RÈGLEMENT 01-280-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (01-280) ET LE RÈGLEMENT SUR LE RESPECT, LE CIVISME ET LA PROPRETÉ (RCA11 22005) POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE - PHASE 3 ET AUTRES CORRECTIFS

Vu les articles 113, 119 et 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19.1);

Vu l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 130, 131 et 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

À la séance du _____, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest décrète :

1. L'article 5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) est modifié par :

1° l'insertion, après la définition de « appareil d'amusement », de la définition suivante :

« « arbre à grand déploiement » : un arbre ayant une hauteur minimale à maturité de 15 mètres et dont la canopée à maturité peut varier de 5 à 13 mètres de diamètre; »;

2° l'insertion, après la définition de « arbre à moyen déploiement », des définitions suivantes :

« « arbre à petit déploiement » : un arbre ayant une hauteur à maturité inférieure à 8 mètres et dont la canopée à maturité peut varier de 1 à 7 mètres de diamètre;

« arbuste » : une plante ligneuse d'une hauteur à maturité inférieure à 3 mètres, ayant des ramifications multiples dès la base et un port buissonnant; »;

3° la suppression de la définition de « arbre à grand déploiement »;

4° l'insertion, dans la définition de « équipement mécanique », après les mots « ou de gaz, », des mots « une sortie de ventilation mécanique de hotte de cuisine commerciale, »;

5° l'insertion, après la définition de « façade », de la définition suivante :

« « facteur de résilience climatique » : un indice qui exprime le rapport entre la somme des aires de résilience climatique, soit les éléments de l'aménagement paysager, et la superficie du terrain sur lequel elles se trouvent; »;

6° la suppression de la définition de « superficie non bâtie d'un terrain »;

7° la suppression de la définition de « surface perméable »;

8° l'insertion, avant la définition de « témoin architectural significatif », des définitions suivantes :

« « surface scellée » : une surface imperméable à l'air et à l'eau qui ne présente aucune croissance végétale;

« surface partiellement scellée » : une surface perméable à l'air et à l'eau qui ne présente aucune croissance végétale;

« surface semi-scellée » : une surface perméable à l'air et à l'eau qui permet l'infiltration d'eau et la croissance des plantes;

« surface non scellée en pleine terre » : une surface perméable sans limite de profondeur et disponible pour la plantation; »;

9° l'insertion, après la définition de « toit végétalisé », de la définition suivante :

« « traiteur » : un établissement de production et de vente de mets prêt-à-manger et de produits alimentaires pour emporter ou pour consommation sur place, offrant au plus 12 places assises, sans service aux tables; » ».

2. Le deuxième alinéa de l'article 9.2 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « Malgré le », des mots « deuxième paragraphe du ».

3. Le paragraphe 7° de l'article 47 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

4. L'article 85 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance égale ou supérieure à 4 m de la limite arrière. ».

5. Le paragraphe 1° de l'article 94 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

6. L'article 118 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **118.** Malgré l'article 117, le remplacement, en tout ou en partie, d'une composante architecturale d'origine est autorisé lorsqu'elle est endommagée. La nouvelle composante ou partie de composante doit reprendre la forme et l'apparence d'origine, selon la description des caractéristiques par typologies figurant à l'annexe O.

Malgré le premier alinéa, le remplacement, en tout ou en partie, d'une composante architecturale d'origine pour un témoin architectural significatif doit reprendre la forme, l'apparence et le matériau d'origine.

S'il est impossible de remplacer, en tout ou en partie, la composante selon la forme et l'apparence d'origine en raison d'une non-conformité au Code National du Bâtiment en vigueur, le remplacement complet par une composante de toute forme, apparence ou matériau est autorisé.».

7. L'article 119 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **119.** Lorsque la composante architecturale d'origine peut être identifiée selon la description des caractéristiques par typologies architecturales figurant à l'annexe O, mais qu'elle n'existe plus en raison de sa destruction ou de son remplacement par une composante architecturale autre, la composante architecturale doit être remplacée à la condition de reprendre :

1° les caractéristiques architecturales des bâtiments figurant dans les tableaux de l'annexe B, selon l'unité de paysage concernée, et correspondant à la composante remplacée;

2° un des modèles de portes et de fenêtres identifiés à l'annexe F selon la typologie architecturale, le secteur concerné et le modèle de porte ou fenêtre existant. De plus, pour un témoin architectural significatif, la finition extérieure des fenêtres doit être en bois ou en aluminium.

En l'absence d'information à l'annexe B, la nouvelle composante doit reprendre les caractéristiques architecturales d'origine des bâtiments de l'unité de paysage qui partagent la même typologie architecturale identifiée à l'annexe O.

Si le modèle de porte ou de fenêtre existant n'est pas identifié à l'annexe F, la nouvelle composante doit être sélectionnée parmi les modèles autorisées selon la typologie architecturale et le secteur concerné. ».

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 119, de l'article suivant :

« **119.1.** Malgré le paragraphe 1° de l'article 119, lorsque la composante remplacée est :

1° le parement principal, la corniche ou le parapet doit également être remplacé et doit reprendre la forme et l'apparence d'origine, selon la description des caractéristiques par typologies figurant à l'annexe O, sauf si la composante n'existe plus avant le [date d'entrée en vigueur].

2° la fausse mansarde, la corniche entre le parement et la fausse mansarde ainsi que les éléments architecturaux d'ornementation et le revêtement des lucarnes doivent également être remplacés, sauf si la composante n'existe plus avant le [date d'entrée en vigueur]. Ces éléments doivent reprendre la forme et l'apparence d'origine, selon la description des caractéristiques par typologies figurant à l'annexe O.».

9. L'article 120 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **120.** Une composante architecturale qui n'est pas d'origine peut être enlevée sans être remplacée, lorsque la composante architecturale d'origine n'est pas identifiée selon la description des caractéristiques par typologies architecturales figurant à l'annexe O.».

10. L'article 121 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, au paragraphe 7°, après les mots « dans un bâtiment », des mots « ou d'un changement d'usage »;

2° l'ajout, après le paragraphe 9°, du paragraphe suivant :

« 10° l'ajout ou la modification d'une composante architecturale sur une conciergerie ou un immeuble d'appartement est autorisé, sauf pour un immeuble significatif et un bâtiment situé dans un secteur significatif. ».

11. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 126, de l'article suivant :

« **127.** Lorsque la présente section réfère à l'annexe B, dans une unité de paysage où un revêtement de toit est indiqué aux tableaux de cette annexe et que ce revêtement est sélectionné pour le remplacement, un matériau semblable dans sa texture, sa couleur et sa modulation est autorisé, sauf pour un immeuble significatif. »

12. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 151.0.3, de l'article suivant :

« **151.0.4.** Dans un secteur où est autorisée une catégorie de la famille habitation, les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3) sont également autorisées. ».

13. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 151.1, de la sous-section suivante :

« **SOUS-SECTION 2**
ENTREPOSAGE PROVISOIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN USAGE DE LA FAMILLE HABITATION

151.2. Pour un bâtiment de 12 logements et plus, un local distinct dédié au tri et à l'entreposage provisoire des matières résiduelles, incluant les déchets domestiques, les matières recyclables et les résidus alimentaires doit avoir une superficie de plancher minimale correspondant à :

Nombre de logements dans le bâtiment	Superficie minimale lorsque les déchets domestiques et les matières recyclables ne sont pas compactés	Superficie minimale lorsque les déchets domestiques et les matières recyclables sont compactés mécaniquement
Moins de 36 logements	0,55m^2 / logement	-
36 à moins de 150 logements	0,50m^2 / logement	0,35m^2 / logement
150 logements et plus	0,45 m^2 / logement	0,30m^2 / logement

Le local visé au premier alinéa doit prévoir un espace réservé à l'entreposage provisoire des contenants destinés à la collecte de résidus alimentaires et être aménagé de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C.

Le local visé au premier alinéa peut être divisé en plusieurs locaux à l'intérieur du bâtiment, sous réserve qu'un espace pour le tri de l'ensemble des matières résiduelles y soit prévu.

151.3. Pour un bâtiment de 12 logements et plus, une aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte afin d'y déposer les contenants et les matières résiduelles sur le terrain doit être conforme aux conditions suivantes :

1º avoir une superficie minimale de :

Nombre de logements dans le bâtiment	Superficie minimale lorsque les déchets domestiques et les matières recyclables ne sont pas compactés	Superficie minimale lorsque les déchets domestiques et les matières recyclables sont compactés mécaniquement
Moins de 36 logements	0,28 m^2 / logement	-
36 à moins de 150 logements	0,25 m^2 / logement	0,18 m^2 / logement
150 logements et plus	0,23 m^2 / logement	0,15 m^2 / logement

2º être adjacente à la voie publique, en façade du bâtiment;

3º être adjacent à une entrée charretière, le cas échéant. ».

14. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 176, de l'article et de la sous-section suivante :

« **176.1.** Dans un secteur où est autorisée une catégorie de la famille commerce, les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3) sont également autorisées.

SOUS-SECTION I
ENTREPOSAGE PROVISOIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN USAGE COMMERCIAL

176.2 Pour un établissement où sont préparés, consommés, vendus ou entreposés des aliments, produisant des déchets organiques et qui a une superficie égale ou supérieure à 100 m2, le local d'entreposage destiné exclusivement à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit avoir une superficie minimale égale à la plus élevée des superficies suivantes :

1º 2,6 m^2;

2º 2 % de la superficie de plancher de l'établissement occupée aux fins de la consommation d'aliments;

176.3 Pour un bâtiment de 2 000 m^2 et plus, une aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte afin d'y déposer les contenants et les matières résiduelles sur le terrain doit être conforme aux conditions suivantes :

1º être adjacente à la voie publique en façade du bâtiment;

2º être à proximité d'une entrée charretière, le cas échéant. ».

15. L'article 188 de ce règlement est remplacé par le suivant:

« **188.** Malgré les articles 177 à 179 et 185, l'usage hôtel peut occuper tous les niveaux d'un bâtiment. ».

16. Le paragraphe 1° de l'article 195 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des sous-paragraphes 4 et 4.1 par les suivants :

« 4. restaurant;

4.1 traiteur; »;

2° l'ajout du sous-paragraphe suivant :

« 4.2 vente de produits fabriqués sur place. ».

17. Le paragraphe 2° de l'article 199 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au sous-paragraphe 28, des mots « restaurant, traiteur » par le mot « restaurant »;

2° l'insertion, après le sous-paragraphe 28, du sous-paragraphe suivant :

« 28.1 traiteur; ».

18. Le 2e paragraphe de l'article 205 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au sous-paragraphe 10, des mots « restaurant, traiteur » par le mot « restaurant »;

2° l'insertion, après le sous-paragraphe 10, du sous-paragraphe suivant :

« 10.1 traiteur; ».

19. Le premier alinéa de l'article 238.3 de ce règlement est modifié par l'ajout après la catégorie d'usage « C.7 » de la catégorie «I.3 ».

20. Le deuxième alinéa de l'article 238.7 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « résidentielle » par le mot « habitation ».

21. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 260, de l'article et de la sous-section suivante :

« **260.1.** Dans un secteur où est autorisée une catégorie de la famille industrie, les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3) sont également autorisées.

SOUS-SECTION I
ENTREPOSAGE PROVISOIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN USAGE INDUSTRIEL

260.2. Pour un bâtiment de 2 000 m^2 et plus, une aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte afin d'y déposer les contenants et les matières résiduelles sur le terrain doit être conforme aux conditions suivantes :

1º être adjacente à la voie publique en façade du bâtiment;

2º être à proximité d'une entrée charretière, le cas échéant. ».

22. Le paragraphe 2° de l'article 302 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

23. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 303, de la sous-section suivante :

« **SECTION 0.I**
ENTREPOSAGE PROVISOIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR UN USAGE ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

303.1. Pour un bâtiment de 2 000 m^2 et plus, une aire de dépôt extérieure temporaire en vue de la collecte afin d'y déposer les contenants et les matières résiduelles sur le terrain doit être conforme aux conditions suivantes :

1º être adjacente à la voie publique en façade du bâtiment;

2º être à proximité d'une entrée charretière, le cas échéant. ».

24. L'article 304 de ce règlement est abrogé;

25. Le paragraphe 1° de l'article 313 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le sous-paragraphe 2, des usages suivants :

« 3. les usages des catégories E.1(1) à E.1(3). ».

26. Le paragraphe 1° de l'article 316 de ce règlement est modifié par l'ajout des usages suivants :

« 6. les usages des catégories E.1(1) à E.1(3). ».

27. Le paragraphe 1° de l'article 322 de ce règlement est modifié par l'ajout des usages suivants:

« 4. les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3). ».

28. Le paragraphe 1° de l'article 329 de ce règlement est modifié par l'ajout des usages suivants :

« 4. les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3). »

29. Le paragraphe 1° de l'article 334 de ce règlement est modifié par l'ajout des usages suivants :

« 4. les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3). »

30. Le paragraphe 1° de l'article 339 de ce règlement est modifié par l'ajout des usages suivants :

« 3. les catégories d'usages E.1(1) à E.1(3). ».

31. L'article 340 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « existant le 20 septembre 1995, pour un usage des catégories E.1(1), E.1(2) et E.1(3) » par les mots « , pour un usage des catégories E.1(1) et E.1(3) ».

32. Les articles 354.5, 354.6, 354.8 et 354.11 de ce règlement sont abrogés.

33. L'article 357 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression, à la ligne 2 du tableau, des mots « conteneur à déchets, »;

2° l'insertion, après la ligne 2, de la ligne suivante :

2.1	Contenants pour les déchets domestiques, les matières recyclables et les résidus alimentaires d'un maximum de 3 v^3	oui sous réserve de l'article 357.0.3i	oui

3° l'ajout, à la 3e et 4e colonnes de la ligne 10 du tableau, des mots « sous réserve de l'article 357.0.2 »;

4° l'ajout, à la 3e colonne de la ligne 11 du tableau, des mots « sous réserve de l'article 357.0.2 ».

34. L'article 357.0.2 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Malgré l'article 357, l'étalage » par les mots « L'étalage ».

35. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 357.0.2, de l'article suivant:

« **357.0.3** Le dépôt des contenants pour les déchets domestiques, les matières recyclables et les résidus alimentaires d'un maximum de 3 v^3 est autorisé dans une cour avant s'ils sont situés dans l'aire de dépôt extérieure temporaire prévue aux articles 151.3, 176.3, 260.2 et 303.1. ».

36. Le chapitre V du titre IV de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **CHAPITRE V**
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET VERDISSEMENT

SECTION I
REVÊTEMENT ET PERMÉABILITÉ DU SOL

394. À moins d'une indication contraire, la présente section s'applique à tous travaux de construction ou d'agrandissement au sol d'un bâtiment, d'ajout ou d'agrandissement d'une terrasse ou d'ajout ou d'agrandissement d'une aire de stationnement.

394.1. Une cour ne doit pas être recouverte d'une surface scellée.

Le premier alinéa ne s'applique pas aux superficies suivantes si elles sont recouvertes d'un matériau inerte dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 29, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un expert dans ce domaine :

1° une aire de stationnement, de chargement ou d'entreposage;

2° une voie d'accès ou une voie permettant d'atteindre une aire d'entreposage;

3° une allée extérieure permettant d'atteindre les autres cours, une entrée d'un bâtiment, une rampe d'accès ou une plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants;

4° une cour avant desservant un usage de la catégorie C.1, C.2, C.3(8), C.4, C.5 ou C.6 ou de la famille équipements collectifs et institutionnels.

394.2. Une cour avant ayant une profondeur de plus de 1 m doit être recouverte d'éléments végétaux tels que plantes couvre-sol, arbustes ou arbres.

Le premier alinéa ne s'applique pas à la superficie occupée par :

1° une cour anglaise;

2° une aire de stationnement, de chargement ou d'entreposage;

3° une voie d'accès ou une voie permettant d'atteindre une aire d'entreposage;

4° une allée extérieure permettant d'atteindre les autres cours, une entrée d'un bâtiment, une rampe d'accès ou une plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants;

5° la projection verticale d'une saillie dont la partie la plus basse est inférieure à 2 m à partir du niveau du sol;

6º une cour avant desservant un usage de la catégorie C.1, C.2, C.3(8), C.4, C.5 ou C.6 ou de la famille équipements collectifs et institutionnels.

Lorsqu'un terrain est bordé par plus d'une voie publique, dans une cour avant non adjacente à une façade comportant une entrée principale, l'exigence du premier alinéa s'applique sur une distance maximale de 5 m à partir de l'emprise de la voie publique.

394.3. Un pourcentage minimal de la superficie d'un terrain doit être occupée par une surface non scellée en pleine terre, lequel varie selon le taux d'implantation du bâtiment conformément au tableau suivant :

Taux d'implantation du bâtiment	Pourcentage minimal de la superficie d'un terrain qui doit être occupée par une surface non scellée en pleine terre
moins de 50%	30%
de 50% à 65%	20%
plus de 65%	10%

Une surface non scellée en pleine terre doit être recouverte d'éléments végétaux tels que plantes couvre-sol, arbustes ou arbres.

Malgré le premier alinéa, dans un secteur où seules sont autorisées les catégories H.1, H.2 ou H.3 et où une aire de stationnement est aménagée dans une cour avant, le pourcentage minimale de la superficie d'un terrain qui doit être occupée par une surface non scellée en pleine terre est de 10%.

Le premier alinéa ne s'applique pas à un terrain dont le taux d'implantation du bâtiment est de 85 % ou plus.

L'aménagement d'un terrain qui ne respecte pas les exigences minimales prévues par le présent article est autorisé à la condition d'être conforme à la section II du présent chapitre.

394.4. La superficie d'une aire d'entreposage extérieure et de sa voie d'accès doit être recouverte de l'un ou plusieurs des matériaux suivants :

1° le béton gris;

2° le pavé alvéolé ou perméable;

3° un matériau inerte dont l'indice de réflectance solaire est d'au moins 29, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un expert dans ce domaine.

SECTION II
FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

395. La présente section s'applique lors de la construction d'un bâtiment ou de l'agrandissement de plus de 2 000 m^2 de la superficie de plancher d'un bâtiment, occupé par un usage de la catégorie H.7 ou un usage autre qu'un usage de la famille habitation.

Un terrain assujetti à la présente section n'est pas assujetti aux exigences minimales de surface non scellée en pleine terre prévues à l'article 394.3.

Malgré le premier alinéa, la présente section ne s'applique pas aux zones 0402, 0415, 0483, 0537, 0557 et 0558.

395.1. Sur un terrain, un facteur de résilience climatique minimal doit être respecté, lequel varie selon l'usage exercé, le taux d'implantation du bâtiment et la nature des travaux conformément aux tableaux suivants :

1° pour un bâtiment occupé exclusivement par un usage de la famille habitation :

Taux d'implantation du bâtiment (incluant une dépendance de toute superficie)	Facteur de résilience climatique minimal	
	Agrandissement	Nouvelle construction
moins de 35%	0,60	0,60
de 35% à 50%	0,45	0,60
plus de 50%	0,30	0,50

2° pour un bâtiment qui n'est pas occupé exclusivement par un usage de la famille habitation :

Taux d'implantation du bâtiment (incluant une dépendance de toute superficie)	Facteur de résilience climatique minimal	
	Agrandissement	Nouvelle construction
moins de 35%	0,40	0,45
de 35% à 50%	0,35	0,40
plus de 50%	0,30	0,35

Le calcul du facteur de résilience climatique se fait tel qu'il est indiqué à l'annexe P.

SECTION III
PLANTATIONS

396. Lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment, un ou plusieurs arbres doivent être plantés afin d'atteindre le nombre d'arbres minimal suivant :

1° pour un bâtiment occupé exclusivement par un usage de la famille habitation : un arbre ayant un DHS égal ou supérieur à 35 mm par 50 m^2 de terrain non construit incluant les aires de stationnement et les voies d'accès;

2° pour un bâtiment occupé par tout autre usage : un arbre ayant un DHS égal ou supérieur à 50 mm par 50 m^2 de terrain non construit excluant une aire de stationnement, de chargement ou d'entreposage extérieure ainsi que les voies d'accès.

Le propriétaire doit respecter l'obligation énoncée au premier alinéa dans les six mois suivant la fin de la construction ou de l'agrandissement du bâtiment.

396.1. Lorsqu'un arbre ayant un DHP égal ou supérieur à 8 cm ou un DHS égal ou supérieur à 10 cm est abattu, un ou plusieurs arbres doivent être plantés afin d'atteindre le nombre d'arbres minimal suivant :

1° pour un bâtiment occupé exclusivement par un usage de la famille habitation : un arbre ayant un DHS égal ou supérieur à 35 mm par 50 m^2 de terrain non construit incluant les aires de stationnement et les voies d'accès;

2° pour un bâtiment occupé par tout autre usage : un arbre ayant un DHS égal ou supérieur à 50 mm par 50 m^2 de terrain non construit excluant une aire de stationnement, de chargement ou d'entreposage extérieure ainsi que les voies d'accès.

Si l'arbre abattu faisait partie d'un massif ou d'un alignement d'arbres, l'arbre qui le remplace doit être planté de façon à recréer le massif ou l'alignement tel qu'il était avant l'abattage.

Le propriétaire doit respecter l'obligation énoncée au premier alinéa dans les six mois suivant l'abattage.

396.2. La plantation d'arbres exigée aux articles 396 et 396.1 doit respecter les dispositions suivantes :

1° la hauteur minimale de l'arbre au moment de la plantation doit être de 1,5 m;

2° chaque arbre planté doit disposer d'une profondeur de sol minimale de 0,8 m.

396.3. Un arbre ne peut être planté à moins de 1,5 m d'un branchement de service, à moins de 3 m d'une borne-fontaine ou à moins de 5 m d'un lampadaire servant à l'éclairage d'une voie publique.

396.4. Aucune des espèces énumérées ci-dessous ne peut être utilisée sur un emplacement situé à moins de 100 mètres d'un milieu naturel protégé ou en voie de l'être ou d'un parc local comprenant des milieux naturels d'intérêt, indiqués sur la carte de l'annexe K intitulée « Territoires d'intérêt écologique » :

1° Alliaire officinale (Alliaria petiolata);

2° Alpiste roseau (Phalaris arundinacea);

3° Anthrisque des bois (Anthriscus sylvestris);

4° Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum);

5° Butome à ombelle (*Butomus ombellatus*);

6° Châtaigne d'eau (*Trapa natans*);

7° Cynanche de Russie ou Dompte-venin de Russie (*Cynanche rossicum*);

8° Cynanche noire ou Dompte-venin noir (*Cynanchum louiseæ*);

9° Égopode podagraire (*Ægopodium podagraria*);

10° Érable à Giguère (*Acer Negundo*);

11° Érable de Norvège (*Acer platanoides*);

12° Gaillet mollugine (*Galium Mollugo*);

13° Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*);

14° Hydrocharide grenouillette (*Hydrocaris morsus-ranæ*);

15° Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*);

16° Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*);

17° Miscanthus commun (*Miscanthus sacchariflorus*);

18° Miscanthus de Chine (*Miscanthus sinensis*);

19° Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*);

20° Nerprun bourdaine (*Frangula alnus*);

21° Nerprun cathartique (*Thamnus cathartica*);

22° Orme de Sibérie ou orme chinois (*Ulmus pumila*);

23° Pervenche mineure (*Vinca minor*);

24° Peuplier blanc (*Populus alba*);

25° Renouée de Bohème (*Fallopia X bohemica*);

26° Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*);

27° Renouée du Japon (*Fallopia japonica*);

28° Robinier faux-acacia (*Robina pseudoacacia*);

29° Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*);

30° Roseau commun (*Phragmites australis*);

31° Rosier multiflore (*Rosa multiflora*);

32° Rosier rugueux (*Rosa rugosa*);

33° Salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

396.5. Les végétaux plantés doivent être identifiés par une étiquette selon leur espèce, individuellement dans le cas d'un arbre ou d'un arbuste et en lots dans le cas des plantes vivaces.

L'étiquette d'identification de l'espèce doit rester pendant 2 ans après la fin des travaux prévus au permis. Après cette période, les étiquettes doivent être enlevées.

SECTION IV
ABATTAGE

397. Aux fins du présent chapitre, outre la signification usuelle, est considérée comme une opération d'abattage d'un arbre :

1° l'enlèvement de plus de 50 % de la ramure vivante;

2° le sectionnement de racines d'ancrages affectant la solidité de l'arbre;

3° le sectionnement, par arrachage ou coupe, de plus de 40 % du système racinaire;

4° le recouvrement du système racinaire par un remblai de 20 cm ou plus;

5° toute autre action entraînant l'élimination d'un arbre, notamment le fait d'utiliser un produit toxique afin de le tuer ou le fait de pratiquer ou laisser pratiquer des incisions plus ou moins continues tout autour d'un tronc d'arbre dans l'écorce, le liber ou le bois.

397.1. Nul ne peut abattre un arbre ayant un DHP égal ou supérieur à 8 cm ou un DHS égal ou supérieur à 10 cm, sauf dans les situations suivantes :

1° l'arbre est mort ou dans un état de dépérissement irréversible;

2° l'arbre est situé dans l'aire d'implantation ou à moins de 3 m de l'aire d'implantation d'une construction ou d'un mur de soutènement projeté.

Aux fins du présent paragraphe, une clôture, une enseigne, une piscine, une terrasse et une dépendance ne sont pas considérées comme une construction;

3° l'arbre est situé en cour avant dans l'aire d'implantation d'une allée extérieure permettant d'atteindre une entrée d'un bâtiment, seulement si

aucun autre espace n’est disponible ailleurs sur le terrain pour un tel aménagement;

4° l’arbre doit, sur la base de l’étude d’un expert en arboriculture, être abattu en raison d’une situation irréversible causée par la maladie, d’une déficience structurale affectant sa solidité qui ne peut être corrigée par une intervention arboricole ou des dommages sérieux qu’il cause à un bien. Ne constituent pas un dommage sérieux les inconvénients normaux liés à la présence d’un arbre, notamment la chute de ramilles, de feuilles, de fleurs ou de fruits, la présence de racines à la surface du sol, la présence d’insectes ou d’animaux, l’ombre, les mauvaises odeurs, l’exsudat de sève ou de miellat ou la libération de pollen;

5° l’arbre doit être abattu en raison du risque qu’il propage une maladie ou une espèce exotique envahissante et dans ce cas, il doit être remplacé;

6° l’arbre doit être coupé afin d’aménager, dans la rive d’un plan d’eau, une ouverture de 5 m de largeur donnant accès à celui-ci, lorsque la pente d’une rive est inférieure à 30 %.

SECTION V
ENTRETIEN

398. Les plantations visées par le présent chapitre doivent être maintenues en vie et être remplacées au besoin, aux mêmes conditions.

399. Le nivellement du sol doit permettre aux eaux de ruissellement de s'écouler dans les zones de plantation.

SECTION VI
MESURES DE PROTECTION POUR LES ARBRES, LES ARBUSTES ET LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

400. Lorsque sont entrepris des travaux de construction, de démolition, d’excavation ou d’aménagement, les arbres et les arbustes qui risquent d’être endommagés par ces travaux, que ce soient les arbres et les arbustes présents sur le terrain, sur un terrain adjacent à moins de 4 mètres de la ligne de propriété ou sur le domaine public, doivent être protégés de la manière suivante :

1° pour chaque arbre ou arbuste à préserver, une zone de protection est exigée. La superficie minimale de cette zone est calculée sur la base d’un rayon de protection correspondant à 12 fois le DHP de l’arbre ou de l’arbuste à protéger;

2° aucun entreposage de matériaux, circulation de machinerie ou stationnement de véhicules n’est permis à l’intérieur de la zone de protection;

3° une zone de protection doit être identifiée et marquée sur le terrain où sont effectués les travaux et les mesures de protection prévues aux paragraphes 4° et 5° mises en place avant le début de ceux-ci;

4° une clôture ou une barrière de chantier autoportante ou fixée au sol d'une hauteur minimale de 1,5 m, en treillis galvanisé ou en contreplaqué, doit être érigée afin de délimiter la zone de protection sur le terrain où sont effectués les travaux. Cette clôture ou cette barrière doit demeurer en place durant toute la durée des travaux;

5° lorsqu’il est impossible de se conformer aux exigences prévues aux paragraphes 2º, 3º et 4º en raison du manque d’espace sur le terrain, les mesures de protection suivantes doivent être appliquées sur le terrain où sont effectués les travaux :

a) un élément de protection autour du tronc des arbres et des arbustes doit être installé. Cet élément doit être constitué de planches ou de madriers appuyés sur des bandes de caoutchouc ou d'un autre matériau matelassant et fixés à l'aide de bandes amovibles, sur une hauteur minimale de 1,8 m mesurée à partir de la base du tronc;

b) l'aire de circulation doit être délimitée et un ouvrage de protection du sol contre le tassement doit être installé. Cet ouvrage doit constituer en l'application temporaire d'une couche d'un matériau non compactant d'une épaisseur d'au moins 30 cm sur une membrane géotextile perméable à l'air et à l'eau couvrant la projection au sol de la ramure;

6° les branches susceptibles d'être endommagées doivent être protégées ou élaguées. Les branches endommagées lors des travaux, malgré la mise en place des mesures de protection, doivent être taillées de façon nette avant la fin du chantier de construction;

7° les racines des arbres et des arbustes de 25 mm de diamètre ou plus présentes dans les aires de travaux d'excavation doivent être taillées de façon nette. Les racines exposées doivent être maintenues humides pendant la durée des travaux;

8° les racines d'ancrage de 10 cm de diamètre ou plus doivent être conservées lors des travaux d'excavation. Dans l'impossibilité de maintenir ces racines dues au manque d'espace sur le terrain, la coupe doit être supervisée par un expert dans le domaine.

401. Il est interdit de se servir d'un arbre comme support lors de travaux de construction, de démolition, d'excavation ou d'aménagement.

402. Pour un terrain assujetti à la section II du présent chapitre, les aménagements paysagers tel que plantes vivaces et couvre-sol qui sont comptabilisés dans le calcul du facteur de résilience climatique doivent être protégés lors de travaux de construction, de démolition, d'excavation ou d'aménagement de la manière suivante :

1° pour chaque aménagement paysager à préserver, une zone de protection est exigée. La superficie minimale de cette zone correspond à celle occupée par cet aménagement paysager;

2° aucun entreposage de matériaux, circulation de machinerie ou stationnement de véhicules n'est permis à l'intérieur de la zone de protection.

Lorsqu'il est impossible de se conformer à l'exigence prévue au paragraphe 2º en raison du manque d'espace sur le terrain, les aménagements paysagers endommagés doivent être remplacés aux mêmes conditions.

Le propriétaire doit respecter l'obligation énoncée au deuxième alinéa dans les six mois suivant la fin des travaux. ».

37. Le paragraphe 1° de l'article 428.18 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « ajoutée » par le mot « ajourée ».

38. L'article 428.25 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

39. Le paragraphe 3° de l'article 428.26 de ce règlement est abrogé.

40. Le paragraphe 2° de l'article 500 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« à moins de 50 m d'un témoin architectural significatif ou d'un immeuble situé dans un secteur de valeur intéressante ou exceptionnelle ou un ensemble urbain d'intérêt, tel qu'il est illustré sur la carte de l'annexe D intitulée « Le patrimoine bâti »; »

41. L’article 551 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

42. Le paragraphe 1° de l’article 561 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 1° un matériau inerte dont l’indice de réflectance solaire est d’au moins 29, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d’un expert dans ce domaine; ».

43. Le deuxième alinéa de l’article 586 de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « immeuble » par les mots « témoin architectural ».

44. L’article 594.1 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° un matériau inerte dont l’indice de réflectance solaire est d’au moins 29, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d’un expert dans ce domaine, si la surface peut se drainer vers une ou des bandes paysagères représentant au moins 20% de la surface; »;

2° l’insertion, au paragraphe 2°, après les mots « du granulat », des mots « d’une granulométrie minimale de 13 mm de diamètre et »;

3° l’insertion, au paragraphes 3°, après les mots « du granulat », des mots « d’une granulométrie minimale de 13 mm de diamètre et d’un IRS d’au moins 29 ».

45. Ce règlement est modifié par l’insertion, après l’article 595.5, de l’article suivant :

« **595.6.** Une borne de recharge ou une installation électrique visée par les articles 595.1 à 595.4 peut desservir plus d’une unité de stationnement si elle est adjacente à ces unités de stationnement. ».

46. Le premier alinéa de l’article 600.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Pour une aire de stationnement desservant un usage de la catégorie H.7, un minimum de 15 % des unités de stationnement doit être dédié au stationnement mutualisé. ».

47. L’article 627 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **627.** Une aire de stationnement pour vélo peut être aménagée à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment qu'elle dessert. Cependant, pour un bâtiment résidentiel de 9 logements et plus, ou pour tout autre type de bâtiment d’une superficie de plancher de plus de 2000 m², toutes les unités de stationnement pour vélo doivent être aménagées à l’intérieur du bâtiment.

Une aire de stationnement pour vélo située à l’intérieur d’un bâtiment doit être :

1° clairement identifiée par une signalisation;

2° être pourvue d’un système d’éclairage;

3° être accessible de manière à ce que les deux roues du vélo puissent rouler en tout temps pour s’y rendre, sur un parcours sans obstacle.

Malgré le premier alinéa, une aire de stationnement pour vélo pour visiteur peut être aménagée à l’intérieur ou à l’extérieur du bâtiment qu’elle dessert. ».

48. L’article 627.01 de ce règlement est abrogé.

49. Le paragraphe 1° de l’article 659 de ce règlement est modifié par l’insertion, après les mots « famille habitation », des mots « , sauf lorsqu’il s’agit d’un local en coin conçu à l’origine pour accueillir un usage de la famille commerce ».

50. L’article 679 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Une construction dérogatoire détruite ou devenue dangereuse ou ayant perdu 75 % et plus de la surface cumulée des planchers, du toit et des murs extérieurs, par suite d'un

incendie ou d'une autre cause, doit être reconstruite en conformité avec le présent règlement. »

51. L'article 680 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Malgré l'article 679, une construction dérogatoire détruite ou devenue dangereuse ou ayant perdu 75% et plus de la surface cumulée des planchers, du toit et des murs extérieurs, par suite d'un incendie ou d'une autre cause et constituant un témoin architectural significatif, peut être reconstruite.

52. Le titre VIII de ce règlement est abrogé.

53. Le premier alinéa de l'article 690 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Malgré l'article 689, quiconque abat un arbre en contravention avec les articles 397 et 397.1 relativement aux infractions et amendes en matière d'abattage d'arbre commet une infraction et est passible d'une amende d'un montant minimal de 500 $ à laquelle s'ajoute :

1º dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 $ et maximal de 200 $ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 $;

2° dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 5 000 $ et maximal de 15 000 $ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe 1°.

Les montants prévus au premier alinéa sont doublés en cas de récidive. ».

54. Le feuillet Z-1 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 1 au présent règlement.

55. Le feuillet Z-2 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 2 au présent règlement.

56. Le feuillet H-2 du plan intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 3 au présent règlement.

57. Le feuillet TID-2 du plan intitulé « Taux d'implantation et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 4 au présent règlement.

58. Le feuillet U-1 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 5 au présent règlement.

59. Le feuillet U-2 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe 6 au présent règlement.

60. L'annexe B intitulée « TABLEAUX DES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES PAR UNITÉ DE PAYSAGE » de ce règlement est remplacée par celle jointe en annexe 7 au présent règlement.

61. L'annexe C intitulée « IMMEUBLES ET SECTEURS SIGNIFICATIFS » de ce règlement est remplacée par celle jointe en annexe 8 du présent règlement.

62. L'annexe F intitulée « PORTES ET FENÊTRES DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST » de ce règlement est remplacée par celle jointe en annexe 9 au présent règlement.

63. L'annexe O intitulée « FICHES DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES » de ce règlement est remplacée par celle jointe en annexe 10 au présent règlement.

64. Ce règlement est modifié par l'ajout de l'annexe P intitulée « FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE » jointe en annexe 11 au présent règlement.

65. L'article 50 du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) est

modifié par le remplacement des mots « de l'aménagement urbain et du patrimoine » par les mots « des travaux publics ».

66. L'article 51 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, après le paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 1.1° ce qu'aucun contenant ni déchet ne soit laissé dans l'aire de dépôt extérieure temporaire en dehors des périodes de dépôt prévues au Règlement sur les services de collecte de la Ville de Montréal (16-049); »;

2° le remplacement, au troisième alinéa, des mots « l'eau stagnante, » par les mots « l'eau au-delà de 48 heures ou de l'eau ».

67. Le chapitre III.I de ce règlement est abrogé.

ANNEXE 1
EXTRAIT DU FEUILLET Z-1 DU PLAN INTITULÉ « ZONES » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 2
EXTRAIT DU FEUILLET Z-2 DU PLAN INTITULÉ « ZONES » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 3
EXTRAIT DU FEUILLET H-2 DU PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 4
EXTRAIT DU FEUILLET TID-2 DU PLAN INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 5
EXTRAIT DU FEUILLET U-1 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 6
EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS » DE L'ANNEXE A

ANNEXE 7
ANNEXE B INTITULÉE **«** TABLEAUX DES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES PAR UNITÉ DE PAYSAGE »

ANNEXE 8
'ANNEXE C INTITULÉE « IMMEUBLES ET SECTEURS SIGNIFICATIFS »

ANNEXE 9
ANNEXE F INTITULÉE **«** PORTES ET FENÊTRES DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST »

ANNEXE 10
ANNEXE O INTITULÉE **«** FICHES DES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES »

ANNEXE 11
ANNEXE P INTITULÉE « FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE »

Dossier 1224334009

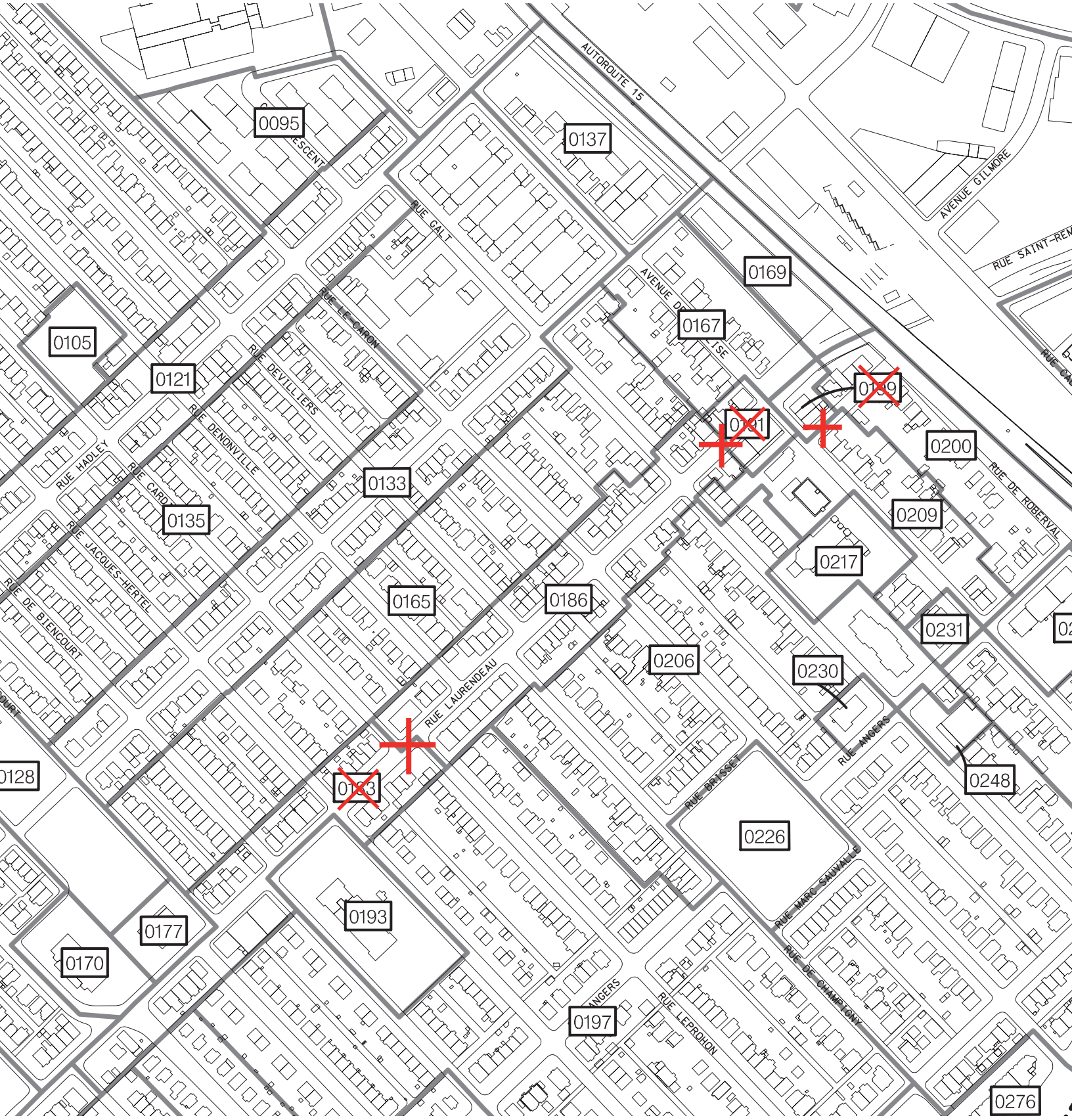
AUTOROUTE 15
0095
0137
0169
0167
0105
0121
0133
0135
0165
0186
0206
0230
0231
0200
0209
0217
0248
0226
0193
0177
0170
0197
0276
RUE GALT
RUE LE CARON
RUE DEVILLIERS
RUE DENONVILLE
RUE HADLEY
RUE CARD
RUE JACQUES-HERTEL
RUE DE BIENCOURT
RUE LAURENDEAU
RUE ANGERS
RUE BRISSET
RUE MARC-SAUVALLE
RUE DE CHAMPIGNY
RUE LEPROHON
AVENUE GILMORE
RUE DE ROBERVAL

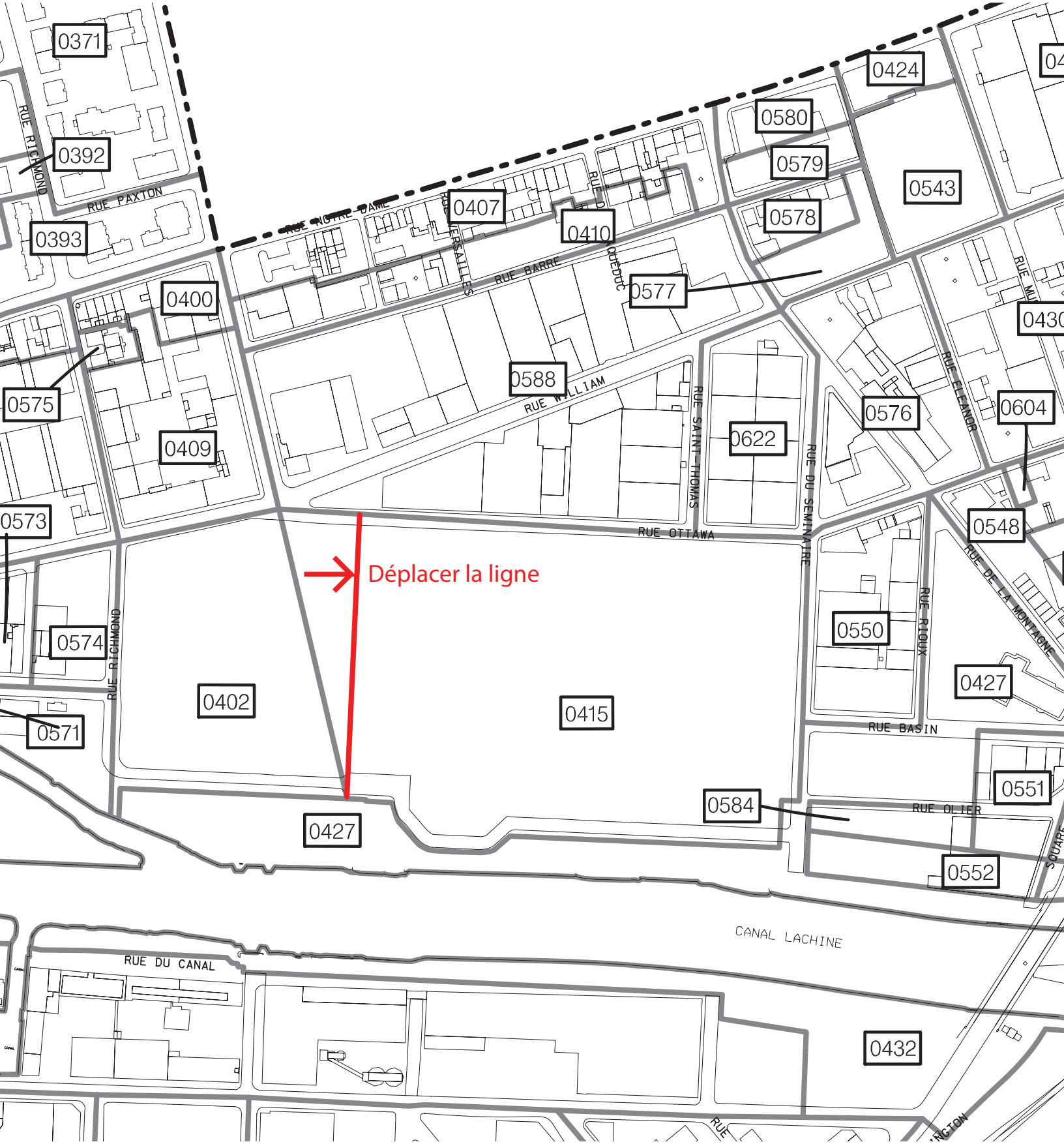
0371
0392
0393
0400
0575
0409
0573
0574
0571
0402
0427
0407
0410
0588
0577
0580
0579
0578
0424
0543
0622
0576
0604
0548
0550
0427
0551
0584
0552
0415
0432
RUE RICHMOND
RUE PAXTON
RUE NOTRE-DAME
RUE VERSAILLES
RUE BARRE
RUE DUCHESNE
RUE WILLIAM
RUE SAINT-THOMAS
RUE DU SEMINAIRE
RUE ELEANOR
RUE DE LA MONTAGNE
RUE RIOUX
RUE BASIN
RUE OLIER
RUE OTTAWA
RUE DU CANAL
CANAL LACHINE
Déplacer la ligne

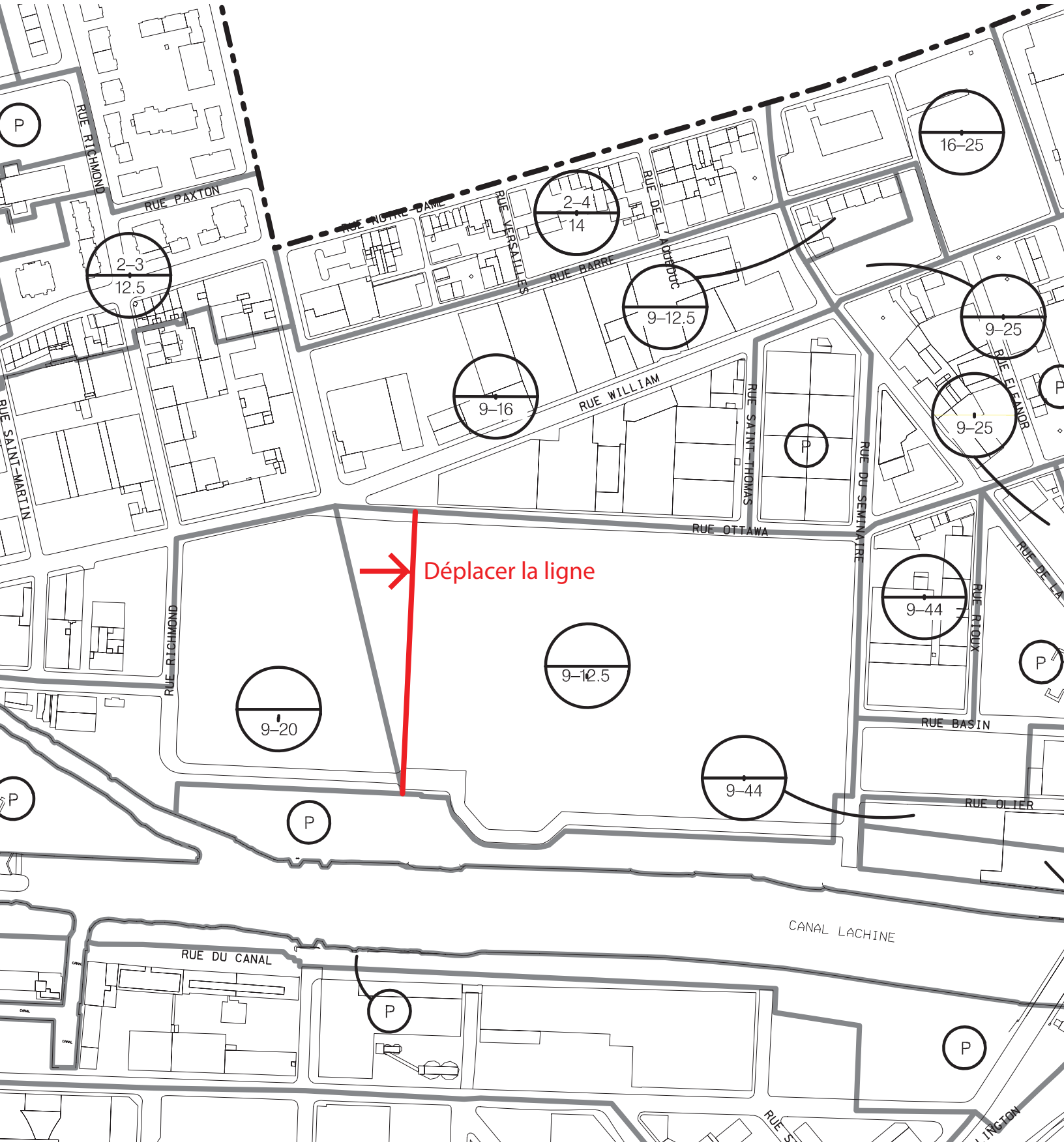
Déplacer la ligne
RUE RICHMOND
RUE PAXTON
RUE NOTRE-DAME
RUE VERSAILLES
RUE BARRE
RUE DE AQUEDUC
RUE WILLIAM
RUE SAINT-THOMAS
RUE DU SEMINAIRE
RUE ELEANOR
RUE OTTAWA
RUE SAINT-MARTIN
RUE RICHMOND
RUE RIOUX
RUE BASIN
RUE OLIER
RUE DU CANAL
CANAL LACHINE
2–3
12.5
2–4
14
16–25
9–12.5
9–25
9–16
9–25
9–44
9–12.5
9–20
9–44
P

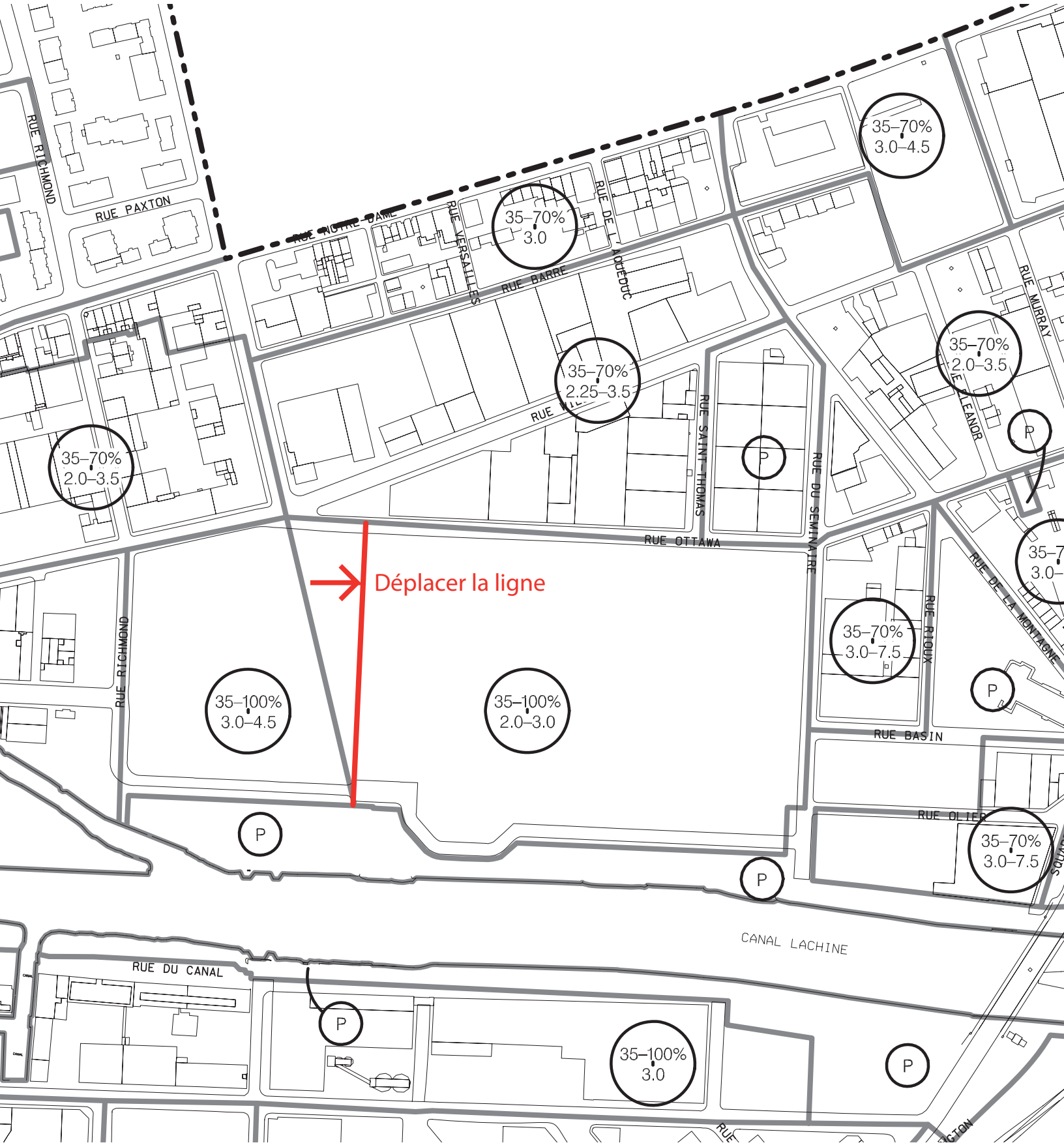
RUE RICHMOND
RUE PAXTON
RUE NOTRE-DAME
RUE VERSAILLES
RUE BARRE
RUE DE L'AQUEDUC
RUE MURRAY
RUE SAINT-THOMAS
RUE DU SEMINAIRE
RUE OTTAWA
RUE ELEANOR
RUE DE LA MONTAGNE
RUE RIOUX
RUE BASIN
RUE OLIER
RUE DU CANAL
CANAL LACHINE
35–70%
3.0–4.5
35–70%
3.0
35–70%
2.25–3.5
35–70%
2.0–3.5
35–70%
2.0–3.5
35–70%
3.0–7.5
35–70%
3.0–7.5
35–100%
3.0–4.5
35–100%
2.0–3.0
35–100%
3.0
P
Déplacer la ligne


C.6A
I.2A
C.1(2)B
AUTOROUTE 15
H.6
GALT CRESCENT
C.2A
H
AVENUE GILMORE
H.1–4
RUE GALT
RUE SAINT-REMI
E.7(1)
AVENUE DE L'EGLISE
H.2–4
C.1(1)A
RUE LE CARON
H.2–4
E.1(1)
RUE DEVILLIERS
C.2A
H
RUE DENONVILLE
RUE HADLEY
RUE CARDINAL
H.2–3
H.2–3
RUE DE ROYAL
H.1–3
E.5(1)
C.2A
H
RUE JACQUES-HERTEL
E.4(1)
E.2(1)
H.2–3
RUE LAURENDEAU
C.2A
H
E.5(1)
RUE ANGERS
RUE BRISSET
E.1(1)
H.2–4
E.2(1)
C.1(1)A
H.1–4
RUE MARC-SAUVALLE
E.4(1)
E.4(1)
RUE DE CHAMPIGNY
RUE ANGERS
RUE PERRODIN
H.1–3

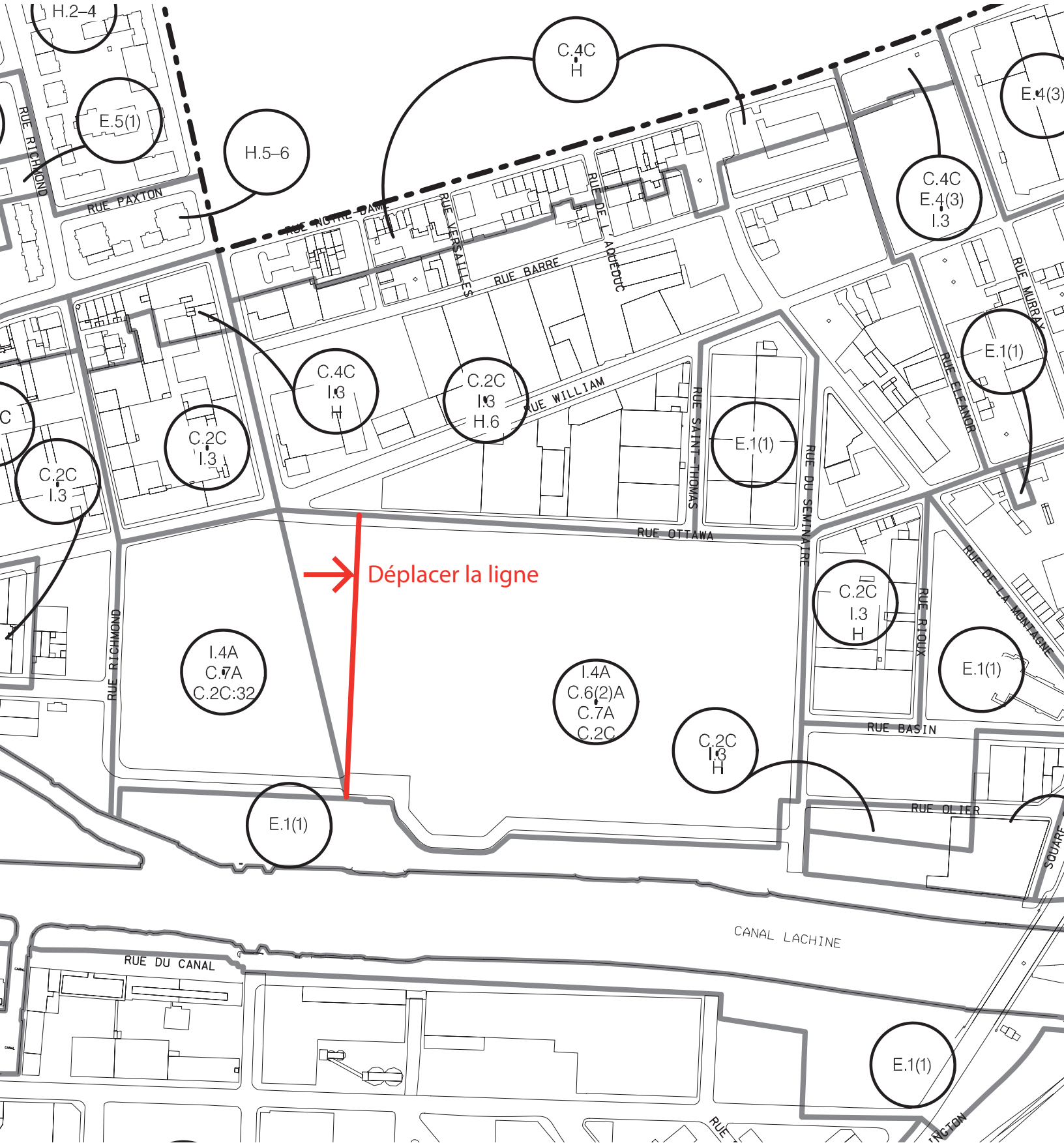
H.2–4
E.5(1)
H.5–6
C.4C
H
E.4(3)
C.4C
E.4(3)
I.3
RUE RICHMOND
RUE PAXTON
RUE NOTRE-DAME
RUE VERSAILLES
RUE BARRE
RUE DE L'AQUEDUC
RUE MURRAY
RUE ELEANOR
E.1(1)
C.4C
I.3
H
C.2C
I.3
H.6
C.2C
I.3
C.2C
I.3
RUE WILLIAM
RUE SAINT-THOMAS
E.1(1)
RUE DU SEMINAIRE
RUE OTTAWA
Déplacer la ligne
C.2C
I.3
H
RUE RIOUX
RUE DE LA MONTAGNE
E.1(1)
RUE RICHMOND
I.4A
C.7A
C.2C:32
I.4A
C.6(2)A
C.7A
C.2C
C.2C
I.3
H
RUE BASIN
RUE OLIER
E.1(1)
CANAL LACHINE
RUE DU CANAL
E.1(1)

Règlement 01-280 - Annexe B

Tableaux des caractéristiques par unité de paysage

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde	**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**

Contexte de développement

Cette unité de paysage doit son développement à plusieurs facteurs conjugués et répartis en deux périodes bien distinctes à travers le temps.

Première phase : La ville industrielle

C'est avec l'achèvement du canal de Lachine, en 1825, que débute le développement industriel et résidentiel de ce secteur. Plusieurs industries viennent s'implanter le long du canal comme la *Montreal Rolling Mills* et la *Canada Marine Work*. Au nord de cette zone industrielle, deux hommes d'affaires, William Workman et Alexandre-Maurice Delisle, commencent à lotir des terrains qu'ils ont achetés de Frédéric-Auguste Quesnel en 1857 et en 1864. D'une superficie de 78 arpents, on y construit des maisons en série pour loger les employés des industries du canal de Lachine. D'abord simple faubourg connu sous le vocable de Village Delisle, ce territoire devient Ville Sainte-Cunégonde en 1884 et obtient officiellement son statut municipal en 1890 avant d'être annexé à la ville de Montréal en 1905.

Ce secteur est très fortement structuré par le tracé des voies ferroviaires. Tout d'abord celui de la *Montreal and Lachine Railroad* qui deviendra le *Grand Tronc,* puis le *Canadien National*. Cette voie ferrée a été aménagée dès 1847 en suivant le tracé de la rue Saint-Jacques sur son côté sud. Elle coupe le quartier en deux en apportant son lot de nuisances urbaines. Plusieurs industries viendront s'établir le long de cette voie. Par la suite, la voie ferroviaire du *Canadian Pacific,* située au nord de la rue Saint-Antoine Ouest, vient fermer le quartier au nord. Jusqu'aux années 1960, ce secteur est essentiellement un quartier ouvrier qui sera affecté par les fermetures d'usines à la suite de l'ouverture de la voie maritime en 1959 et de l'abandon progressif du canal de Lachine comme axe industriel.

Deuxième phase : Rénovation urbaine

Au début des années 1960, la Ville de Montréal désigne ce secteur « zone prioritaire de rénovation urbaine ». L'annonce des projets pour ce secteur est effectuée en 1966 dans le *rapport général de la Petite-Bourgogne*, un programme de 80 millions de dollars. Ce secteur connaît alors une vague de démolitions et de reconstructions intensive échelonnée sur 15 ans, ainsi que la réhabilitation de plusieurs bâtiments anciens. Cette rénovation urbaine vise essentiellement l'habitation à loyer modique. Le projet des *Îlots Saint-Martin*, ceinturé par les rues Saint-Antoine Ouest, Richmond, Saint-Jacques et des Seigneurs, est le premier projet d'envergure de ce vaste chantier. Ce projet-phare comporte plusieurs types d'interventions : démolition, reconstruction et rénovation. Ce projet sera poursuivi par l'opération *Myriade* avec l'insertion dans la trame urbaine existante de logements à loyer modique.

À partir de 1979, on construit dorénavant des complexes domiciliaires destinés à une clientèle de la classe moyenne. Ces projets, comme l'opération *20 000 logements*, seront pilotés par la Ville de Montréal conjointement avec des entrepreneurs. Cette vague apporte des projets de qualité comme les *Habitations du Parc Quesnel* en 1983 et les *Habitations Georges-Vanier* en 1993. En plus, l'enlèvement des voies ferrées du *Canadien National,* à partir de 1978, amorce aussi d'autres projets domiciliaires. Ces derniers développements résidentiels tentent de rétablir une mixité sociale dans le secteur.

Actuellement l'unité de paysage Sainte-Cunégonde est majoritairement occupée par des bâtiments issus des vagues de construction des années 1970 et 1980.

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde				**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et l'orientation sont variables. Malgré le fait que cette unité de paysage est le résultat d'un remaniement des îlots du XIXe siècle, sa forme urbaine en respecte le maillage en plusieurs endroits. La majorité des îlots sont issus du remembrement urbain commencé à la fin des années 1960. Nous apercevons une grande variété de types d'îlot à l'échelle du quartier, mais une grande unité domine à l'intérieur de chacun. Cela reflète le souci des maîtres d'œuvre et d'ouvrage de travailler à l'échelle de l'îlot plutôt qu'à l'échelle du quartier. Nous retrouvons deux grands types d'îlots, soit des îlots de type moderne pour les projets domiciliaires des années 1970, soit des îlots de type composé avec un retour du découpage parcellaire pour les projets les plus récents. La majorité des îlots ne possèdent pas de ruelles, mais nous retrouvons une grande variété de traitement pour les cœurs d'îlot. Soulignons la disposition des bâtiments autour d'une zone verte pour les projets des années 1970, de véritables parcs urbains au cœur des îlots.		
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage possède deux principales caractéristiques issues des transformations que ce secteur connaît depuis la fin des années 1970. D'une part, nous avons des îlots de type moderne avec l'implantation d'édifice barre selon une disposition dérivée du mouvement moderne et, d'autre part, un découpage parcellaire régulier pour les îlots de type composé pour les projets plus récents.		
Implantation :	Mode :	Aucun mode d'implantation typique		
	Marges :	Recul avant :	Variable	
		Latérale :	Variable	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique	
	Alignements :	Aucune prédominance, mais les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3)	
		Secondaire :	Immeuble à vocation institutionnelle (7); duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex de trois étages (2.4). Quelques bâtiments à vocation mixte (4) ou commerciale (5) sont aussi présents sur la rue Saint-Jacques.	
	Variante :	Parmi les immeubles récents, on remarque une inspiration de plus en plus grande des types architecturaux anciens, au niveau de la forme et de la distribution des logements. Ces bâtiments n'appartiennent à aucun type architectural à proprement parler.		

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde		**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/Polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériaux :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal) tuile de métal, ardoise naturel; Parapet: brique, acier, bardeaux Corniche: acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte, double sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne église méthodiste de l'Ouest (2035, rue Coursol) - Ancien hôtel de ville de Sainte-Cunégonde (530-540, rue Vinet) - Anciens bureaux Steel Company of Canada (525, rue du Dominion) - Bain Hushion (757, rue des Seigneurs) - Académie Sainte-Cunégonde (2520, avenue Lionel-Groulx) - Îlots Saint-Martin (805, rue des Seigneurs & 733-865, rue Saint-Martin, 1770-1820, rue Saint-Antoine Ouest, 716-984, rue Richmond, 1724-1783, terrasse Elgin, 1752-1788, terrasse Coursol) - 834-852 & 888-894 place Richmond - Habitations Georges-Vanier (600-642, boulevard Georges-Vanier) - Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (1825, rue Notre-Dame Ouest) - Presbytère Sainte-Cunégonde (2465, rue Saint-Jacques) - 707-731, rue Canning (1995 – 2007, rue Saint-Jacques) - 810, rue Chatham - Ancienne école (2235-2247, rue Delisle) - Poste Hydro-Québec (730, rue Guy) - Presbytère (2330, avenue Lionel-Groulx) - Foyers hongrois (2582-2592, avenue Lionel-Groulx et 2600-2642, avenue Lionel-Groulx) - 2025, rue Quesnel & 760-770, rue Canning - 2221-2225, rue Saint-Jacques - 2395-2401, rue Saint-Jacques - 2473-2489, rue Saint-Jacques
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Immeuble cité : - Église Saint-Joseph (550, rue Richmond)
	Lieux de culte :	- Église Saint-Joseph (550, rue Richmond) - Église Sainte-Cunégonde (2461, rue Saint-Jacques) - Synagogue (1950, rue Saint-Antoine)

Unité de paysage 1.1 : Sainte-Cunégonde		**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Immeubles significatifs (SUITE)		
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Les principales caractéristiques de ce secteur sont les remembrements urbains successifs qu'il a connus depuis la fin des années 1960. − La force de tous ces projets domiciliaires est la volonté d'intégration de la majorité des bâtiments dans la trame urbaine de Sainte-Cunégonde. À titre d'exemple, nous pouvons observer plusieurs similitudes formelles comme la composition verticale de la façade de plusieurs bâtiments faite d'une partie en avancée, ainsi que certains emprunts stylistiques comme la fausse mansarde et le parapet à motif géométrique. − Cependant, bien que le réseau artériel ait été préservé, le choix d'entreprendre les actions de réhabilitation par îlot a conduit à la création d'un paysage hétérogène. Ainsi, chaque îlot ou groupe d'îlots possède des caractéristiques architecturales distinctes.		

Unité de paysage 1.2: Rue Notre-Dame Ouest 2

Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne

Contexte de développement

Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Jusqu'en 1820, on retrouvait des habitations sur le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne. Ensuite, le chemin traversait le village des Tanneries, embryon de la future ville de Saint-Henri.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, ce secteur a connu un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs édifices typiques de l'architecture commerciale montréalaise.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Le tissu urbain de cette unité de paysage est composé d'îlots orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Certains îlots de cette unité possèdent des ruelles. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue Notre-Dame Ouest. Le nombre de faces bâties est variable	
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments de cette unité n'ont pas de marge de recul avant, à l'exception des immeubles d'appartements récents.
		Latérale :	Aucune
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.
	Alignements :	La plupart des façades sont alignées et parallèles à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4)
		Secondaire :	Conciergerie (3.2); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	

Unité de paysage 1.2: Rue Notre-Dame Ouest 2		**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, de taille beige, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde; parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, ardoise naturelle; Parapet: Brique, pierre Corniche: bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement , acier/tôle à baguette
Saillies :	Balcons :	Bois, acier
	Escaliers :	Acier, béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale et vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Immeuble à vocation mixte (2753, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Immeuble reconnu : - Théâtre Corona (2490, rue Notre-Dame Ouest)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		

- Cette unité de paysage possède une grande valeur patrimoniale notamment à raison de la richesse architecturale de plusieurs bâtiments commerciaux et l'homogénéité des gabarits et de l'implantation des édifices en bordure du trottoir.
- Il faut cependant mentionner que plusieurs bâtiments ont été fortement altérés. Les rénovations qui éliminent ou cachent les détails ornementaux ou l'implantation en rupture de paysage de bâtiments spécialisés.

Unité de paysage 1.3 : Rue Coursol Ouest

Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Coursol Ouest correspond à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde. Le développement de ce secteur est étroitement lié aux activités de Frédéric-Auguste Quesnel (homme politique, avocat et homme d'affaires, 1785-1866) et Charles-Joseph Coursol (homme politique et fonctionnaire, 1819-1888). Frédéric-Auguste Quesnel détenait par bail emphytéotique de vastes terres appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans le fief Saint-Joseph. De forme triangulaire, son terrain allait, du nord au sud, du boulevard René-Lévesque Ouest à la rue Notre-Dame Ouest et, d'ouest en est, d'une partie de l'avenue Brewster et de l'avenue Atwater à la rue Canning. Il a cédé de grandes portions de terrains aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle en 1857 et en 1864 sur lesquelles ils ont commencé à lotir immédiatement. Ses vastes terrains situés à l'est de la rue Vinet et au sud de la rue Saint-Jacques seront en majorité occupés dès 1879. À la mort de Frédéric-Auguste Quesnel survenue en 1866, ses terres restantes reviendront à son fils adoptif, Charles-Joseph Coursol. Cette partie des terres de Quesnel, située à l'ouest de Vinet et qui fait partie de cette unité de paysage, sera lotie et construite en 1885.

À la fin des années 1960, ce secteur sera au centre d'un vaste programme de rénovation urbaine mené par la Ville de Montréal. Au contraire de la partie est de ce territoire qui connaîtra une vague de démolition et de reconstruction intensive, ce sont surtout des interventions de restauration et d'insertion qui ont transformé la partie à l'ouest de la rue Vinet. On a vu ces dernières années l'émergence de nombreux immeubles en copropriété dans ce secteur, notamment sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Atwater.

Caractéristiques dominantes de l'unité

Tissu urbain :	Îlots :	Originellement, cette unité de paysage était généralement composée d'îlots rectangulaires avec ruelle en « I » avec deux faces bâties. Lors des travaux de rénovations urbaines des années 1970, on a procédé à des remembrements du parcellaire sur les têtes d'îlots donnant sur l'avenue Atwater. On a aussi procédé à la fermeture de la rue Quesnel à la hauteur de l'avenue Atwater et de la rue Coursol. On peut toujours lire cette coupure de la rue Quesnel par les bâtiments du XIXe siècle restant sur l'ancienne emprise de la rue Quesnel transformée en ruelle et se terminant en cul-de-sac.	
	Parcellaire :	Nonobstant le découpage irrégulier sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Atwater, le parcellaire est régulier dans l'ensemble de cette unité de paysage. Cette régularité provient de la présence d'un module régulier dans le proportionnément des parcelles. Le module de base, uniforme pour chaque bande de parcelles, varie entre 6 et 7 mètres en largeur et 19 à 33 mètres en profondeur. La création de copropriétés avec des groupes de bâtiments a amené la fusion de parcelles mais on remarque toujours la conservation du module de base dans la largeur des parcelles.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont alignés sur la ligne de lot avant.
		Latérale :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marges latérales.
		Arrière :	Les marges arrière varient de 10 et 15 mètres à l'exception des bâtiments implantés le long de l'avenue Atwater et de la rue Quesnel.
	Alignements :	Une grande uniformité sur l'alignement des façades domine cette unité de paysage.	

Unité de paysage 1.3 : Rue Coursol Ouest			**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques dominantes de l'unité			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5)
		Secondaire :	Multiplex (2.7); conciergerie (3.2)
	Variante :	Plusieurs des bâtiments de cette unité de paysage sont des triplex avec escalier intérieur et toit en fausse mansarde. Ces bâtiments ressemblent également au duplex de trois étages mais la plupart possèdent trois logements.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, ardoise naturelle,revêtement d'acier (à baguette) ; Parapet: brique, pierre; Corniche: bois, acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans impose, à guillotine sans imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble d'habitations (2455-2489, rue Quesnel) - Intervention contemporaine (2566, rue Coursol) - Habitations du Parc Quesnel (2345, rue Quesnel) - Habitation (2234 – 2236, rue Quesnel) - Ensemble urbain d'intérêt : 2441 -2526, rue Coursol & 2464 – 2596, rue Coursol	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Sainte-Cunégonde (2461-2465, rue Saint-Jacques)	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	

Unité de paysage 1.3 : **Rue Coursol Ouest**	**Aire de paysage 1** **Petite-Bourgogne**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− L'unité de paysage Rue Coursol Ouest possède une mixité de bâtiments anciens aux caractéristiques patrimoniales d'intérêt et de bâtiments neufs dont la qualité d'insertion est inégale. En ce sens, la conservation des témoins architecturaux les plus anciens devrait être un facteur à considérer dans la gestion du paysage urbain de cette unité. − Il est à noter qu'en raison de leur caractère plus prestigieux, on retrouve sur la rue Saint- Antoine Ouest et l'avenue Atwater des bâtiments anciens à vocation commerciale ou mixte qui possèdent des caractéristiques architecturales différentes de celles énumérées dans cette fiche descriptive.	

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est

Aire de paysage 1
Petite-Bourgogne

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Coursol Est correspond à l'extrémité nord-ouest de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde. Le développement de ce secteur est étroitement lié à l'activité de trois hommes : Frédéric-Auguste Quesnel (homme politique, avocat et homme d'affaires, 1785-1866), William Workman (homme d'affaires et maire de Montréal, 1807-1878) et Alexandre-Maurice Delisle (homme d'affaires et député, 1810-1880). Frédéric-Auguste Quesnel détenait par bail emphythéotique de vastes terres appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph dans le fief Saint-Joseph. De forme triangulaire, son terrain allait, du nord au sud, du boulevard René- Lévesque Ouest à la rue Notre-Dame Ouest et, d'ouest en est, d'une partie de la rue Brewster et de l'avenue Atwater à la rue Canning. Il a cédé de grandes portions de terrains aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle en 1857 et en 1864 qu'ils ont lotis immédiatement. Ses vastes terrains situés à l'est de la rue Vinet et au sud de la rue Saint- Jacques seront en majorité occupés dès 1879. Cette portion du territoire de l'ancienne ville de Sainte-Cunégonde a conservé en large part son paysage urbain.

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est				**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Les deux faces bâties des îlots sont divisées longitudinalement par une ruelle en « I ». Les bâtiments implantés aux intersections sont orientés vers les rues nord-est / sud-ouest (rues Saint-Antoine Ouest, Coursol, Blake et l'avenue Blanchard). Il est à noter que sur le boulevard Georges-Vanier, entre les rues Quesnel et Blake, les îlots possèdent une troisième face bâtie et les bâtiments implantés aux intersections de ces rues sont orientés vers le boulevard Georges-Vanier.		
	Parcellaire :	Nonobstant le découpage parcellaire irrégulier donnant sur la rue Saint-Antoine Ouest, on observe la présence d'une parcelle de base dont les dimensions sont uniformes par segment de rue et qui mesurent entre 5,5 et 7,6 mètres en largeur et entre 21 et 28 mètres en profondeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 2,5 à 5,5 mètres.	
		Latérale :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marge latérale.	
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 9 et 15 mètres sauf sur la rue Saint-Antoine Ouest où elles varient pour la plupart entre 15 et 25 mètres, de même que sur la rue Quesnel où elles sont inférieures à 9 mètres.	
	Alignements :	Une grande uniformité sur l'alignement des façades domine cette unité de paysage. Ces alignements sont propres à chacun des îlots. Les façades sont parallèles à la rue sauf pour les bâtiments de la rue Saint-Antoine Ouest situés entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Vinet dont l'alignement suit une diagonale.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2)	
		Secondaire :	Duplex de trois étages (2.4); conciergerie (3.2); immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	On retrouve sur la Coursol un duo de bâtiments dont la composition architecturale est proche à la fois du duplex de trois étages et du triplex avec escalier extérieur. Ces bâtiments semblent posséder 3 logements dont un sur deux niveaux. Le traitement du socle inclut tout le rez-de- chaussée, ce qui donne l'impression que le premier étage est l'étage principal d'accès à l'intérieur du bâtiment.		

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est		**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal,, ardoise naturelle; Parapet: pierre, brique; Corniche: bois, acier
Revêtement de toit :	Toit en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre (conciergerie seulement)
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre (conciergerie seulement)
	Garde-corps :	Bois, métal
	Tambours d'entrée :	Autorisé
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 10%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien temple de l'église méthodiste de l'Ouest (2035, rue Coursol) - Maison Sir-Francis-Hincks (2338, rue Saint-Antoine Ouest) - Édifice Dineen (2430, rue Saint-Antoine Ouest) - Ensemble d'habitations (2225-2247, rue Quesnel & 2251-2273, rue Quesnel) - Malden Terrace (2206-2282, rue Saint-Antoine Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église anglicane St. Jude's (2390, rue Coursol)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucun
	Maisons de type « shoebox » :	Aucun
	Maisons villageoises :	Aucun

Unité de paysage 1.4 : Rue Coursol Est	**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− L'unité de paysage rue Coursol est principalement composée de bâtiments résidentiels où les caractéristiques du cadre bâti sont très homogènes (forme, implantation et composantes architecturales). La restauration, la réinsertion et la conservation des éléments décoratifs constituant les composantes architecturales sont à privilégier. Réintégrer les caractéristiques architecturales en s'inspirant des immeubles significatifs. − Dépendant de l'époque de son développement, chaque rue présente une unité architecturale étonnante, notamment les bâtiments situés sur les deux côtés de la rue Coursol. − Notons aussi les remarquables duplex sur trois étages et maisons urbaines en pierre calcaire sur la rue Saint-Antoine Ouest. − De façon générale, cette unité de paysage présente un patrimoine architectural remarquable qui est amplifié par la démolition des bâtiments situés sur plusieurs îlots voisins. − Il est à noter que les conciergeries et les immeubles à vocation mixte sont des exceptions dans l'ensemble de cette unité de paysage.	

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater

Aire de paysage 1
Petite-Bourgogne

Contexte de développement

Au tournant du XIXe siècle, ce secteur a connu un développement mixte avec sa partie nord vouée à la fonction résidentielle et sa partie sud vouée à la fonction industrielle. Au fil des ans, la compagnie Montreal Rolling Mills Co., qui deviendra la Steel Company of Canada Limited et plus tard la Stelco, occupe une grande partie de ce secteur avec un ensemble industriel comprenant plusieurs bâtiments avant d'être abandonné durant de longues années. Un vaste programme de développement résidentiel débute à partir de la fin des années 1980 pour occuper les immenses terrains et bâtiments de la Stelco. Maintenant, ce secteur est constitué de constructions neuves et d'anciens bâtiments industriels recyclés en logements.

La partie à l'ouest de l'avenue Atwater et de la rue De Lévis est occupée, d'une part, par le marché Atwater et, d'autre part, par des édifices commerciaux construits récemment qui forment un pôle commercial important. L'ensemble de l'unité de paysage Atwater connaît, depuis le début des années 1990, de grandes transformations avec la reconversion des immeubles industriels et la construction de nouveaux bâtiments sur les lots vacants.

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater				**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'une trame de rues régulière, formée d'îlots rectangulaires principalement orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cette trame s'adapte et se déforme légèrement à l'approche du canal de Lachine. Ce schéma respecte, dans ses grandes lignes, le tracé originel du XIXe siècle issu du développement résidentiel et industriel de ce secteur. Soulignons la disparition des ruelles présentes au début du XIXe siècle dans la majorité des îlots. Seuls les îlots en bordure de la rue Notre-Dame ont conservé leurs ruelles. À défaut de ruelles, nous avons deux grands types d'occupation du cœur d'îlots dans les nouveaux développements résidentiels : un cœur d'îlots occupé par des espaces de stationnement et des cours arrière ou bien un cœur d'îlots occupé par une cour commune accessible à tous les résidents habitant le pourtour de l'îlot. Il n'y a pas d'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections		
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage sont issues d'un développement urbain à la fois résidentiel et industriel et d'un processus de subdivisions et de fusions progressives des lots, ce qui explique leurs formes et leurs tailles variées. Par contre, nous pouvons affirmer qu'une partie des parcelles issues d'anciens îlots à vocation industrielle ont gardé les grandes dimensions de leur ancien découpage. Le découpage des parcelles résidentielles du XIXe siècle est aujourd'hui disparu.		
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique dans cette unité de paysage.		
	Marges :	Recul avant :	Les dimensions des marges de recul avant varient de 0 à 6 mètres, dépendant du type de bâtiments et de développement spécifique de chaque îlot.	
		Latérale :	Les marges latérales sont variables selon les projets résidentiels. Les bâtiments implantés avec une marge latérale se retrouvent principalement dans les îlots à cour centrale où des passages entre les bâtiments sont aménagés.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées par série de bâtiments propre à chaque îlot. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune	
		Secondaire :	Immeuble à vocation industrielle (6) dont plusieurs ont été convertis; conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation commerciale (5).	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.		

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater		**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome, beige
	Autre :	Revêtement métallique, acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre, béton
	Escaliers :	Pierre/Béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, portes patio
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Marché Atwater (110-154, avenue Atwater) - Bâtiment no 1 Stelco (11-35, rue Charlevoix) - Bâtiment no 2 Stelco (2320, rue Notre-Dame Ouest) - Bâtiment no 3 Stelco (90, rue Vinet) - Stelco (208, rue du Dominion) - Stelco (2351-2359, rue Duvernay) - Stelco (2305-2325, rue Sainte-Cunégonde) - Stelco (102-108, rue Vinet) - Dominion Wadding Company (120, rue Vinet)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 1.5 : Marché Atwater	**Aire de paysage 1 Petite-Bourgogne**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− L'unité de paysage Marché Atwater possède une homogénéité par îlot. Cette caractéristique du paysage urbain est due au redéveloppement progressif par îlot de l'ensemble du territoire de cette unité. Ainsi, chaque îlot a été redéveloppé avec un projet architectural dont les caractéristiques sont uniformes. − On remarque la préservation d'une identité industrielle, notamment par la reconversion d'anciens bâtiments industriels et par l'utilisation de la brique d'argile rouge comme matériau de revêtement dominant. − On remarque également une concentration de bâtiments en hauteur dans l'ancienne zone industrielle à proximité du canal de Lachine et les bâtiments de taille réduite sont concentrés dans les autres parties de ce secteur. L'implantation avec marge de recul est presque généralisée.	

Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre	**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**

Contexte de développement

La rue du Centre forme le noyau commercial et institutionnel du lotissement de la ferme Saint- Gabriel des Sulpiciens. Son développement est concomitant à celui de l'ensemble de ce secteur (voir les fiches descriptives des unités de paysage 2.2 et 2.3). La présence de la fonction commerciale au rez-de-chaussée des bâtiments de la rue du Centre de même que de la rue Charlevoix distingue cependant le paysage bâti de cette unité, de même que la présence d'un noyau institutionnel important.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	La plupart des îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cependant, l'unité de paysage n'est formée que des bandes de parcelles attenantes aux rues du Centre et Charlevoix. On ne retrouve pas de ruelles. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue du Centre. L'orientation dominante des bâtiments situés à l'intersection de la rue Charlevoix et des rues Augustin-Cantin, de Châteauguay et Grand Trunk est vers la rue Charlevoix.	
	Parcellaire :	La parcelle de base du lotissement le long de la rue du Centre mesure entre 14,5 et 15 mètres en largeur et 36 mètres en profondeur. La rue Charlevoix ne semble pas avoir une parcelle de base typique. On remarque un processus fréquent de subdivision ou de fusion des parcelles de base, ce qui amène la présence d'une grande variation dans la taille des parcelles.	
Implantation :	Mode :	La majorité des bâtiments de cette unité de paysage sont contigus.	
	Marges :	Recul avant :	Bâtiments alignés à la ligne de lot avant. Quelques bâtiments font cependant exception. La marge de recul avant varie alors entre 0,5 et 15 mètres. Les plus grandes marges de recul avant sont présentes dans le cas de bâtiments institutionnels.
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.
		Arrière :	Sur les parcelles de base, la marge arrière minimale est de 15 mètres. Quelques bâtiments à vocation commerciale ou institutionnelle possèdent une marge arrière inférieure.
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Les façades sont généralement alignées avec peu de variations dans les marges de recul avant.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4)
		Secondaire :	Duplex escalier intérieurs (2.1); Immeuble à vocation institutionnelle (7);
	Variante :	Deux variantes de l'immeuble à vocation mixte sont présentes. La première variante se différencie par la présence d'une porte cochère qui peut être située au centre de la façade ou sur l'un des côtés. La seconde variante est l'immeuble résidentiel transformé pour l'insertion de l'activité commerciale. Il est principalement présent sur la rue Charlevoix. Sur les bâtiments implantés en coin de rue, la vitrine commerciale se prolonge sur environ 2 à 4 mètres de la façade latérale. De façon générale, les ouvertures du rez-de-chaussée de la façade latérale ne sont pas alignées aux ouvertures des étages supérieurs. La corniche ou la fausse mansarde sont continues sur les deux façades.	

Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Édifice O.-Labelle (2463-2473, rue du Centre) - Banque d'Épargne (1100, rue de Condé) - Couvent Saint-Jean-L'Évangéliste (2325, rue du Centre) - Ancienne académie Saint-Gabriel (2312, rue du Centre) - Ancien bureau de poste (1955, rue du Centre) - Ensemble résidentiel/commercial (1940-1952, rue du Centre) - Édifice Cyrille-Paré (1124-1130, rue Charlevoix) - Maison Villageoise (1276, rue Charlevoix) - Maison Villageoise (1284, rue Charlevoix) - Poste d'incendie no 15 (1690, Richardson; 1255, Richmond) - Presbytère de l'église Saint-Charles (2111, rue du Centre) - Presbytère de l'église Saint-Gabriel (2157, rue du Centre) - 2551, rue de Chateauguay
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Charles (2115, rue du Centre) - Église Saint-Gabriel (2157, rue du Centre) - Église Holy Trinity Polish (1660, rue du Centre)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 2.1 : Rue du Centre	**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− L'unité de paysage Rue du Centre possède un paysage bâti diversifié. La présence de bâtiments avec rez-de-chaussée commercial se mélange avec des bâtiments institutionnels et uniquement résidentiels. − Cette forte présence commerciale et institutionnelle engendre la présence de caractéristiques architecturales qui distinguent cette unité de paysage par rapport à la Ferme Saint-Gabriel Nord et Sud (2.2 et 2.3), notamment par la présence fréquente de la pierre à bossages comme matériau de revêtement, la présence d'oriels et la plus forte régularité dans l'alignement des ouvertures en façade et dans l'implantation sur la ligne de lot avant et ce, principalement sur la rue du Centre. − Ces caractéristiques devraient être promues afin de maintenir la particularité des rues Charlevoix et du Centre dans leur contexte urbain.	

Unité de paysage 2.2 : Ferme Saint-Gabriel Nord

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette unité de paysage fait partie de l'ancienne ferme Saint-Gabriel, possession des Sulpiciens de Montréal. Le projet de lotir cette terre débute en 1845, avec la vente aux enchères des lots tracés par John Ostell. Cette vente est rendue possible grâce à la reconnaissance, par les autorités britanniques, des droits seigneuriaux des Sulpiciens de Montréal sur leur terre (Poitras, Bérudé, 2004). Cependant, la première vente aux enchères n'a pas reçu le succès escompté et ce n'est que dans les années 1850 que le développement de cette partie de la pointe Saint- Charles prendra son envol. De nouvelles ventes aux enchères seront effectuées entre 1853 et 1866. Celles-ci seront dominées par les achats d'un groupe de promoteurs dominé par John Ostell ainsi que par John Redpath qui désire aménager, en bordure du canal de Lachine, un complexe industriel. Pour favoriser le succès de ces ventes aux enchères, les Sulpiciens feront pression sur la Ville de Montréal afin qu'elle conduise certains travaux d'amélioration des infrastructures et d'embellissement de l'espace public, notamment le pavage de la rue Grand Trunk.

À la fin des années 1860, la ferme Saint-Gabriel est devenue une banlieue industrielle animée. La forte concentration des industries le long du canal de Lachine et de la rue Saint-Patrick ainsi que la présence du chemin de fer favoriseront l'implantation d'industries de tailles plus petites à l'intérieur du tissu urbain. Ainsi, l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel s'est progressivement diversifiée pour devenir un tissu urbain à la fois résidentiel et industriel. Depuis la Seconde Guerre mondiale, plusieurs vieux ensembles d'habitations ont été démolis et de nouveaux projets d'ensembles résidentiels y ont été construits.

Unité de paysage 2.2 : Ferme Saint-Gabriel Nord				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Le lotissement d'origine de cette unité de paysage prévoyait majoritairement des îlots à 2 faces bâties et sans ruelle. La présence d'une troisième face bâtie était exceptionnelle et réservée à certains secteurs spécifiques de la ferme Saint-Gabriel, par exemple les rues de Laprairie et Island qui bordent des églises. Cependant, au fur et à mesure du développement de cette unité de paysage, des bâtiments ayant adresse sur les rues en tête d'îlot ont progressivement été construits. Pour cette raison, on retrouve aujourd'hui un grand nombre d'îlots à trois ou quatre faces bâties sans que ce soit le résultat d'une planification particulière. L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-est / sud-ouest. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est variable.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord possède entre 14,5 et 15 mètres en largeur mais la variation en profondeur est plus accentuée, soit entre 25 et 36 mètres. Les parcelles de base ont cependant été fréquemment subdivisées ou fusionnées afin d'accommoder divers types architecturaux ou modes de propriété.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont habituellement contigus		
	Marges :	Recul avant :	On observe généralement l'absence de marge de recul avant mais les alignements sont régulièrement interrompus par la présence de bâtiments implantés avec une marge de recul pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres mais généralement comprise entre 0 et 2 mètres.	
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.	
		Arrière :	Les bâtiments résidentiels implantés sur des parcelles de base possèdent une marge arrière d'un minimum de 15 mètres. Les bâtiments industriels et tous les bâtiments implantés sur des parcelles atypiques peuvent posséder une marge arrière inférieure.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Plusieurs types architecturaux sont représentés dans cette unité et aucun type architectural n'a été identifié comme principal.	
		Secondaire :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); duplex avec escalier intérieur (2.1), des duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); immeubles à vocation industrielle (6) (à proximité de la rue Saint-Patrick)	
	Variante :	Parmi les types, il y a plusieurs porte cochère puisqu'il n'y a pas de ruelle. La maison en rangée (duplex avec escalier intérieur convertie en unifamiliale) est souvent présente. Sur les coins de rue architecturaux résidentiels anciens, il est fréquent de retrouver la variante avec porte cochère, le mode de composition de la façade latérale est variable.		

Unité de paysage 2.2 : Ferme Saint-Gabriel Nord		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/Polychrome rouge, orangée, brune/Polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise naturelle; Parapet: brique, pierre; Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Résidences (1232-1234, rue de Condé) - Résidences (1872-1874 & 1292-1298, rue Shearer) - Résidences (1882-1888, rue Augustin-Cantin)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 2.2 : **Ferme Saint-Gabriel Nord**	**Aire de paysage 2** **Pointe-Saint-Charles**

Secteurs significatifs

Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui

Principaux éléments à retenir

- L'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord possède une grande variété de types architecturaux notamment en raison de l'absence de vastes projets de spéculation immobilière. À l'exception des bâtiments résidentiels récents, les bâtiments construits en série sont rares et lorsque c'est le cas, les séries comptent un petit nombre de bâtiments. Ce processus de construction favorise la différenciation des bâtiments. De plus, quelques parcelles, et parfois des îlots complets, ont été soumis à un processus de reconstruction des bâtiments présents et les nouvelles constructions s'inscrivent rarement dans une continuité architecturale.
- Parmi les éléments architecturaux qui sont homogènes dans cette unité de paysage, on remarque la présence de la brique d'argile rouge ou brune comme matériau de revêtement. La pierre à bossages n'est utilisée qu'en de rares cas. Les balcons sont également rares dans cette unité de paysage. Lorsque présents, ils sont de petites dimensions et souvent situés au-dessus des portes d'entrée. Les triplex avec escalier extérieur possèdent des balcons de plus grandes dimensions. Il n'y a généralement pas de fenêtre en saillie.
- Ainsi, le paysage urbain de cette unité de paysage est fortement diversifié, composé à la fois de bâtiments résidentiels anciens et nouveaux et de bâtiments industriels. Cette mixité distingue l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Nord de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud (2.3) où la présence industrielle ainsi que d'ensembles d'habitations récents y est plus faible.

Unité de paysage 2.3 : Ferme Saint-Gabriel Sud

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette unité de paysage fait partie de l'ancienne ferme Saint-Gabriel, possession des Sulpiciens de Montréal. Le projet de lotir cette terre débute en 1845, avec la vente aux enchères des lots tracés par John Ostell. Cette vente est rendue possible grâce à la reconnaissance, par les autorités britanniques, des droits seigneuriaux des Sulpiciens de Montréal sur leur terre (Poitras, Bérudé, 2004). Cependant, la première vente aux enchères n'a pas reçu le succès escompté et ce n'est que dans les années 1850 que le développement de cette partie de la pointe Saint- Charles prendra son envol. De nouvelles ventes aux enchères seront effectuées entre 1853 et 1866. Celles-ci seront dominées par les achats d'un groupe de promoteurs dominé par John Ostell ainsi que par John Redpath qui désire aménager, en bordure du canal de Lachine, un complexe industriel. Pour favoriser le succès de ces ventes aux enchères, les Sulpiciens feront pression sur la Ville de Montréal afin qu'elle conduise certains travaux d'amélioration des infrastructures et d'embellissement de l'espace public, notamment le pavage de la rue Grand Trunk.

À la fin des années 1860, la ferme Saint-Gabriel est devenue une banlieue industrielle animée. Certaines parties tarderont cependant à se développer notamment en raison de la présence de la rivière Saint-Pierre. Le tracé de cette rivière occupe une partie des îlots situés à l'ouest de la rue Charlevoix ainsi que les îlots situés entre les rues Grand Trunk et Mullins. Ces îlots sont tous marqués par l'absence de lotissement ou par la présence d'un lotissement récent, la rivière limitant le développement du quartier résidentiel. On perçoit bien, sur la carte de 1907, la conservation d'un espace libre entre les rues Mullins et Grand Trunk probablement due à la présence, anciennement, de la rivière Saint-Pierre

Parmi tout le secteur compris entre les voies ferrées et le canal de Lachine, l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud est celle qui a conservé le plus intact son parcellaire résidentiel.

Unité de paysage 2.3 : Ferme Saint-Gabriel Sud				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Le lotissement d'origine de cette unité de paysage prévoyait majoritairement des îlots à 2 faces bâties et sans ruelle. La présence d'une troisième face bâtie était exceptionnelle et réservée à certains secteurs spécifiques de la ferme Saint-Gabriel, par exemple la rue Charlevoix et la rue du Centre entre les rues Island et Shearer en raison du changement d'orientation des îlots. Cependant, au fur et à mesure du développement de cette unité de paysage, des bâtiments ayant adresse sur les rues en tête d'îlot ont progressivement été construits. Pour cette raison, on retrouve aujourd'hui un grand nombre d'îlots à trois ou quatre faces bâties sans que ce soit le résultat d'une planification particulière. L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-est / sud-ouest, à l'exception des îlots situés entre les rues Island, Shearer, du Centre et Grand Trunk qui possède une orientation dans l'axe opposé (nord-ouest / sud-est). L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie mais elle est vers les rues nord-est / sud-ouest de façon dominante.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud possède entre 14,5 et 15 mètres en largeur mais la variation en profondeur est plus accentuée, soit entre 25 et 36 mètres. Les parcelles de base ont cependant été fréquemment resubdivisées afin d'accommoder des types architecturaux divers.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	On observe généralement l'absence de marge de recul avant mais on retrouve parfois des marges comprises entre 0 et 4 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception de quelques bâtiments situés sur les rues Mullins et Grand Trunk qui possèdent une façade perpendiculaire aux lignes de lots latérales. Les alignements sont parfois interrompus par la présence de marges de recul atypiques.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5)	
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); triplex avec escalier extérieur (2.6) ; multiplex (2.7).	
		Précisions :	Il est à noter que des immeubles à vocation industrielle (6) peuvent également être observés mais de façon ponctuelle seulement. On retrouve également des maisons de ville (1.5) entre les rues Grand Trunk, Mullins, Charlevoix et D'Argenson.	

Unité de paysage 2.3 : Ferme Saint-Gabriel Sud		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité (suite)		
Bâti (suite)	Variante (suite) :	Pour la plupart des types architecturaux résidentiels mentionnés, il est fréquent de retrouver la variante à porte cochère. De plus, dans le cas des duplex avec escalier intérieur, les deux modes de composition des façades, avec portes jumelées ou séparées, sont présents dans cette unité de paysage. Le duplex avec escalier intérieur est parfois présent dans sa variante à 1 seul logement. Il devient alors une maison en rangée. La plupart des types architecturaux à toit plat (duplex avec escalier intérieur, triplex avec escalier intérieur ou extérieur) de cette unité de paysage sont parfois présents dans leur variante avec toit en fausse mansarde. Les bâtiments implantés aux intersections peuvent présenter un coin tronqué. Ces bâtiments sont parfois à vocation mixte en raison de la transformation du rez-de-chaussée pour insérer une fonction commerciale.
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde : Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise naturelle Parapet : brique, pierre Corniche : acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée

Unité de paysage 2.3 : Ferme Saint-Gabriel Sud		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien poste d'incendie Saint-Gabriel (1050, rue d'Hibernia) - Ensemble résidentiel (1688-1696, rue Grand Trunk) - Ensemble résidentiel (1700-1726, rue Grand Trunk) - Maison Saint-Colomban (2365, rue Grand Trunk) - Maison villageoise (2138, rue de Châteauguay) - Maison villageoise (1664, rue Mullins) - Résidences (1132-1136, rue Shearer) - Résidence (1691, rue Wellington) - Habitation (2716, rue Saint-Charles) - Résidences (1129-1162, rue Soulanges) - Windhau (2767, rue Saint-Charles et 1331, rue D'Argenson)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
Témoins architecturaux significatifs (suite) :	Lieux de culte :	- Église Holy Ghost (1795, rue Grand Trunk)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		

- L'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud possède une grande variété de types architecturaux notamment en raison de l'absence de vastes projets de spéculation immobilière. Les bâtiments qui ont été construits en série sont rares et lorsque c'est le cas, les séries comptent un petit nombre de bâtiments. Ce processus de construction favorise la différenciation des bâtiments. Cependant, malgré cette hétérogénéité du paysage urbain, on remarque la présence dominante de la brique comme matériau de revêtement.
- À l'intérieur de l'unité de paysage Ferme Saint-Gabriel Sud, le secteur compris entre les rues Mullins, Grand Trunk, D'Argenson et Shearer constitue une zone particulière. Les îlots insérés entre ces rues ont subi un processus de développement différent du reste de l'unité de paysage dont le résultat a été soit la création de parc, l'implantation de bâtiments institutionnels ou la création d'ensembles d'habitations récents.
- Conserver le parcellaire résidentiel, les composantes architecturales comme les fausses mansardes.
- Maintenir la multiplicité architecturale dans les secteurs hétérogènes et la diversité des types architecturaux.

Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Robert Knox était, au milieu du XIXe siècle, un grand propriétaire terrien de la pointe Saint- Charles. La partie de sa propriété qui forme aujourd'hui cette unité de paysage était incluse dans une ferme de plus grande dimension qui s'étendait, entre la rue Wellington et la voie ferrée, jusqu'à la rue de Liverpool. Alors que la moitié de la ferme située entre les rues Charlevoix et de Liverpool a été lotie en 1874, la moitié à l'ouest de la rue Charlevoix a tardé avant d'être lotie. L'une des raisons de ce retard pourrait être le tracé de la rivière Saint-Pierre qui parcourait, à l'époque, le territoire de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest du nord-ouest au sud-est. Le lotissement de cette unité de paysage remonterait à 1903, sauf pour les parcelles de l'avenue Beresford, qui sont plus anciennes. Malgré ce retard dans les dates de lotissement, il semble que la construction des bâtiments soit presque simultanée dans les deux moitiés de la ferme Knox. Il en résulte donc une homogénéité relative du paysage urbain, à l'exception près que le réseau artériel de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest comporte des ruelles alors que celui de la Ferme Knox Est (unité de paysage 2.5) n'en comporte pas. Il faut aussi noter que la construction des bâtiments s'est faite du nord vers le sud. Par conséquent, le type architectural dominant se modifie d'une rue à l'autre. Remarquons finalement que le tracé de la rivière Saint- Pierre est toujours visible puisque la fin de l'aménagement de parcelles typiques marque la permanence de la présence de cette rivière dans le paysage historique de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest. Le tracé de la rivière Saint-Pierre correspond aujourd'hui approximativement à la limite sud-ouest de l'unité de paysage.

Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots comportent trois faces bâties mais la bande de parcelles de la rue Charlevoix est exclue de cette unité de paysage. Des ruelles en « T » sont intégrées aux îlots. Dans la portion ouest des îlots, les ruelles n'ont pas de formes typiques. L'orientation dominante des bâtiments est sur les rues est-ouest.		
	Parcellaire :	La dimension typique des parcelles est homogène par segment de rue mais diffère d'une rue à l'autre. Ces dimensions varient de 21,5 à 27,6 mètres en profondeur et de 6,7 à 7,6 mètres en largeur. On observe également plusieurs fusions de parcelles au sud de l'unité de paysage.		
Implantation :	Mode :	Bâtiments contigus. La rue de Rushbrooke et l'avenue Beresford possèdent quelques bâtiments atypiques isolés ou contigus que d'un seul côté.		
	Marges :	Recul avant :	0 à 2 mètres. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments. Elles peuvent atteindre entre 4 et 6 mètres pour les rues les plus au sud de l'unité de paysage (de Coleraine, de Rozel, de Rushbrooke).	
		Latérale :	Aucune sauf sur la rue de Rushbrooke et l'avenue Beresford où l'on retrouve des marges latérales variables.	
		Arrière :	La marge arrière est d'un minimum de 4,5 mètres sauf dans quelques cas où une annexe se prolonge jusqu'à environ 2 mètres de la ligne de lot arrière.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5)	
		Secondaire :	Multiplex (2.7).	
		Précisions :	Les rues de Reading, Knox et Ryde comportent surtout des duplex, alors que les rues de Coleraine et de Rozel comportent surtout des triplex et des multiplex. La rue de Rushbrooke possède une plus grande diversité architecturale.	
	Variante :	Parmi les duplex avec escalier intérieur, on retrouve la variante où il y a alternance dans la disposition des portes et des fenêtres sur la façade du rez-de-chaussée.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeau d'asphalte, acier		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois		
	Garde-corps :	Métal		

Unité de paysage 2.4 : Ferme Know Ouest		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments (suite)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Insertion contemporaine (2685-2689 et 2693-2699, rue de Coleraine) - Maison villageoise (2630, rue Knox) - Résidences (2705, 2707 et 2709, rue de Rozel) - Maisons urbaines (2625, 2637, 2639,2645, 2661, rue de Rushbrooke)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui

Principaux éléments à retenir

- L'unité de paysage Ferme Knox Ouest possède une homogénéité par tronçon de rue.
- Du nord vers le sud, on remarque un changement du type architectural dominant, du duplex avec escalier intérieur vers le triplex avec escalier extérieur et le multiplex, ainsi que l'élargissement des marges de recul avant et de la largeur des parcelles. On remarque aussi la présence tant de la brique d'argile que de la pierre à bossages comme matériau de revêtement.
- La limite sud-ouest de l'unité de paysage Ferme Knox Ouest est une trace historique importante puisque qu'elle permet de lire l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre. Cette trace devrait être conservée.

Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette portion de la ferme Knox est lotie en 1874. Cependant la construction d'habitations s'y fait progressivement. En 1890, le taux d'occupation des parcelles était d'environ 50%, alors qu'en 1907 on trouve toujours quelques parcelles inoccupées, et ce principalement sur les rues de Rozel et de Coleraine. Le développement de cette unité de paysage s'est donc échelonné sur une longue période.

Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de l'unité de paysage Ferme Knox Est sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent 4 faces bâties. La principale particularité de cette unité de paysage est l'absence de ruelle. Les ruelles qui sont devenues d'usage courant après le lotissement de cette portion de la ferme Knox distinguent la forme urbaine de l'unité de paysage voisine (Ferme Knox Ouest, 2.4). L'orientation dominante des parcelles situées aux intersections est vers les rues nord-sud, soit les rues Charlevoix et d'Hibernia.		
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage ont été planifiées avec un module régulier qui mesure entre 7,5 et 8 mètres en largeur et environ 24 mètres en profondeur. Cependant, on remarque un processus fréquent de redécoupage des parcelles qui a pu se produire avant ou après la première édification. Le résultat de ce processus est la présence de plusieurs parcelles de largeurs variables. Cette irrégularité est particulièrement présente sur les parcelles adjacentes aux rues nord-sud (rues Charlevoix et d'Hibernia) où l'on retrouve des parcelles de formes irrégulières.		
Implantation :	Mode :	Bâtiments contigus, excepté sur les rues de Rozel et de Rushbrooke où l'on retrouve davantage de bâtiments isolés.		
	Marges :	Recul avant :	L'absence de marge de recul avant est dominante mais on remarque une variation dans l'alignement des façades particulièrement sur les rues de Rozel et de Rushbrooke où les marges de recul avant varient de 0 à 6 mètres.	
		Latérale :	Aucune marge latérale en raison de la mitoyenneté des bâtiments à l'exception des rues de Rozel et de Rushbrooke où la présence de marges latérales est fréquente et de dimensions variables.	
		Arrière :	La marge de recul arrière est variable et généralement d'un minimum de 6,5 mètres pour les bâtiments rectangulaires et de 3,2 mètres pour les bâtiments avec rallonge arrière.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1)	
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6). On retrouve également des conciergeries (3.2) mais elles constituent des bâtiments de substitution généralement peu intégrés au paysage de cette unité.	
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve les deux modes de composition des façades des duplex avec escalier intérieur, soit avec portes jumelées ou séparées. La corniche ou la fausse mansarde des bâtiments implantés aux intersections est continue sur les deux façades. Bien qu'il n'y ait pas de ruelle arrière, les portes cochères sont relativement rares mais il est possible d'en retrouver sur tous les types de bâtiments identifiés.		

Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre (conciergerie seulement)
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre (conciergerie seulement)
	Garde-corps :	Bois, métal
	Tambour d'entrée :	Autorisé
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne Lorne School (2387, rue de Coleraine) - Insertion contemporaine (0620-0626, rue Charlevoix) - Habitations victoriennes (0630, 0638, 0644, 0646, rue Charlevoix) - Habitations victoriennes (0741-0743, rue Charlevoix)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	2484, rue de Coleraine
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 2.5 : Ferme Know Est	**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède une certaine hétérogénéité. La présence de plusieurs types architecturaux de même que la variation des marges de recul avant lui donne une diversité qui est le résultat d'une longue période de développement. − Néanmoins, l'utilisation dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement ainsi que la présence de toit mansardé sur les bâtiments de trois niveaux facilitant leur intégration dans un ensemble dominé par les bâtiments de deux niveaux, permettent à cette unité de paysage de se forger une identité. − Il est à noter que la rue de Rushbrooke se distingue, ainsi que la rue de Rozel mais de façon moins marquée, en raison des marges de recul plus grandes ainsi que de la présence plus fréquente des maisons urbaines (type architectural 1.2).	

Unité de paysage 2.6 : Parc Marguerite-Bourgeoys

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

La rue Wellington a été tracée durant le Régime français, soit à la fin du XVIIe siècle. Elle permettait alors d'accéder au village de Lachine en longeant la rive du fleuve Saint-Laurent. Jusqu'à la moitié du XIXe siècle, la rue Wellington, alors appelée Lower Lachine Road, était bordée de très peu de bâtiments. Les terres situées de part et d'autre étaient principalement à vocation agricole. Ce n'est qu'avec la réalisation de projets de lotissement que des bâtiments sont apparus le long de cette artère. Les premiers bâtiments seraient apparus du côté ouest de la rue Wellington, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia, de même que des côtés est et ouest de la rue Wellington entre les rues de Sébastopol et du Parc-Marguerite-Bourgeoys. Les parcelles situées le long de la rue Wellington ont été loties suite à plusieurs projets différents, ce qui leur donne des caractéristiques variées.

Pour sa part, le parc Marguerite-Bourgeoys a été formé de la fusion de deux lots acquis par la Ville de Montréal de la Congrégation de Notre-Dame et de la City Ice Company Limited, respectivement en 1910 et 1913. D'abord dénommé parc Monahan, il prit le nom de parc Marguerite-Bourgeoys en 1917, en honneur de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame dont la métairie était située à pointe Saint-Charles, comme en témoigne la maison Saint-Gabriel.

Unité de paysage 2.6 : Parc Marguerite-Bourgeoys				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La forme, la composition et l'orientation des îlots de l'unité de paysage Parc Marguerite- Bourgeoys sont variées.		
	Parcellaire :	Aucune parcelle de base typique. Par conséquent, la forme et les dimensions des parcelles sont variées.		
Implantation :	Mode :	Le mode implantation des bâtiments est variable et peut être isolé, jumelé ou contigu.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont variables. Elles varient généralement entre 3 et 6,5 mètres.	
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0 à 7 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 9 à 18 mètres, sauf pour quelques parcelles situées près des intersections ou les marges arrière peuvent être inférieures à 9 mètres.	
	Alignements :	Les façades ne forment pas un alignement régulier dans l'ensemble de l'unité de paysage. Elles peuvent cependant former des alignements par groupe de bâtiments, notamment celui situé entre les rues de Liverpool et Fortune, au nord-ouest de la rue Wellington. On retrouve également un groupe de bâtiments, situés entre les rues d'Hibernia et de Liverpool, pour lesquels les façades ne sont pas parallèles à la rue. Elles sont alors perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2); duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier extérieur (2.6)	
		Secondaire :	Présence ponctuelle de diverses typologies	
	Variante :	Il est à noter que parmi les maisons urbaines, plusieurs variantes sont présentes. Ces variantes se distinguent par leur mode d'agglomération (contigu, jumelé ou détaché) mais aussi par leurs matériaux de revêtement et leur ornementation.		

Unité de paysage 2.6 : Parc Marguerite-Bourgeoys		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal,
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre et béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien Bain Hogan (2188, rue Wellington) - Ensemble de maisons victoriennes (2139-2151, rue Wellington)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église unie (2020, rue Wellington) - Ancienne église baptiste (2183, rue Wellington)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− L'unité de paysage Parc Marguerite-Bourgeoys présente un paysage architectural diversifié. − Malgré la présence de plusieurs types architecturaux différents, on remarque quelques caractéristiques communes dont l'implantation avec une marge de recul avant et la surélévation du rez-de-chaussée de 3 à 5 contremarches. − De plus, certaines caractéristiques présentes sur quelques bâtiments différencient l'unité de paysage Parc Marguerite-Bourgeoys de ses voisines. Il s'agit notamment de la présence de fenêtres en saillie sur un ou deux niveaux, de porches d'entrée fermés ou tambours et de détails d'ornementation parfois élaborés. - La brique et la pierre à bossages sont les matériaux de revêtement dominants.		

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall

Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Hall a été lotie tardivement par rapport à l'ensemble de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Dans sa majeure partie, elle était formée des dernières terres toujours agricoles de la métairie de Marguerite Bourgeoys. La maison Saint-Gabriel, toujours présente à l'est, témoigne de la longue occupation du site par les Soeurs de la Congrégation de Notre- Dame. Le lotissement actuel a été planifié pendant la période de l'entre-deux-guerres. La rue des Sœurs (Nun's road), la seule, avec la rue Fortune, qui était présente sur le site avant le lotissement, a presque été entièrement éliminée lors du développement.

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	L'unité de paysage Rue Hall est composée d'îlots aux caractéristiques diversifiées. Les îlots de base de cette unité de paysage, situés entre les rues Favard, Wellington, du Parc-Marguerite-Bourgeoys et Fortune, sont de forme presque carrée et possèdent 4 faces bâties et une ruelle. L'autre îlot, situé entre la rue Fortune et l'avenue Ash possède trois faces bâties et une ruelle. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable mais le plus souvent, ils sont dirigés vers les rues est-ouest (rues du Parc- Marguerite-Bourgeoys, de Dublin et Fortune).		
	Parcellaire :	Les dimensions des parcelles sont variables. Une parcelle de base régulière n'a pas été identifiée. De façon générale, les parcelles mesurent entre 6 et 15 mètres en largeur et entre 22 et 32 mètres en profondeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	1,5 à 5 mètres. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments. Elles sont plus accentuées le long de la rue du Parc-Marguerite-Bourgeoys.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 7 à 17 mètres sauf le long de la rue du Parc- Marguerite-Bourgeoys, entre les rues Favard et Hall, où les marges arrière varient entre 3 et 12 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception des bâtiments situés du côté sud de la rue Fortune, entre les rues Hall et Favard, où les façades sont perpendiculaires aux lignes de lots latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)	
		Secondaire :	Maison de vétéran avec pavillon (variante du type 1.4)	
	Variante :	L'implantation oblique de quelques façades du côté sud de la rue Fortune entre les rues Favard et Hall est la principale variante.		

Unité de paysage 2.7 : Rue Hall		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Multiplex (507, rue Fortune)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Ancienne église Saint-Jean-l'Évangéliste (590, rue Fortune)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage forme un paysage particulier de triplex et de multiplex en raison de la forme et de la taille des îlots qui sont atypiques pour ce type de bâtiment. Conserver le gabarit et l'implantation prédominante. - Les triplex et les multiplex dominent largement le paysage urbain de cette unité qui ne peut être qualifiée de parfaitement homogène en raison des quelques insertions d'autres types architecturaux.		

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Le territoire de l'unité de paysage Rue de Liverpool était compris à l'intérieur de l'ancienne métairie de Marguerite-Bourgeoys. Le lotissement et les premières constructions sont réalisés durant les années 1880. Un document de 1890 montre qu'environ seulement la moitié des parcelles sont construites.

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe nord-sud, à l'exception de ceux situés en périphérie de l'unité de paysage et qui longent les rues de Liverpool et Charon. Les îlots possèdent 2 faces bâties et une ruelle en forme de « I ». L'orientation dominante des bâtiments situés sur les parcelles des intersections est vers les rues nord-sud (rues de Paris et de Coleraine). Il faut cependant remarquer que les parcelles situées du côté nord de la rue Fortune, à l'intersection de la rue de Paris, sont orientées sur la rue Fortune. Il faut aussi noter que l'îlot situé entre les rues de Liverpool, Charon et de Coleraine possède plusieurs particularités en raison de sa forme triangulaire atypique.		
	Parcellaire :	Le parcellaire de l'unité de paysage Rue de Liverpool est planifié et régulier. La parcelle de base mesure approximativement 6,9 mètres en largeur et 24,5 mètres en profondeur. L'îlot triangulaire situé à l'ouest de cette unité de paysage possède plusieurs parcelles atypiques.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	0 à 0,5 mètre. Les marges de recul sont uniformes par série de bâtiments.	
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.	
		Arrière :	Sur les parcelles de base, la marge arrière varie de 4,5 à 14 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1) et maison en rangée (2.1, variante 3).	
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2).	
	Variante :	Les principales variantes consistent en la présence de toit en fausse mansarde sur les duplex avec escalier intérieur. Les coins tronqués sont parfois présents sur les bâtiments implantés aux intersections. La présence de détails architecturaux propres aux bâtiments à vocation mixte peuvent également être présents sur les rez-de-chaussée des bâtiments implantés aux intersections.		

Unité de paysage 2.8 : Rue Liverpool		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		

- L'unité de paysage Rue de Liverpool présente un paysage architectural relativement homogène.
- Parmi les éléments caractéristiques qui définissent ce paysage, il faut retenir la présence dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement, l'absence de marge de recul avant et latérale ainsi que l'homogénéité du gabarit général des bâtiments (2 étages, peu surélevé avec toit plat).
- Il faut cependant remarquer que la forme particulière des parcelles sur l'îlot triangulaire situé entre les rues de Liverpool, Charon et de Coleraine amène une rupture d'homogénéité importante, notamment par l'insertion de bâtiments de plus fort gabarit (3 étages) et de facture plus contemporaine.

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

La rue Wellington a été tracée durant le Régime français, soit à la fin du XVIIe siècle. Elle permettait alors d'accéder au village de Lachine en longeant la rive du fleuve Saint-Laurent. Jusqu'à la moitié du XIXe siècle, la rue Wellington, alors appelée Lower Lachine Road, était bordée de très peu de bâtiments. Les terres situées de part et d'autre étaient principalement à vocation agricole. Ce n'est qu'avec la réalisation de projets de lotissement que des bâtiments sont apparus le long de cette artère. Les premiers bâtiments seraient apparus vers 1861 du côté ouest de la rue Wellington, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia, de même que des côtés est et ouest de la rue Wellington entre les rues de Sébastopol et du Parc-Marguerite-Bourgeoys. Les parcelles situées le long de la rue Wellington ont été loties suite à plusieurs projets différents, ce qui leur donne des caractéristiques variées. L'apparition progressive de commerces au rez-de-chaussée de quelques bâtiments ainsi que la construction de bâtiments institutionnels donnent à cette unité de paysage son caractère propre qui lui vaut d'être souligné.

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La forme, la composition et l'orientation des îlots de l'unité de paysage Rue Wellington sont variées. L'unité de paysage Rue Wellington est principalement formée de têtes d'îlots dont l'orientation est est-ouest.		
	Parcellaire :	On ne retrouve pas une parcelle de base typique dans l'unité de paysage Rue Wellington. Par conséquent, la forme et les dimensions des parcelles sont variées.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	À l'exception de quelques bâtiments à vocation institutionnelle ou commerciale surtout situés à l'est de la rue Wellington, la plupart des bâtiments sont implantés sans marge de recul avant.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements entre elles.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation mixte (4) ; maisons en rangée (variante 3 du type architectural 2.1); duplex à trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5). Il est à noter que les immeubles à vocation mixte ont parfois été construits comme tel mais peuvent également être le résultat d'une transformation opérée sur l'un des types résidentiels mentionnés ci-haut afin d'insérer la fonction commerciale dans le bâtiment.	
		Secondaire :	Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation commerciale (7)	
	Variante :	Bien que plusieurs immeubles à vocation mixte aient été construits à cette fin, le rez-de-chaussée de quelques bâtiments résidentiels a été transformé afin d'accueillir la fonction commerciale.		

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington			**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise naturelle	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
	Tambours d'entrée :	Autorisé	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à battant avec sans imposte, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, vitrine	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Grace Church (625, rue Fortune) - Ancienne succursale de la Banque Royale (1900-1910, rue Wellington)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
− L'unité de paysage Rue Wellington présente un paysage architectural diversifié qui est le résultat des transformations effectuées sur plusieurs bâtiments afin d'y introduire la fonction commerciale qui est aujourd'hui disparue dans certains cas. − De façon générale, on remarque comme caractéristiques uniformes, l'alignement des façades à la ligne de lot avant et l'alignement horizontal et vertical des ouvertures. La brique d'argile et la pierre à bossages sont utilisées comme matériau de revêtement. − Lorsque la fonction commerciale est présente au rez-de-chaussée, on observe une séparation horizontale dans la composition des façades. − Il est à noter que l'ajout d'une rallonge arrière suit rarement la règle d'alternance d'un bâtiment à l'autre. − Finalement, cette unité de paysage possède quelques bâtiments d'une grande qualité architecturale mais dont les rénovations malheureuses ne contribuent pas à la mise en valeur du paysage urbain.			

Unité de paysage 2.10 : Rue de la Congrégation

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette portion de la métairie de Marguerite Bourgeoys est la première à avoir été lotie. En 1861, le tracé des rues était déjà visible sur une carte d'époque. Le lotissement de l'unité de paysage Rue de la Congrégation suit la vente par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame d'une partie de leur métairie au Grand Tronc pour la construction de ses ateliers en 1854. L'année suivante, le Grand Tronc y construira la Sebastopol Row (rue de Sébastopol). Cet ensemble résidentiel, le Grand Tronc introduit à Montréal un nouveau type d'habitation, à savoir le logement superposé qui a connu, par la suite, une très grande popularité ». En 1982, la Sebastopol Row a en majeure partie été démolie par la Ville de Montréal. Les développements subséquents de l'unité de paysage Rue de la Congrégation ont été laissés à de plus petits promoteurs ou à des constructeurs individuels. Il en résulte la quasi disparition des grandes séries de bâtiments identiques.

Unité de paysage 2.9 : Rue Wellington				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	L'orientation dominante des îlots de l'unité de paysage Rue de la Congrégation est est-ouest. Les îlots possèdent généralement deux faces bâties. Les principales exceptions sont les deux têtes d'îlots de la rue Favard situées entre les rues de la Congrégation et de Sébastopol. Une ruelle est parfois présente. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers les rues est-ouest (rues Marguerite-Bourgeoys, de la Congrégation et de Sébastopol).		
	Parcellaire :	La parcelle de base de l'unité de paysage Rue de la Congrégation mesure environ 14,5 mètres de largeur et 30 mètres de profondeur. Cependant, cette parcelle était très large pour le type de bâtiment en vigueur lors de l'édification du bâti et plusieurs des parcelles de base ont été subdivisées en deux ou trois et ce, de façon irrégulière. Ce redécoupage des parcelles de base donne une très grande hétérogénéité du parcellaire dans cette unité de paysage. Il faut noter que les parcelles originelles de la Sebastopol Row correspondaient à des dimensions légèrement différentes de celles de la parcelle de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	0 à 0,5 mètre.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrières varient de 10 et 18 mètres. Il est à noter que sur les parcelles situées sur la rue Favard ou à proximité d'une intersection avec cette rue, les bâtiments sont implantés avec une marge arrière réduite.	
	Alignements :	Les alignements sont réguliers et les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1)	
		Secondaire :	Maison villageoise à toit en mansarde ou en fausse mansarde (1.1, variante 2); duplex de trois étages (2.4).	
	Variante :	Il est à noter que le duplex avec escalier intérieur se retrouve sous ses deux modes de composition de la façade, soit avec les portes jumelées ou divisées. Sur quelques duplex avec escalier intérieur, un petit escalier d'accès extérieur pour le rez-de-chaussée est présent en façade. Les bâtiments sont alors implantés avec une légère marge de recul de 1 à 2 mètres. Pour les bâtiments situés aux intersections, une porte d'entrée peut être située sur le coin, tronqué ou non, particulièrement si le rez-de-chaussée est, ou a déjà été, occupé pour une activité commerciale.		

Unité de paysage 2.10 : Rue de la Congrégation			**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Bois, métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble résidentiel de la Sebastopol Row (430-436, rue de Sébastopol) - Ensemble résidentiel (501, rue de la Congrégation) - Insertion contemporaine (601-605, rue Sainte-Madeleine) - Résidence (510, rue de la Congrégation) - Résidence (517, rue de la Congrégation)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 681, rue Bourgeoys	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :			Oui
Principaux éléments à retenir			
− L'unité de paysage Rue de la Congrégation possède un paysage architectural relativement homogène. Cette homogénéité est le résultat de la présence de bâtiments d'un gabarit similaire (deux niveaux) ainsi que d'une proportion d'ouverture (1 largeur = ½ hauteur) et d'un matériau de revêtement (brique d'argile) dominants. − De plus, les façades présentent peu de saillies. Les balcons sont rares et les fenêtres en saillie sont presque inexistantes. − Cependant, les dimensions des parcelles ne sont pas uniformes et on remarque également la présence de plusieurs types architecturaux, principalement des duplex avec escalier intérieur, ainsi que plusieurs maisons urbaines contiguës, quelques maisons villageoises et de rares triplex avec escalier intérieur. - On note l'absence de construction au sud de la rue de Sébastopol. Des jardins plantés et paysagers occupent une partie des lots.			

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette portion de la métairie de Marguerite Bourgeoys a été lotie entre 1861 et 1890. Ce lotissement possède les caractéristiques typiques des développements résidentiels standardisés de cette époque. Présence de ruelles, domination d'un seul type architectural et homogénéité du paysage sont les principaux éléments de ces développements. Cependant, celui de l'unité de paysage Rue Bourgeoys se différencie de l'ensemble du paysage montréalais par un changement d'orientation des principales rues d'implantation (rue Bourgeoys, rue Charon et avenue Ash). Ces rues, orientées dans l'axe est-ouest, sont perpendiculaires aux terres découpées durant le Régime français. Ce changement d'orientation est rendu possible par la fusion des terres d'origine effectuée par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame pour assembler leur métairie. Ce secteur de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles a subi peu de transformations depuis sa première édification.

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. La forme des ruelles de base du lotissement est une croix mais plusieurs îlots possèdent une variation de cette forme. Le nombre de faces bâties est variable. L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie selon l'orientation de la parcelle sur laquelle ils sont implantés. L'adresse principale se trouve toujours sur la rue qui longe le petit côté de la parcelle.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure environ 7,6 mètres en largeur et 26 mètres en profondeur. La plupart des parcelles possèdent toujours ces dimensions de base à l'exception des parcelles sur lesquelles on retrouve des types architecturaux différents. Par exemple, les parcelles avec triplex ou multiplex, qui sont minoritaires dans l'ensemble de l'unité de paysage, mesurent environ 8 mètres en largeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les façades des bâtiments sont généralement alignées sur la ligne de lot avant. Lorsqu'il y a une marge de recul avant, elle mesure entre 2 et 4,5 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 6 à 16 mètres sauf sur les rues nord-sud, soit les rues Favard et Le Ber, où les marges arrière peuvent être réduites à seulement 2 ou 3 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont alignées par série de bâtiments et sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); maison en rangée (2.1 variante 3)	
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6)	
	Variante :	La principale variante des types architecturaux identifiés est la présence d'un toit en fausse mansarde sur quelques duplex avec escalier intérieur.		

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble résidentiel (425-447, rue Bourgeoys) - Ensemble résidentiel (476-486, rue Bourgeoys) - Ensemble résidentiel (1925-1939, rue Le Ber) - Résidence (234-236, rue Bourgeoys) - Résidence (574-576, rue Bourgeoys) - Résidence (447, rue Charon)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 2.11 : Rue Bourgeoys	**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède un degré d'homogénéité relativement élevé malgré la présence de types architecturaux légèrement différents. L'absence de marge de recul avant, la présence majoritaire de bâtiments de deux étages et peu surélevés par rapport au niveau du sol, l'alignement des ouvertures et la présence de la brique d'argile rouge comme matériau de revêtement dominant sont les principales caractéristiques qui favorisent l'uniformité du paysage. − Cependant, l'avenue Ash se distingue car les triplex présents dans l'unité de paysage s'y concentrent. Ainsi, cette rue possède davantage de bâtiments de trois étages et implantés avec une marge de recul avant. − Il est à remarquer que lorsqu'une rallonge arrière est présente, elle est généralement disposée en alternance d'un bâtiment à l'autre de manière à créer des cours conjointes. - Sur les duplex et les maisons en rangée, les balcons situés à l'étage sont assez rares. Ils sont parfois présents sur les bâtiments munis de portes jumelées.	

Unité de paysage 2.12 : Parc Le Ber

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Cette unité de paysage est la dernière aménagée de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Son parc de logements, principalement composé d'immeubles multifamiliaux, est atypique dans le secteur.

Le parc Le Ber est dénommé ainsi en 1954 pour honorer la mémoire de la famille Le Ber, l'une des premières propriétaires de ce site avec les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Plus particulièrement, il souligne le travail de la fille de Jacques Le Ber, Jeanne, membre de la Congrégation.

Unité de paysage 2.12 : Parc Le Ber				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	L'unité de paysage Parc Le Ber possède des îlots de forme irrégulière et sans ruelle. L'orientation des bâtiments situés aux intersections varie.		
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est composée de parcelles de grande taille, aux dimensions variables. Seules quelques parcelles, situées à l'ouest de la rue Le Ber, possèdent un caractère sériel. Leurs dimensions de base sont de 14 mètres de largeur et de 26 mètres de profondeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Variable, seuls les bâtiments situés à l'ouest de la rue Le Ber possèdent des marges de recul régulières qui mesurent entre 3 et 4 mètres.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et ne forment pas nécessairement d'alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Conciergerie (3.2).	
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation institutionnelle (7).	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Parapet : Pierre, brique; Corniche : acier		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Bois, métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5 % à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 2.12 : Parc Le Ber		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Pavillon de l'ancien hôpital Alexandra (210-240, rue Charon)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets architecturaux distincts tant par leur mode d'implantation que par le langage architectural utilisé. On y retrouve peu d'homogénéité architecturale.		

Unité de paysage 2.13 : Maison Saint-Gabriel

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Aujourd'hui immeuble classé, la maison Saint-Gabriel a d'abord été la métairie de Marguerite-Bourgeois et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Le site de la métairie, qui comprenait à l'origine l'ensemble des terres situées entre le fleuve Saint-Laurent à l'est, la rue Wellington à l'ouest, l'autoroute 15 au sud et le canal de Lachine au nord, a désormais fait place aux quartiers urbains de la pointe Saint-Charles. Même la rue des Soeurs (Nun's road) qui permettait d'accéder à la maison Saint-Gabriel, est aujourd'hui effacée en presque totalité, à l'exception d'un court segment de la place de Dublin. Néanmoins, la maison Saint-Gabriel, toujours présente, témoigne de la longue occupation du site par les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Unité de paysage 2.13 : Maison Saint-Gabriel				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette section ne s'applique pas à la description de cette unité de paysage.		
	Parcellaire :	L'unité de paysage Maison Saint-Gabriel est composée d'une seule parcelle de forme irrégulière.		
Implantation :	Mode :	Bâtiments isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Aucune marge latérale typique (il s'agit d'une seule parcelle).	
		Latérale :	Aucune marge latérale typique.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les façades ne sont pas parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation institutionnelle (7)	
		Secondaire :	Aucune.	
	Variante :	Ne s'applique pas.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, pierre des champs		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, pierre		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier, bardeau de cèdres		
Saillies :	Balcons :	S.O.		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	S.O.		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double sans imposte		
	Matériau :	Bois		
	Vitrage :	0% à 30%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale		

Unité de paysage 2.13 : Maison Saint-Gabriel		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Immeubles classés : - Maison Saint-Gabriel (2146, place de Dublin) - Bâtiment secondaire de la ferme Saint-Gabriel (2146, place de Dublin) - Résidence Jeanne-Le Ber (2140, place de Dublin)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Formée de bâtiments à caractère monumental, l'unité de paysage Maison Saint- Gabriel possède des règles d'organisation qui lui sont propres. - De plus, les bâtiments ont été construits avant le lotissement général de la pointe Saint-Charles. Par conséquent, ils sont implantés en fonction de d'autres critères que le rapport à la rue et à la parcelle.		

Unité de paysage 2.14 : Rue Saint-Patrick Est

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Le développement de l'activité industrielle dans ce secteur s'amorce avec les réaménagements et agrandissements qui sont effectués sur le canal de Lachine dans les années 1840. À partir de 1848, il devient possible d'utiliser le pouvoir hydraulique créé par la différence du niveau d'eau aux différentes écluses du canal. Ainsi, le territoire situé à proximité de l'écluse Saint-Gabriel devient propice à l'implantation d'industries nécessitant cette énergie. De plus, la construction des voies ferrées, dans les années 1850, et la mise en vente du domaine Saint-Gabriel par le Séminaire de Montréal assurent l'accessibilité des transports de marchandises, de lots à développer et éventuellement d'une population ouvrière. Parmi les plus importantes industries qui s'installent dans ce secteur, on note la raffinerie de sucre Redpath (1854) et la Northern Electric (1913).

Unité de paysage 2.14 : Rue Saint-Patrick Est				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle. L'orientation dominante des îlots est nord-est / sud-ouest. Le nombre de faces bâties et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont variables.		
	Parcellaire :	La forme et les dimensions des parcelles de cette unité sont variables.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.		
	Marges :	Recul avant :	L'absence de marge de recul avant est dominante. Les bâtiments plus récents s'implantent parfois avec une marge de recul avant dont la dimension est variable d'un bâtiment à l'autre.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	L'alignement des façades est régulier, principalement pour les bâtiments construits du côté sud de la rue Saint-Patrick. La plupart des façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); maison de ville (1.4); immeuble à vocation commerciale (5)	
	Variante :	Il est à noter que plusieurs immeubles industriels ont été convertis à des fins résidentielles.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, acier		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) ardoise naturelle		
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre, béton		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 2.14 : Rue Saint-Patrick Est		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Bâtiment no 1 Redpath (1410, rue De Montmorency) - Bâtiment no 2 Redpath (1720, rue du Canal) - Canadian Bag Company (2485-2491, rue Saint-Patrick) - Complexe Belding Cortecelli Ltée (1755, rue Saint-Patrick; 1788-1790, rue du Canal) - Canadian Switch and Spring Company (1401-1615, rue Saint-Patrick) - 1555, rue Saint-Patrick - Édifice Redpath (1701-1709, rue Saint-Patrick) - Entrepôt de Redpath (1305 et 1308, de Montmorency) - Montreal Steel Works ou Canadian Car & Foundry (1394-96, rue Saint-Patrick) - Northern Electric Co. Ltd (1751-1753, Richardson, 1670 -1760, rue Saint-Patrick, 1311, 1313 rue Shearer) - Sherwin-Williams Company Limited (2855-2875, rue du Centre)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Étant à l'origine destinée à l'implantation d'industries, cette unité de paysage s'est développée de façon organique, c'est-à-dire que la dimension et la forme des parcelles ainsi que la conception des bâtiments étaient adaptées aux besoins de l'usine qui y était construite. Par conséquent, on remarque une grande variété dans les gabarits des bâtiments. − Les bâtiments industriels de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle étaient tous revêtus de brique d'argile rouge et possédaient une composition de façades sur laquelle les alignements verticaux et horizontaux étaient respectés. Ces caractéristiques liées à l'apparence des bâtiments donnent une uniformité dans le traitement extérieur bien que plusieurs bâtiments récents ne respectent pas cette uniformité, soit dans l'organisation des ouvertures, soit par l'utilisation de matériaux de revêtement. Notons en ce sens, la qualité d'insertion de l'usine Agmont qui tout en possédant sa propre identité architecturale, s'insère bien dans ce paysage industriel du début du XXe siècle. − Une autre particularité de cette unité de paysage est l'implantation sans marge de recul avant des bâtiments. Ce mode d'implantation étant respecté pour la grande majorité des bâtiments à vocation industrielle construits avant 1950, la présence de bâtiments commerciaux, tels les stations-service implantées de façon isolée, amène des ruptures dans le paysage. − Notons finalement que l'ensemble de maisons de ville de la rue Atwater apparaît comme une exception dans le paysage.		

Unité de paysage 2.15 : Victoriatown

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

La naissance de Victoriatown réside dans l'aménagement à la pointe Saint-Charles, en 1847, de hangars pour les immigrants irlandais. Ce premier village, visible sur une carte de 1859, est alors nommé Village aux Oies ou Goosetown. Il servait essentiellement d'habitation de quarantaine et plusieurs immigrants y sont morts du typhus (Poitras et Bérubé, 2004). Une pierre, installée sur le site en 1859, commémore ce moment de l'histoire montréalaise.

Le site prend le nom de Victoriatown après la mise en service du pont Victoria en 1859. Le territoire est loti dans les années 1860, principalement à l'est de la rue Mill. À partir de la fin des années 1950 jusqu'à la fin des années 1960, Victoriatown est l'objet de l'un des plus importants projets de rénovation urbaine de l'arrondissement du Sud-Ouest qui a comme résultat la démolition complète de la zone résidentielle et la construction de l'autoroute Bonaventure. Cette unité de paysage est aujourd'hui une zone enclavée entre l'autoroute et les voies ferrées et possède un caractère fortement industriel.

Unité de paysage 2.15 : Victoriatown				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle et ont des formes et des orientations variables. L'orientation des parcelles aux intersections est variable.		
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est composée d'un tissu urbain à larges mailles et fortement spécialisé. La taille et la forme des parcelles sont variables et irrégulières.		
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul des bâtiments ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire.	
		Latérale :	Non homogène.	
		Arrière :	Non homogène.	
	Alignements :	Les alignements des bâtiments ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucun.	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium, crépis		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	S.O.		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
Fenêtres :	Type :	Coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 2.15 : Victoriatown		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien poste d'incendie no 21 (1200, rue Mill) - Canada Packers (ancienne Montreal Stock Ward) (316, rue Bridge) - Chaufferie Montreal Dry Dock (chantier Tate) (380, rue Oak) - Les ateliers du Canal (1156, rue Mill) - Poste Viger d'Hydro-Québec
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Les bâtiments de cette unité de paysage sont peu intégrés au réseau d'espaces publics. On y retrouve donc un paysage relativement « désert » plus assimilable au parc industriel de la fin du XXe siècle qu'au quartier industriel du XIXe siècle. On y retrouve peu d'homogénéité architecturale. Chaque bâtiment possède des caractéristiques qui lui sont propres. − Les interventions de ce secteur doivent mettre en valeur l'histoire relative à l'immigration irlandaise et les vestiges du passé industriel. − Favoriser la reconversion et la restauration des anciens bâtiments industriels.		

Unité de paysage 2.16 : Grand Tronc

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

En 1854, le Grand Tronc achète des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame un terrain afin d'y installer ses ateliers de fabrication de matériel roulant. La pointe Saint-Charles est alors très peu urbanisée. Ce nouvel arrivant entraîne le développement résidentiel de ce secteur de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il y prendra d'ailleurs un rôle actif par la construction de la Sebastopol Row (unité de paysage 2.10a) en bordure de ses ateliers. Cette unité de paysage connaîtra relativement peu de modification si ce n'est la modernisation des bâtiments et équipements tout au long de la vie de ce secteur industriel.

Unité de paysage 2.16 : Grand Tronc				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est constituée d'un seul large îlot principalement occupé par de multiples voies ferrées.		
	Parcellaire :	La taille et la forme des parcelles sont variables.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés. Il n'y pas de mode d'implantation typique.		
	Marges :	Recul avant :	Aucune marge de recul typique.	
		Latérale :	Aucune marge latérale typique.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Il n'y pas d'alignements typiques.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucun.	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun		
	Autre :	Aluminium		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, acier, brique		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier		
Saillies :	Balcons :	Béton		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 2.16 : Grand Tronc			**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ateliers du Grand Tronc – Complexe Nord & Édifice Administratif (1830, rue Le Ber) - Canadien National (500, rue Bridge - Démoli)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
− Cette unité de paysage est principalement composée de bâtiments industriels. - Elle possède une structure urbaine peu qualifiée et peu intégrée à l'ensemble de son contexte. − Lors d'un projet de conversion et de requalification miser la réinterprétation des composantes architecturales d'origine.			

Unité de paysage 2.17 : Autoroute Bonaventure

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

Le territoire de cette unité de paysage est essentiellement situé sur des terres de remplissage. Avant la construction de l'autoroute Bonaventure, ce territoire faisait partie du fleuve Saint- Laurent. Ce projet majeur d'infrastructure routière qui relie l'autoroute 15 au centre-ville de Montréal en passant sous le pont Victoria débute en 1965. Les terrains qui ont ainsi été créés entre les voies ferrées et l'autoroute, notamment par du remblai provenant de la construction du métro, ont d'abord été utilisés comme stationnement lors de l'Expo 67. Ces terrains resteront ensuite longtemps vacants. Un projet d'aménagement d'un parc technologique sera développé avec peu de succès, ce qui contribue à donner à cette unité de paysage un caractère de friche urbaine.

Unité de paysage 2.17 : Autoroute Bonaventure				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'un tissu spécialisé à larges mailles. Les îlots sont peu caractérisés.		
	Parcellaire :	La taille et la forme des parcelles sont variables.		
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Les bâtiments sont généralement isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Variable.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	Les alignements sont inexistants.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucune	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle	De taille grise		
	Autre :	Aluminium, crépis		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier, brique		
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.		
Saillies :	Balcons :	S.O.		
	Escaliers :	Béton, pierre		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	70% à 90%		
Fenêtres :	Type :	Fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Horizontale		

Unité de paysage 2.17 : Autoroute Bonaventure		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est enclavée dans l'ensemble de la structure urbaine de l'aire de paysage Pointe-Saint-Charles. Les voies ferrées au nord-ouest ainsi que l'autoroute Bonaventure au sud-ouest forment des barrières urbaines importantes qui limitent les possibilités d'accès. − Le paysage architectural y est faiblement caractérisé. − Les perspectives visuelles sur le centre-ville de Montréal et sur le fleuve sont cependant très intéressantes.		

Unité de paysage 2.18 : Rue Butler

Aire de paysage 2
Pointe-Saint-Charles

Contexte de développement

La partie de cette unité de paysage située à l'ouest de la rue Wellington appartenait anciennement à Robert Knox, grand propriétaire terrien de la pointe Saint-Charles. Le lotissement de la ferme Knox a été repéré sur la carte de l'atlas Goad de 1903. Cependant, la présence de la rivière Saint-Pierre a retardé le lotissement de la ferme Knox sur la partie actuellement comprise dans l'unité de paysage Rue Butler. Ainsi, l'absence de lotissement a résulté en la création d'une zone n'ayant aucune parcelle de dimension typique, propice à l'implantation de bâtiments à vocation industrielle. Ainsi, l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre correspond aujourd'hui approximativement à la limite nord-est de l'unité de paysage Rue Butler.

Une parcelle industrielle, située au sud-est de la rue Wellington a également été incluse dans l'unité de paysage Rue Butler.

Unité de paysage 2.18 : Rue Butler				**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Il n'y a pas de régularité dans la forme et la composition des îlots. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable.		
	Parcellaire :	Aucune parcelle de base typique n'a été identifiée dans cette unité de paysage.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Quelques bâtiments de la rue Butler sont implantés sans marge de recul avant mais il n'y a pas de marge de recul typique.	
		Latérale :	Aucune marge de latérale typique	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue sans pour autant créer des alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Bâtiment à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucune	
	Variante :	En raison du caractère hétérogène du type architectural présent dans cette unité de paysage, aucune variante n'a été identifiée.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium, crépis		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	S.O.		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier		
Saillies :	Balcons :	S.O.		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, carrée		

Unité de paysage 2.18 : Rue Butler		**Aire de paysage 2 Pointe-Saint-Charles**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 2660-2712, rue Mullins
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− L'unité de paysage Rue Bulter possède une certaine homogénéité, caractérisée par la présence d'un paysage industriel. - Une partie de la limite nord de l'unité de paysage, comprise entre les rues de Reading et de Rushbrooke, est une trace historique importante puisque qu'elle permet de lire l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre. Cette trace devrait être conservée. Actuellement, on remarque la conservation de certaines parcelles pour la création du parc Sammy-Hill.		

Unité de paysage 3.1 : Avenue de l'Église Est

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

L'avenue de l'Église est l'une des premières voies de circulation de l'aire de paysage Côte-Saint- Paul, avec la rue Saint-Patrick, à apparaître sur les cartes historiques. Le lotissement des terres situées de part et d'autre de l'avenue de l'Église a été effectué de façon indépendante. En 1861, sur la carte de Fortification Surveys, le côté nord de l'avenue de l'Église possède déjà quelques bâtiments, et ce principalement à l'ouest de la rue Laurendeau qui n'est pas encore tracée.

La nature commerciale de cette rue favorisera plusieurs transformations sur le parcellaire d'origine ainsi que sur les bâtiments construits initialement dont plusieurs seront reconstruits par la suite.

Unité de paysage 3.1 : Avenue de l'Église Est				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent deux faces bâties et n'ont pas de ruelle. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers l'avenue de l'Église		
	Parcellaire :	Les caractéristiques des parcelles de base de cette unité de paysage n'ont pu être identifiées. Les dimensions de chaque parcelle sont variables.		
Implantation :	Mode :	Cette unité de paysage présente des bâtiments implantés de façon isolée, semi-détachée et contiguë		
	Marges :	Recul avant :	Variable. La dimension de la marge de recul avant varie de 0 à 15 mètres. Les marges de recul avant de plus de 6 mètres sont généralement consacrées aux bâtiments institutionnels, sauf dans quelques cas de bâtiments commerciaux qui utilisent la cour avant comme espace de stationnement.	
		Latérale :	Varie selon la largeur de la parcelle et le type de bâtiment	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Elles respectent généralement un alignement régulier par série de bâtiments.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeubles à vocation mixte (4); immeubles à vocation commerciale (5); immeubles à vocation institutionnelle (6)	
		Secondaire :	Maison urbaine (1.2); le duplex avec escalier intérieur (2.1); le duplex avec escalier extérieur (2.2); le triplex avec escalier extérieur (2.6); le multiplex (2.7); maison d'appartements (3.1)	
	Variante :	La présence de parcelles plus larges que dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest amène la présence de légères variations par rapport aux types architecturaux de base. Par exemple, un multiplex est parfois jumelé à un triplex pour occuper toute la largeur de la parcelle. De même, plus de 2 logements sont parfois insérés dans les duplex avec escalier intérieur ou extérieur. Il faut noter la présence de plusieurs bâtiments dont les caractéristiques architecturales ne correspondent pas aux principaux types architecturaux identifiés. Finalement, plusieurs bâtiments sont implantés en fond de parcelle, à l'arrière d'un bâtiment ou non.		

Unité de paysage 3.1 : Avenue de l'Église Est		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde, parapet & corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 50%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- École (1561, avenue de l'Église) - Triplex (1715-1717, avenue de l'Église)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Sites du patrimoine : - Église Saint-Paul (1690, avenue de l'Église) - Ancien pensionnat Notre-Dame-du-Saint-Rosaire (1734, avenue de l'Église) - Ancien hôtel de ville de Côte Saint-Paul (1604, avenue de l'Église) - Poste d'incendie no. 22 (5505, rue Angers) - Résidences (1628-44 et 1646-54, avenue de l'Église)
	Lieux de culte :	- Église Saint-Paul (1690, avenue de l'Église)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. Cependant, le prestige associé à l'avenue de l'Église a favorisé la construction de bâtiments de grande qualité architecturale. − Outre certains bâtiments institutionnels, on remarque la présence de bâtiments revêtus de pierres à bossages ou avec oriel, généralement observés dans les secteurs à caractère bourgeois. − L'absence d'une marge de recul avant est une caractéristique à encourager lors de la construction de nouveaux bâtiments, et ce, pour les bâtiments situés à l'est de la rue Angers. À l'ouest de cette rue, la domination des bâtiments exclusivement résidentiels favorise la conservation des marges de recul avant.		

Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets de lotissements différents qui ont tous en commun d'avoir été lotis et construits au début du XXe siècle et d'avoir subi une mutation importante suite à l'aménagement de l'autoroute 15. À cet endroit, l'autoroute longe approximativement le parcours du chemin de fer du Grand Tronc dont la station de côte Saint- Paul, aujourd'hui démolie, se trouvait dans l'îlot situé entre les rues Laurendeau, Angers, De Roberval et Cabot.

Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède deux orientations d'îlots différentes. À l'est de la rue Angers, les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent trois faces bâties et les façades principales des bâtiments situés à l'intersection de la rue De Roberval sont orientées vers les rues York et Drake. À l'ouest de la rue Angers, les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent trois faces bâties et peuvent contenir une ruelle. Il est à noter que l'îlot entre les rues Saint-Rémi et Laurendeau a été séparé de l'îlot situé à l'ouest de la rue Saint-Rémi lors du prolongement et de la restructuration de cette rue.		
	Parcellaire :	La dimension des parcelles est variable mais on remarque une dominance, à l'est de la rue Angers, des parcelles dont la largeur est approximativement de 7,5 mètres. Cette largeur de parcelle est typique des lotissements de triplex du début du XXe siècle. La profondeur typique des parcelles varie entre 38 et 41 mètres sauf à l'ouest de la rue Laurendeau et à l'est de la rue Drake, où les parcelles peu profondes sont probablement le résultat de la restructuration du tissu urbain pour la construction du tunnel Saint-Rémi ainsi que du boulevard De La Vérendrye.		
Implantation :	Mode :	La plupart des bâtiments sont implantés de façon contiguë, sauf entre les rues Laurendeau et Angers où l'implantation isolée ou semi-détachée est également fréquente.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 0 à 5,5 mètres.	
		Latérale :	À l'est de la rue Angers, les bâtiments sont contigus et ne possèdent donc pas de marge latérale. À l'ouest de la rue Angers, les bâtiments sont contigus, semi-détachés ou isolés et leurs marges latérales sont de largeur variable.	
		Arrière :	Les marges arrière varient généralement entre 18 et 25 mètres, sauf sur les parcelles dont la profondeur est atypique, notamment celles à l'ouest de la rue Laurendeau et à l'est de la rue Drake.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue mais ne forment pas d'alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5) ; triplex avec escalier extérieur (2.6)	
		Secondaire :	Aucune.	
	Variante :	Les bâtiments de la rue De Roberval, entre les rues Angers et Laurendeau, présentent des caractères architecturaux variés. Ces bâtiments peuvent donc représenter des types architecturaux différents qui ceux mentionnés précédemment.		

Unité de paysage 3.2 : Rue De Roberval		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 50%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	1686, rue de Roberval
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède peu de caractère en raison notamment de la destruction d'une partie de son tissu urbain pour la construction de l'autoroute 15. − Le réaménagement de l'intersection de l'avenue de l'Église et du boulevard De La Vérendrye a conduit à la création d'un cul-de-sac sur la rue Drake, ce qui isole l'unité de paysage Rue De Roberval du tissu urbain de Côte-Saint-Paul. − Son paysage architectural possède peu de valeur patrimoniale, mais il représente les derniers vestiges d'un ancien noyau villageois qui devront être considéré lors de nouvelles interventions.		

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est composée d'une portion de l'avenue de l'Église, l'une des plus anciennes voies de l'aire de paysage Côte-Saint-Paul. La restructuration du lien entre Saint- Henri et Côte-Saint-Paul, notamment par la construction du pont du boulevard Monk et la piétonisation de la passerelle Côte-Saint-Paul, a modifié le rôle de l'avenue de l'Église dans la structure urbaine. Autrefois lieu de passage obligé, l'achalandage de la portion de l'avenue de l'Église située entre les rues Saint-Patrick et Eadie a diminué, réduisant ainsi son rôle commercial, d'où la fermeture de plusieurs commerces et la spécialisation des autres dans des activités de nature plus industrielles. La construction de l'autoroute 15 a également perturbé la structure du paysage urbain.

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots de forme et de taille diverses. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest, possède deux ou trois faces bâties et n'ont pas de ruelle.		
	Parcellaire :	La forme et la dimension des parcelles sont variées. Les parcelles qui longent l'avenue de l'Église possèdent une certaine régularité mais aucune dimension typique n'a été identifiée.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont implantés de façon isolée, semi-détachée ou contiguë		
	Marges :	Recul avant :	Le long de l'avenue de l'Église, la marges avant varient entre 0 à 3,5 mètres mais de nombreuses exceptions sont présentes.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	Hormis quelques exceptions, la plupart des façades sont parallèles à la rue. Les façades forment des alignements réguliers par groupe de bâtiments seulement.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucun.	
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 30%		
Fenêtres :	Type :	Fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine		

Unité de paysage 3.3 : Avenue de l'Église Ouest		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne banque (2100, avenue de l'Église)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède une grande hétérogénéité. - L'avenue de l'Église présente un caractère déstructuré, souvent marqué d'espaces libres et de ruptures de paysage.		

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le développement résidentiel situé au pourtour du parc Saint-Paul semble avoir été planifié dès les années 1870. Le tracé des rues de ce projet apparaît en pointillé sur la carte de Walling (1875). Cependant, la réalisation du projet lui-même semble s'être poursuivie sur une longue période. À titre d'exemple, le parc Saint-Paul, originellement nommé King-Edward, a été aménagé en 1907 alors qu'il est présent sur les plans de lotissement dès leur conception. Sur la carte de l'atlas Pinsonault (1907), peu de bâtiments semblent alors construits. Parmi les changements les plus importants entre le projet de lotissement et les caractéristiques physiques actuelles, nous pouvons identifier la modification de la dimension de plusieurs parcelles. Deux largeurs de parcelles sont dominantes en 1907, l'une étant le double de l'autre. La plus grande des deux largeurs de parcelles est aujourd'hui dominante.

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La composition des îlots de cette unité de paysage est régulière. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent une ruelle en « T » ou en « H » et quatre faces bâties. Seule la bande de parcelles située au nord de la rue Galt ne possède pas de ruelle. Les bâtiments situés aux intersections sont généralement orientés vers les rues nord-sud.		
	Parcellaire :	Les dimensions des parcelles de cette unité de paysage sont très variables. Une parcelle de base n'a pas été identifiée même si le lotissement dessiné sur la carte de 1907 (atlas Pinsonault) montre une grande régularité. En largeur, la taille des parcelles actuelles varie entre 7 et 17 mètres. En profondeur, elles mesurent entre 32 et 40 mètres sur les rues est-ouest et entre 23 et 30 mètres sur les rues nord-sud.		
Implantation :	Mode :	On retrouve à la fois des bâtiments contigus, jumelés ou isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul qui mesurent entre 2,5 et 7 mètres sont dominantes. Sur la rue De Champigny, entre les rues Angers et Drake, les marges de recul avant sont plus grandes et mesurent entre 7 et 10 mètres.	
		Latérale :	Variable. Lorsqu'il y a une marge latérale, elle est généralement inférieure à 5 mètres. Il existe cependant quelques exceptions.	
		Arrière :	La plupart des marges arrière varient entre 14 et 20 mètres. Lorsqu'une rallonge arrière est présente, la marge peut alors être inférieure à 14 mètres. Il est à noter que sur les rues Angers et Drake, la marge arrière varie entre 0 et 10 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et ne sont pas nécessairement alignées les unes aux autres.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)	
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); duplex surélevé (2.3); triplex avec escalier extérieur (2.6); maison d'appartements (3.1)	
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur est présent sous plusieurs variantes. La première catégorie de variantes est due à des changements dans la composition architecturale des façades soit par la présence d'une saillie avant de deux niveaux sur l'un des deux alignements latéraux, soit par un changement horizontal des matériaux de revêtement de la façade entre le rez-de-chaussée et l'étage. La pierre est alors utilisée au rez-de-chaussée et la brique à l'étage. Les façades latérales conservent l'utilisation de la brique. La deuxième série de variantes est due à la présence d'un nombre différent de logements, généralement 3.		

Unité de paysage 3.4 : Parc Saint-Paul		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine avec imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	-1555, rue LeCaron
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Lasalle Seventh Day Adventist (5611, rue Angers)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 1716, rue Leprohon
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : - 5838, rue Angers - 1470, rue Le Caron - 1752, rue Le Caron - 1758, rue Le Caron - 1474, rue Leprohon - 1570, rue Leprohon
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1454, rue Galt

Unité de paysage 3.4 : **Parc Saint-Paul**	**Aire de paysage 3** **Côte-Saint-Paul**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− La présence d'une grande variation dans la largeur des parcelles et le mode d'implantation brise la régularité visuelle du paysage de cette unité. Cette rupture s'accentue au sud et à l'est du parc Saint-Paul. − Cependant, on remarque une certaine homogénéité due à la présence dominante d'un type architectural, le duplex avec escalier extérieur, et de la brique comme matériau de revêtement. - La grande profondeur des parcelles des rues est-ouest distingue cette unité de paysage de ses voisines. Cette profondeur de parcelle, peu utilisée pour l'implantation d'annexes, donne un avantage certain quant à la possibilité d'agrandissement arrière.	

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le lotissement de ce secteur a été effectué entre 1890 et 1907. Dès sa planification, ce projet de lotissement possède une structure très régulière. Cependant, les raccordements des rues est- ouest à la rue Briand n'étaient pas prévus au nord de la rue Jacques-Hertel. Cette situation a engendré des cul-de-sac où seules les ruelles permettent de faire les connexions. Ainsi, l'ouverture de la rue Briand et le raccordement de toutes les rues à celle-ci constituent un changement important dans le fonctionnement général du réseau artériel de l'unité de paysage Saint-Paul Ouest. Les îlots situés au sud de la rue De Maricourt, n'étaient pas non plus inclus dans le lotissement d'origine. Ces terres vierges ont permis la construction de plusieurs bâtiments institutionnels pour pallier aux besoins d'une population croissante.

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont uniformément orientés dans l'axe est-ouest. Ils possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud. Il faut cependant remarquer que les parcelles des bâtiments situés à l'est de la rue Briand font exception à cette organisation. De ce côté de la rue Briand, les îlots ne présentent pas une quatrième face bâtie et les bâtiments sont orientés vers les rues est- ouest. Les ruelles s'y terminent en « T ».		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 26 mètres en profondeur, à l'exception des parcelles situées du côté sud du boulevard Desmarchais et au nord de la rue Le Caron qui mesurent plus de 30 mètres en profondeur. On retrouve plusieurs parcelles de taille différente, formées par le remembrement du parcellaire de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Varie de 2 à 5,5 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 5 et 12 mètres. Dans plusieurs cas, une rallonge arrière diminue cette marge à moins de 5 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)	
		Secondaire :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); duplex avec escalier intérieur (2.1); maison d'appartements (3.1) Ponctuelle : Maison de vétérans (1.4); Duplex surélevé (2.3); Immeuble à vocation mixte (4); Immeuble à vocation commerciale (5)	
	Variante :	Les principales variantes présentes dans cette unité de paysage résultent de la présence de plus de deux logements dans le duplex avec escalier extérieur. Il est alors possible de retrouver 1 logement au rez-de-chaussée et deux logements à l'étage ou deux logements par étage. On retrouve également une variante du duplex avec escalier intérieur implantée avec une marge de recul avant et avec porche d'entrée et balcon similaire à ceux du duplex avec escalier extérieur.		

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun
Couronnement (fausse mansarde; parapet & corniche) :	Matériau :	Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Bain Émard (6071, rue Laurendeau) - École (6161, rue Laurendeau) - Chalet du parc (1990, rue de Maricourt)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Holy Cross (1960, rue Jolicoeur) - Ancienne église méthodiste St. Paul (5991, rue Hadley) - Église La Transfiguration / Chapelle Saint-Josepha (2310, rue Denonville)

Unité de paysage 3.5 : Saint-Paul Ouest			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs (SUITE)			
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 1950, rue De Biencourt - 2035, rue De Maricourt - 5995-5997, rue Eadie - 5996, rue Eadie	
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : - 1955, rue Cardinal - 2191, rue Cardinal - 2200, rue Cardinal - 1821, rue De Biencourt - 2156, rue De Villiers - 2196, rue De Villiers - 2202, rue De Villiers - 1999, rue Denonville - 2217, rue Denonville - 2286, rue Denonville - 2012, rue Dubois - 5824, rue Eadie - 5830, rue Eadie	- 2034, rue Jacques-Hertel - 2177, rue Jacques-Hertel - 2183, rue Jacques-Hertel - 2234, rue Jacques-Hertel - 1871, rue Jolicoeur - 1877, rue Jolicoeur - 5729, rue Laurendeau - 1990, rue Le Caron - 2134, rue Le Caron - 2236, rue Le Caron - 2242, rue Le Caron - 2260, rue Le Caron
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1871, rue Galt	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non	
Principaux éléments à retenir			
− Cette unité de paysage possède une homogénéité relative principalement caractérisée par la présence d'un type architectural dominant, le duplex avec escalier extérieur, et d'une certaine régularité dans l'utilisation des matériaux de revêtement en façade, la brique, et de l'implantation des bâtiments. − Il est cependant à noter que plusieurs rénovations sur les bâtiments en diminuent la qualité architecturale puisque les matériaux de remplacement utilisés sont de qualité inférieure ou s'insèrent de façon inadéquate sur le bâtiment. Par exemple, l'installation d'une fenêtre rectangulaire dans une ouverture cintrée et la suppression de corniches en bois sont fréquentes dans cette unité de paysage. - Le regroupement de bâtiments à vocation institutionnelle au sud de la rue De Maricourt témoigne du lotissement tardif de ce secteur.			

Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Ce lotissement a été planifié entre 1907 et 1913 tel que l'on peut le voir sur la carte de l'atlas Goad. On y retrouve un tissu urbain similaire à l'unité de paysage Saint-Paul Ouest (3.5). Cependant, les réseaux artériels de ces deux unités de paysages sont légèrement décalés, ce qui introduit la perception d'une division. De plus, l'unité de paysage Saint-Paul Est possède des caractéristiques architecturales plus variées que sa voisine.

Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède une structure urbaine régulière composée d'îlots à 4 faces bâties et ruelle en « H ». Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest et les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud.		
	Parcellaire :	Bien que cette unité de paysage ait été planifiée avec un parcellaire homogène, on y retrouve aujourd'hui des parcelles de tailles variées. La largeur des parcelles, qui est généralement uniforme par série de bâtiments, varie de 7 à 16 mètres. En profondeur, la variation est de 23 à 28 mètres.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus ou semi-détachés sont dominants.		
	Marges :	Recul avant :	Varie de 1 à 6,5 mètres.	
		Latérale :	Lorsqu'il y a une marge latérale, sa dimension varie de 1 à 6,5 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 9 et 13 mètres. Cependant, l'implantation des bâtiments situés du côté sud de la rue De Maricourt, entre les rues Angers et Drake, fait exception avec une marge arrière variant entre 4 et 8 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Elles forment généralement des alignements par segment de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune	
		Secondaire :	Duplex surélevés (2.3); Triplex escalier intérieur (2.5), triplex escalier extérieur (2.6); Maisons d'appartements (3.1).	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde ou avant-toit: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 3.6 : Saint-Paul Est		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Écoles Options I et II (1741, rue De Biencourt)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède une certaine homogénéité architecturale et ce notamment en raison de l'alignement des façades des bâtiments et la présence dominante d'un même type architectural sur chaque segment de rue. - On remarque cependant la présence de bâtiments plutôt récents dont la qualité patrimoniale est généralement faible.		

Unité de paysage 3.7 : Holy Cross

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est typique des premiers lotissements pavillonnaires de l'après-guerre. Principalement destinés aux anciens combattants canadiens, ces habitations étaient financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, alors appelée Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société avait un rôle actif dans la production de logements et a eu un impact important dans la promotion de la banlieue pavillonnaire comme modèle de développement urbain. Ce secteur a subi très peu de changements depuis sa construction.

Unité de paysage 3.7 : Holy Cross				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots à 3 ou 4 faces bâties sans ruelle. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-sud sauf ceux situés à l'intersection de la rue Drake qui sont orientés vers les rues est- ouest.		
	Parcellaire :	Les dimensions des parcelles sont généralement homogènes par segment de rue. La largeur des parcelles varie de 12 à 15 mètres. La profondeur des parcelles est approximativement de 21 mètres sur les rues est-ouest et varie de 27 à 33 mètres sur la rue Angers.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 2 à 7,5 mètres.	
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0,5 à 6 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière varient généralement entre 4 et 10 mètres. Quelques bâtiments situés sur la rue Holy Cross, entre les rues Angers et Drake, font cependant exceptions et possèdent une marge arrière inférieure à 4 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements approximatifs sur chacun des segments de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de vétérans (1.4)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2).	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Revêtement léger :	Bois, aluminium (Maison de vétéran seulement)		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde ou avant-toit: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 50%		
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

<table>
<tr><th colspan="2">Unité de paysage 3.7 :
Holy Cross</th><th>Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul</th></tr>
<tr><td colspan="3">Immeubles significatifs</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Témoins architecturaux significatifs :</td><td>Immeubles d’intérêt local :</td><td>Aucun</td></tr>
<tr><td>Immeubles visés par la Loi sur le patrimoine culturel :</td><td>Aucun</td></tr>
<tr><td>Lieux de culte :</td><td>Aucun</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Typologies significatives :</td><td rowspan="3">Maisons de vétéran :</td><td>Ensemble Rue Angers :
- 5971, rue Angers
- 5975, rue Angers
- 5980, rue Angers
- 5985, rue Angers
- 5988, rue Angers
- 5991, rue Angers
- 5992, rue Angers
- 6051, rue Angers
- 6111, rue Angers
- 6170, rue Angers
- 6175, rue Angers
- 6190, rue Angers
- 6191, rue Angers
- 6200, rue Angers
- 6201, rue Angers
- 6222, rue Angers
- 6225, rue Angers
- 6230, rue Angers
- 6233, rue Angers
- 6240, rue Angers
- 6245, rue Angers
- 6255, rue Angers
- 6260, rue Angers
- 6277, rue Angers
- 6280, rue Angers
- 6285, rue Angers
- 6290, rue Angers
- 6291, rue Angers
- 6305, rue Angers
- 6320, rue Angers
- 6321, rue Angers
- 6330, rue Angers
- 6335, rue Angers
- 6340, rue Angers
- 6347, rue Angers
- 6355, rue Angers
- 6360, rue Angers
- 6370, rue Angers</td></tr>
<tr><td>Ensemble Rue Holy Cross :
- 1400, rue Holy Cross
- 1405, rue Holy Cross
- 1420, rue Holy Cross
- 1425, rue Holy Cross
- 1450, rue Holy Cross
- 1430, rue Holy Cross
- 1431, rue Holy Cross
- 1470, rue Holy Cross
- 1480, rue Holy Cross
- 1490, rue Holy Cross
- 1500, rue Holy Cross
- 1520, rue Holy Cross
- 1533, rue Holy Cross
- 1540, rue Holy Cross
- 1555, rue Holy Cross
- 1621, rue Holy Cross
- 1630, rue Holy Cross
- 1631, rue Holy Cross
- 1640, rue Holy Cross
- 1645, rue Holy Cross
- 1650, rue Holy Cross
- 1651, rue Holy Cross
- 1660, rue Holy Cross
- 1665, rue Holy Cross
- 1670, rue Holy Cross
- 1675, rue Holy Cross
- 1680, rue Holy Cross
- 1681, rue Holy Cross
- 1700, rue Holy Cross</td></tr>
<tr><td>Ensemble Rue Jolicoeur :
- 1400, rue Jolicoeur
- 1401, rue Jolicoeur
- 1410, rue Jolicoeur
- 1415, rue Jolicoeur
- 1420, rue Jolicoeur
- 1425, rue Jolicoeur
- 1435, rue Jolicoeur
- 1440, rue Jolicoeur
- 1455, rue Jolicoeur
- 1466, rue Jolicoeur
- 1566, rue Jolicoeur
- 1620, rue Jolicoeur
- 1625, rue Jolicoeur
- 1630, rue Jolicoeur
- 1633, rue Jolicoeur
- 1640, rue Jolicoeur
- 1641, rue Jolicoeur
- 1650, rue Jolicoeur
- 1651, rue Jolicoeur
- 1660, rue Jolicoeur</td></tr>
</table>

		- 1480, rue Jolicoeur - 1490, rue Jolicoeur - 1495, rue Jolicoeur - 1500, rue Jolicoeur - 1505, rue Jolicoeur - 1510, rue Jolicoeur - 1520, rue Jolicoeur - 1521, rue Jolicoeur - 1530, rue Jolicoeur - 1531, rue Jolicoeur - 1540, rue Jolicoeur - 1545, rue Jolicoeur	- 1670, rue Jolicoeur - 1671, rue Jolicoeur - 1680, rue Jolicoeur - 1685, rue Jolicoeur - 1700, rue Jolicoeur - 1701, rue Jolicoeur - 1710, rue Jolicoeur - 1720, rue Jolicoeur - 1721, rue Jolicoeur - 1725, rue Jolicoeur - 1730, rue Jolicoeur - 1740, rue Jolicoeur - 1741, rue Jolicoeur
	Maisons de type « shoebox » :	Typologie ponctuelle : - 1455, rue Holy Cross - 1835, rue Holy Cross - 1428, rue Jolicoeur	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
− Hormis la présence d'un groupe de bâtiments de type duplex avec escalier extérieur, du côté nord de la rue Holy Cross entre les rues Angers et Drake, cette unité de paysage constitue un ensemble particulièrement homogène. - Les habitations que l'on retrouve dans cette unité de paysage sont de composition simple et modeste mais elles reflètent bien les premières tentatives de banlieues pavillonnaires.			

Unité de paysage 3.8 : Côte-des-Argoulets

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Ce secteur de Côte-Saint-Paul était autrefois compris à l'intérieur de la côte des Argoulets (Verdun). La construction du canal de l'Aqueduc de Montréal a cependant divisé le territoire de cette côte. La partie nord a alors été rattachée au territoire de la côte Saint-Paul. Le lotissement de cette unité de paysage a été planifié dès le début du XXe siècle puisqu'il apparaît sur la carte de l'atlas Pinsonnault de 1907. Il excluait cependant le territoire situé au nord de l'avenue Émard ainsi que celui situé au sud de l'avenue Clifford. Lors de leur développement, ces secteurs regrouperont plusieurs terrains à vocation publique ou récréative tels l'église Holy Cross et le parc Clifford. Il faut aussi noter la présence du parc D'Arcy-McGee qui est implanté à l'intérieur du lotissement originel mais dont l'aménagement est postérieur.

Unité de paysage 3.8 : Côte-des-Argoulets				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Même s'ils sont tous orientés dans l'axe est-ouest, les îlots de cette unité de paysage possèdent une structure variée. On remarque cependant que le lotissement originel comprenait deux parties distinctes. La première est comprise entre les avenues Clifford et Egan et possède des îlots avec ruelle en « T » et trois faces bâties. La troisième face bâtie est orientée vers la rue Angers. La deuxième partie du lotissement est comprise entre les avenues Woodland et Émard et possède des îlots avec ruelle en « I » et deux faces bâties. À la rencontre de ces deux parties, l'îlot situé entre les avenues Egan et Woodland ne possède aucune ruelle.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 23 et 26 mètres en profondeur selon les segments de rue. Cependant, on retrouve un grand nombre de lots formés par le remembrement de parcelles de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus sont dominants. On retrouve également plusieurs bâtiments jumelés ainsi que quelques bâtiments isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient entre 2 et 7,5 mètres. Elles sont généralement uniformes par segment de rue.	
		Latérale :	Lorsque les bâtiments sont jumelés ou isolés, la marge latérale peut atteindre jusqu'à 7,5 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière ne sont pas régulières dans toute l'unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1)	
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3)	
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur est également présent dans sa variante à trois logements.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde ou avant-toit: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 50%		
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, carrée		

Unité de paysage 3.8 : Côte-des-Argoulets		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Insertion contemporaine : 1955, rue Springland (6430, rue Haldey)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Notre-Dame-Porte-de-l'Aurore (1465, rue De Sève) - Église Cœur-Immaculé-de-Marie (6300, rue Laurendeau)	
	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 1845, rue D'Arcy-McGee - 1545, avenue Egan - 1555, avenue Egan - 1860, avenue Egan - 1511, avenue Émard - 1605, avenue Émard - 1705, avenue Émard - 1735, avenue Émard - 1745, avenue Émard - 1748, avenue Émard - 1780, avenue Émard - 1801, avenue Émard	- 6895, rue Hadley - 6905, rue Hadley - 6915, rue Hadley - 6945, rue Hadley - 6951, rue Hadley - 6963, rue Hadley - 6975, rue Hadley - 6995, rue Hadley - 1740, rue Springland - 1698, avenue Woodland - 1710, avenue Woodland - 1730, avenue Woodland - 1720, avenue Woodland
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble Rue D'Arcy-McGee : - 1870, rue D'Arcy-McGee - 1876, rue D'Arcy-McGee - 1882, rue D'Arcy-McGee Ensemble Avenue Egan : - 1565, avenue Egan - 1571, avenue Egan Ensemble Avenue Émard : - 1647, avenue Émard - 1653, avenue Émard Ensemble rue Hadley : - 6515, rue Hadley - 6521, rue Hadley - 6529, rue Hadley Ensemble 1 Rue Holy Cross : - 1714, rue Holy Cross - 1720, rue Holy Cross - 1726, rue Holy Cross Ensemble 2 Rue Holy Cross : - 1738, rue Holy Cross Ensemble 1 Rue Springland : - 1494, rue Springland - 1496, rue Springland - 1502, rue Springland - 1508, rue Springland Ensemble 2 Rue Sringland : - 1928, rue Springland - 1934, rue Springland	Typologie ponctuelle : - 1867, rue Allard - 1870, rue, Allard - 1828, rue D'Arcy-McGee - 1887, rue D'Arcy-McGee - 1899, rue D'Arcy-McGee - 1878, avenue Egan - 1636, avenue Émard - 1868, avenue Émard - 1922, avenue Émard - 1933, avenue Émard - 1949, avenue Émard - 6381, rue Hadley - 6537, rue Hadley - 6565, rue Hadley - 6575, rue Hadley - 6609, rue Hadley - 6635, rue Hadley - 6669, rue Hadley - 6603, rue Hadley - 1701, rue Holy Cross - 1715, rue Holy Cross - 1749, rue Holy Cross - 1461, rue Springland - 1539, rue Springland - 1716, rue Springland - 1824, rue Springland - 1851, rue Springland - 1925, rue Springland

<table>
<tr><td rowspan="2"></td><td></td><td>Ensemble 1 Avenue Woodland :
- 1530, avenue Woodland
- 1536, avenue Woodland
- 1542, avenue Woodland
- 1548, avenue Woodland
Ensemble 2 Avenue Woodland :
- 1925, avenue Woodland
- 1931, avenue Woodland
- 1937, avenue Woodland</td><td>- 1485, avenue Woodland
- 1626, avenue Woodland
- 1628, avenue Woodland
- 1658, avenue Woodland
- 1721, avenue Woodland
- 1754, avenue Woodland
- 1774, avenue Woodland
- 1834, avenue Woodland
- 1905, avenue Woodland
1911, avenue Woodland</td></tr>
<tr><td>Maisons villageoises :</td><td colspan="2">Aucune</td></tr>
<tr><td colspan="4">Secteurs significatifs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :</td><td>Non</td></tr>
<tr><td colspan="4">Principaux éléments à retenir</td></tr>
<tr><td colspan="4">− Cette unité de paysage possède une homogénéité relative qui lui vient principalement de la présence de deux types architecturaux dominants ayant des caractéristiques similaires à l’égard de la composition de la façade. Celle-ci est généralement symétrique et composée de trois travées verticales. Cependant, la présence de types de fenêtres différents, d’escaliers extérieurs ainsi que l’irrégularité des marges latérales marquent les principales différences.
− Il est à noter que les bâtiments situés sur le pourtour du parc Clifford possèdent des caractéristiques qui peuvent être distinctes, notamment ceux implantés le long de la rue Hadley qui sont pour la plupart isolés.</td></tr>
<tr><td colspan="4"></td></tr>
</table>

Unité de paysage 3.9 : Boulevard De La Vérendrye

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

La construction de l'aqueduc de Montréal a été amorcée en 1853 et donc avant le début du lotissement des terres de la côte Saint-Paul. Situé sur la périphérie de cette côte, l'aqueduc deviendra la limite des différents projets de lotissement qui y seront construits. Cependant, la plupart de ces lotissements ne prévoyaient pas de front bâti au canal de l'Aqueduc. Le boulevard De La Vérendrye apparaît seulement sur les cartes historiques à partir de 1907 (atlas Pinsonault). Bien que le boulevard soit complété au cours des années suivantes et que la circulation s'y accentue, une bande de parcelles continue n'y sera jamais planifiée. Par conséquent, le boulevard De La Vérendrye est aujourd'hui bordé par des bâtiments épars et un parc qui ne forment pas un paysage continu.

Unité de paysage 3.9 : Boulevard De La Vérendrye				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, sont de tailles et de formes variées. La plupart des bâtiments sont orientés vers le boulevard De La Vérendrye sauf les pavillons du parc Drake et l'édicule de la station de métro Jolicoeur.		
	Parcellaire :	Les parcelles sont de tailles et de formes variées.		
Implantation :	Mode :	Sans caractérisation.		
	Marges :	Recul avant :	Sans caractérisation.	
		Latérale :	Sans caractérisation.	
		Arrière :	Sans caractérisation.	
	Alignements :	Sans caractérisation.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune.	
		Secondaire :	Immeubles d'appartement (3); immeuble à vocations institutionnelle (7)	
	Variante :	Sans caractérisation.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier, brique, pierre, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine		

Unité de paysage 3.9 : Boulevard De La Vérendrye		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette portion du boulevard De La Vérendrye possède un paysage peu qualifié, composé de bâtiments diversifiés qui possèdent une faible relation avec ce boulevard. − L'orientation des bâtiments vers les autres rues accroît la perception du boulevard De La Vérendrye comme un axe routier à grande vitesse. − Le réaménagement du boulevard et de ses abords devrait être envisagé. - Le boulevard des Trinitaires, situé à proximité, constitue un bon exemple de boulevard urbain intégré à son environnement.		

Unité de paysage 3.10 : Terre De Sève Sud

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est typique des premiers lotissements pavillonnaires de l'après-guerre. Principalement destinées aux anciens combattants canadiens, ces habitations étaient financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, alors appelée Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette société avait un rôle actif dans la production de logements et a eu un impact important dans la promotion de la banlieue pavillonnaire comme modèle de développement urbain. Ce secteur a subi très peu de changement depuis sa construction.

Unité de paysage 3.10 : Terre De Sève Sud				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent une ruelle en « H » et 2 faces bâties. Il est à noter que malgré la présence d'une ruelle en « H » qui forme généralement 4 faces bâties, tous les bâtiments de cette unité de paysage sont orientés vers les rues nord-sud (boulevard Monk et rue Allard).		
	Parcellaire :	Il s'agit d'un parcellaire régulier, formé de parcelles dont les dimensions sont d'environ 13 mètres en largeur et 25 mètres en profondeur. Les parcelles situées sur les têtes d'îlot possèdent des dimensions légèrement différentes, soit 12 mètres en largeur et 27 mètres en profondeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant mesurent entre 4,5 et 6 mètres	
		Latérale :	Les marges latérales mesurent entre 0,5 et 3 mètres.	
		Arrière :	Sauf exception, les marges arrière varient entre 8 et 12 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements irréguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison de vétérans (1.4)	
		Secondaire :	Aucune	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Revêtement léger :	Bois, aluminium (Maison de vétéran seulement)		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, carrée		

<table>
<tr><th colspan="3">Unité de paysage 3.10 :
Terre De Sève Sud</th><th>Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul</th></tr>
<tr><td colspan="4">Immeubles significatifs</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Témoins architecturaux significatifs :</td><td>Immeubles d’intérêt local :</td><td colspan="2">Aucun</td></tr>
<tr><td>Immeubles visés par la Loi sur le patrimoine culturel :</td><td colspan="2">Aucun</td></tr>
<tr><td>Lieux de culte :</td><td colspan="2">Aucun</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Typologies significatives :</td><td>Maisons de vétéran :</td><td>Ensemble Rue Beaulieu :
- 6940, rue Beaulieu
- 6950, rue Beaulieu
- 6966, rue Beaulieu
- 6980, rue Beaulieu
- 6995, rue Beaulieu
- 7000, rue Beaulieu
- 7022, rue Beaulieu
- 7034, rue Beaulieu
- 7056, rue Beaulieu
- 7070, rue Beaulieu
- 7090, rue Beaulieu
- 7100, rue Beaulieu
- 7110, rue Beaulieu
- 7120, rue Beaulieu
- 7126, rue Beaulieu
- 7134, rue Beaulieu
- 7142, rue Beaulieu
- 7150, rue Beaulieu
- 7168, rue Beaulieu
- 7180, rue Beaulieu
- 7200, rue Beaulieu</td><td>Ensemble Boulevard Monk :
- 6945, boulevard Monk
- 6952, boulevard Monk
- 6964, boulevard Monk
- 6967, boulevard Monk
- 6980, boulevard Monk
- 6981, boulevard Monk
- 7000, boulevard Monk
- 7001, boulevard Monk
- 7020, boulevard Monk
- 7025, boulevard Monk
- 7030, boulevard Monk
- 7033, boulevard Monk
- 7050, boulevard Monk
- 7055, boulevard Monk
- 7070, boulevard Monk
- 7075, boulevard Monk
- 7091, boulevard Monk
- 7100, boulevard Monk
- 7101, boulevard Monk
- 7109, boulevard Monk
- 7110, boulevard Monk
- 7117, boulevard Monk
- 7120, boulevard Monk
- 7125, boulevard Monk
- 7130, boulevard Monk
- 7133, boulevard Monk
- 7138, boulevard Monk
- 7141, boulevard Monk
- 7144, boulevard Monk
- 7150, boulevard Monk
- 7153, boulevard Monk
- 7160, boulevard Monk
- 7167, boulevard Monk
- 7181, boulevard Monk</td></tr>
<tr><td>Maisons de type « shoebox » :</td><td colspan="2">Aucune</td></tr>
<tr><td>Maisons villageoises :</td><td colspan="2">Aucune</td></tr>
<tr><td colspan="4">Secteurs significatifs</td></tr>
<tr><td colspan="3">Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td colspan="4">Principaux éléments à retenir</td></tr>
<tr><td colspan="4">− Cette unité de paysage constitue un ensemble particulièrement homogène.
- Les habitations que l’on y retrouve sont de composition simple et modeste mais elles reflètent bien les premières tentatives de banlieues pavillonnaires. Cependant, les bâtiments possèdent peu de qualité architecturale.</td></tr>
</table>

Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le projet de lotissement résidentiel de la terre De Sève prend naissance en 1899 lorsque J.-U. Émard achète cette terre avec ses associés de « La Compagnie des Terrains de Banlieue » (Ville de Montréal, 1983). Ce projet, typique des lotissements de l'époque avec ses ruelles en

« H », est l'un des seuls de la Côte-Saint-Paul, avec celui du parc Saint-Paul, à prévoir un espace public en son cœur, le parc Garneau. Il comble ainsi les besoins en espace vert de Ville Émard que le parc Angrignon bonifiera dans les années 1920. Le construction du lotissement prendra cependant du temps à se réaliser. Ainsi les parcelles situées au sud de l'unité de paysage seront aménagées avec des types de bâtiments parfois différents de celles situées au nord. De même, certaines parties du projet de lotissement de la terre De Sève ont été séparées de cette unité de paysage car leur transformation progressive a favorisé l'apparition de caractéristiques distinctives. C'est notamment le cas du boulevard Monk au nord de la rue Allard en raison de sa vocation commerciale (unité 3,15) et des parcelles construites avec des habitations pour les vétérans sur la rue Beaulieu et le boulevard Monk (unité 3.10), d'où la forme irrégulière de l'unité de cette unité de paysage.

Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots sont réguliers. Ils sont orientés dans l'axe nord-sud. Ils possèdent une ruelle en H et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont principalement orientés vers les rues est-ouest sauf ceux situés du côté est de la rue Briand qui sont orientés principalement vers cette rue.		
	Parcellaire :	Cette unité de paysage est formée d'un parcellaire relativement régulier. Les dimensions des parcelles sont approximativement de 7 à 8 mètres en largeur et de 25 mètres en profondeur. Cependant, les parcelles situées du côté est de la rue Briand sont généralement plus larges et mesurent entre 9 et 10 mètres. On retrouve plusieurs parcelles de largeur plus élevée réparties sur l'ensemble du territoire de cette unité de paysage.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant mesurent généralement entre 2,5 et 4 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 5 à 12 mètres. La présence d'une rallonge arrière amène parfois une réduction complète de la marge. Les bâtiments situés le long des rues est- ouest possèdent régulièrement une marge arrière inférieure à 5 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements approximatifs.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)	
		Secondaire :	maison de type «shoebox » (1.3); maison de vétéran (1.4); duplex surélevé (2.3); multiplex (2.7); maisons d'appartement (3.1).	
	Variante :	Les deux principales variantes sont l'implantation en fond de parcelle pour les maisons de type «shoebox » et la présence de la fonction commerciale au rez-de-chaussée pour quelques bâtiments situés en coin de rue. Ces derniers immeubles à vocation mixte (4) sont généralement issus de la transformation des types architecturaux de base.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune		
	Revêtement léger :	Clin de bois, béton ou acier (maisons de vétéran seulement)		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde ou avant-toit: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		

Unité de paysage 3.11 : Terre De Sève Nord (a, b et c)		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**	
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)			
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 50%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 6214, rue Briand - 6424, rue Briand - 6534, rue Briand - 6816, rue Briand - 6969, rue Briand	
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble 1 Rue Beaulieu: - 5658, rue Beaulieu - 5664, rue Beaulieu Ensemble 2 Rue Beaulieu: - 6044, rue Beaulieu - 6050, rue Beaulieu Ensemble 1 Rue Briand: - 6542, rue Briand - 6550, rue Briand - 6556, rue Briand Ensemble 2 Rue Briand: - 6822-6844, rue Briand - 6828-6830, rue Briand Ensemble 3 Rue Briand: - 6864, rue Briand - 6870, rue Briand - 6878, rue Briand Ensemble 4 Rue Briand: - 6907, rue Briand - 6915, rue Briand - 6921, rue Briand Ensemble 5 Rue Briand : - 6999, rue Briand - 7005, rue Briand Ensemble Boulevard Monk : - 6895, boulevard Monk - 6901, boulevard Monk	Typologie ponctuelle : - 6114, rue Beaulieu - 6316, rue Beaulieu - 6570, rue Beaulieu - 6846, rue Beaulieu - 6011, rue Briand - 6206, rue Briand - 6448, rue Briand - 6601, rue Briand - 6631, rue Briand - 6711, rue Briand - 6823, rue Briand - 6841, rue Briand - 6883, rue Briand - 6889, rue Briand - 6916, rue Briand - 6951, rue Briand - 6952, rue Briand - 6958, rue Briand - 6988, rue Briand - 6865, boulevard Monk - 6908, boulevard Monk
	Maisons villageoises :	Aucune	

Unité de paysage 3.11 : **Terre De Sève Nord (a, b et c)**	**Aire de paysage 3** **Côte-Saint-Paul**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage est en large partie similaire à l'unité de paysage Ville Émard Nord (3.16). Les principales différences entre ces deux unités résident dans l'orientation vers une rue nord-sud pour les bâtiments situés aux intersections du côté est de la rue Briand ainsi que dans la présence du parc Garneau. - Il est à noter que le caractère homogène de cette unité de paysage diminue au fur et à mesure que l'on se dirige vers la sud en raison de la présence d'une plus grande proportion de bâtiments d'un type architectural non dominant et de la rupture de continuité dans l'implantation au sol.	

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

La terre Hudon est le premier lotissement résidentiel planifié dans Ville Émard. C'est en 1872 que les rues et parcelles sont tracées. Cependant, il faudra attendre plusieurs années avant que le développement réel ne s'effectue. Ainsi, très peu de bâtiments sont représentés sur la carte de l'atlas Pinsonault en 1907.

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède des îlots orientés dans l'axe nord-sud. Lors de la planification du lotissement, les îlots possédaient deux faces bâties et aucune ruelle. Aujourd'hui, le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections sont variables et les ruelles, présentes sur quelques îlots, sont de formes irrégulières.		
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage se distingue dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul par la profondeur de ses parcelles du côté ouest de la rue Hamilton. Celles-ci atteignent environ 47 mètres. À l'est de la rue Hamilton, les parcelles mesurent environ 35 mètres en profondeur. Les cartes anciennes montrent que la majorité des parcelles d'origine étaient plus large que les parcelles des unités de paysage voisines. À partir des parcelles présentes aujourd'hui, nous posons comme hypothèse que la parcelle de base du lotissement mesurait approximativement 18 mètres de largeur. Ainsi, lorsque divisée en deux, il en résulte des parcelles d'environ 9 mètres de largeur. Ces deux largeurs de parcelles correspondent à la majorité des parcelles de cette unité de paysage.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus, semi-détachés et isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Varie de 1,5 à 6 mètres. Les marges de recul avant sont plus profondes dans le cas des bâtiments implantés en fond de parcelle. Elles atteignent alors entre 15 et 24 mètres.	
		Latérale :	Les marges latérales varient entre 0 et 5,5 mètres. Les cas où l'on retrouve des marges latérales supérieures sont des exceptions. Les bâtiments isolés se retrouvent presque exclusivement sur les parcelles complètes, soit celles dont la largeur est d'environ 18 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière de cette unité de paysage sont variables. Du côté ouest de la rue Hamilton, elles varient entre 18 et 32 mètres. Cette grande marge arrière permet l'implantation de bâtiments secondaire en fond de cour. Du côté est de la rue Hamilton de même que du côté ouest de la rue Beaulieu, les marges arrière varient généralement entre 10 et 20 mètres mais on y retrouve également des bâtiments implantés en fond de parcelles dont les marges arrière sont inférieures à 10 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. Il n'y a pas d'alignement régulier des façades.		

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1)
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).
	Variante :	Plusieurs variantes des types architecturaux de base sont présentes dans cette unité de paysage. Pour les duplex avec escalier extérieur, on remarque notamment la variation du nombre de logements ou la présence d'une porte cochère. De plus, pour les duplex avec escalier extérieur construits après les années 1920, la présence d'un changement horizontal dans les matériaux de revêtement et l'utilisation de fenêtres de proportion carrée ou horizontale est fréquente. La grande largeur des parcelles amène parfois la présence de bâtiments plus larges que les dimensions de base des types architecturaux. Ceci peut amener des changements dans le nombre d'alignements verticaux d'ouvertures. L'implantation en fond de parcelle est particulièrement fréquente pour les maisons de type « shoebox ». Une variante du duplex surélevé (2.3) est également présente. Cette variante possède un accès commun pour les deux logements. L'entrée est située à l'une des extrémités de la façade.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde : Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Bois, métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée, vitrine	

<table>
<tr><th colspan="3">Unité de paysage 3.12 :
Terre Hudson</th><th>Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul</th></tr>
<tr><td colspan="4">Immeubles significatifs</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Témoins architecturaux significatifs :</td><td>Immeubles d’intérêt local :</td><td colspan="2">Aucun</td></tr>
<tr><td>Immeubles visés par la Loi sur le patrimoine culturel :</td><td colspan="2">Aucun</td></tr>
<tr><td>Lieux de culte :</td><td colspan="2">- Église anglicane St. Aidan (6250, rue Hamilton)
- Église Saint-Jean-Bosco (2510, rue Springland)</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Typologies significatives :</td><td>Maisons de vétéran :</td><td colspan="2">Typologie ponctuelle :
- 6911, rue Beaulieu
- 6995, rue Beaulieu
- 6405, rue Hamilton
- 6690, rue Hamilton
- 6730, rue Hamilton
- 7147, rue Hamilton</td></tr>
<tr><td>Maisons de type « shoebox » :</td><td>Ensemble Rue Beaulieu :
- 6347, rue Beaulieu
- 6355, rue Beaulieu
Ensemble 1 Rue Hamilton :
- 6303, rue Hamilton
- 6309, rue Hamilton
Ensemble 2 Rue Hamilton :
- 6950, rue Hamilton
- 6960, rue Hamilton
Ensemble 3 Rue Hamilton :
- 7155, rue Hamilton
- 7163, rue Hamilton
- 7167, rue Hamilton</td><td>Typologie ponctuelle :
- 5781, rue Beaulieu
- 5961, rue Beaulieu
- 5971, rue Beaulieu
- 5985, rue Beaulieu
- 6427, rue Beaulieu
- 6551, rue Beaulieu
- 6570, rue Beaulieu
- 6581, rue Beaulieu
- 6899, rue Beaulieu
- 6959, rue Beaulieu
- 6969, rue Beaulieu
- 7011, rue Beaulieu
- 7029, rue Beaulieu
- 7131, rue Beaulieu
- 6833, rue Dumas
- 5798, rue Hamilton
- 5975, rue Hamilton
- 6256, rue Hamilton
- 6339, rue Hamilton
- 6605, rue Hamilton
- 6619, rue Hamilton
- 6847, rue Hamilton
- 6892, rue Hamilton
- 6932, rue Hamilton
- 7174, rue Hamilton
- 7195, rue Hamilton
- 7206, rue Hamilton
- 2512, rue Raudot</td></tr>
<tr><td>Maisons villageoises :</td><td colspan="2">Aucune</td></tr>
<tr><td colspan="4"></td></tr>
</table>

Unité de paysage 3.12 : Terre Hudson	**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non
Principaux éléments à retenir	
− Le parcellaire particulier de cette unité de paysage la différencie des unités de paysage voisines en raison de l'impact de la dimension des parcelles sur l'implantation et l'organisation des bâtiments. Ces parcelles, propices pour les maison isolées, sont souvent inadéquates pour les types d'habitations urbains de l'époque d'édification de cette unité de paysage (duplex, triplex, ...). Ainsi, plusieurs parcelles ont été subdivisées de façon indépendante, ce qui amène une grande hétérogénéité dans le parcellaire. − La parcelle type des duplex et triplex mesure généralement 7,6 mètres en largeur. Ainsi, la parcelle de 9 mètres offre la possibilité d'insérer une marge de recul latérale, une porte cochère ou d'élargir la composition générale du bâtiment. Cette unité de paysage possède donc plusieurs bâtiments qui forment des variantes des types architecturaux de base de l'arrondissement du Sud-Ouest. - Cette unité de paysage possède une certaine hétérogénéité due à la fois à la présence de plusieurs types architecturaux et à l'implantation variée des bâtiments, notamment l'implantation en fond de parcelle.	

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le territoire de cette unité de paysage regroupe plusieurs terres agricoles dont les propriétaires étaient F.-H. Jarry, J. Henrichon, A. Aubertin ainsi que la Saint-Paul Land Compagny (Ville de Montréal, 1983). Ces terres ont été développées entre 1907 et 1913 car le lotissement résidentiel est dessiné sur les cartes de l'atlas Goad (1913). La construction résidentielle s'est effectuée progressivement du nord vers le sud. Ainsi, on remarque une modification graduelle des types architecturaux présents sans qu'une ligne nette puisse être tracée. Cette unité de paysage a subi peu de modifications après sa première édification.

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues est-ouest.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure environ 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 30 mètres de profondeur selon les rues. Malgré que le parcellaire soit relativement régulier, les parcelles situées au sud sont souvent d'une largeur différente de celle de la parcelle de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus mais on retrouve aussi des bâtiments semi-détachés ou isolés sur les parcelles plus larges.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient entre 1,5 et 7 mètres. On retrouve également quelques bâtiments implantés en fond de parcelle qui possèdent donc une marge de recul avant supérieure.	
		Latérale :	Les marges latérales sont variables.	
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 5 et 15 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue. L'alignement des façades est irrégulier sur plusieurs segments de rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison d'appartements (3.1)	
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); maison de vétérans (1.4) ; duplex surélevé (2.3)	
	Variante :	Cette unité de paysage présente une très grande diversité de types architecturaux ainsi que de variantes. L'implantation en fond de parcelle de certains bâtiments constitue l'une des caractéristiques des maisons de type « shoebox ». Il faut noter que la rue Allard présente plusieurs bâtiments à vocation mixte, souvent le résultat de la transformation du rez-de-chaussée. On remarque également la présence, cependant peu fréquente, de cottages, un type architectural non décrit dans cette étude et particulier à cette unité de paysage. De manière générale, la fenêtre verticale de proportion 1 largeur = ½ hauteur est relativement rare dans cette unité de paysage, même sur les duplex avec escalier extérieur, où elle est généralement l'ouverture de base. La fenêtre de proportion carrée ou légèrement horizontale est plus fréquente et ce, sur la plupart des types architecturaux.		

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune
Couronnement (fausse mansarde; parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde ou avant-toit: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeau d'asphalte, acier
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Église Saint-Jean-Damascène (6105, rue Jogues)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Jean-de-Matha (2700, rue Allard)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Typologie ponctuelle : - 3220, rue Allard - 7150, rue D'Aragon - 6703, avenue De Montmagny - 6710, avenue De Montmagny - 6905, avenue De Montmagny - 6980, avenue De Montmagny - 7015, avenue De Montmagny - 6915, rue Dumas - 6923, rue Dumas - 6955, rue Dumas - 6975-6977, rue Dumas - 6985, rue Dumas - 6995, rue Dumas - 7136, rue Dumas - 6940, rue Hurteau - 6984, rue Hurteau - 6988, rue Hurteau - 7150, rue Hurteau - 6040, rue Jogues - 6050, rue Jogues - 6270, rue Jogues - 6335, rue Jogues - 6605, rue Jogues - 6913, rue Jogues - 7035, rue Jogues - 6860, rue Lacroix - 6945, rue Lacroix - 6921, avenue Lamont - 6880, rue Mazarin - 6890, rue Mazarin - 6920, rue Mazarin - 6930, rue Mazarin - 6940, rue Mazarin - 6945, rue Mazarin - 2808, rue Raudot - 2850, rue Raudot

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs (SUITE)			
Typologies significatives (suite):	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble de rue : Ensemble 1 Av. De Montmagny: - 6638, Av. de Montmagny - 6640, Av. de Montmagny Ensemble 2 Av. De Montmagny: - 6845, Av. De Montmagny - 6851, Av. De Montmagny - 6857, Av. De Montmagny Ensemble 3 Av. De Montmagny: - 6872, Av. De Montmagny - 6878, Av. De Montmagny Ensemble 4 Av. De Montmagny: - 6887, Av. De Montmagny - 6889, Av. De Montmagny Ensemble 1 Av. De Mont : - 6657, Av. De Mont - 6663, Av. De Mont Ensemble 2 Av. De Mont : - 6840, Av. De Mont - 6850, Av. De Mont Ensemble Rue Hurteau: - 6824, rue Hurteau - 6832, rue Hurteau Ensemble 1 Rue Jogues - 5961, rue Jogues - 5967, rue Jogues Ensemble 2 Rue Jogues: - 6077, rue Jogues - 6083, rue Jogues Ensemble 3 Rue Jogues: - 6297, rue Jogues - 6303, rue Jogues - 6309, rue Jogues - 6315, rue Jogues Ensemble 4 Rue Jogues - 6559, rue Jogues - 6565, rue Jogues Ensemble Rue Lacroix : - 6885, rue Lacroix - 6891, rue Lacroix Ensemble Rue Lamont : - 6976, rue Lamont - 6880, rue Lamont	Typologie ponctuelle : - 6840, rue D'Aragon - 6930, rue D'Aragon - 6818, Av. De Montmagny - 6945, Av. De Montmagny - 6660, Av. De Mont - 6653, rue Dumas - 6833, rue Dumas - 6879, rue Dumas - 6939, rue Dumas - 6945, rue Dumas - 7142, rue Dumas - 6848, rue Hurteau - 6875, rue Hurteau - 6892, rue Hurteau - 5950, rue Jogues - 5991, rue Jogues - 6004, rue Jogues - 6059, rue Jogues - 6066, rue Jogues - 6224, rue Jogues - 6296, rue Jogues - 6332, rue Jogues - 6344, rue Jogues - 6369, rue Jogues - 6417, rue Jogues - 6529, rue Jogues - 6614, rue Jogues - 6638, rue Jogues - 6827, rue Jogues - 6841, rue Jogues - 6846, rue Jogues - 6880, rue Jogues - 6886, rue Jogues - 6925, rue Jogues - 7005, rue Jogues - 6661, rue Lacroix - 6677, rue Lacroix - 6824, rue Lacroix - 6859, rue Lacroix - 6866, rue Lacroix - 6884, rue Lacroix - 6652, rue Lamont - 6861, rue Lamont - 6882, rue Lamont - 6895, rue Lamont
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 6635, rue Mazarin	

Unité de paysage 3.13 : Ville Émard Sud	**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède un caractère relativement homogène. La rupture d'homogénéité est causée principalement par l'insertion de bâtiments isolés, implantés sur des parcelles plus larges que la parcelle de base de même que par les bâtiments implantés en fond de parcelle. Ces bâtiments brisent le rythme des perspectives visuelles qui sont créées par l'implantation régulière des autres bâtiments. − Pour sa part, la grande variété de types architecturaux présents est uniformisée par une composition symétrique des façades et une expression volumétrique et ornementale simple. Ainsi, malgré la différence de hauteur, l'absence ou la présence d'un escalier extérieur, la plupart des bâtiments appartiennent au même langage architectural. − Il est à noter que l'hétérogénéité s'accentue au fur et à mesure que l'on approche du boulevard des Trinitaires.	

Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage ne fait pas partie du lotissement d'origine de Ville Émard. La conception de son tissu urbain a été effectuée à une date non identifiée, probablement au cours des années 1970 ou 1980. Son réseau de rues, composé de cul-de-sac, est notamment typique de cette période de développement.

Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La composition et l'orientation des îlots sont variables. On remarque cependant l'absence de ruelles dans l'ensemble de l'unité de paysage sauf au sud de la rue Fabien-Laberge où les ruelles desservent principalement les parcelles situées plus au sud, dans l'unité de paysage Ville Émard Sud (3.13). Il faut également remarquer la présence de rues en cul-de-sac.		
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage est relativement irrégulier. Les dimensions des parcelles sont homogènes pour chacun des projets architecturaux qui y ont été aménagés. Ces dimensions varient de 9 à 12,5 mètres en largeur et de 26 à 30 mètres en profondeur. En raison de la présence de cul-de-sac, plusieurs parcelles possèdent des formes irrégulières. De même, les groupes de maisons en rangée situés au nord de l'avenue Newman possèdent des parcelles dont la largeur est inférieure aux dimensions citées précédemment.		
Implantation :	Mode :	La plupart des bâtiments sont semi-détachés.		
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 0 à 9,5 mètres mais est généralement uniforme sur chacun des segments de rue.	
		Latérale :	Les marges latérales varient de 0,5 à 5,5 mètres.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 4 à 12 mètres. Les parcelles irrégulières des rues en cul-de-sac favorisent la présence de marges arrière supérieures à 12 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue sauf dans les culs-de-sac où le parallélisme est plus difficile à respecter. Les façades forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	La maison de ville (1.5)	
		Secondaire :	Le duplex surélevé (2.3)	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde, avant-toit, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 3.14 : Avenue Newman		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est composée de plusieurs projets architecturaux différents, chacun constitué d'un groupe de bâtiments. − Malgré l'utilisation presque généralisée de la maison unifamiliale jumelée comme type architectural de base, chacun de ces projets architecturaux possède des caractéristiques physiques différentes. − La volumétrie générale, la couleur des matériaux de revêtement, les fenêtres ou la composition générale de la façade sont ainsi distinctes par groupe de bâtiments. Cependant, à l'intérieur de chacun des groupes, les caractéristiques architecturales sont homogènes. - Il est à noter que les bâtiments situés du côté est de l'avenue De Montmagny, au nord de la rue Jolicoeur, sont principalement des duplex en rangée et possèdent donc une composition différente des bâtiments décrits dans cette fiche.		

Unité de paysage 3.15 : Boulevard Monk

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le boulevard Monk fait partie du lotissement de la terre De Sève (unité 3.11), planifié en 1899. La construction des bâtiments s'est cependant effectuée un peu plus tard. La comparaison des cartes de l'atlas Pinsonault de 1907 et de l'atlas Goad de 1913 montre que la construction des bâtiments s'y opère principalement après 1907. Rapidement, plusieurs commerces s'implanteront sur cette portion du boulevard Monk de même que plusieurs institutions de Ville Émard, notamment l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, la maison de la culture Marie-Uguay, et la station de métro Monk.

Unité de paysage 3.15 : Boulevard Monk				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-sud, ont été planifiés avec des ruelles en « H » et quatre faces bâties. Cependant, lors de leur aménagement final, plusieurs des parcelles situées sur les faces bâties nord et sud ont été orientées vers le boulevard Monk modifiant ainsi le schéma typique des îlots avec ruelle en « H ». Cette modification peut être expliquée par une préférence pour l'orientation des bâtiments situés aux intersections vers le plus fort potentiel de rentabilité commerciale.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure entre 7,5 et 8 mètres de largeur et approximativement 25 mètres en profondeur. Cependant, à plusieurs endroits, on remarque la fusion des parcelles de base afin de permettre la construction de bâtiments à vocation commerciale ou institutionnelle plus vastes.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	L'alignement des bâtiments sur la ligne de lot avant est dominante sauf pour les bâtiments situés au nord de la rue Jacques-Hertel, où une marge de recul avant mesurant jusqu'à 2,5 mètres peut être présente. Il est à noter que quelques bâtiments commerciaux et institutionnels possèdent une marge de recul avant supérieure.	
		Latérale :	Aucune	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 0 à 10 mètres. L'absence de marge arrière est principalement présente pour les immeubles à vocation mixte ou commerciale et ce, au niveau du rez-de-chaussée.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements relativement réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation institutionnelle (6)	
	Variante :	Les immeubles à vocation mixte peuvent être le résultat de la transformation des rez-de- chaussée des immeubles résidentiels (duplex avec escalier intérieur ou triplex avec escalier intérieur) pour l'insertion de l'activité commerciale.		

Unité de paysage 3.15 : Boulevard Monk			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Bois, métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, vitrine	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours (5959, boulevard Monk) - Résidence De Lévis (5940, boulevard Monk)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
− Malgré la présence de types architecturaux différents, cette unité de paysage est relativement homogène en raison de la régularité des implantations et de la continuité de la présence commerciale au rez-de-chaussée. − L'insertion de parcelles avec parc de stationnement aménagé sur rue ou à proximité vient cependant briser cette régularité. - La plupart des bâtiments sont sobres et dénudés d'ornementation sur cette artère commerciale.			

Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le lotissement de cette unité de paysage a été planifié en même temps que celui de l'unité de paysage Ville Émard Sud (3.13), soit entre 1907 et 1913. Cependant, la portion du projet urbain située dans Ville Émard Nord a été construite plus rapidement que celle située dans Ville Émard Sud. Ainsi, sur la carte de l'atlas Goad de 1913, près du tiers des bâtiments sont déjà présents au nord de la rue Springland alors que plus au sud, on retrouve seulement quelques bâtiments épars.

Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage, orientés dans l'axe nord-sud, possèdent une ruelle en « H » et quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections sont majoritairement orientés vers les rues est-ouest (rues Jacques-Hertel, Jolicoeur et Springland).		
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage est régulier. La parcelle de base du lotissement mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et entre 20 et 30 mètres en profondeur selon les segments de rue. Sur les rues est-ouest, les parcelles sont généralement plus larges et mesurent entre 7,5 et 9 mètres. Il est à noter que plusieurs parcelles ne correspondent pas aux dimensions de la parcelle de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient généralement entre 2,5 et 5,5 mètres. Cependant, on retrouve des marges de recul à la fois plus grandes ou plus petites que ces dimensions.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient de 2 à 15 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue et forment des alignements plus ou moins réguliers. La présence de bâtiments isolés ou implantés en fond de parcelle brise l'alignement des façades.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier extérieur (2.2).	
		Secondaire :	Maison de type « shoebox » (1.3); maison de vétérans (1.4); duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier extérieur (2.6); maison d'appartements (3.1)	
	Variante :	Le duplex avec escalier extérieur (2.2) est présent dans une diversité de compositions architecturales. Parmi les variantes du duplex avec escalier extérieur, les plus fréquentes sont : le duplex avec escalier extérieur asymétrique (variante 1) et le duplex avec escalier extérieur à trois logements (variante 2). On retrouve également une autre variante de ce duplex mais dont l'escalier est intérieur. Cette variante est associée au duplex avec escalier extérieur (2.2) plutôt qu'au duplex avec escalier intérieur (2.1) en raison de la présence d'une marge de recul avant, et d'un porche couvert et d'un balcon en façade. Sur la rue Jolicoeur, on retrouve des variantes de ces types architecturaux avec rez-de-chaussée commercial.		

Unité de paysage 3.16 : Ville Émard Nord			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune	
	Revêtement léger	Bois, acier (Maison de vétéran seulement)	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde :Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet : brique ou pierre Corniche: acier bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante, fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Church of Jesus Christ Apostolic (2725, rue Springland) - Église Saint-Jean-Damascène (6115, rue Jogues)	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Ensemble Rue Dumas : - 6540, rue Dumas - 6550, rue Dumas -	Typologie ponctuelle : - 6054, rue Dumas - 6560, rue Dumas - 6629, rue Dumas - 6065, rue Hurteau - 6075, rue Hurteau - 6104, rue Hurteau - 6545, rue Hurteau - 6569, rue Hurteau
	Maisons de type « shoebox » :	Ensemble 1 Rue Dumas : - 6224, rue Dumas - 6230, rue Dumas Ensemble 2 Rue Dumas : - 6258, rue Dumas - 6262, rue Dumas	Typologie ponctuelle : - 5944, rue D'Aragon - 6017, rue D'Aragon - 6073, rue D'Aragon - 6221, rue D'Aragon - 6273, rue D'Aragon

		- 6268, rue Dumas - 6274, rue Dumas Ensemble 3 Rue Dumas : - 6599, rue Dumas - 6605, rue Dumas Ensemble 1 Rue Hurteau : - 5947, rue Hurteau - 5953, rue Hurteau Ensemble 2 Rue Hurteau : - 6060, rue Hurteau - 6068, rue Hurteau Ensemble 3 Rue Hurteau : - 6225, rue Hurteau - 6231, rue Hurteau Ensemble 4 Rue Hurteau : - 6256 rue Hurteau - 6262, rue Hurteau Ensemble 5 Rue Hurteau : - 6583, rue Hurteau - 6587, rue Hurteau Ensemble 6 Rue Hurteau : - 6594, rue Hurteau - 6600, rue Hurteau Ensemble 7 Rue Hurteau : - 6690, rue Hurteau - 6696, rue Hurteau - 6700, rue Hurteau Ensemble Rue Jolicoeur : - 3028, rue Jolicoeur - 3034, rue Jolicoeur Ensemble 1 Rue Mazarin : - 5931, rue Mazarin - 5937, rue Mazarin Ensemble 2 Rue Mazarin : - 5961, rue Mazarin - 5967, rue Mazarin Ensemble 3 Rue Mazarin : - 6225, rue Mazarin - 6231, rue Mazarin - 6237, rue Mazarin Ensemble 4 Rue Mazarin : - 6257, rue Mazarin - 6263, rue Mazarin Ensemble 1 Rue Springland : - 2812, rue Springland - 2820, rue Springland Ensemble 2 Rue Springland : - 3003, rue Springland - 3007, rue Springland - 3015, rue Springland - 3019, rue Springland -	- 6279, rue D'Aragon - 6292, rue D'Aragon - 6322, rue D'Aragon - 6557, rue D'Aragon - 6602, rue D'Aragon - 5924, rue Dumas - 5925, rue Dumas - 5980, rue Dumas - 6044, rue Dumas - 6053, rue Dumas - 6065, rue Dumas - 6094, rue Dumas - 6120, rue Dumas - 6242, rue Dumas - 6296, rue Dumas - 6299, rue Dumas - 6305, rue Dumas - 6329, rue Dumas - 6521, rue Dumas - 6629, rue Dumas - 6009, rue Hurteau - 6023, rue Hurteau - 6035, rue Hurteau - 6009, rue Hurteau - 6023, rue Hurteau - 6035, rue Hurteau - 6080, rue Hurteau - 6104, rue Hurteau - 6110, rue Hurteau - 6230, rue Hurteau - 6280 rue Hurteau - 6329, rue Hurteau - 6348, rue Hurteau - 6423, rue Hurteau - 6625, rue Hurteau - 6656, rue Hurteau - 6701, rue Hurteau - 3012, rue Jacques-Hertel - 5948, rue Mazarin - 5962, rue Mazarin - 6008, rue Mazarin - 6026, rue Mazarin - 6040, rue Mazarin - 6085 rue Mazarin - 6242, rue Mazarin - 6268, rue Mazarin - 6298, rue Mazarin - 6322, rue Mazarin - 2807, rue Springland - 2831, rue Springland
	Maisons villageoises :	Aucune	

Unité de paysage 3.16 : **Ville Émard Nord**	**Aire de paysage 3** **Côte-Saint-Paul**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Non
Principaux éléments à retenir	
− Malgré la présence de plusieurs types architecturaux différents, cette unité de paysage possède une certaine homogénéité visuelle en raison notamment de la présence dominante de la composition symétrique à trois travées verticales pour les façades ainsi que des bâtiments contigus de deux étages.	

Unité de paysage 3.17 : Parc Angrignon

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le parc Angrignon a été créé en 1926 par les autorités municipales de la Ville de Montréal. Il s'appelait alors parc Crawford. Le parc ne comprenait à l'origine que sa portion sud-ouest. Le parc a été agrandi après la Seconde Guerre mondiale. Dès 1944, la Ville de Montréal projette la construction d'un zoo. Celui-ci sera conçu par la firme d'architecte McFadzean, Everly and Associates à la fin des années 1950 (Ville de Montréal, 1983). Le boulevard des Trinitaires sera aménagé en bordure du zoo en 1959. Des immeubles d'appartements seront construits le long de ce boulevard.

Unité de paysage 3.17 : Parc Angrignon				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Outre le parc, cette unité de paysage n'est constituée que de têtes d'îlots. Une ruelle sépare la plupart de ces têtes du reste des îlots. Les bâtiments sont tous orientés vers le boulevard des Trinitaires.		
	Parcellaire :	Bien que la profondeur des parcelles soit relativement uniforme, 28 à 31 mètres, la largeur varie en fonction des projets architecturaux construits sur les têtes d'îlots.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés. On retrouve cependant quelques bâtiments contigus à chacune des extrémités du boulevard des Trinitaires		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2,5 à 6 mètres. Seuls les bâtiments situés à l'intersection des boulevards De La Vérendrye et des Trinitaires possèdent une marge de recul avant supérieure.	
		Latérale :	Les marges latérales varient de 2 à 8 mètres.	
		Arrière :	La marge arrière varie de 0 à 8 mètres pour les bâtiments situés sur le côté nord du boulevard des Trinitaires.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles au boulevard des Trinitaires. Elles forment des alignements plus ou moins réguliers.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble d'appartements (3.3)	
		Secondaire :	Conciergerie (3.2)	
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige, blanche/jaune		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	Fibre de verre		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	Coulissantes, à battants		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 3.17 : Parc Angrignon			**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Station de métro Angrignon (3500, boulevard des Trinitaires)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non	
Principaux éléments à retenir			
− L'unité de paysage Parc Angrignon est composée de deux parties distinctes. Il y a d'abord le parc lui-même qui inclut les bâtiments de la ferme, de la station de métro Angrignon ainsi que d'autres bâtiments de service, puis il y a la bande de parcelles nord du boulevard des Trinitaires qui forme un front bâti à ce boulevard. − L'échelle et la nature des bâtiments qui longent le boulevard des Trinitaires répond particulièrement bien à la présence de l'ouverture formée par le parc. Ainsi, les deux parties de cette unité de paysage forme un ensemble urbain cohérent qui manque à l'unité de paysage boulevard De La Vérendrye dont la nature est similaire. − Les bâtiments de cette unité de paysage possèdent cependant un faible intérêt patrimonial			

Unité de paysage 3.18 : Cabot

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Le développement essentiellement industriel de cette unité de paysage est étroitement lié à la construction du canal de Lachine (1821-1824) et à son élargissement entre 1841 et 1848. À la hauteur de l'écluse Saint-Paul, c'est William Parkin qui détient les droits sur le pouvoir hydraulique du canal de Lachine. Il creuse un canal d'amenée parallèle au canal de Lachine prenant sa source en amont de l'écluse Saint-Paul entre les rues Hadley et Angers actuelles, sur une emprise située entre les rues Saint-Patrick et Cabot. Cette nouvelle force motrice attire les industries liées à la métallurgie. Ce sont principalement des fabricants d'outils et d'accessoires qui s'établissent sur les deux rives du canal d'amenée d'eau, mais surtout sur une petite bande de terre située entre les deux canaux et formant une presqu'île. Des industries comme la fonderie Frotingham et Workman s'y installent vers 1860.

Le canal d'amenée d'eau a depuis été remblayé et le secteur est en déclin depuis la fermeture du canal de Lachine à la navigation commerciale en 1959.

Unité de paysage 3.18 : Cabot				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et la disposition sont variables. Il en résulte un caractère hétérogène. Les îlots possèdent un nombre limité de parcelles. Ce secteur possède aussi une multitude de réseaux de voies qui le traversent et l'encerclent. Signalons l'autoroute 15, la voie d'accès au tunnel Saint-Rémi, les emprises ferroviaires ainsi que les voies piétonnes et cyclistes des parcs linéaires situées au sud et au nord de cette unité.		
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité sont habituellement de grande taille et de dimensions variables.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont très variables (0 à 20 mètres).	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	On ne note aucun alignement des façades. Le parallélisme des bâtiments à la rue n'est pas nécessairement respecté.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Aucune.	
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve quelques rares bâtiments résidentiels dont les caractéristiques architecturales sont variables et qui ne correspondent pas nécessairement aux types architecturaux identifiés dans cette étude.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium, crépis		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Acier, fibre de verre, bois		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Virage :	0% à 40%		
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 3.18 : Cabot		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Canadian Power Boat Ltd. (4000-4008, rue Saint-Patrick) - Clark Bell Factory (5000-5010, rue Saint-Patrick) - Crane Co. (3800-3826, rue Saint-Patrick et 2228-2250, rue Pitt) - Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites (3705, rue Saint-Patrick) - Congoleum Canada Ltd. (3770, rue Saint-Patrick) - Liquid Carbonic Canadia Corp. (2110-2120, rue Cabot) - Sun Oil (3550-3552, rue Saint-Patrick)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− L'unité de paysage Cabot est composée majoritairement d'anciens bâtiments et complexes industriels de fort gabarit ayant des caractéristiques différentes selon le type de production. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle vec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales. − La trame urbaine est composée d'un maillage large sans qu'il ait eu un découpage parcellaire standardisé. − On y retrouve surtout des bâtiments de faible hauteur, sauf pour quelques-uns qui ont une hauteur de 5 à 7 étages. - L'implantation avec marge de recul est presque généralisée dans ce secteur.		

Unité de paysage 3.19 : William-Parkin

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Ce secteur qui faisait partie à l'origine de la côte Saint-Paul est l'un des premiers à connaître un développement à des fins résidentielles. Le projet de lotissement suit la construction, par William Parkin en 1855, d'un canal d'amenée ainsi que d'un bassin qui servent à l'exploitation du pouvoir hydraulique du canal de Lachine à l'approche de l'écluse Saint-Paul. Ce premier lotissement est identifiable sur la carte de Fortification Surveys de 1861. Selon la carte de l'atlas Goad de 1913, plusieurs des bâtiments étaient revêtus de bois et certaines parcelles étaient toujours inoccupées. Ces deux caractéristiques ont favorisé l'insertion de bâtiments industriels, ce qui a eu comme résultat la démolition de plusieurs bâtiments résidentiels, notamment sur les îlots situés entre les rues Cabot et Gladstone. La construction de l'autoroute 15 a contribué à isoler cette unité de paysage des quartiers résidentiels de Côte- Saint-Paul en favorisant les liens avec les secteurs industriels avoisinants le canal de Lachine.

Unité de paysage 3.19 : William-Parkin				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de l'unité de paysage William-Parkin sont de formes rectangulaires et sont orientés dans l'axe est-ouest. Ils ont principalement deux faces bâties et n'ont pas de ruelle.		
	Parcellaire :	Le parcellaire de cette unité de paysage a subi plusieurs modifications au cours de son développement. Par conséquent, la parcelle de base n'a pu être identifiée. De façon générale, les dimensions des parcelles sont variables et on observe un agrandissement de la taille des parcelles lorsque des bâtiments à vocation industrielle y sont présents.		
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments de cette unité de paysage est variable et peut être isolé, jumelé ou contigu.		
	Marges :	Recul avant :	La présence d'une marge de recul avant, qui mesure entre 0 et 4 mètres, est observée sur tous les bâtiments, résidentiels ou industriels.	
		Latérale :	Il n'y a pas de régularité dans la présence et la dimension des marges latérales.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique pour toute l'unité de paysage.	
	Alignements :	À l'exception des bâtiments situés du côté nord de l'avenue Dunn, les façades sont parallèles à la rue et ne forment pas d'alignement entre elles. Les façades des bâtiments situés du côté nord de l'avenue Dunn sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2)	
	Variante :	Dans cette unité de paysage, on retrouve une variante de la maison villageoise (1.1) avec pignon secondaire (variante 3). Cette maison villageoise avec pignon secondaire est un type architectural peu fréquent dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est ainsi peu codifié dans son mode de composition architectural. Plusieurs variations peuvent donc être présentes.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium, crépis		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 50%		

Unité de paysage 3.19 : William-Parkin		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne école (1611, rue Gladstone)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 1636, rue Gladstone - 1660, rue Gladstone - 4908, avenue Dunn - 4985, avenue Dunn
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Le développement industriel de cette unité de paysage ainsi que la construction de l'autoroute 15 qui a contribué à diviser cette unité de paysage du cœur de Côte-Saint- Paul, ont produit un paysage hétérogène de faible qualité architecturale. - Peu d'éléments architecturaux sont communs à l'ensemble des bâtiments. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle vec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales.		

Unité de paysage 3.20 : Dominion Textile				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Contexte de développement Le paysage bâti de l'unité de paysage Dominion Textile est le produit de divers facteurs de développement. Premièrement, le principal complexe industriel de cette unité de paysage a été érigé en 1908 pour la Mount Royal Spinning Wool Company. Le complexe a été acheté en 1919 par la Dominion Textile (Poitras et Bérubé, 2004). Ce complexe, aujourd'hui connu sous le nom de Dompark, a récemment été converti en lofts commerciaux dans la vague de revitalisation des équipements industriels qui bordent le canal de Lachine.				
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots de formes et de tailles diverses. Les îlots sont orientés dans l'axe est-ouest, possèdent deux ou trois faces bâties et n'ont pas de ruelle.		
	Parcellaire :	La forme et la dimension des parcelles sont variées. On remarque la présence d'une parcelle de base régulière le long de la rue Galt Crescent. Ces parcelles mesurent 24 mètres en largeur et 30 mètres en profondeur. Les parcelles qui longent l'avenue de l'Église possèdent une certaine régularité mais aucune dimension typique n'a été identifiée.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont implantés de façon isolée.		
	Marges :	Recul avant :	Variable.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignements réguliers. La plupart des façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6).	
		Secondaire :	Aucun.	
	Variante :	Il n'y a pas de variante dans cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier,brique, pierre		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Métal et bois		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine		

Unité de paysage 3.20 : Dominion Textile		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Dompark (ancienne Mount Royal Spinning Wool Co. Ltd. et Dominion Textile) (5524-5530, rue Saint-Patrick)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est dominée par la présence du complexe industriel Dompark, anciennement propriété de la Dominion Textile. − Son paysage architectural au caractère industriel n'est pas homogène. Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle avec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales et mettre en valeur les vestiges industriels significatifs. - La localisation stratégique de ce secteur, entre le pont du boulevard Monk et la passerelle de la Côte-Saint-Paul, en fait le point d'entrée principal de l'aire de paysage Côte-Saint-Paul à partir du nord et du canal de Lachine.		

Unité de paysage 3.21 : Rue Saint-Patrick Ouest				**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Contexte de développement Les premières traces de l'implantation industrielle dans cette unité de paysage apparaissent sur la carte de l'atlas Goad de 1913. Le développement de ce secteur est donc plus tardif que les autres unités de paysage industrielles de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le parc Ignace- Bourget reçoit cette dénomination en 1959 mais sa date d'aménagement n'a pas été identifiée.				
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage sont de formes irrégulières et ne possèdent pas de ruelle.		
	Parcellaire :	La forme et les dimensions de ces parcelles de cette unité de paysage sont variables.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement isolés.		
	Marges :	Recul avant :	Variable.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignement et la plupart d'entre elles ne sont pas parallèles à la rue. Les façades sont plutôt perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)	
		Secondaire :	Immeuble à vocation institutionnelle (7) pour les bâtiments du parc Ignace-Bourget.	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
	Autre :	Aluminium		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier, brique, pierre		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Revêtement d'acier		
Saillies :	Balcons :	S.O.		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 50%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 3.21 : Rue Saint-Patrick Ouest		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. − Les bâtiments à vocation industrielle qui s'y trouvent n'ont pas la qualité architecturale de plusieurs autres immeubles du même type de l'arrondissement du Sud-Ouest, notamment en raison de l'absence de la brique d'argile comme matériau de revêtement et d'une moins grande interaction avec l'espace public collectif. − Favoriser la conversion des immeubles à vocation industrielle avec des fonctions compatibles à leurs caractéristiques architecturales et mettre en valeur les vestiges industriels significatifs.		

Unité de paysage 3.22 : Usine de filtration Atwater

Aire de paysage 3
Côte-Saint-Paul

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située sur une ancienne propriété des Sulpiciens de 80 acres achetée en 1854 par la Ville de Montréal pour l'établissement d'un réseau d'adduction, de traitement de l'eau et d'aqueduc. Les travaux ont été entrepris dès 1853 par le creusage d'un canal dont la prise d'eau est située dans le fleuve Saint-Laurent. Les premiers aménagements et installations, comprenant le canal et la station de pompage, ont été érigés en 1856 par l'ingénieur Thomas C. Keefer desquels il reste peu de vestiges.

Depuis lors, ce site a connu de perpétuels travaux de développement et de renouvellement de ses équipements. Les aménagements actuels sont le résultat des travaux entrepris en 1911 par la modernisation des installations de filtrage de l'usine et de l'agrandissement du canal ainsi que de la construction de l'usine de pompage actuelle par l'ingénieur Charles-J. Desbaillets en 1922. Ce dernier conçoit un bâtiment s'inspirant d'une villa palladienne qui donne un caractère distinctif aux installations de l'usine de filtration Atwater. Notons aussi la présence de galeries de filtres au milieu du site, de réservoirs souterrains et d'un magnifique portail réalisé dans le même langage architectural que la station de pompage.

Ce site était autrefois situé à l'intérieur des limites de la ville de Verdun. En 1986, des modifications ont été apportées aux limites afin que le site de l'usine de filtration Atwater soit inclus à l'intérieur du territoire de la ville de Montréal. Au sud-ouest des installations de l'usine de filtration, nous retrouvons un parc public, les installations de Rolls-Royce Canada ainsi que des bâtiments de la Ville de Montréal.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les limites de cette unité de paysage correspondent aux périmètres irréguliers de son unique îlot. Pendant de longues années, il n'était occupé que par les installations de l'aqueduc de Montréal. Il s'agit donc d'un îlot sans parcellaire à usage unique.	
	Parcellaire :	Ne s'applique pas.	
Implantation :	Mode :	Bâtiments isolés à vocation utilitaire ou industrielle.	
	Marges :	Recul avant :	Marge de recul importante.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
	Alignements :	Aucun alignement des façades.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée	
	Autre :	Aluminium, béton	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Revêtement d'acier (à baguette), cuivre	
Saillies :	Balcons :	Pierre/béton	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	

Unité de paysage 3.22 : Usine de filtration Atwater		**Aire de paysage 3 Côte-Saint-Paul**
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 50%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine avec imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Pavillon principal et pavillon nord-est de l'usine de filtration Atwater (3161, rue Joseph)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est marquée par la présence de l'usine de filtration et de son architecture de style néo-Renaissance italienne. − L'immense parc du canal de l'Aqueduc crée un paysage particulier.		

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage est principalement incluse à l'intérieur de ce qu'était autrefois la terre de Andrew Brewster. Celle-ci était approximativement délimitée par les rues Saint-Ferdinand, Rose-de-Lima, Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise. Elle a été coupée en deux portions lors de la construction de la voie ferrée du Grand Tronc en 1857. Peu de temps avant cette construction, soit en 1855, Andrew Brewster avait amorcé le lotissement d'une partie de sa terre. La vente des terrains de ce lotissement sera favorisée par la construction de la tannerie industrielle de l'Américain Edward Moseley en 1859, en bordure du canal de Lachine. Ainsi, dès les années 1860, une réelle petite communauté, le village Saint-Augustin, s'y installe. Les lots non vendus seront rachetés par un groupe d'investisseurs et le lotissement sera terminé dans les années 1870 par Maria Burke qui hérite des terrains à la suite du décès de son mari. Les parcelles situées sur la rue Doré, qui appartenaient à un autre lotissement, ont été partiellement démolies pour la réalisation du tunnel Atwater. Les bâtiments de l'îlot situé entre les rues Sainte-Émilie, Notre-Dame Ouest, Rose-de-Lima et Bérard ont quant à eux été démolis afin d'accueillir un bâtiment de plus grandes dimensions.

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots n'ont pas de ruelles. L'orientation dominante des îlots est dans l'axe nord-sud. À l'origine, les îlots possédaient trois faces bâties. Ainsi, aucun bâtiment n'était orienté vers la rue Sainte-Émilie. La densification progressive du tissu a favorisé la transformation de ce schéma de base si bien qu'aujourd'hui, plusieurs bâtiments sont orientés vers la rue Sainte-Émilie. Pour cette raison, l'orientation dominante des bâtiments situés à l'intersection de la rue Sainte-Émilie est variable alors que les bâtiments situés aux intersections sur la rue Saint-Ambroise sont généralement orientés vers cette rue. De plus, la composition de certains bâtiments de coin accorde une importance semblable aux deux façades sur rue.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 12 mètres en largeur et 27 mètres en profondeur. On retrouve cependant quelques parcelles atypiques de même que des parcelles qui sont le résultat d'un processus de fusion et de subdivision des parcelles de base.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	0 à 4 mètres. Les marges de recul ne sont pas uniformes.	
		Latérale :	Bien que les bâtiments soient généralement contigus, certains bâtiments, en particulier sur la rue Saint-Augustin, sont implantés avec des marges latérales de dimensions variables.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique. Les marges varient entre 7 et 21 mètres. Elles peuvent également être inférieures à 7 mètres lorsque les parcelles sont irrégulières, particulièrement sur les rues Maria, Sainte-Émilie et Bérard.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue mais leur alignement est irrégulier.		

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin			**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); conciergerie (3.2)
		Secondaire :	Maison villageoise à toit à deux versants (1.1, variante 1); duplex de trois étages (2.4); multiplex (2.7); immeuble à vocation institutionnelle (7)
	Variante :	Il est fréquent que les duplex avec escalier intérieur possèdent plus de 2 logements et ce, notamment en raison d'une parcelle plus large que la parcelle typique du duplex ou de leur construction en série. Les portes sont alors généralement groupées. Les coins des bâtiments situés aux intersections des rues de cette unité de paysage sont parfois tronqués. Ce changement volumétrique peut amener des variantes dans la composition de la façade, notamment par la présence sur le coin tronqué d'une porte au rez-de-chaussée, d'un balcon à l'étage et parfois d'une tourelle au niveau du Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche). L'implantation de commerces dans ces bâtiments amène également la présence de vitrines mesurant de 2 à 3 mètres et disposées presque symétriquement sur la façade principale et la façade latérale. Un encadrement en bois ainsi qu'une corniche soulignent la présence des vitrines. En raison de l'absence de ruelle, les portes cochères sont fréquentes et sont généralement disposées à l'une des deux extrémités de la façade ou au centre. En raison de la faible marge de recul, plusieurs escaliers extérieurs qui permettent d'accéder au premier étage ne sont pas perpendiculaires à la façade Ils peuvent être parallèles à la façade ou présenter un angle. Seuls les multiplex dont la marge de recul est suffisante présentent un escalier extérieur droit.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	Revêtement de bois	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre	
	Garde-corps :	Bois, métal	

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments (SUITE)		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Insertion contemporaine (70, rue Rose-de-Lima) - Insertion contemporaine (3599, rue Saint-Ambroise) - Insertion contemporaine (3709-3719, rue Saint-Ambroise) - Maison Clermont (110, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (124, rue Rose-de-Lima) - Maison villageoise (109, rue Turgeon) - Maison villageoise (96, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (118-124-126, rue Saint-Augustin) - Maison villageoise (88, rue Saint-Augustin) - Multiplex (207-215, rue Bourget) - Multiplex (3721-3731, rue Sainte-Émilie) - Immeuble industriel (74, rue Turgeon) - Plex (250-258, rue Turgeon) -
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 120-122, rue Bourget - 147, rue Bourget - 3936, rue Sainte-Émilie
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui

Unité de paysage 4.1 : Village Saint-Augustin	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Principaux éléments à retenir

- L'unité de paysage Village Saint-Augustin possède un caractère hétérogène. Son lotissement de base semble avoir été planifié en fonction de la construction de maisons villageoises, ce qui implique généralement des parcelles relativement larges de plus de 10 mètres de largeur. Ainsi, comme plusieurs parcelles n'ont pas été érigées avec ce type d'habitation, les bâtiments construits ont dû s'adapter à ces terrains. Par exemple, les duplex et triplex, souvent construits sur des parcelles d'environ 7,5 mètres en largeur, peuvent inclure des logements supplémentaires. On retrouve plusieurs variantes qui montrent l'adaptation de certains types de bâtiments aux parcelles planifiées pour un type de bâtiment antérieur.
- Les rues Saint-Augustin et Bourget sont les plus anciennes de cette unité de paysage. Elles possèdent ainsi encore plusieurs maisons villageoises qui leur donnent un caractère patrimonial particulier. Cependant, en raison de la grande présence de bâtiments construits en bois, le taux de substitution des bâtiments semble avoir été plus élevé sur ces rues. Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.
- Les caractéristiques principales de cette unité de paysage sont l'absence de marge de recul avant et l'utilisation du bois ou de la brique d'argile comme matériau de revêtement. La présence des composantes architecturales type du couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche), du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.
- Il est à noter que les rénovations effectuées sur plusieurs bâtiments ont diminué leur qualité architecturale. Le remplacement des fenêtres par des modèles inadéquats, l'apparition de revêtements synthétiques ainsi que la suppression des corniches et des autres éléments décoratifs appauvrissent malheureusement le paysage bâti de cette unité. Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.
- Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.

Unité de paysage 4.2 : Rue Notre-Dame Ouest 2

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Jusqu'en 1820, on retrouvait des habitations sur le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne. Ensuite, le chemin traversait le village des Tanneries, embryon de la future ville de Saint-Henri.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, ce secteur a connu un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs édifices typiques de l'architecture commerciale montréalaise. Il est à noter que le prolongement de la rue Notre-Dame à l'ouest de la place Saint-Henri résulte d'une restructuration du trafic dans le secteur suite au lotissement du village Sainte-Marguerite et de la paroisse Saint-Zotique. Le tracé d'origine de la rue Notre-Dame rejoignait la rue Saint-Jacques à partir de la place Saint-Henri.

Unité de paysage 4.2 : Rue Notre-Dame Ouest 2				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Le tissu urbain de cette unité de paysage est composé d'îlots de formes et d'orientations variées. La plupart des îlots ne possèdent pas de ruelle et sont orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest. Cependant, du côté sud de la rue Notre-Dame-Ouest entre les rues Saint-Augustin et Rose-de- Lima, on retrouve des îlots orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est. Ce sont donc les têtes de ces îlots qui sont incluses dans cette unité de paysage. Les bâtiments situés aux intersections avec la rue Notre-Dame Ouest sont orientés vers celle-ci. Ceux situés aux intersections avec la rue Workman sont orientés de façon non uniforme.		
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments de cette unité n'ont pas de marge de recul avant. Quelques bâtiments, notamment les stations-services, sont implantés en fond de parcelle afin de permettre la circulation véhiculaire.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	La plupart des façades sont alignées et parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation mixte (4).	
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); Triplex avec escalier intérieur (2.5); Conciergerie (3.2); Immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)	
	Variante :	Parmi les immeubles à vocation mixte, certains possèdent un couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) avec fausse mansarde. Pour les bâtiments implantés aux intersections, la vitrine de façade peut se prolonger sur la façade latérale sur une profondeur de 2 à 3 mètres. Les ouvertures du rez-de-chaussée ne sont habituellement pas alignées à celles des étages supérieurs. Les coins sont parfois tronqués.		

Unité de paysage 4.2 : Rue Notre-Dame Ouest 2			**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille beige, à bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Tôle à baguette	
Saillies :	Balcons	Bois, fibre de verre	
	Escaliers	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps	Bois, métal	
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 40%	
Fenêtres :	Type	À guillotine sans imposte, fixe	
	Matériaux	Bois, aluminium	
	Proportions	Verticale, carrée, vitrine	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Cinéma Cartier (3990, rue Notre-Dame Ouest)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	
Principaux éléments à retenir			
− Cette unité de paysage possède une grande valeur patrimoniale notamment en raison de la richesse architecturale de plusieurs bâtiments commerciaux et l'homogénéité des gabarits et de l'implantation des édifices en bordure du trottoir. - Il faut cependant mentionner que plusieurs bâtiments ont été fortement altérés ou implantés en rupture de paysage. Ces transformations sont généralement malencontreuses pour le maintien de l'homogénéité architecturale. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.			

Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage doit son développement à plusieurs facteurs conjugués et répartis en deux périodes bien distinctes à travers le temps.

La première phase démarre durant la deuxième moitié du XIXe siècle avec le lotissement résidentiel de ce secteur de Saint-Henri. En 1861, deux rues proposées apparaissent sur la Pocket Map of Montreal. Ces rues sont tracées sur la terre de Thomas Stayner qui s'étendait approximativement entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima au nord de la rue Notre-Dame Ouest. Ce premier lotissement ne sera pas construit. Il faut attendre les années 1870 pour voir le projet de lotissement qui a donné naissance aux rues actuelles apparaître. Ce projet de lotissement suivra en partie le tracé des rues Workman et Delisle déjà présentes à l'est de l'avenue Atwater. L'église Saint-Irénée sera construite en 1908.

La deuxième phase de développement débute au début des années 1960, alors que la Ville de Montréal effectue plusieurs projets de rénovation urbaine. Après cette vague de construction de logements, d'autres suivront avec des objectifs davantage axés sur la mixité sociale. La rénovation urbaine touchera principalement le secteur situé entre la rue Rose-de-Lima et le chemin de la Station qui verra son tissu urbain complètement restructuré. L'enlèvement des voies ferrées du *Canadien National,* à la fin des années 1970, survient au même moment que la construction de la station de métro Lionel-Groulx qui donne son nom à cette unité de paysage et qui est située sur le site de l'ancienne emprise ferroviaire.

Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et l'orientation sont variables. Nous constatons une grande variété de types d'îlots à l'échelle du quartier, mais une grande unité domine à l'intérieur de chacun. Nous retrouvons deux grands types d'îlots, soit des îlots de type moderne pour les projets domiciliaires des années 1970 et pour la station de métro Lionel-Groulx, soit des îlots composés du découpage parcellaire d'origine. La majorité des îlots ne possèdent pas de ruelles. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est variable.		
	Parcellaire :	On retrouve deux types de parcelle dans cette unité de paysage. Le premier type est celui des parcelles d'origine. La parcelle de base de ce type mesure approximativement 9 mètres de largeur et 21 mètres de profondeur. Elles sont situées sur les rues Workman et Delisle, de part et d'autre de l'avenue Greene. Le second type regroupe les parcelles issues de la restructuration du tissu urbain. Ces parcelles sont de formes et de dimensions variables.		
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique. Les bâtiments implantés sur le parcellaire d'origine sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La façade des bâtiments implantés sur les parcelles d'origine est alignée à la ligne de lot avant ou implantée avec une faible marge de recul inférieure à 2 mètres. La marge avant des autres bâtiments est variable.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Aucune marge arrière typique.	
	Alignements :	Les bâtiments implantés sur les parcelles d'origine sont alignés et leur façade est parallèle à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Aucune	
		Secondaire :	Cette unité de paysage présente une grande variété de types architecturaux. Parmi les quelques bâtiments implantés sur le parcellaire ancien, on retrouve des duplex avec escalier intérieur (2.1) ou avec escalier extérieur (2.2), des triplex avec escalier intérieur (2.5), des multiplex (2.7) et des immeubles à vocation institutionnelle (7). Le reste de l'unité de paysage est principalement composé de maisons de ville (1.5), de conciergeries (3.2) et d'immeubles d'appartements (3.3).	
	Variante :	Parmi les bâtiments implantés sur le parcellaire ancien, ceux situés aux intersections peuvent avoir un coin tronqué ainsi qu'un commerce au rez-de-chaussée. Il est à noter que les escaliers extérieurs sont généralement parallèles à la façade des bâtiments en raison de la faible marge de recul.		

Unité de paysage 4.3 : Lionel-Groulx			**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)	
Saillies :	Balcons :	Bois, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Presbytère Saint-Irénée (3030-3044, rue Delisle)	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	- Église Saint-Irénée (3044, rue Delisle) - Union United Church (3007-3021, rue Delisle)	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui	

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage revêt un caractère hétérogène en raison, d'une part, de la grande variété des types architecturaux présents et, d'autre part, des travaux de rénovation urbaine réalisés dans les années 1970.
- On peut toutefois dénoter dans les projets domiciliaires implantés dans les années 1970 une volonté d'intégration aux formes architecturales présentes dans le quartier. À titre d'exemple, nous pouvons observer plusieurs similitudes formelles comme la composition verticale de la façade de plusieurs bâtiments faite d'une partie en avancée, ainsi que certains emprunts stylistiques comme la fausse mansarde et le parapet à motif géométrique.
- Cependant, bien que le réseau artériel ait été préservé, le choix d'entreprendre les actions de réhabilitation par îlot a conduit à la création d'un paysage hétérogène. Ainsi, chaque îlot ou groupe d'îlots possède des caractéristiques architecturales distinctes.

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

L'unité de paysage Avenue Greene correspond à l'extrémité nord-ouest du fief Saint-Joseph appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph. L'homme d'affaires, Frédéric-Auguste Quesnel devint locataire puis propriétaire de cet immense fief durant la seconde moitié du XIXe siècle. Il a d'abord vendu des parties de ce territoire (notamment les parties sud et est) aux hommes d'affaires William Workman et Alexandre-Maurice Delisle qui se sont empressés de les lotir. À sa mort survenue en 1866, Frédéric-Auguste Quesnel a légué le reste de ses terres à son fils adoptif, Charles-Joseph Coursol. Un premier lotissement apparaît sur la carte de Goad de 1890 avec des îlots à deux faces orientés est-ouest, mais non construits. Ce lotissement était semblable à la partie ouest de la propriété formée par l'avenue Atwater, les rues Saint-Antoine Ouest, Quesnel et Vinet qui connaît, à ce moment, un début de construction immobilière. Un second type de lotissement survint après cette date pour prendre la forme d'îlots à quatre faces orientés nord-sud avec ruelles en forme de H. La majorité des bâtiments ont été construits entre les années 1890 et 1914 avec un pic de constructions survenu vers les années 1900. Depuis lors, ce secteur a connu peu de changement.

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage possèdent quatre faces bâties et sont orientés nord-ouest / sud-est. Les îlots situés aux extrémités est et ouest ont une forme en V déterminée d'une part par la forme originelle du terrain appartenant au juge Charles-Joseph Coursol et, d'autre part, par la configuration des avenues Atwater et Brewster qui sont tracées en diagonale. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest, sauf à l'intersection de l'avenue Atwater.		
	Parcellaire :	L'unité de paysage Avenue Greene possède deux parcelles de base. La première parcelle de base est située sur les avenues Atwater, Greene, Walker et Marin. Elle mesure entre 6,5 et 6,8 mètres en largeur et entre 27 et 29 mètres en profondeur. Du côté est de l'avenue Marin et du côté ouest de l'avenue Greene, la profondeur des parcelles est cependant irrégulière en raison de la forme complexe des îlots. La deuxième parcelle de base est située sur la rue Saint-Antoine Ouest et l'avenue Brewster. Elle mesure environ 7,6 mètres en largeur et entre 27 et 30 mètres en profondeur. On remarque cependant la présence fréquente de parcelles atypiques, principalement sur la rue Saint-Jacques, ainsi que des parcelles formées par la redivision ou la fusion des parcelles de base, notamment sur l'avenue Atwater et sur la rue Saint-Antoine Ouest, à l'est de l'avenue Marin.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La marge de recul avant varie de 3 à 4,5 mètres sauf sur le côté est des avenues Walker et Atwater et sur la rue Saint-Jacques où il n'y a pas de marge de recul avant.	
		Latérale :	Aucune, bâtiments contigus.	
		Arrière :	Les marges arrière varient généralement entre 5 et 15 mètres. La marge arrière peut cependant être inférieure à 5 mètres sur les parcelles dont les dimensions sont irrégulières, notamment sur les parcelles de l'îlot situé entre les avenues Greene et Brewster, de même que les parcelles situées du côté nord de la rue Saint-Jacques ou du côté ouest de l'avenue Atwater.	
	Alignements :	Les façades sont alignées par série de bâtiments. Les façades sont parallèles à la rue, sauf à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest et de l'avenue Brewster.		

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene			**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité (SUITE)			
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex de trois étages (2.4); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)
		Secondaire :	Immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)
	Variante :	Les types de bâtiments dont le toit est généralement plat, par exemple le triplex avec escalier intérieur ou extérieur, peuvent parfois présenter une fausse mansarde en Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche). Sur les coins de rues, les triplex avec escalier intérieur possèdent parfois un coin tronqué. Une porte d'accès au rez-de-chaussée est alors présente sur le coin, particulièrement si on y retrouve un commerce. Un alignement vertical de balcons peut également être présent sur le coin. Il est également à remarquer que les bâtiments ont parfois été construits en série, ce qui crée un effet de grande homogénéité sur certaines rues.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre	
	Garde-corps :	Bois, métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, vitrine	

Unité de paysage 4.4 : Avenue Greene		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble résidentiel (2 côtés de la rue Greene entre Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques) - Centre d'exposition McCord (3470, rue Saint-Antoine Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage est remarquable par l'homogénéité de son cadre bâti qui s'explique par sa période d'édification très courte s'échelonnant de 1890 à 1914. − L'unité est représentative du procédé d'aménagement de la ville à la fin du XIXe siècle, soit le système d'îlots à quatre faces avec l'érection de demeures spacieuses à unités superposées. − Les bâtiments situés sur le coin des îlots, donnant sur les rues Saint-Antoine Ouest, Saint-Jacques et l'avenue Atwater, sont souvent à vocation mixte et possèdent une ornementation plus soignée. − Les maisons contiguës situées sur le long côté des îlots ont une décoration plus sobre. La brique et la pierre à bossages sont toutes les deux présentent comme matériaux de revêtement des façades. − Cette unité de paysage est remarquable pour la conservation de ses principaux éléments architecturaux d'origine et pour l'unité architecturale de plusieurs ensembles résidentiels qui créent un rythme régulier ordonné par la répétition de leurs composantes. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.		

Unité de paysage 4.5 : Imperial Tobacco

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

L'installation de la William Manufacturing Co., une compagnie américaine de fabrication de machines à coudre, sur les rues Saint-Jacques et Bourget en 1879, marque le début du développement urbain et industriel de ce secteur nord de la municipalité de Saint-Henri. À partir de cette première présence industrielle, d'autres usines seront construites dans ce secteur. Notons la fonderie de cuivre de Robert Mitchell Co. Ltd construite vers 1905 sur l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Bel-Air, Saint-Antoine Ouest et Rose-de-Lima et la Montreal Biscuit Co., construite vers 1905, qui occupe l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Saint- Antoine Ouest, Bel-Air et l'avenue Brewster.

Au cœur de cette unité de paysage seront bâties, à partir des années 1910, les premières installations de la compagnie de tabac Imperial Tobacco, qui comptent parmi les premiers bâtiments en béton armé de Montréal. Au fil des années, les installations de l'Imperial Tobacco s'étendront et se moderniseront pour devenir l'une des entreprises les plus importantes du quartier Saint-Henri. Le bâtiment industriel Alexander Murray & Co. Ltd. et les installations de la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique complètent le paysage industriel de ce secteur.

Ce secteur industriel dans Saint-Henri a été fortement déstructuré par l'arrêt de la production de l'Imperial Tobacco en 2003 et par la fermeture de d'autres usines à proximité. La William Manufacturing Co. est devenue une pépinière de petites entreprises et d'autres projets de reconversion d'anciennes usines en espaces de bureaux et en logements depuis 2010. Tous ces projets de reconversion témoignent du changement graduel de la vocation industrielle de ce secteur par une vocation mixte, résidentielle et institutionnelle.

Unité de paysage 4.5 : Imperial Tobacco				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Deux types d'îlots sont présents dans cette unité de paysage. Le premier type, que l'on retrouve au sud de l'unité, est régulier et presque rectangulaire et est orienté nord-ouest / sud-est. Le deuxième type, que l'on retrouve au nord de l'unité, est de forme irrégulière pour accommoder des activités industrielles. Tous les îlots sont sans ruelle et le nombre de faces bâties ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections sont variables.		
	Parcellaire :	Les parcelles de cette unité sont généralement de grande taille, mais leurs formes et leurs dimensions sont variables.		
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation du bâti dominant.		
	Marges :	Recul avant :	Sans marge de recul avant.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	Bien que l'on décèle surtout des entreprises occupant une large portion des îlots, on retrouve un certain alignement des façades. Les façades sont parallèles aux rues.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (convertie) (6), immeubles d'appartement (3)	
		Secondaire :	Triplex avec escalier extérieur (2.6)	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, beige		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal		
Saillies :	Balcons :	Acier, béton		
	Escaliers :	Acier, béton		
	Garde-corps :	Acier, bois		
Portes :	Type :	Simple avec imposte, simple sans imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 40%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 4.5 : Imperial Tobacco		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien bâtiment de la Alexander Murray & Co. Ltd (4005, rue De Richelieu) - Bâtiment de la C. W. William Manufacturing Co. (3601, rue Saint-Jacques et 705, rue Bourget) - Bâtiment industriel (3550, rue Saint-Antoine Ouest) - R.E.J. PRingle Company (3450-3510, avenue Lionel-Groulx) - Bureaux (815, rue Bel-Air, 780, rue Brewster) - Bureaux (3512, rue Saint-Jacques) - Atelier d'artiste Jean Brillant (3520, rue Saint-Jacques; 661 rue Rose-de-Lima)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− L'unité de paysage Imperial Tobacco est composée de bâtiments industriels typiques du tournant du XIXe siècle. − La fermeture graduelle des industries qui s'y trouvaient a rendu ce secteur propice au redéveloppement. − La présence généralisée de parcelles de grande taille ainsi que de bâtiments de grande échelle permet l'implantation de fonctions institutionnelles ou résidentielles tout en y conservant les principales caractéristiques paysagères du lieu. - L'homogénéité de cette unité de paysage provient principalement, de la présence dominante de la brique d'argile comme matériau de revêtement, de l'implantation sans marge de recul avant et de la rigueur des alignements dans la composition des façades.		

Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint- Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin. Dès 1860, il a commencé à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand. La portion de la ferme Brodie comprise dans l'unité de paysage Parc-Saint-Henri sera vendue à la *Colonial Building and Trust Association* qui y entreprendra le lotissement.

L'aménagement final de ce secteur survient après les années 1890 par un remaniement parcellaire au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Agnès et Willie (maintenant avenue Laporte) afin d'y aménager un square. Le square Jacques-Cartier (maintenant parc Saint-Henri) est agrémenté en 1893 d'une fontaine surmontée d'une statue de Jacques Cartier réalisée par l'artiste Joseph-Arthur Vincent. Cette opération attire la bourgeoisie de la ville de Saint-Henri qui vient s'établir dans le voisinage du nouveau square.

Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots d'origine de cette unité de paysage ne disposaient pas de ruelles et possédaient deux faces bâties le long des rues nord-ouest / sud-est. Notons aussi que le parcellaire d'origine comportait une rue coupant perpendiculairement l'intérieur des îlots situés entre les rues Saint- Antoine Ouest et Saint-Jacques, rue qui n'a jamais été construite. Actuellement, les îlots ont généralement trois faces bâties avec le retour du parcellaire sur les rues Saint-Jacques et Saint- Antoine Ouest. De plus, chaque îlot dispose maintenant de ruelle, sauf pour l'îlot formé par les rues Saint-Jacques, Agnès, Saint-Antoine Ouest et du Couvent.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage n'a pas été identifiée. La largeur des parcelles varie généralement entre 6,5 et 16 mètres et leur profondeur est approximativement de 26 mètres.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2 à 4,5 mètres, sauf pour quelques bâtiments situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest ainsi que sur la rue Agnès qui sont alignés sur la ligne de lot avant.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage. La marge arrière peut varier entre 0 et 16 mètres.	
	Alignements :	Les façades sont parallèles à la rue mais leur alignement n'est pas nécessairement régulier.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison urbaine (1.2); duplex à trois étages (2.4); triplex avec escalier extérieur (2.6)	
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier intérieur (2.1); l'immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	On retrouve plusieurs variantes dans cette unité de paysage. Pour le triplex avec escalier extérieur, les possibilités de variantes sont dans la forme du Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) avec le toit en fausse mansarde, dans le matériau de revêtement en brique ou en pierre à bossages et dans la présence d'une saillie sur les trois niveaux en façade. On retrouve également la variante à un seul logement du duplex avec escalier intérieur. Cette variante est présente du côté nord de la rue Saint-Antoine Ouest, à l'ouest de la rue Agnès. Finalement, notons la présence de quelques bâtiments atypiques.		

Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise naturelle Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ensemble résidentiel (3936-3940, place Guay) - Ensemble de maisons villageoises (741-747-751-757, rue du Couvent) - Maisons villageoises (731 & 735, rue du Couvent) - Maison villageoise (741, rue du Couvent) - Maison villageoise (747, rue du Couvent) - Maison villageoise (751, rue du Couvent) - Maison villageoise (757, rue du Couvent) - Multiplex (737-743, rue Agnès) - Maisons urbaines (775, 777 & 781, rue du Couvent) - Multiplex (841-851, rue Du Couvent) - Maison urbaine (750, rue Irène) - Maisons urbaines (3958, 3964, rue Saint-Jacques)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.6 : Parc Saint-Henri	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède un caractère plus ou moins homogène mais néanmoins exceptionnel. − La construction des bâtiments de cette unité de paysage s'est échelonnée de 1890 à 1914 et comporte une majorité de demeures à caractère bourgeois remarquables par leur ornementation abondante ainsi que des maisons urbaines de deux ou trois étages d'une qualité constructive supérieure. − En somme, les bâtiments forment, avec le parc Saint-Henri, un ensemble urbain cohérent dont la mise en valeur devrait faire l'objet d'une attention particulière. − La présence d'habitations atypiques qui se distinguent par la qualité de leur conception architecturale est aussi une caractéristique de cette d'unité de paysage. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.	

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située, d'une part, sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin située au nord de la rue Saint-Jacques et, d'autre part, sur une partie des anciennes propriétés de Philippe Turcot et de Ferdinand Perrier situées au sud de la rue Saint-Jacques. Elle est aussi traversée par la rue Saint-Jacques, anciennement Upper Lachine Road et Saint-Bonaventure, qui a été pendant longtemps le chemin terrestre qui menait à Lachine. Un premier lotissement s'est constitué sur le long du chemin Upper Lachine durant la première moitié du XIXe siècle.

Philippe Turcot commence à lotir ses terrains à partir de 1854-1855 sur les nouvelles rues Sainte-Marguerite et Saint-Philippe et Ferdinand Perrier commence à vendre des lots notamment sur la rue Saint-Ferdinand. Dès 1860, Hugh Brodie commence à son tour à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand. Dès 1847, les terres de Philippe Turcot et de Ferdinand Perrier sont coupées en deux par les voies ferrées du chemin de fer de Montréal et New York qui deviendra par la suite le Grand Tronc.

La paroisse de Saint-Henri des Tanneries est créée en 1867 et l'église paroissiale est construite en 1869 sur un terrain donné par Hugh Brodie. Elle était située à l'intersection des rues Saint- Jacques et Saint-Ferdinand actuelles. Cette église, localisée à la jonction des villages Saint- Henri et Saint-Augustin, sera au cœur de la nouvelle ville de Saint-Henri formée par les villages Saint-Henri, Delisle et Saint-Augustin et qui sera constituée en 1875. Une véritable place publique se formera à la jonction des rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest avec l'érection de bâtiments publics et institutionnels. D'une part, un noyau cultuel et institutionnel est constitué dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Ferdinand, Saint-Jacques, du Couvent et Saint- Antoine avec ses couvents et chapelles, ainsi que par le collège et l'église Saint-Henri. D'autre part, les institutions bancaires, l'hôtel de ville (remplacé par un poste de pompiers en 1931) et le bureau de poste s'établiront au sud de la rue Saint-Jacques, autour de la place Saint-Henri. Une gare ferroviaire aujourd'hui disparue sera érigée un peu à l'est de cette place publique. La ville de Saint-Henri est annexée à la ville de Montréal en 1905.

Le bâti situé à l'ouest de la rue Saint-Ferdinand a connu peu de changement depuis le début du siècle, mais la partie à l'est connaîtra des bouleversements importants avec la démolition de l'église et du collège Saint-Henri en 1969 et de leur remplacement par la polyvalente Saint-Henri. La station de métro Place Saint-Henri est inaugurée en 1980.

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	La composition et la forme des îlots sont irrégulières et ce, depuis leur première édification. Au fil des ans, un noyau institutionnel s'est formé à l'est de la rue Saint-Ferdinand et englobe de grandes parcelles. À l'ouest de la rue Saint-Ferdinand, les îlots à vocation résidentielle de forme plutôt carrée possèdent quatre faces bâties. Les îlots ne possèdent pas de ruelle.		
	Parcellaire :	Les parcelles actuelles de cette unité de paysage possèdent des formes et des dimensions irrégulières.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments contigus sont dominants dans cette unité de paysage.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments ne possèdent pas de marge de recul avant. Les cas exceptionnels ont une marge de 1 à 2 mètres.	
		Latérale :	Aucune	
		Arrière :	En raison de la diversité dans les dimensions des parcelles, il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Seules les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques possèdent des façades implantées en alignement régulier. Sur les autres rues, les alignements sont irréguliers mais les façades demeurent généralement parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation institutionnelle (7)	
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7); conciergerie (3.2); immeuble à vocation commerciale (5)	
	Variante :	La plupart des types architecturaux identifiés se retrouvent sous plusieurs variantes. Parmi celles-ci, mentionnons la présence de coin tronqué pour les bâtiments situés aux intersections, l'utilisation de la pierre de taille ou à bossages comme matériaux de revêtement, la présence d'une fausse mansarde au couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) et la présence d'une porte cochère.		

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne Banque d'Épargne (4080-82, rue Saint-Jacques) - Ancien bureau de poste (538-40, place Saint-Henri) - Bureau de poste (4330, rue Saint-Jacques) - Ensemble résidentiel (4351-4383, rue Saint-Jacques) - Maison villageoise (727, rue Lacasse) - Poste d'incendie no 23 (523-533, place Saint-Henri) - Résidences (520-522 et 524-526, place Saint-Henri) - Résidences (4501-4507, rue Saint-Jacques) - Duplex (568, rue St-Ferdinand)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Henri (872, rue du Couvent)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 666-668, rue Lacasse - 781, rue Lacasse

Unité de paysage 4.7 : Place Saint-Henri	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− L'étude de Gilles Lauzon intitulée *1875 Saint-Henri* nous indique les maisons issues du premier lotissement effectué durant la seconde moitié du XIXe siècle encore présentes dans ce secteur et qui présentent un intérêt historique fondamental pour la compréhension de cette unité de paysage. − Les constructions et les modifications successives apportées sur les lots et les bâtiments ont engendré une hétérogénéité dans son cadre bâti. − Bien que les caractéristiques essentielles de la majorité des bâtiments soient l'implantation sans marge de recul avant et l'utilisation de la brique comme matériau de revêtement, on retrouve plusieurs bâtiments qui ne possèdent pas ces caractéristiques. − Plusieurs travaux de rénovation ont malheureusement affecté la qualité architecturale de nombreux bâtiments. − La présence de nombreuses variantes dans la plupart des types architecturaux présents contribuent à augmenter l'hétérogénéité générale. − Il est à noter que le secteur institutionnel situé autour de la place Saint-Henri génère un environnement prestigieux apte à devenir un espace charnière entre le secteur est de Saint-Henri (l'ancien village Saint-Augustin) et le secteur ouest. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.	

Unité de paysage 4.8 : Ferme Brodie

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage est située sur une partie de l'ancienne propriété de l'Écossais Hugh Brodie, qui possédait, par bail emphytéotique obtenu des Religieuses hospitalières de Saint- Joseph, une grande partie du fief Saint-Augustin. Dès 1860, il a commencé à lotir une partie de ses terres à l'ouest de l'actuelle rue Saint-Ferdinand.

Le secteur nord-ouest de la ferme Brodie sera loti au début du XXe siècle (1905-1914). Le projet se réalisera principalement par la construction d'habitations type de trois étages et de six logements chacune, vraisemblablement pour loger les ouvriers des industries locales. Depuis cette première édification, le secteur a connu peu de changements à part quelques insertions de nouveaux bâtiments dans le parcellaire déjà construit.

Unité de paysage 4.8 : Ferme Brodie				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent trois faces bâties et une ruelle en « L » ou en « T ». Les bâtiments situés à l'intersection de la rue Saint-Antoine Ouest sont orientés vers celle-ci alors que ceux situés aux intersections avec la rue De Richelieu sont orientés vers les rues nord-ouest / sud-est (Sainte-Marguerite, Saint- Philippe, ...).		
	Parcellaire :	On retrouve deux types de parcelles. La largeur des parcelles du premier type varie de 9,5 à 12,5 mètres alors que la largeur des parcelles du deuxième type varie entre 5,5 et 6,5 mètres. Toutes les parcelles ont une profondeur qui varie entre 21 et 26 mètres.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant varient de 2 à 4,5 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Les marges arrière varient entre 0 et 8 mètres. Il est fréquent qu'une rallonge se prolonge jusqu'à la ligne de lot arrière.	
	Alignements :	Les façades sont généralement alignées entre elles et parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2); immeuble à vocation industrielle (6)	
	Variante :	Les bâtiments situés sur l'avenue Laporte et la rue Agnès varient parfois des types de base identifiés, notamment par la présence de fausse mansarde ou de saillies.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise		
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	Toiture en pente	revêtement d'acier (à baguette)		
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre (conciergerie seulement)		
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre (conciergerie seulement)		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	5% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, à guillotine sans imposte		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale		

Unité de paysage 4.8 : Ferme Brodie		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison urbaine en fond de lot (962, rue Agnès)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage forme un ensemble homogène tant par l'uniformité des types architecturaux présents que par les caractéristiques formelles. Cette homogénéité est probablement due à la construction d'ensembles résidentiels par un seul et même promoteur. − Il faut noter la présence, au cœur de cette unité, d'une rupture de paysage engendrée par la présence de deux parcelles industrielles. − Il faut par ailleurs mentionner que la plupart des types architecturaux secondaires présents dans cette unité de paysage constituent des exceptions. − Les caractéristiques du tissu urbain de la Ferme Brodie ressemblent à celles des tissus typiques de triplex et de multiplex de Montréal. Ces types architecturaux en constituent donc les éléments de base.		

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite

Aire de paysage 4 Saint-Henri

Contexte de développement

La vente des lots de cette unité de paysage débute vers 1854 lorsque Philippe Turcot décide de lotir cette portion de sa terre. Il donne son nom ainsi que celui de sa femme, Marguerite Arcouet, aux deux principales rues : Saint-Philippe et Sainte-Marguerite. Le lotissement se poursuit lorsque leur voisin, Ferdinand Perrin, décide de les imiter et planifie la rue Saint-Ferdinand. Ces rues, originellement rattachées à la rue Saint-Jacques, seront coupées par la construction de la voie ferrée.

Le principal changement à survenir dans cette unité de paysage a été la reconstruction de plusieurs bâtiments dans les années 1870-1880. La majorité des habitations de première édification étaient des maisons villageoises construites en bois. Durant cette période de transformation, ces habitations d'origine ont été substituées par des habitations multifamiliales construites en brique (Lauzon et Ruelland, 1985). Il est à noter que la portion de la rue Notre- Dame Ouest comprise dans cette unité de paysage n'était pas présente lors du lotissement. Sa construction a exigé l'expropriation de quelques parcelles.

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède une structure irrégulière. Les éléments constants sont l'orientation nord-ouest / sud-est des îlots ainsi que l'absence de ruelle. Cependant, le nombre de faces bâties par îlot ainsi que l'orientation des bâtiments situés aux intersections varient. À l'origine, seules les rues nord-ouest / sud-est (Saint-Ferdinand, Sainte-Marguerite et Saint- Philippe) possédaient des bandes de parcelles attenantes. La rue Sainte-Philomène possédait également, sur son côté sud, une bande de parcelles. La bande de parcelles attenantes à la rue Saint-Ambroise est venue s'ajouter plus tard, lors de son aménagement. Les bâtiments construits le long de la rue Notre-Dame Ouest après sa construction possèdent désormais leur adresse sur cette rue bien que les parcelles soient toujours orientées vers les rues nord-ouest / sud-est. Ainsi, parmi les rues nord-est / sud-ouest (Notre-Dame Ouest, Sainte-Philomène, Sainte-Émilie, ...), seules les rues Sainte-Émilie et Tourville ne possèdent pas, aujourd'hui, de bandes de parcelles attenantes.		
	Parcellaire :	Il est difficile d'identifier une parcelle de base type dans cette unité de paysage. En plus de l'irrégularité des dimensions, on remarque également une irrégularité dans la forme, puisque plusieurs parcelles situées au sud de la rue Sainte-Émilie ne sont pas perpendiculaires aux rues adjacentes.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant ne sont pas uniformes et varient entre 0 et 3,5 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignement régulier mais elles sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); multiplex (2.7)	
		Secondaire :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); conciergerie (3.2) et immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	Dans cette unité de paysage, les types architecturaux identifiés y sont présents sous diverses variantes. Notons premièrement la présence d'escaliers extérieurs courbés ou parallèles à la façade. En raison de la faible marge de recul, les escaliers extérieurs y sont rarement droits. Deuxièmement, la porte cochère est une caractéristique de plusieurs bâtiments, peu importe le type architectural, en raison de l'absence de ruelle en centre d'îlot. Finalement, notons comme variante plus rare, la présence du déclin de bois comme matériau de revêtement et de la fausse mansarde en Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche). Ces deux caractéristiques sont présentes sur une faible proportion de bâtiments. Les bâtiments sans escalier extérieur et situés aux intersections des rues possèdent régulièrement un coin tronqué. Une porte peut être présente dans ce coin au rez-de-chaussée, particulièrement s'il y a un commerce.		

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette), ardoise Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre (conciergerie seulement)
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre (conciergerie seulement)
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison villageoise (311, rue Sainte-Marguerite) - Maison villageoise (90-92, rue Sainte-Marguerite) - Multiplex (250-258, rue Saint-Ferdinand) -
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Immeubles cités : - Maisons Louis-et-Joseph-Richard (4351-4363, rue Saint-Ambroise et 80-86 Sainte-Marguerite)
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Typologie ponctuelle : - 344, rue Saint-Philippe - 250, rue Sainte-Marguerite - 4311, rue Tourville -

Unité de paysage 4.9 : Village Sainte-Marguerite	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. Cette hétérogénéité est due à la présence d'un lotissement ancien, planifié en fonction des maisons villageoises dont la largeur typique des parcelles est plus grande que la largeur des types architecturaux qui y sont actuellement présents (duplex ou triplex), d'où la modification des compositions de base des façades afin de les adapter à la situation de cette unité de paysage. − Cependant, malgré la variété de types architecturaux et des modes de composition des façades, on remarque comme caractéristiques communes une grande sobriété dans les volumes et l'ornementation ainsi que l'utilisation dominante de la brique comme matériau de revêtement. − La préservation de quelques maisons villageoises dans cette unité de paysage témoigne des premières traces de l'urbanisation de Saint-Henri. En ce sens, cette unité de paysage comprend des éléments qui possèdent une grande valeur patrimoniale. Ces éléments sont régulièrement mis en danger par l'insertion de bâtiments qui s'inscrivent en rupture ou par de mauvaises rénovations qui diminuent la qualité architecturale des bâtiments soit par l'insertion de matériaux de pauvre qualité ou par la suppression de détails architecturaux caractéristiques (corniches, encadrements, etc.). − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.	

Unité de paysage 4.10 : Square Sir-Georges-Étienne-Cartier

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

L'origine de square Sir-George-Étienne-Cartier remonte à l'annexion de Saint-Henri à la ville de Montréal. Le contrat stipulait le réaménagement du site des abattoirs de l'ouest en parc. Ce projet de réaménagement sera effectué entre 1905 et 1912. La planification du square sera accompagnée d'une série de règles de construction pour les bâtiments implantés de part et d'autre comme ce fut le cas lors de l'aménagement du square Saint-Henri quelques années auparavant. Ces règles concernaient principalement l'utilisation de matériaux nobles (pierre et brique) pour le revêtement des façades. Ainsi, bien que la forme du lotissement soit similaire à celle des rues voisines, les bâtiments de cette rue s'en distinguent par la qualité architecturale des bâtiments qui y ont été construits.

Unité de paysage 4.10 : Square Sir-Georges-Étienne-Cartier				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent une ruelle en « I » et deux faces bâties. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier. Il est à remarquer que la bande de parcelles nord de la rue Notre- Dame Ouest ne répond pas à ces règles générales d'organisation. On y retrouve une bande de parcelles orientées vers la rue Notre-Dame Ouest.		
	Parcellaire :	L'unité de paysage Square Sir-George-Étienne-Cartier est composée d'un parcellaire régulier. Les parcelles de base mesurent environ 7,3 mètres de largeur et 27,4 mètres de profondeur. Quelques parcelles ont été développées sur un module de cette parcelle de base. Par exemple, trois parcelles de base divisées en deux donnent deux parcelles adjacentes d'environ 11 mètres de largeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les marges de recul avant sont uniformes sur la rue du Square-Sir- George-Étienne-Cartier et mesurent 3,5 mètres. Du côté nord de la rue Notre-Dame Ouest, les bâtiments résidentiels avec rez-de-chaussée commercial sont implantés sans marge de recul avant.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	On observe deux marges arrière typiques. La première varie entre 3,5 et 7,5 mètres. Dans la seconde, les rallonges arrière des bâtiments se prolongent jusqu'à la ligne de lot.	
	Alignements :	Les façades sont alignées et parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); maison urbaine (1.2); immeuble à vocation institutionnelle (7)	
	Variante :	On retrouve deux modes de composition des façades des triplex avec escalier extérieur. Le premier possède un alignement central de portes et de balcons, le second est asymétrique et l'alignement des portes et balcons est situé sur l'un des côtés des façades. À l'intersection de la rue Notre-Dame Ouest, on retrouve des bâtiments dont un commerce a été inséré au rez-de-chaussée. Ce changement de fonction du rez-de-chaussée amène des transformations sur la façade latérale.		

Unité de paysage 4.10 : Square Sir-Georges-Étienne-Cartier		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, à bossage grise, à bossage beige ou rose
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier, ardoise naturelle
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple avec imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant avec imposte, à battant sans imposte, guillotine sans imposte
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison Charbonneau (360-364, rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier) - Caisse populaire Parc Sir-Georges-Étienne-Cartier (4545, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	- Église Saint-Zotique (4561-4565, rue Notre-Dame Ouest)
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui

Unité de paysage 4.10 : **Square Sir-Georges-Étienne-Cartier**	**Aire de paysage 4** **Saint-Henri**
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage forme un ensemble patrimonial de grand intérêt dans l'aire de paysage Saint-Henri. Sa composition, centrée sur le square Sir-George-Étienne-Cartier et l'église Saint-Zotique, de même que la qualité architecturale des bâtiments qui s'y trouvent donnent à cette unité de paysage un caractère distinctif. − Cette unité se démarque par rapport aux unités voisines à la fois par son homogénéité et par la présence du triplex avec escalier extérieur comme type architectural de base et par la présence de la pierre de taille ou à bossages comme matériau de revêtement dominant. - Un souci particulier devrait être apporté à la bonne conservation et la restauration des composantes architecturales d'origine des bâtiments résidentiels situés de chaque côté du square.	

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Les rues De Courcelle et Delinelle ont été tracées dans les années 1870. La rue Beaudoin fera son apparition légèrement plus tard. Cette unité de paysage a subi peu de transformations depuis sa première édification.

Le square Sir-George-Étienne-Cartier a été aménagé entre 1905 et 1912. La planification du square a été accompagnée d'une série de règles de construction pour les bâtiments implantés de part et d'autre. Ces règles ont favorisé l'apparition d'une architecture particulière, ce qui explique le détachement du square et de ses parcelles attenantes à l'unité de paysage Paroisse Saint-Zotique Est.

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-ouest / sud-est, possèdent trois faces bâties et n'ont pas de ruelle à l'exception des bandes de parcelles situées de part et d'autre des rues du Square-Sir-George-Étienne-Cartier qui tirent leur ruelle de l'organisation urbaine des rues attenantes au square. Les bâtiments situés aux intersections sont orientés vers les rues nord-ouest / sud-est (rues De Courcelle, Delinelle et Beaudoin) sauf aux intersections avec la rue Notre-Dame Ouest. Deux autres groupes de parcelles font exception à cette règle d'organisation. Il s'agit du groupe de parcelles situé au sud de l'intersection des rues Sainte-Émilie et Beaudoin ainsi que du groupe de parcelles situé au nord de l'intersection des rues Saint-Ambroise et Beaudoin.		
	Parcellaire :	La parcelle de base mesure environ 7,4 mètres de largeur et entre 21 et 23 mètres en profondeur sur les rues De Courcelle et Delinelle et entre 28 et 30 mètres sur les rues Beaudoin et Notre-Dame Ouest. Cependant, on retrouve plusieurs parcelles dont les dimensions sont atypiques, particulièrement le long de la rue Beaudoin.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	On remarque généralement une absence de marge avant sauf du côté est de la rue Delinelle où les marges de recul avant peuvent atteindre 3,5 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades forment des alignements relativement réguliers sauf sur la rue Beaudoin. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7).	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); conciergerie (3.2); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation commerciale (5)	
	Variante :	Plusieurs bâtiments possèdent une porte cochère en raison de l'absence de ruelle. La porte cochère est présente sur tous les types architecturaux identifiés. Plusieurs variantes du duplex avec escalier intérieur sont présentes. Parmi ces variantes, le duplex jumelé avec porte cochère centrale est fréquent.		

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.11 : Paroisse Saint-Zotique Est	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Bien que les parties est et ouest de cette unité ont été loties séparément, elles possèdent les mêmes caractéristiques urbaines et architecturales, ce qui en fait un ensemble relativement cohérent, séparé par le square Sir-George-Étienne-Cartier dont le caractère architectural a été différencié en raison de la présence du square lui-même. − Bien que l'on retrouve une variété de types architecturaux, ceux-ci sont généralement regroupés. Par exemple, les types architecturaux avec escalier extérieur se retrouvent principalement sur le côté nord-est de la rue Delinelle, où l'implantation avec marge de recul avant est la norme. − De façon générale, les habitations qui se retrouvent dans cette unité de paysage sont relativement modestes et possèdent une valeur patrimoniale moyenne. − Il est à noter que les rénovations apportées aux bâtiments, tant le remplacement des matériaux de revêtement que des fenêtres, altèrent généralement la qualité architecturale des façades. - Le gabarit de deux à trois étages, l'alignement approximatif des façades et la sobriété dans l'expression architecturale sont les principales caractéristiques à retenir pour l'appréciation des nouvelles insertions. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.	

Unité de paysage 4.12 : Sainte-Elisabeth-du-Portugal

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Au XVIIIe siècle, cette unité de paysage était le lieu d'un village qui deviendra plus tard Saint- Henri des Tanneries et qui était situé au croisement de la route des fourrures (actuellement Saint-Jacques) et du ruisseau Glen (situé approximativement à l'ouest de la rue De Courcelle). Ce village s'étirait sur la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi, et la majeure partie de la population vivait de l'industrie des tanneries. Une desserte de la paroisse Notre-Dame de Montréal a été construite à l'angle des rues Saint-Jacques et De Courcelle actuelles et a formé, avec quelques institutions d'enseignement, un premier noyau institutionnel. L'érection canonique de la paroisse Saint-Henri en 1867 et la construction de la nouvelle église plus à l'est sur la rue Saint-Jacques, à l'intersection de la rue du Collège, ont provoqué l'arrêt momentané des activités institutionnelles dans ce secteur. Suite à l'accroissement de la population, le curé de la paroisse Saint-Henri décide quelques années plus tard d'y installer une desserte sur l'ancien terrain de la première chapelle qui sera érigée canoniquement en 1894. La nouvelle église Sainte-Élisabeth-du-Portugal est érigée en 1912 et reconstruite à la fin des années 1950 suite à un incendie. Au début du XXe siècle, la manufacture Tooke Brothers Limited est bâtie sur la rue De Courcelle au sud de l'îlot institutionnel.

Au sud de la rue Saint-Jacques, de part et d'autre de cet îlot institutionnel et industriel, le secteur est essentiellement constitué de bâtiments résidentiels. Le secteur connaîtra un renouvellement de son bâti résidentiel au début des années 1970 par une politique de rénovation urbaine menée par la Ville de Montréal.

Au nord de la rue Saint-Jacques, le secteur est principalement occupé par des industries qui se sont développées avec la venue de la Compagnie des chars urbains de Montréal au XIXe siècle et de l'arrivée en 1906 de la Berliner Gramophone qui deviendra en 1929 la RCA Victor. L'îlot anciennement occupé par la Compagnie des chars urbains de Montréal est maintenant utilisé par un magasin à grande surface.

Unité de paysage 4.12 : Sainte-Elisabeth-du-Portugal				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Cette unité de paysage possède un tissu urbain complexe, issu à la fois de la présence d'une grande mixité fonctionnelle (tissu résidentiel, industriel et institutionnel) et d'un remembrement du parcellaire dans les années 1970. Par conséquent, il n'y a pas d'orientation ou de composition dominante des îlots. On remarque cependant l'absence de ruelle ainsi qu'une orientation dominante des bâtiments vers les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest.		
	Parcellaire :	Comme les parcelles de cette unité de paysage sont issues d'un processus de resubdivisions et de remaniements, leur forme et leur taille sont variées.		
Implantation :	Mode :	Il n'y a pas de mode d'implantation typique dans cette unité de paysage.		
	Marges :	Recul avant :	Variable.	
		Latérale :	Variable.	
		Arrière :	Variable.	
	Alignements :	L'alignement des façades est irrégulier.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Conciergerie (3.2); immeuble à vocation industrielle (6).	
		Secondaire :	Immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation commerciale (5); immeuble à vocation institutionnelle (7)	
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée pour cette unité de paysage.		
Caractéristiques architecturales des bâtiments				
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun		
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois		
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.		
Saillies :	Balcons :	Métal, fibre de verre		
	Escaliers :	Pierre/béton		
	Garde-corps :	Métal		
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte		
	Matériau :	Bois, aluminium		
	Vitrage :	0% à 70%		
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe		
	Matériaux :	Bois, aluminium		
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée		

Unité de paysage 4.12 : Sainte-Elisabeth-du-Portugal		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien bâtiment de la Tooke Brothers Limited (644, rue De Courcelles) - Église Sainte-Elisabeth-du-Portugal (670, rue De Courcelle) - Édifice RCA Victor Co. (950-976, rue Lacasse et 901-1001, rue Lenoir)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		

- Cette unité de paysage est composée de bâtiments ayant des caractéristiques volumétriques, d'usages, d'époques et de formes variées. Il en résulte un paysage urbain hétérogène.
- On remarque deux modes d'implantation différents qui doivent être considérés lors de nouvelles interventions. Le premier est principalement présent chez les immeubles à vocation industrielle. Ceux-ci sont implantés sans marge de recul et occupent de façon massive le pourtour de leur parcelle. Le second mode d'implantation est présent chez tous les autres types architecturaux. Il est caractérisé par une implantation plus libre avec un faible rapport à la parcelle et au tissu urbain en général.
- La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.
- Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.

Unité de paysage 4.13 : Rue Cazelais

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Au XVIIIe siècle, cette unité de paysage était le lieu d'un village qui deviendrait plus tard Saint- Henri des Tanneries, situé au croisement de la route des fourrures (actuellement Saint-Jacques) et du ruisseau Glen (situé approximativement à l'ouest de la rue De Courcelle). Ce village s'étirait sur la rue Saint-Jacques, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi, et la majeure partie de la population vivait de l'industrie de la tannerie. Durant la première moitié du XIXe siècle, un premier parcellaire est réalisé sur le chemin Upper Lachine (maintenant rue Saint-Jacques). De part et d'autre de ce chemin s'étendent les terrains appartenant aux Sœurs hospitalières de Saint-Joseph.

Les premiers lotissements résidentiels sur ces terrains apparaissent au début du XXe siècle et sont illustrés dans l'atlas Goad de 1913. Les années 1960 sont le témoin de grands bouleversements dans ce secteur. La construction de l'autoroute Ville-Marie, dont le tracé aérien passe au-dessus de la rue Saint-Jacques, commande des démolitions massives et coupe en deux une partie de l'îlot situé entre les rues Saint-Jacques et Cazelais. Cette coupure au nord du secteur vient s'ajouter à celle des voies ferrées au sud de l'unité de paysage.

Unité de paysage 4.13 : Rue Cazelais				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Le maillage irrégulier de cette unité de paysage crée des îlots de forme trapézoïdale possédant 2 ou 3 faces bâties avec l'orientation des parcelles en tête d'îlot sur la rue Cazelais. La plupart des îlots possèdent une ruelle.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure 7,6 mètres en largeur et approximativement 31,5 mètres en profondeur. Quelques parcelles sont le résultat d'un processus de fusion / redivision du parcellaire de base et leurs dimensions sont un multiple du module décrit.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des bâtiments possèdent une marge de recul de 3,5 à 4 mètres. Les marges sont généralement moins profondes sur la rue Desnoyers entre les rues Cazelais et Saint-Jacques.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	La plupart des marges arrière des bâtiments implantés sur les parcelles de base varient entre 10 et 15 mètres. Cependant, il est fréquent que les rallonges des bâtiments se prolongent jusqu'à la ligne de lot arrière. De plus la présence de quelques parcelles de dimensions non standards favorisent la présence de marges arrière inférieures à 10 mètres.	
	Alignements :	Les façades, parallèles à la rue, sont rigoureusement alignées les unes aux autres.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier extérieur (2.6); multiplex (2.7)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	Le triplex avec escalier extérieur est présent dans ses deux modes de composition, soit avec symétrie (alignement central de portes et balcons) soit avec asymétrie (alignement latéral de portes et balcons). On retrouve également quelques variantes de coin.		

Unité de paysage 4.13 : Rue Cazelais			**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.	
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre	
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 40%	
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, carrée	
Immeubles significatifs			
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun	
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun	
	Lieux de culte :	Aucun	
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune	
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune	
	Maisons villageoises :	Aucune	
Secteurs significatifs			
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Non	
Principaux éléments à retenir			
− Une grande homogénéité architecturale marque cette unité de paysage. Elle se manifeste par la similitude stylistique et volumétrique de plusieurs rangées de maisons construites au même moment, soit le début du XXe siècle. Cette similitude se poursuit par le rythme régulier répété des façades possédant une composition identique. - Il est à noter que la présence de types architecturaux autres que le triplex avec escalier extérieur est anecdotique dans cette unité de paysage. Les caractéristiques et la période de planification du tissu urbain sont typiques du triplex avec escalier extérieur. − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.			

Unité de paysage 4.14 : Village Turcot

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Le village Turcot a été développé vers 1860 sur les terres de Philippe Turcot. Situé sur la route entre le village Saint-Henri et la côte Saint-Paul, le village Turcot est longtemps resté isolé de ces deux entités. Pour preuve, il n'a pas été inclus dans les limites de la ville de Saint-Henri lors de sa constitution en 1875. Les habitants pouvaient travailler dans l'un des deux villages situés à proximité ainsi qu'aux quelques manufactures installées dans le secteur. Bien que le pourtour du village Turcot ait subi des transformations majeures, celui-ci est demeuré à peu près intact, d'où la présence de nombreuses maisons villageoises.

Unité de paysage 4.14 : Village Turcot				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, principalement orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent une composition irrégulière. Les seules ruelles présentes sont situées à l'arrière des bandes de parcelles de la rue Bourassa. À l'origine, les îlots devaient posséder 4 faces bâties mais la création du tunnel Saint-Rémi pour éviter la voie ferrée a causé la démolition des séries de parcelles situées du côté ouest de cette rue, ce qui a amené la création d'îlots à 3 faces bâties. L'orientation des bâtiments situés aux intersections est donc variable.		
	Parcellaire :	Les parcelles sont de dimensions variables. Bien qu'une parcelle de base n'ait pas été identifiée dans cette unité de paysage, on y retrouve un module de base dont les dimensions varient entre 6,5 et 8,5 mètres en largeur selon les segments de rue. Il est fréquent d'observer des parcelles dont la largeur équivaut au double du module de base. La profondeur des parcelles varie entre 19 et 23 mètres sauf du côté nord de la rue Vaillant où la profondeur des parcelles varie de 14 à 31 mètres en raison de la présence de la voie ferrée.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont généralement contigus.		
	Marges :	Recul avant :	Les bâtiments sont généralement implantés à proximité de la ligne de lot avant mais les marges de recul peuvent atteindre jusqu'à 4 mètres dans certains cas.	
		Latérale :	Dans de rares cas où les bâtiments sont semi-détachés ou isolés, leurs marges latérales peuvent atteindre jusqu'à 8 mètres selon la largeur de la parcelle.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades ne forment pas d'alignements réguliers mais elles sont implantées parallèlement à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Maison villageoise (1.1); duplex avec escalier intérieur (2.1)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5)	
	Variante :	Cette unité de paysage possède une variante de la maison villageoise à toit plat dont la composition architecturale est proche du duplex avec escalier extérieur. Le revêtement de ces bâtiments est souvent en déclin de vinyle, probablement en raison du remplacement du déclin de bois d'origine. On y retrouve également une variante avec fausse mansarde du duplex avec escalier intérieur.		

Unité de paysage 4.14 : Village Turcot		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Maison villageoise (5026-5036, rue Vaillant) - Maison villageoise (5051, rue Vaillant) - Maison villageoise (5097, rue Vaillant)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	- 705, rue Bourassa - 713, rue Bourassa
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage présente un caractère architectural modeste qui est peu mis en valeur. Pourtant, l'absence de transformations majeures a permis la conservation d'un paysage ancien dont la valeur tient pour l'essentiel au gabarit général des bâtiments, à leur mode d'implantation et à la sobriété architecturale des façades. - Les préoccupations patrimoniales devraient concerner principalement la bonne insertion des nouveaux bâtiments ainsi que la rénovation adéquate des bâtiments existants. - La présence des composantes architecturales type du couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche), du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. - Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type des maisons villageoises.		

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Avant leur lotissement, les terres de cette unité de paysage appartenaient aux Soeurs Grises. Le premier projet de lotissement apparaît sur la carte de l'atlas Goad de 1890. Il est composé d'îlots orientés de façon similaire à ceux du village Sainte-Marguerite à l'est (rues Saint-Philippe et Sainte-Marguerite). Ce projet ne sera cependant pas construit. Un second lotissement apparaît sur la carte de l'atlas Goad de 1903. L'orientation des rues y est différente. C'est ce projet qui sera construit. Depuis, peu de transformations importantes sont survenues dans cette unité de paysage si ce n'est la rénovation graduelle des bâtiments.

Il est à remarquer que l'ancien tracé de la rivière Saint-Pierre forme la limite sud de l'unité de paysage et marque la fin du lotissement résidentiel. À cet endroit, la rivière Saint-Pierre dont le tracé était sinueux, a été canalisée dans un parcours qui suit une ligne droite afin de faciliter le développement de ces deux rues.

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent pour la majorité une ruelle en « I ». Certaines ruelles possèdent une autre forme afin de s'adapter à des contextes particuliers. À l'origine, on remarquait la présence d'un mode de composition à deux faces bâties. Cependant, plusieurs têtes d'îlot ont été transformées et possèdent maintenant des bandes de parcelles attenantes. Par conséquent, l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est perpendiculaire à l'orientation de la majorité des parcelles des îlots et font maintenant face aux rues Saint-Rémi et De Courcelle, sauf aux intersections de la rue Notre-Dame Ouest.		
	Parcellaire :	La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 7,6 mètres en largeur et 30 à 31 mètres en profondeur.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des marges de recul avant mesurent entre 0 et 4 mètres.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	La plupart des bâtiments qui sont implantés sur une parcelle de base possèdent une marge arrière variant entre 10 et 20 mètres. Cependant, la présence d'une rallonge arrière réduit parfois cette marge de recul.	
	Alignements :	Les marges de recul sont irrégulières à l'exception des rues Dagenais, Notre-Dame Ouest et De Courcelle où elles sont uniformes par série de bâtiments. Les façades sont parallèles à la rue.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6)	
		Secondaire :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); multiplex (2.7); immeuble à vocation mixte (4)	
	Variante :	Pour les triplex avec escalier extérieur, on retrouve le mode de composition de la façade avec alignement central de portes et de balcons. Il est également possible d'y retrouver des fenêtres en saillie dans l'alignement latéral. Bien que la brique soit dominante comme matériau de revêtement, la pierre à bossages se retrouve également, particulièrement sur la rue Notre-Dame Ouest.		

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage grise, à bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de clin de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, vitrine
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Bibliothèque (poste d'incendie no 24) (4700, rue Notre-Dame Ouest) - Édifice Jenkins Brothers Limited (617, rue Saint-Rémi) - Ancienne Banque de Montreal (4749, rue Notre-Dame Ouest) -
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.15 : Paroisse Saint-Zothique Ouest	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
− Cette unité de paysage possède un caractère relativement homogène. Bien que l'on y retrouve une variété de types architecturaux, les bâtiments y ont parfois été construits en série ou de façon homogène par segment de rue. − Les principales caractéristiques communes sont l'utilisation de la brique comme matériau de revêtement, l'utilisation de fenêtres à guillotine ou à battants avec imposte de proportion 1 largeur = ½ hauteur et l'alignement régulier des ouvertures. − Les immeubles à vocation mixte ou commerciale sont concentrés le long de la rue Notre-Dame Ouest, de même que les bâtiments revêtus de pierres à bossages. - La rénovation des bâtiments est souvent accompagnée du remplacement des fenêtres ou de la suppression des corniches, ce qui appauvrit les paysages bâtis de l'unité. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée. − Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type; − Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.	

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Le lotissement de cette unité de paysage s'est effectué durant les années 1910. Avant ces années, ce territoire était essentiellement agricole. Le chemin de la Côte-Saint-Paul était alors la seule voie permettant de relier Saint-Henri et la Côte-Saint-Paul. La rivière Saint-Pierre, aujourd'hui canalisée entre les rues Saint-Ambroise et Sainte-Marie, était également un élément important de ce paysage.

Depuis, la construction de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 15 a amené une grande restructuration de la portion ouest de l'unité de paysage, notamment par la démolition des lotissements présents à l'ouest de l'avenue de Carillon. Les bâtiments conservés ont cependant connu peu de transformations, si ce n'est leur rénovation graduelle.

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul				**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques dominantes de l'unité				
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots, orientés dans l'axe nord-est / sud-ouest, possèdent pour la majorité une ruelle en « I ». Certaines ruelles possèdent d'autres formes afin de s'adapter à des contextes particuliers. Les îlots possèdent quatre faces bâties. Les bâtiments situés aux intersections de la rue Saint-Rémi et du chemin de la Côte-Saint-Paul sont principalement orientés vers ces rues sauf à l'intersection de la rue Saint-Ambroise.		
	Parcellaire :	La parcelle de base mesure approximativement 6 mètres en largeur et entre 21 et 25 mètres en profondeur. À l'ouest du chemin de la Côte-Saint-Paul, on retrouve principalement des parcelles non-résidentielles de forme et de dimension variées.		
Implantation :	Mode :	Les bâtiments sont contigus sauf les bâtiments spécialisés qui sont isolés.		
	Marges :	Recul avant :	La majorité des marges de recul avant mesurent entre 0 à 1,5 mètre. Certains bâtiments sont cependant implantés avec une marge de recul pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres. Les bâtiments spécialisés implantés à l'ouest du chemin de la Côte-Saint-Paul, possèdent des marges de recul variables.	
		Latérale :	Aucune.	
		Arrière :	Il n'y a pas de marge arrière typique dans cette unité de paysage.	
	Alignements :	Les façades forment des alignements plus ou moins réguliers. Les façades sont parallèles à la rue, à l'exception de quelques bâtiments sur le chemin de la Côte-Saint-Paul et sur la rue Saint-Rémi, où les façades sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales.		
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Duplex avec escalier intérieur (2.1); duplex avec escalier extérieur (2.2); triplex avec escalier intérieur (2.5); triplex avec escalier extérieur (2.6).	
		Secondaire :	Multiplex (2.7); conciergerie (3.2); immeuble d'appartements (3.3); immeuble à vocation mixte (4); immeuble à vocation institutionnelle (7).	
	Variante :	On retrouve quelques bâtiments revêtus de déclin de bois, particulièrement chez les duplex avec escalier intérieur ou extérieur.		

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	À bossage polychrome
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Revêtement de bois
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal
Saillies :	Balcons :	Bois, métal, fibre de verre
	Escaliers :	Métal et bois, métal et fibre de verre, pierre/béton
	Garde-corps :	Bois, métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancienne Molson's Bank (5001, rue Notre-Dame Ouest) - Centre Gadbois (5485, chemin de la Côte-Saint-Paul)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 4.16 : Chemin de la Côte-Saint-Paul	Aire de paysage 4 Saint-Henri

Secteurs significatifs

Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui

Principaux éléments à retenir

- Cette unité de paysage est composée de bâtiments aux caractéristiques architecturales modestes et possède une homogénéité architecturale moyenne.
- La rénovation de ces bâtiments est souvent accompagnée du remplacement des fenêtres ou de la suppression des corniches, ce qui appauvrit les paysages bâtis de l'unité.
- La démolition de bâtiments de la rue Saint-Ambroise a laissé plusieurs terrains vacants dont la reconstruction est à envisager en fonction des immeubles de plus fort gabarit construits du côté sud de la rue Saint-Ambroise, en bordure du canal de Lachine.
- La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.
- Maintenir un dégagement sur la rue, respecter le gabarit existant et préserver les caractéristiques de lotissement type;
- Restaurer les caractéristiques architecturales d'origine en s'inspirant des immeubles significatifs de l'unité de paysage.

Unité de paysage 4.17 : Rue Saint-Ambroise

Aire de paysage 4
Saint-Henri

Contexte de développement

Cette unité de paysage est composée d'un tissu urbain industriel. La formation de ce tissu urbain tient à la fois de la construction et l'élargissement du canal de Lachine, entre 1821 et 1850, et de l'apparition de la voie ferrée du Grand Tronc, entre 1850 et 1860. La fermeture du canal de Lachine dans les années 1950 a conduit au déclin de cette partie du quartier de Saint-Henri.

Depuis quelques années, on assiste à la réhabilitation de ce secteur par la conversion de bâtiments industriels et la construction de nouveaux immeubles à des fins résidentielles.

<table>
<tr><td colspan="3">Unité de paysage 4.17 :
Rue Saint-Ambroise</td><td colspan="2">Aire de paysage 4
Saint-Henri</td></tr>
<tr><td colspan="5">Caractéristiques dominantes de l’unité</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Tissu urbain :</td><td>Îlots :</td><td colspan="3">Une grande partie de cette unité ne comprend pas d’îlots mais est constituée de parcelles contiguës attenantes au côté sud de la rue Saint-Ambroise le long du canal de Lachine. Les îlots situés entre les rues Saint-Augustin et Bérard n’ont pas de ruelle et possèdent quatre faces bâties.

Parmi les unités de l’aire de paysage industrielle, celle de la Rue Saint-Ambroise se distingue par la régularité de son parcellaire. Sur la carte de 1907, on remarque que les parcelles sont planifiées selon un module régulier. Cette marque est encore présente aujourd’hui, notamment par la présence de bâtiments longs et profonds.

Les bâtiments récents dans cette unité sont construits sur de nouveaux îlots formés par le prolongement de rues au sud de la rue Saint-Ambroise, dont les rues du Square Sir-George-Étienne-Cartier, Beaudoin et Sainte-Marguerite. L’orientation dominante de ces îlots est dans l’axe nord-ouest / sud-est. Ils ont quatre faces bâties et l’orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est variable.</td></tr>
<tr><td>Parcellaire :</td><td colspan="3">La parcelle de base de cette unité de paysage mesure approximativement 65 mètres en largeur et a une profondeur variable. Cependant, cette parcelle se raréfie de plus en plus. On retrouve principalement des parcelles de grande dimension et de formes variables.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Implantation :</td><td>Mode :</td><td colspan="3">Les bâtiments sont généralement isolés</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Marges :</td><td>Recul avant :</td><td colspan="2">Variable, mais plusieurs bâtiments construits au sud de la rue Saint- Ambroise sont implantés sans marge de recul.</td></tr>
<tr><td>Latérale :</td><td colspan="2">Variable.</td></tr>
<tr><td>Arrière :</td><td colspan="2">Variable.</td></tr>
<tr><td>Alignements :</td><td colspan="3">Les bâtiments sont parallèles à la rue Saint-Ambroise. Plusieurs façades sont alignées malgré la distance entre les bâtiments.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Bâti :</td><td rowspan="2">Typologie architecturale (Annexe O):</td><td>Principale :</td><td colspan="2">Conciergerie (3.2); immeuble d’appartements (3.3); immeuble à vocation industrielle (6)</td></tr>
<tr><td>Secondaire :</td><td colspan="2">Aucune.</td></tr>
<tr><td>Variante :</td><td colspan="3">Aucune variante n’a été identifiée dans cette unité de paysage.</td></tr>
<tr><td colspan="5"></td></tr>
</table>

Unité de paysage 4.17 : Rue Saint-Ambroise		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Béton
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien édifice de la Canada Malting Co. Ltd. (5052, rue Saint-Ambroise) - Ancien édifice de la Simmons Ltd (4710, rue Saint-Ambroise) - Édifice E. J. Maxwell (5080, rue Saint-Ambroise) - Édifice de la brasserie McAuslan (5080, rue Saint-Ambroise) - Merchant manufacturing Co. (3970-4030, rue Saint-Ambroise
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène, dominé par la présence de bâtiments industriels datant de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle. − L'insertion de nouveaux bâtiments résidentiels est généralement réalisée en réponse à la présence industrielle existante. Ainsi, la brique d'argile rouge, la sobriété dans l'expression ornementale et la rigueur dans l'alignement des ouvertures sont les principaux traits architecturaux des nouvelles insertions. − La présence des composantes architecturales type du couronnement, du corps et d'une base doit être maintenue sinon restaurée.		

Unité de paysage 4.18 : Cour Turcot	**Aire de paysage 4 Saint-Henri**

Contexte de développement

Avec la présence du canal de Lachine, de la rue Notre-Dame Ouest, des autoroutes Transcanadienne, Décarie, Ville-Marie et 15 et leurs échangeurs ainsi que des nombreuses voies ferrées, cette unité de paysage forme un carrefour de transport important et est principalement vouée aux activités industrielles. Les principaux événements qui ont marqué le développement de ce territoire sont : l'aménagement de la cour de triage Turcot en 1905 et la construction des autoroutes et de l'échangeur Turcot dans les années 1970. Cette dernière intervention aura un impact majeur sur la qualité des secteurs résidentiels voisins.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Les îlots de cette unité de paysage n'ont pas de ruelle. L'orientation dominante des îlots est variable. Le nombre de faces bâties et l'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections sont variables.	
	Parcellaire :	La forme et les dimensions des parcelles de cette unité sont variables.	
Implantation :	Mode :	Le mode d'implantation des bâtiments n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.	
	Marges :	Recul avant :	Variable.
		Latérale :	Variable.
		Arrière :	Variable.
	Alignements :	Les façades ne respectent pas d'alignements particuliers. La plupart des bâtiments sont implantés parallèlement à la rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principale :	Immeuble à vocation industrielle (6).
		Secondaire :	Aucune.
	Variante :	Aucune variante n'a été identifiée dans cette unité de paysage.	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun	
	Autre :	Acier, Crépis	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	acier	
Saillies :	Balcons :	Métal	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 4.18 : Cour Turcot		**Aire de paysage 4 Saint-Henri**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien complexe industriel Canadian Car & Foundry Co. Ltd. (5730 - 5820, place Turcot) - Ancien édifice de la Montreal Light Heat and Power Consolidated (5523, chemin de la Côte-Saint-Paul)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
− En tant que secteur industriel, cette unité de paysage ne possède pas un paysage urbain remarquable. Les bâtiments sont construits de façon indépendante afin de répondre aux besoins de l'activité industrielle qu'ils accueillent. − Peu de bâtiments industriels possèdent les qualités architecturales de certains autres immeubles de même type situés notamment dans les unités 5.3 et 5.4. - Le canal, bordé de pistes multifonctionnelles et d'arbres matures et ponctué d'écluses, constitue l'élément paysager le plus significatif du secteur.		

Unité de paysage 5.1 : Fief Nazareth

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

L'unité de paysage Fief Nazareth était autrefois limité au nord-ouest par un ruisseau et faisait partie du fief Nazareth. Ce territoire appartenait aux Soeurs hospitalières de Saint-Joseph. Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu.

Le fief de Nazareth prend le nom de Griffintown en 1797, lorsque Robert Griffin le loue de Thomas McCord. Mary Griffin, épouse de Robert, entreprend le lotissement de cette terre entre 1804 et 1805. Lorsque McCord en reprend possession en 1814, il continue le travail déjà amorcé. La démolition des fortifications de la ville de Montréal et l'expansion qui s'en suit favorisent le développement de ce secteur.

La suite du développement de Griffintown se résume par le terme restructuration. À la suite de la construction des infrastructures portuaires, industrielles et de transport qui l'entourent(construction de nouvelles jetées en 1830-1833, aménagement de la ligne de chemin de fer Montréal-Lachine en 1847, construction du canal de Lachine entre 1821-1825 et son élargissement dans les années1840, construction du viaduc Canadien National entre 1930 et 1943 et construction de l'autoroute Bonaventure en 1965), le paysage de Griffintown se modifie radicalement. La plupart des bâtiments résidentiels sont substitués par un bâti industriel, le parcellaire est fusionné et surtout, le territoire est coupé des secteurs avoisinants, ce qui contribue à créer l'isolement de ce quartier pourtant central.

Fin 20e siècle, début 21e siècle : une importante opération de revitalisation du secteur s'amorce. La rue Peel est raccordée à la rue de la Commune, le bassin Peel, qui avait été remblayé dans les années 1960, est en partie déblayé, le canal de Lachine est rouvert à la navigation de plaisance et ses abords sont aménagés. Plusieurs édifices industriels sont recyclés en habitations ou pour d'autres usages et de nouveaux immeubles sont ériges.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments industriels de cette unité de paysage sont habituellement isolés.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable. La marge requise pour un nouveau bâtiment devra être déterminée selon la hauteur d'un bâtiment et l'impact qu'aura cette construction sur les sites voisins, entre autres, quant à l'ensoleillement. Un bâtiment présentant une hauteur élevée nécessitera une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers. Des retraits pourraient être requis pour la plantation ou la préservation d'arbres sur le domaine public, sur des rues étroites ou pour la réalisation d'un jardin de rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6); Immeubles à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	maison de ville (1.5)
	Variante :	Aucune	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			

Unité de paysage 5.1 : Fief Nazareth		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bois, acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Métal, bois
	Escaliers :	Métal,
	Garde-corps :	Métal,
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 40%
Fenêtres :	Type	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux	Bois, aluminium
	Proportions	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien presbytère Sainte-Hélène (926-938, rue Saint-Maurice) - Ancienne Crathern and Caverhill (1065, rue de la Commune Ouest et 1000, rue Brennan) - Ancienne Drummond McCall Company Limited (928-930, rue Wellington) - Édifices de la New City Gas Company of Montreal (956 rue Ottawa, 141-195, rue Ann et 172, rue Dalhousie) - Ancienne A. Hollander & Son Ltd. (995-1005, rue Wellington et 1000, rue Wellington) - Ancienne Henderson Barwick inc. (170-186, rue Peel) - Ancienne Gault Brothers Company (350, rue de l'Inspecteur) - Ancienne Walter Lowney Co. of Canada (1015, rue William) - Ancienne William Dow Brewery Co. & anciens bureaux de la National Breweries Ltd (984-1000, rue Notre-Dame Ouest, 400, rue Montfort (quadrilatère Notre-Dame Ouest, Peel, William et Montfort et 333, 355-391, rue Peel) - Ancien garage de la William Dow Brewery Co. (295-333, rue Peel et 288-316, rue Peel) - Édifice Rodier (912-132, rue Notre-Dame Ouest) - Poste de police no 20 (944, rue Saint-Paul Ouest et 951, rue William) - Viaduc du CN, rues Dalhousie, Nazareth, Ottawa, William, Saint-Paul Ouest - Ancien Baron Sport, (936, rue Saint-Maurice & 915-923, rue Saint-Maurice) - Édifice d'aération du tunnel Wellington - 1000, rue Wellington
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun

Unité de paysage 5.1 : Fief Nazareth		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Immeubles significatifs (SUITE)		
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce paysage industriel historique. En raison de la grande transformation du parcellaire du fief Nazareth, la promotion d'un paysage résidentiel similaire à celui présent avant les restructurations est difficile. - Favoriser le recyclage et la restauration des bâtiments industrels; - Réaliser des aménagements du domaine public mettant en valeur les axes historiques, les vestiges archéologiques, les édifices industriels et les infrastructures industrielles tel que le viaduc ferroviaire et le bassin Peel.		

Unité de paysage 5.2 : Rue Ottawa

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

L'unité de paysage Rue Ottawa appartenait aux Soeurs hospitalières de Saint-Joseph. Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu. . Il aura une vocation essentiellement agricole jusqu'au début du 19e siècle et ce, afin de financer les oeuvres de l'Hôtel-Dieu.

Le fief de Nazareth prend le nom de Griffintown en 1797, lorsque Robert Griffin le loue de Thomas McCord. Mary Griffin, épouse de Robert, entreprend le lotissement de cette terre entre 1804 et 1805. Lorsque McCord en reprend possession en 1814, il continue le travail déjà amorcé. La démolition des fortifications de la ville de Montréal et l'expansion qui s'en suit favorisent le développement de ce secteur.

La suite du développement de Griffintown se résume par le terme restructuration. À la suite de la construction des infrastructures portuaires, industrielles et de transport qui l'entourent(construction de nouvelles jetées en 1830-1833, aménagement de la ligne de chemin de fer Montréal-Lachine en 1847, construction du canal de Lachine entre 1821-1825 et son élargissement dans les années1840, construction du viaduc Canadien National entre 1930 et 1943 et construction de l'autoroute Bonaventure en 1965), le paysage de Griffintown se modifie radicalement. La plupart des bâtiments résidentiels sont substitués par un bâti industriel, le parcellaire est fusionné et surtout, le territoire est coupé des secteurs avoisinants, ce qui contribue à créer l'isolement de ce quartier pourtant central.

Fin 20e siècle et début 21e siècle : une importante opération de revitalisation du secteur s'amorce. De nouveaux immeubles d'habitation, des immeubles à vocation institutionnelle sont érigés dans l'unité de paysage Rue Ottawa.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement en contigüité avec les limites de propriété.	
	Marges :	Pour les bâtiments qui ne sont pas en contigüité avec les limites de propriété, la largeur des marges est variable. Si une marge est requise pour un nouveau bâtiment, celle-ci devra être déterminée selon la hauteur d'un bâtiment et l'impact qu'aura cette construction sur les sites voisins, entre autres, quant à l'ensoleillement. Un bâtiment présentant une hauteur élevée nécessitera une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers. Par contre, des retraits pourraient être requis pour la plantation ou la préservation d'arbres sur le domaine public, sur des rues étroites ou pour la réalisation d'un jardin de rue.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles de type plex (2) Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle, souvent convertis (6); Immeuble à vocation institutionnelle (7)
		Secondaire :	Aucun
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.2 : Rue Ottawa		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, brune/polychrome brun
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	S.O.	S.O.
Saillies :	Balcons :	Métal, bois
	Escaliers :	Métal,
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 300-312, rue Young - 218-222 et 226-230, rue Murray - Ancien poste de police no 7 (217-219, rue Young) - Ancienne Canadian Cycle & Motor Company (CCM) (301, rue Murray; 318-322, rue Murray) - Ancienne J. Watterson & Son. (290-316, rue Murray) - Ancienne St. Ann's Day Nursery (287, rue Eleanor) - Bloc O'Connell (1151-1161 et 1165-1169, rue Ottawa; 261-269, rue Murray) - Maison John-Moore (1200-1206, rue Ottawa) - Maison Martin-Riley (1224-1226, rue Ottawa) - Poste d'incendie no 3 (1139, rue Ottawa) - Édifice de la Walter M. Lowney Co. Of Canada (1015, rue William)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 5.2 : **Rue Ottawa**	**Aire de paysage 5** **Griffintown**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
- Favoriser la restauration et le recyclage des immeubles significatifs; - Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce paysage d'ancien faubourg, notamment en limitant leur volumétrie et en respectant le mode d'implantation et d'alignement historique. - Rétablir la continuité du tissu urbain en construisant sur les terrains vacants en bordure de rue.	

Unité de paysage 5.3 : Parc Griffintown St. Ann

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

Vers 1820, le premier canal de Lachine est construit. Les travailleurs affectés à cette tâche viennent s'établir dans le nouveau quartier de Griffintown et forment un premier noyau de résidents. Cette unité de paysage doit donc son développement résidentiel et industriel à plusieurs facteurs liés à la proximité de la ville et des nouveaux moyens de communication que sont le canal de Lachine et le chemin de fer.

La rue de la Montagne, vers 1845, est tracée et les terres de cette unité de paysage, qui faisait partie de la ferme Saint-Gabriel des Sulpiciens sont loties. Ce projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

En 1931, la construction du tunnel Wellington amène une important transformation dasn le portion est de cette unité de paysage, alors que l'aménagement d'une voie d'accès au tunnel entraine l'élimination de parties d'îlots et l'isolement partiel du square Gallery.

L'Église Sainte-Anne, qui occupait, depuis 1852, l'îlot triangulaire bordé par les rues de la Montagne, Rioux et Basin, est détruite en 1971. Sa disparition, de paire avec la démolition de plusieurs bâtiments résidentiels, symbolise la désertion du secteur par une large part de sa population.

De nos jours, le secteur s'est radicalement transformé avec la construction de nombreux projets résidentiels d'envergure.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés tandis que les bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne sont en contigüité avec les limites de propriété.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable. Un bâtiment présentant une hauteur élevée possède une marge plus large.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir et sont parallèles à la rue, par contre, elles ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeuble d'appartement (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Maisons villageoises (1.4), duplex de trois étages (2.4), immeuble à vocation institutionnelle (7).
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.3 : Parc Griffintown St. Ann		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Revêtement d'acier (à baguette)
Saillies :	Balcons :	Métal, bois, pierre
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 181-185, rue de la Montagne (démoli) - 187-191, rue de la Montagne - 161-165 et 167-175, rue de la Montagne (démoli) - Ancien chalet du Square Gallery (128, rue Murray) - Ancienne Oka Sand and Gravel (248, rue de la Montagne) - Ancienne Lachine Rapids Hydraulic and Land Company (290-300, rue de la Montagne) - Ensemble résidentiel (193-215, rue de la Montagne) - Mount Temple Place (175, rue de la Montagne) - Poste de contrôle du CN (1230, rue Smith) - Poste de police (944, rue Saint-Paul Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 5.3 : Parc Griffintown St. Ann	**Aire de paysage 5 Griffintown**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
- Restructurer le cadre bâti et améliorer l'aménagement du domaine public de la partie sud-est de l'unité de paysage, dont le square Gallery et l'accès au pont Wellington, de façon à rétablir les liens dans le tissu urbain; - Mettre en valeur le parc Griffintown St.Ann, les vestiges de l'église St. Ann et l'ancien chalet du square Gallery. - Préserver les caractéristiques architecturales d'origine des bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne; - Conserver et mettre en valeur les bâtiments industriels et immeubles significatifs.	

Unité de paysage 5.4 : Écluses Saint-Gabriel

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

Le chemin qui deviendra en partie la rue Des Seigneurs relie, au 17e siècle, la ferme Saint-Gabriel au fort de la Montagne, toutes deux propriétés des sulpiciens.

Entre 1820 et 1825, le canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Entre 1843 et 1850, le canal est élargi et son tracé redressé, de sorte que le canal de 1825, devient, à la hauteur des écluses Saint-Gabriel, un canal d'amenée qui fera partie d'un système d'exploitation de l'énergie hydraulique. Le lotissement hydraulique élaboré en 1850 incitera plusieurs industries à venir s'établir aux abords du canal, notamment le moulin à farine Ogilvie et la Montreal Woollen Mills (aujourd'hui démolies). Le chantier maritime d'Augustin Cantin (par la suite le Canada Marine Works) est toutefois installé dès 1846. L'immense chantier occupe une partie importante de cette unité de paysage, soit le quadrilatère formé par le boulevard Georges-Vanier, la rue Notre-Dame Ouest et la rue Canning.

Issu d'un vaste projet d'aménagement urbain et de lotissement de la ferme Saint-Gabriel vers 1846, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal débute avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

Après 1950, parmi les plus importantes transformations à survenir sur la rive nord du canal de Lachine, on remarque le remplissage des bassins et cales sèches. Au cours des dernières décennies, plusieurs bâtiments industriels ont été démolis et plusieurs travaux d'aménagements visant à mettre en valeur le canal et les écluses ont vu le jour.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés tandis que les bâtiments résidentiels de la rue de la Montagne sont en contigüité avec les limites de propriété.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir et sont parallèles à la rue, par contre, elles ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.4 : Écluses Saint-Gabriel		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Bardeaux de métal, tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Revêtement d'acier
Saillies :	Balcons :	Métal
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 40%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 1990, rue William - Robin Hood (2110, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Remettre en eau le premier canal de Lachine creusé en 1825 et en favoriser l'accès au public; - Mettre en valeur les vestiges de l'exploitation hydrauliques (canaux d'amenées et de fuite) du canal; - Poursuivre l'aménagement du parc archéologiques de la Pointe des Seigneurs; - Mettre en valeur le site de l'ancien chantier maritime Augustin Cantin, incluant les bâtiments de la minoterie Robin Hood.		

Unité de paysage 5.5 : Rue William

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

Au 17e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne. Cette voie permet de relier la ferme au fort de la Montagne, autre propriété des sulpiciens.

Vers 1820, le premier canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Les travailleurs affectés à cette tâche viennent s'établir dans le nouveau quartier de Griffintown et forment un premier noyau de résidents.

Vers 1845, un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semblent avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal débute avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

Selon les cartes historiques de 1907, une large part du parcellaire, qui était initialement voué à une occupation résidentielle, y a été fusionné et reconfiguré pour accueillir des fonctions industrielles. Ce phénomène s'étendra à l'ensemble de l'unité de paysage, jusqu'à y retrouver uniquement une fonction industrielle. Certains bâtiments occupent pratiquement un îlot en entier.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Large taille, variable	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont en mode isolé, sauf sur la rue Barré, viser un mode contiguë.	
	Marges :	Variables	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.5 : Rue William		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Pierre, brique, bois, acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Revêtement d'acier
Saillies :	Balcons :	S.O.
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 30%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- Ancien bâtiment de la compagnie d'autobus Provincial Transport (1380, rue William)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Favoriser la conversation et le recyclage des immeubles significatifs et bâtiments d'intérêts. - Accroître l'Intelligibilité et la présence urbaine de la configuration en pointe de l'îlot de forme triangulaire (angles des rues Williams, Ottawa et Guy); - Porter une attention particulière à l'harmonisation d'éventuelles insertions architecturales sur le côté sud de la rue Barré avec les triplex anciens se trouvant sur le côté nord de la rue.		

Unité de paysage 5.6 : Bassins

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

Au 17e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne

Vers 1820, le premier canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel.

1845 : un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semble avoir survécu.

Vers 1850, l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

1872 : Le bassin Saint-Gabriel est allongé jusqu'à la rue Ottawa, puis, en 1883, il est divisé en deux, les bassins 1 et 2 et deux nouveaux bassin

s sont creusés, les bassins 3 et 4, juste à l'ouest des premiers, sur un site où se trouvaient des entrepôts.

1965-1970 : la plus importante transformation à survenir au 20e siècle dans cette unité de paysage est le remblayage des bassins, inutilisés après l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent. Un centre de tri postal est par la suite érigé sur le site.

Après les années 2010, une autre transformation majeure s'amorce, avec la démolition du centre de tri postal et le déblaiement d'un premier bassin.

Depuis, ce secteur a connu une transformation majeure avec la présence de nombreux d'immeubles d'appartement.

Cette unité de paysage a fait l'objet d'un règlement spécifique, voir les exigences du Règlement 09-004.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variables	
	Parcellaire :	En fonction du Règlement no 09-004	
Implantation :	Mode :	En fonction du Règlement no 09-004	
	Marges :	En fonction du Règlement no 09-004	
	Alignements :	En fonction du Règlement no 09-004	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartement (3.3)
		Secondaire :	Aucune
	Variante :	Aucune	

Unité de paysage 5.6 : Bassins		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, blanc, gris
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	acier
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	Revêtement d'acier
Saillies :	Balcons :	Acier, béton
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	5% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	Aucun
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Dégager et mettre en valeur les vestiges des anciens bassins afin de retisser les liens entre la trame urbaine et le canal de Lachine; - Redonner une accessibilité publique au canal et aux bassins; - Pour nouvelles constructions se référer au Règlement no 09-004.		

Unité de paysage 5.7 : Rue Notre-Dame Ouest 1	**Aire de paysage 5 Griffintown**

Contexte de développement

Jusqu'à la construction du canal de Lachine en 1825 et du pont Victoria (inauguré en 1860), la rue Notre-Dame Ouest, auparavant nommée chemin Upper Lachine puis chemin Saint-Joseph, était le chemin terrestre qui contournait les eaux tumultueuses du fleuve Saint-Laurent emprunté par les voyageurs pour atteindre Lachine, point de départ des voyages vers le nord et l'ouest, et aussi vers New York via un traversier. Avant 1820, des habitations longent le chemin Saint-Joseph jusqu'à la hauteur de la rue de la Montagne.

1847-1900 : Avec l'inauguration du chemin de fer de la Montreal & Lachine et de son terminus Bonaventure, le secteur connaît un développement résidentiel et industriel rapide faisant de la rue Notre-Dame Ouest la principale artère commerciale de ce lieu. De cette époque, il nous reste plusieurs immeubles typiques de l'architecture commerciale montréalaise.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variables	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement construits en contigüité avec les limites de propriété.	
	Marges :	Aucune marge latérale pour un bâtiment faisant face a la rue Notre-Dame Ouest.	
	Alignements :	Aucune marge latérale pour un bâtiment faisant face a la rue Notre-Dame Ouest.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeuble à vocation mixte (4)
		Secondaire :	Maison de ville (1.5); conciergerie (3.2); Immeuble à vocation commerciale (5), immeuble à vocation institutionnelle (7).
	Variante :	-	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Pierre naturelle ou artificielle :	De taille grise, de taille beige, à bossage grise	
	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Fausse mansarde: Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, revêtement d'acier (à baguette) Parapet: brique, pierre Corniche: acier, bois	
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Bardeaux (d'asphalte, de métal), tuile de métal, ardoise naturelle	
Saillies :	Balcons :	Métal	
	Escaliers :	Métal	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	5% à 70%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, vitrine	

Unité de paysage 5.7 : Rue Notre-Dame Ouest 1		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 1980-1986, rue Notre-Dame Ouest - 1960-1968, rue Notre-Dame Ouest - 1904-1918, rue Notre-Dame Ouest - 1886-1888, rue Notre-Dame Ouest - 1876-1880, rue Notre-Dame Ouest - 1836-1844, rue Notre-Dame Ouest - 1800-1812, rue Notre-Dame Ouest - 1734-1752, rue Notre-Dame Ouest - 1726-1732, rue Notre-Dame Ouest - 1510-1524, rue Notre-Dame Ouest - 1456, rue Notre-Dame Ouest - Ancienne Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal (1420-1422, rue Notre-Dame Ouest) - 1384, rue Notre-Dame Ouest - 1376-1382, rue Notre-Dame Ouest - 1370-1374, rue Notre-Dame Ouest - 1340-1344, rue Notre-Dame Ouest - 1332-1338, rue Notre-Dame Ouest - Édifice Costigan (1636-1654, rue Notre-Dame Ouest) - Ancien bureau de poste (1700, rue Notre-Dame Ouest) - 1836-1838-1842, rue Notre-Dame Ouest - Ancienne Banque de Montréal (1850, rue Notre-Dame Ouest) - Ancienne Merchant's Bank of Halifax (1870, rue Notre-Dame Ouest) - 1876, rue Notre-Dame Ouest - Appartements The Court (425-433, rue Richmond) - Édifice Costigan (1636-1654, rue Notre-Dame Ouest)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Restaurer ou reconstruire lorsqu'ils ont été perdus, les éléments architecturaux et les détails ornementaux qui contribue à la qualité architecturale de l'unité de paysage; - Implanter les nouveaux bâtiments en bordure du trottoir de façon à poursuivre l'alignement continue des façades. L'implantation en rupture de paysage des bâtiments spécialisés telles les stations-services, altèrent la qualité patrimoniale de la rue Notre-Dame Ouest. - Harmoniser les insertions architecturales avec le cadre bâti ancien notamment en respectant le gabarit et la hauteur des bâtiments; - Assurer une continuité de l'occupation commerciale des rez-de-chaussée; - Porter une attention particulière à l'aménagement des intersections qui donnent accès au quartier Griffintown.		

Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs

Aire de paysage 5 Griffintown

Contexte de développement

Au 17e siècle, la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens occupe un vaste territoire dont fait partie cette unité de paysage et qui se termine à la rue de la Montagne.

Vers 1820, le canal de Lachine est creusé au cœur de la ferme Saint-Gabriel. Les travailleurs affectés à ce projet viennent s'établir et forment un premier noyau de résidents.

1845 : un projet d'aménagement urbain et de lotissement présente des îlots orientés parallèlement au canal. De ce projet, seules les rues Basins, du Séminaire, Olier, Rioux et Saint-Thomas ainsi qu'une partie de la rue Ottawa semblent avoir survécu. Les cartes historiques de 1846 montre l'insertion du bassin Saint-Gabriel, qui est relié à la Place d'Youville par la rue William prolongée vers l'Ouest. Les rues Guy et des Seigneurs relient le canal au fort et de la Montagne, résidence des sulpiciens.

Années 1859-1859 : l'industrialisation du canal début avec l'établissement de plusieurs industries sur ses abords. Berceau de l'industrialisation au Canada, ce secteur connaîtra un développement industriel considérable jusqu'en 1959, au moment de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent qui causera le lent déclin des industries établies le long du canal de Lachine.

Les cartes historiques de 1907 montrent qu'une large part du parcellaire du secteur principalement résidentiel entre les rues Notre-Dame Ouest, William, Guy et Canning a été fusionnée et reconfigurée pour accueillir des fonctions industrielles.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variables	
	Parcellaire :	Le parcellaire des flots ne présente aucune constante dans son découpage.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont habituellement isolés.	
	Marges :	La largeur des marges des bâtiments existants est variable.	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue, mais ne forment pas toujours des alignements réguliers.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Immeubles d'appartements (3.3); Immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Duplex escalier intérieur (2.1)
	Variante :	Immeuble à vocation industrielle	

Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs		**Aire de paysage 5 Griffintown**
Caractéristiques architecturales des bâtiments		
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige
	Autre :	Acier
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Acier, brique, pierre, bois
Revêtement de toit :	Toiture en pente	Revêtement d'acier
Saillies :	Balcons :	Acier, béton
	Escaliers :	Pierre/béton
	Garde-corps :	Métal
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte
	Matériau :	Bois, aluminium
	Vitrage :	0% à 70%
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe
	Matériaux :	Bois, aluminium
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 1806-1810, rue William; - Ancienne Canada Paint Co. (1957, rue Hunter et 395, rue Chatham); - Ancienne Northern Electric and Manufacturing Co. (1600-1612 rue Notre-Dame Ouest, 350-490, rue Guy et 1613-1619 rue William); - Salvation Army (1620, rue Notre-Dame Ouest); - Ancienne Canadian Bag Co. (1744, rue William, 265, rue Saint-Martin, 1745, rue Basin) ; - -Ancienne Caledonia Iron Works (1840-1844, rue William); - Ancienne Robin and Sadler Company (1845, rue William – démoli)
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune

Unité de paysage 5.8 : Rue des Seigneurs	**Aire de paysage 5 Griffintown**
Secteurs significatifs	
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :	Oui
Principaux éléments à retenir	
- Conserver les caractéristiques architecturales et volumétriques des immeubles industriels et favoriser leur recyclage pour d'autres usages; - Construire de nouveaux immeubles sur rue en respectant la volumétrie, la hauteur et l'implantation des bâtiments existants.	

Unité de paysage 5.9 : Rue Barré	**Aire de paysage 5 Aire industrielle**

Contexte de développement

Le territoire de l'unité de paysage de la Rue Barré fait partie de propriétés qui s'étendent en longue bandes de terres se terminant au sud par l'actuelle rue William, limite de la ferme Saint-Gabriel des sulpiciens.

1825 : alors que les propriétés terriennes ont commencés à être loties, la rue Barré est ouverte d'abord entre les rues de l'Aqueduc et Eleanor. Un premier noyau de résidents s'est établi dans le faubourg entourant les rues de la Montagne, de l'Aqueduc et Notre-Dame. La rue de la Montagne permet de relier la ferme Saint-Gabriel, située au sud de la rue William, au fort de la Montagne, tous deux propriétés des sulpiciens.

1860-1890 : La rue Barré s'étend progressivement jusqu'à l'ouest de la rue Lusignan. Ce n'est que dans les années 1940 qu'elle atteindra finalement la rue Guy.

Fin 20e siècle, début du 21e siècle, la plupart du bâti faubourien de l'unité de paysage est détruit.

Caractéristiques dominantes de l'unité			
Tissu urbain :	Îlots :	Variables, sans ruelle	
	Parcellaire :	Le parcellaire des îlots date du découpage du parcellaire du début du 19e siècle.	
Implantation :	Mode :	Les bâtiments de cette unité de paysage sont généralement contigus.	
	Marges :	Variables	
	Alignements :	La majorité des façades sont alignées sur le trottoir. Les façades sont parallèles à la rue et forment un alignement régulier.	
Bâti :	Typologie architecturale (Annexe O):	Principal :	Triplex escalier intérieur (2.5), multiplex (2.7), immeuble à vocation industrielle (6)
		Secondaire :	Duplex à trois étage (2.4), immeuble d'appartements (3.3)
	Variante :	Triplex avec porte cochère, immeubles à vocation industrielles (gabarits)	
Caractéristiques architecturales des bâtiments			
Parement principal :	Brique d'argile :	Rouge/polychrome rouge, orangée, brune/polychrome brun, beige	
	Autre :	acier, revêtement métallique	
Couronnement (fausse mansarde, parapet et corniche) :	Matériau :	Brique, bois, acier	
Revêtement de toit :	Toiture en pente :	acier	
Saillies :	Balcons :	S.O.	
	Escaliers :	Pierre/béton	
	Garde-corps :	Métal	
Portes :	Type :	Simple sans imposte, simple avec imposte, double sans imposte, double avec imposte	
	Matériau :	Bois, aluminium	
	Vitrage :	0%-40%	
Fenêtres :	Type :	À battant sans imposte, à guillotine sans imposte, coulissante (en tout ou en partie), fixe	
	Matériaux :	Bois, aluminium	
	Proportions :	Verticale, horizontale, carrée	

Unité de paysage 5.9 : Rue Barré		**Aire de paysage 5 Aire industrielle**
Immeubles significatifs		
Témoins architecturaux significatifs :	Immeubles d'intérêt local :	- 375-399, rue de la Montagne et 1288-1290, rue Barré; - 1244-1286, rue Barré; - 1459-1461 et 1465-1467, rue Barré; 455-459, rue Lusignan.
	Immeubles visés par la *Loi sur le patrimoine culturel* :	Aucun
	Lieux de culte :	Aucun
Typologies significatives :	Maisons de vétéran :	Aucune
	Maisons de type « shoebox » :	Aucune
	Maisons villageoises :	Aucune
Secteurs significatifs		
Unité visée en tout ou en partie par un secteur significatif (Annexe C) :		Oui
Principaux éléments à retenir		
- Favoriser la conservation des immeubles significatifs et des bâtiments d'intérêts et la restauration de leurs caractéristiques architecturales d'origine; - Consolider le tissu urbain en construisant de nouveaux immeubles sur les terrains vacants; - Accorder un souci particulier à l'insertion des nouvelles constructions afin de valoriser les éléments existants de ce secteur faubourien, en respectant notamment le gabarit des rues ainsi que la hauteur et l'implantation des bâtiments.		


RUE PULLMAN
AUTOROUTE 20
RUE WILLIBROD-LAURIN
ROUTE TRANSCANADIENNE
RUE NOTRE-DAME
PLACE TURGOT
CANAL DE LACHINE
RUE SAINT-PATRICK
RUE SAINT-ANTOINE
RUE SAINT-JACQUES
RUE DE LA MONTAGNE
RUE GUY
AVENUE ATWATER
AVENUE GREENE
RUE SHERBROOKE OUEST
RUE DE MAISONNEUVE OUEST
RUE DE LA CÔTE-SAINT-LUC
RUE DE LA CÔTE-DES-NEIGES
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC
CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES
AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE
AVENUE DU PARC-LA FONTAINE
AVENUE DU PARC
AVENUE DU MONT-ROYAL
AVENUE DES PINS
AVENUE DES PINS OUEST
AVENUE DES PINS EST
RUE SAINT-URBAIN
RUE SAINT-DOMINIQUE
RUE SAINT-HUBERT
RUE SAINT-LAURENT
RUE SAINT-DENIS
RUE SAINT-ALEXANDRE
RUE SAINT-CHRISTOPHE
RUE SAINT-GABRIEL
RUE SAINT-AMBROISE
RUE SAINT-REMI
RUE SAINT-MARTIN
RUE SAINT-MATHIEU
RUE SAINT-ANDRÉ
RUE SAINT-ROCH
RUE SAINT-ANTOINE OUEST
RUE SAINT-ANTOINE EST
RUE SAINT-JACQUES OUEST
RUE SAINT-JACQUES EST
RUE SAINT-CATHERINE OUEST
RUE SAINT-CATHERINE EST
RUE SAINT-MARC
RUE SAINT-MATHIAS

Ville de Montréal

RÈGLEMENT D'URBANISME

ANNEXE C

ARRONDISSEMENT
SUD–OUEST

IMMEUBLES ET SECTEURS SIGNIFICATIFS

LEGENDE

SECTEUR SIGNIFICATIF

TÉMOIN ARCHITECTURAL SIGNIFICATIF

TYPOLOGIE SIGNIFICATIVE:
SHOEBOX
MAISON DE VÉTÉRANS
MAISON VILLAGEOISE

GRANDE PROPRIÉTÉ À CARACTÈRE INSTITUTIONNEL

AIRE DE PROTECTION

LIMITE DE SECTEUR

LIMITE DE L'ARRONDISSEMENT

PAGE 1 PAGE 2

S–2 (08-2022)

ÉCHELLE

1 : 5000

0 125 250 375 500 (m)

Sources : terrain bdl , Division de la géomatique (SITE), 2010,
Données réglementaires: Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises,
Arrondissement du Sud–Ouest
Réalisée par la Section des systèmes d'information géographique (DSI)

PORTES & FENÊTRES
DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Types de portes et fenêtres & modèles autorisés

ANNEXE F

TABLE DES MATIÈRES

RÈGLE D'INTERPRÉTATION DE L'ANNEXE F 4

Maison villageoise 5

Maison urbaine 12

Maison de type ''*shoebox*'' 30

Maison de vétéran 43

Maison de ville 58

Plex avec escalier intérieur
Avant 1940 74
1940 à aujourd'hui 88

Plex avec escalier extérieur
Avant 1940 107
1940 à aujourd'hui 122

Duplex surélevé 141

Maison d'appartements 159

Conciergerie 177

Immeuble d'appartements 190

Immeuble à vocation mixte 202

Immeuble à vocation industrielle 225

LEXIQUE 232

BIBLIOGRAPHIE 233

RÈGLE D'INTERPRÉTATION DE L'ANNEXE F

Les images utilisées dans ce document sont à titre indicatif seulement.
Le texte prévaut.

MAISON VILLAGEOISE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)







FENÊTRE EXISTANTE

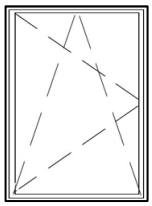

LUCARNE
Fenêtre à battant
Présence ou non de carreaux

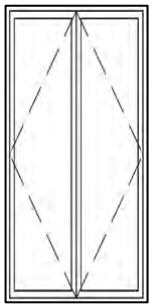

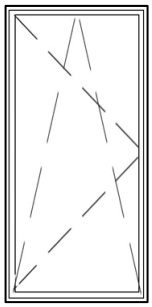

Fenêtre à battant ou à crémone
Présence ou non de carreaux

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

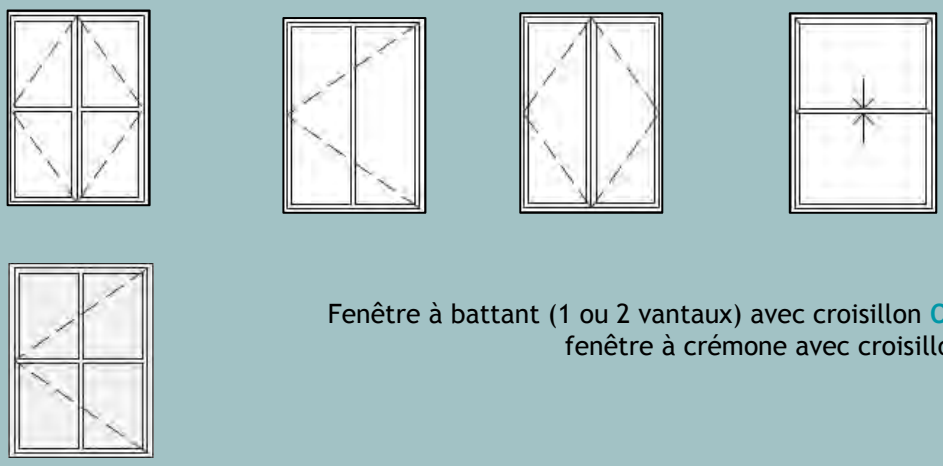

Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillon **OU** fenêtre à crémone avec croisillon

Fenêtre à battant 2 vantaux **OU** Fenêtre à guillotine ½ -½

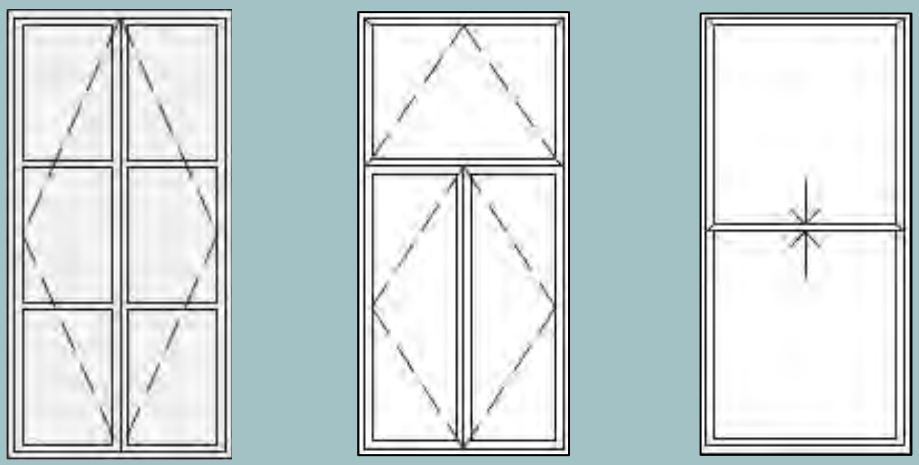

Fenêtre à battant ou à crémone à 6 carreaux

OU

Fenêtre à auvent 1 vantail avec section à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à guillotine ½ -½

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

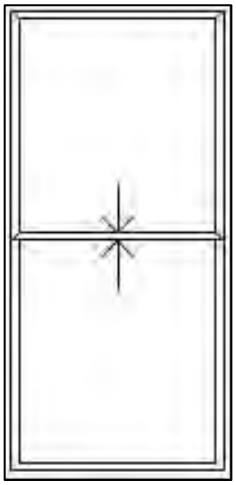

Fenêtre à guillotine ½ - ½

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

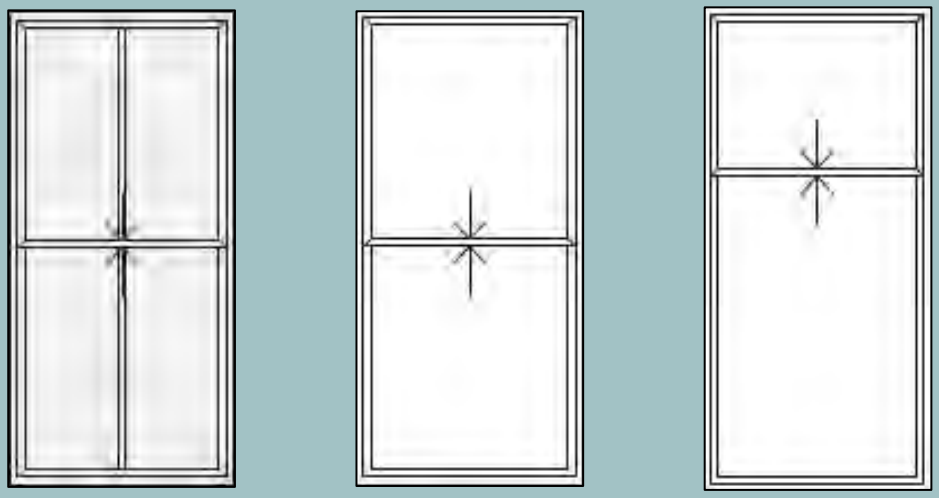

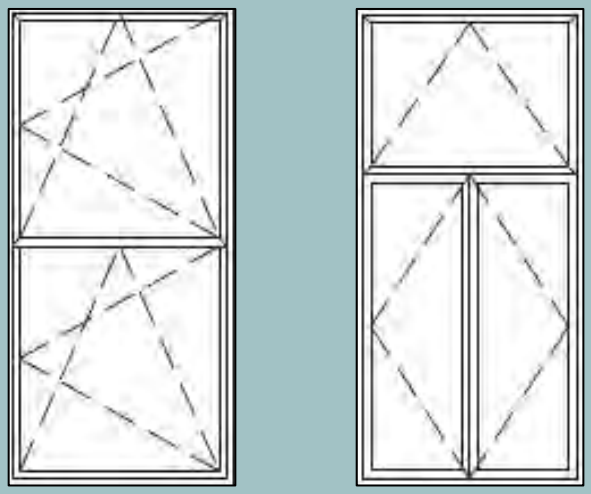

Fenêtre à guillotine ½ -½ avec ou sans croisillon

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à auvent ou fixe avec section à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

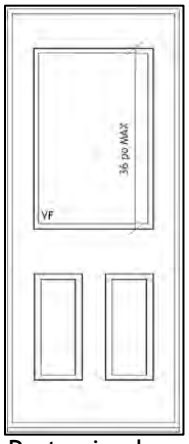

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF (2 sections)

Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po
(L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

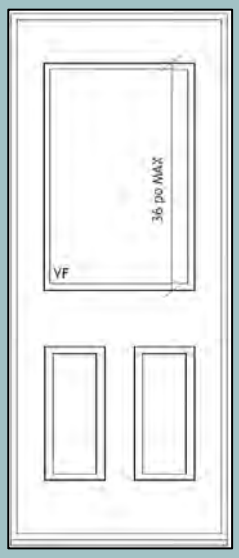

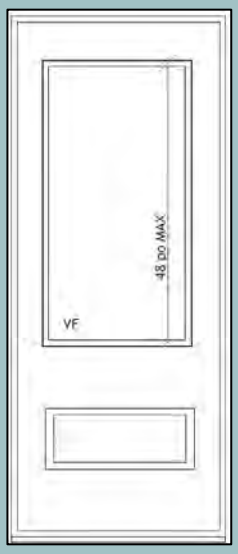

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (2 sections)
Vitrage FIXE 36 ou 48 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

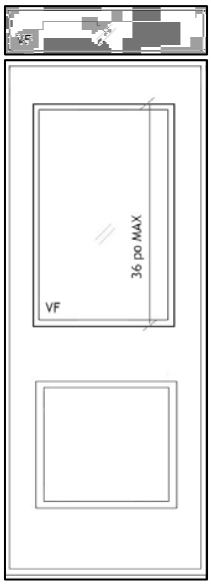

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)

Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum

Imposte 1 ou 2 sections (vitrée ou non)

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

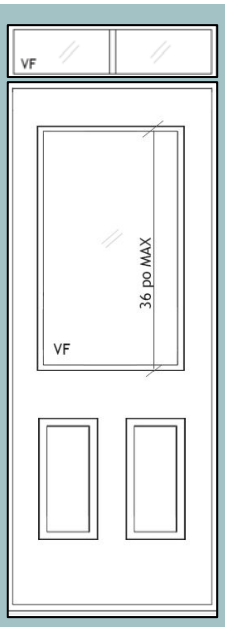

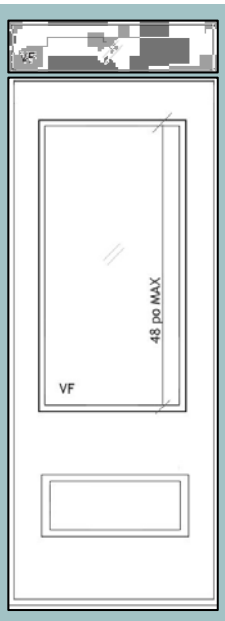

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitrée

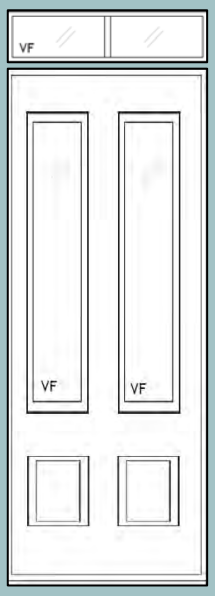

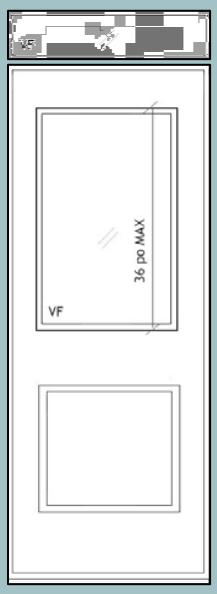

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitrée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

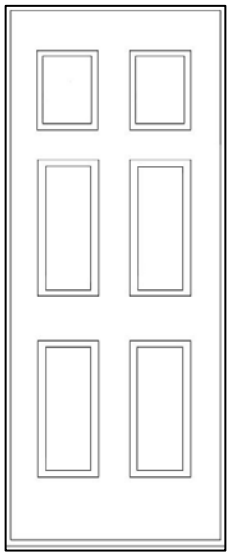

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF

Composition 3 rangées, 2 sections

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

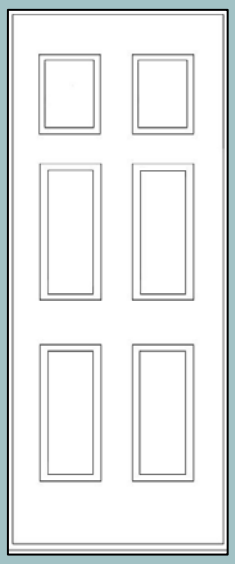

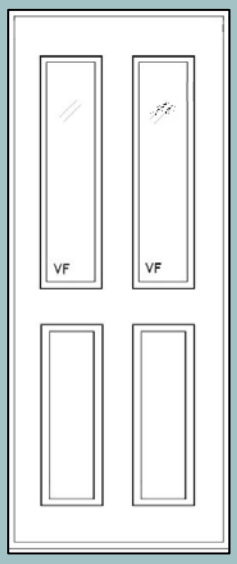

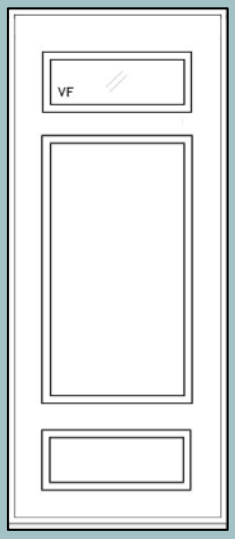

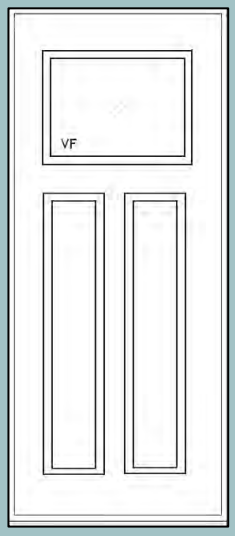

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 ou 3 rangées, 2 ou 3 sections

OU

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 ou 3 rangées, 2 ou 3 sections

Vitrage FIXE dans la portion haute, 36 po maximum

Possibilité de vitrage portion haute, 16 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

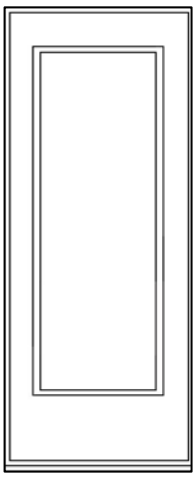

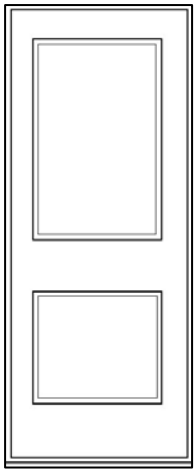

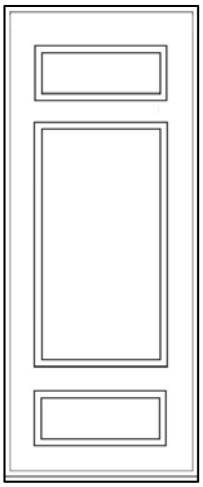

Porte simple **PLEINE**

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

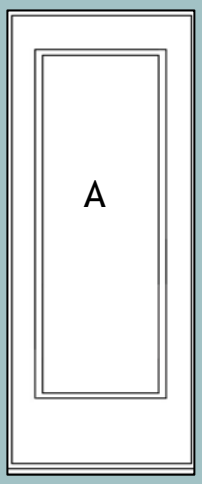

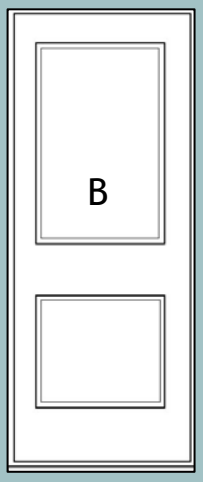

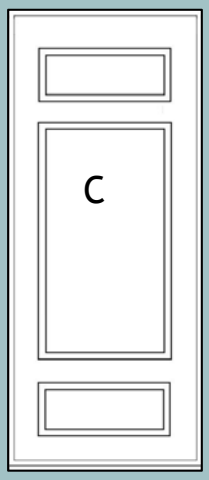

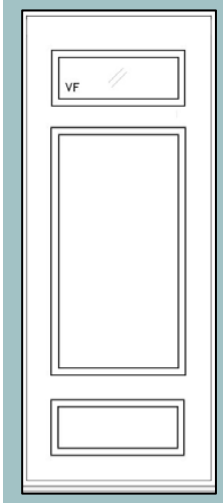

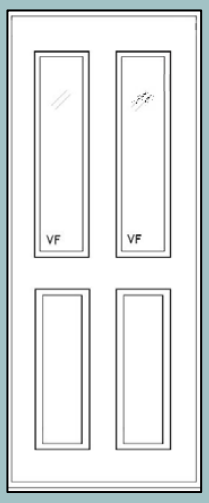

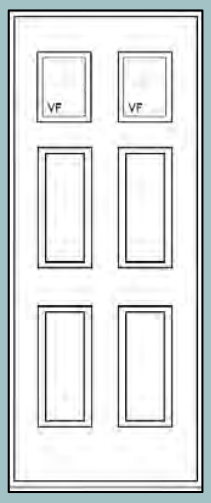

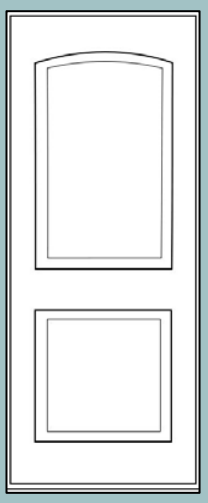

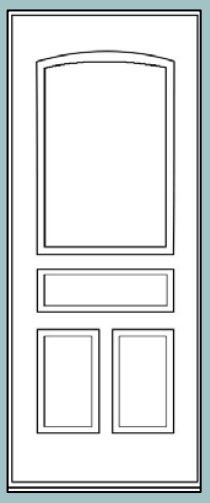

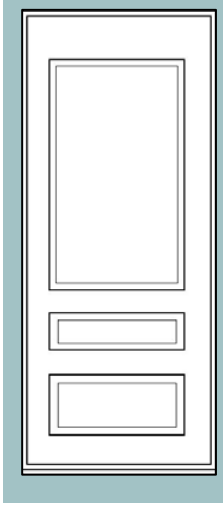

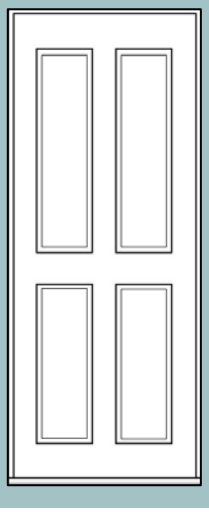

Porte simple **PLEINE**
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options **B ou C**, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1 ou 2 sections avec courbes ou arcs

VF : Verre fixe

MAISON URBAINE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)





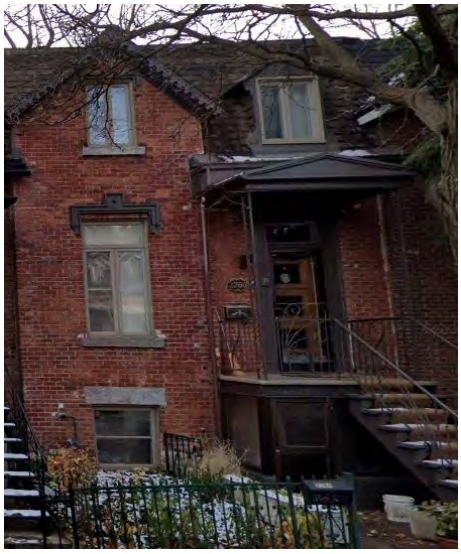

FENÊTRE EXISTANTE

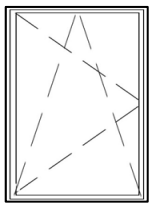

LUCARNE
Fenêtre à battant
Présence ou non de carreaux

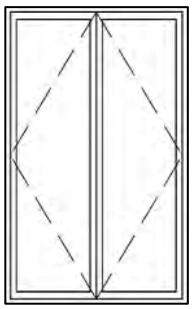

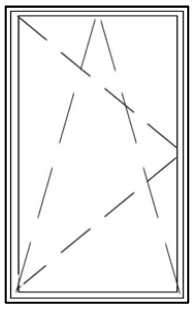

Fenêtre à battant ou à crémone
Présence ou non de carreaux

Proportion ½ : 1

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

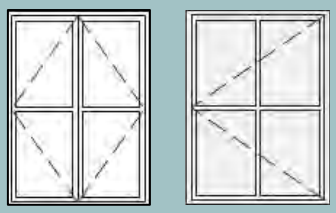

Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillon

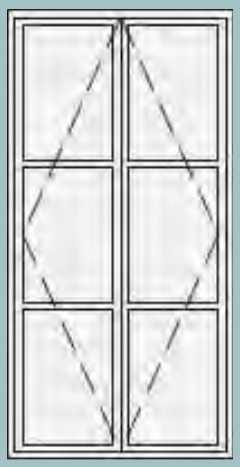

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

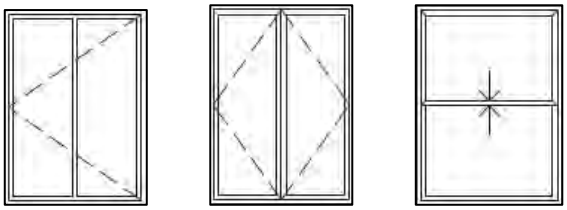

Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillon

OU

fenêtre à crémone avec croisillon

Fenêtre à battant 2 vantaux **OU** Fenêtre à guillotine ½ -½

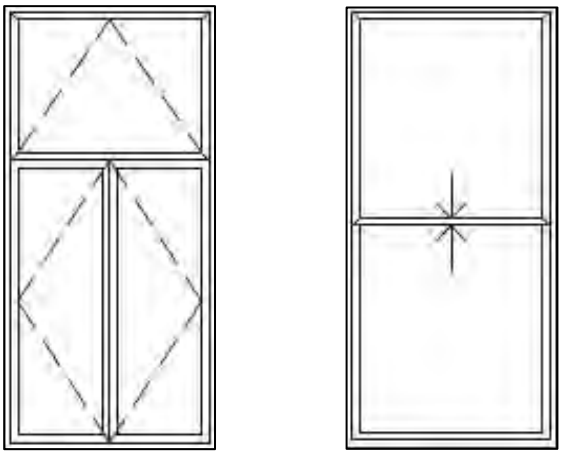

Fenêtre à battant ou à crémone à 6 carreaux

OU

Fenêtre à auvent 1 vantail avec section à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à guillotine ½ -½

FENÊTRE EXISTANTE

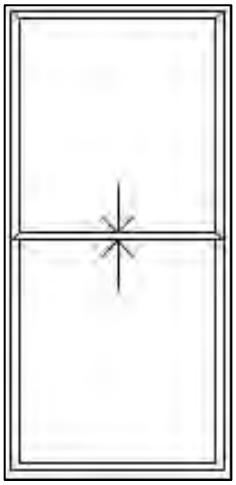

Fenêtre à guillotine ½ - ½

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

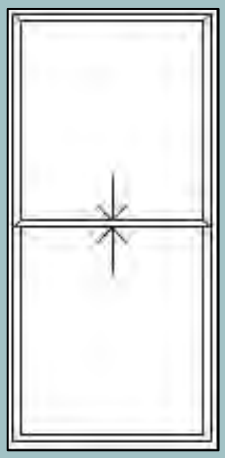

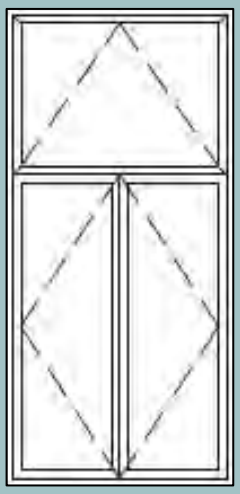

Fenêtre à guillotine ½ -½ avec ou sans croisillon

ou

Fenêtre à auvent ou fixe avec section à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

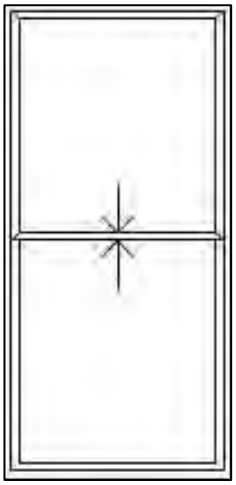

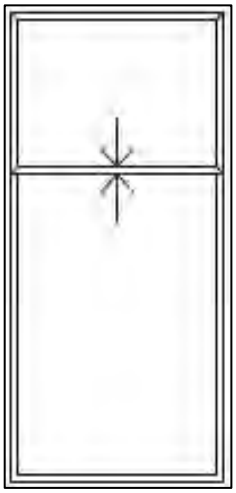

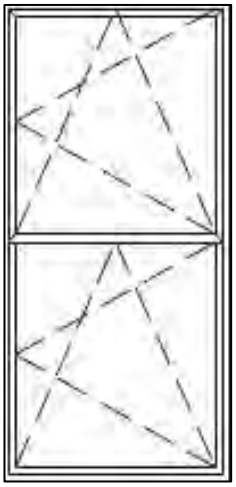

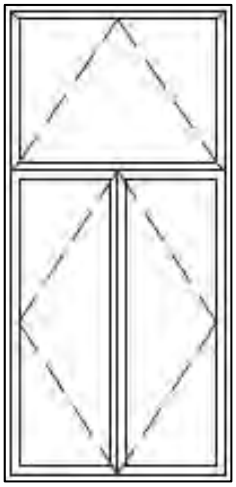

Fenêtre à guillotine ½ -½ avec ou sans croisillon

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à auvent ou fixe avec section à battant 2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

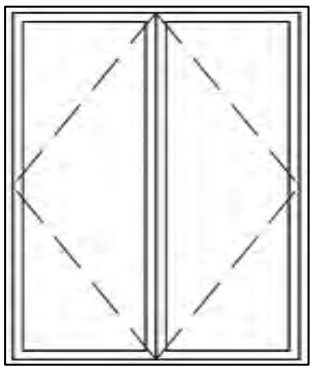

Fenêtre à battant

Proportion carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

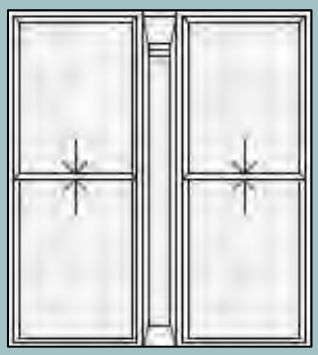

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

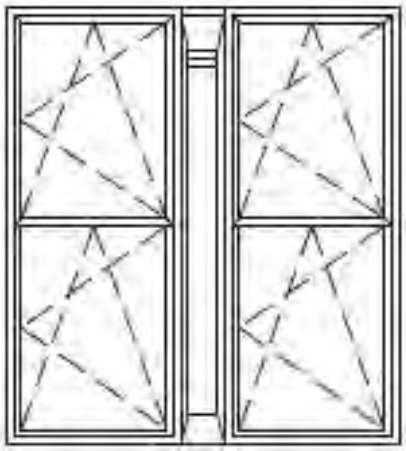

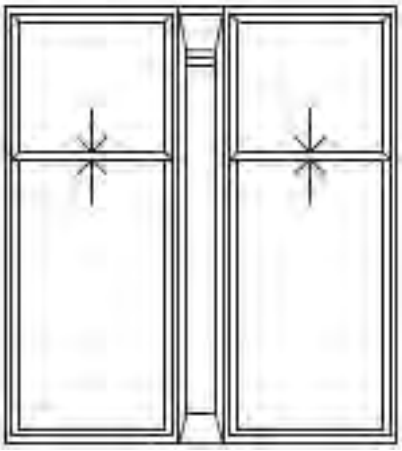

Fenêtre à auvent ou à battant double ou à auvent double
Pied-droit de bois au centre

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double
Pied-droit de bois au centre

FENÊTRE EXISTANTE	MODÈLES AUTORISÉS Immeubles & secteurs significatifs	MODÈLES AUTORISÉS Autres secteurs
 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battants intérieurs (crémone) Vitraux dans la portion du haut	 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battant (ou à crémone) 2 vantaux Vitrail dans la portion du haut	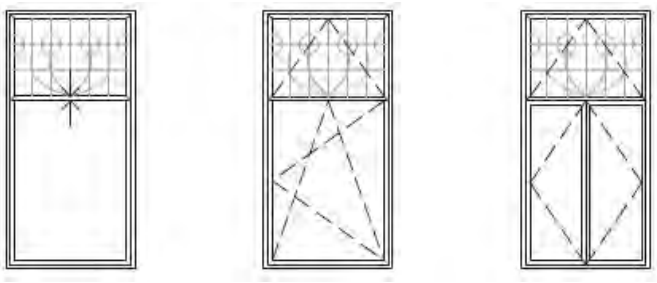 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ Vitraux dans la portion du haut **OU** Fenêtre à auvent avec section à battant 1 vantail Vitraux dans la portion du haut **OU** Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 2 vantaux Vitraux dans la portion du haut
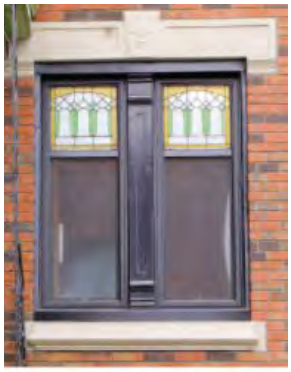 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double avec battants intérieurs ou à crémone (2 vantaux) Pied-droit de bois au centre Vitraux dans la portion du haut	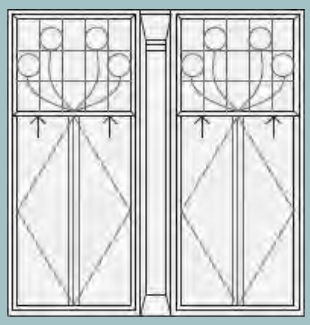 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battants intérieurs (ou crémone) double Pied-droit de bois au centre Vitraux dans la portion du haut	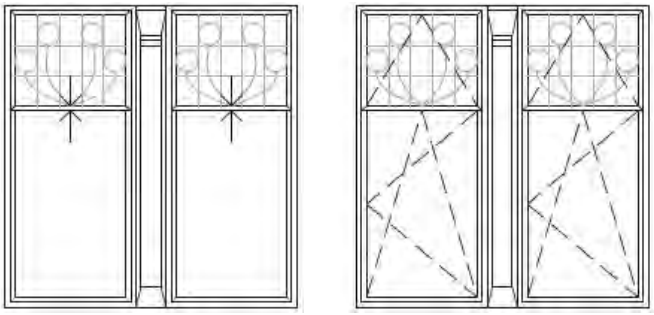 Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double Pied-droit de bois au centre Vitraux dans les portions du haut **OU** Fenêtre à auvent avec section à battant double ou à auvent double Pied-droit de bois au centre Vitraux dans les portions du haut

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

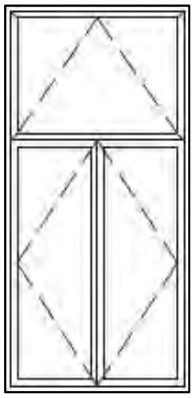

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battants intérieurs (crémone)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

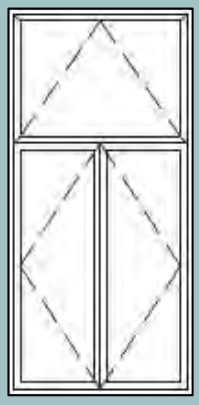

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battant (ou à crémone) 2 vantaux

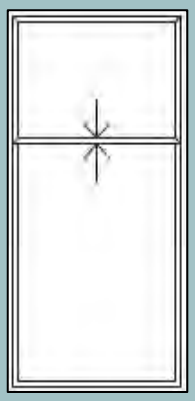

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

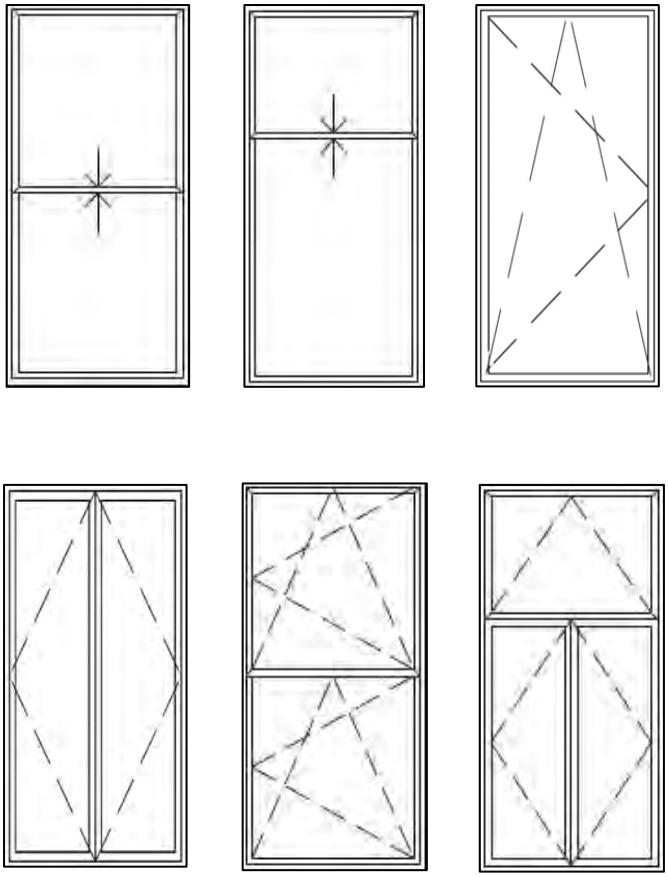

Fenêtre à guillotine ½ -½;

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔;

OU
Fenêtre à battant

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 sections horizontales ½ - ½

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

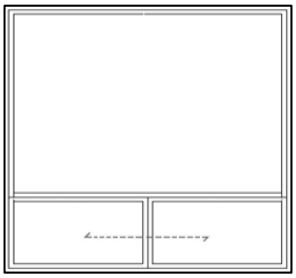

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Proportion rectangulaire ou carrée

Ce type de fenêtre n'est pas d'origine sur les bâtiments d'avant 1940 et il remplace le modèle à guillotine avec pied droit au centre.

Il peut y avoir présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

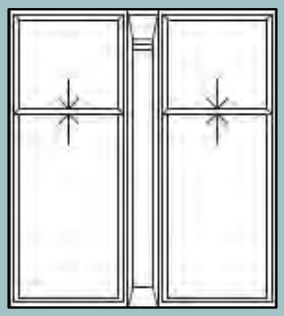

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double
Pied-droit de bois au centre

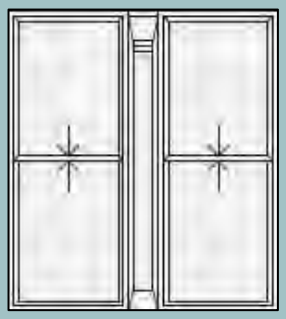

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

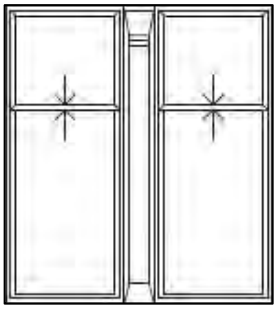

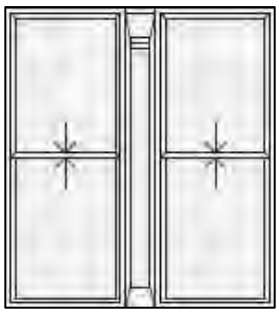

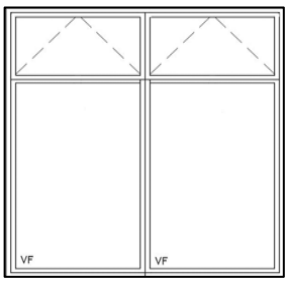

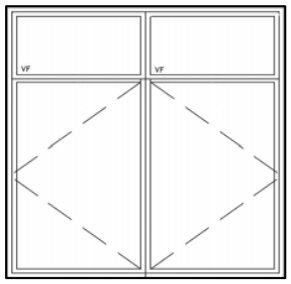

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double
Pied-droit de bois au centre

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

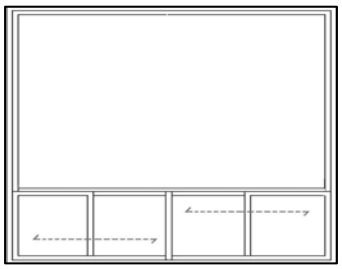

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale

Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire

Ce type de fenêtre n'est pas d'origine sur les bâtiments d'avant 1940 et il remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.
Il peut y avoir présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

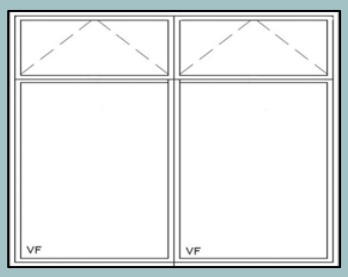

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

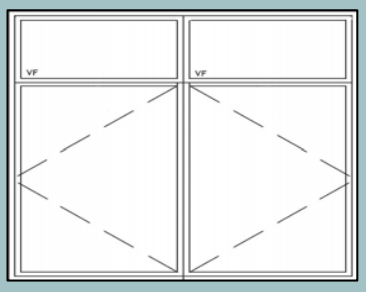

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

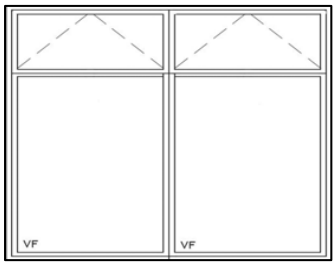

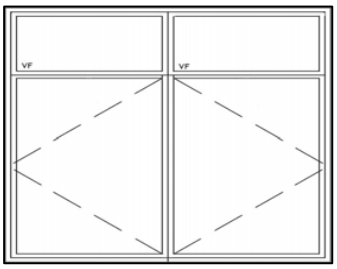

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante, double

FENÊTRE EXISTANTE

…(SUITE)

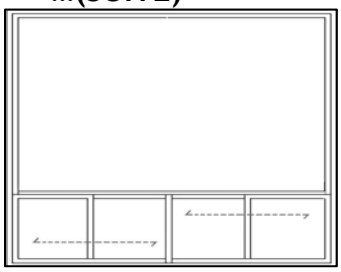

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale

Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire

Ce type de fenêtre n'est pas d'origine sur les bâtiments d'avant 1940 et il remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.
Il peut y avoir présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

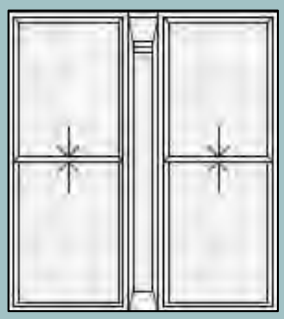

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

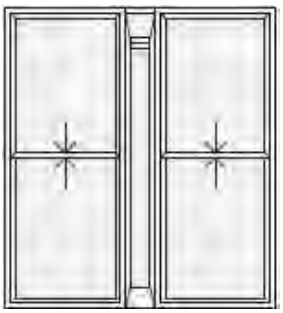

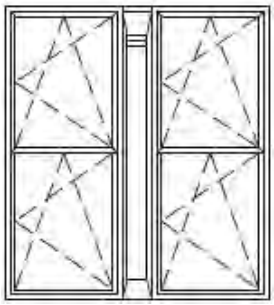

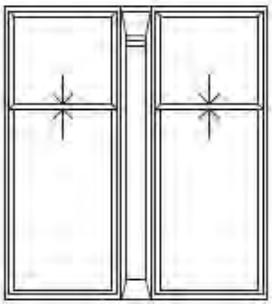

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

OU
Fenêtre à battant ou à auvent ½ - ½
2 vantaux, double
Pied-droit en bois au centre

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double
Pied-droit en bois au centre

FENÊTRE EXISTANTE

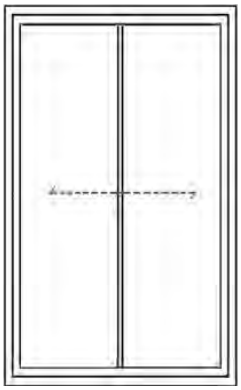

Fenêtre coulissante étroite

Composition ½ - ½

Proportion 1: ½

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

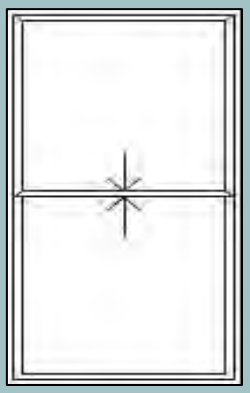

Fenêtre à guillotine ½ - ½

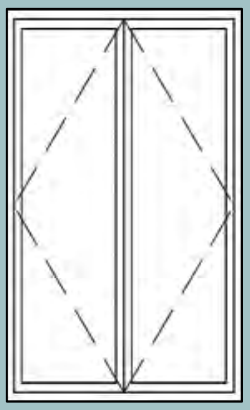

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

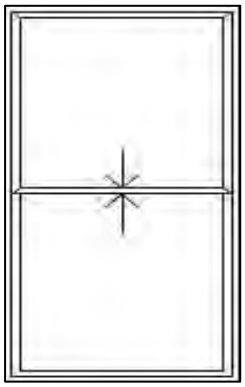

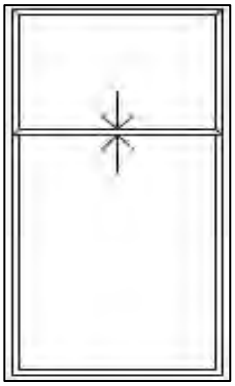

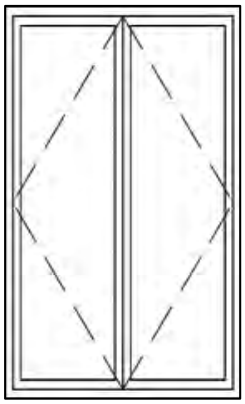

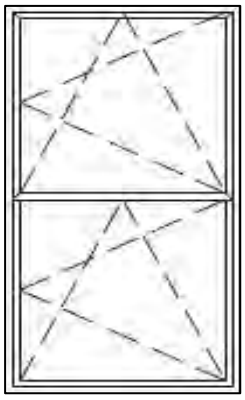

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

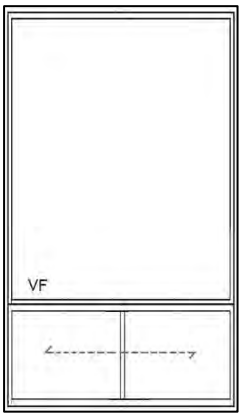

Fenêtre avec verre FIXE

Portion du bas coulissante à 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L : H)

OU

Fenêtre avec verre FIXE

Portion du bas FIXE avec meneau vertical

Proportion ½ : 1 (L : H)

Ce type de fenêtre n'est pas d'origine sur les bâtiments d'avant 1940 et il remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.
Il peut y avoir présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

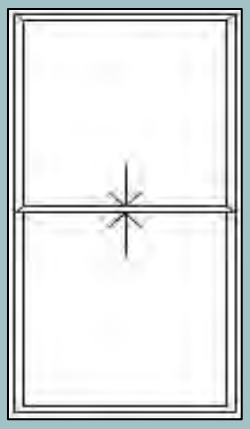

Fenêtre à guillotine ½ -½

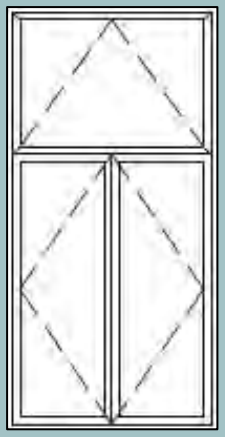

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 1 ou 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

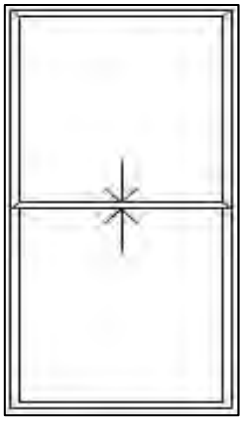

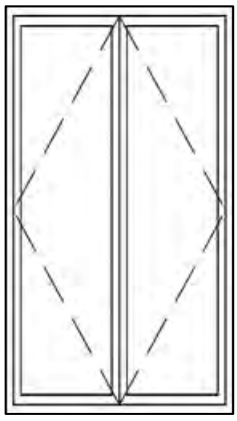

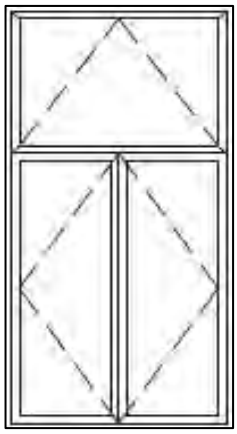

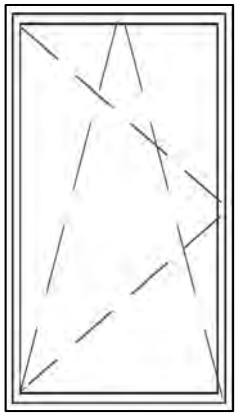

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT

20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

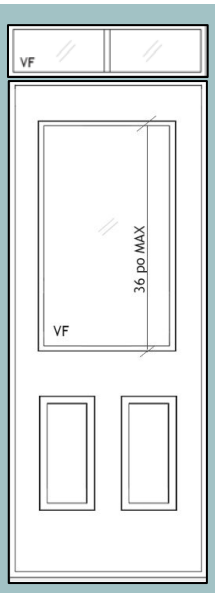

Porte simple
Ornementations, tablette ou panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 36 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections

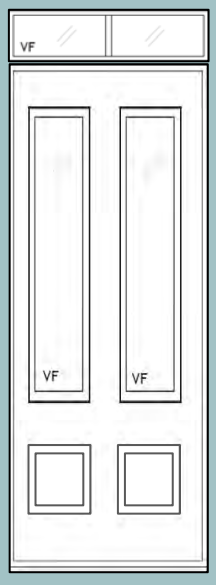

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 36 po ou 48 po
Imposte 1 ou 2 sections

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

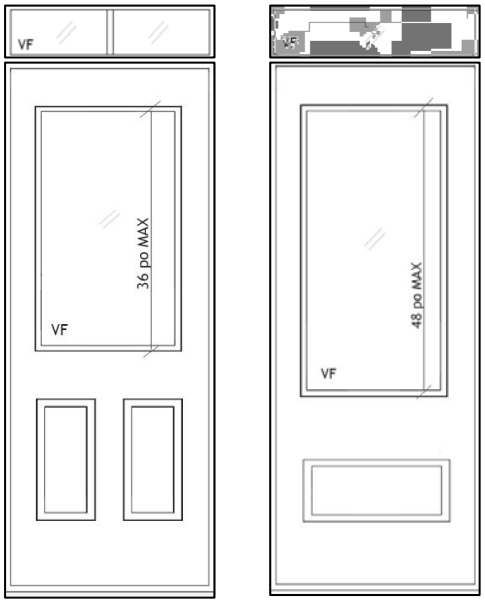

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections

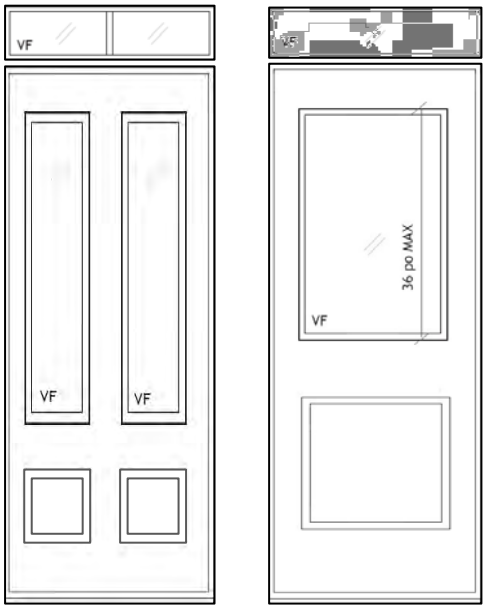

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

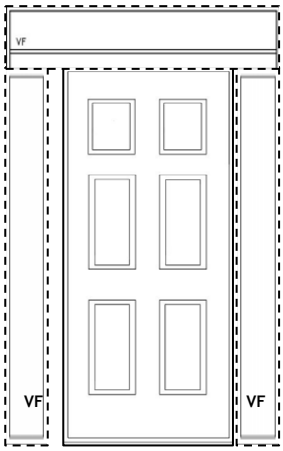

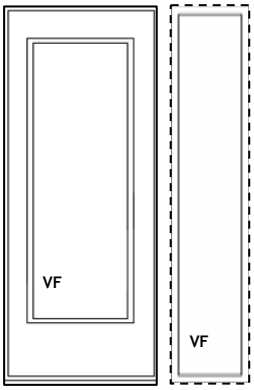

Porte simple PLEINE ou vitrée, ouverture brute 48 po ou plus

Imposte(s) latérale(s) obturée(s) ou vitrée(s)

Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 36 po (L x H)

Imposte large ou arquée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

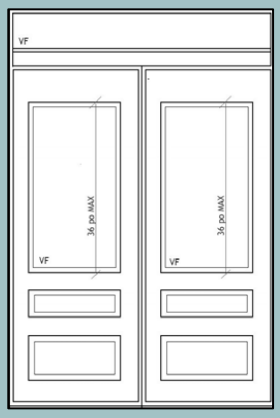

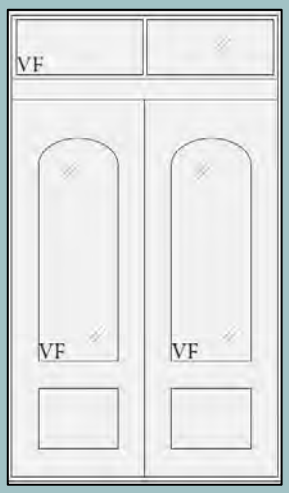

Porte double ou porte avec astragale identique à la porte

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 36 ou 48 po maximum
Imposte large ou arquée

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

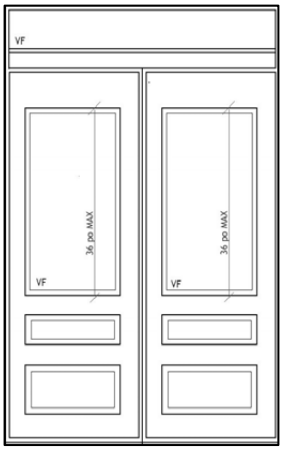

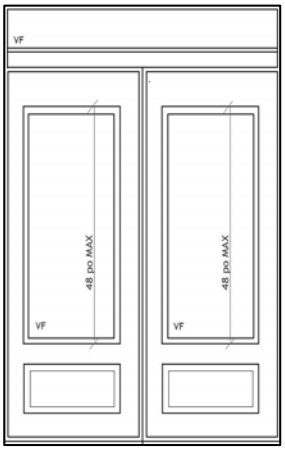

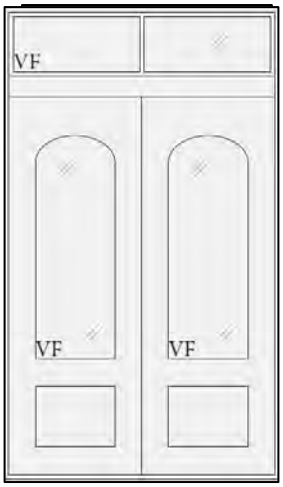

Porte double ou porte avec astragale identique à la porte

Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum avec ou sans arc cintré
imposte large ou arquée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE ou vitrée, ouverture brute 48 po ou plus

Imposte(s) latérale(s) obturée(s) ou vitrée(s)

Ornementations, tablettes ou panneaux en RELIEF

Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 36 po (L x H)

Imposte large ou arquée

Composante d'origine : porte jumelée à un astragale identique à la porte



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

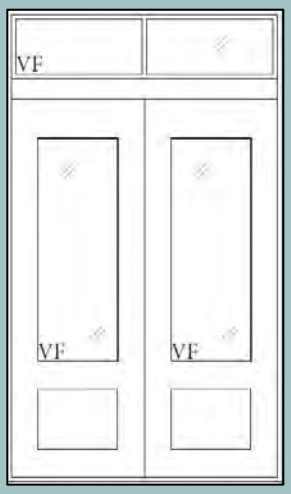

Porte double ou porte avec astragale identique à la porte

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 36 ou 48 po maximum
Imposte large ou arquée

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

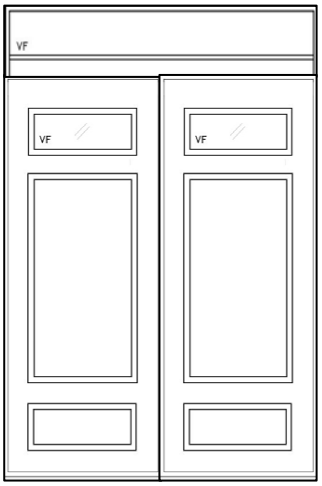

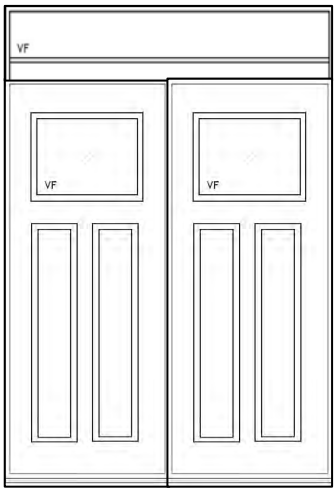

Porte double ou porte avec astragale identique à la porte

Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum avec ou sans arc cintré
imposte large ou arquée

PORTE EXISTANTE

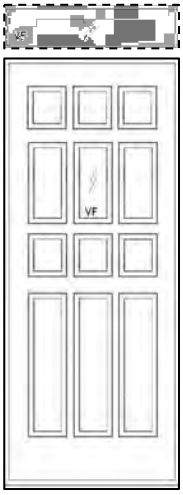

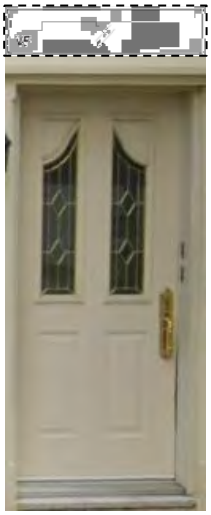

Porte simple PLEINE ou vitrée
Ouverture brute 40 po et moins

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en un ou plusieurs sections
Possibilité de faux-vitraux ou de carrelage

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

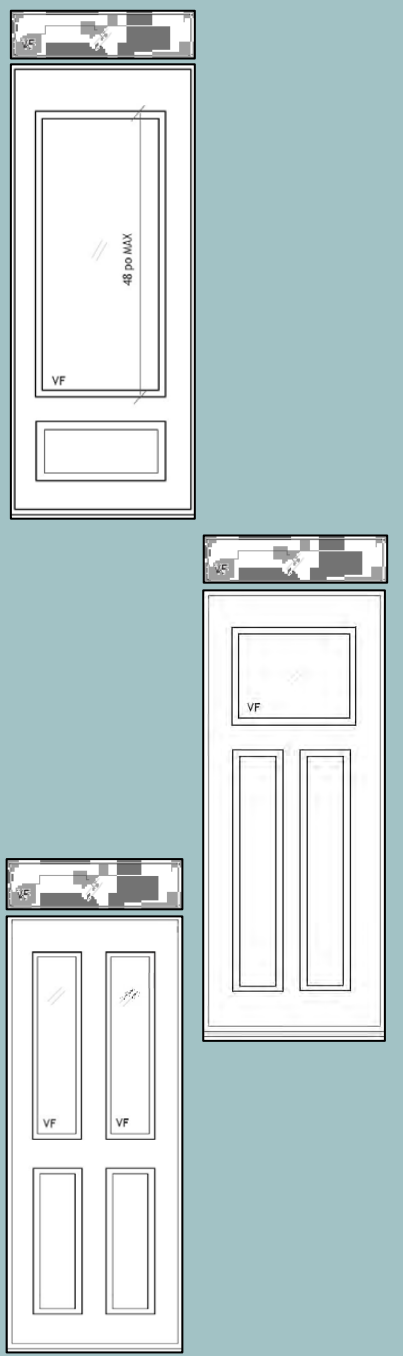

Porte simple
Composition en 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 20 % maximum
Réinsérer imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

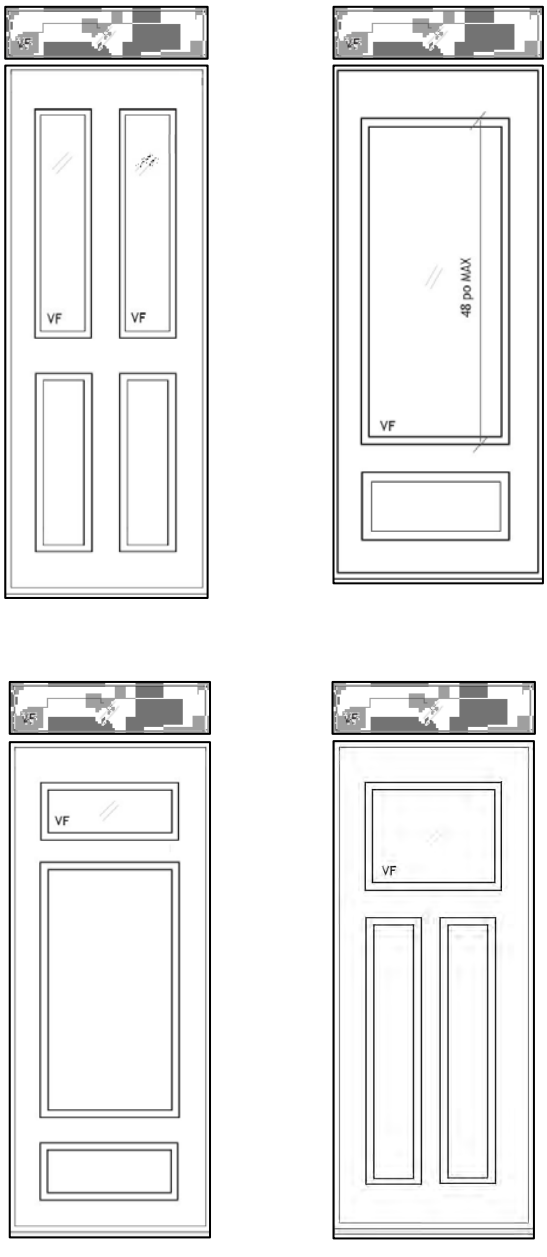

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 20 % maximum
Réinsérer imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

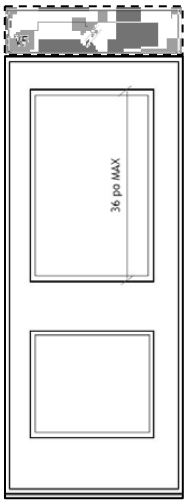

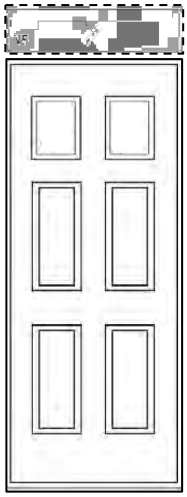

Porte simple PLEINE ou vitrée
Ouverture brute 40 po et moins

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en un ou plusieurs sections
Possibilité de faux-vitraux ou de carrelage

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

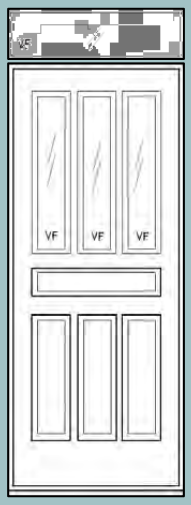

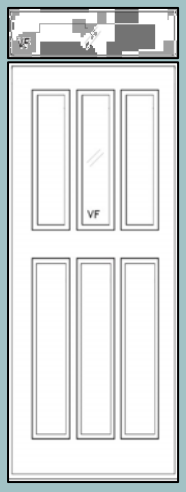

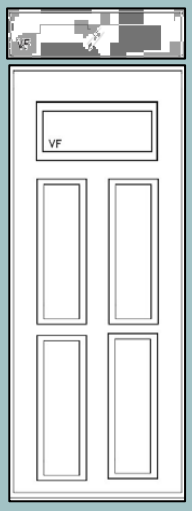

Porte simple
Composition en 2 ou 3 rangées

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 40 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

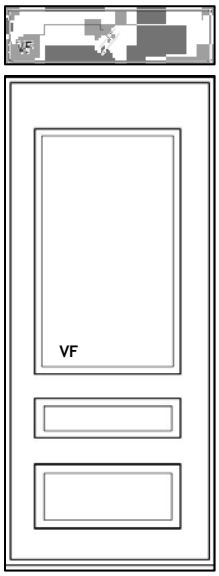

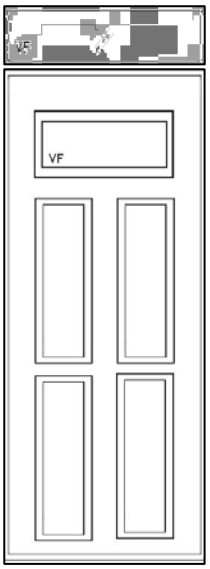

Porte simple
Composition en 1, 2 ou 3 rangées

Ornementations, tablettes ou panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 40 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

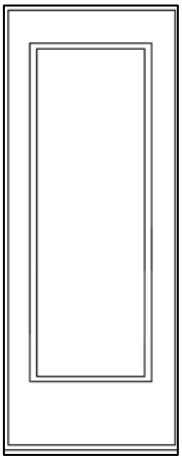

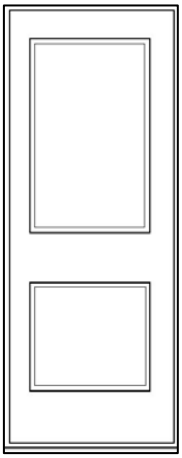

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

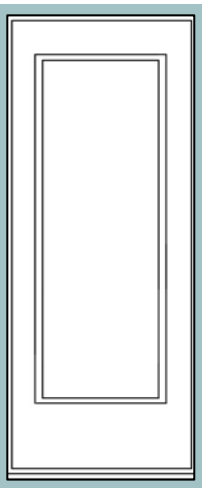

A

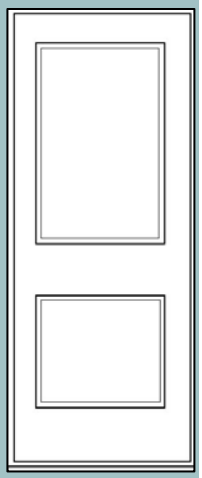

B

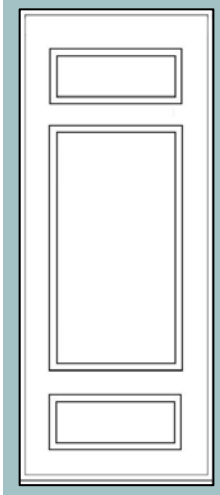

C

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

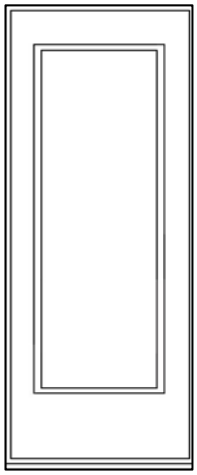

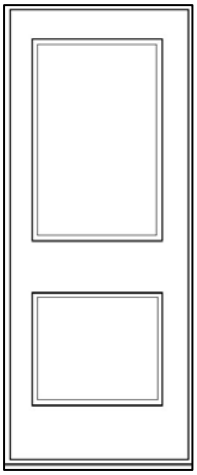

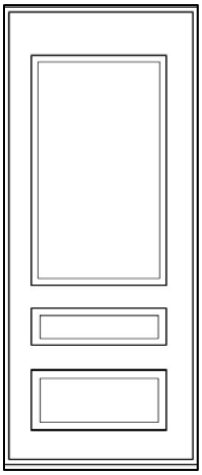

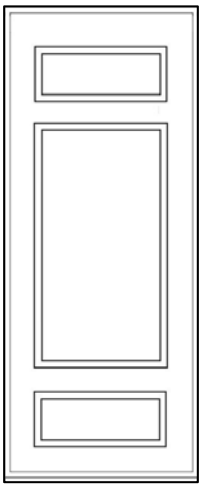

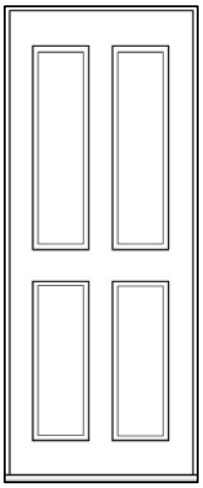

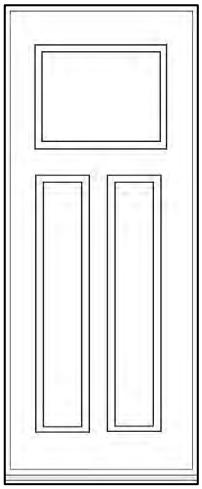

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

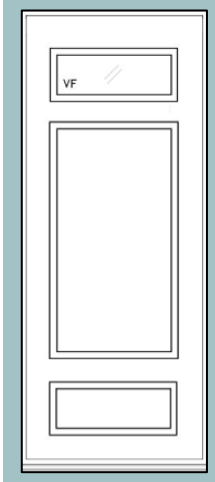

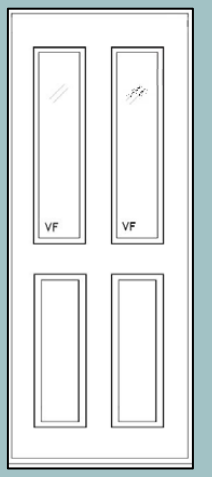

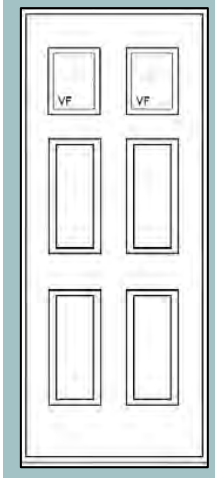

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

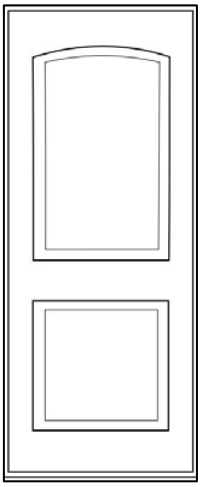

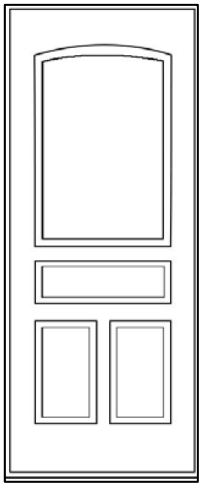

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

VF : Verre fixe

MAISON de type «*SHOEBOX*»

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)







FENÊTRE EXISTANTE

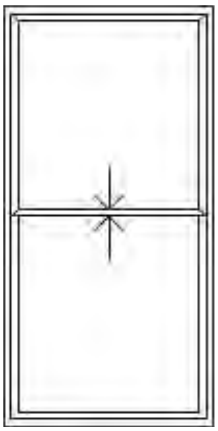

Fenêtre à guillotine ½ - ½

Proportion 1: ½

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

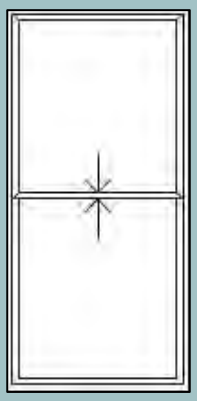

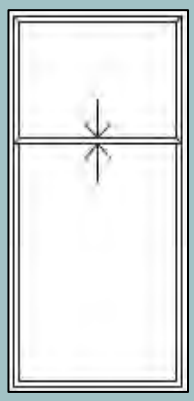

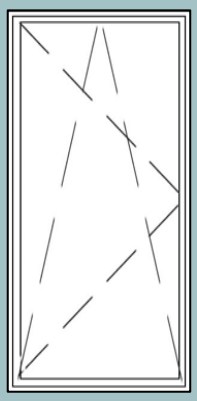

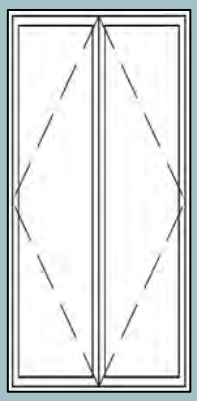

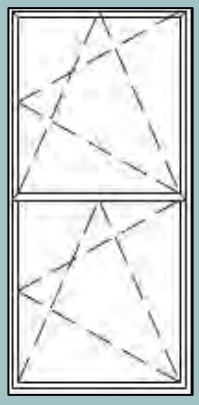

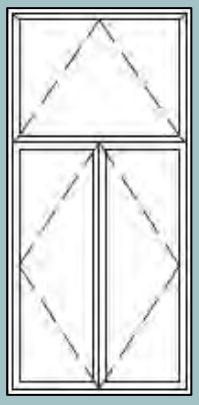

Fenêtre à guillotine ½ -½;

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔;

OU

Fenêtre à battant

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 sections horizontales ½ - ½

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 1 ou 2 vantaux
Composition ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 1 ou 2 vantaux
Composition ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

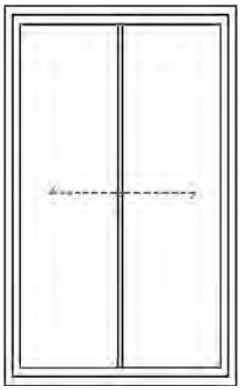

Fenêtre coulissante étroite

Composition ½ - ½

Proportion 1: ½

Cette fenêtre n'est pas d'origine sur les immeubles construits avant 1940. Elle remplace un modèle type à guillotine.

Possible présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

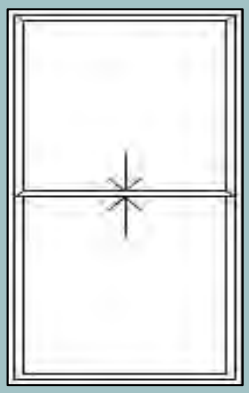

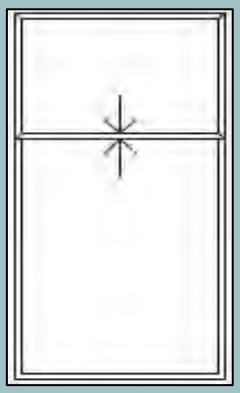

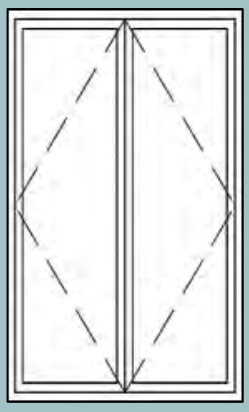

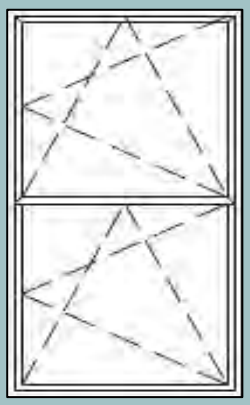

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

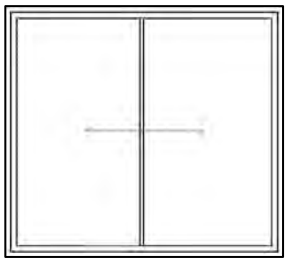

Fenêtre coulissante rectangulaire 2 panneaux

Composition ½ - ½

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre n'est pas d'origine sur les immeubles construits avant 1940. Elle remplace un modèle type à guillotine.

Possible présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

Elle a remplacé deux fenêtres jumelées avec proportion ½ : 1.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

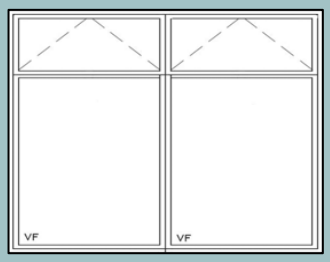

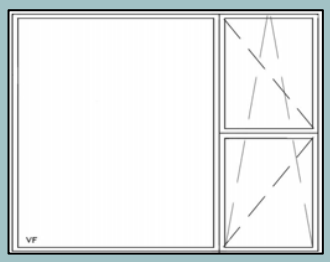

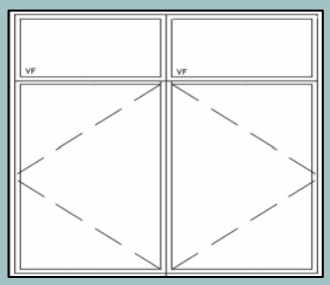

Composition ½ - ½
Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants
1 vantail
Meneau horizontal dans le vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec 1 vantail à battant, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

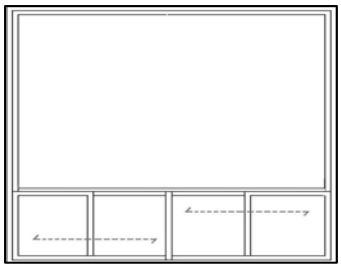

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale

Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire

Cette fenêtre n'est pas d'origine sur les immeubles construits avant 1940. Elle a remplacé les fenêtres à proportion ½ : 1 et qui étaient jumelées.

Possible présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

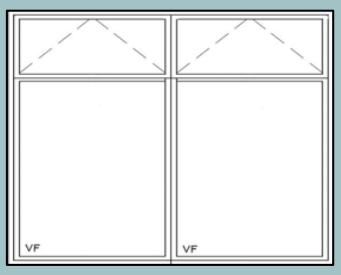

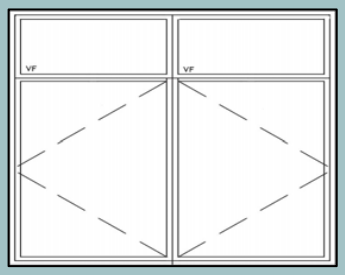

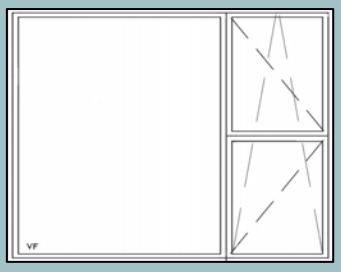

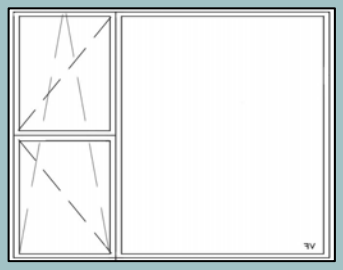

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail
Meneau horizontal dans le vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail
Meneau horizontal dans le vantail
Verre FIXE rectangulaire

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

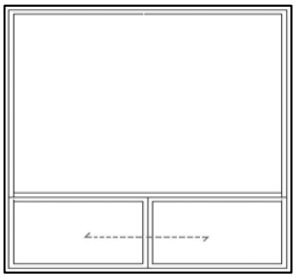

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre n'est pas d'origine sur les immeubles construits avant 1940. Elle a remplacé les fenêtres à proportion ½ : 1 et qui étaient jumelées.

Possible présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

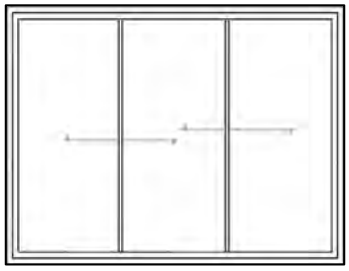

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre coulissante à 3 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

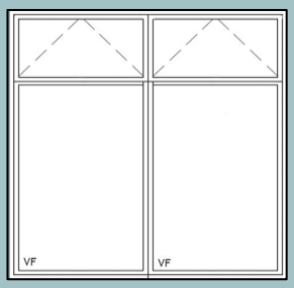

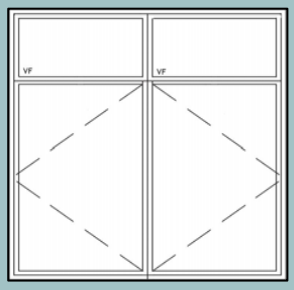

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

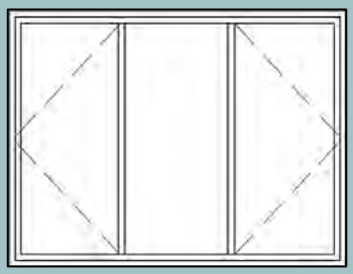

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

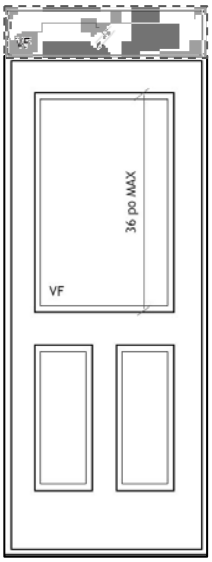

Porte simple

Vitrage FIXE au centre
Présence de carrelage
ou de vitrail
(largeur du vitrage peut
varier)

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles &
secteurs significatifs

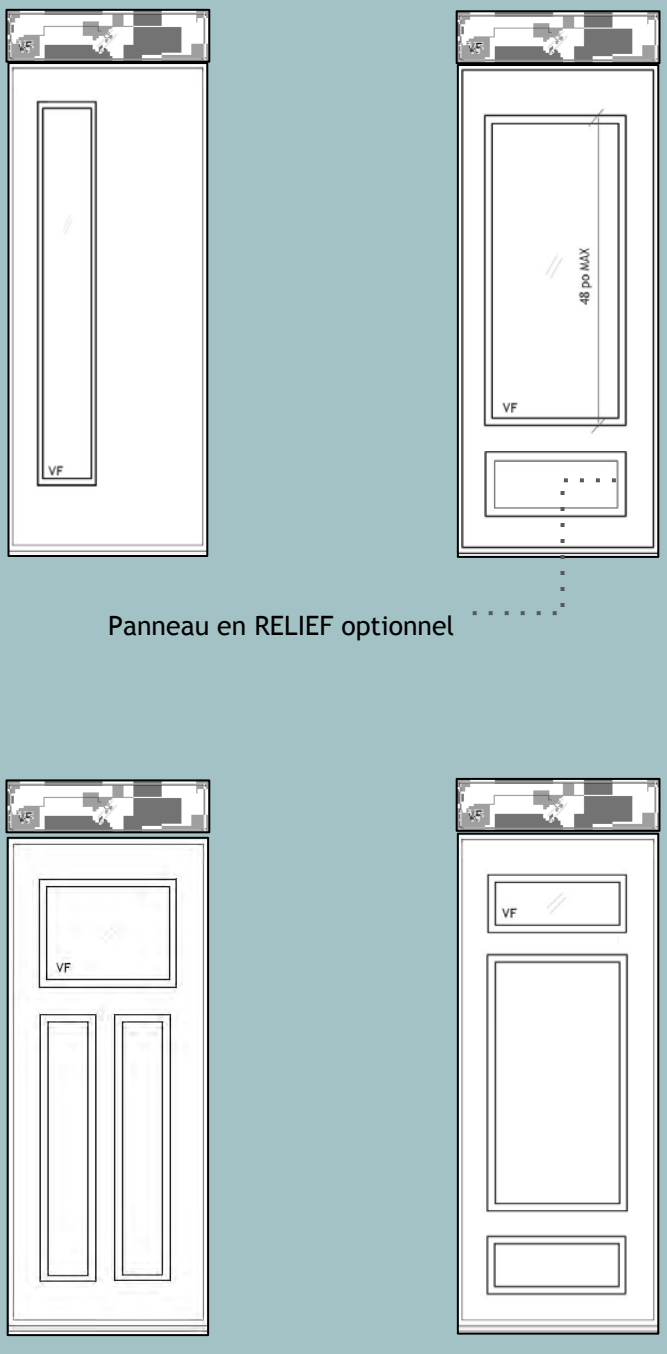

Panneau en RELIEF optionnel

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 50 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Vitrage FIXE au centre
Présence de carrelage
ou de vitrail
(largeur du vitrage peut
varier)

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles &
secteurs significatifs

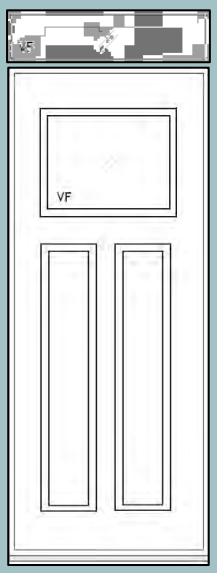

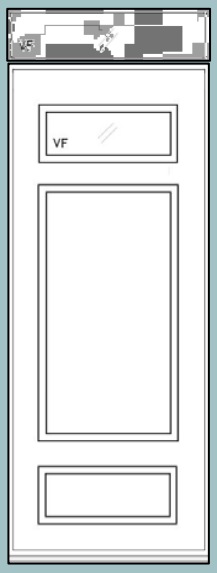

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 10 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

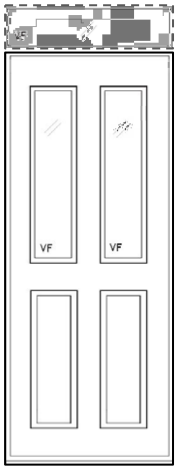





Porte simple

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou un long rectangle

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

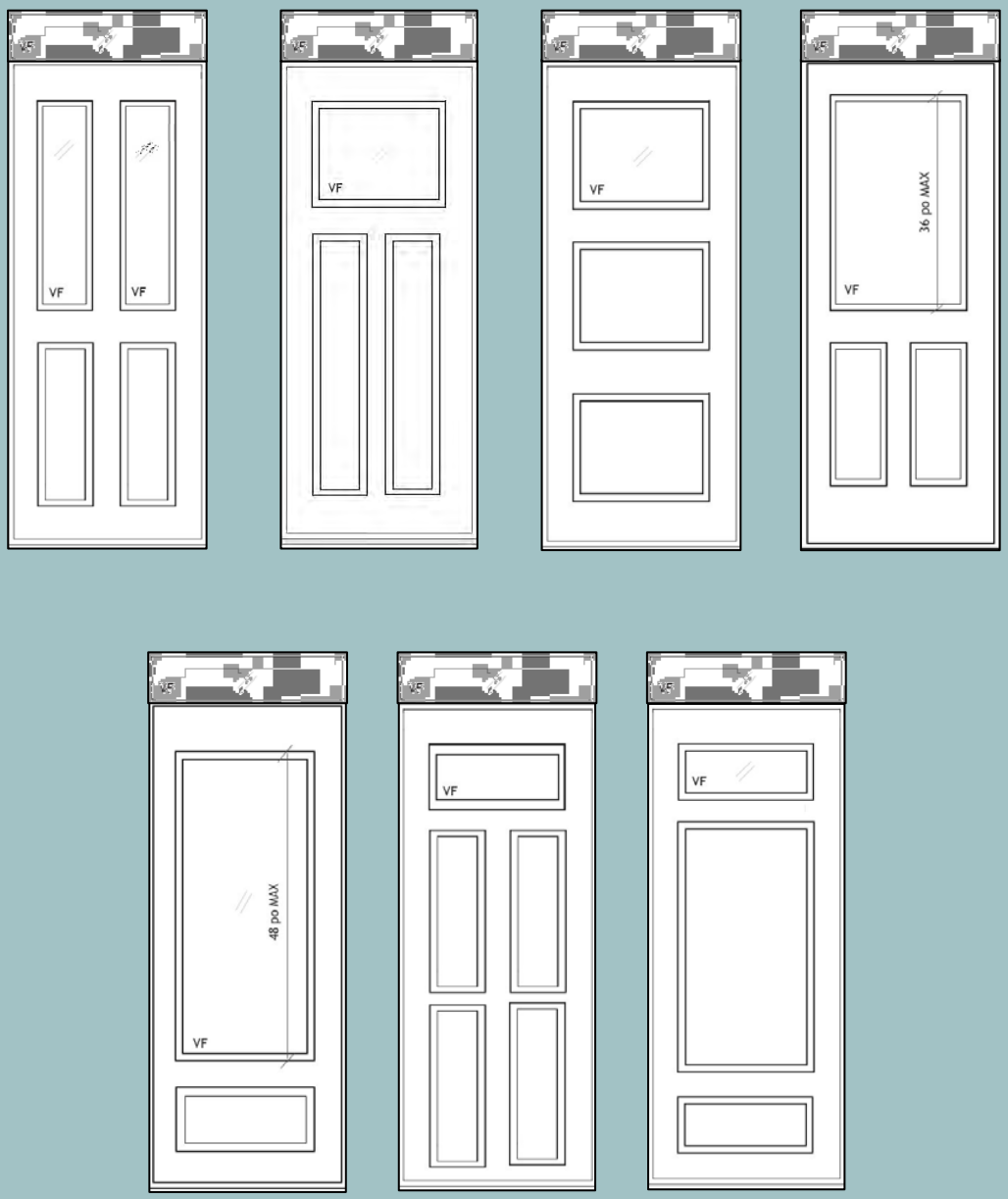

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 50 % maximum
Imposte vitrée à réinsérer

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

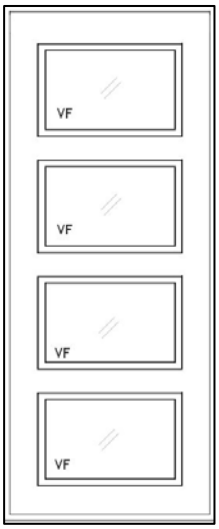

Porte simple
Vitrage FIXE au centre,
4 sections
(largeur du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles &
secteurs significatifs

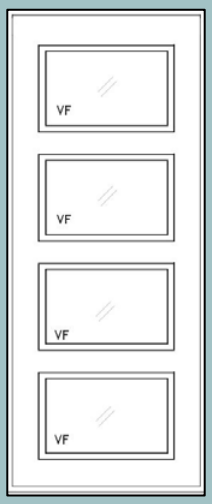

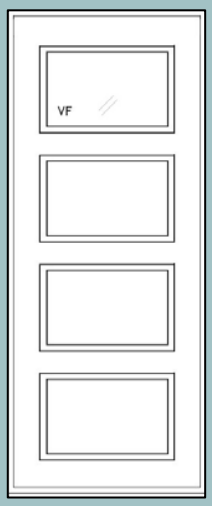

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 4 sections
(largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

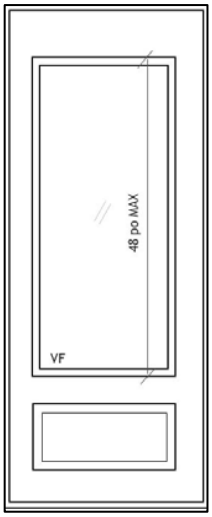

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

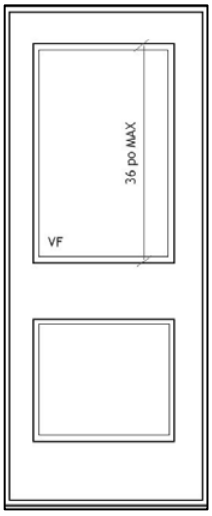

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

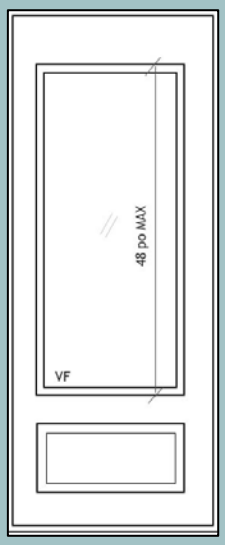

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

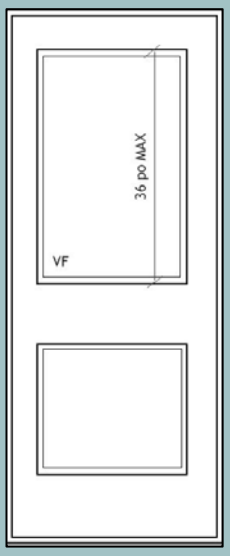

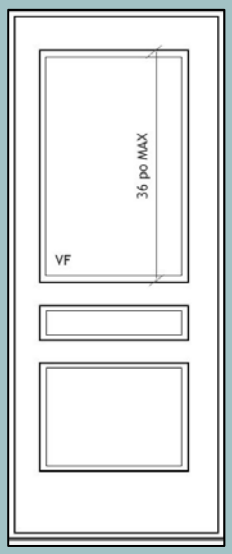

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Possibilité d'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



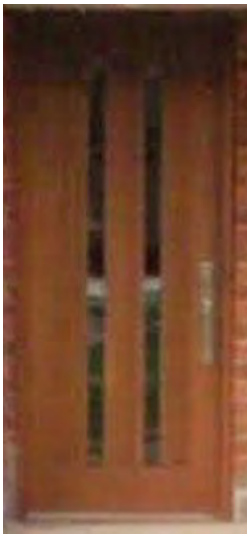

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

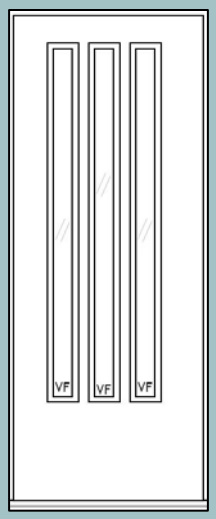

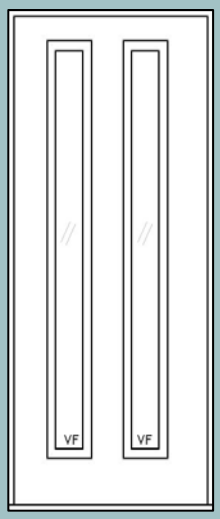

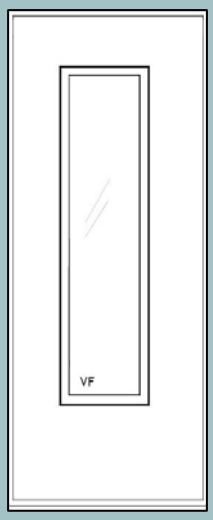

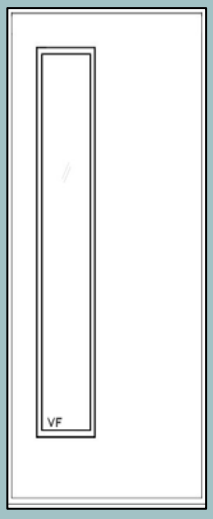

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 50 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

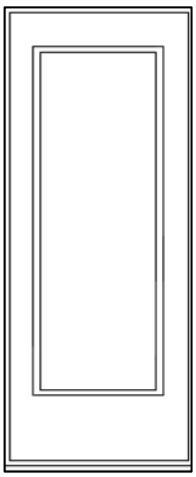

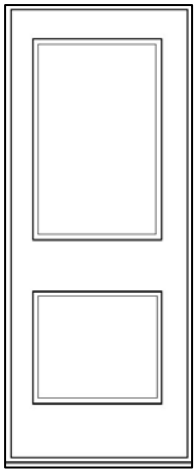

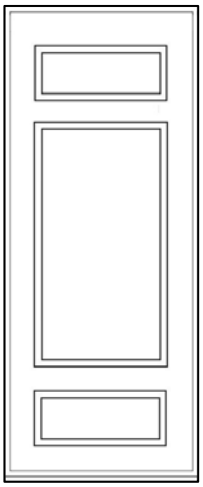

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

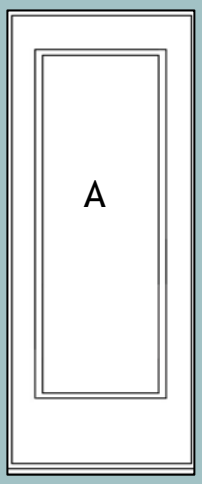

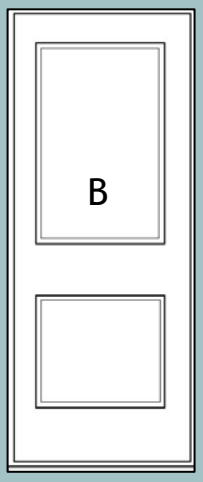

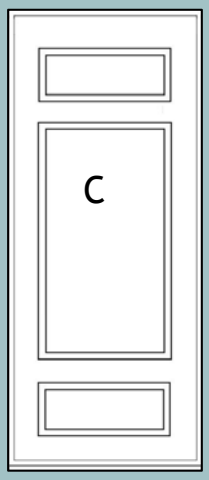

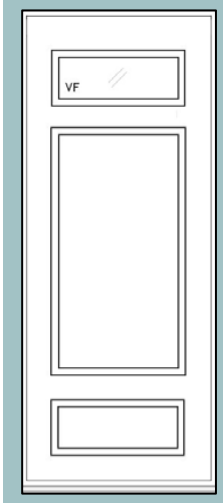

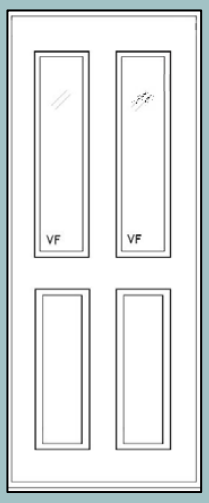

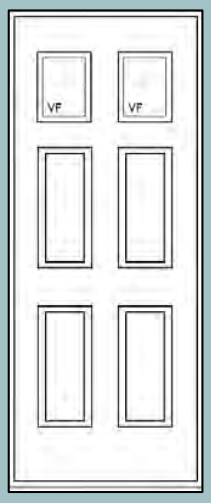

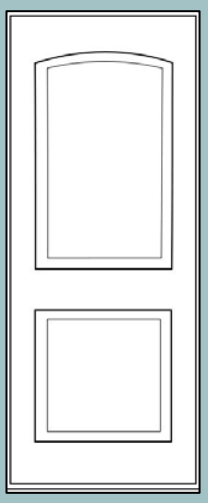

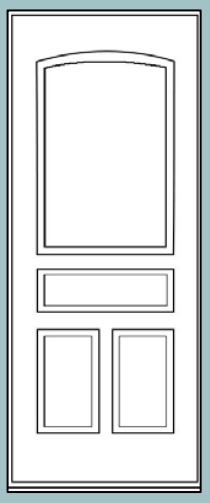

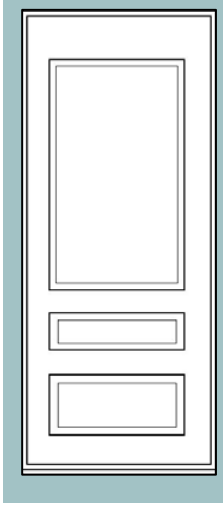

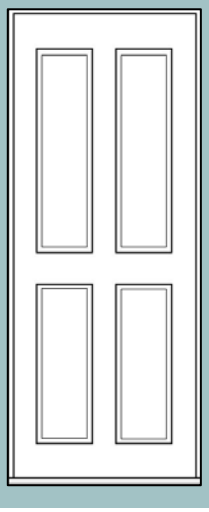

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options **B ou C**, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1 ou 2 sections
avec courbes ou arcs

VF : Verre fixe

MAISON DE VÉTÉRANS

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)







FENÊTRE EXISTANTE

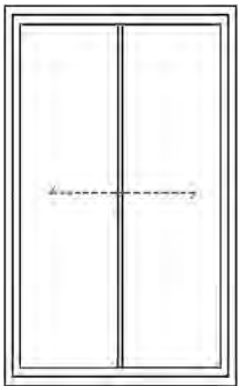

Fenêtre coulissante étroite

Composition ½ - ½

Proportion 1: ½

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

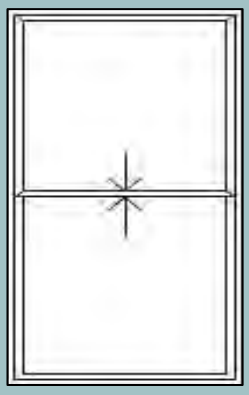

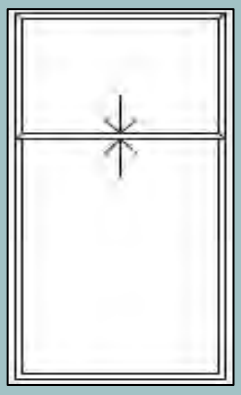

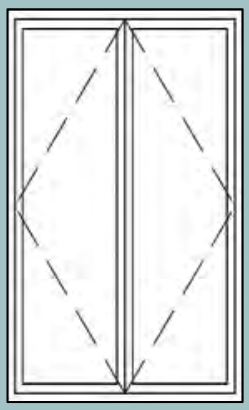

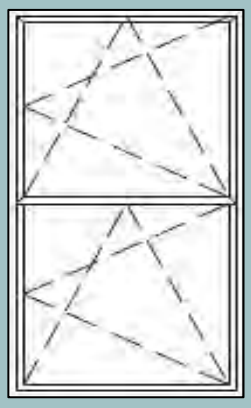

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

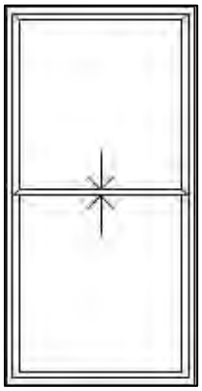

Fenêtre à guillotine ½ - ½

Proportion ½ : 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

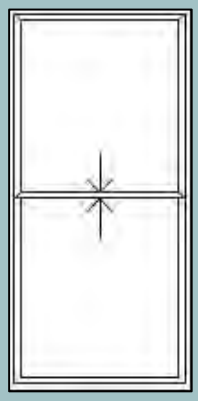

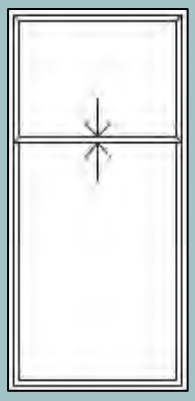

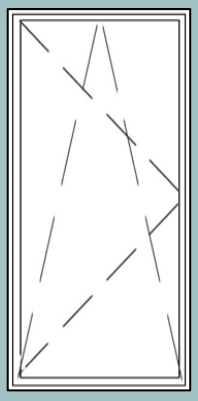

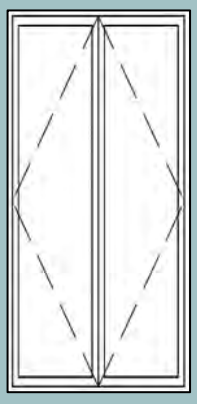

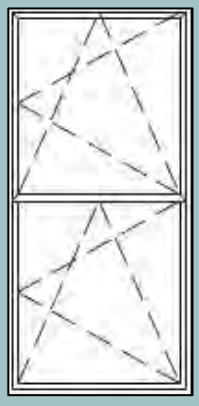

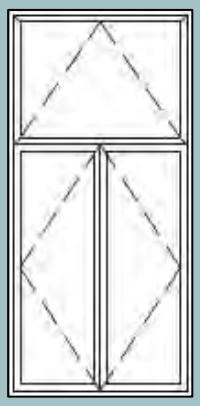

Fenêtre à guillotine ½ -½;

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔;

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à battant 2 sections

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 sections horizontales

OU

Composition ⅓ - ⅔

Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

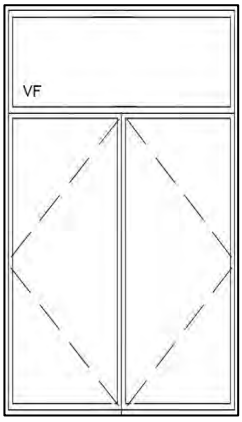

Fenêtre avec verre FIXE dans le haut

Portion du bas à auvent ou à battant ou coulissante 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L : H)

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

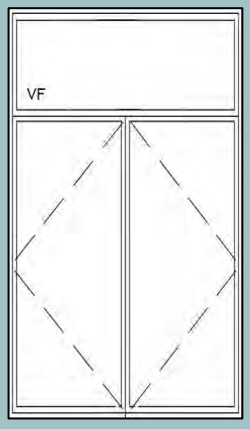

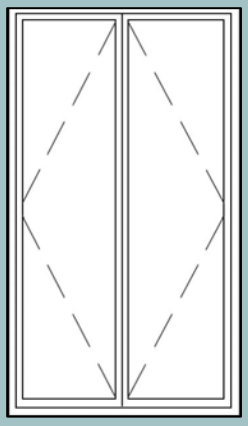

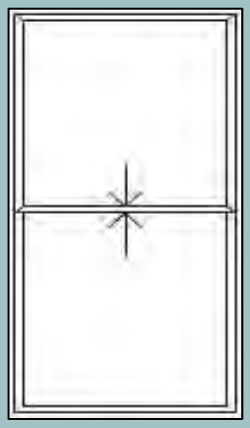

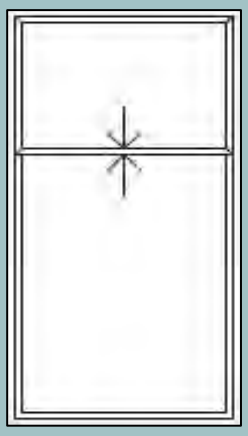

Fenêtre avec verre FIXE dans le haut
Portion du bas à auvent ou à battant 2 sections

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

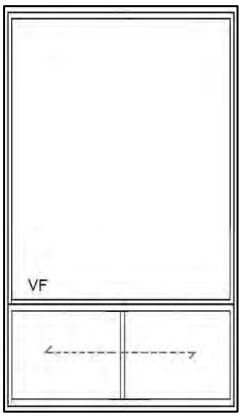

Fenêtre avec verre FIXE

Portion du bas coulissante à 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L : H)

OU

Fenêtre avec verre FIXE

Portion du bas FIXE avec meneau vertical

Proportion ½ : 1 (L : H)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

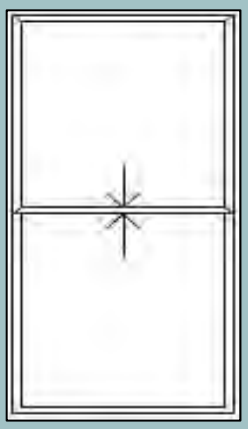

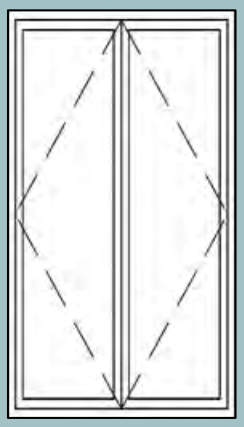

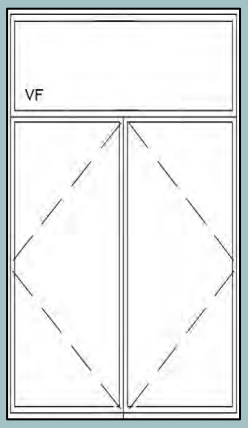

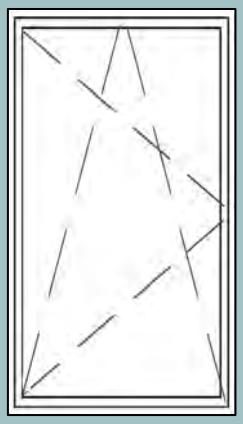

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

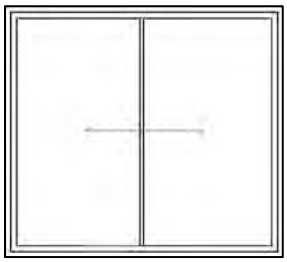

Fenêtre coulissante rectangulaire 2 panneaux

Composition ½ - ½

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

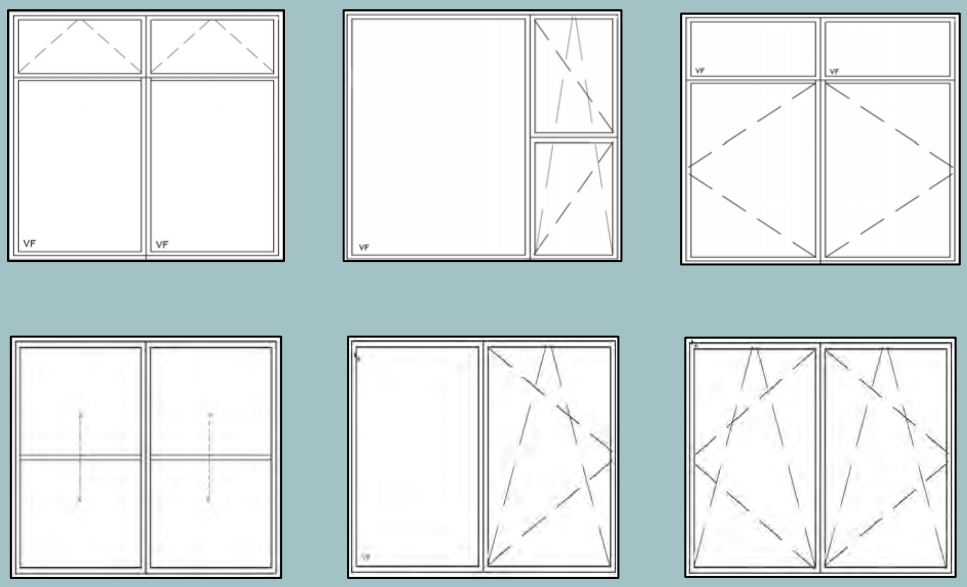

Composition ½ - ½
Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail
Meneau horizontal dans le vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec 1 vantail à battant double

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante 2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

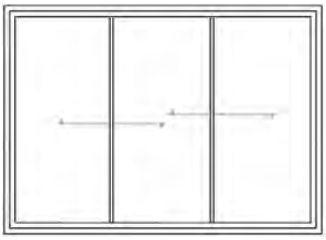

Fenêtre coulissante rectangulaire 3 panneaux

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

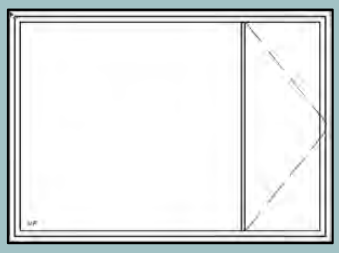

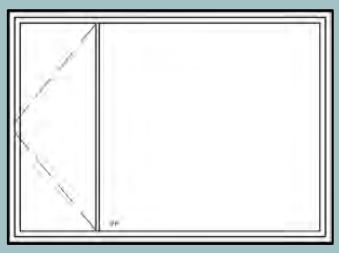

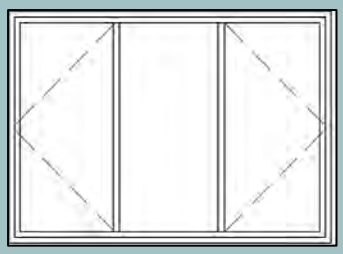

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants
OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire
OU
Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

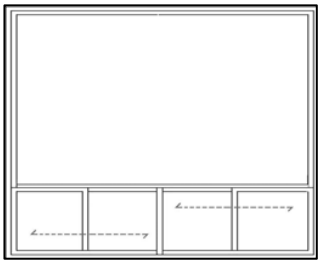

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 2 ou 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

ou

Composition ⅓-⅓ -⅓

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

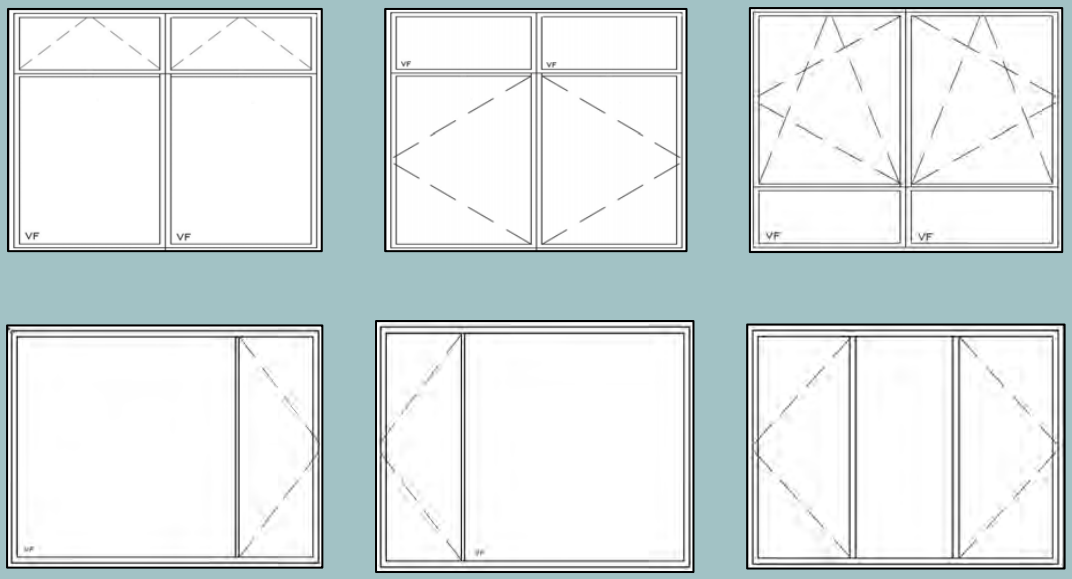

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

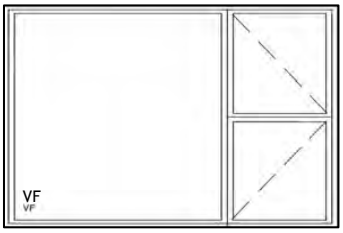

Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants, 1 vantail et meneau horizontal

Composition ⅔ - ⅓

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

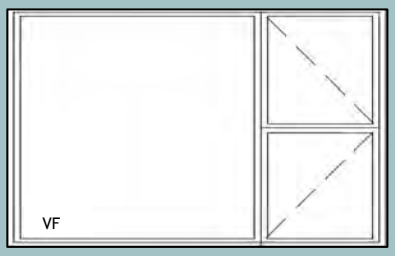

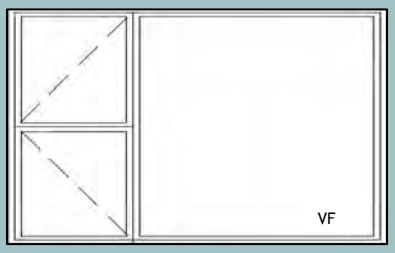

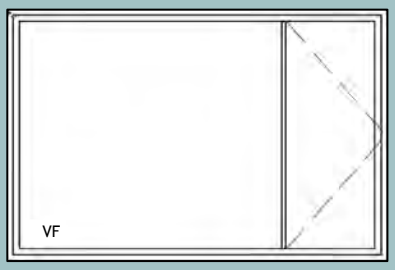

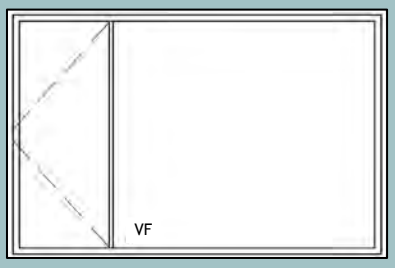

Composition ⅔ -⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants
1 vantail avec meneau horizontal

OU

Composition ⅔ -⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants
1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

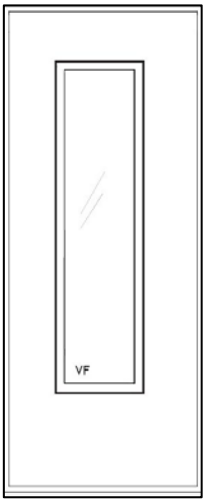

Porte simple

Vitrage FIXE au centre ou décentré
(largeur du vitrage peut varier)

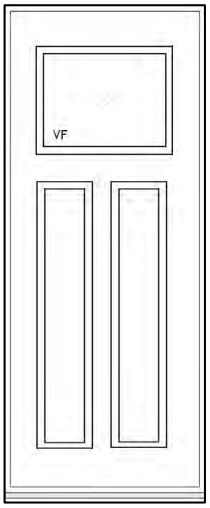

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE dans le haut (8 ou 16 po hauteur)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

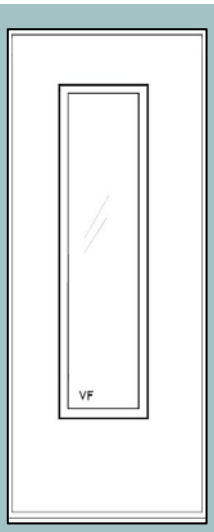

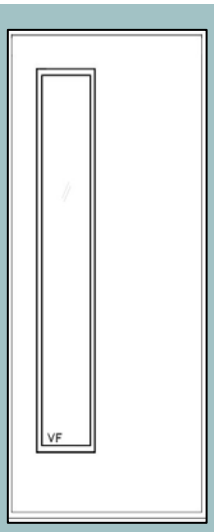

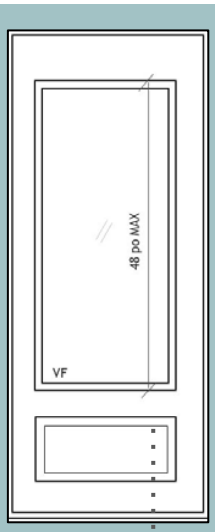

Panneau en RELIEF optionnel

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 50 % maximum

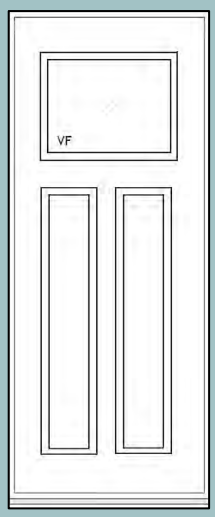

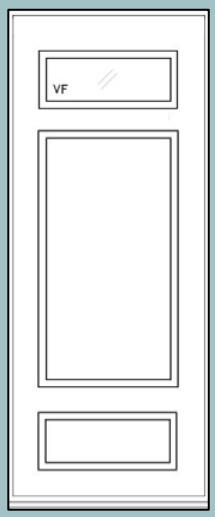

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 8 ou 16 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

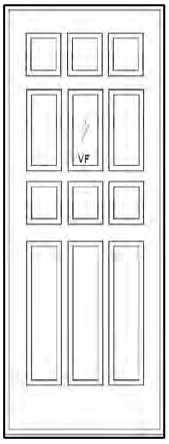

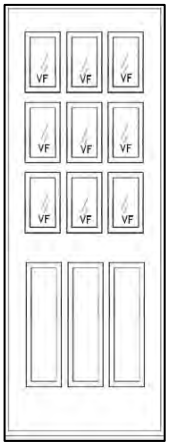



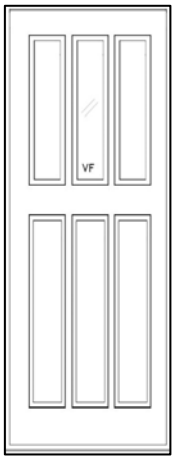

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

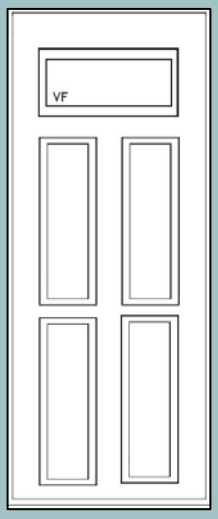

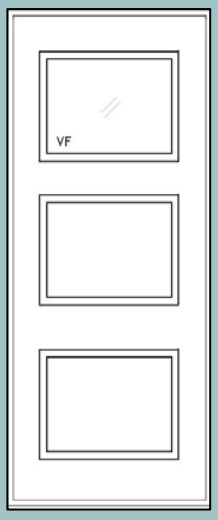

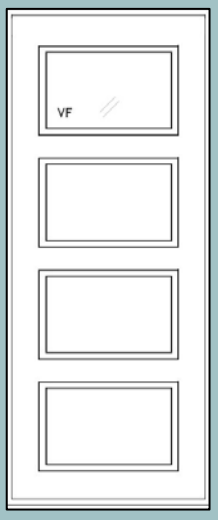

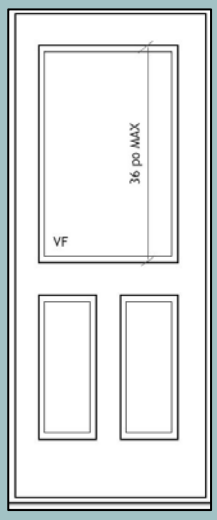

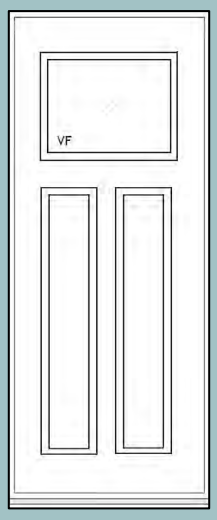

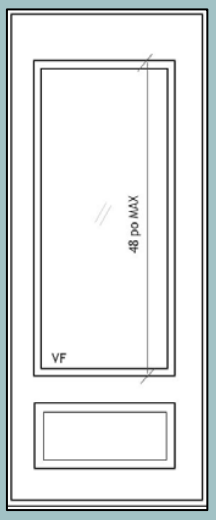

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 48 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles &
secteurs significatifs

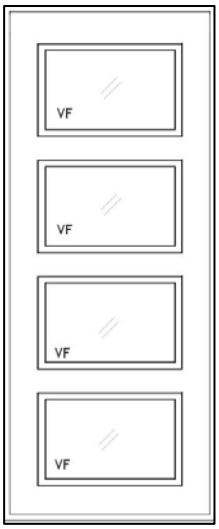

Porte simple
Vitrage FIXE au centre,
4 sections
(largeur du vitrage peut varier)

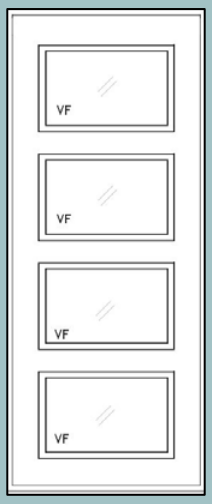

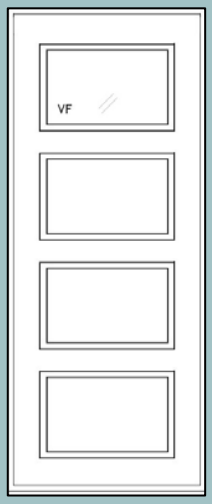

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 4 sections
(largeur du vitrage peut varier)

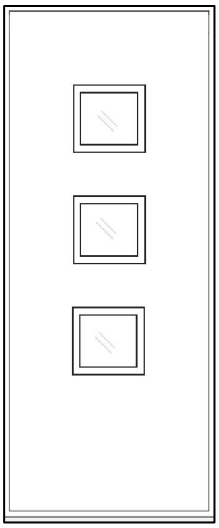

Porte simple
Vitrage FIXE au centre,
3 sections
(largeur des carreaux
peut varier)

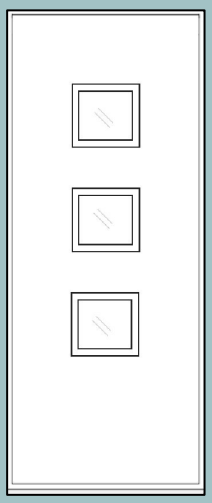

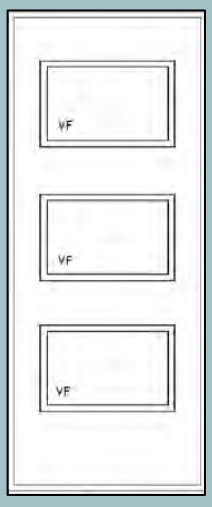

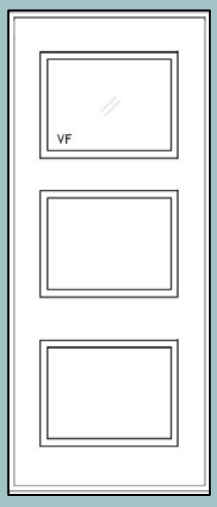

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 3 sections
(largeur du vitrage peut varier) maximum 75 %

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

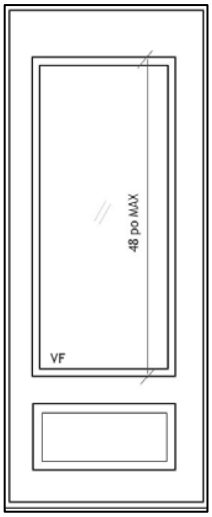

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

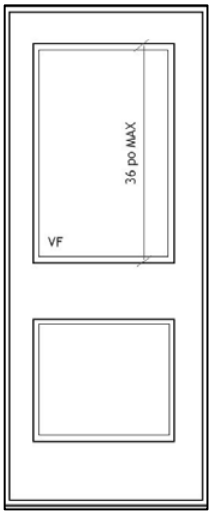

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

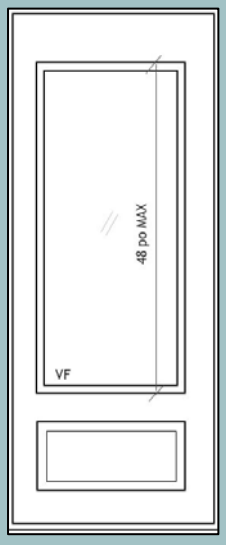

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

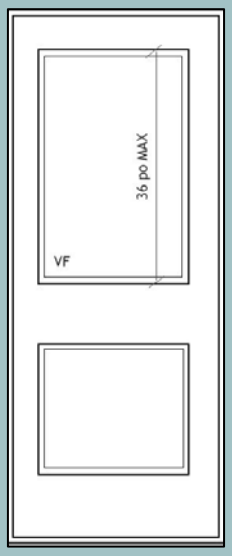

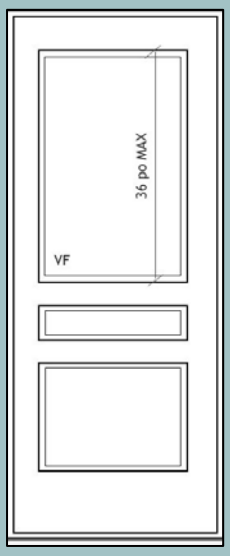

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Possibilité d'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

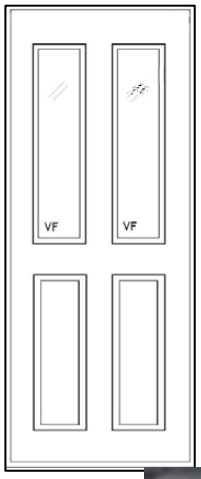





Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

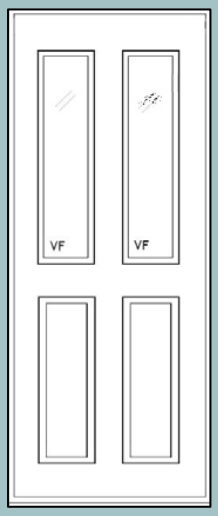

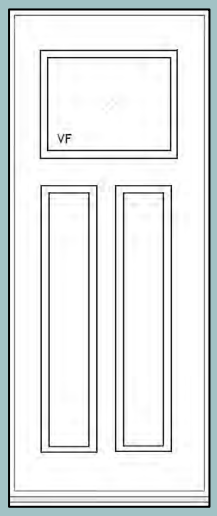

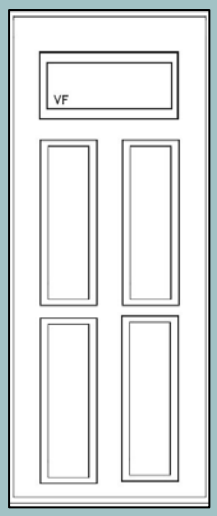

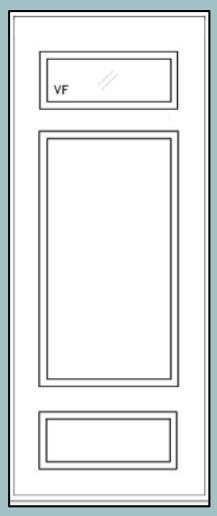

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 40 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

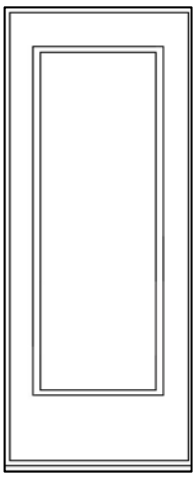

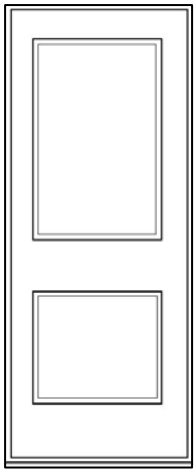

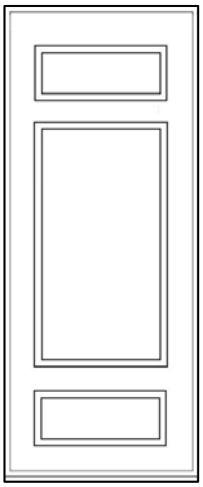

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS

Immeubles & secteurs significatifs

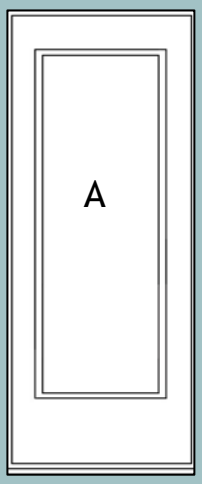

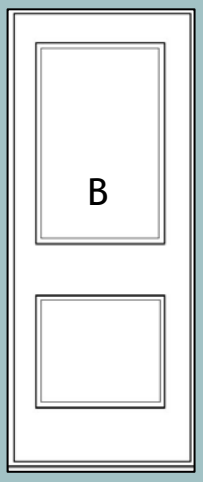

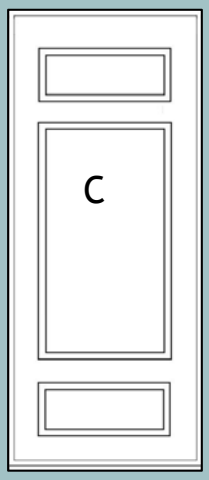

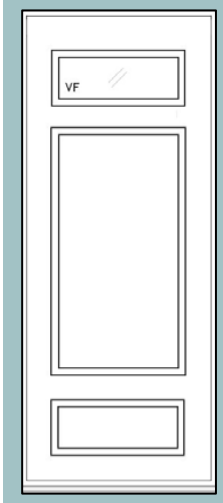

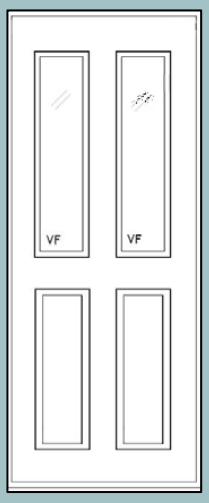

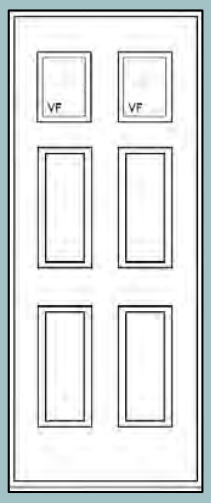

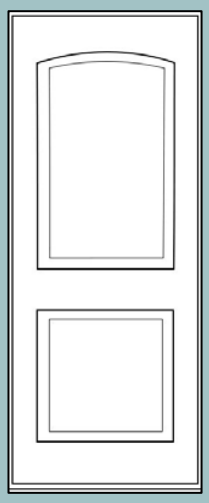

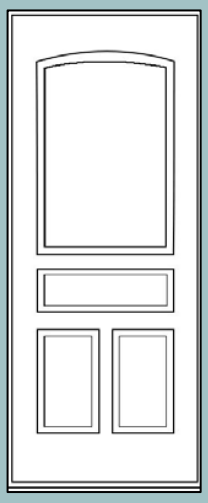

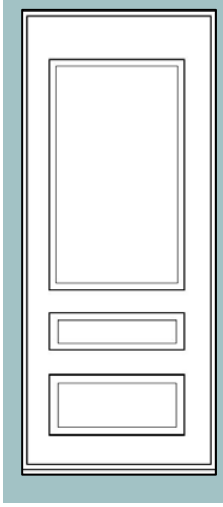

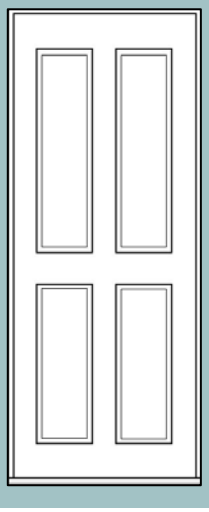

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options **B ou C**, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1 ou 2 sections
avec courbes ou arcs

VF : Verre fixe

MAISON DE VILLE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)



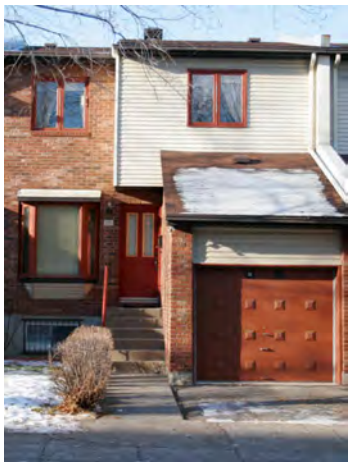



FENÊTRE EXISTANTE

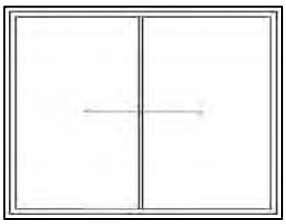

Fenêtre coulissante
rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant
2 vantaux

Proportion rectangulaire
ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

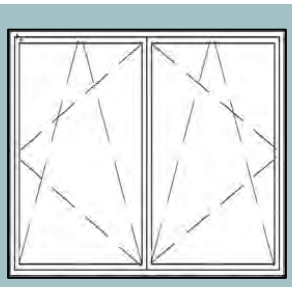

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent
ou oscillo-battante, double

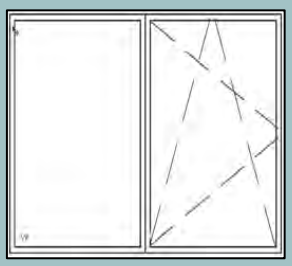

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE
rectangulaire avec section à
battant ou à auvent ou
oscillo-battante, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

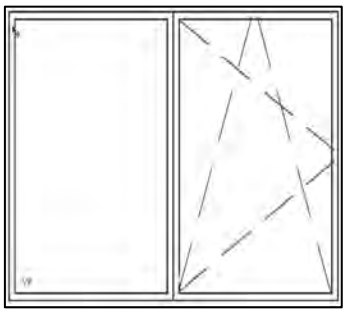

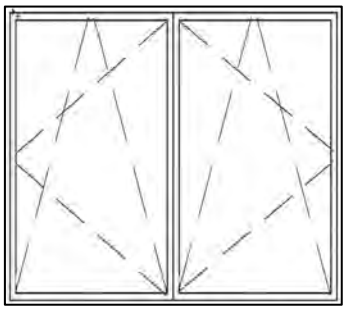

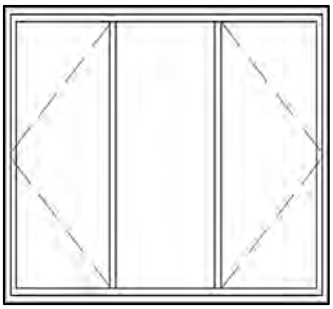

*

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à
battant ou à auvent ou oscillo-battante, double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 vantaux, double

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale
FIXE

* **seulement si une autre fenêtre de la façade est remplacée par ce modèle**

FENÊTRE EXISTANTE

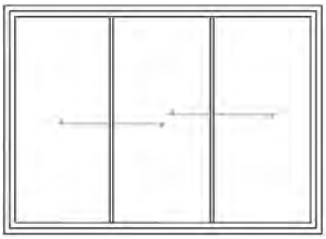

Fenêtre coulissante rectangulaire 3 panneaux

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

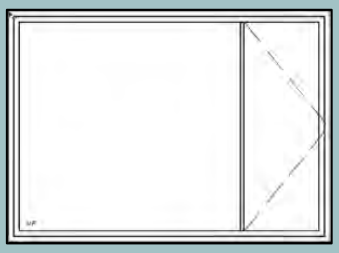

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants

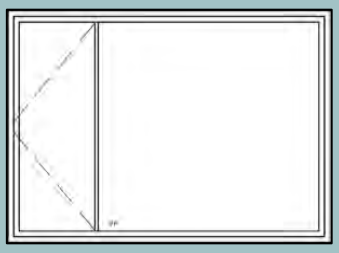

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant avec verre FIXE rectangulaire

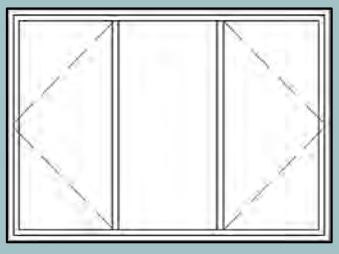

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

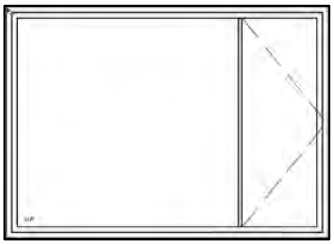

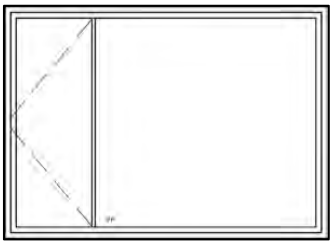

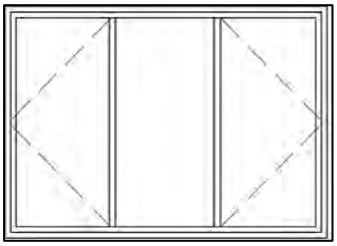

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

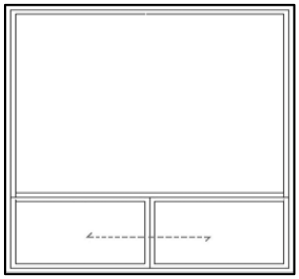

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 2 panneaux ou FIXE

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

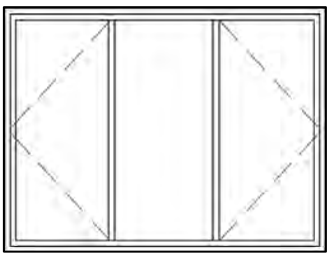

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à battant
2 sections avec portion centrale FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

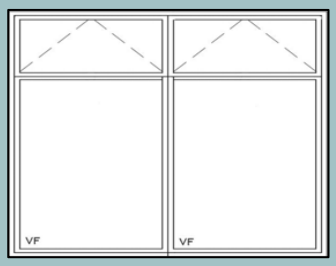

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

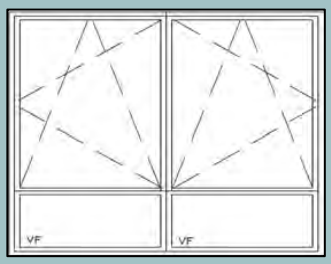

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant, à auvent ou oscillo-battante 2 vantaux dans le haut et portion FIXE dans le bas, double

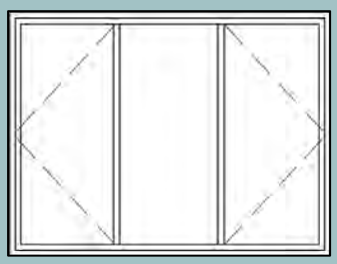

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

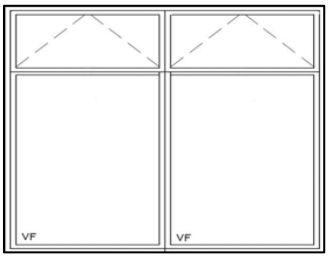

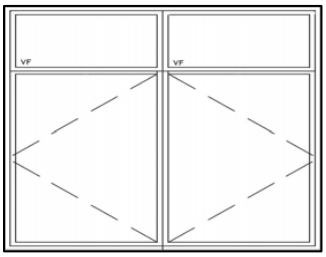

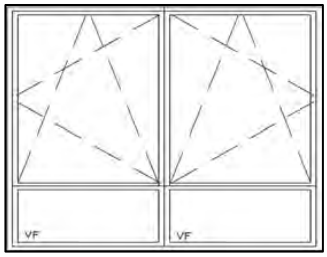

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double
OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à section FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double
OU
Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à battant, à auvent ou oscillo-battante 2 vantaux dans le haut et portion FIXE dans le bas, double

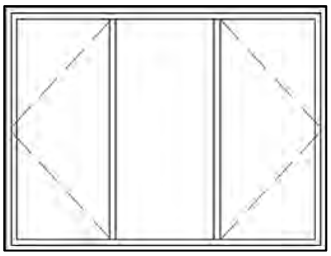

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

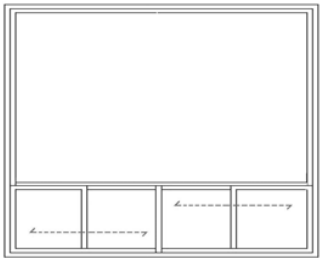

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¾ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

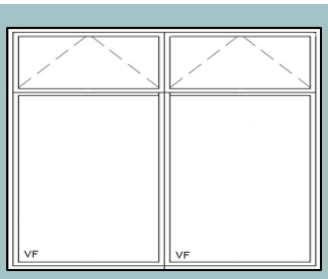

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec section FIXE, double

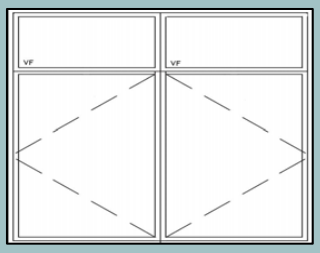

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 sections, double

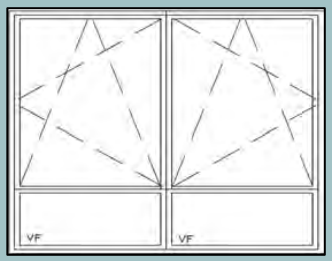

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant 2 sections avec à verre FIXE dans le haut, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

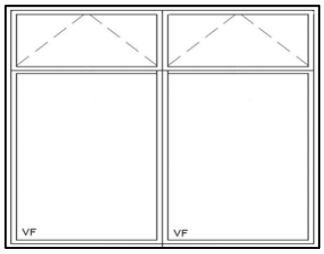

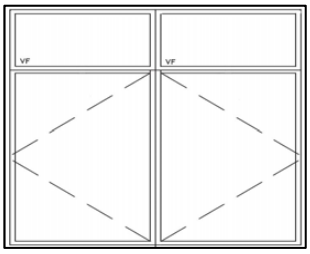

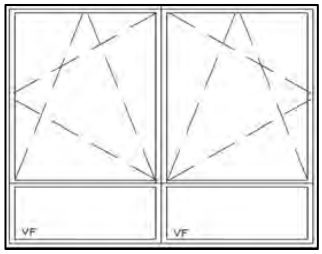

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

FENÊTRE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

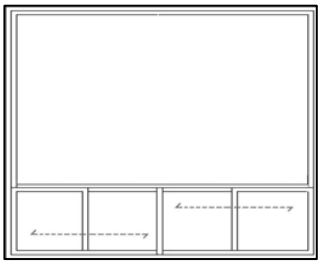

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

…(SUITE)

…(SUITE)

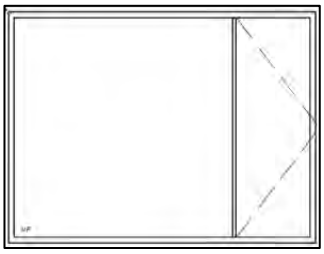

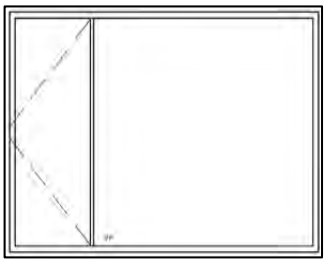

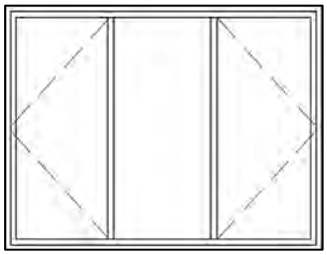

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre à battant 1 ou 2 vantaux avec verre FIXE (l'ordre peut varier)

Portion du bas 2 sections

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

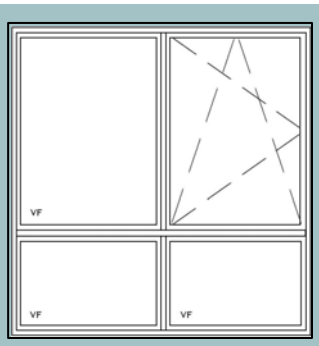

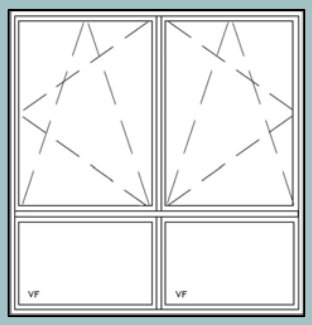

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail avec verre FIXE 2 panneaux (position du vantail peut varier)

Portion du bas 2 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

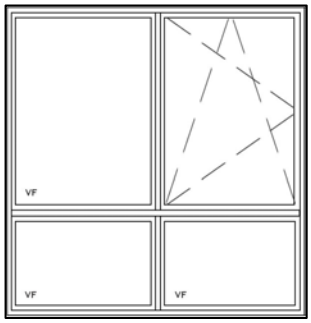

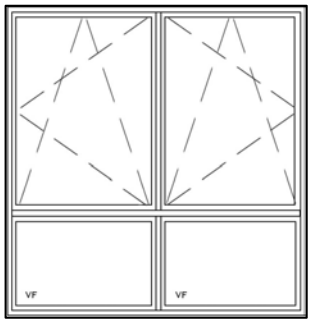

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 ou 2 vantaux avec verre FIXE

Portion du bas 2 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE 2 panneaux (ordre peut varier)

Portion du bas 3 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Horizontale et verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

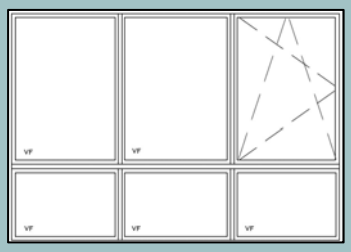

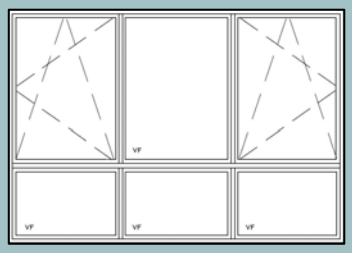

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail avec verre FIXE 2 panneaux (position du vantail peut varier)

Portion du bas 3 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Horizontale et verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

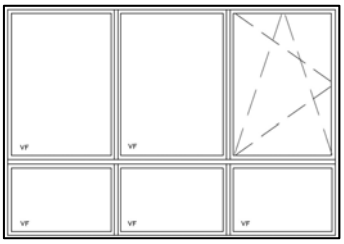

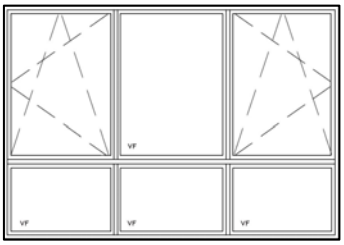

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 ou 2 vantaux avec verre FIXE
(position du vantail peut varier)

Portion du bas 3 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Horizontal et vertical



Fenêtre de forme irrégulière FIXE ou ouvrante

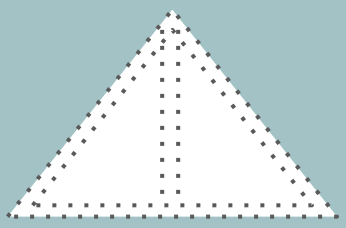

Fenêtre de forme irrégulière FIXE ou ouvrante doit être reprise à l'identique

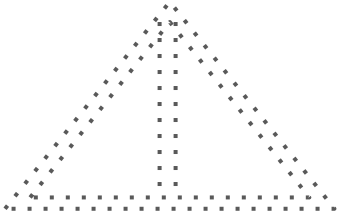

Fenêtre de forme irrégulière FIXE ou ouvrante doit être reprise à l'identique

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

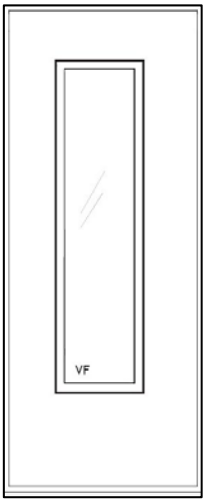

Porte simple
Vitrage FIXE au centre ou décentré
(largeur du vitrage peut varier)

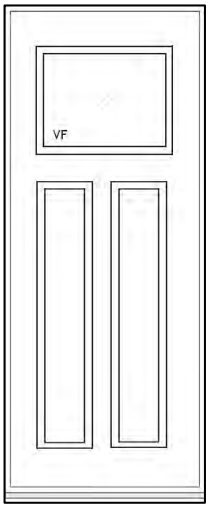

Porte simple
Vitrage FIXE dans le haut
(8 à 16 po hauteur)
Panneaux décoratifs en RELIEF

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

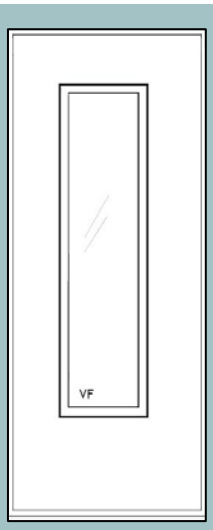

Porte simple
Vitrage FIXE au centre ou décentré
(largeur du vitrage peut varier)

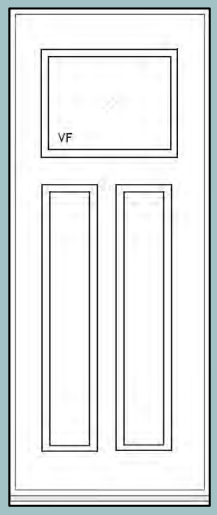

Porte simple
Section vitrée dans le haut
(8 à 16 po de hauteur)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

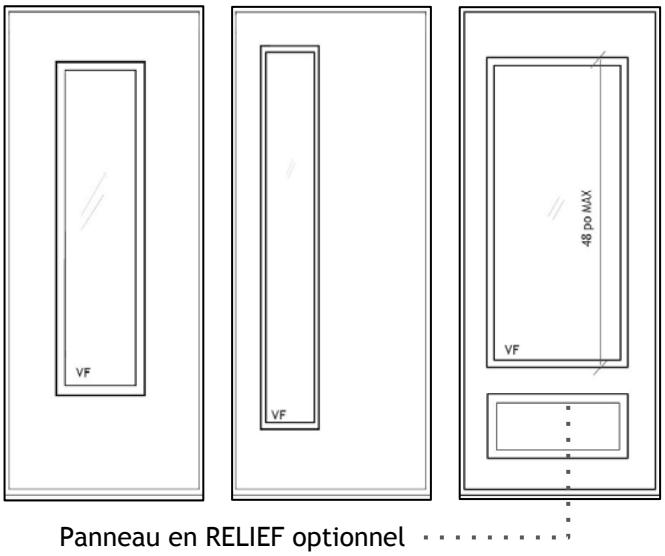

Panneau en RELIEF optionnel

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 50 % maximum

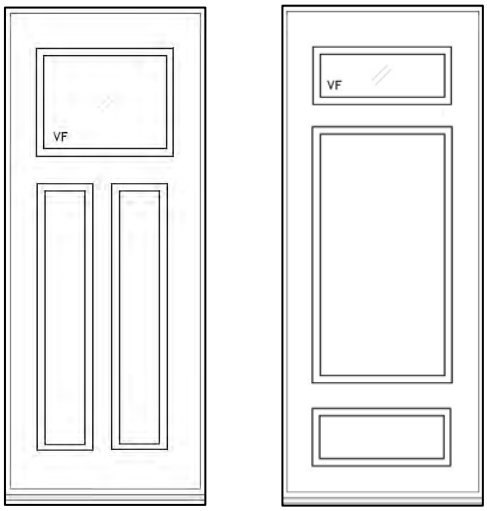

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 16 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

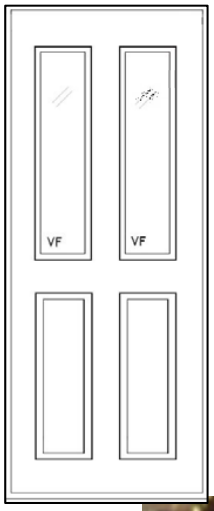





Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections
(largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

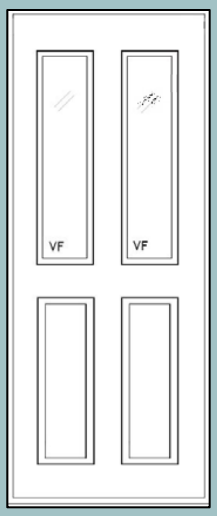

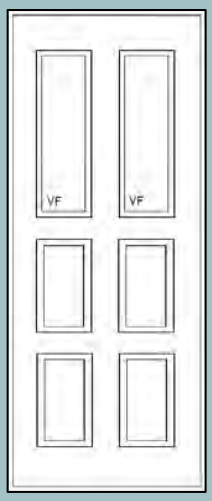

Porte simple
Composition 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections, 30 % maximum
(largeur du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

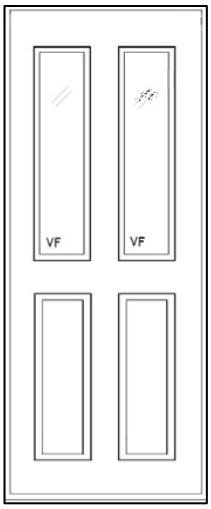

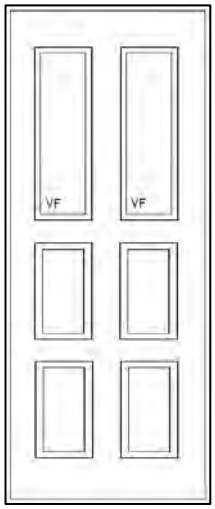

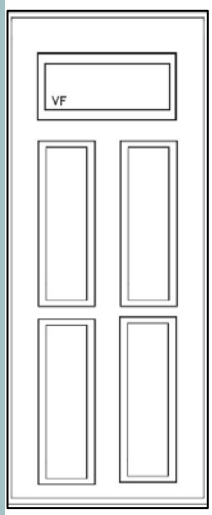

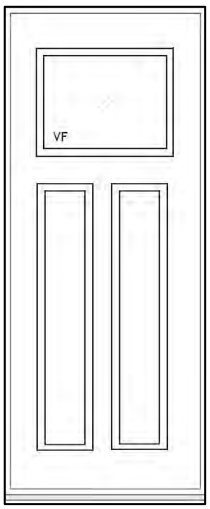

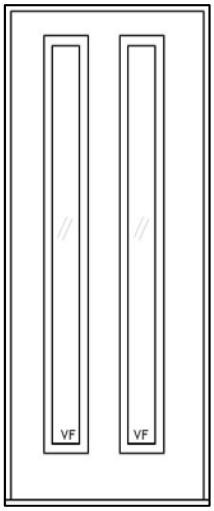

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1, 2 ou 3 sections
Vitrage FIXE 30 % maximum
(largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

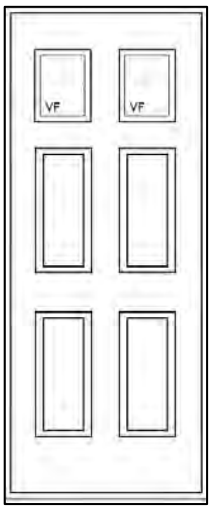



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

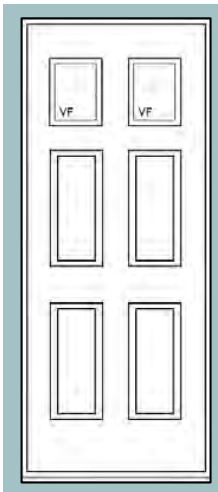

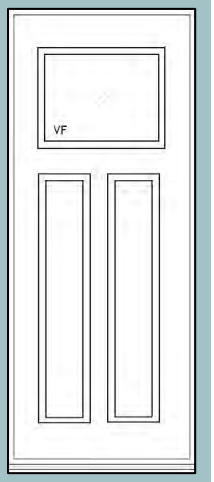

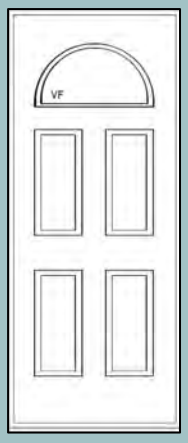

Porte simple
Composition 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections, 20 % maximum
(forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

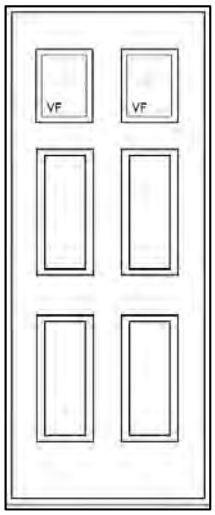

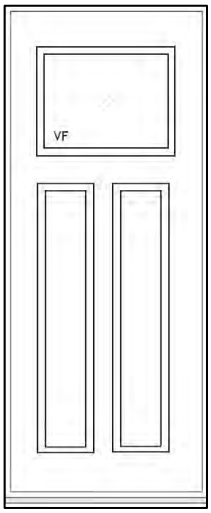

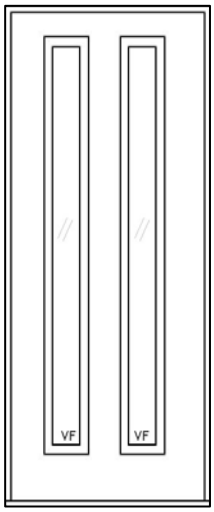

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1, 2 ou 3 sections
Vitrage FIXE 20 % maximum
(largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

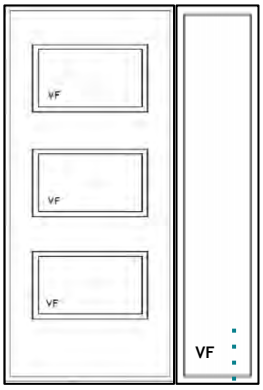

Imposte vitrée à 100 %

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée

Bordures décoratives en RELIEF

Vitrage FIXE 3 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

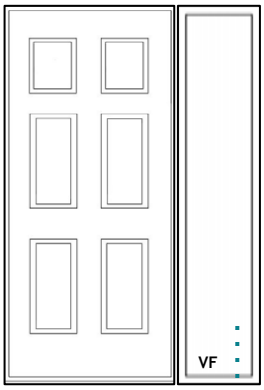

Imposte vitrée à 100 %

Porte simple PLEINE avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée

Panneaux décoratifs en RELIEF

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

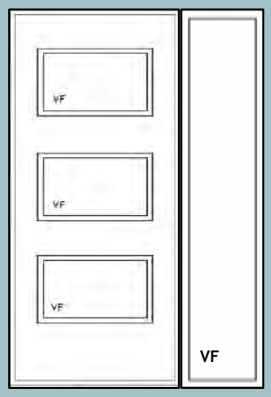

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 3 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

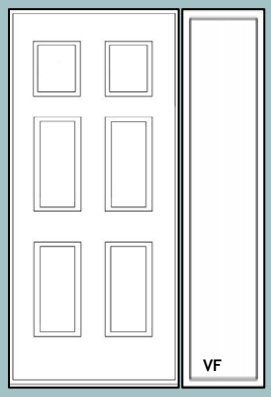

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée
Panneaux décoratifs en RELIEF

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

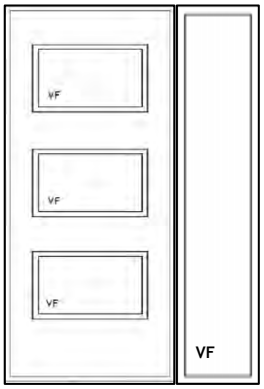

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée

Bordures décoratives en RELIEF

Vitrage FIXE, 40 % maximum (largeur et forme du vitrage peut varier)

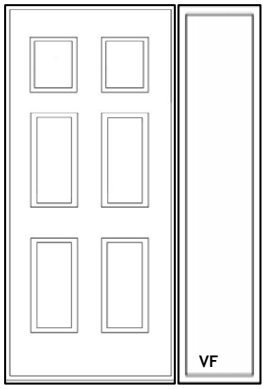

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 100 % vitrée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité de vitrage FIXE dans la portion haute de la porte, 15 % maximum (largeur et forme du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

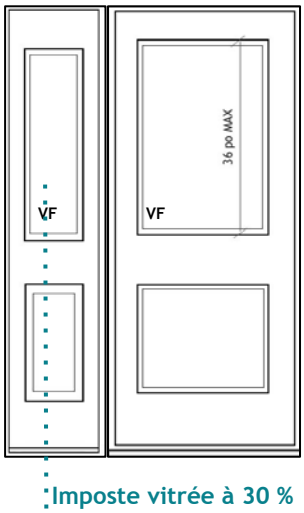

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 30 % vitrée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE, 40 % maximum
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Le vitrage de l'imposte doit s'aligner avec le vitrage de la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

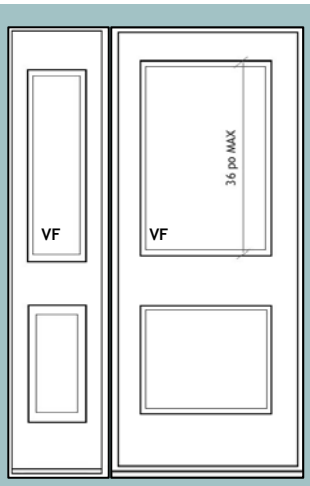

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 30 % vitrée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE, 40 % maximum
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Le vitrage de l'imposte doit s'aligner avec le vitrage de la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

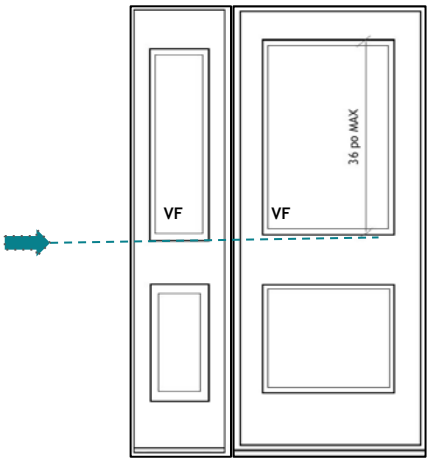

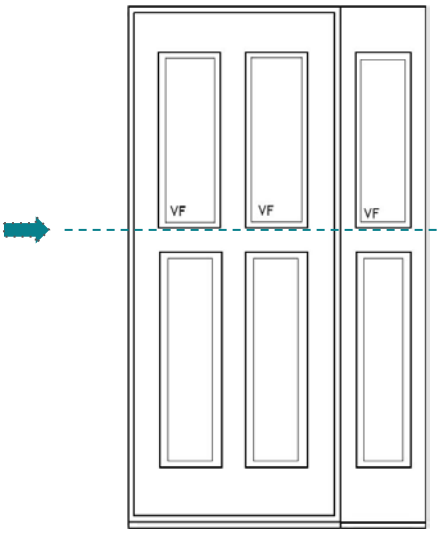

Porte simple avec imposte latérale FIXE, 30 % vitrée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE, 40 % maximum
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Le vitrage de l'imposte doit s'aligner avec le vitrage de la porte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Verre latéral FIXE de chaque côté, correspondant à 75 % de la hauteur de la porte et aligné par le haut

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

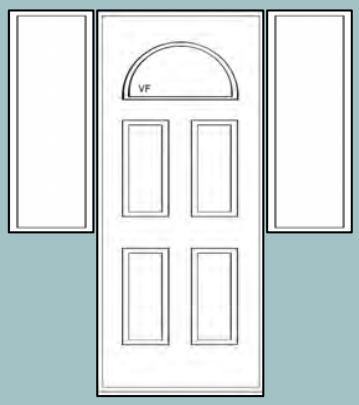

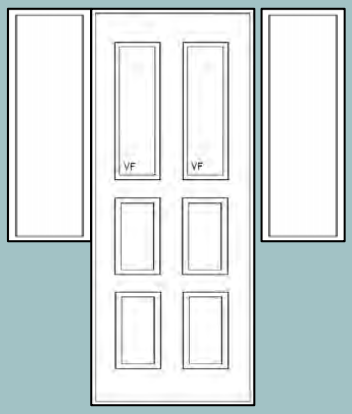

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE, maximum 20 %
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Verre latéral FIXE de chaque côté, correspondant à 75 % de la hauteur de la porte et aligné par le haut

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

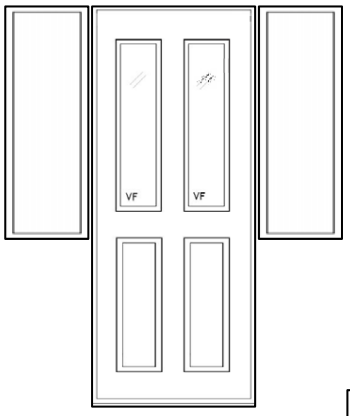

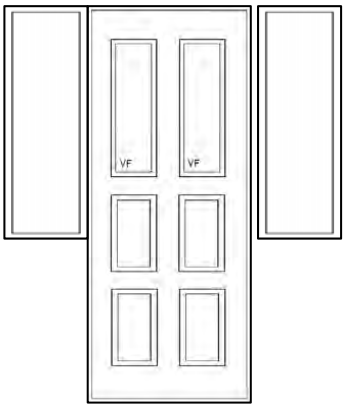

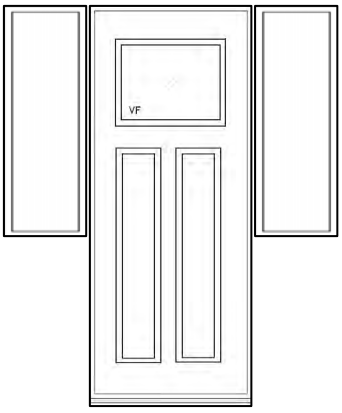

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF 2 ou 3 rangées et 1 ou 2 sections

Vitrage FIXE, maximum 20 %
(largeur et forme du vitrage peut varier)

Verre latéral FIXE de chaque côté, correspondant à 75 % de la hauteur de la porte, aligné par le haut

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

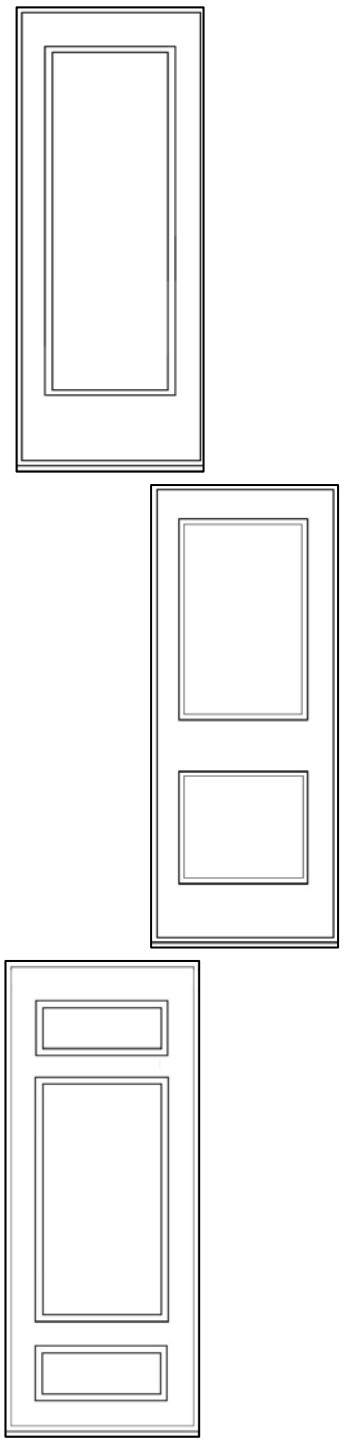

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

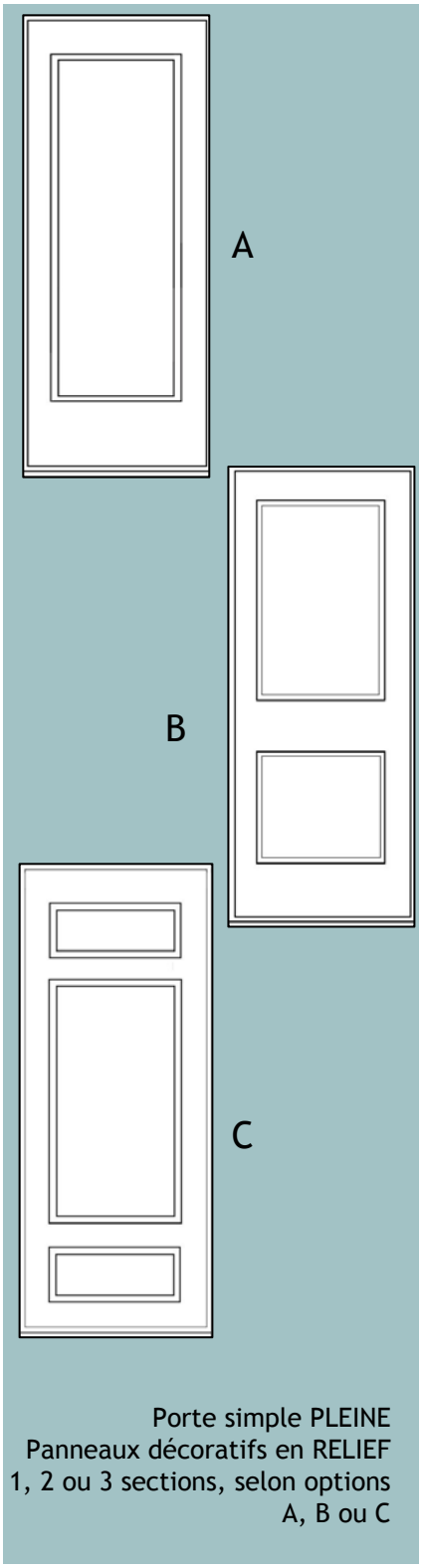

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options
A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

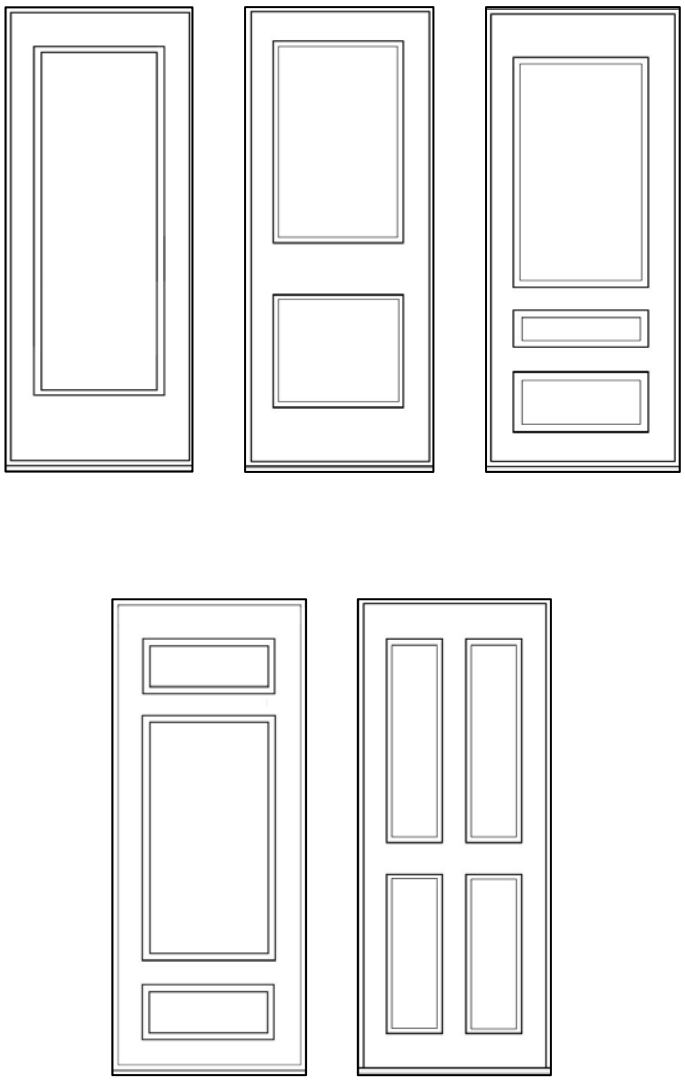

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

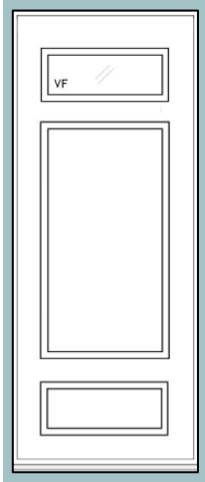

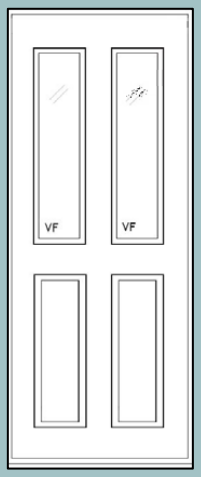

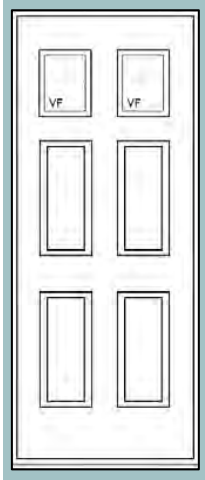

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon
options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

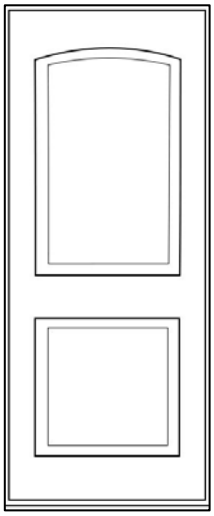

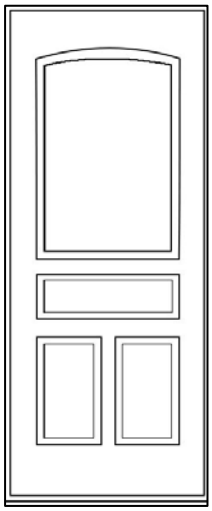

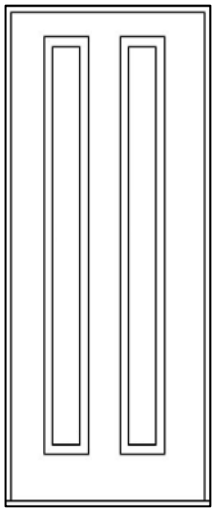

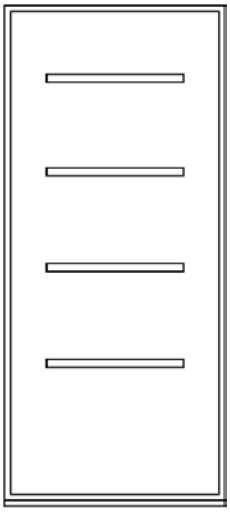

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

PLEX avec escalier intérieur

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)

Avant 1940







FENÊTRE EXISTANTE	MODÈLES AUTORISÉS Immeubles & secteurs significatifs	MODÈLES AUTORISÉS Autres secteurs
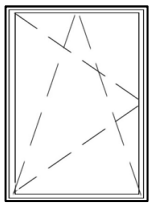 LUCARNE Fenêtre à battant Présence ou non de carreaux	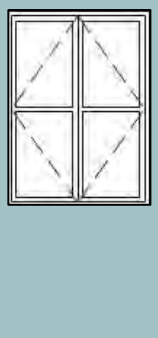 Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillons **OU** fenêtre à crémone avec croisillon	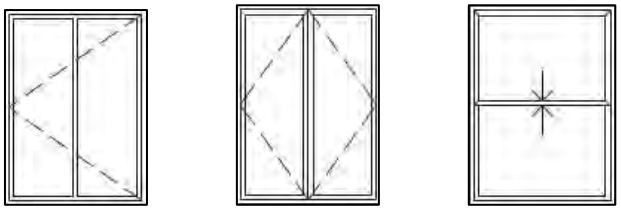 Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillon **OU** fenêtre à crémone avec croisillons **OU** Fenêtre à battant 2 vantaux **OU** Fenêtre à guillotine ½ -½
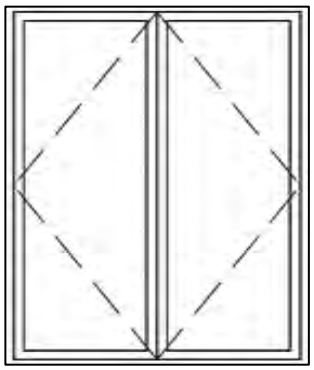 Fenêtre à battant ou coulissante Proportion carrée	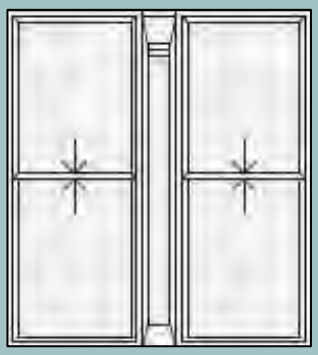 Fenêtre à guillotine ½ - ½ double Pied-droit en bois au centre	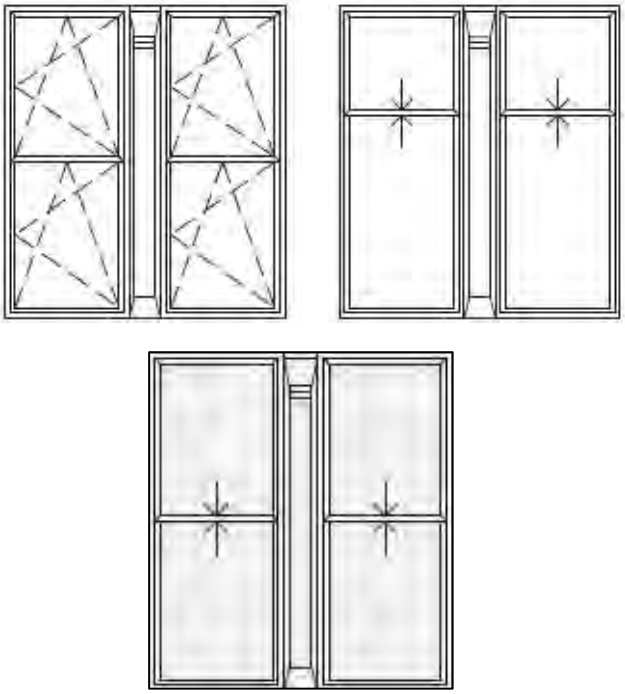 Fenêtre à auvent ou à battant double ou à auvent double Pied-droit de bois au centre **OU** Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ ou ½ -½, double Pied-droit de bois au centre

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

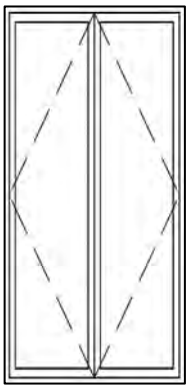

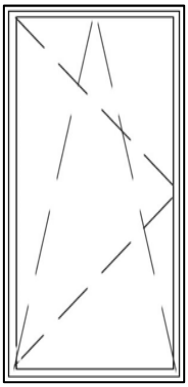

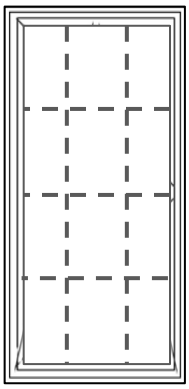

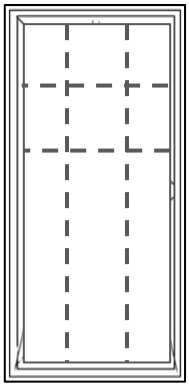

Fenêtre à battant ou à crémone 1 ou 2 vantaux

Présence ou non de carreaux
Proportion ½ : 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

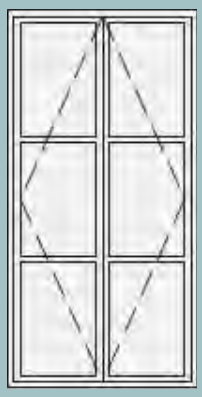

Fenêtre à battant ou à crémone à 6 carreaux

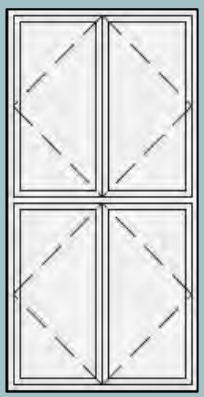

Fenêtre ½ - ½ à battant 2 vantaux ou à crémone 2 vantaux

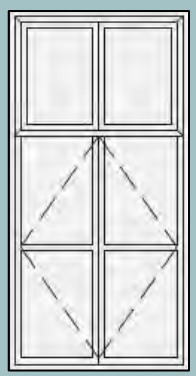

Fenêtre à crémone ½ - ½ avec croisillons
Imposte 2 sections

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

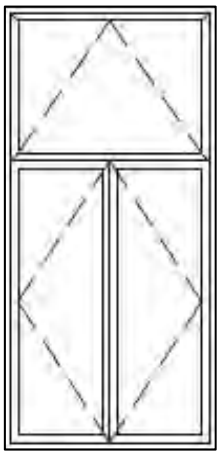

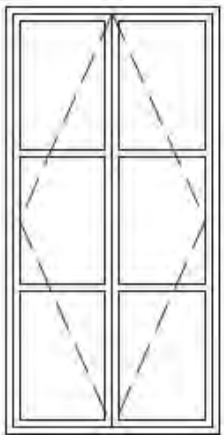

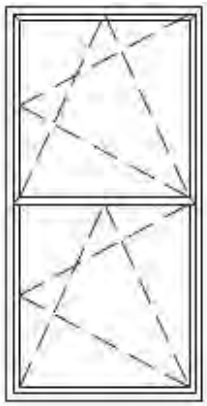

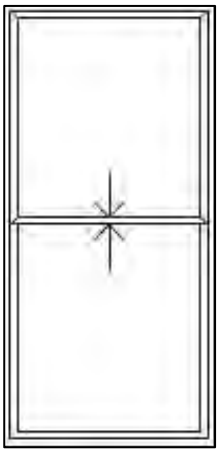

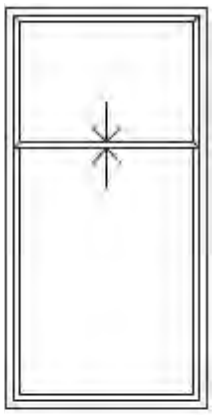

Fenêtre à battant ou à crémone avec croisillons

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant

FENÊTRE EXISTANTE

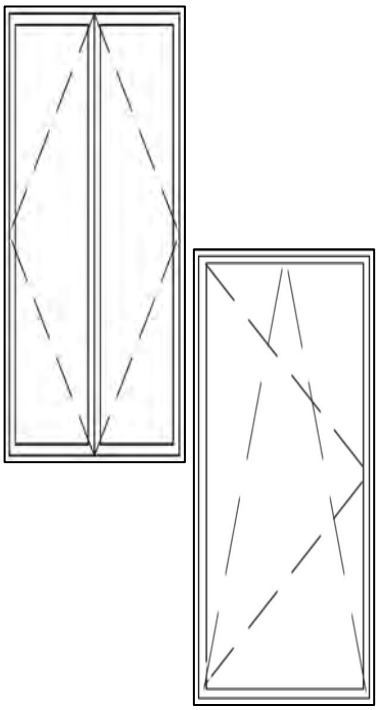

Fenêtre à guillotine ½ - ½ avec croisillons

Imposte FIXE

Proportion dépassant ½ : 1 signifie que la fenêtre doit avoir une imposte dans la partie haute

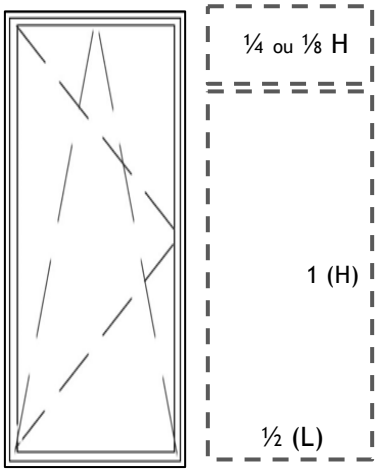

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

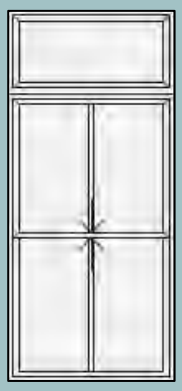

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec croisillons
Imposte

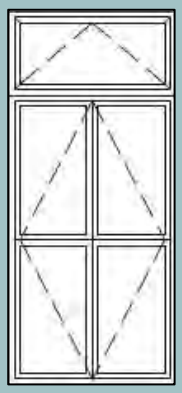

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

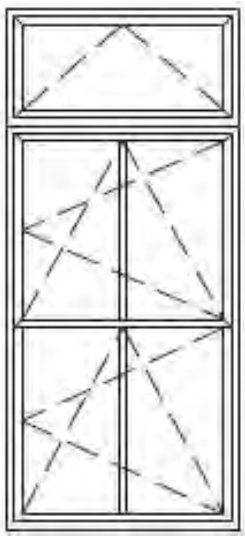

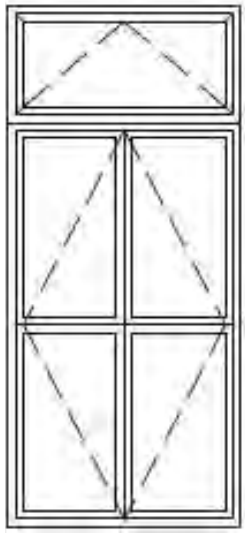

Fenêtre à auvent ou à battant ½ - ½ avec croisillons
Imposte à auvent

OU

Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux
Imposte à auvent

FENÊTRE EXISTANTE

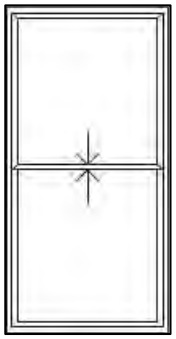

Fenêtre à guillotine ½ - ½



Fenêtre à crémone
2 vantaux

Vitraux sur guillotine ½ - ½
en contre-fenêtre

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

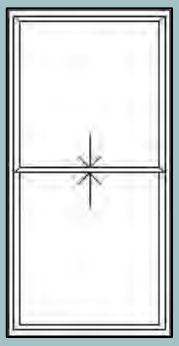

Fenêtre à guillotine ½ - ½

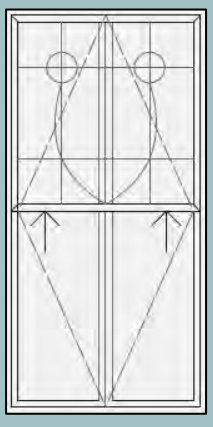

Fenêtre à crémone 2 vantaux
Vitraux sur guillotine ½ - ½ en contre-fenêtre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

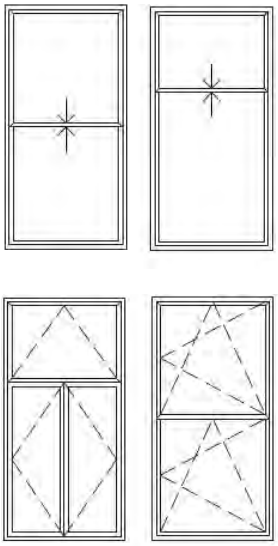

Fenêtre à guillotine ½ - ½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux

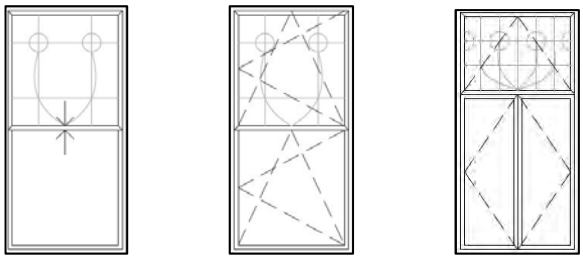

Fenêtre à guillotine ½ - ½
Vitraux dans la portion du haut

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal
Vitraux dans la portion du haut

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux
Vitraux dans la portion du haut

FENÊTRE EXISTANTE

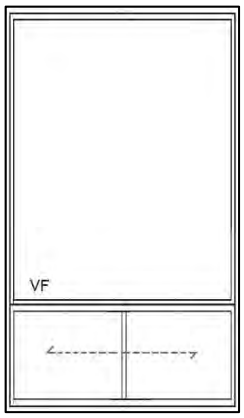

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante à 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Proportion rectangulaire ou carrée possible

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

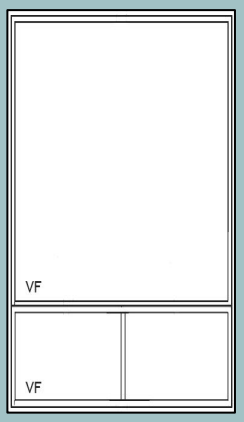

Fenêtre à verre FIXE avec section de verre FIXE avec ou sans croisillon ou section à auvent

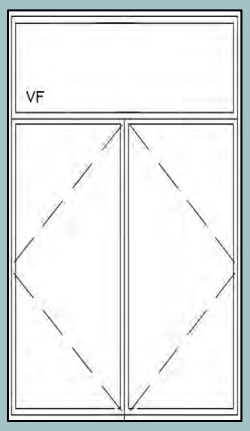

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

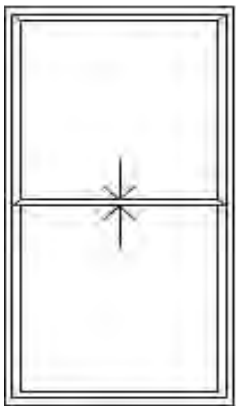

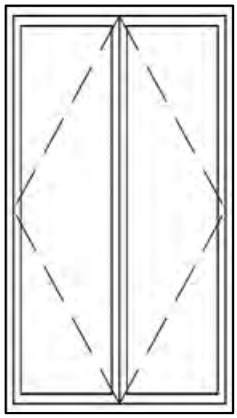

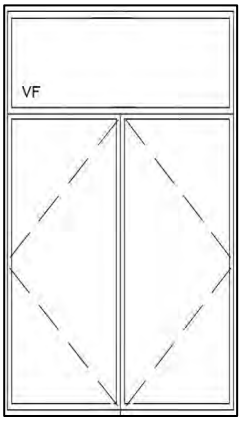

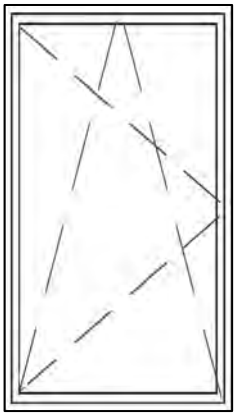

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

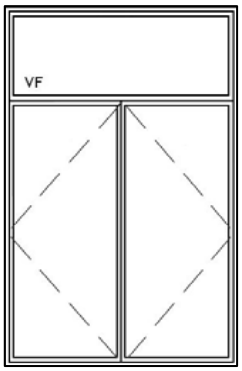

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas à battant à 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

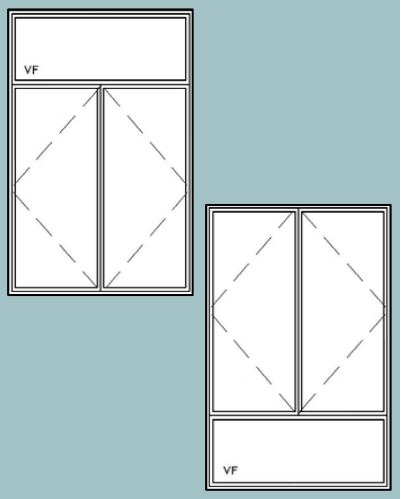

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

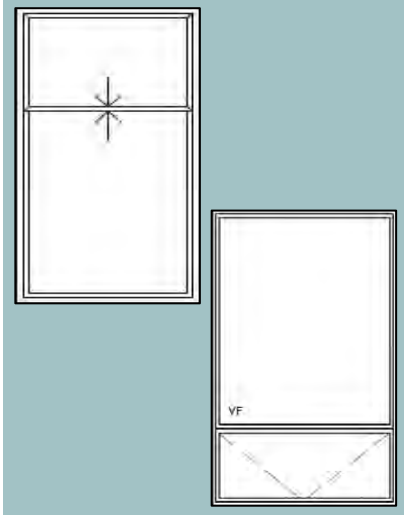

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

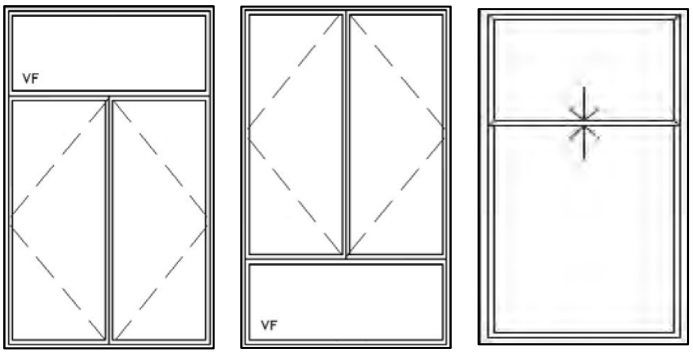

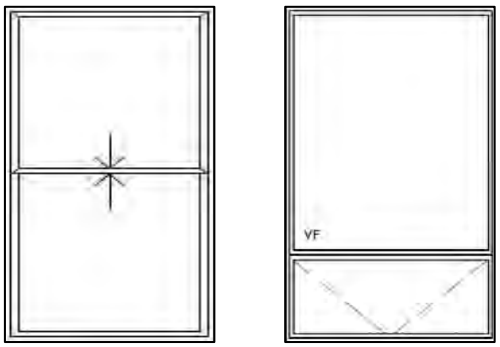

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔
OU
Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

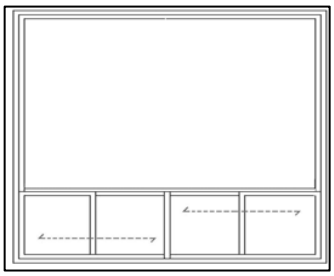

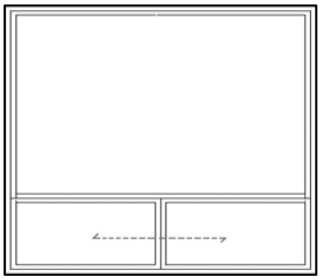

Fenêtre coulissante rectangulaire à 2 ou 4 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Sur un plex victorien ou bourgeois construit avant 1940, ce type de fenêtre n'est pas d'origine et il remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

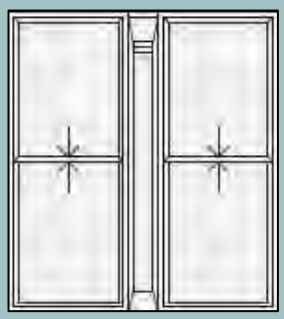

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

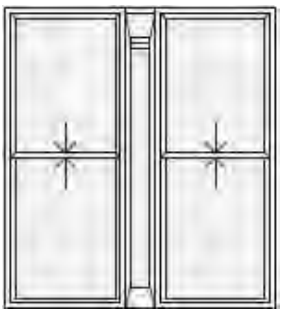

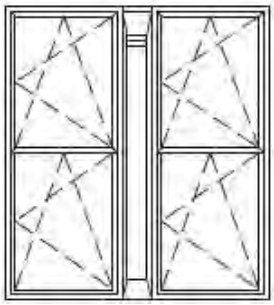

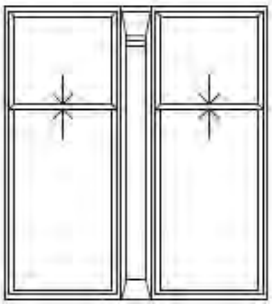

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à battant ou à auvent ½ - ½
2 vantaux, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double
Pied-droit en bois au centre

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

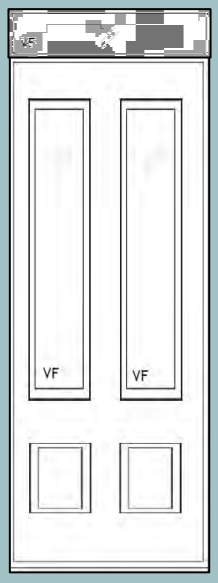

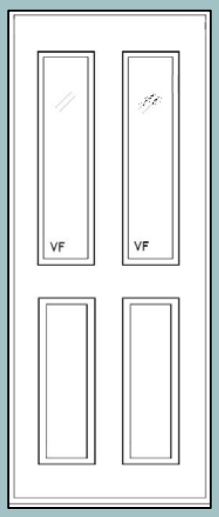

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections
36 po ou 48 po de hauteur

Imposte 1 section

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

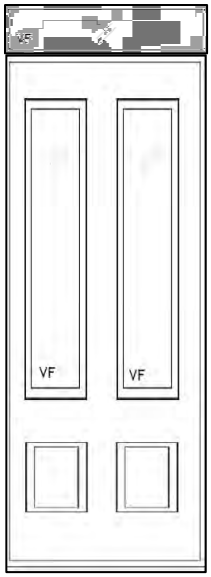

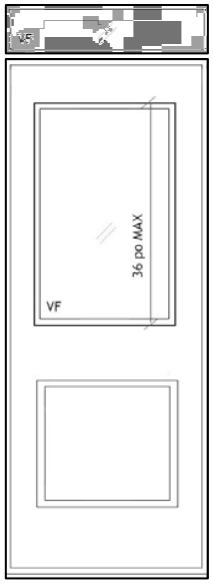

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitré

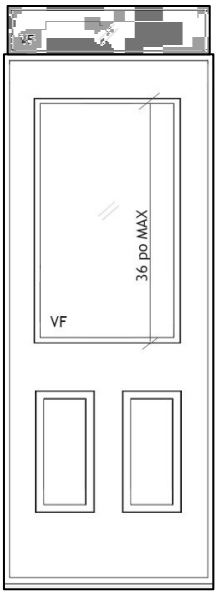

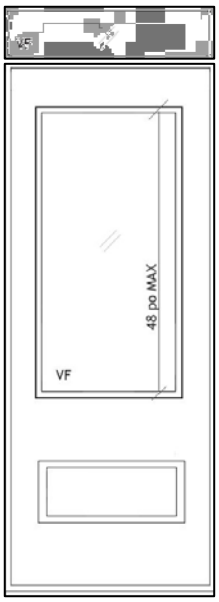

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitrée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE





Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT

20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

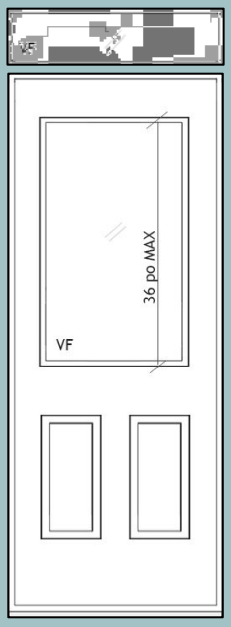

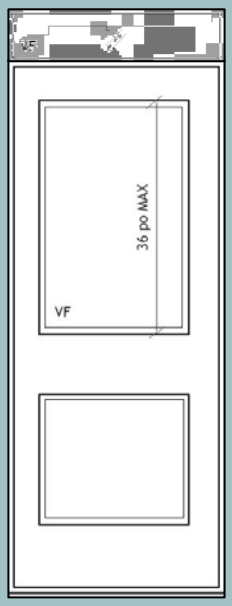

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 48 po maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

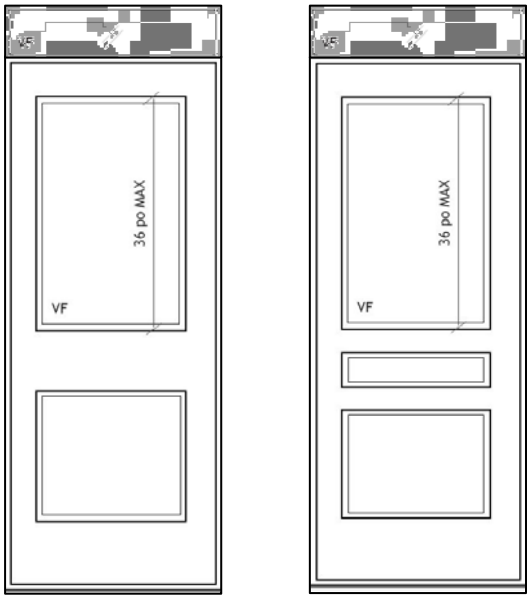

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Réinsérer l'imposte

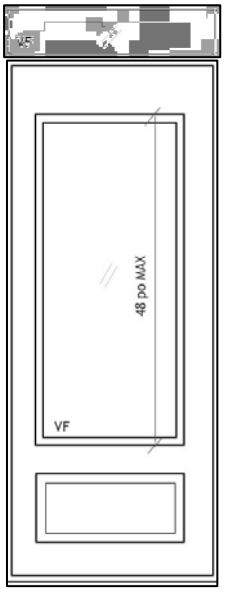

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)



Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT

20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

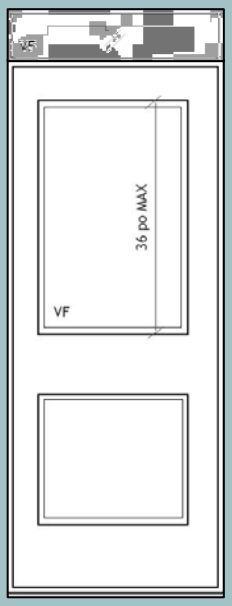

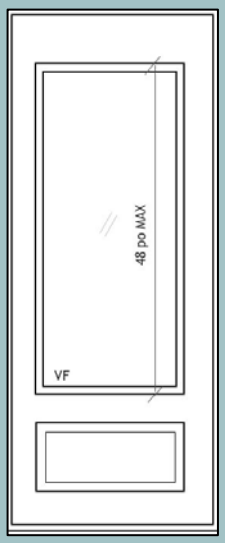

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po ou 48 po MAXIMUM (LxH)
Panneau décoratif en RELIEF
Possibilité d'imposte

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

PORTE EXISTANTE

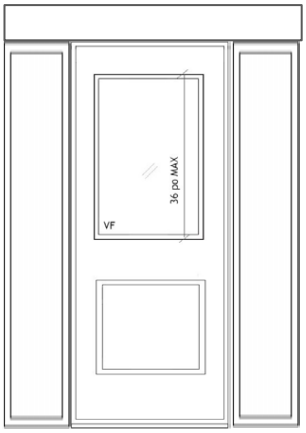

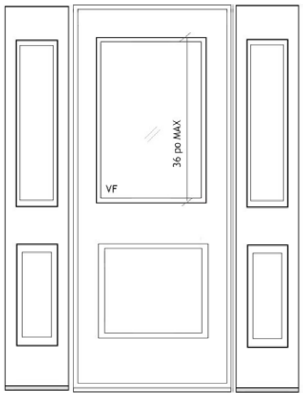

Porte simple avec 1 ou 2 imposte (s) latéral(aux), vitrée (s) ou obturée (s)

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage dimension variable (L x H)

Imposte vitrée ou non

Lorsque la porte est en bois, la composante est d'origine et doit être conservée.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

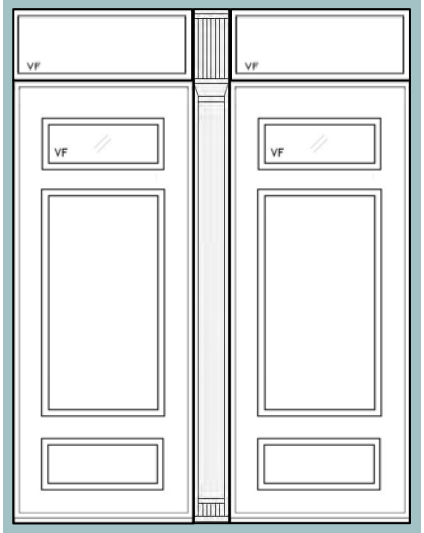

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

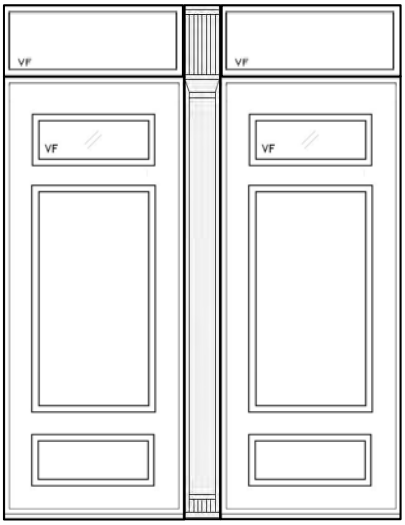

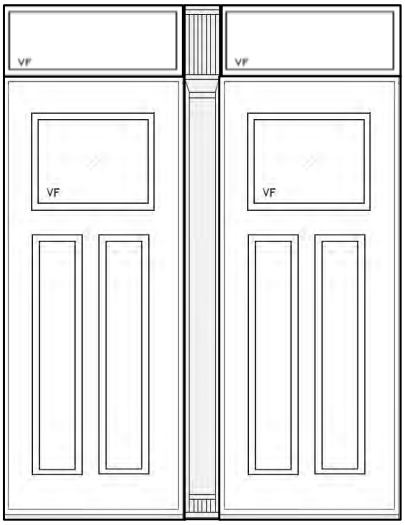

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

PORTE EXISTANTE

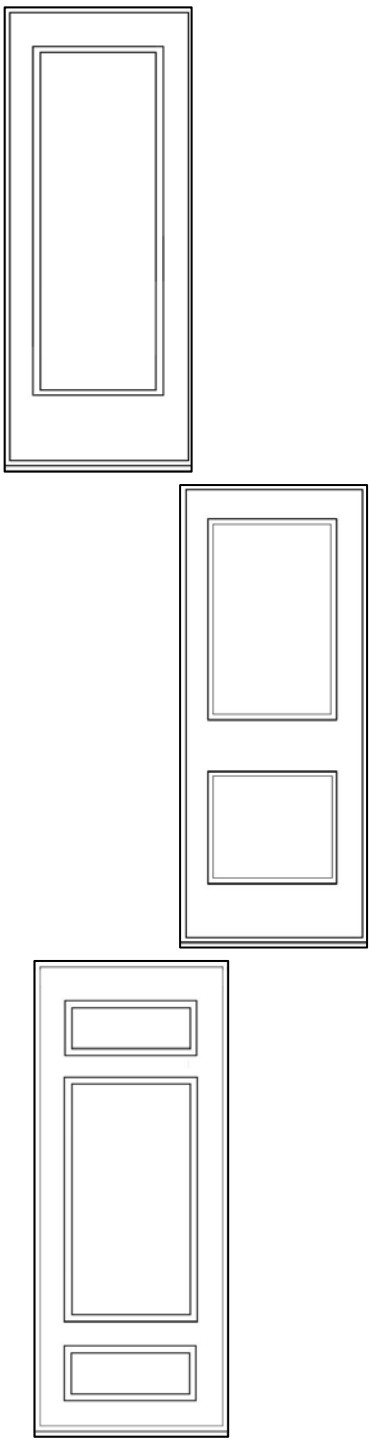

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections
Possibilité de vitrage

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

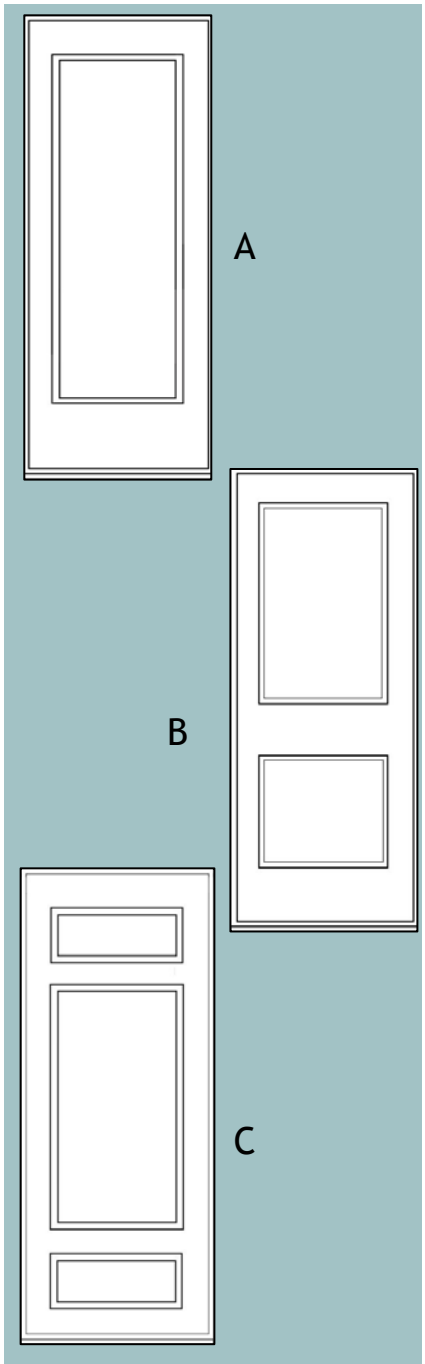

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

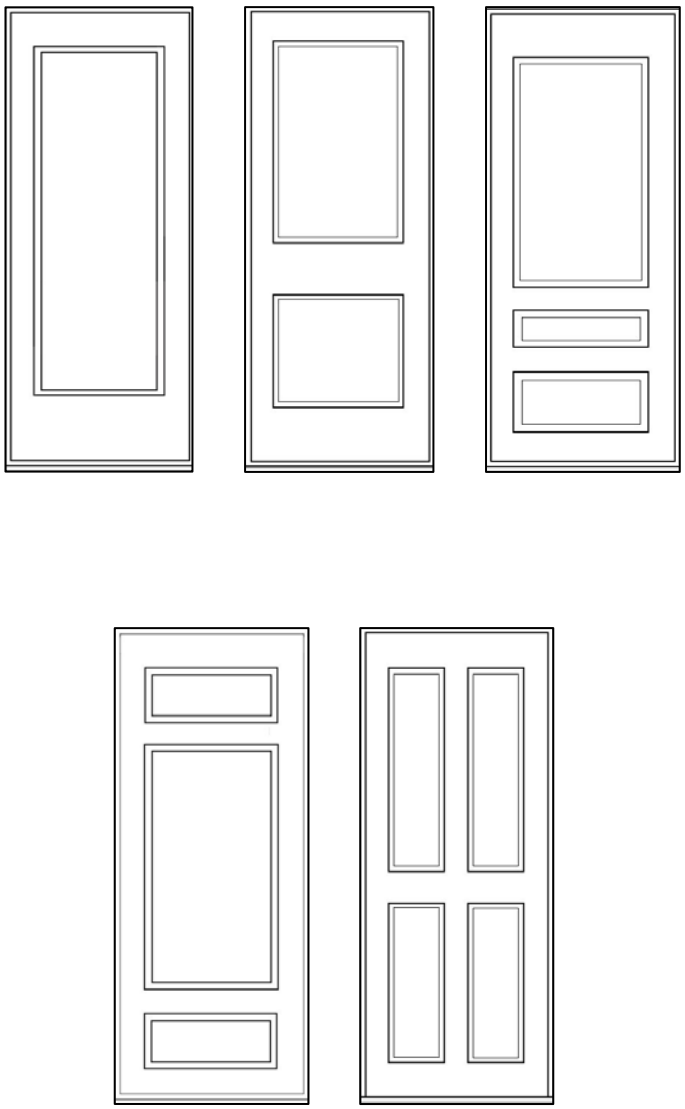

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

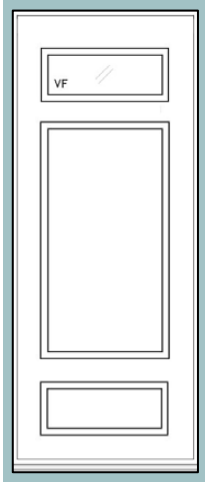

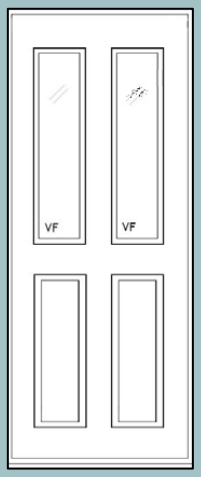

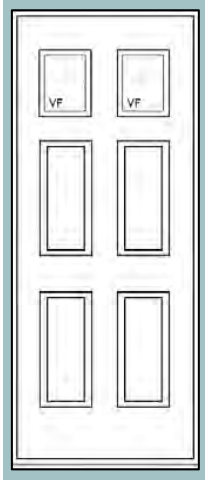

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

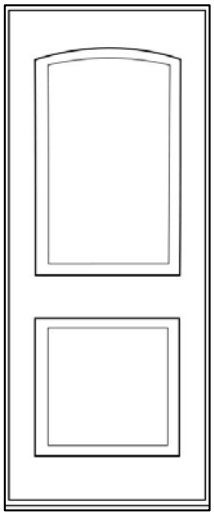

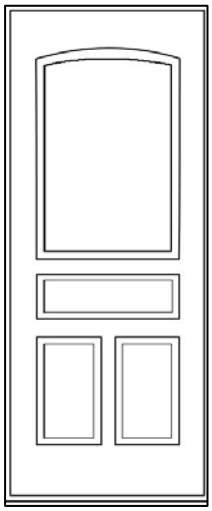

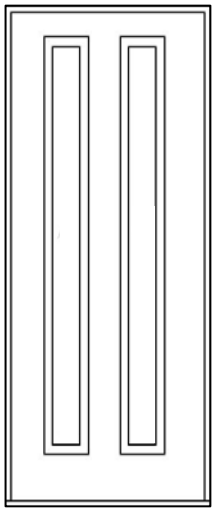

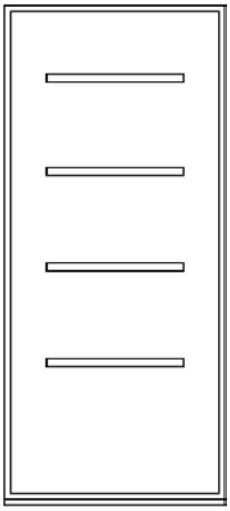

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

PLEX avec escalier intérieur

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)

1940 à aujourd'hui





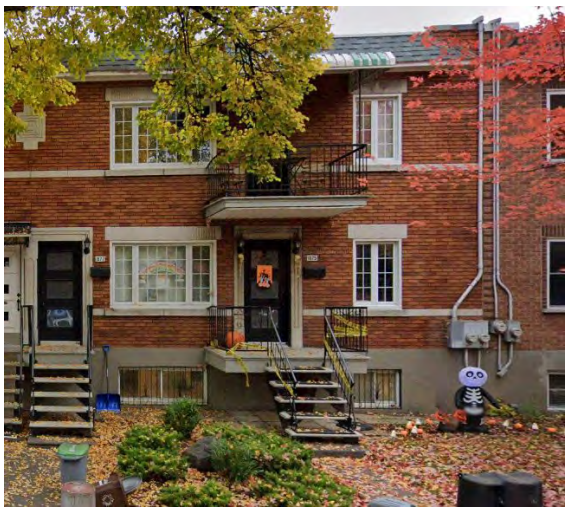

FENÊTRE EXISTANTE

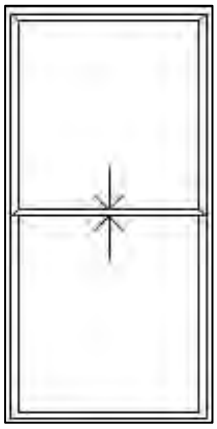

Fenêtre à guillotine ½ - ½

Proportion ½ : 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

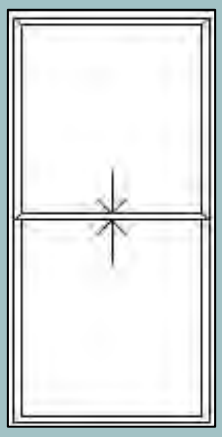

Fenêtre à guillotine ½ - ½

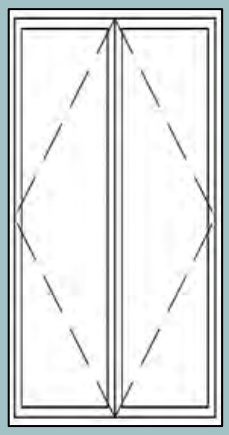

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

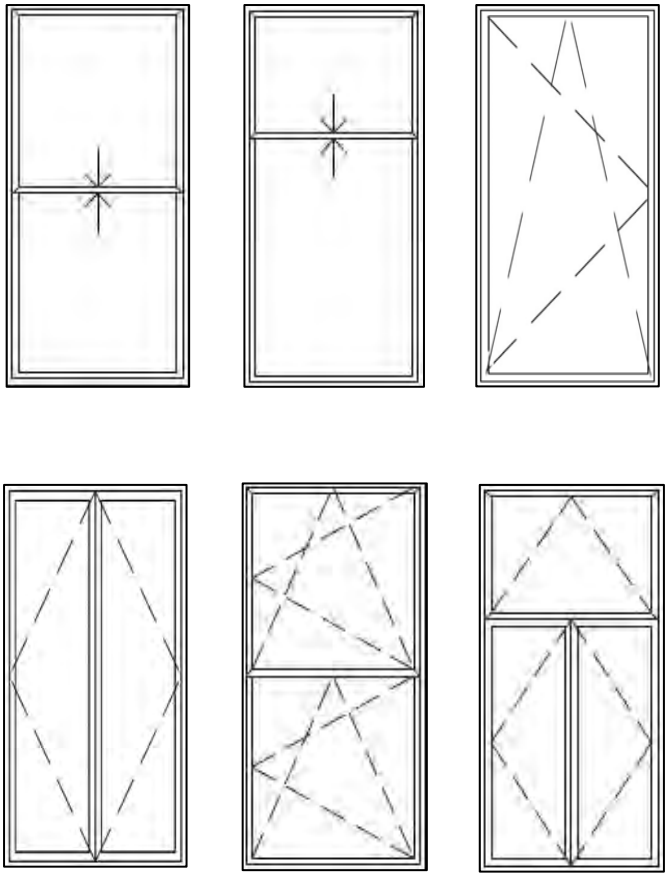

Fenêtre à guillotine ½ -½;

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔;

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 2 sections

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 sections horizontales

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

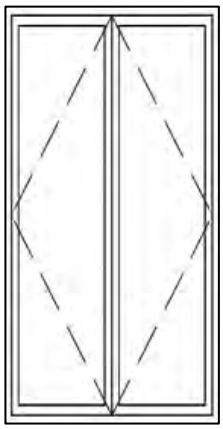

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

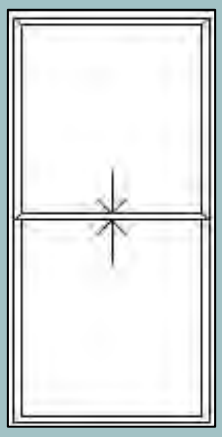

Fenêtre à guillotine ½ - ½

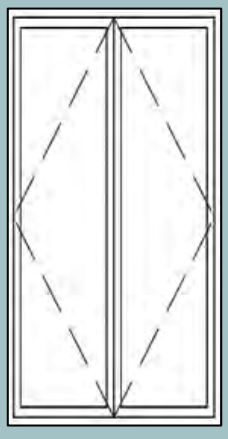

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

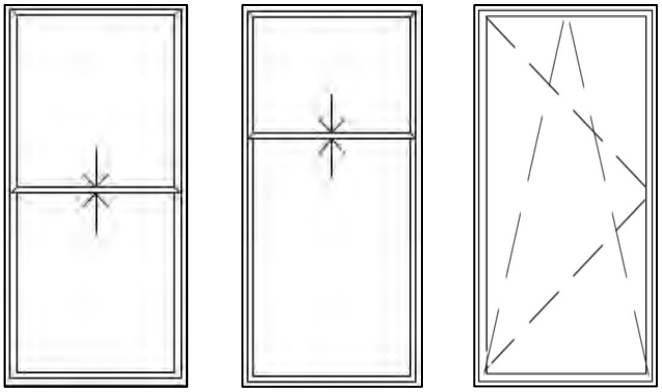

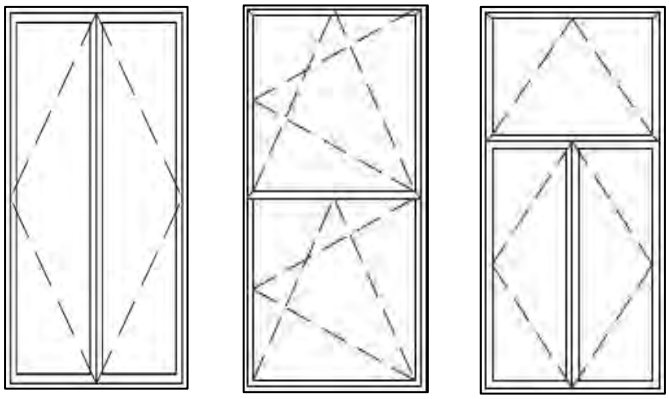

Fenêtre à guillotine ½ -½;

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔;

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 2 sections

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 sections horizontales

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

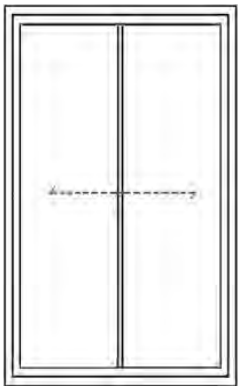

Fenêtre coulissante étroite

Composition ½ - ½

Proportion 1: ½

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

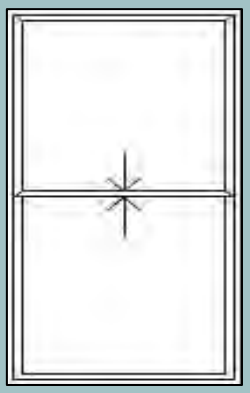

Fenêtre à guillotine ½ - ½

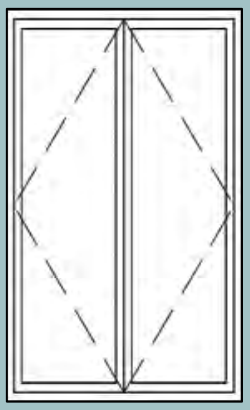

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

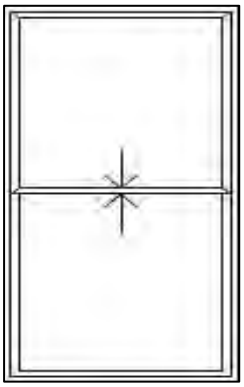

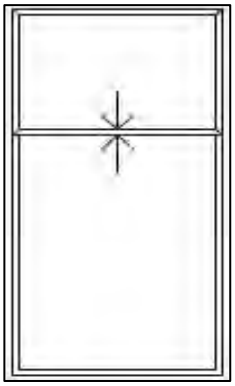

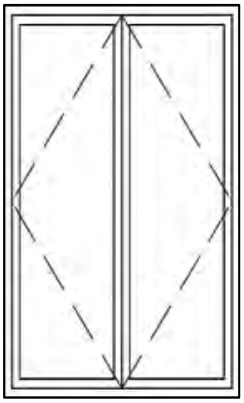

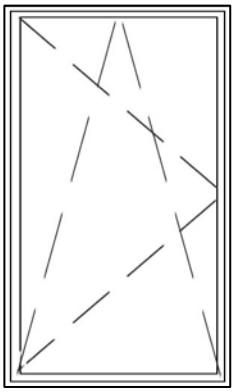

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

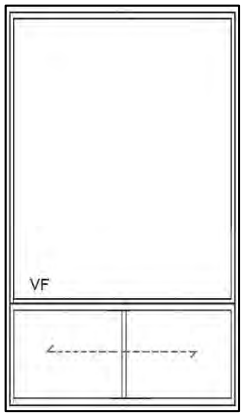

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante
à 2 panneaux

Proportion ½: 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

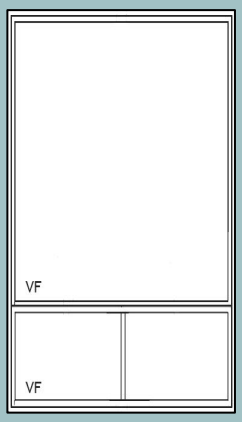

Fenêtre à verre FIXE avec
section verre FIXE et croisillon

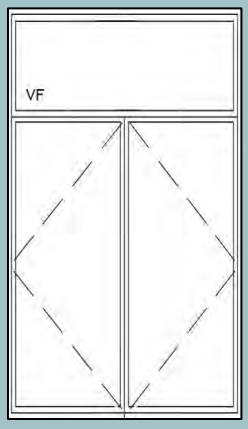

Fenêtre à verre FIXE avec
section à battant ou à crémone
2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

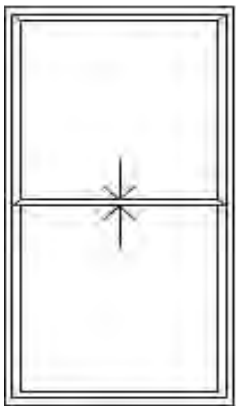

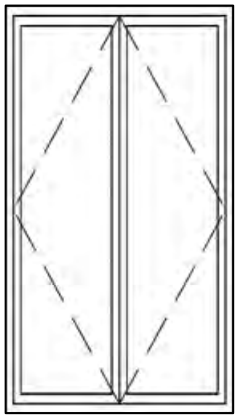

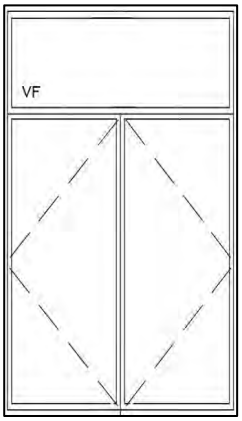

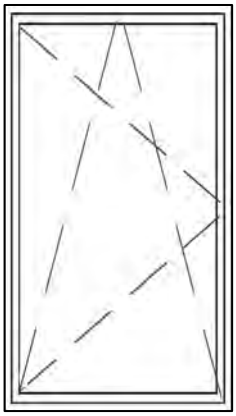

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut
avec section à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre coulissante à 3 panneaux

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

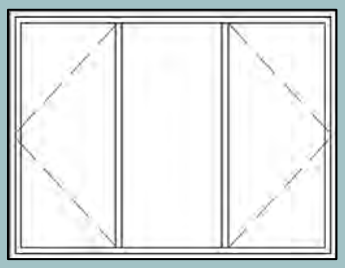

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

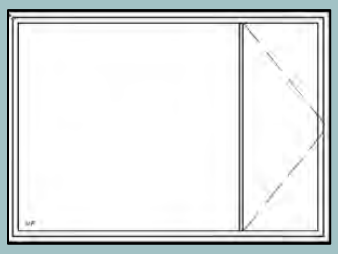

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

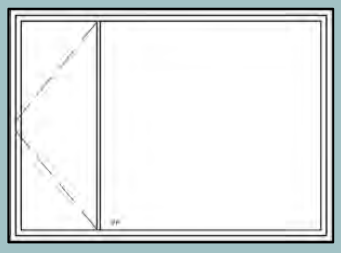

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant avec verre FIXE rectangulaire

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

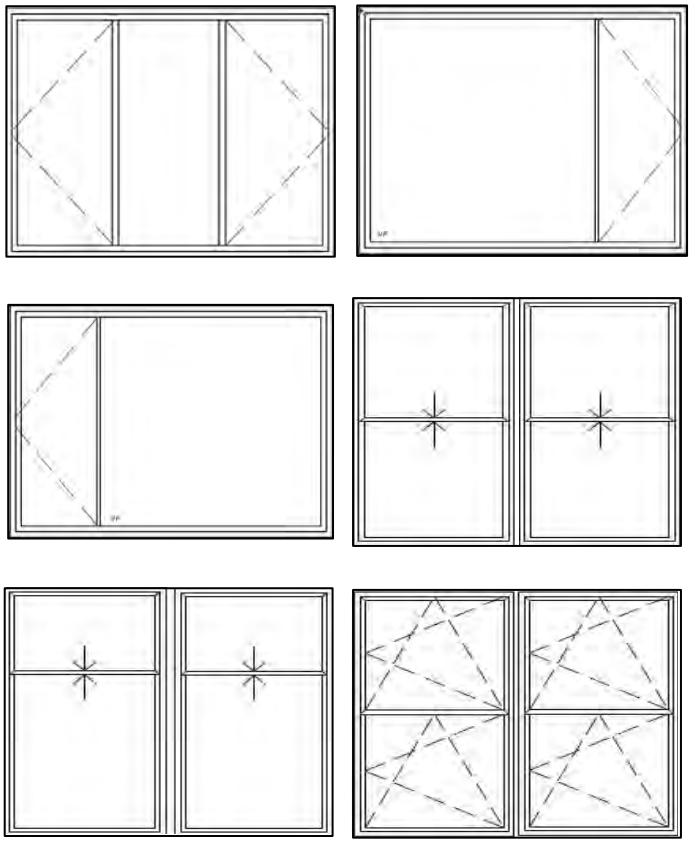

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

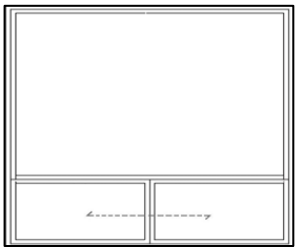

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 2 sections

Composition ¾ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre n'est pas d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

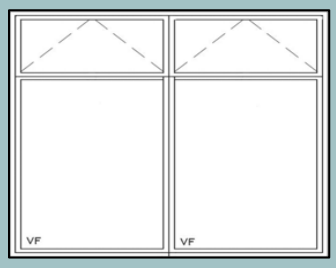

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

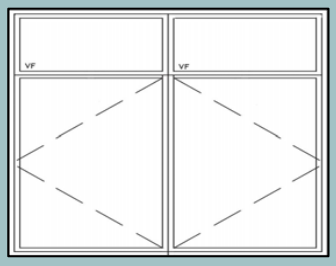

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

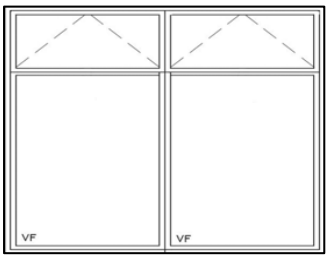

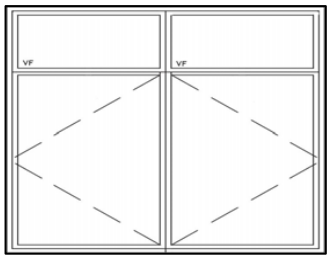

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

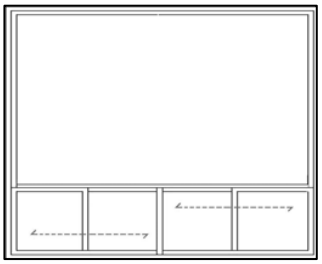

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

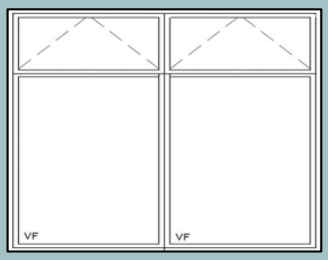

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

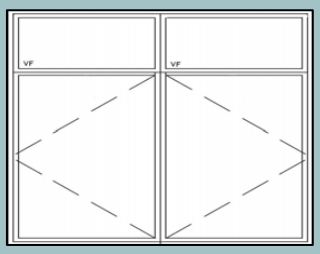

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 sections, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

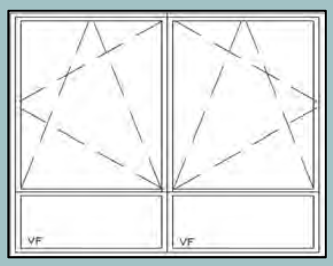

Fenêtre à battant 2 sections avec à verre FIXE dans le haut, double
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

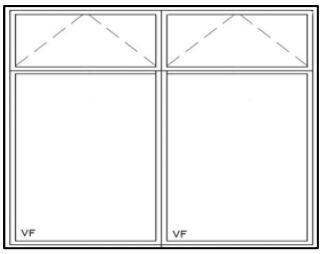

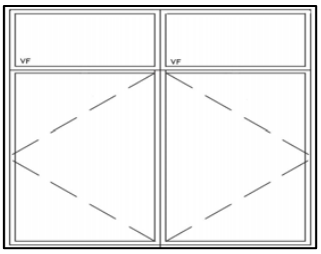

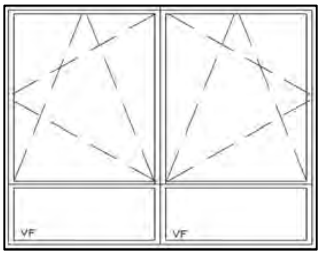

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

…(SUITE)

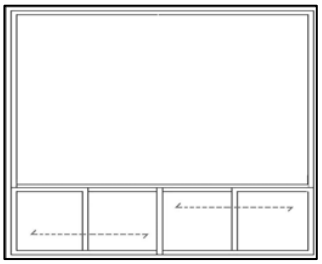

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

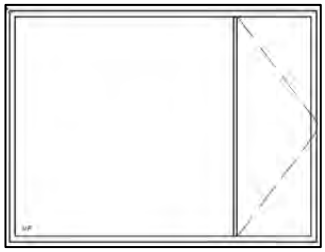

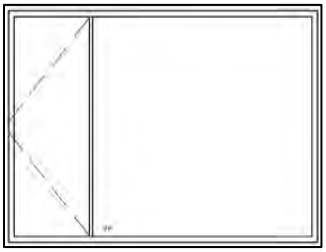

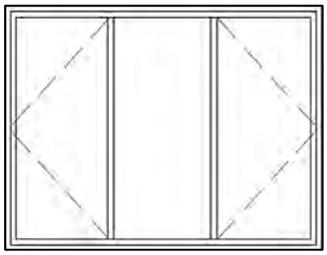

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre coulissante à 2 panneaux
Verre central FIXE ou coulissant

Composition ¼ - ½ - ¼

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

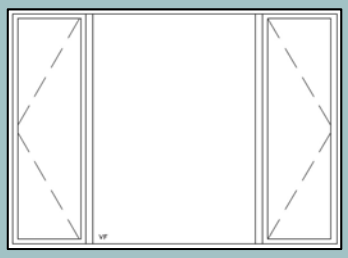

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

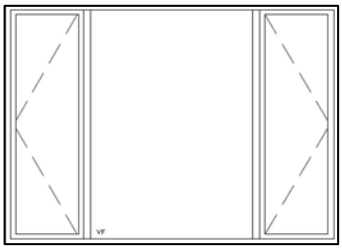

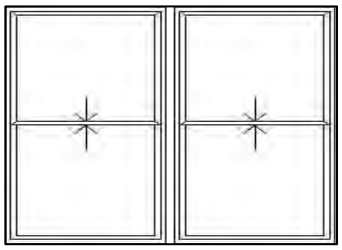

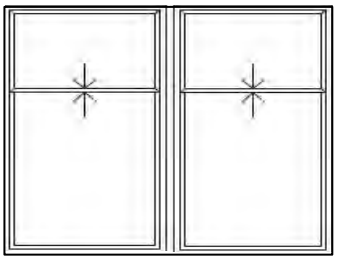

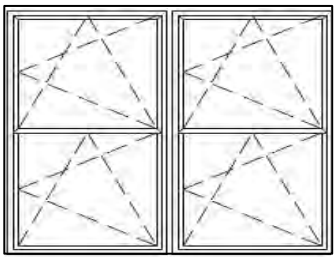

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 sections avec verre central FIXE

OU
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



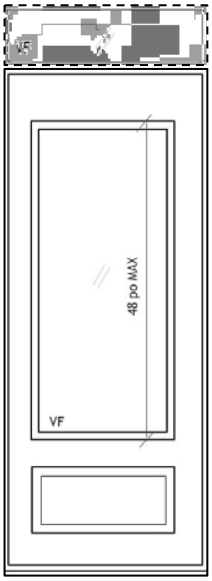

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 ou 60 ou 64 po (LxH)
Possibilité de faux-vitrail ou de carrelage
Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

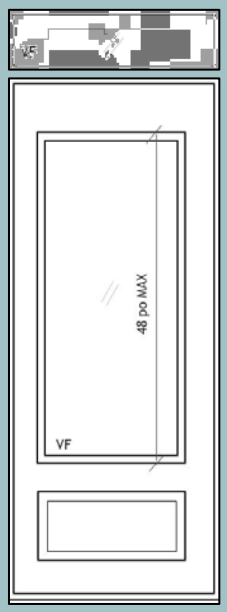

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

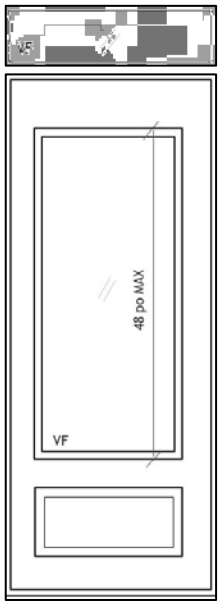

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

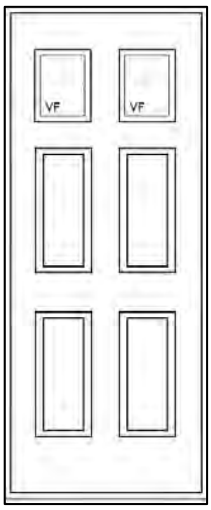



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections
(largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

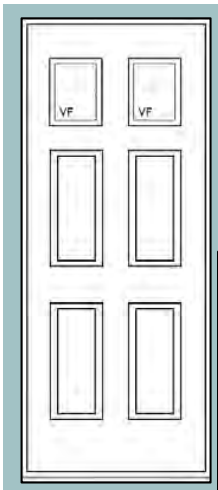

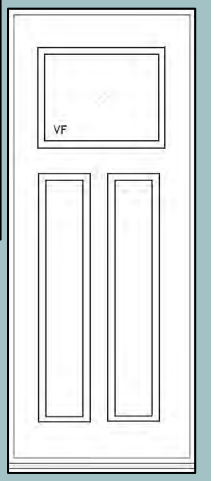

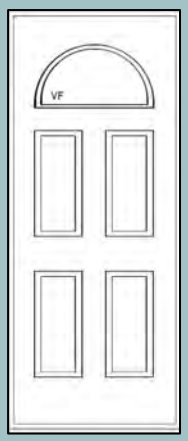

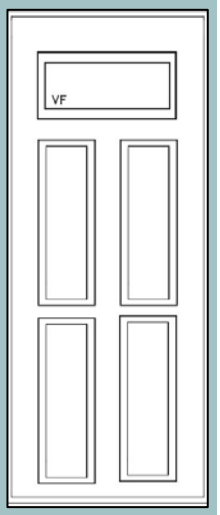

Porte simple
Composition 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections, 20 % maximum
(forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

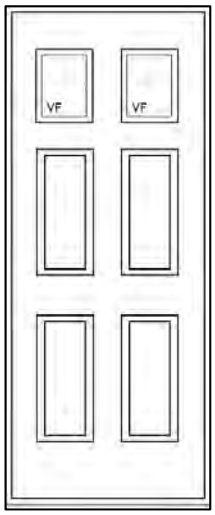

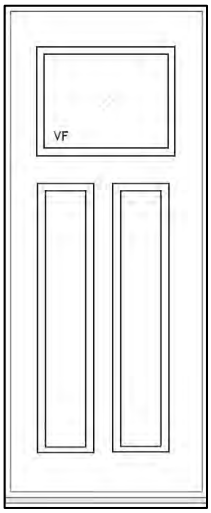

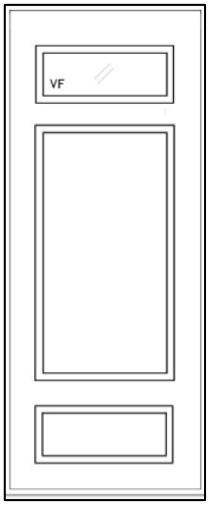

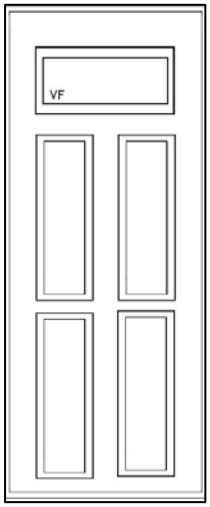

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1, 2 ou 3 sections
Vitrage FIXE 20 % maximum
(largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

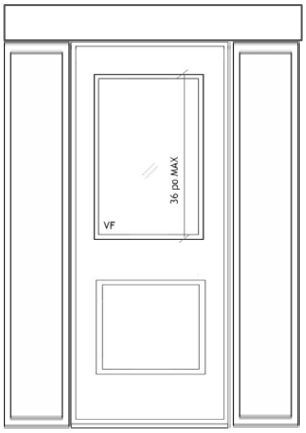

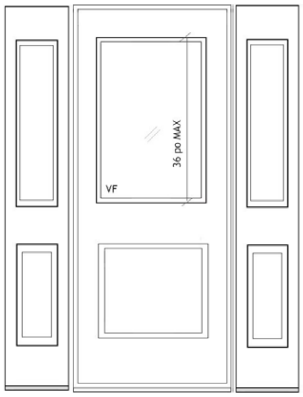

Porte simple avec 1 ou 2 imposte (s) latéral(aux), vitrée (s) ou obturée (s)

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage dimension variable (L x H)

Imposte vitrée ou non

Lorsque la porte est en bois ou qu'il y a présence de vitraux, la composante est d'origine et doit être conservée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

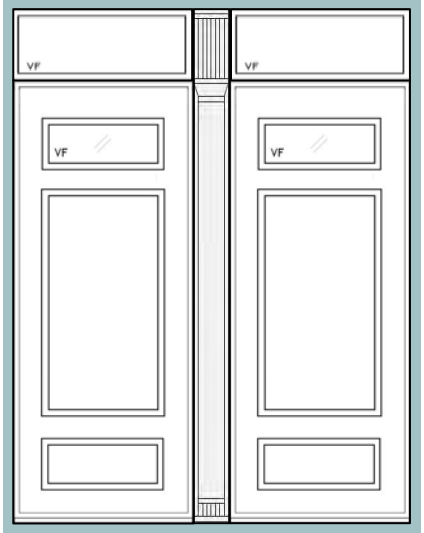

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

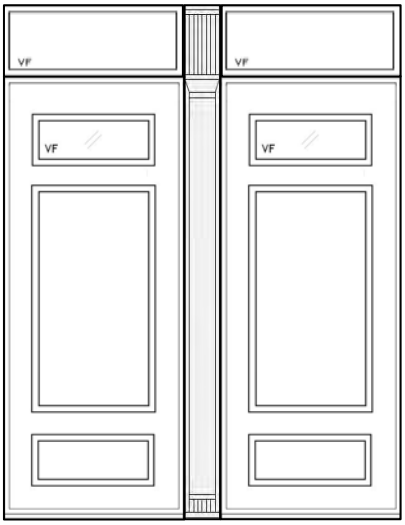

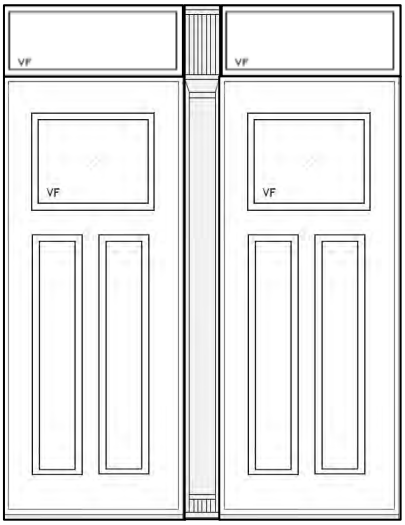

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

PORTE EXISTANTE

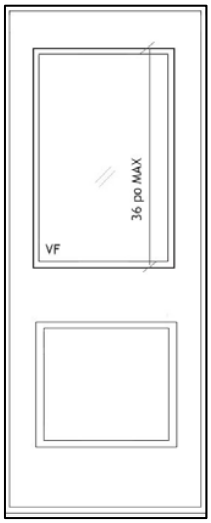

Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT 20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs



Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

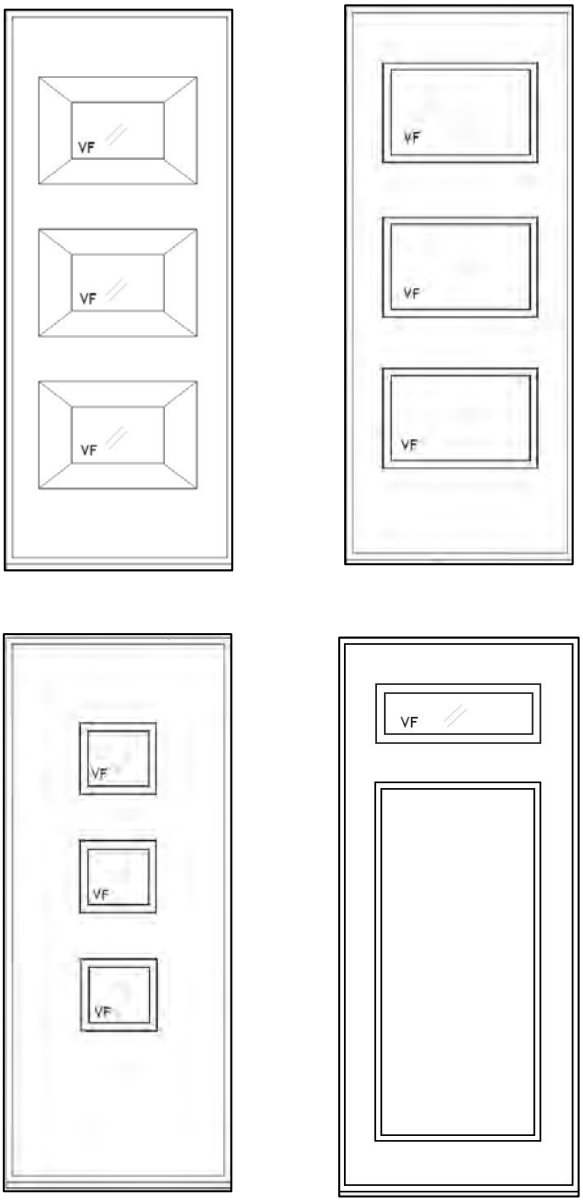

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures (largeur du vitrage peut varier)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)



Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT 20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

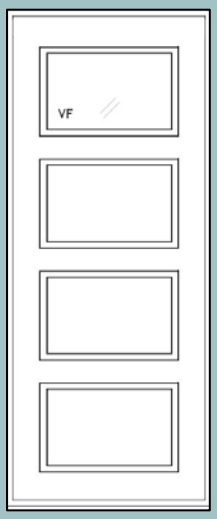

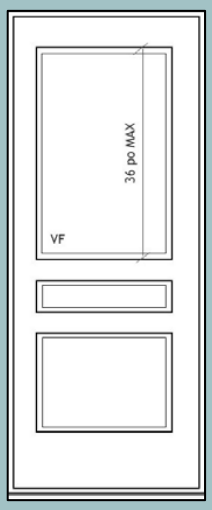

Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

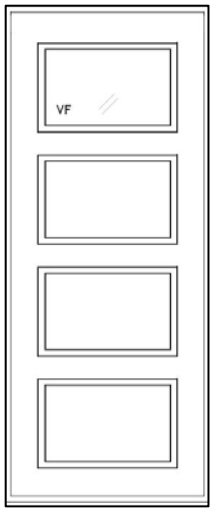

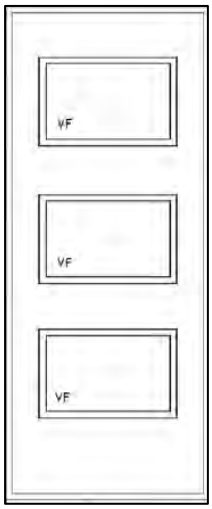

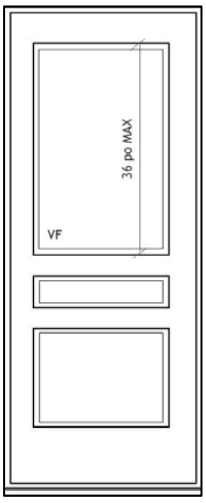

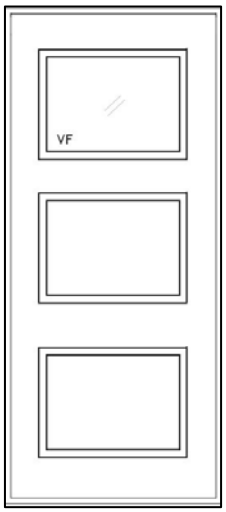

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

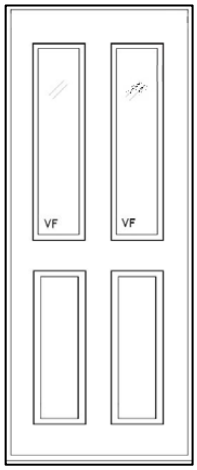



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

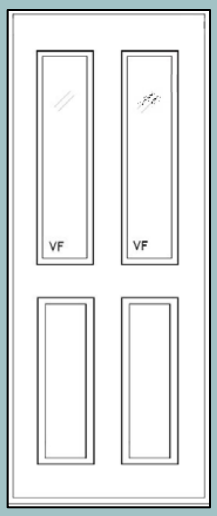

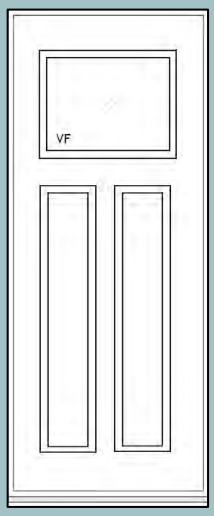

Porte simple
Composition 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 1 ou 2 sections, 36 po maximum
(largeur du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

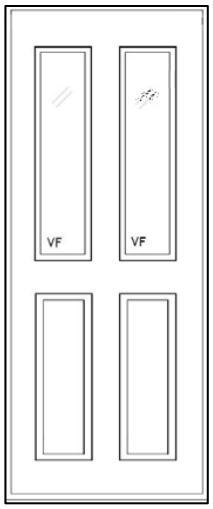

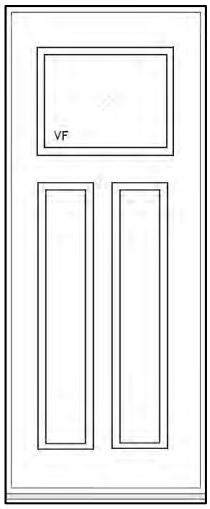

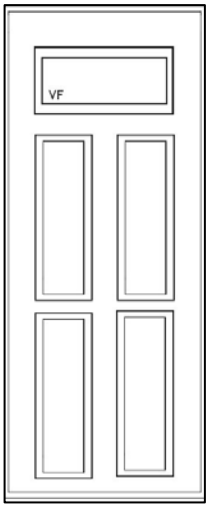

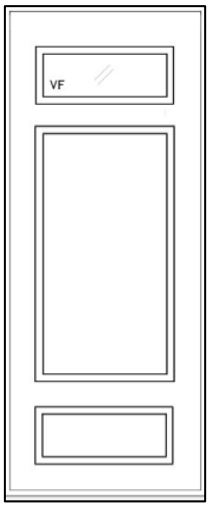

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 50 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

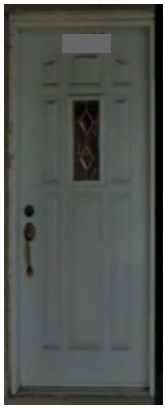

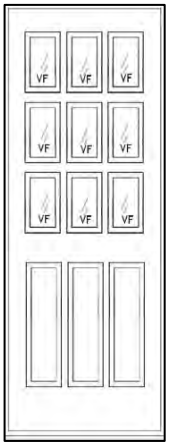

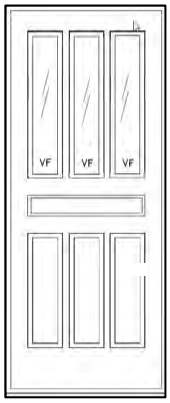

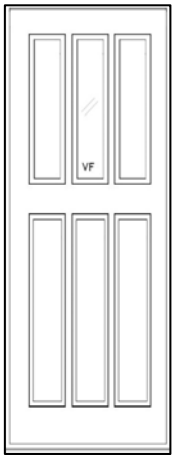

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

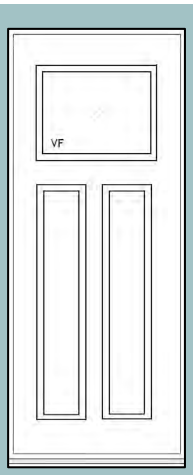

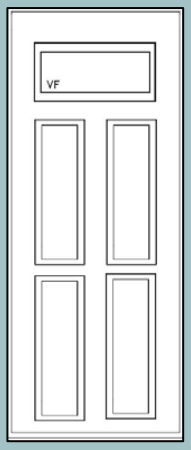

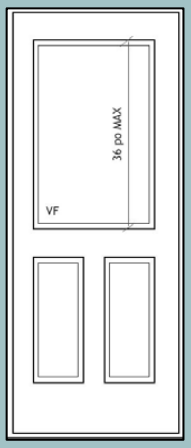

Porte simple
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 50 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

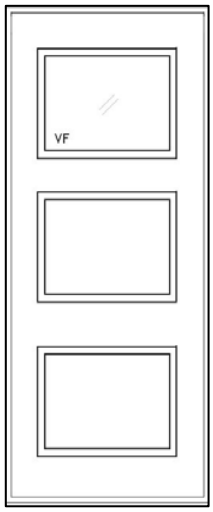

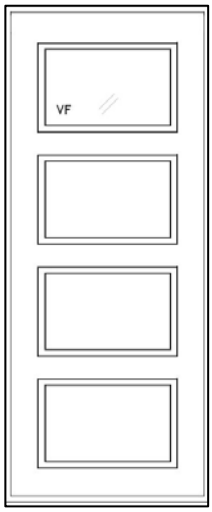

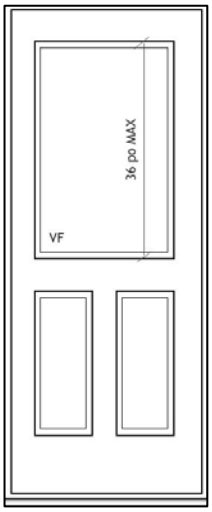

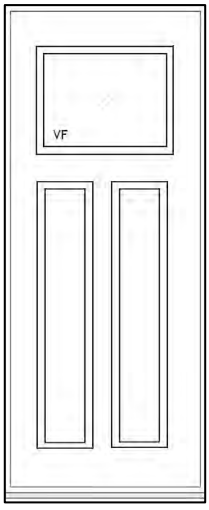

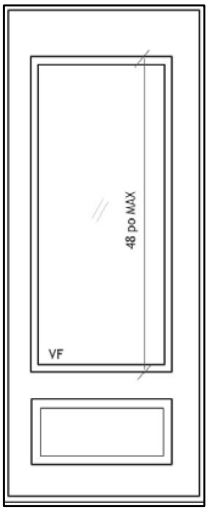

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 48 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

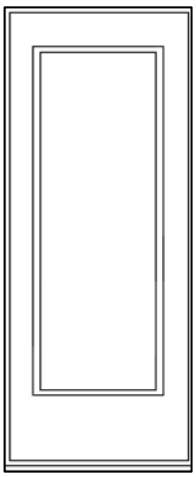

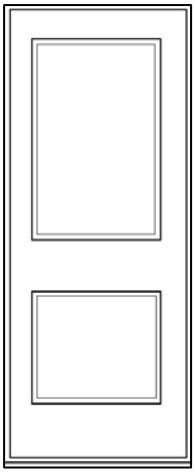

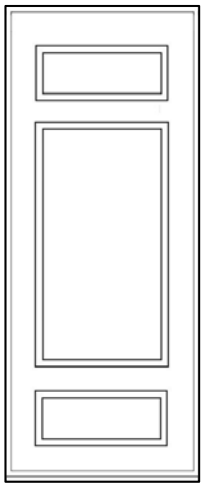

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

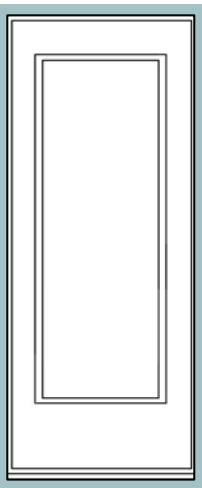

A

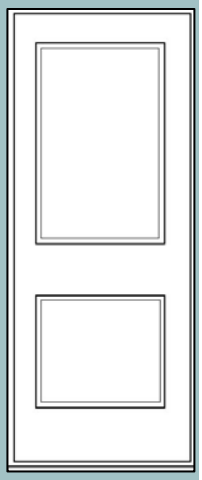

B

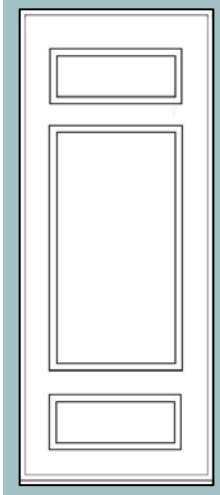

C

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

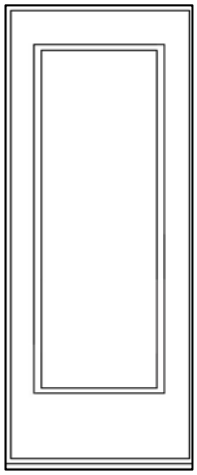

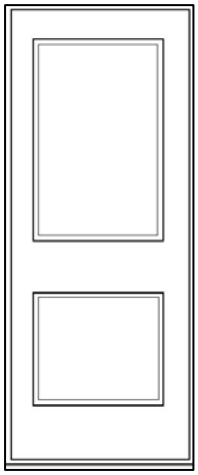

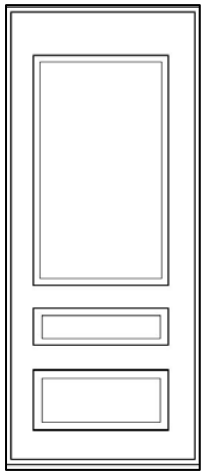

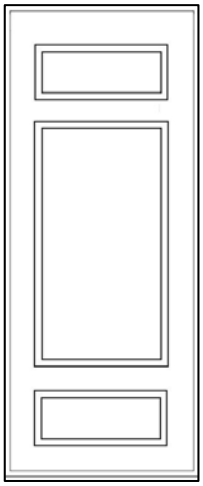

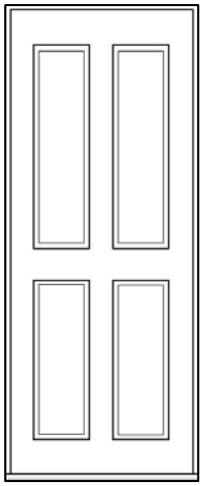

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

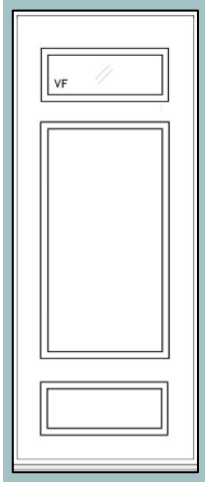

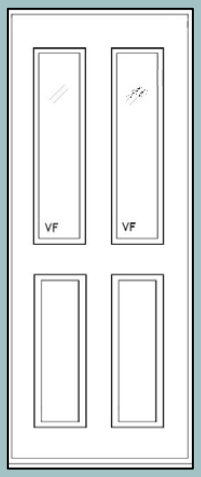

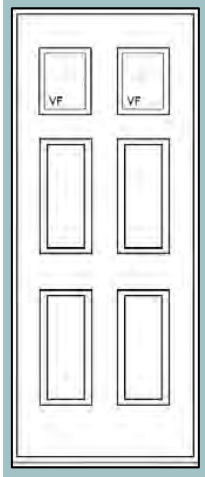

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

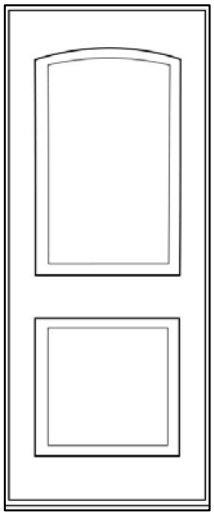

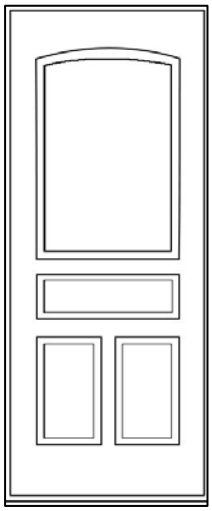

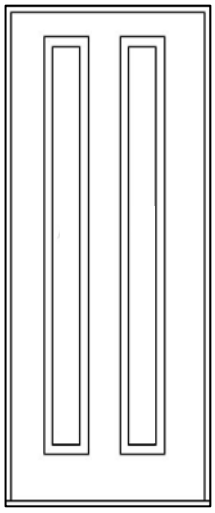

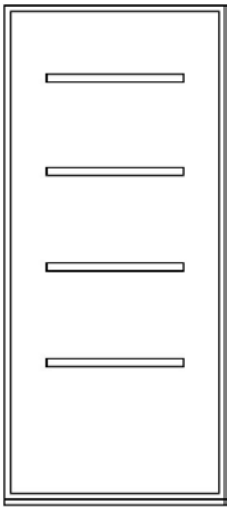

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

PLEX escalier extérieur

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)

Avant 1940

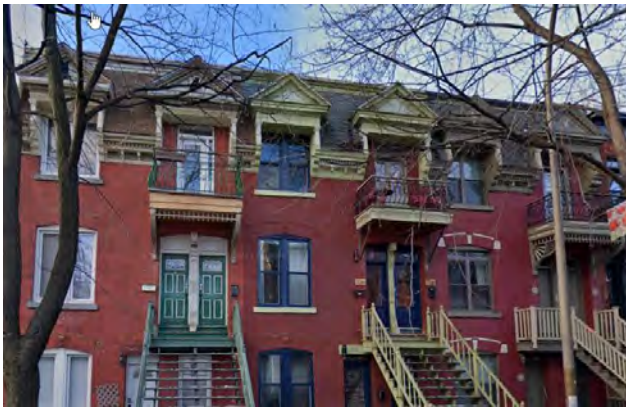





FENÊTRE EXISTANTE

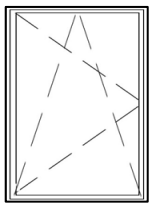

LUCARNE
Fenêtre à battant
Présence ou non de carreaux

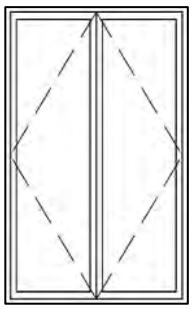

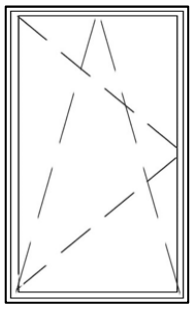

Fenêtre à battant ou à crémone
Présence ou non de carreaux

Proportion ½ : 1

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

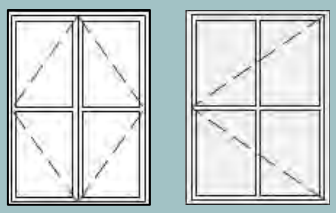

Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillons

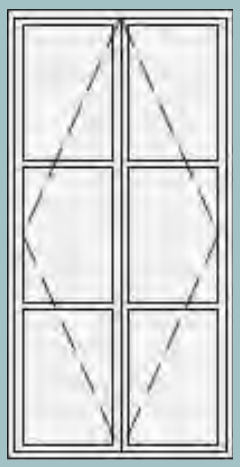

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

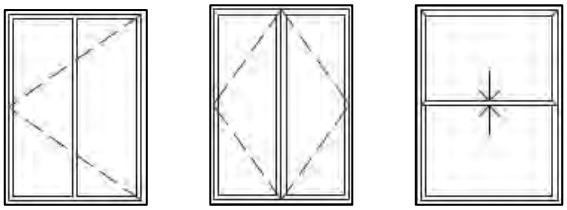

Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillons

OU

fenêtre à crémone avec croisillons

Fenêtre à battant 2 vantaux **OU** fenêtre à guillotine ½ -½

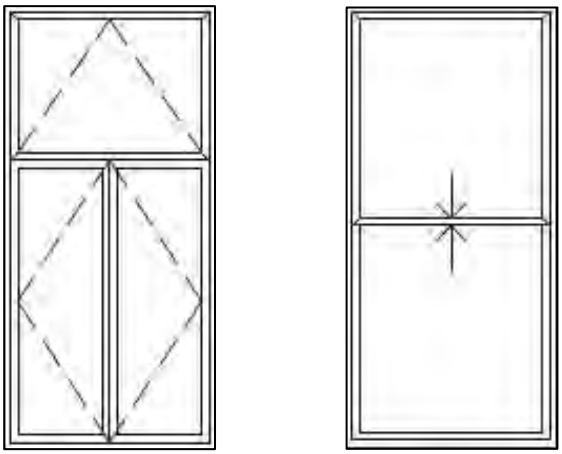

Fenêtre à battant ou à crémone à 6 carreaux

OU

Fenêtre à auvent 1 vantail avec section à battant 2 vantaux

OU

Fenêtre à guillotine ½ -½

FENÊTRE EXISTANTE

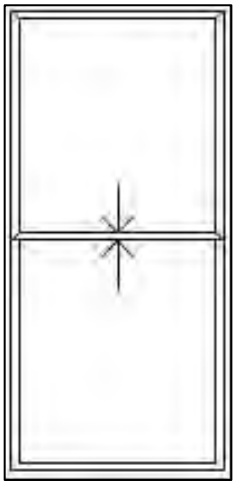

Fenêtre à guillotine ½ - ½

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

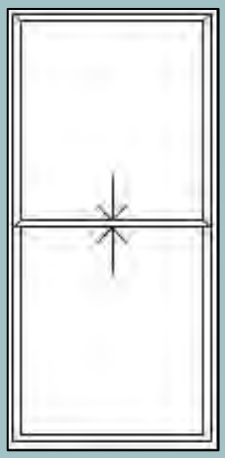

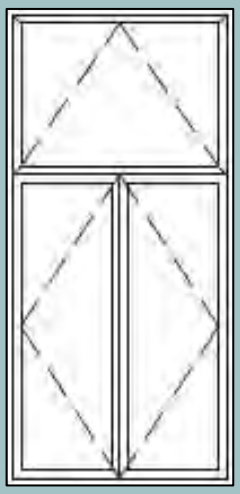

Fenêtre à guillotine ½ -½ avec ou sans croisillons

ou

Fenêtre à auvent ou fixe avec section à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

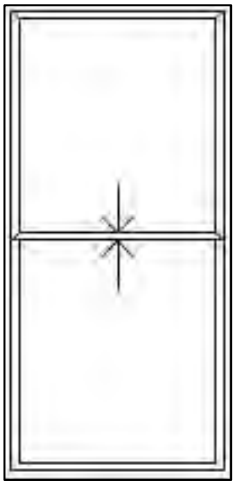

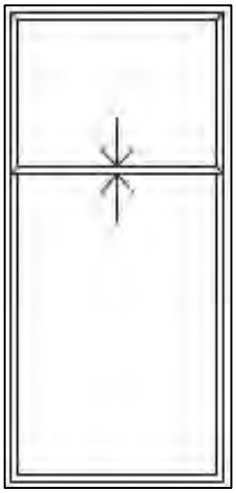

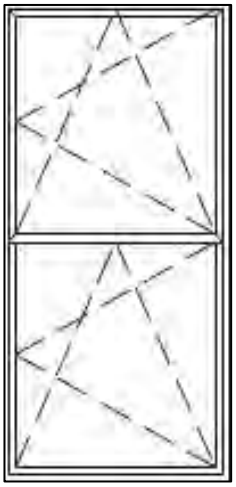

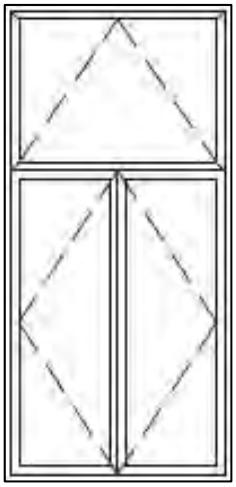

Fenêtre à guillotine ½ -½ avec ou sans croisillons

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à auvent ou fixe avec section à battant 2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

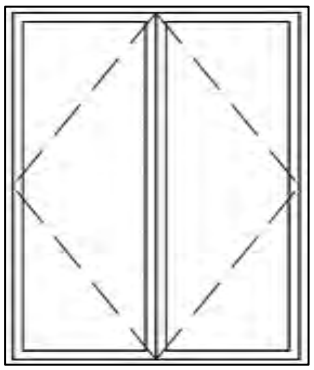

Fenêtre à battant

Proportion carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

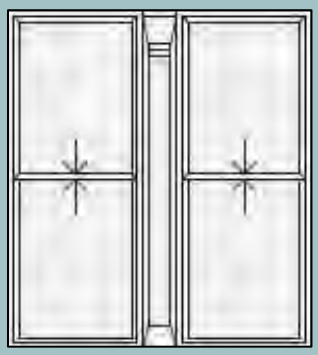

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

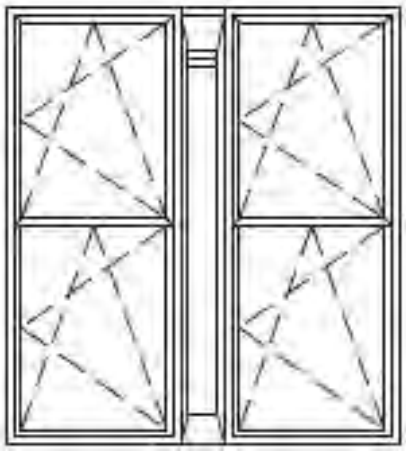

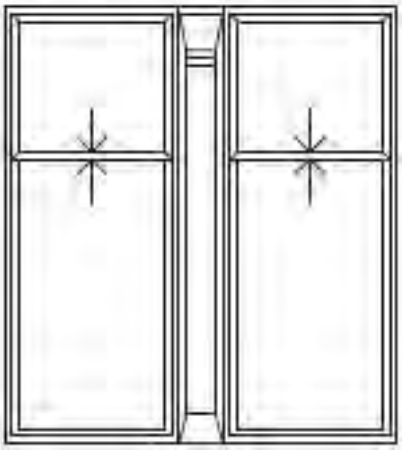

Fenêtre à auvent ou à battant double ou à auvent double
Pied-droit de bois au centre

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ double
Pied-droit de bois au centre

FENÊTRE EXISTANTE

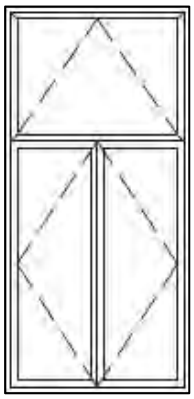

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battants intérieurs (crémone) ou coulissant

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

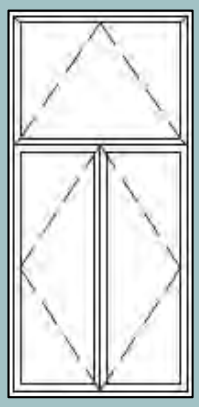

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec battant (ou à crémone) 2 vantaux

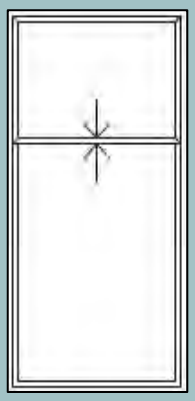

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

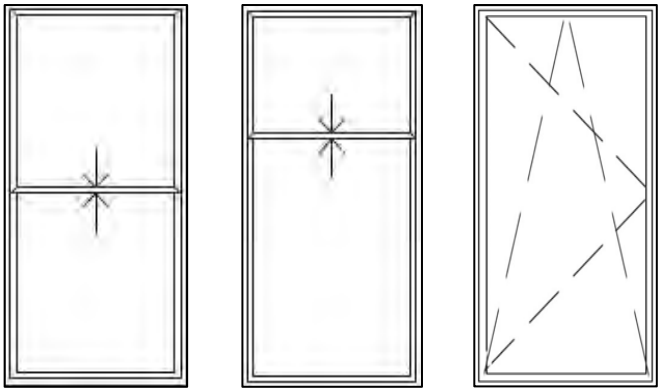

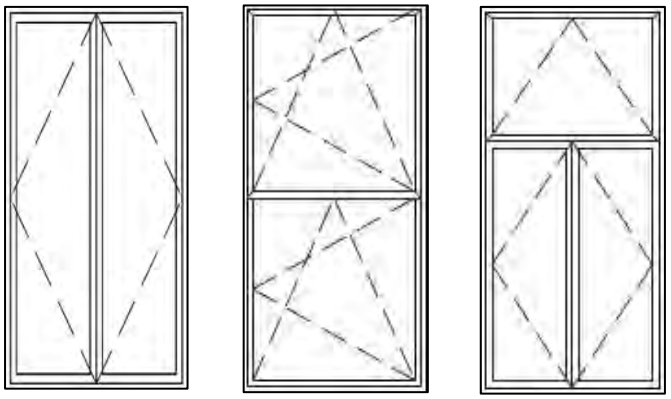

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 sections horizontales ½ - ½

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

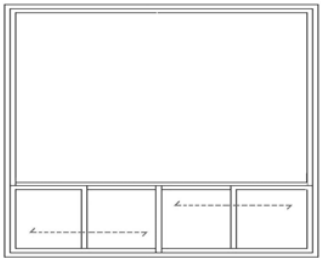

Fenêtre coulissante rectangulaire à 4 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Sur un plex victorien ou bourgeois, ce type de fenêtre n'est pas d'origine et remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

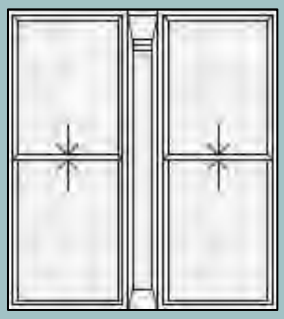

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

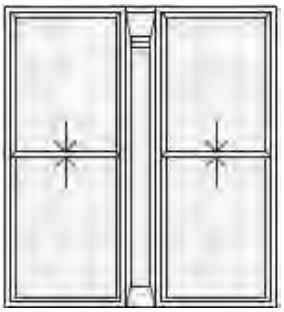

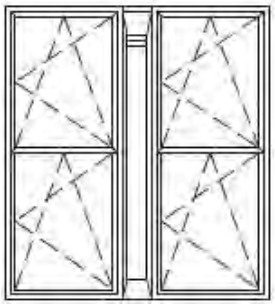

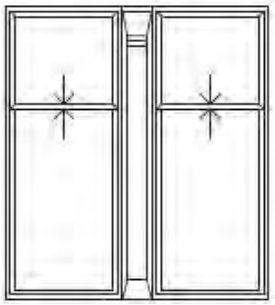

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à battant ou à auvent ½ - ½
2 vantaux, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double
Pied-droit en bois au centre

PORTE EXISTANTE



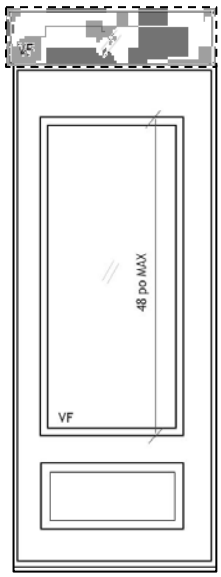

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 ou 60 ou 64 po (LxH)
Possibilité de faux-vitrail ou de carrelage
Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

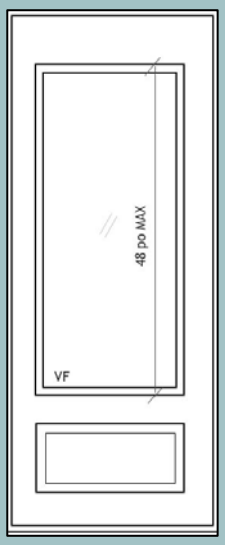

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

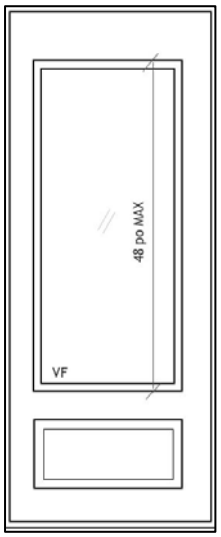

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

PORTE EXISTANTE

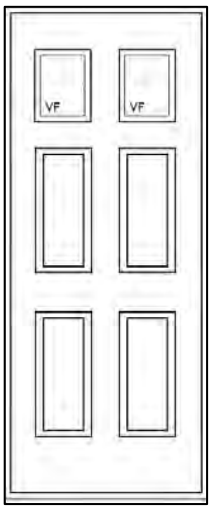



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections
(largeur et forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

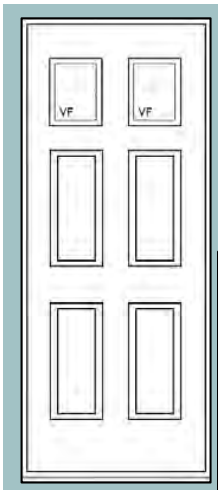

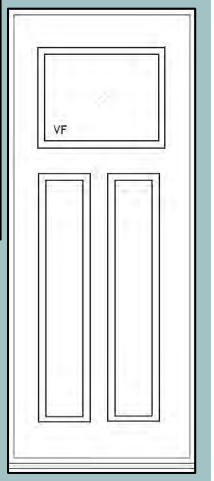

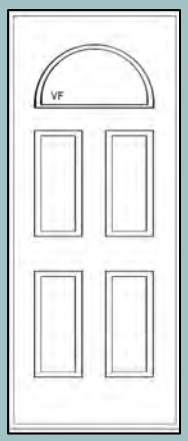

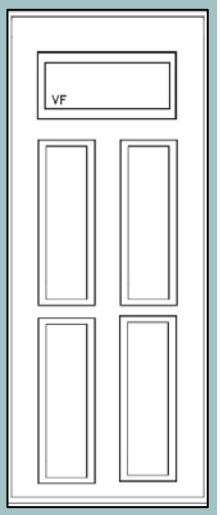

Porte simple
Composition 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections, 20 % maximum
(forme du vitrage peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

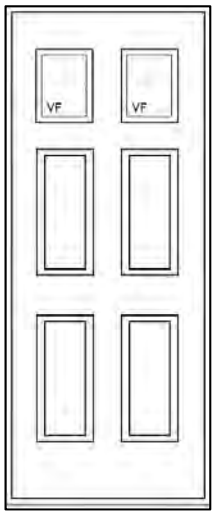

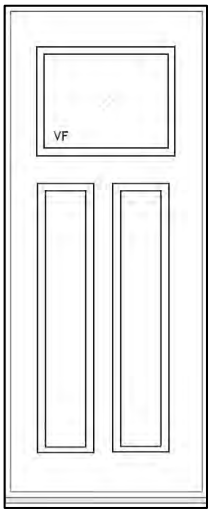

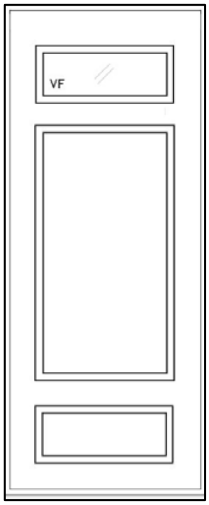

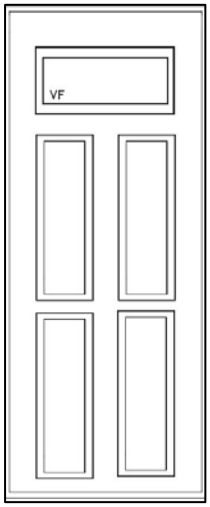

Porte simple
Composition 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF, 1, 2 ou 3 sections
Vitrage FIXE 20 % maximum
(largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

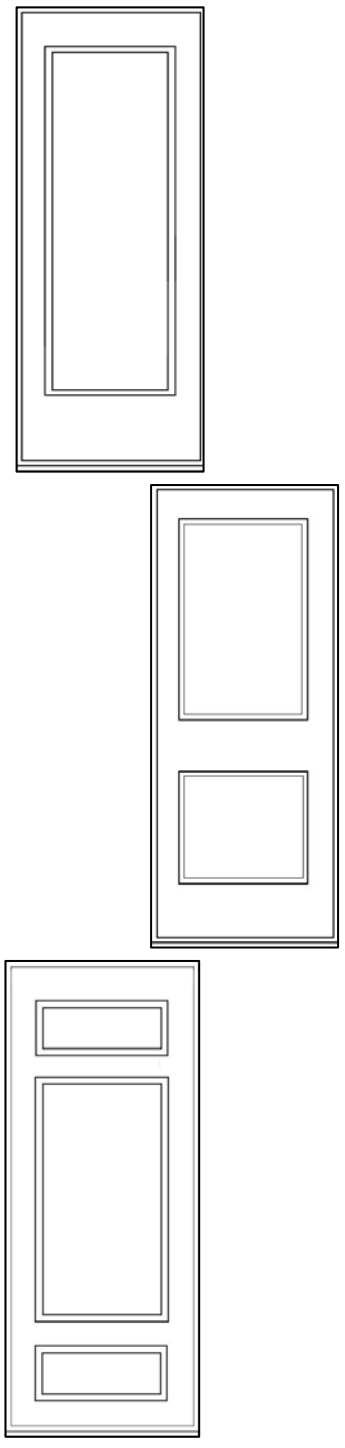

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

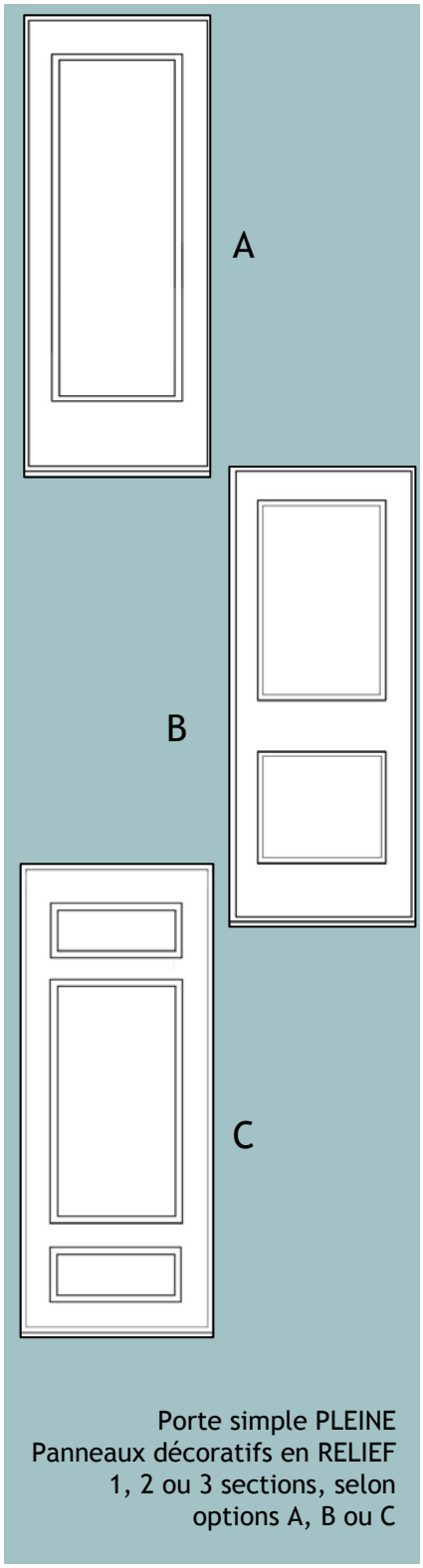

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

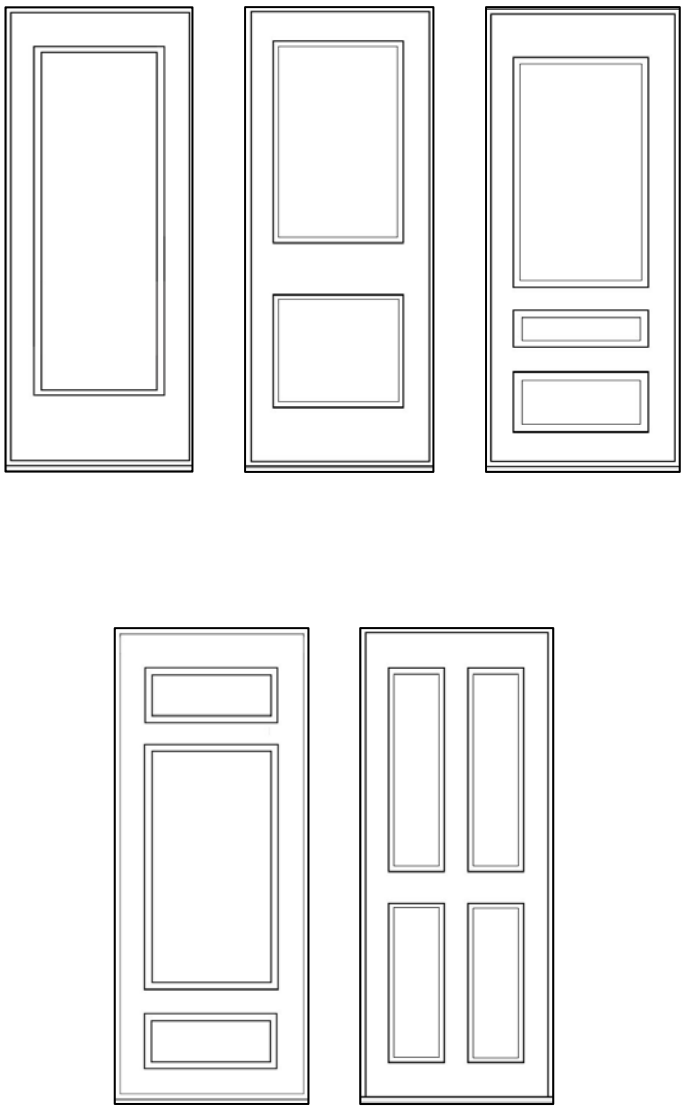

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

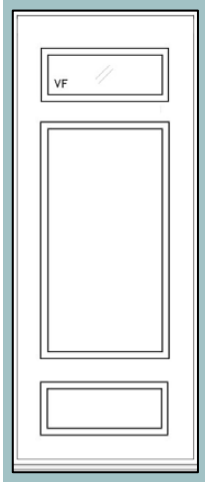

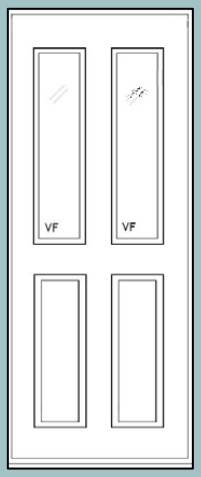

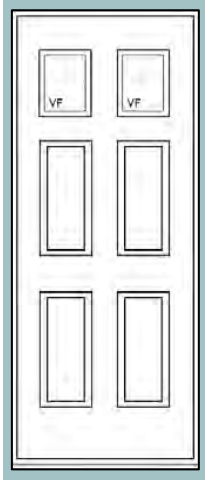

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

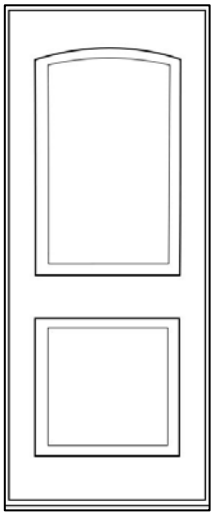

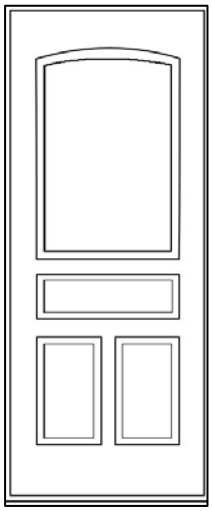

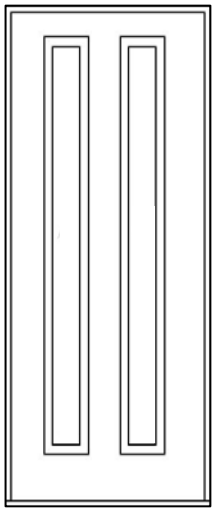

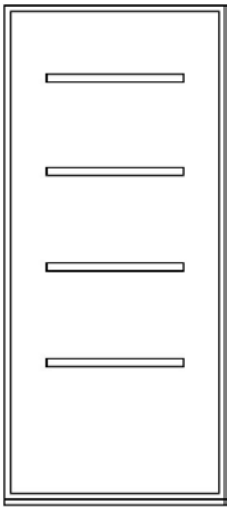

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

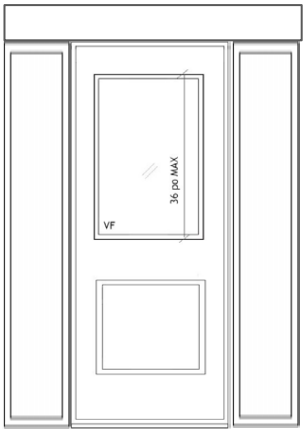

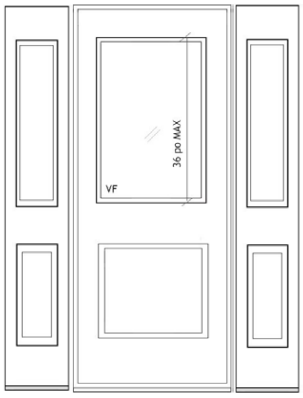

Porte simple avec 1 ou 2 imposte (s) latéral(aux), vitrée (s) ou obturée (s)

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage dimension variable (L x H)

Imposte vitrée ou non

Lorsque la porte est en bois ou qu'il y a présence de vitraux, la composante est d'origine et doit être conservée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

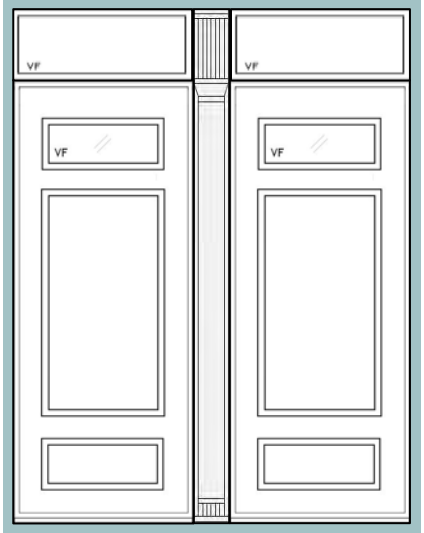

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

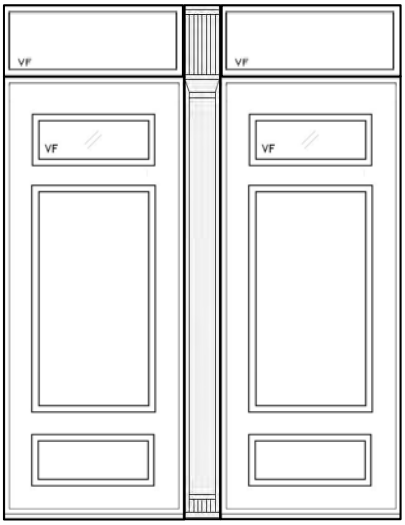

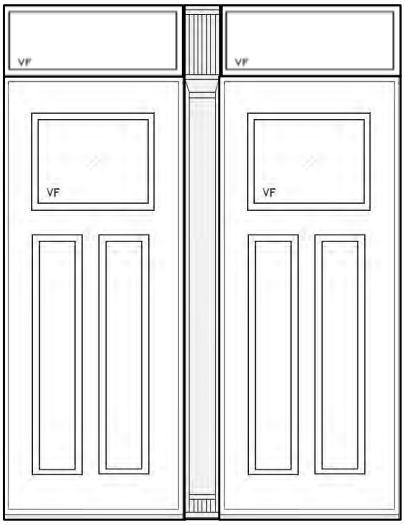

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections 15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

PORTE EXISTANTE

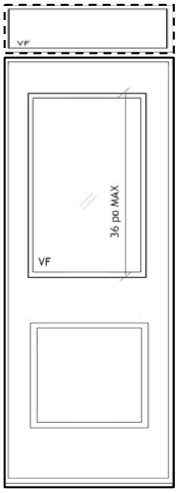







MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

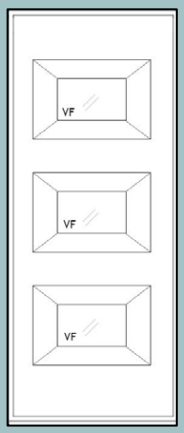

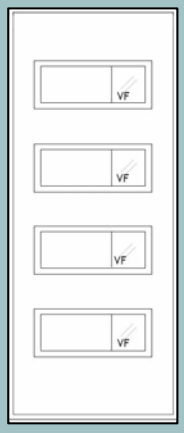

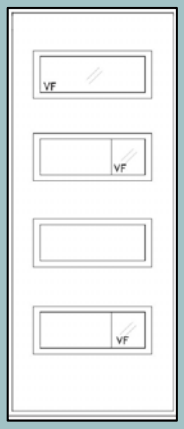

Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

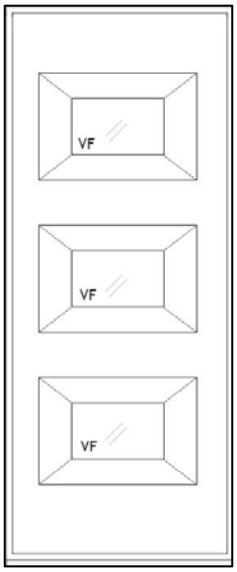

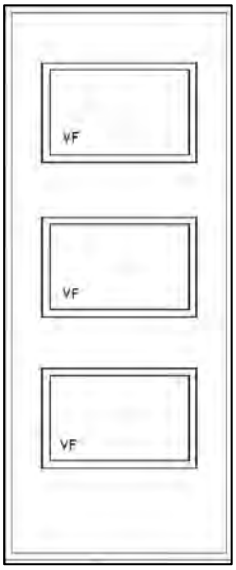

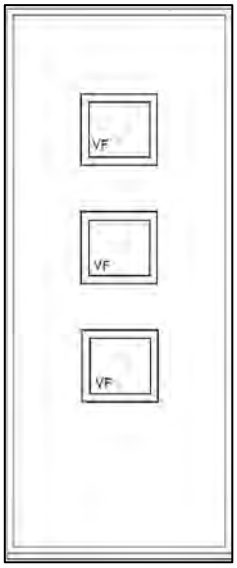

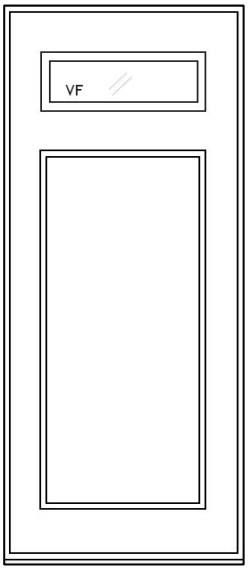

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures (largeur du vitrage peut varier)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)

Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT 20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

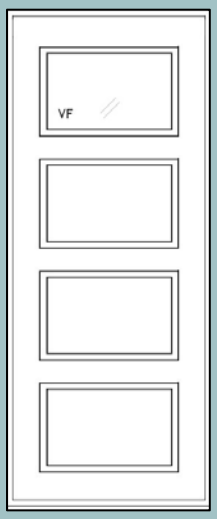

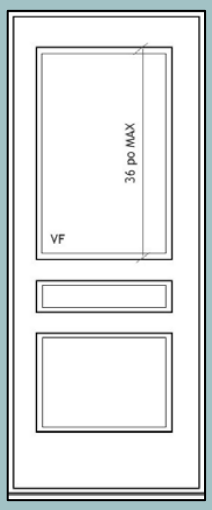

Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

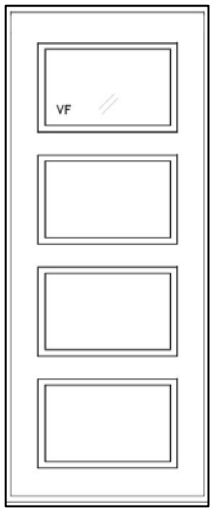

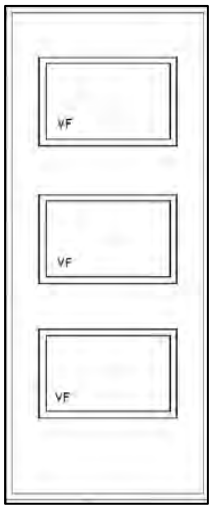

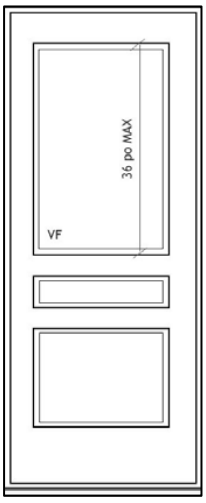

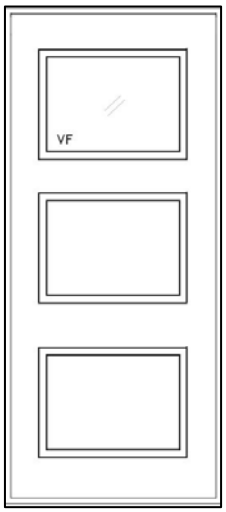

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

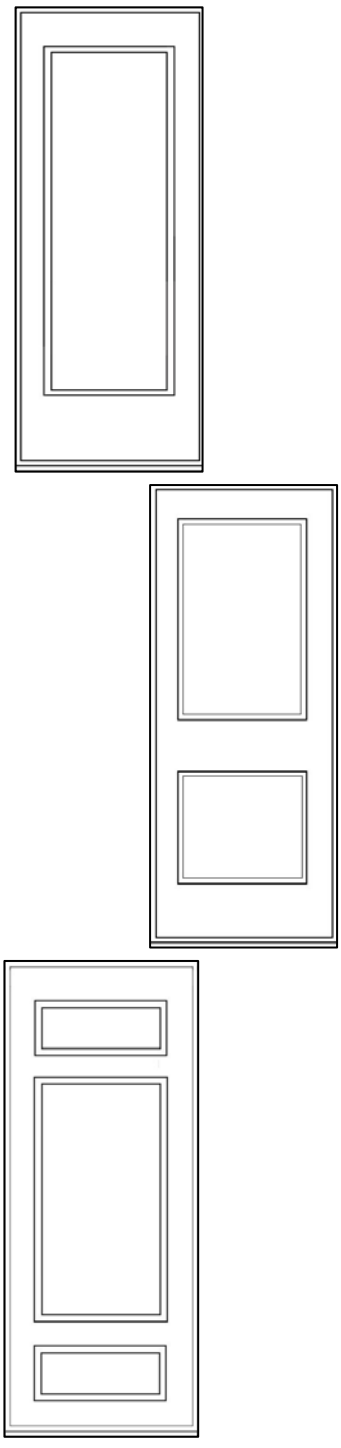

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

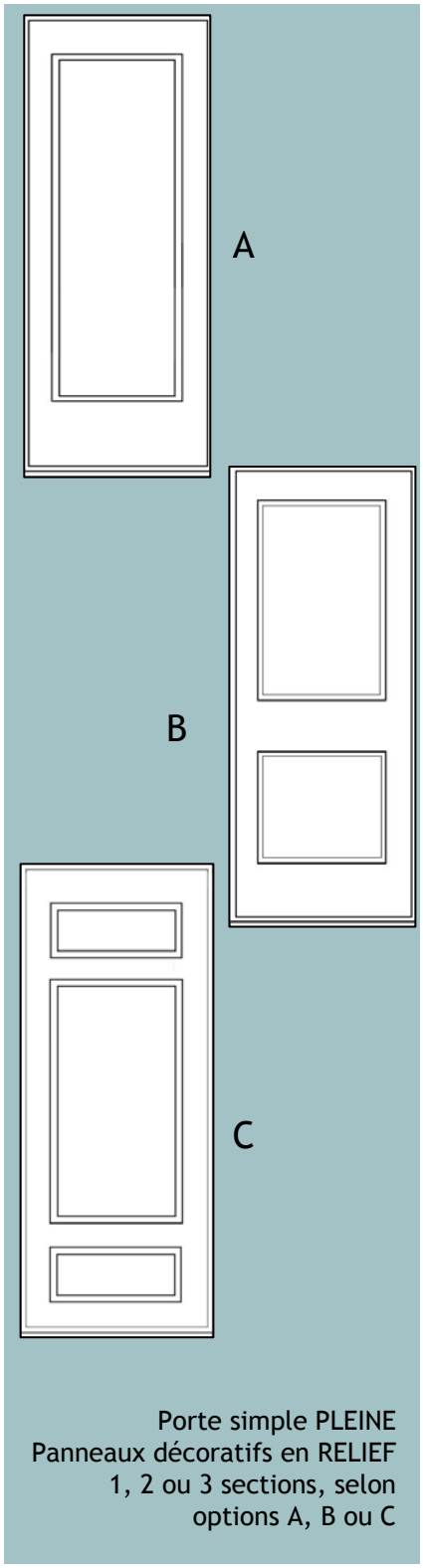

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

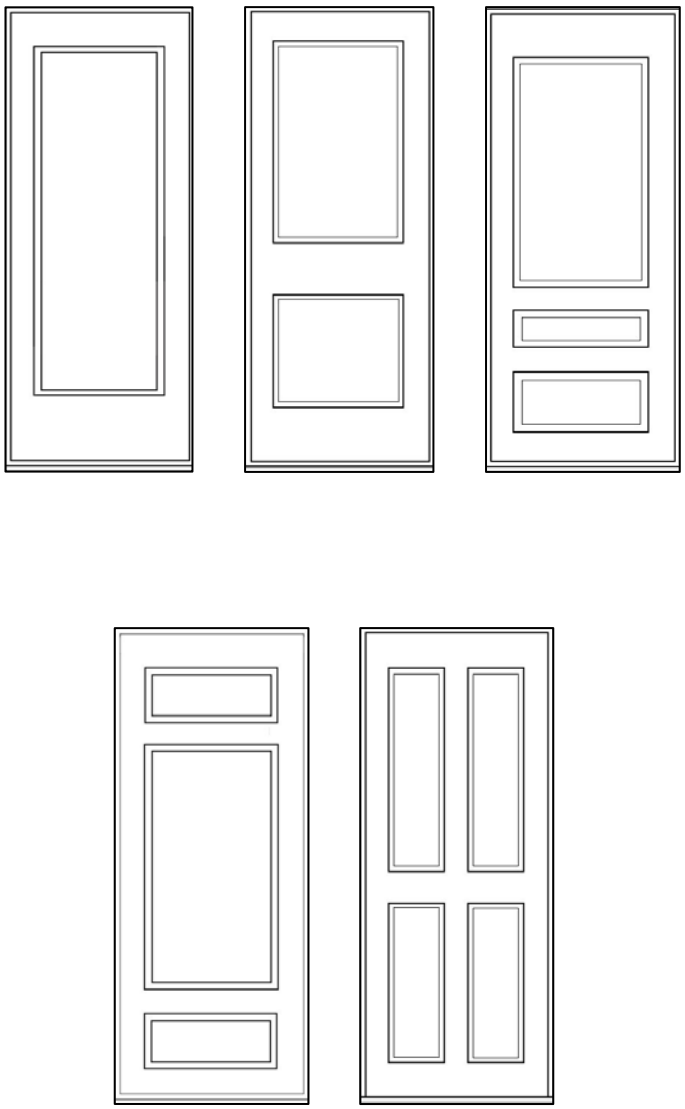

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

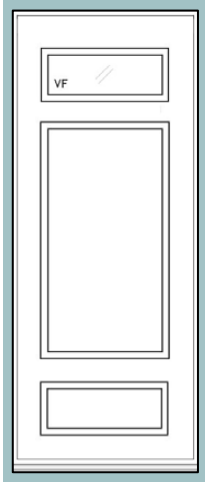

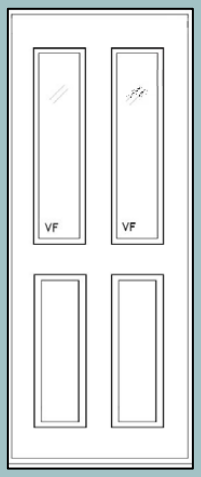

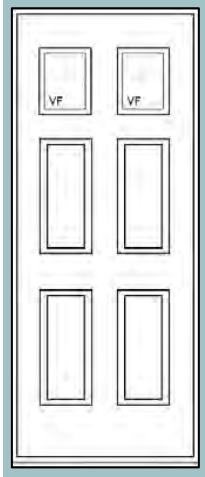

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

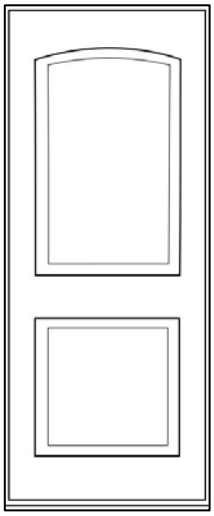

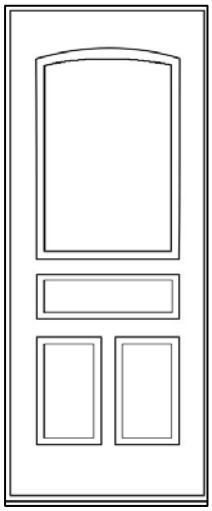

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

VF : Verre fixe

PLEX escalier extérieur

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)

1940 à aujourd'hui



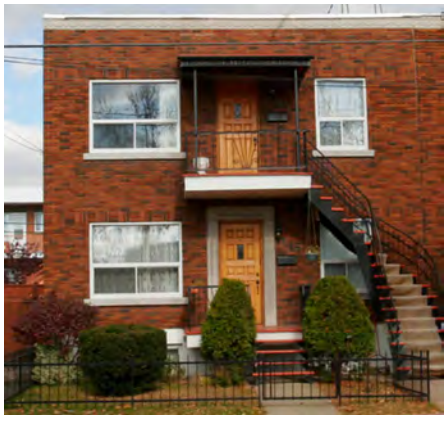



FENÊTRE EXISTANTE

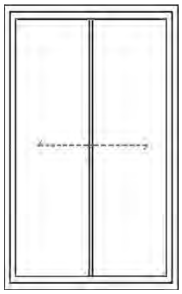

Fenêtre coulissante étroite

Fenêtre à guillotine ½ - ½

Proportion ½ : 1 (L x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

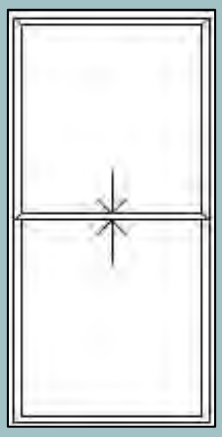

Fenêtre à guillotine ½ - ½

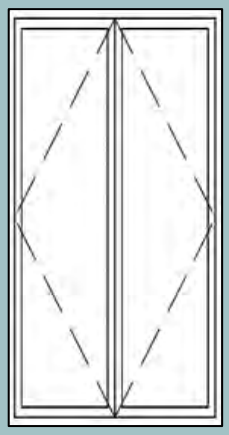

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

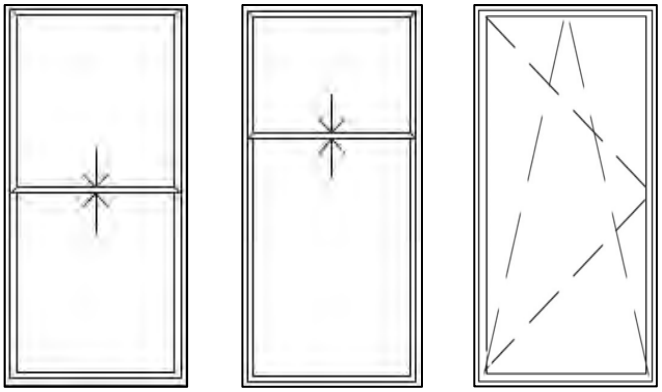

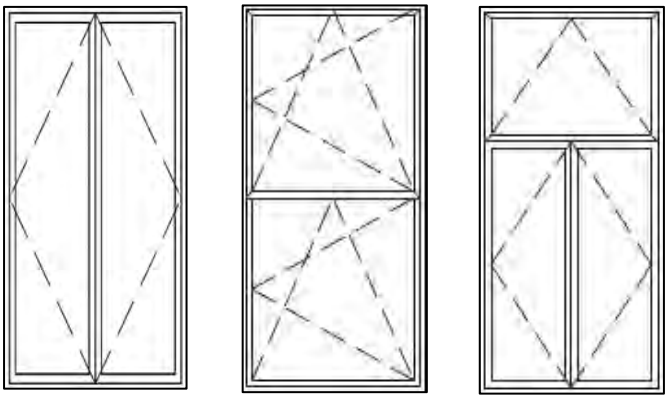

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 2 sections

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 sections horizontales

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

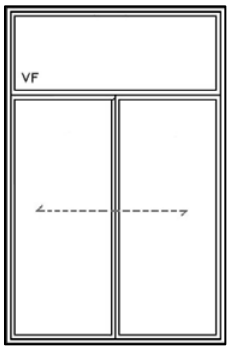

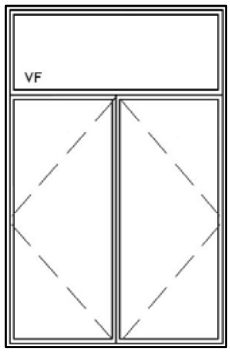

Fenêtre avec verre FIXE dans le haut
Portion du bas à auvent ou à battant 2 vantaux ou coulissante
2 panneaux

Proportion ½ : 1

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

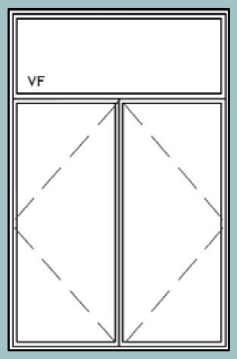

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

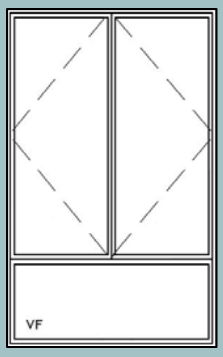

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

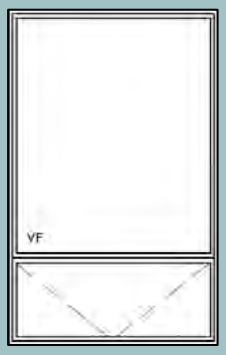

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

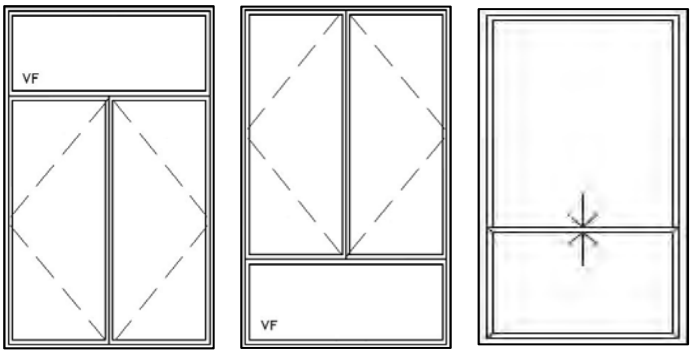

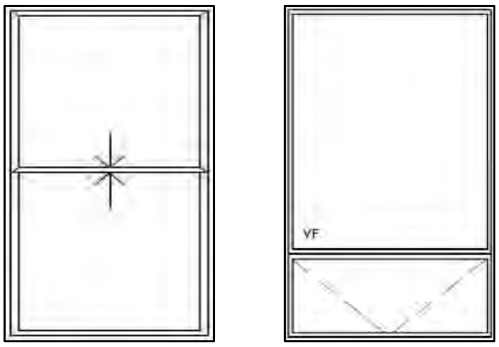

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

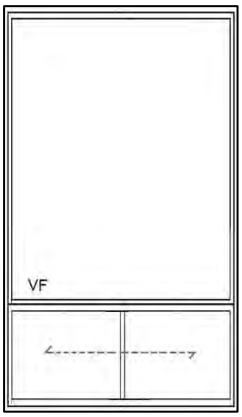

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante à 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (Lx H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

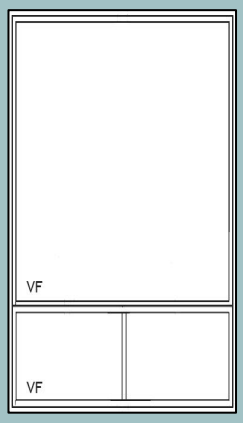

Fenêtre à verre FIXE avec section verre FIXE et croisillons

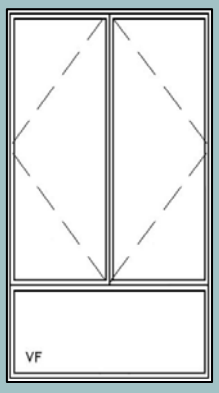

Fenêtre à à battant ou à crémone 2 vantaux
Portion du bas verre FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

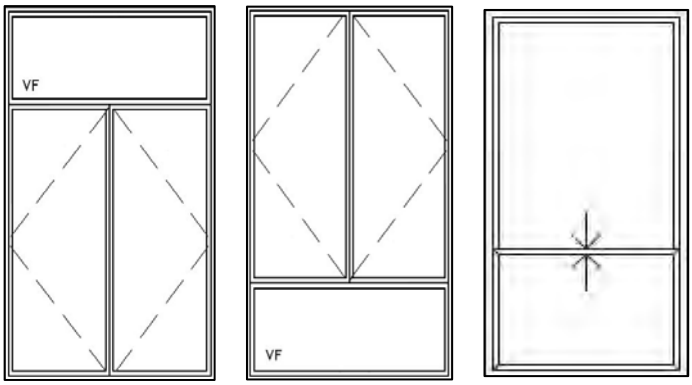

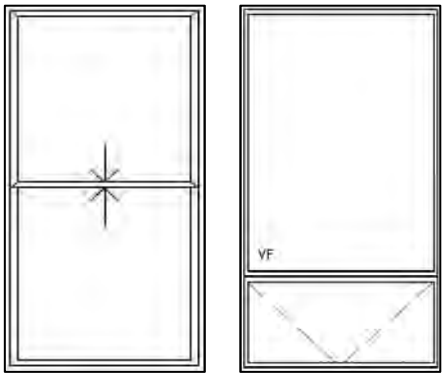

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

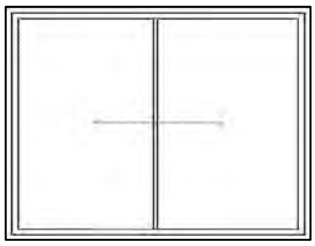

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

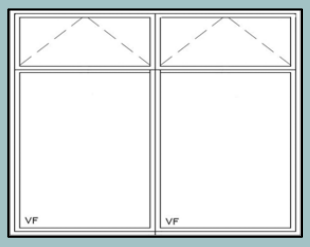

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

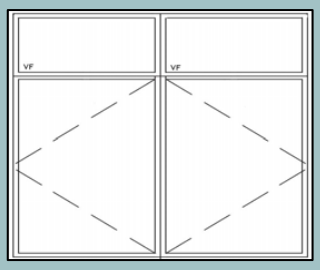

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

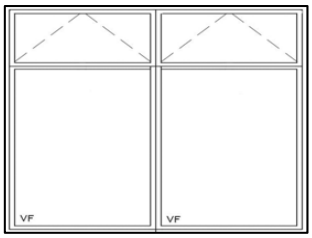

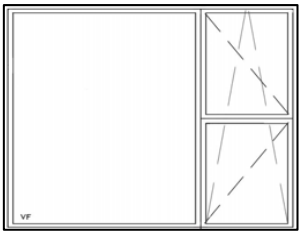

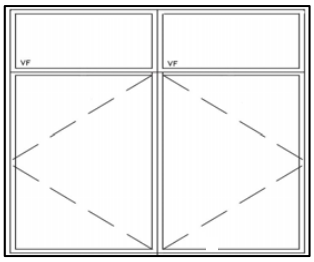

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double
OU
Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante
OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

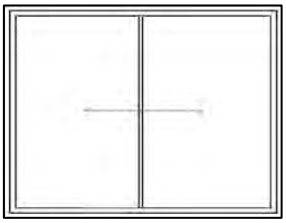

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant
2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

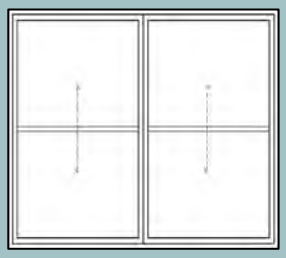

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

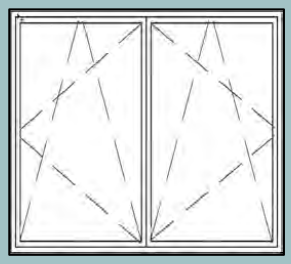

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

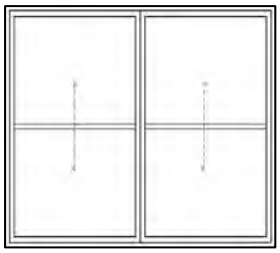

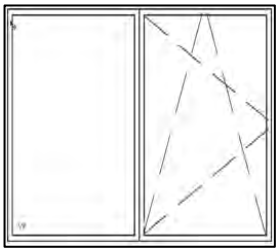

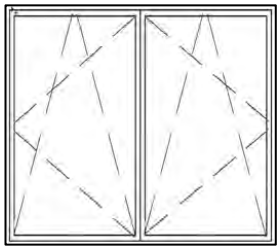

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 sections doubles

FENÊTRE EXISTANTE

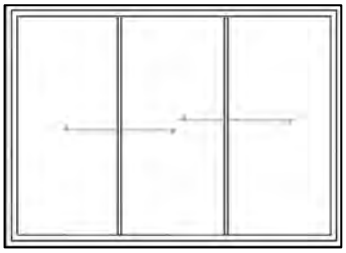

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre coulissante rectangulaire 3 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

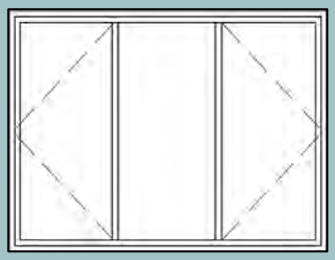

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

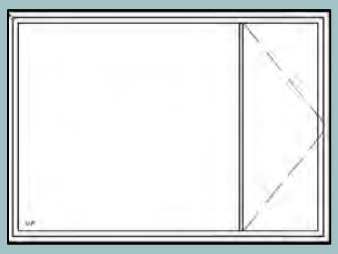

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battant 1 vantail

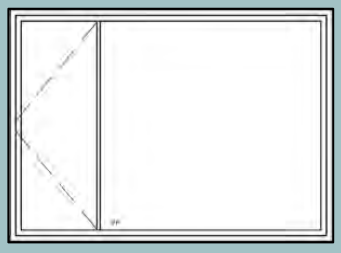

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant avec verre FIXE rectangulaire

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

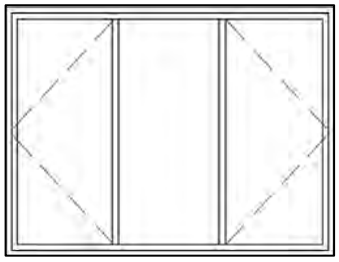

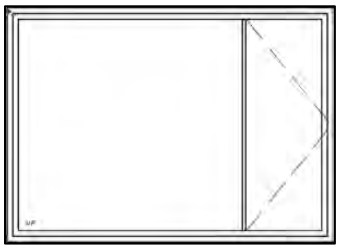

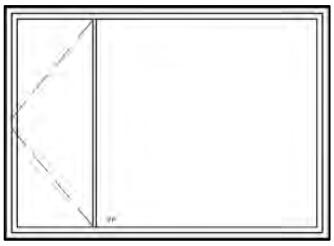

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU

Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre coulissante à 2 panneaux
Verre central FIXE ou coulissant

Composition ¼ - ½ - ¼

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

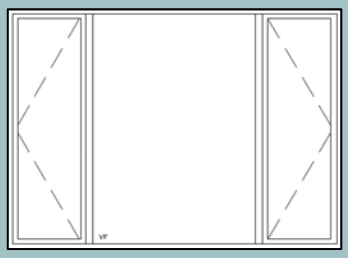

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

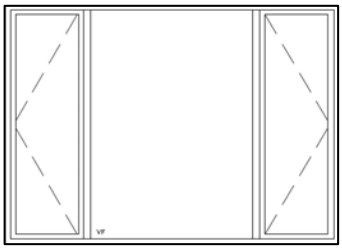

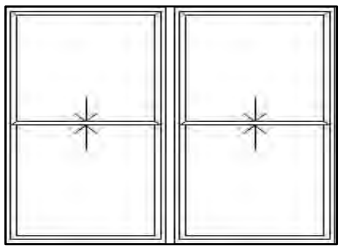

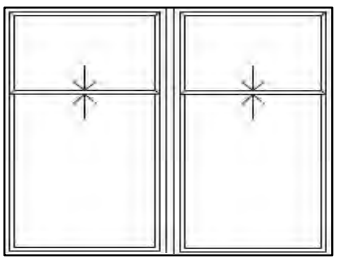

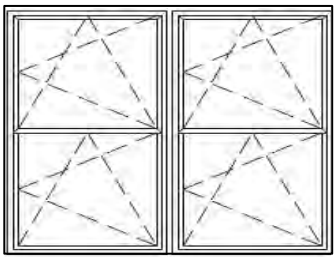

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 sections avec verre central FIXE

OU
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

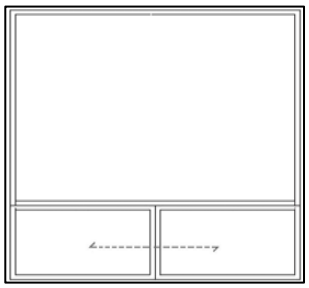

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

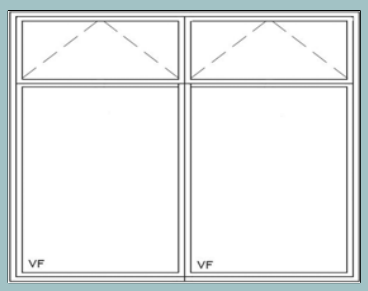

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE dans le bas, double

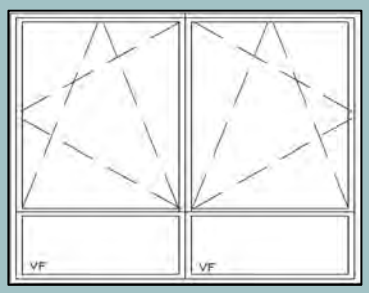

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant ou oscillo-battante avec verre FIXE dans le bas, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

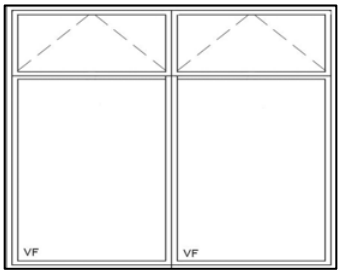

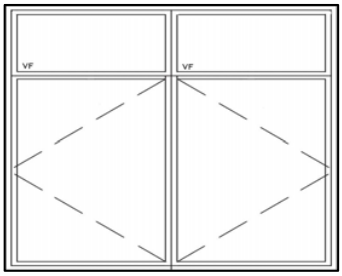

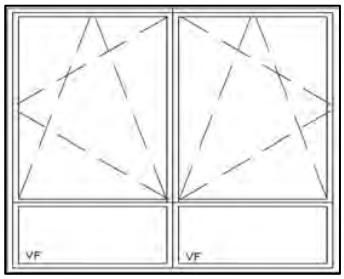

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double
OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double
OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

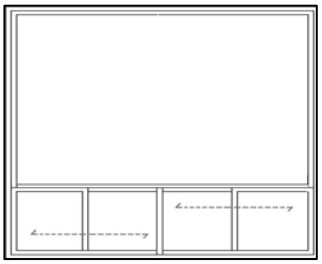

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

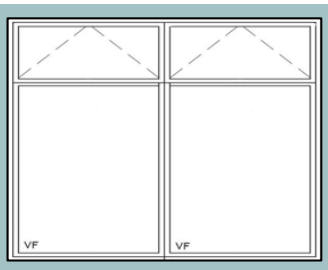

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

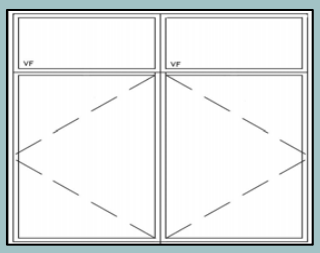

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 sections, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

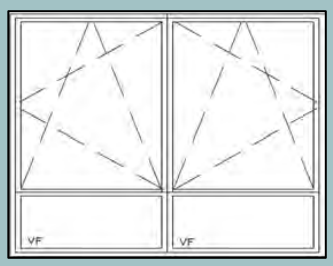

Fenêtre à battant 2 sections avec verre FIXE dans le bas, double
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

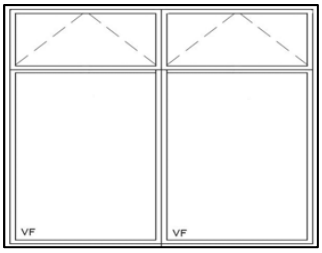

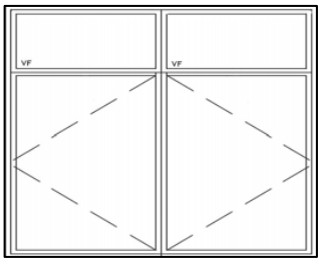

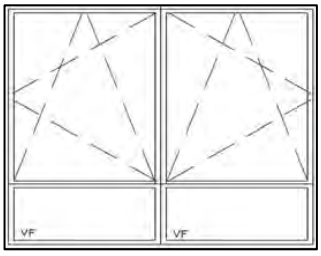

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

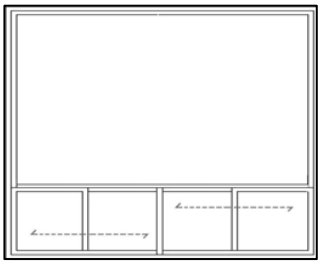

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

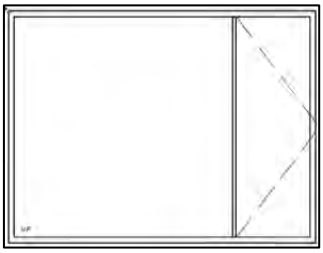

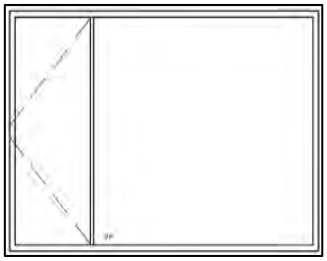

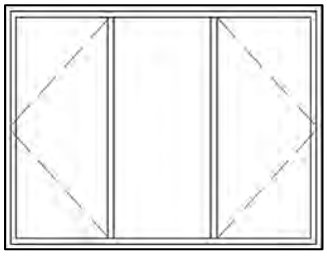

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

PORTE EXISTANTE

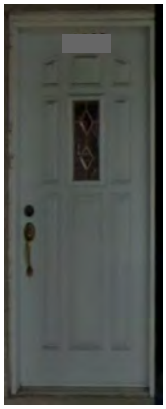

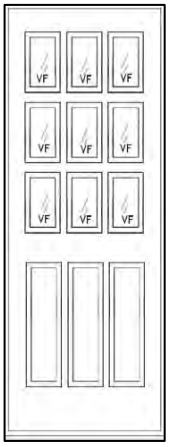

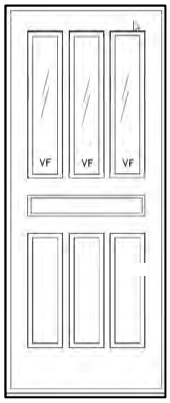

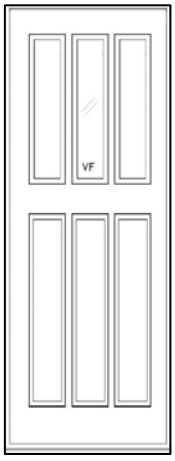

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

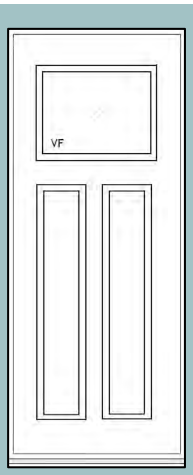

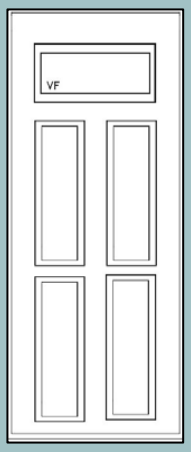

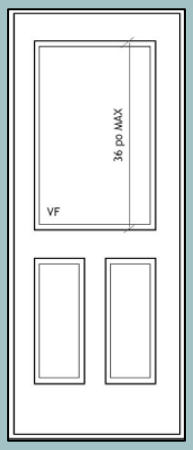

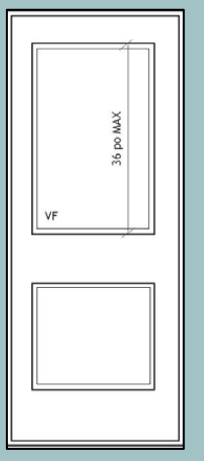

Porte simple
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 50 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

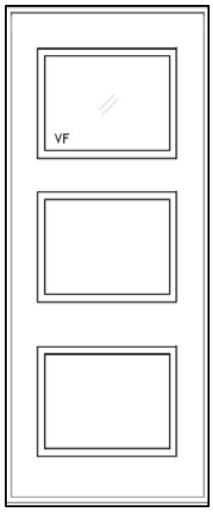

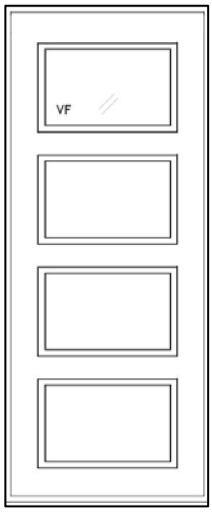

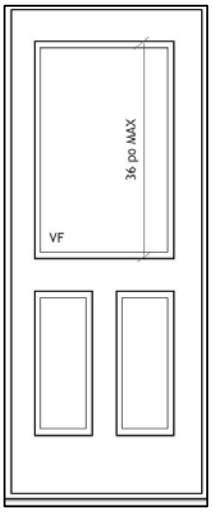

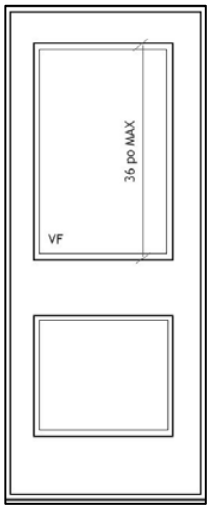

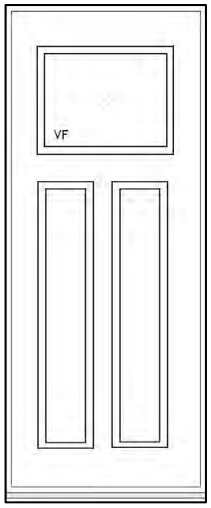

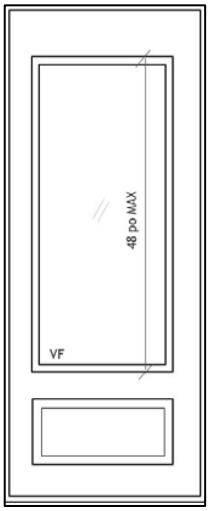

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 48 po maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

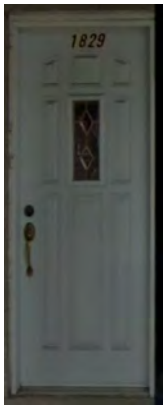

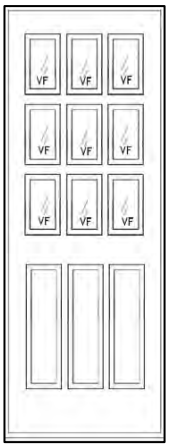

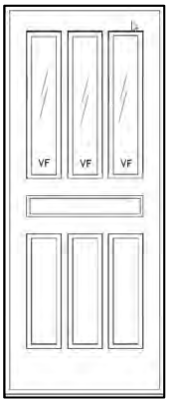

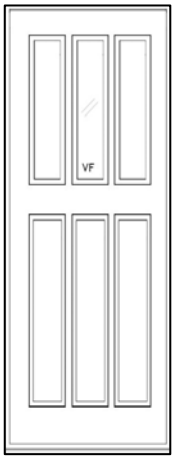

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

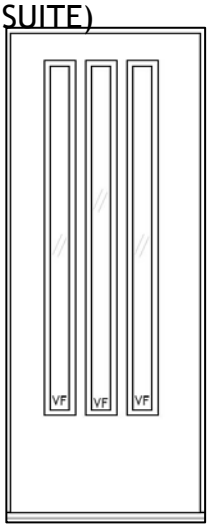

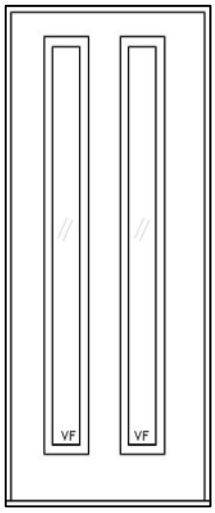

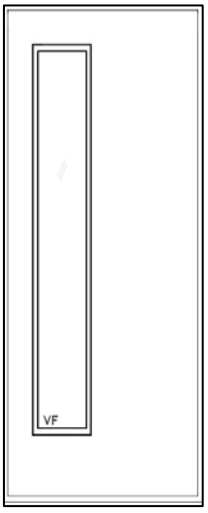

Porte simple
Composition 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 50 % maximum

PORTE EXISTANTE

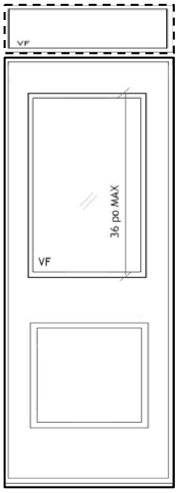







MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs



Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

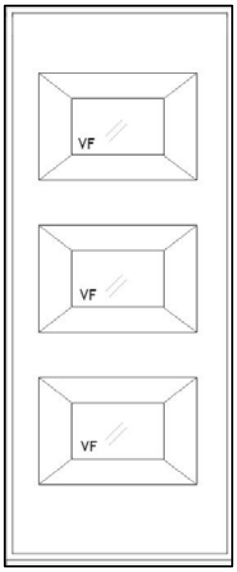

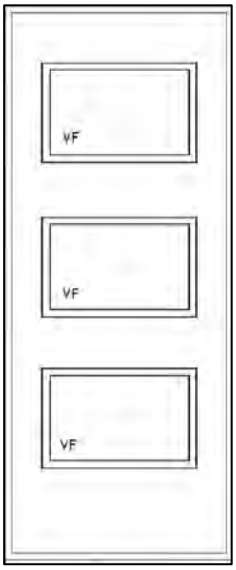

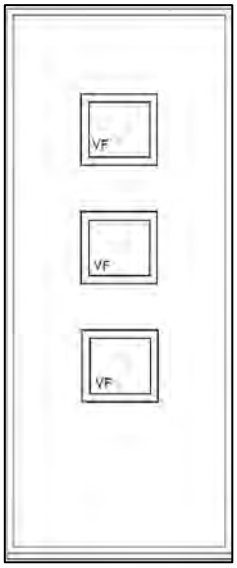

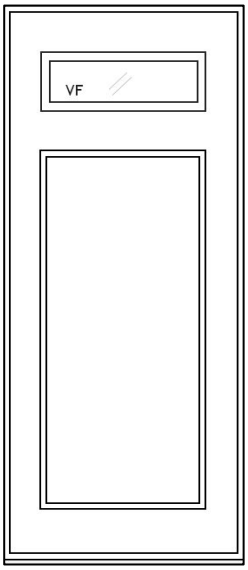

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures (largeur du vitrage peut varier)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)

Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT 20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

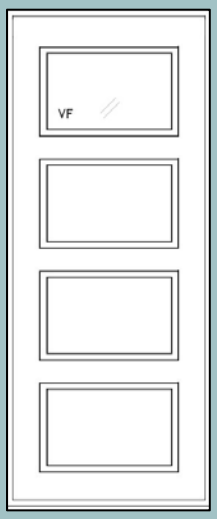

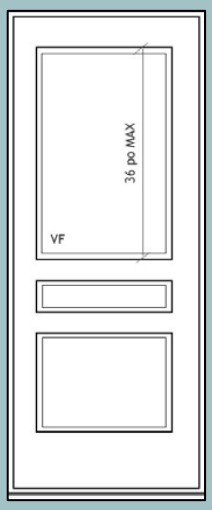

Porte simple
Vitrage FIXE centré ou décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

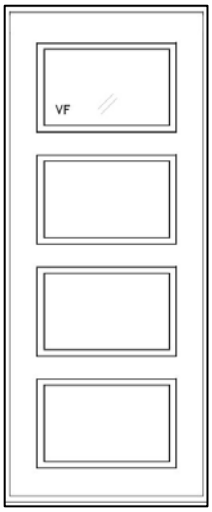

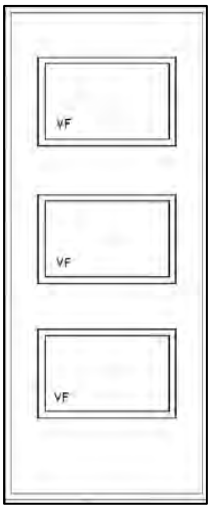

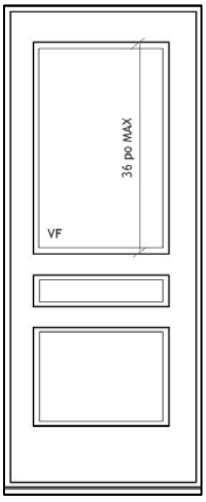

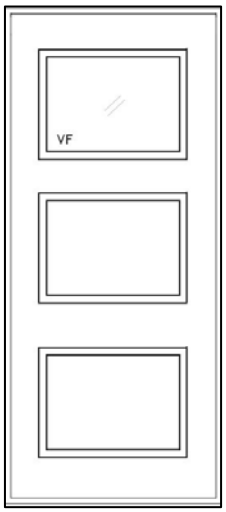

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE décentré avec 1, 2, 3 ou 4 sections avec bordures, 40 % maximum
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

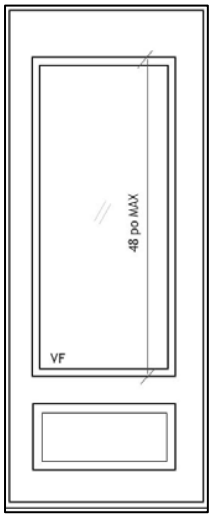

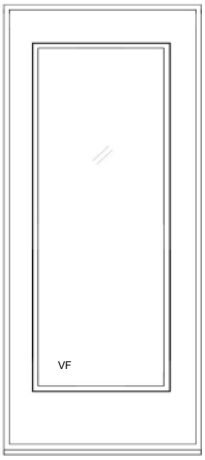

Porte simple
Panneau décoratif en RELIEF

Vitrage FIXE, 20 ou 22 po x 48 po (LxH) ou 20 ou 22 po x 60 po ou 64 po

Présence de faux vitrail ou forme vitrage varié

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

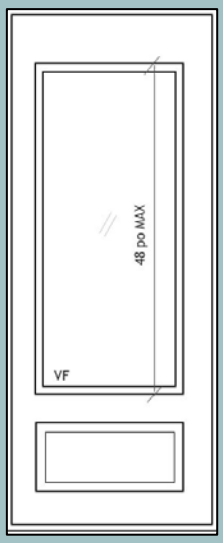

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

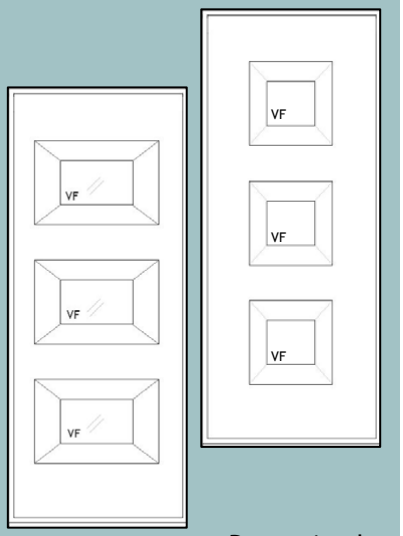

Porte simple
Vitrage FIXE au centre
3 sections avec larges bordures, maximum 50 %

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

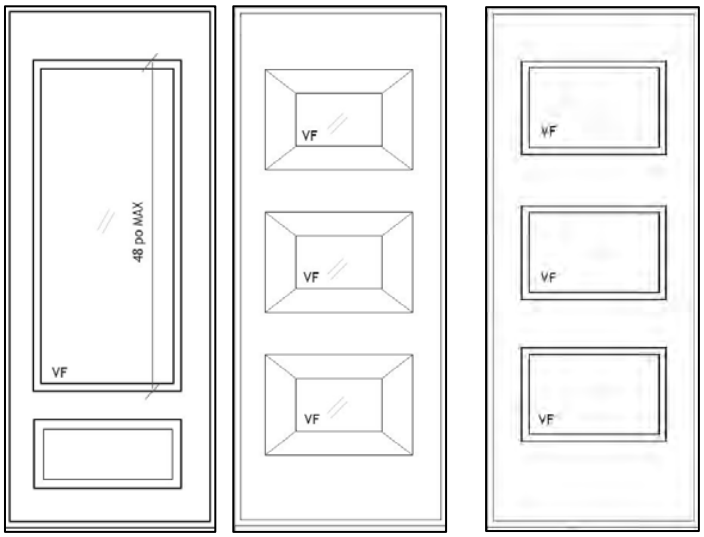

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Possibilité d'imposte

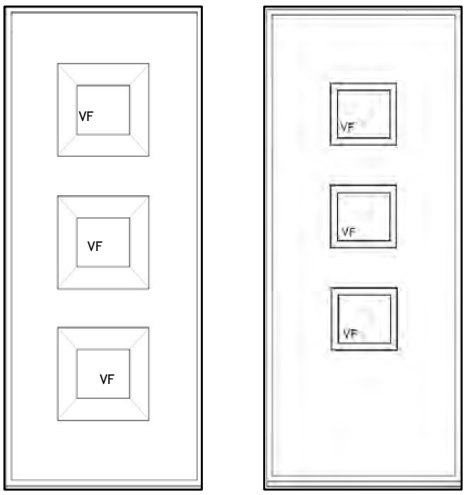

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures (largeur du vitrage peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



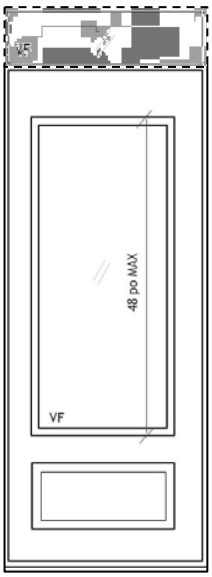

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 ou 60 ou 64 po (LxH)
Possibilité de faux-vitrail ou de carrelage
Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

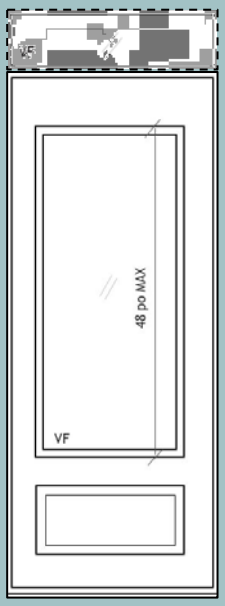

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

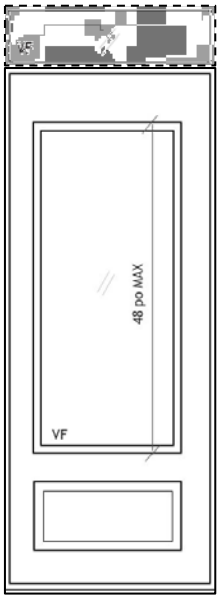

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

PORTE EXISTANTE

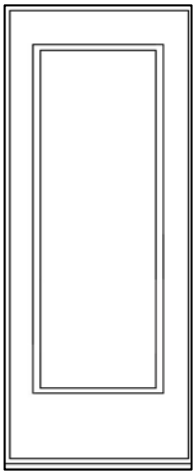

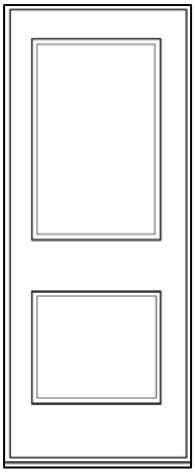

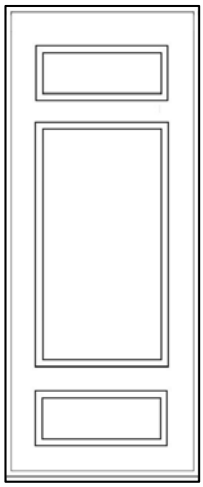

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

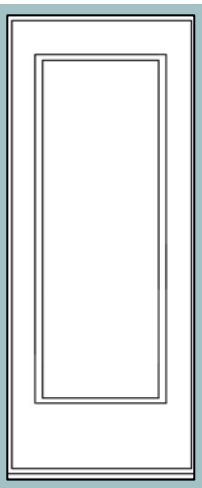

A

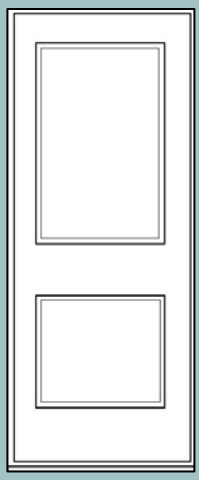

B

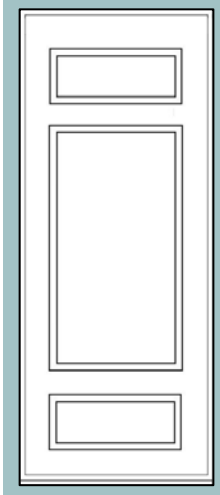

C

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

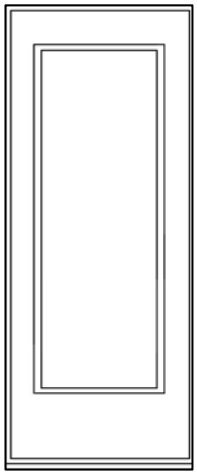

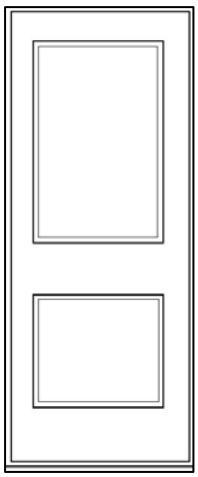

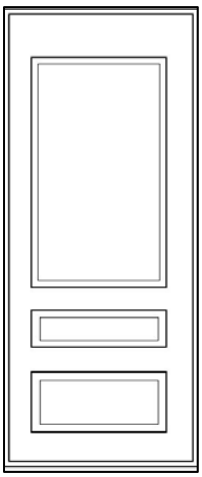

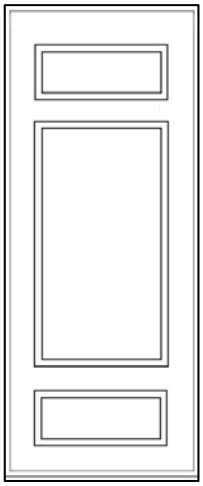

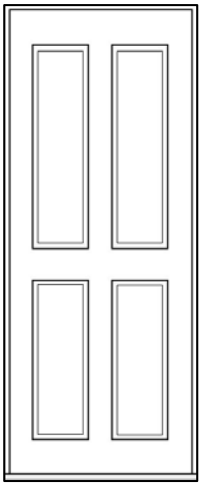

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

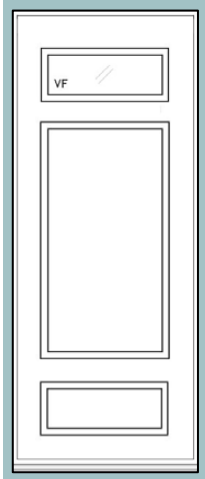

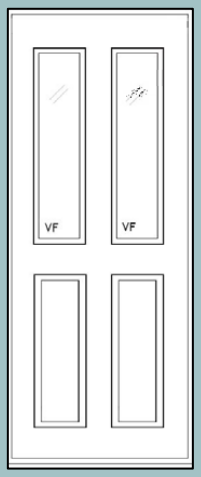

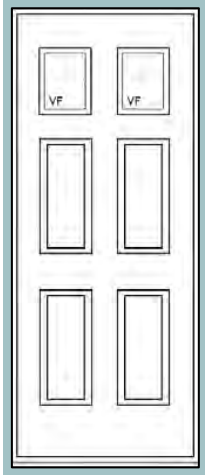

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

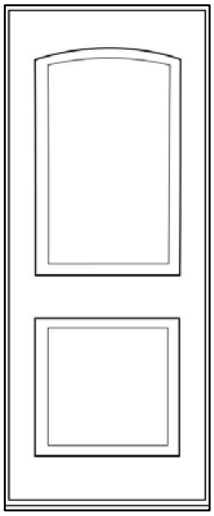

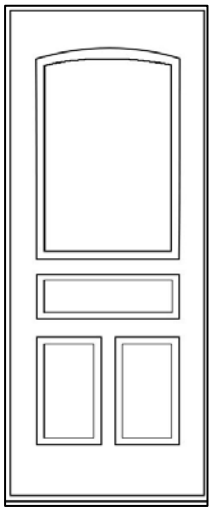

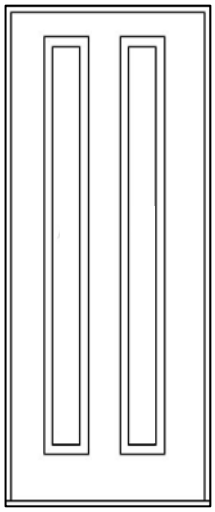

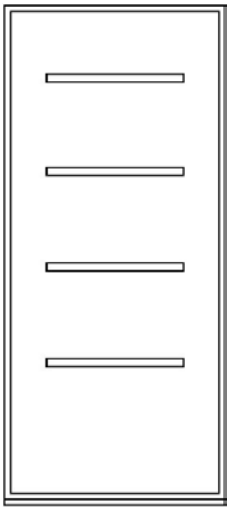

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

DUPLEX SURÉLEVÉ

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)







FENÊTRE EXISTANTE

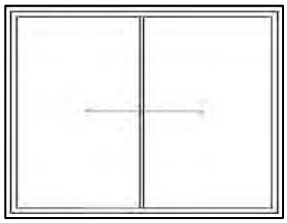

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

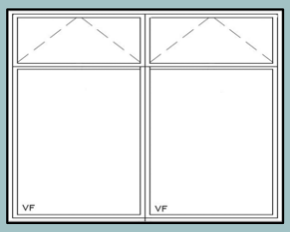

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

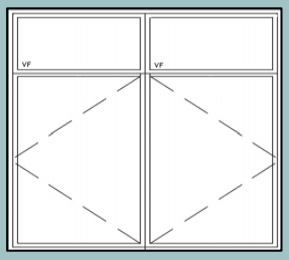

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

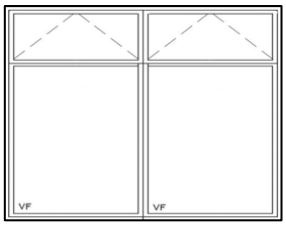

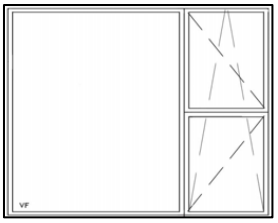

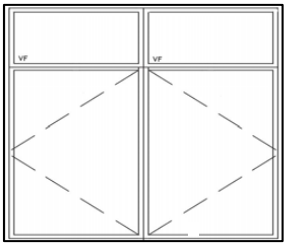

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

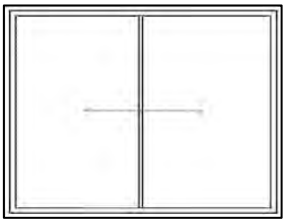

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

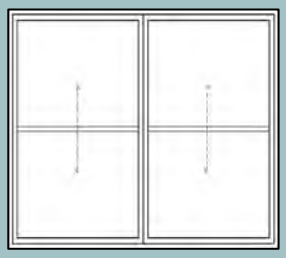

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

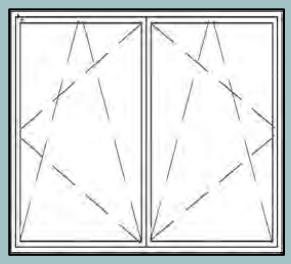

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

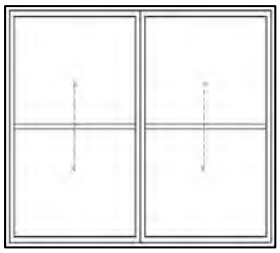

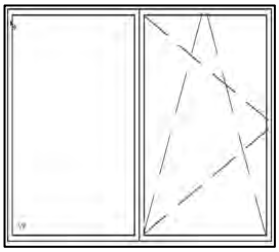

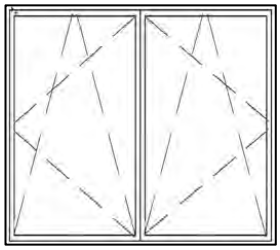

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante 2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

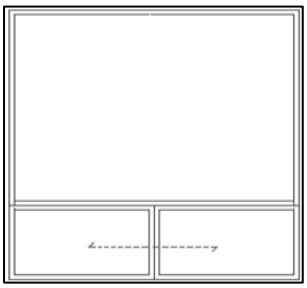

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

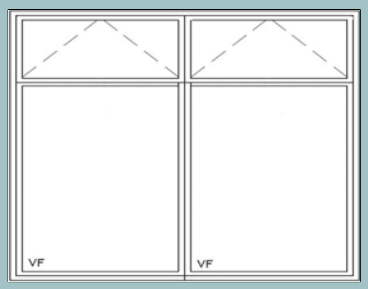

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

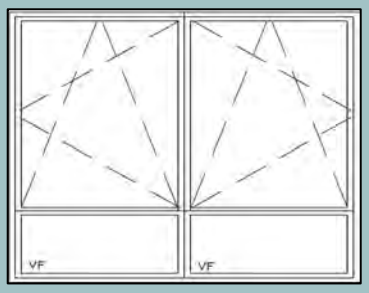

Fenêtre à battant ou oscillo-battante avec verre FIXE dans le bas, double

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

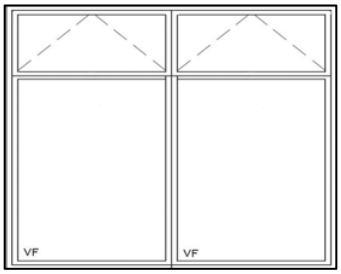

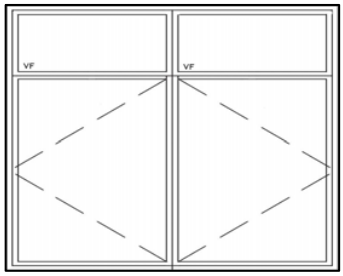

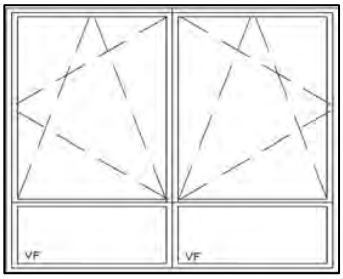

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU
Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

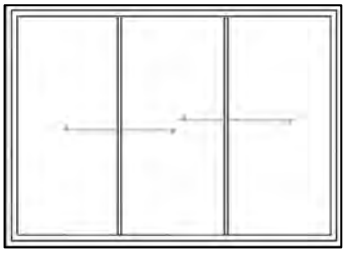

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre coulissante rectangulaire 3 panneaux

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

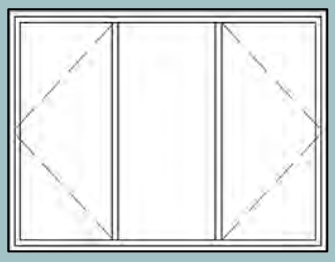

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

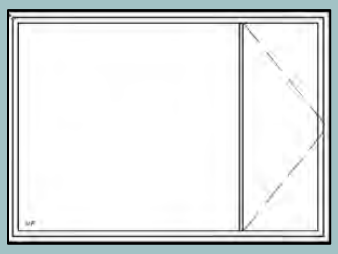

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battant 1 vantail

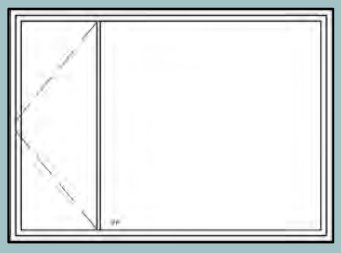

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant avec verre FIXE rectangulaire

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

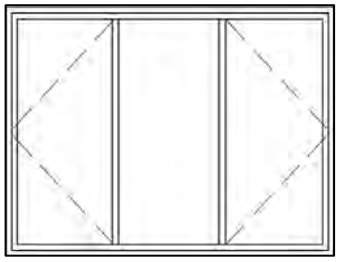

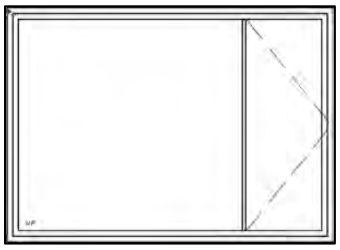

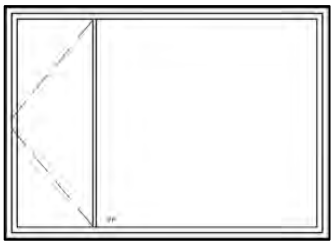

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU

Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

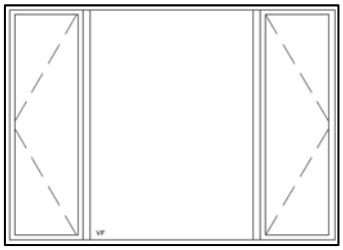

Fenêtre coulissante à 2 panneaux
Verre central FIXE ou coulissant

Composition ¼ - ½ - ¼

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine si les proportions ne sont pas respectées.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

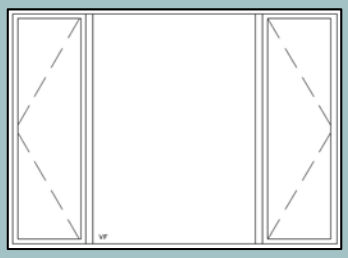

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

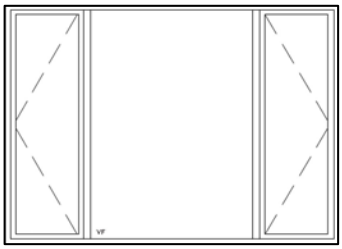

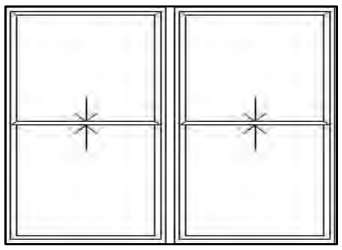

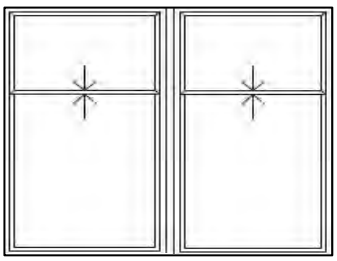

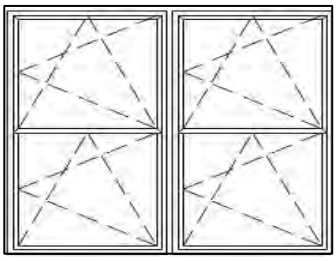

Composition ¼ - ½ - ¼
Fenêtre à battant 2 sections avec verre central FIXE

OU
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

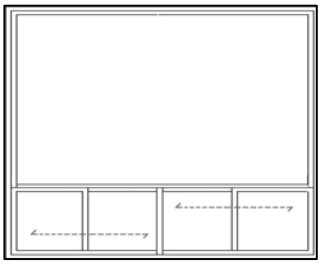

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

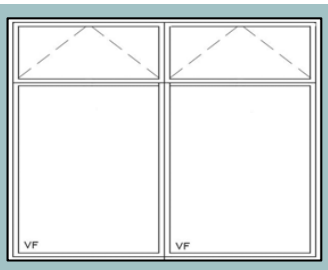

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

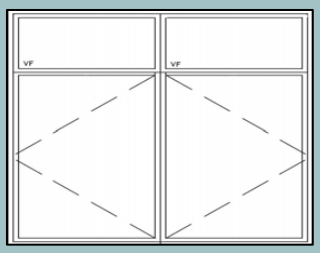

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

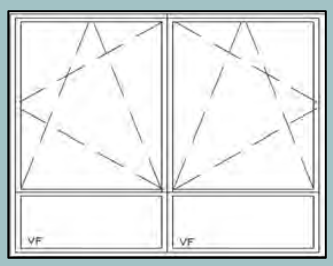

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le haut, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

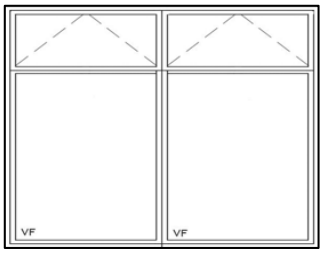

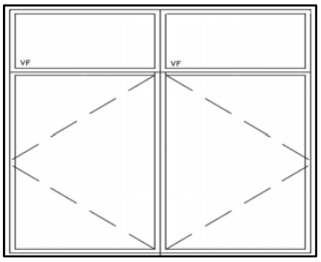

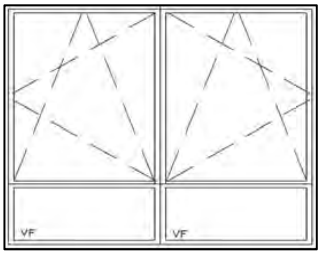

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

FENÊTRE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

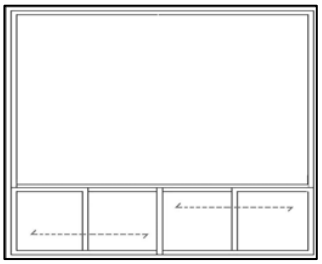

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

…(SUITE)

…(SUITE)

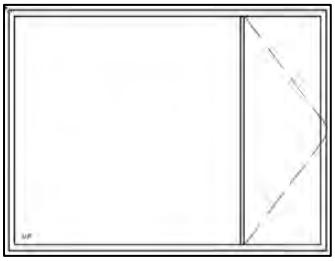

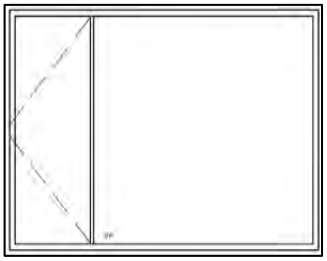

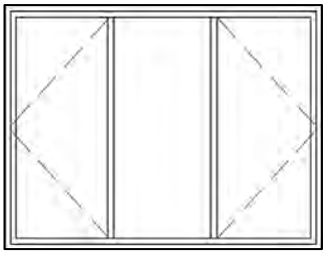

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

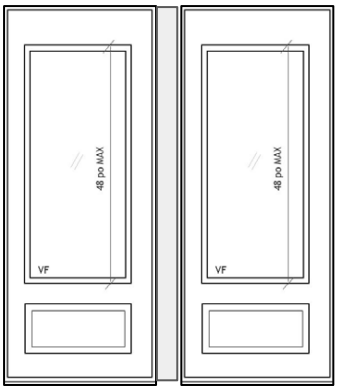

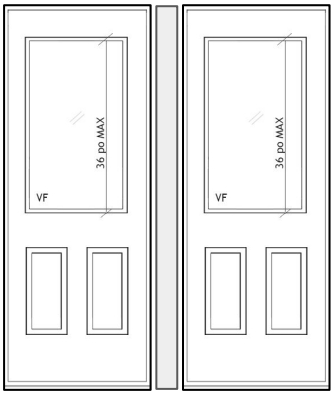

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Composition en 3 rangées ou plus et 2 sections ou plus

Vitrage fixe 48 po de hauteur, présence de faux-vitrail

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

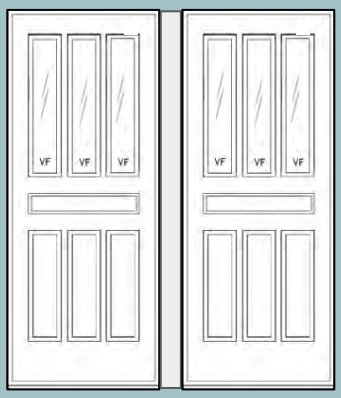

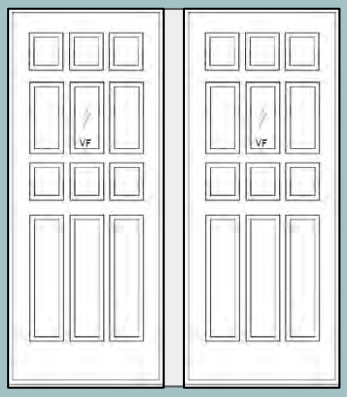

Porte simple, jumelée

Composition en 3 rangées et plus et en 2 sections ou plus
Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 10 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

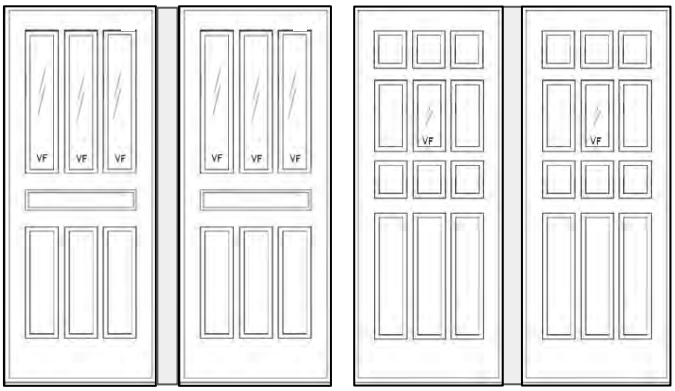

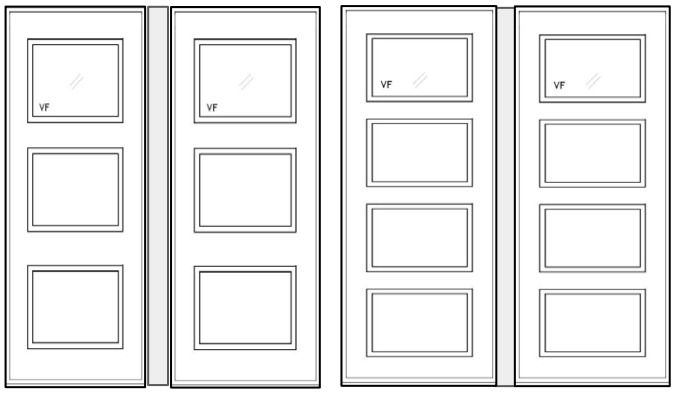

Porte simple, jumelée
Composition en 1 ou 2 rangées et en 1 ou plusieurs sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



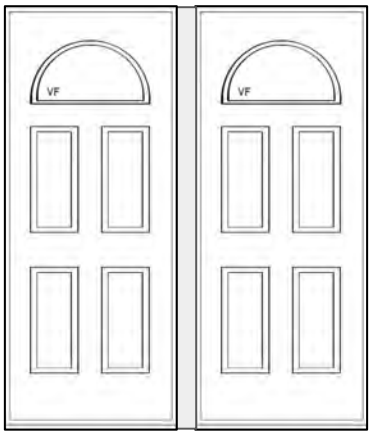

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite, avec arc ou faux-vitrail
Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

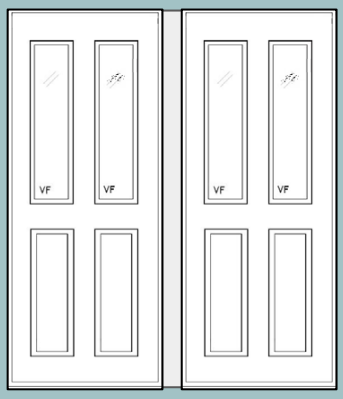

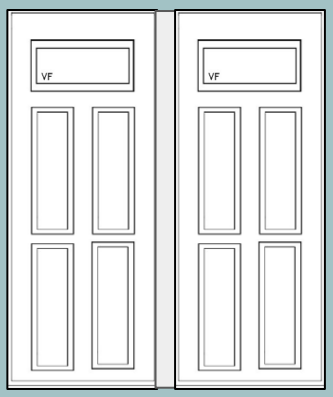

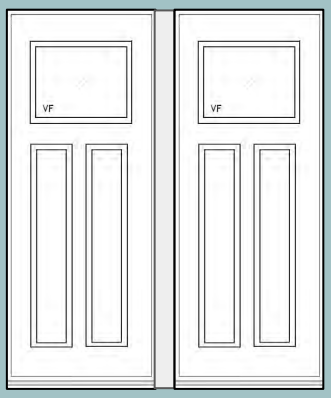

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

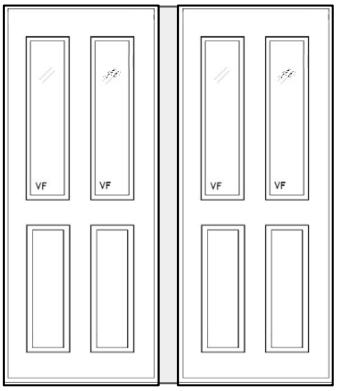

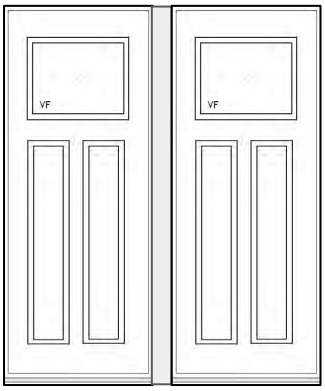

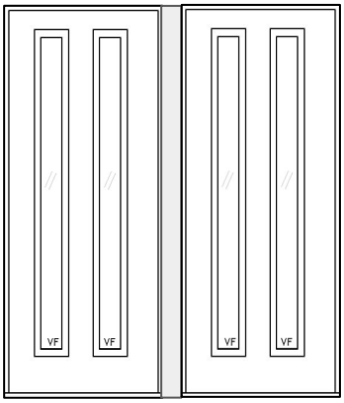

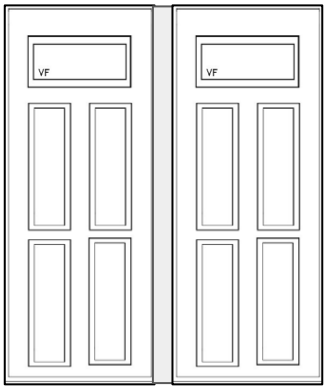

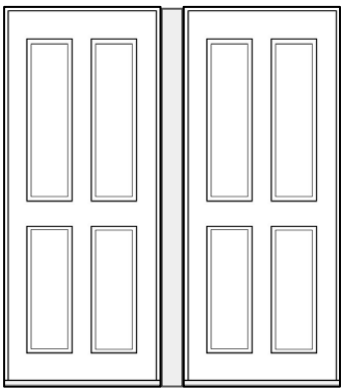

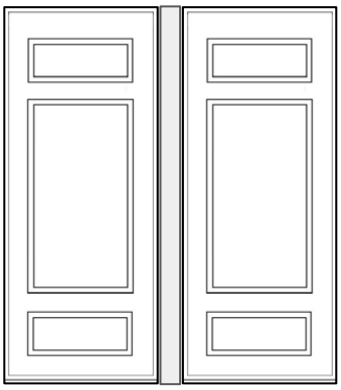

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)



Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite, avec arc ou demi-lune

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

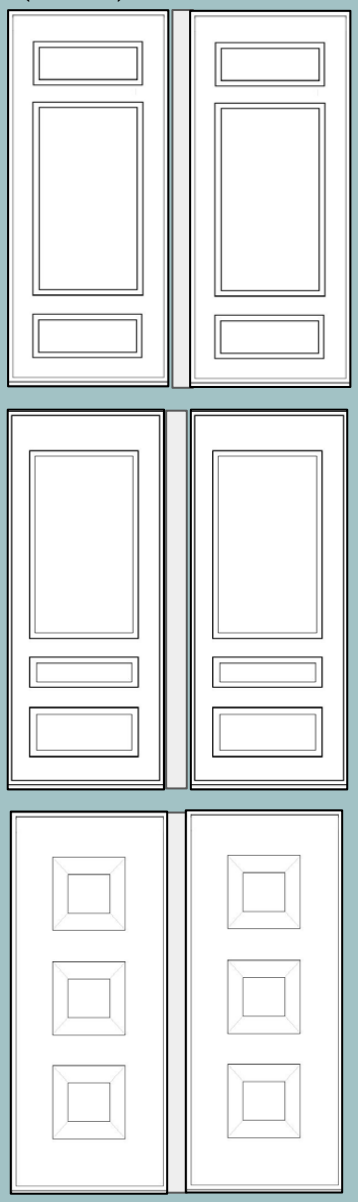

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

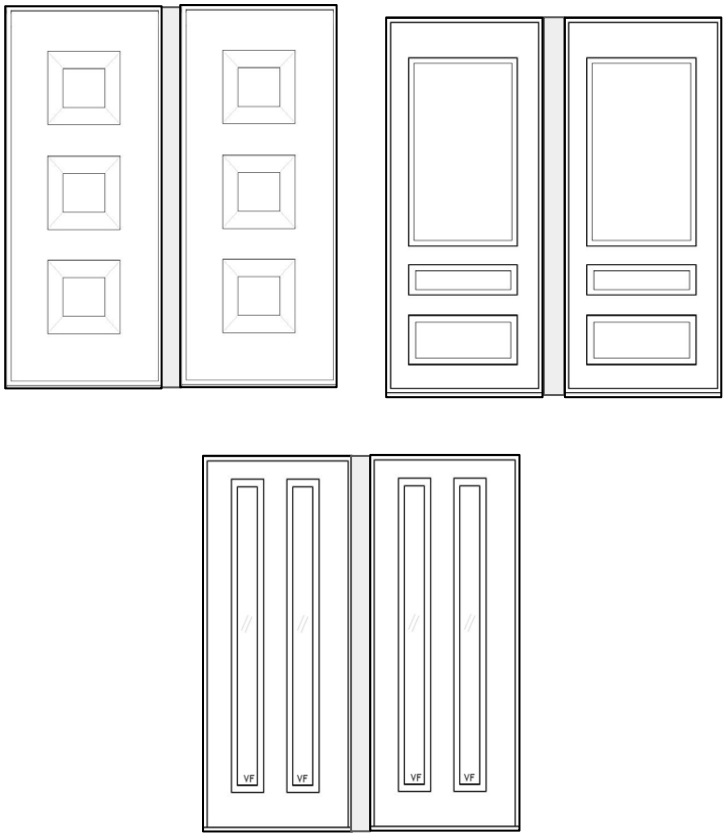

Porte simple PLEINE, jumelée
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition en 2 rangées ou plus et 2 sections ou plus

OU

Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)



Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite, avec arc ou faux-vitrail
Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

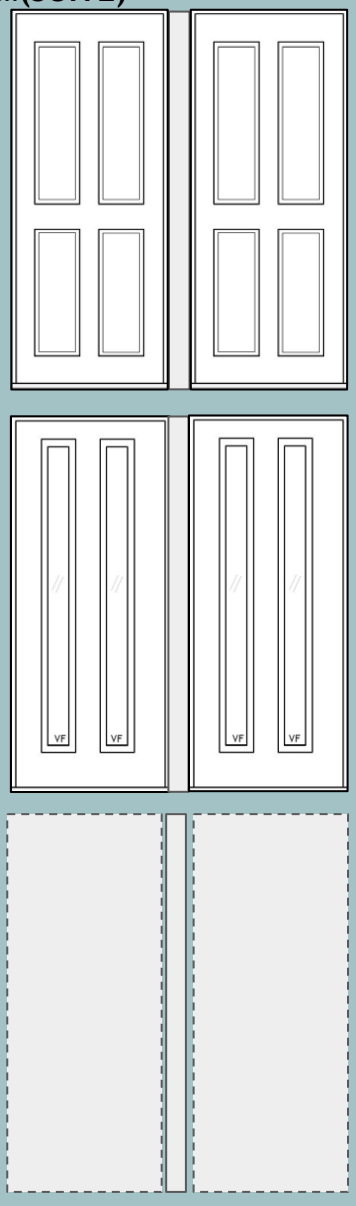

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU
Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

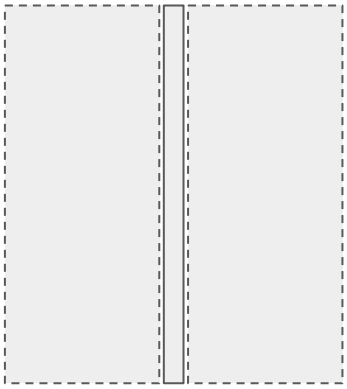

Porte simple PLEINE, jumelée
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition en 2 rangées ou plus et 2 sections ou plus

OU
Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

OU

Porte pleine avec ornementation très prononcé

PORTE EXISTANTE

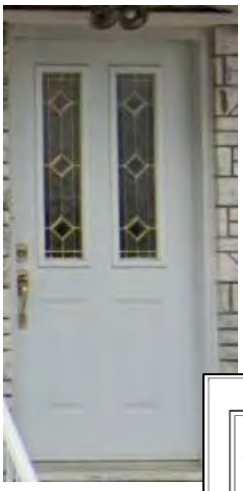

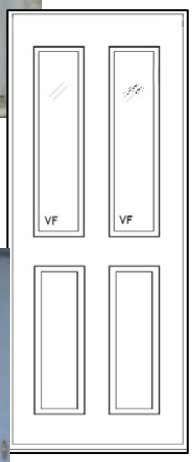



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Composition en 3 rangées ou plus et 2 sections ou plus

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite, 36 po maximum de hauteur

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

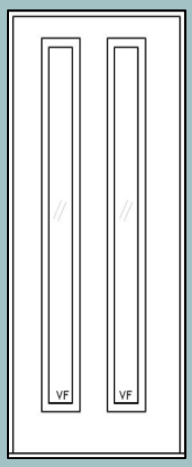

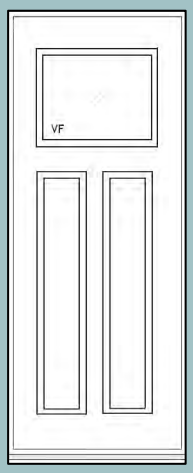

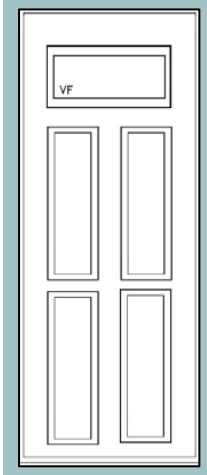

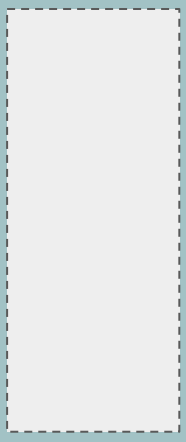

Porte simple, jumelée
Composition en 3 rangées et plus et en 2 sections ou plus
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU

Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

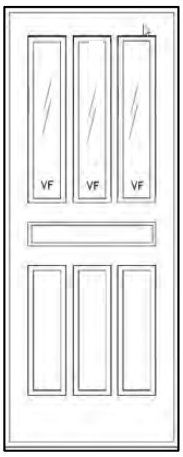

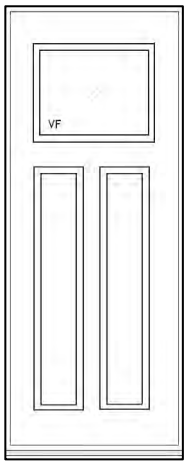

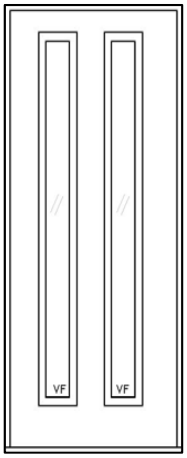

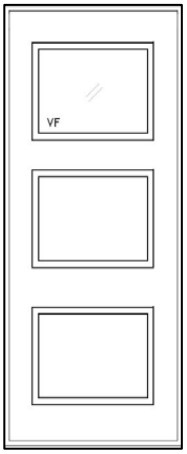

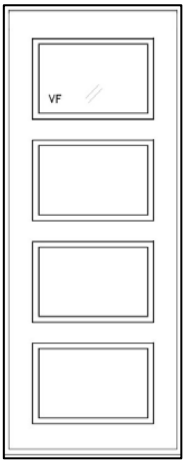



Porte simple, jumelée
Composition en 1 ou 2 rangées et en 1 ou plusieurs sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU

Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite, avec arc

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

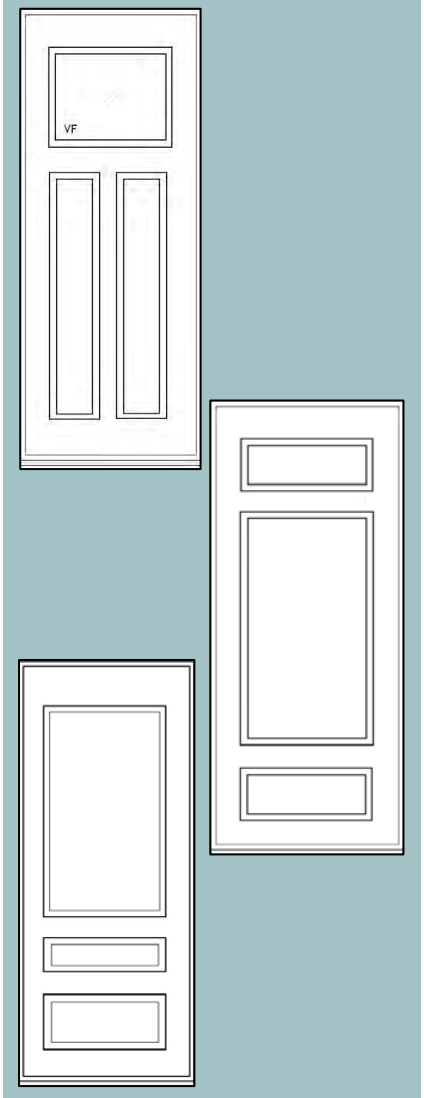

Porte simple, jumelée
Composition en 3 rangées et plus et en 2 sections ou plus
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU
Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

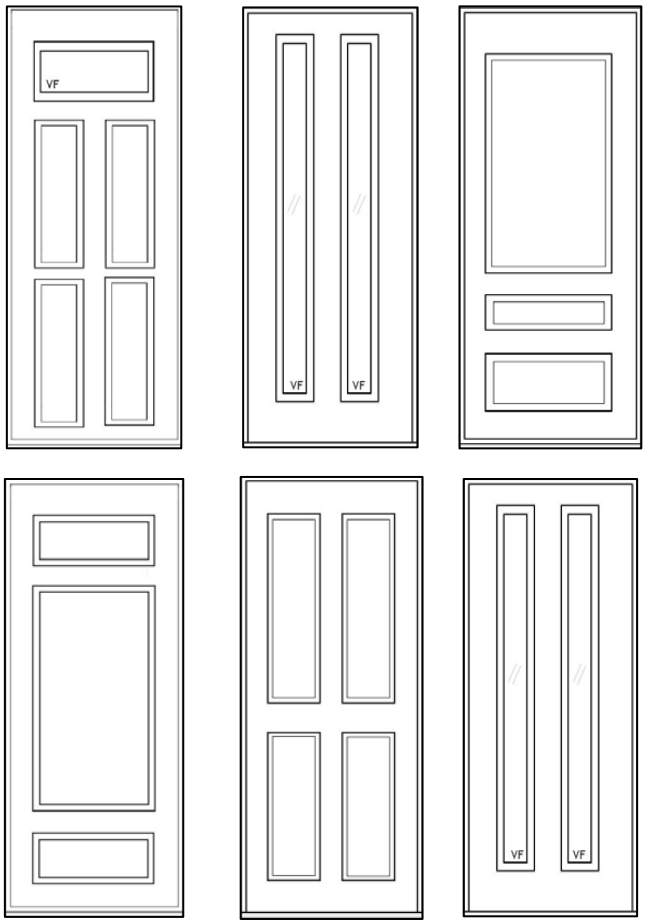

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU
Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)

Porte simple PLEINE

Présence d'ornementation en grande quantité ou Panneaux décoratifs en RELIEF

Composition en 2 rangées ou plus et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

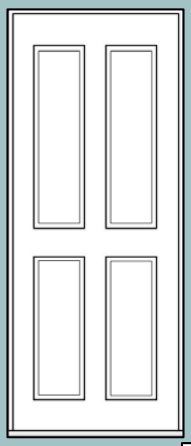

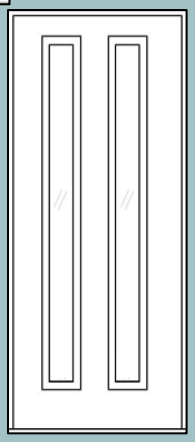

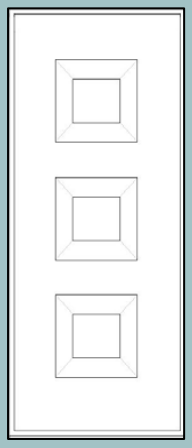

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition en 2 rangées ou plus et 2 sections ou plus

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

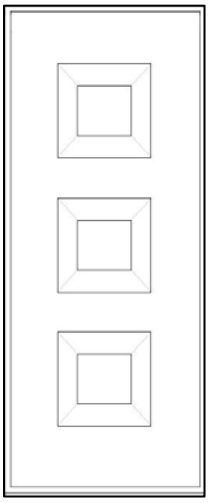

Porte simple, jumelée
Composition en 1, 2 ou 3 rangées et 2 ou 3 sections
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

OU

Porte PLEINE avec ornementation très prononcée

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

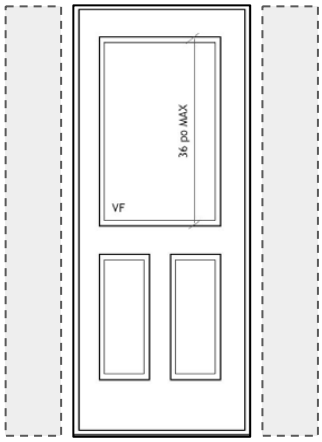

Porte simple

Vitrage en grande section ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

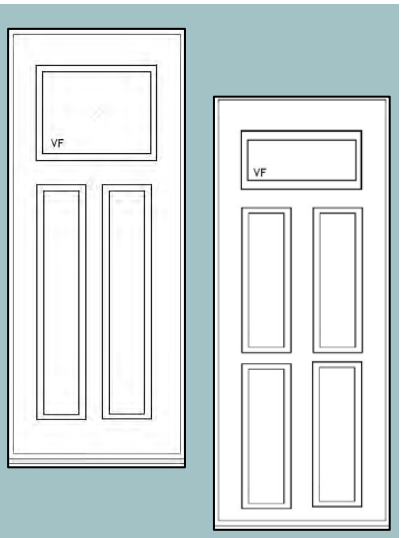

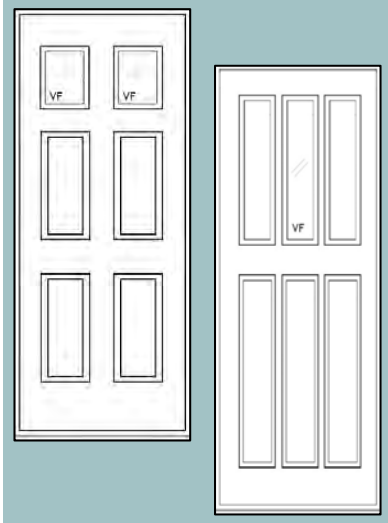

Porte simple
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 10 % maximum

Conserver la ou les sections de verre latéral de chaque côté de la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

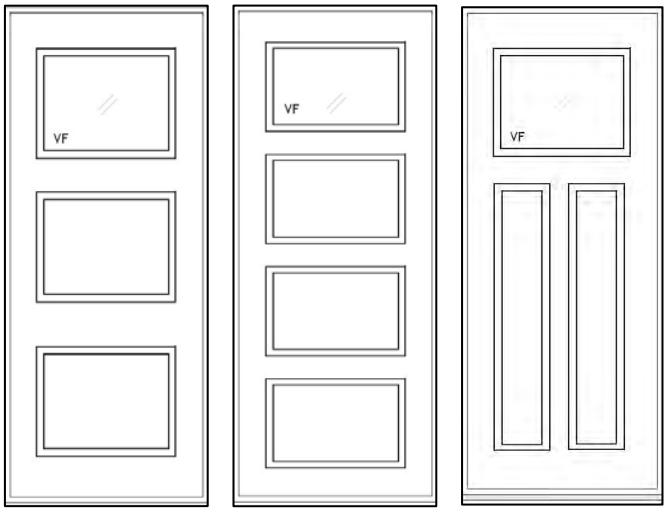

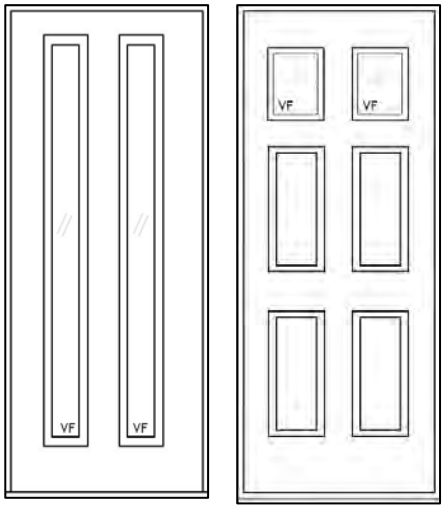

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 10 % maximum

Conserver la ou les sections de verre latéral de chaque côté de la porte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

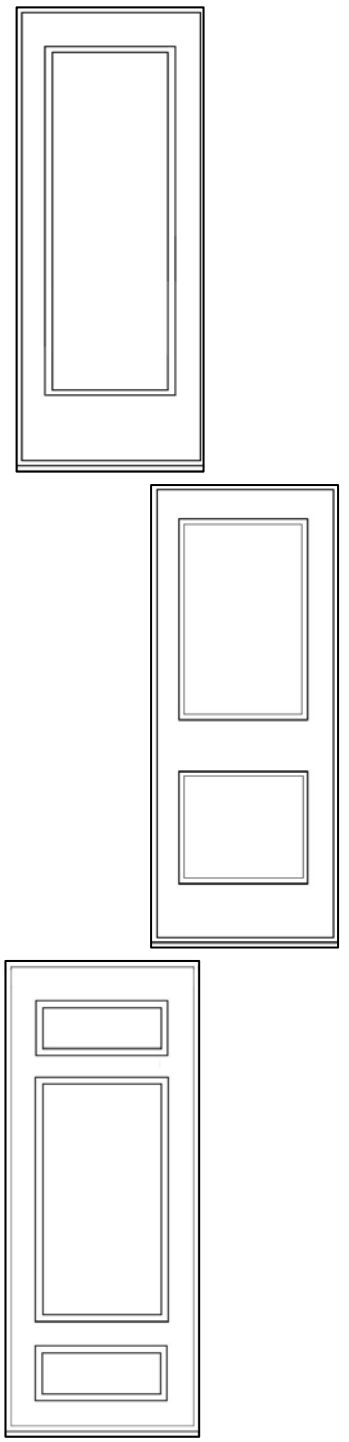

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

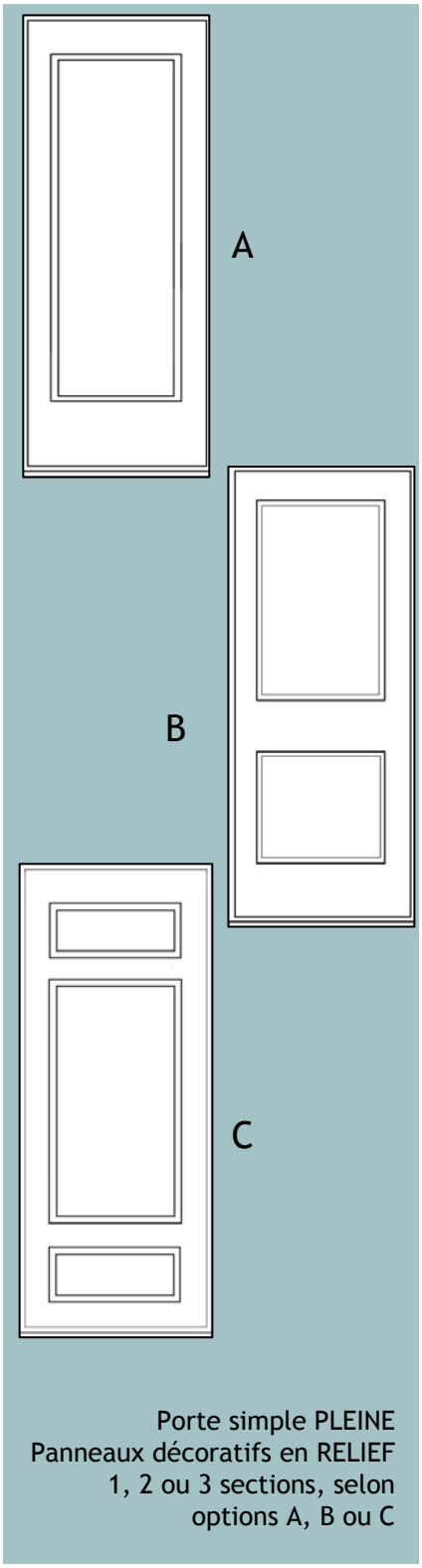

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

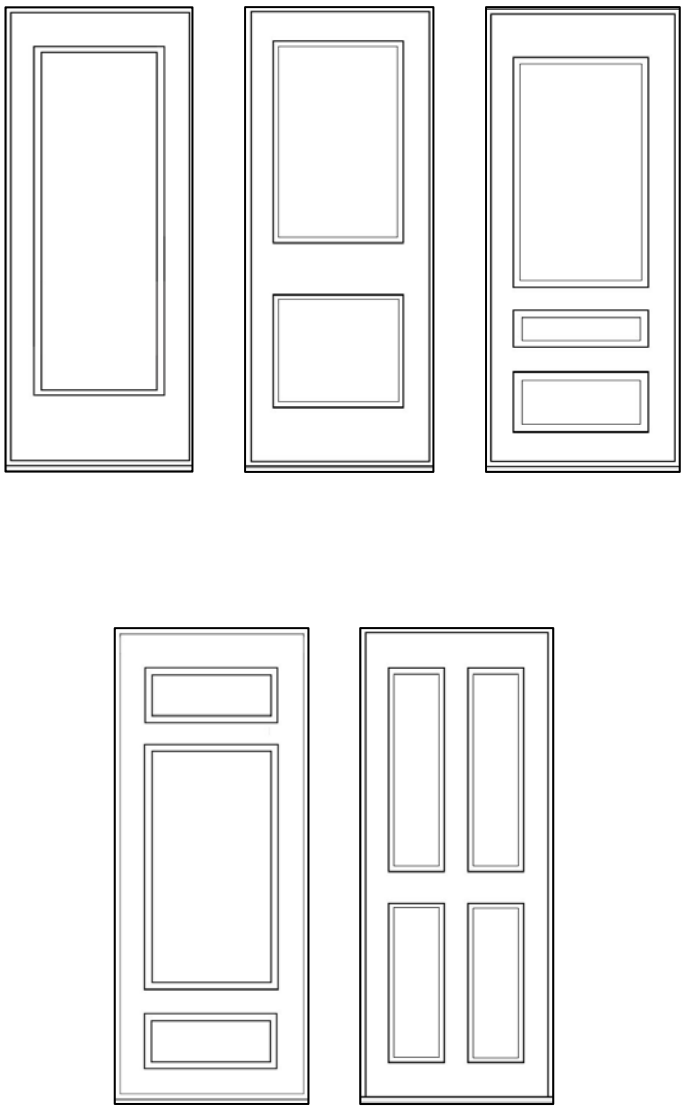

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

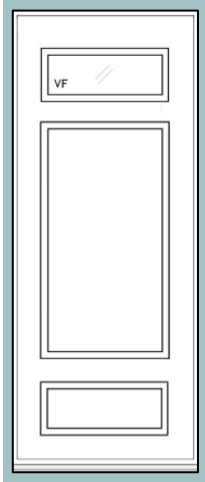

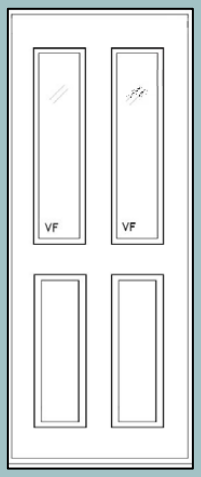

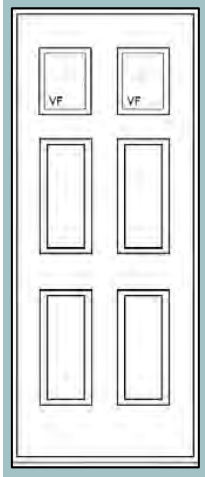

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

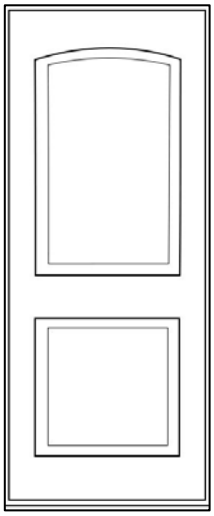

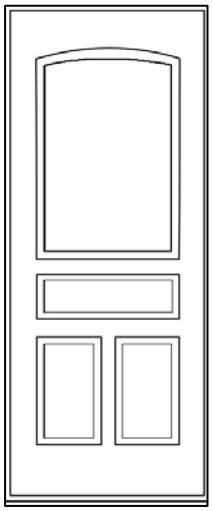

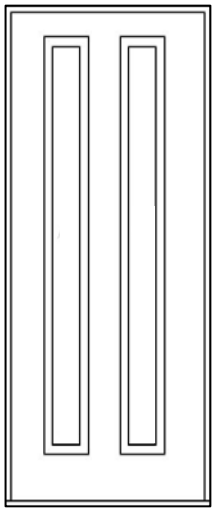

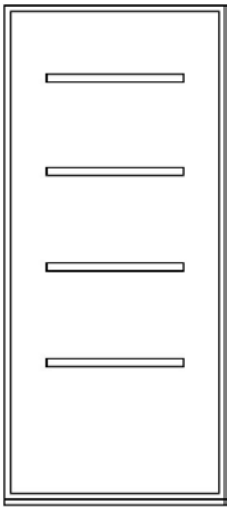

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

VF : Verre fixe

MAISON D'APPARTEMENTS

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)





FENÊTRE EXISTANTE

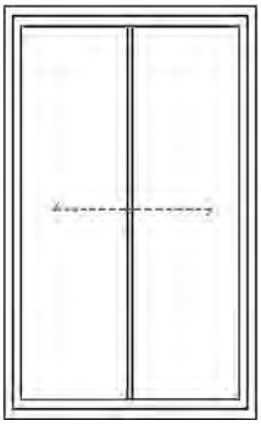

Fenêtre coulissante étroite

Proportion ½ : 1 (LxH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

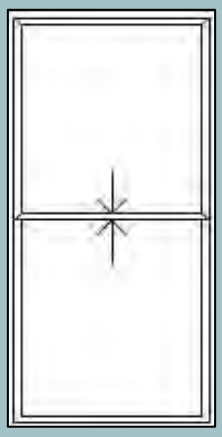

Fenêtre à guillotine ½ - ½

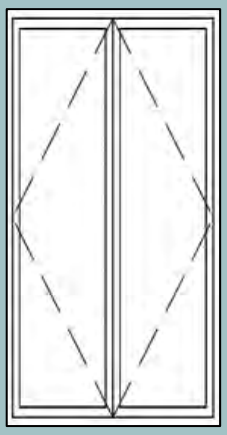

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

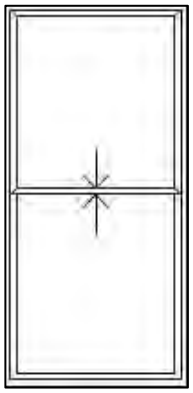

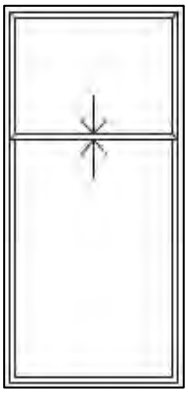

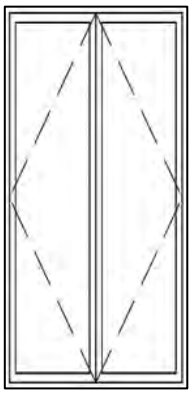

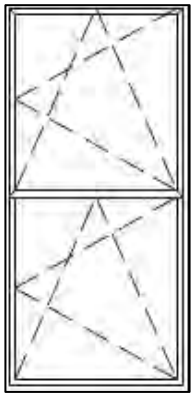

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

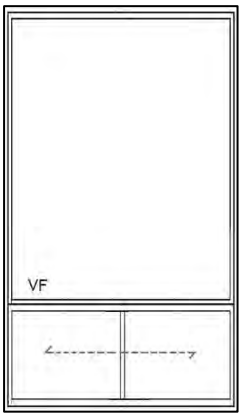

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante
à 2 sections

Proportion ½: 1 (LxH)

Proportion rectangulaire
ou carrée

Cette fenêtre n'est pas d'origine sur un immeuble construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

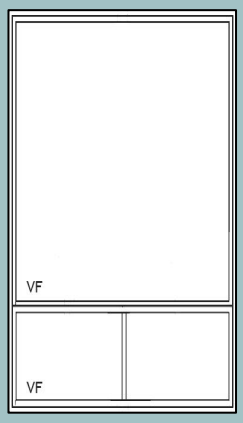

Fenêtre à verre FIXE avec
section verre FIXE et croisillons

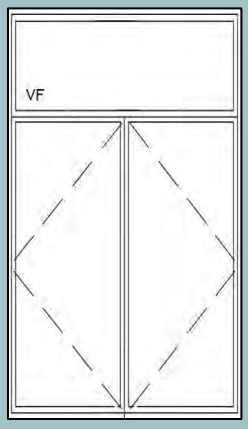

Fenêtre à verre FIXE avec
section à battant ou à crémone
2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

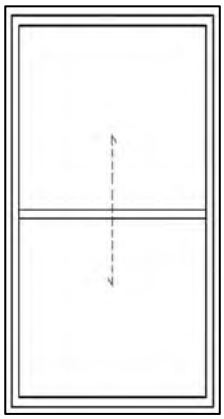

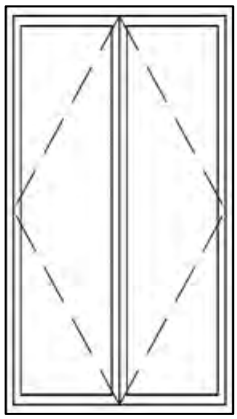

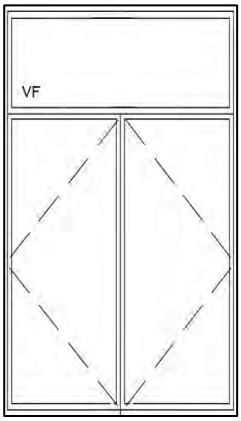

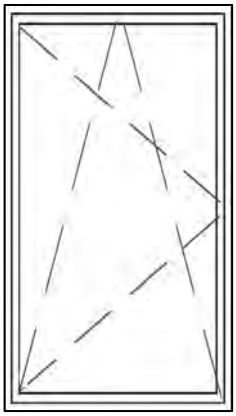

Fenêtre à guillotine ½ - ½

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut
avec section à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

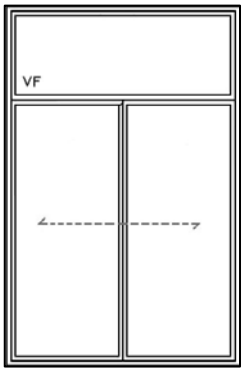

Fenêtre avec verre FIXE avec section coulissante 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

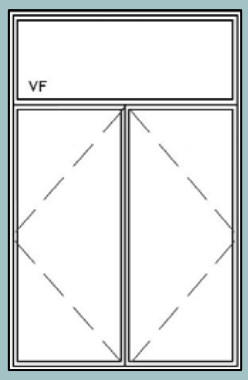

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

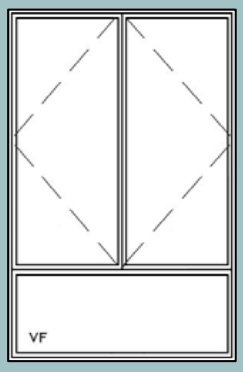

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas



Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

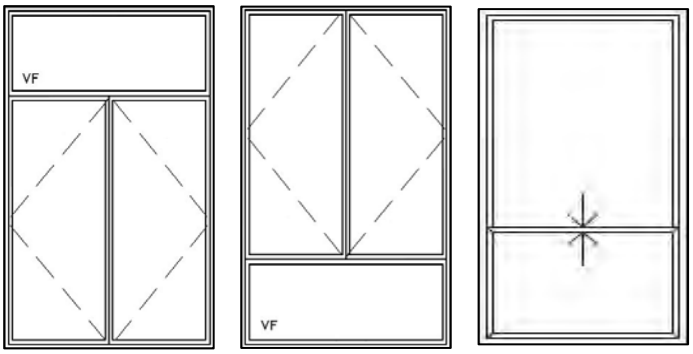

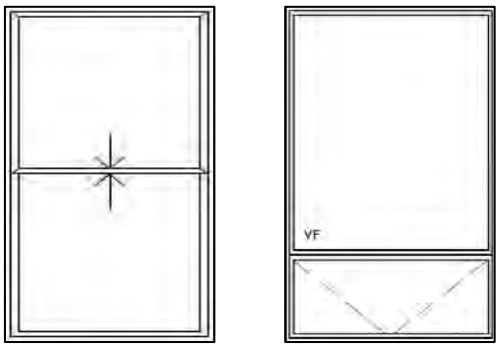

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU

Fenêtre à guillotine ⅔ - ⅓

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Fenêtre à guillotine étroite ou FIXE

FENÊTRE COMBINÉE À UNE PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d'origine. Une porte-patio n'est pas considérée comme d'origine sur un immeuble construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

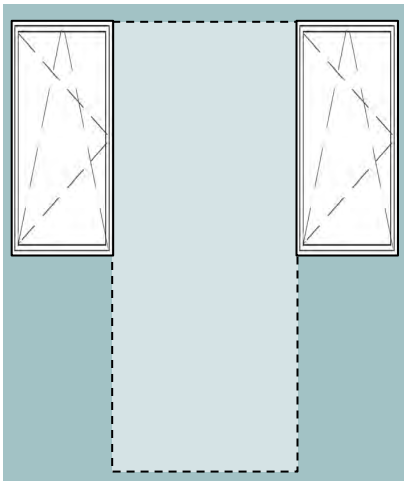

Fenêtre à battant 1 vantail ou oscillo-battante

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

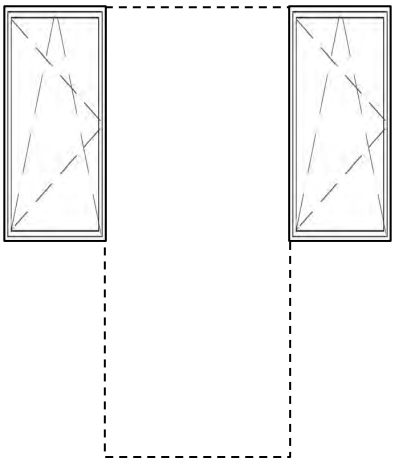

Fenêtre à battant 1 vantail ou oscillo-battante

FENÊTRE EXISTANTE

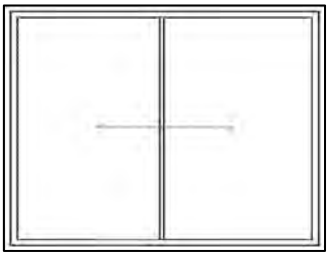

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

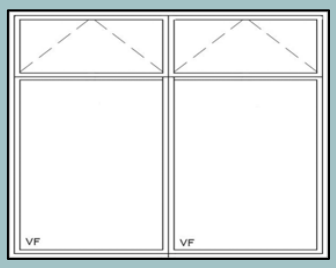

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

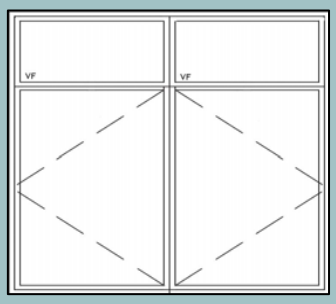

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

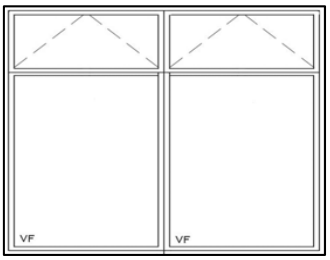

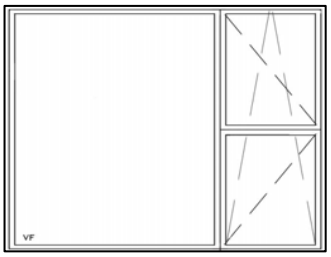

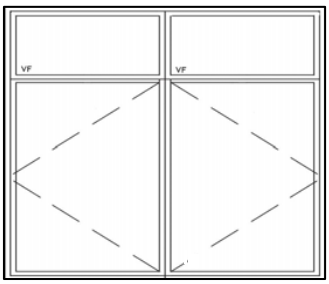

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

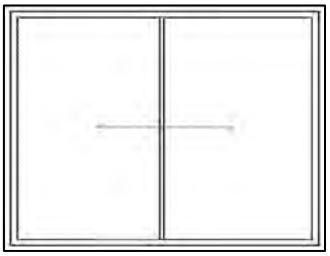

Fenêtre coulissante rectangulaire,
2 panneaux

Composition ½ - ½

OU

Fenêtre à battant
2 vantaux

Composition ½ - ½

Proportion rectangulaire ou carrée

...(SUITE)

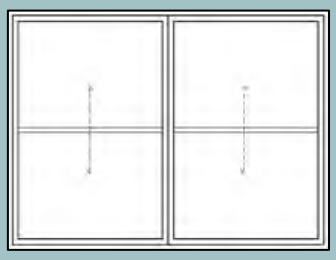

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

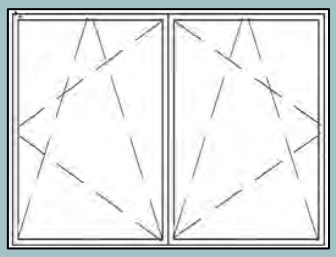

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant, double

...(SUITE)

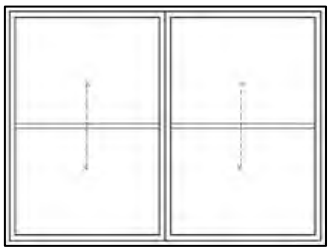

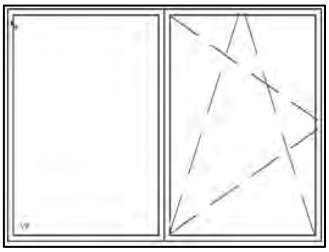

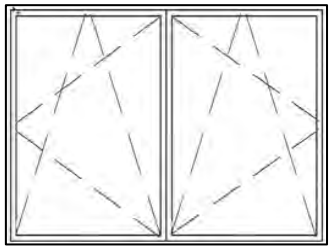

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

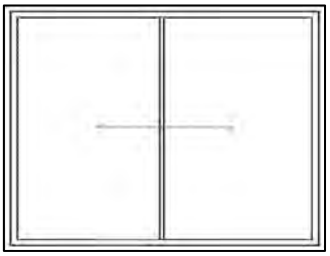

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

FENÊTRE COMBINÉE À UNE PORTE DONNANT SUR UN BALCON

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

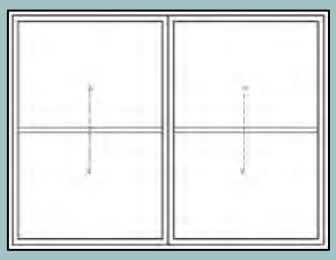

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

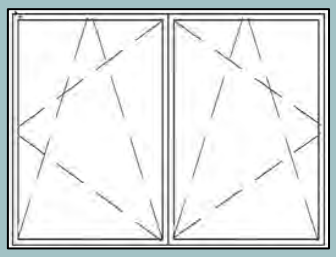

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

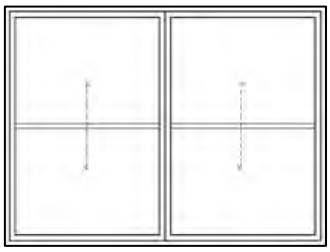

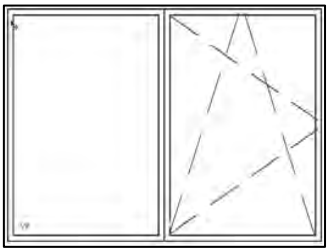

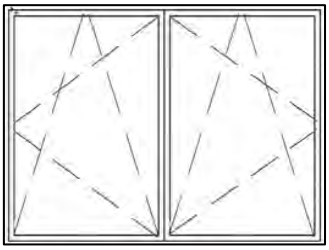

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

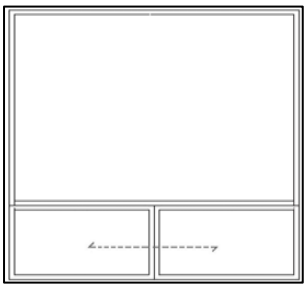

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

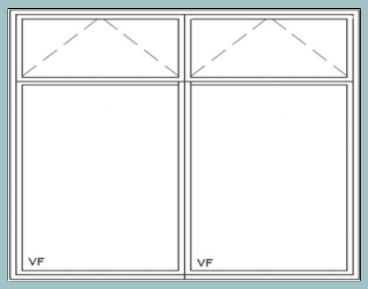

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

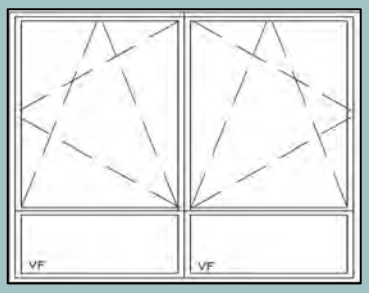

Fenêtre à battant ou oscillo-battante avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

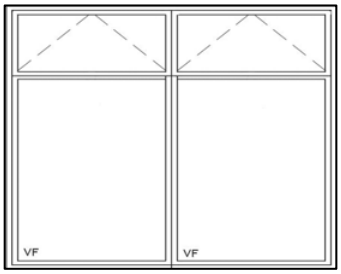

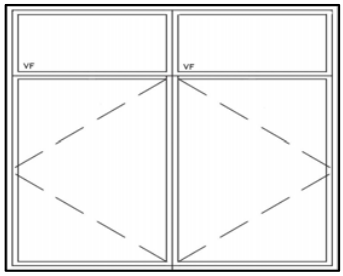

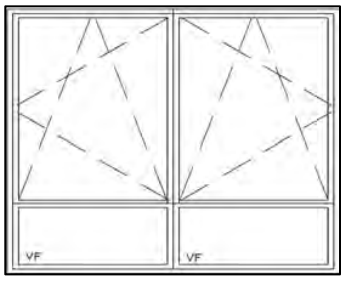

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

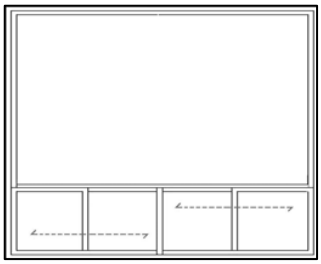

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

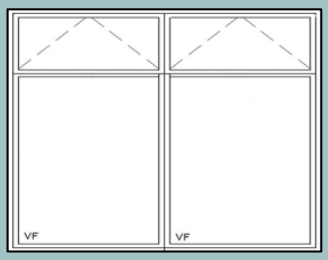

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

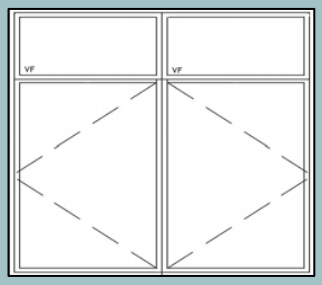

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

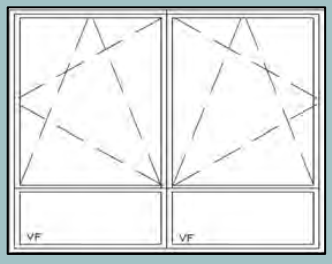

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

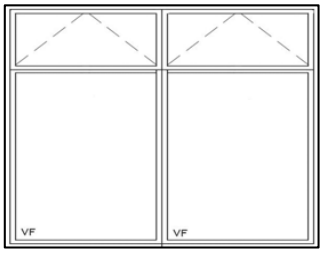

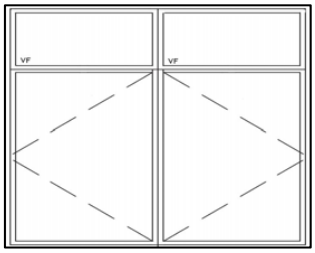

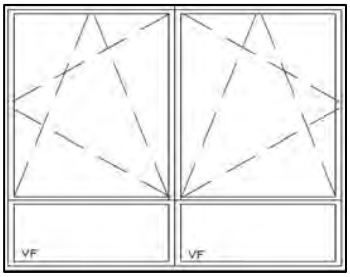

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 vantaux, double

FENÊTRE EXISTANTE

…(SUITE)

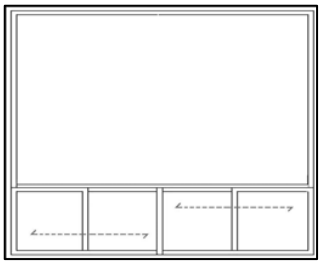

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

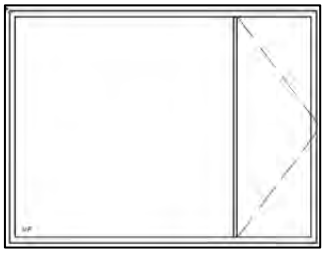

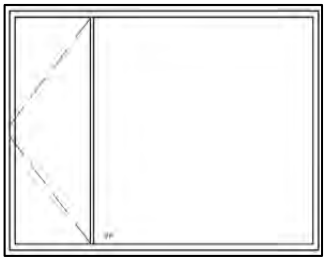

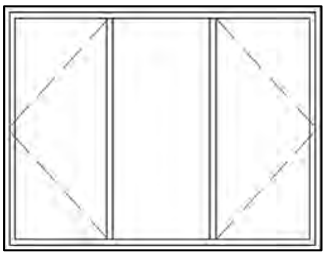

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battant 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

FENÊTRE EXISTANTE

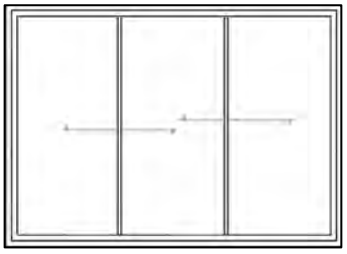

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre coulissante rectangulaire 3 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

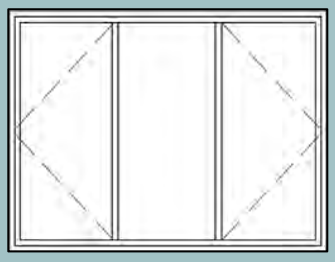

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

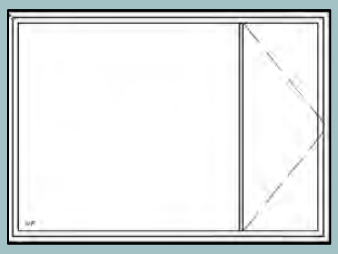

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

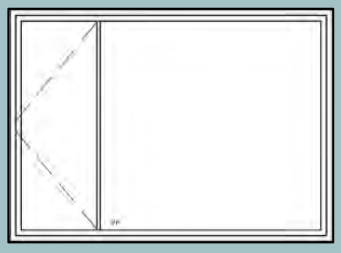

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant avec verre FIXE rectangulaire

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

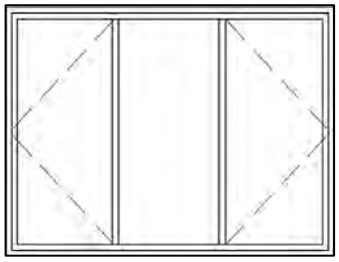

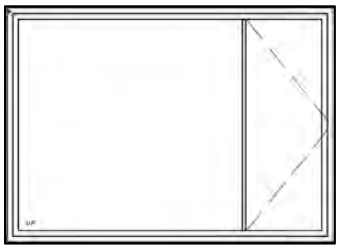

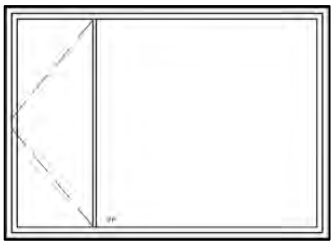

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre central FIXE

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal, double

OU

Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux, double

PORTE EXISTANTE

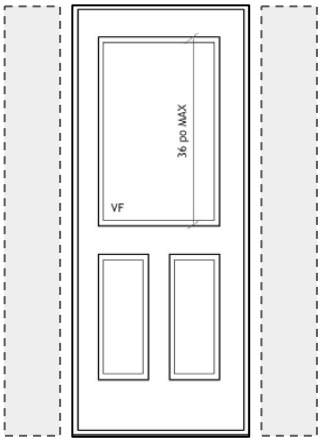

Porte simple avec impostes latérales

Vitrage FIXE, présence de faux-vitrail ou carrelage (largeur du vitrage peut varier)

Les portes d'entrée des immeubles Maisons d'appartements ont à l'origine des blocs de verre de part et d'autre de la porte simple lorsque l'entrée est en saillie et non des impostes vitrées.

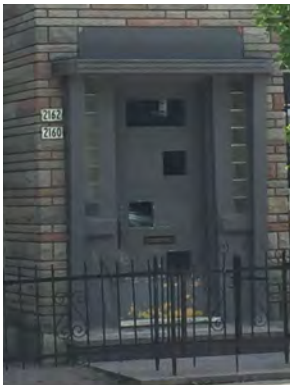

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

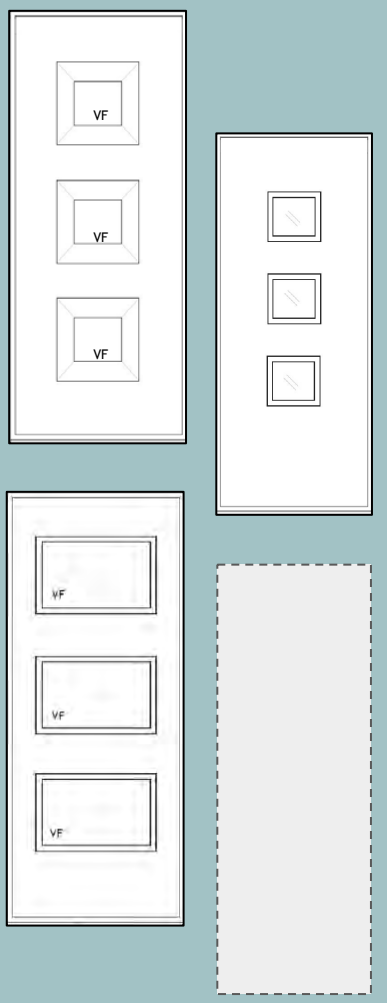

Porte simple
Vitrage FIXE au centre
3 sections avec larges bordures, maximum 50 %

OU
porte avec insertion de bois ou de panneaux décoratifs avec vitrage

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

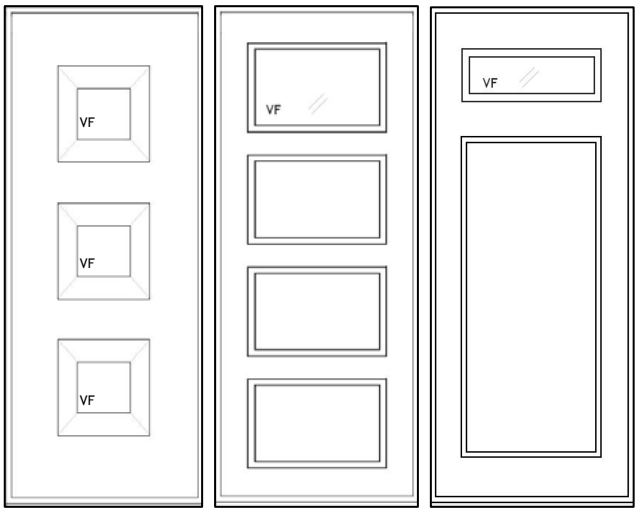

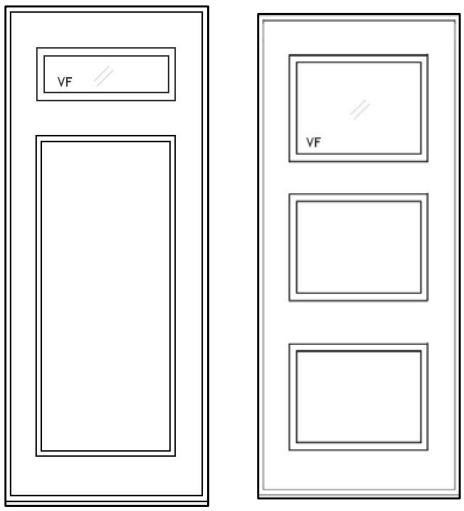

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures (largeur du vitrage peut varier)

PORTE D'ENTRÉE : Les blocs de verre doivent être réinsérés s'ils sont disparus; les fenêtres latérales ne sont pas autorisées.

PORTE EXISTANTE

…(SUITE)

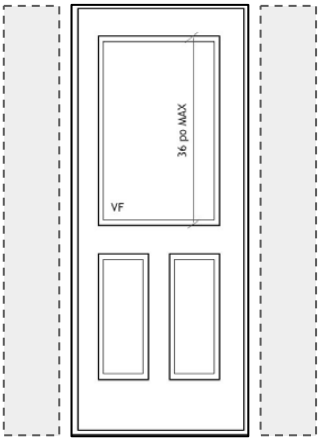

Porte simple avec impostes latérales

Vitrage FIXE, présence de faux-vitrail ou carrelage (largeur du vitrage peut varier)

Les portes d'entrée des immeubles Maisons d'appartements ont à l'origine des blocs de verre de part et d'autre de la porte simple lorsque l'entrée est en saillie et non des impostes vitrées.

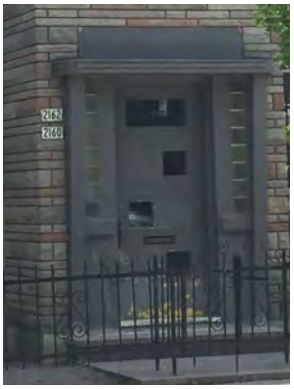

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

…(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

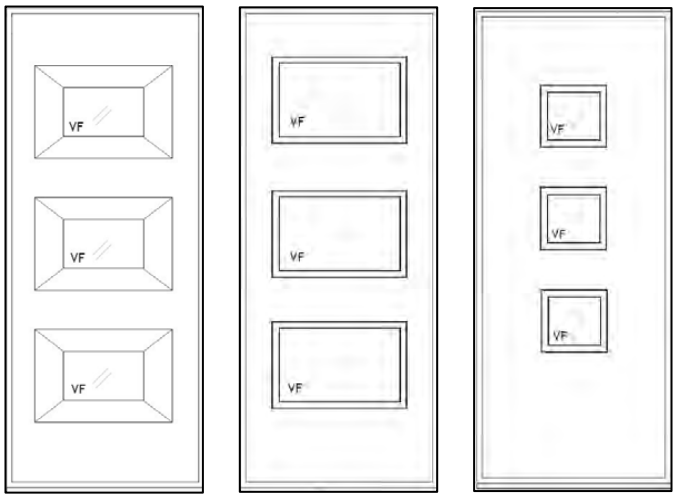

Porte simple
Vitrage FIXE au centre, 1 ou 3 sections, maximum 50 %
Possibilité de larges bordures
(largeur du vitrage peut varier)

PORTE D'ENTRÉE : Les blocs de verre doivent être réinsérés s'ils sont disparus; les fenêtres latérales ne sont pas autorisées.

PORTE EXISTANTE

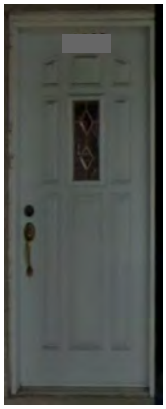

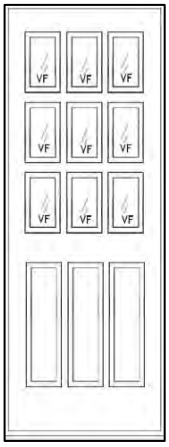

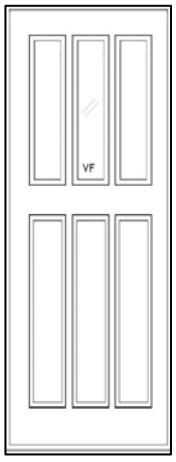

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

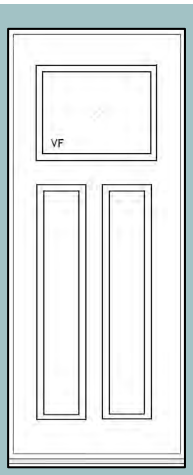

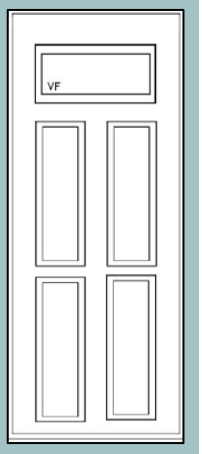

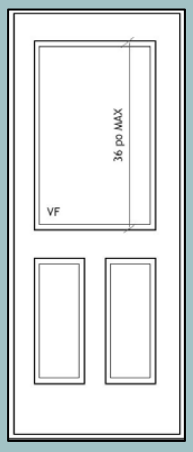

Porte simple
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 40 % maximum

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

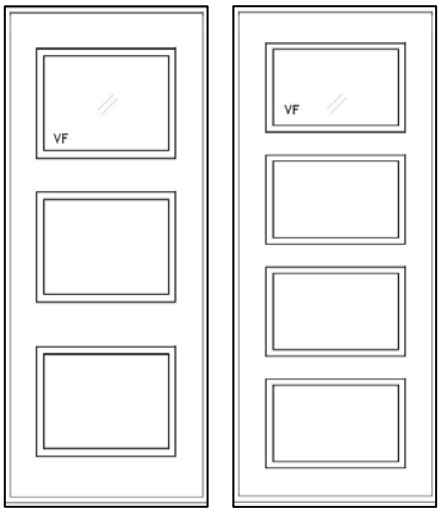

PORTE D'ENTRÉE : Les blocs de verre doivent être réinsérés s'ils sont disparus; les fenêtres latérales ne sont pas autorisées.

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 40 % maximum

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

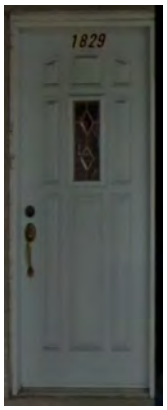

Porte simple

Vitrage en plusieurs petits carreaux ou bande étroite

Composition en 3 rangées et 2 sections ou plus

Panneaux décoratifs en RELIEF

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

Les portes d'entrée des immeubles Maisons d'appartements ont des blocs de verre de part et d'autre de la porte simple.

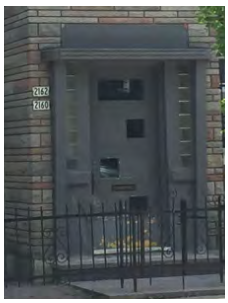

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

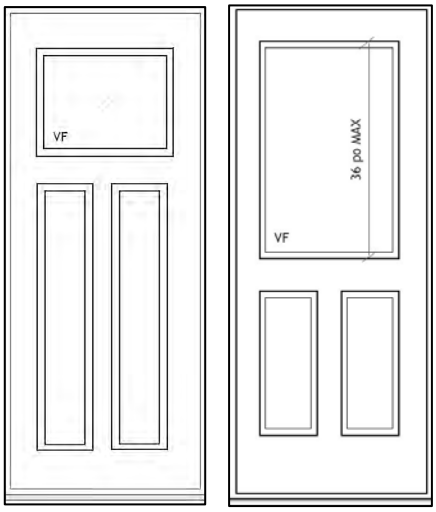

PORTE D'ENTRÉE : Les blocs de verre doivent être réinsérés s'ils sont disparus; les fenêtres latérales ne sont pas autorisées.

Porte simple
Composition en 1 ou 2 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF en 1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 40 % maximum

Possibilité de sections de verre latéral de chaque côté de la porte

PORTE EXISTANTE



Porte simple
(porte donnant sur un balcon)

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage aligné avec les verres latéraux

PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d'origine. Une porte-patio n'est pas considérée comme d'origine sur un immeuble construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

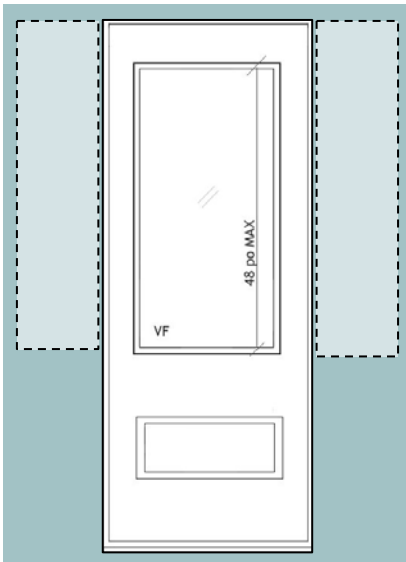

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée

Vitrage FIXE 48 po ou 40 % maximum, aligné avec les verres latéraux

(VOIR MODÈLES FENÊTRES DANS LA PRÉSENTE SECTION)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

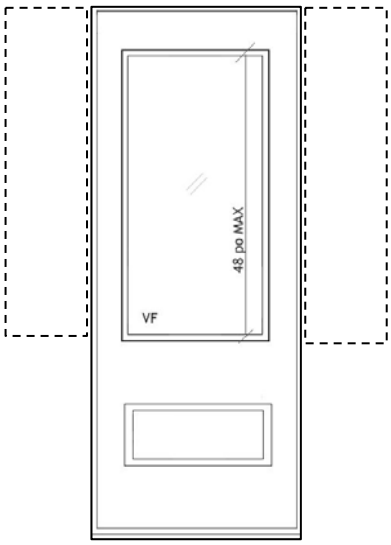

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage 48 po ou 40 % maximum, aligné avec les verres latéraux

(VOIR MODÈLES FENÊTRES DANS LA PRÉSENTE SECTION)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage aligné avec la fenêtre

(pour la description de la fenêtre, voir selon le modèle)

PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d'origine. Une porte-patio n'est pas considérée comme d'origine sur un immeuble construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

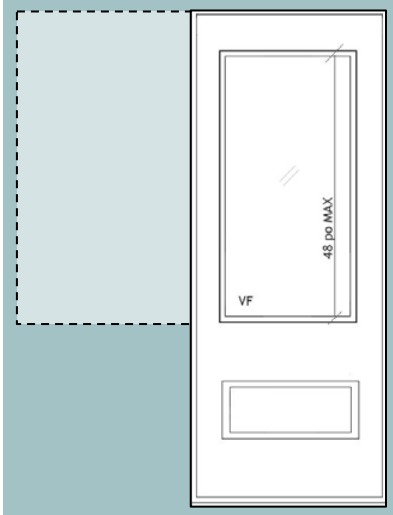

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée

Vitrage 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

(VOIR MODÈLES FENÊTRES DANS LA PRÉSENTE SECTION)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

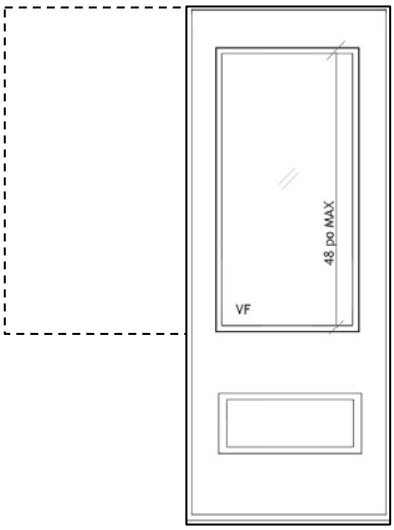

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

(VOIR MODÈLES FENÊTRES DANS LA PRÉSENTE SECTION)

VF : Verre fixe

CONCIERGERIE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)





FENÊTRE EXISTANTE

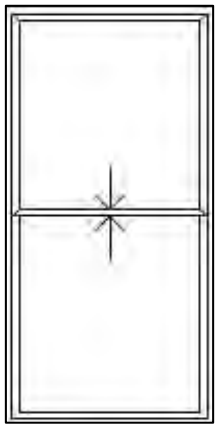

Fenêtre à guillotine ½ - ½

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

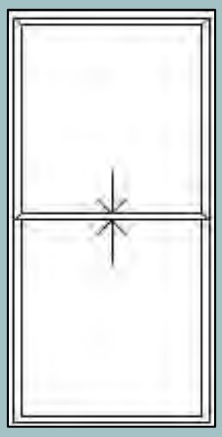

Fenêtre à guillotine ½ - ½

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

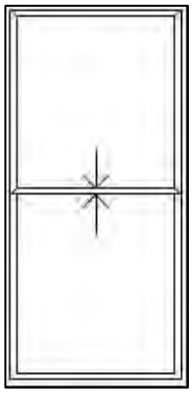

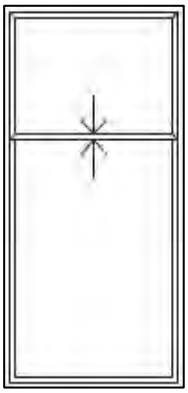

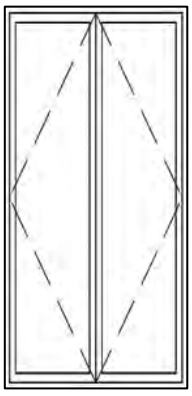

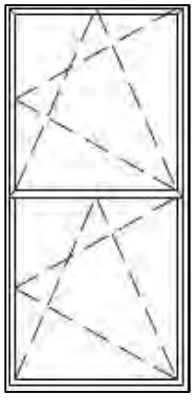

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

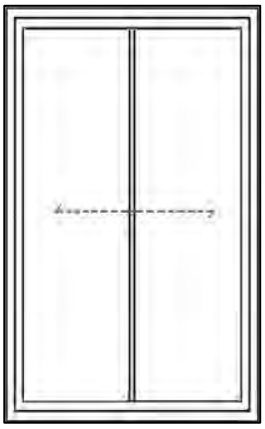

Fenêtre coulissante étroite

Proportion ½ : 1 (LxH)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

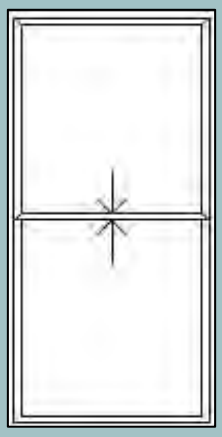

Fenêtre à guillotine ½ - ½

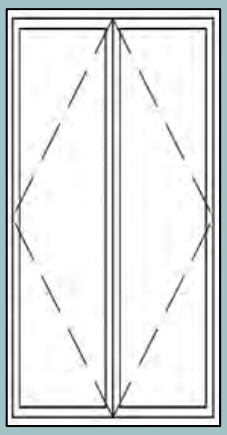

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

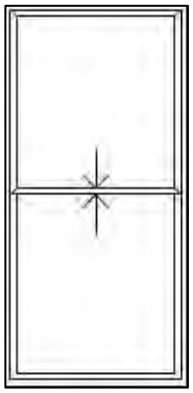

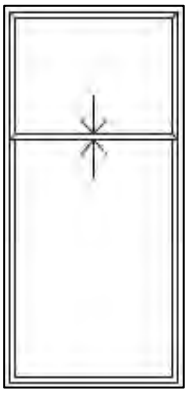

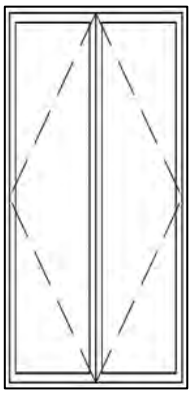

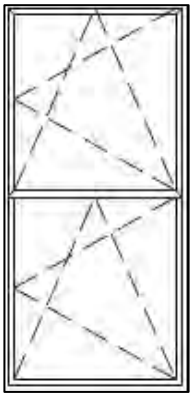

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

FENÊTRE EXISTANTE

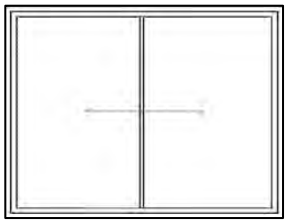

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

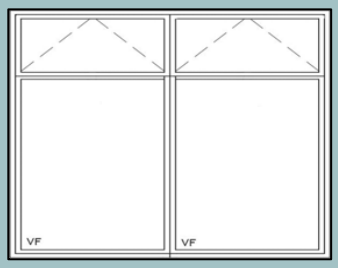

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

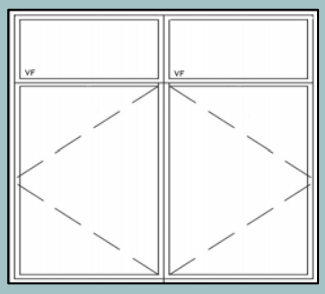

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

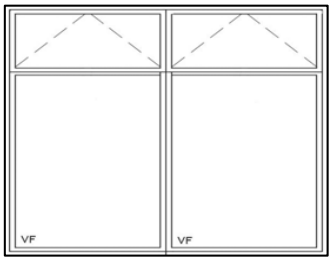

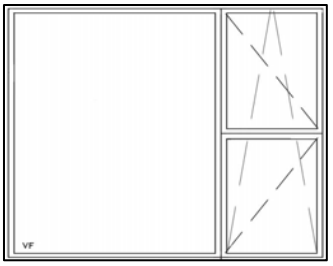

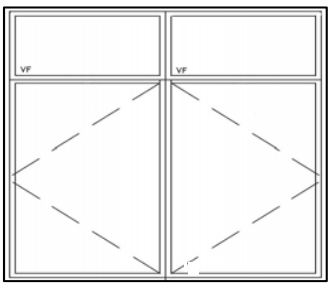

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ⅔ - ⅓

Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

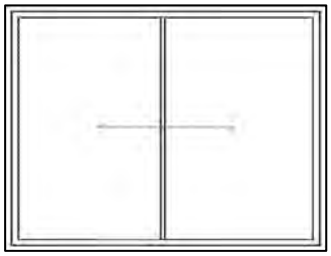

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant
2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

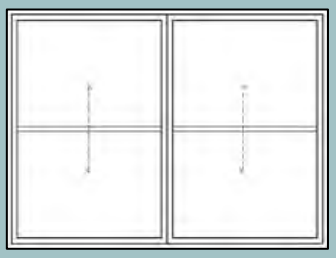

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

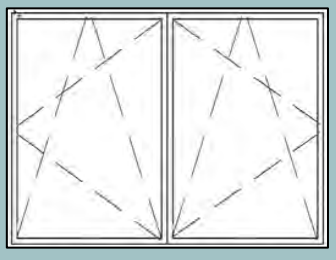

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

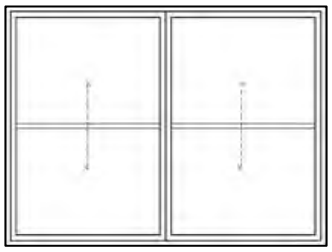

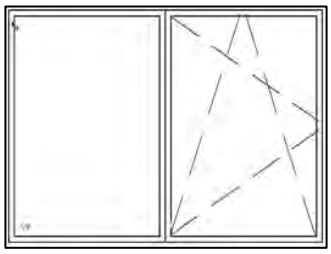

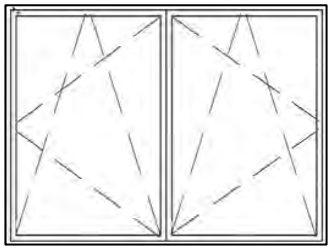

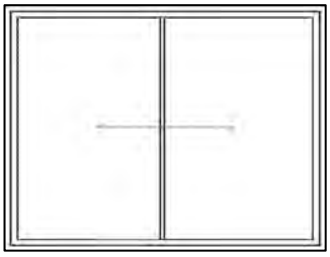

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU
Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU
Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 sections doubles

OU
Composition ½ - ½
Fenêtre coulissante rectangulaire
(Coopérative ou Office de l'Habitation seulement)

FENÊTRE EXISTANTE

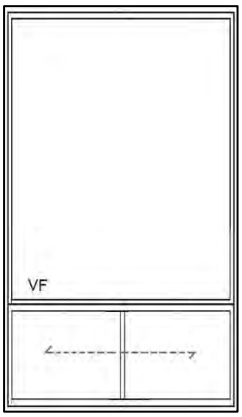

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante à 2 sections

Proportion ½ : 1 (LxH)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

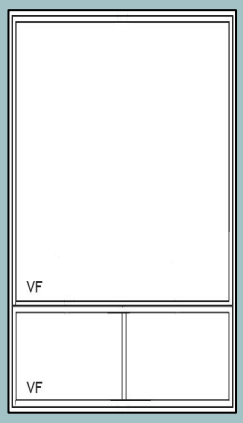

Fenêtre à verre FIXE avec section verre FIXE et croisillons

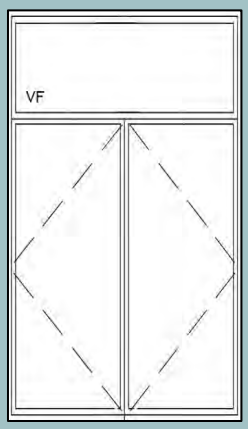

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

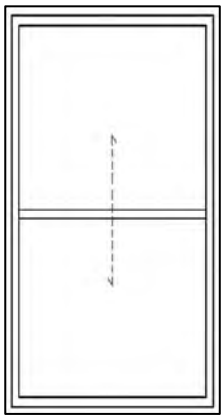

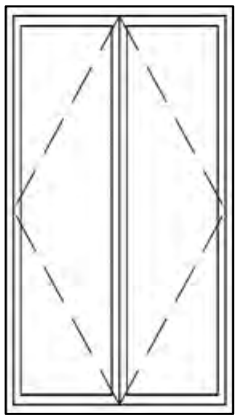

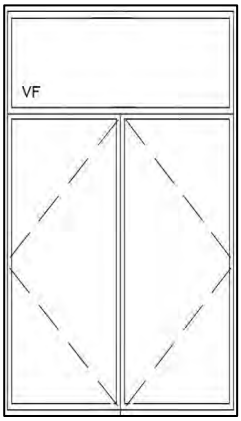

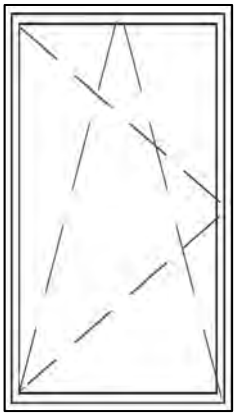

Fenêtre à guillotine ½ - ½
OU
Fenêtre à battant 2 vantaux
OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 2 vantaux
OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

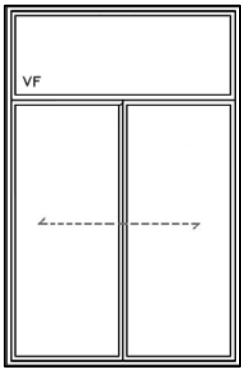

Fenêtre avec verre FIXE avec section coulissante 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (LxH)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

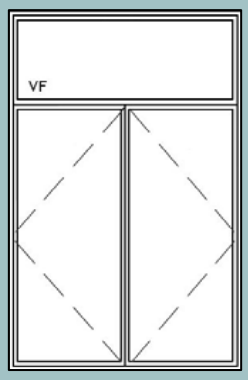

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

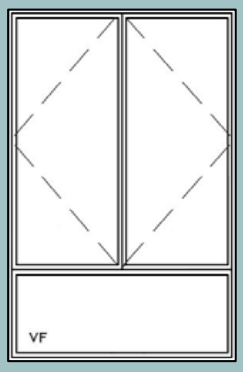

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas



Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

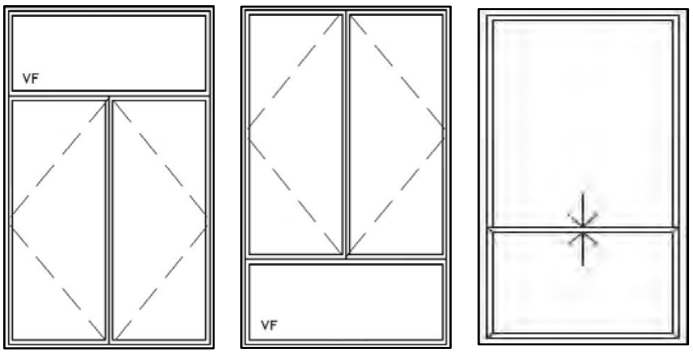

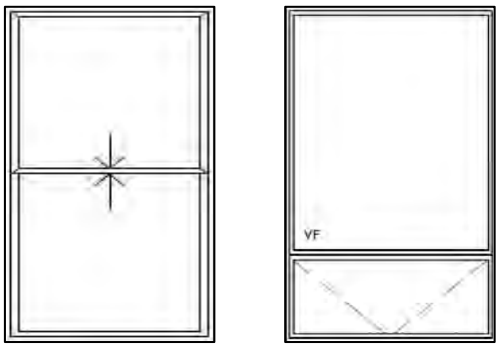

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU
Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

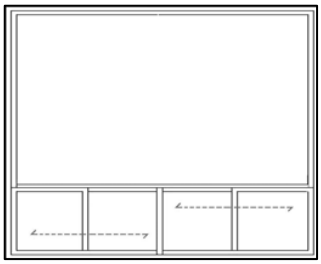

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

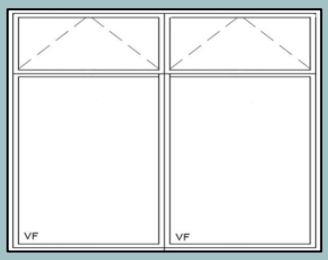

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

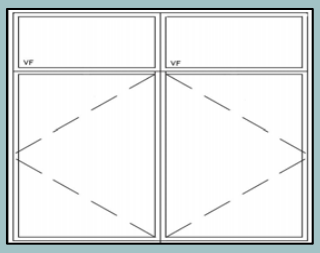

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

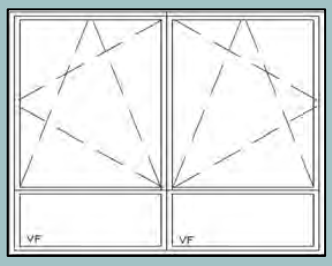

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

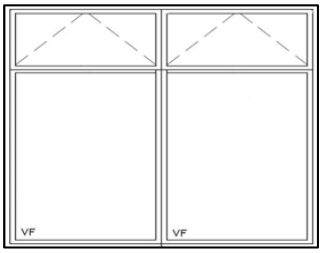

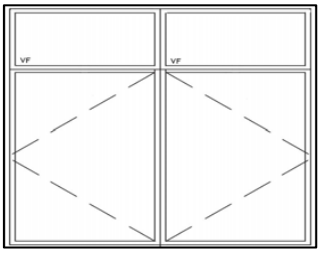

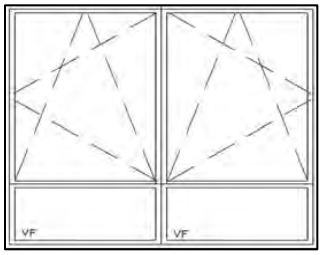

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à auvent avec verre FIXE double

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 vantaux, double

FENÊTRE EXISTANTE	MODÈLES AUTORISÉS Immeubles & secteurs significatifs	MODÈLES AUTORISÉS Autres secteurs
…(SUITE)	…(SUITE)	…(SUITE)
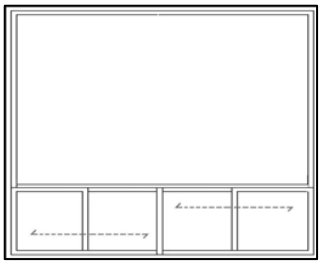		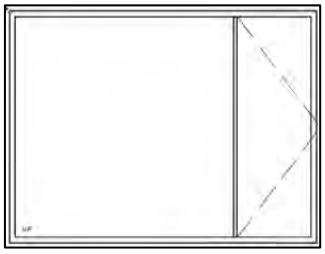 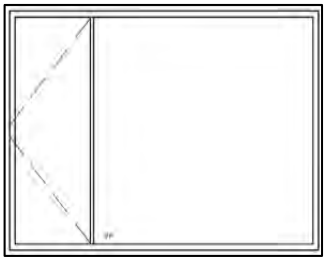
Fenêtre avec grand verre FIXE Portion du bas coulissante à 4 panneaux Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale Proportion rectangulaire ou carrée **Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.**		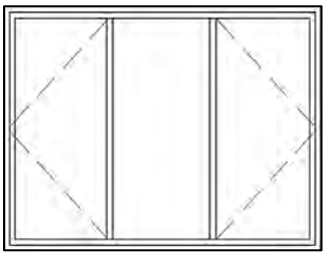 Composition ⅔ - ⅓ Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail **OU** Composition ⅓ - ⅔ Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire **OU** Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

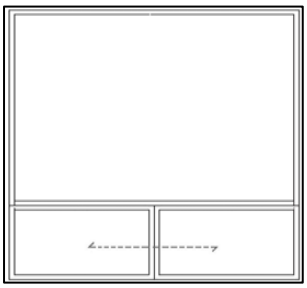

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux ou FIXE

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

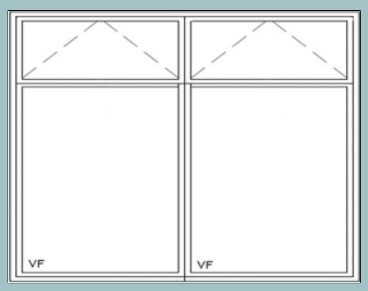

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

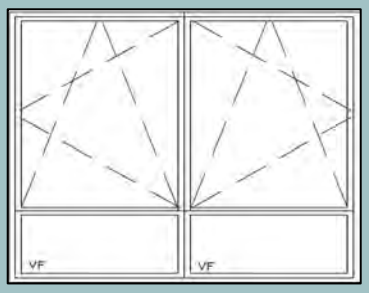

Fenêtre à battant ou oscillo-battante avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

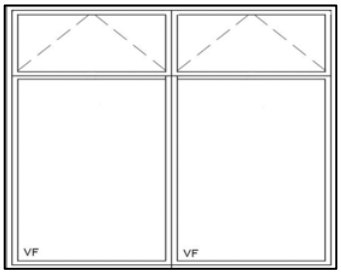

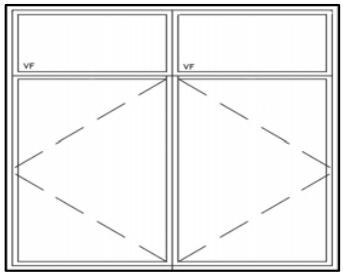

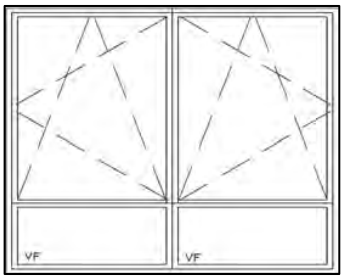

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU
Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU
Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE





Porte simple

Grande surface de vitrage (largeur peut varier)

Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

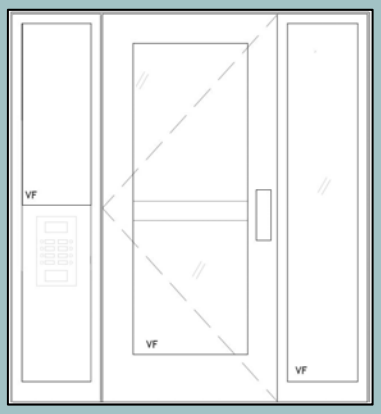



Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

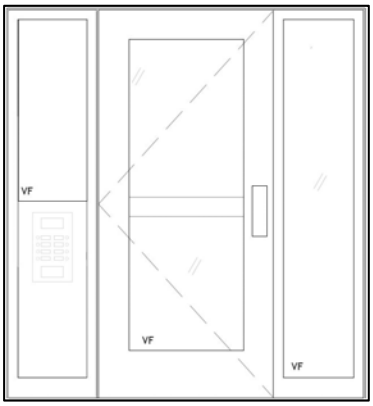



Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage aligné avec la fenêtre, ouvrant

(pour la description de la fenêtre, voir “Fenêtres coulissantes 2 panneaux’’)

PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d’origine.

Une porte-patio est considérée comme d’origine UNIQUEMENT lorsque l’immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

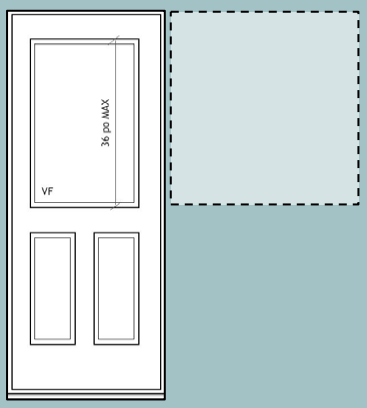

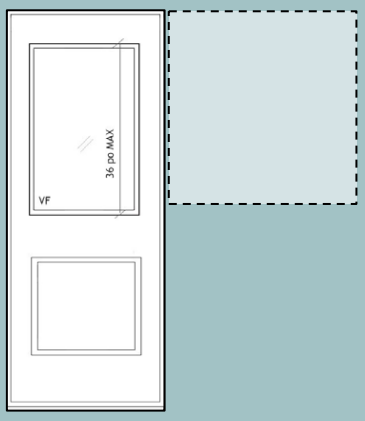

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage FIXE 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

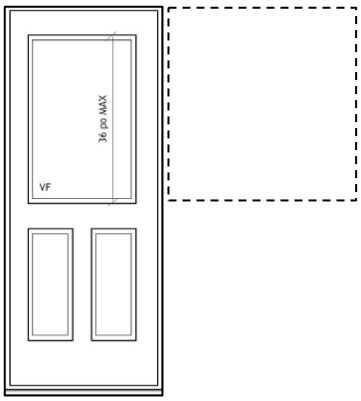

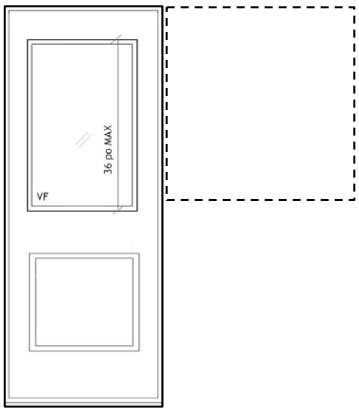

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

PORTE EXISTANTE



Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d'origine.

Une porte-patio est considérée comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

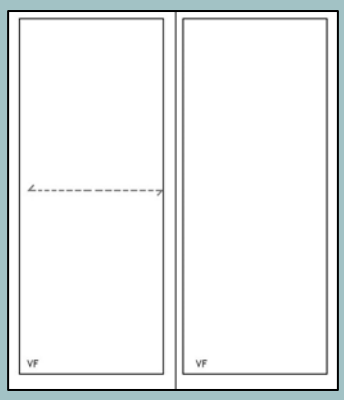

Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

CONSTRUCTION AVANT 1940 :

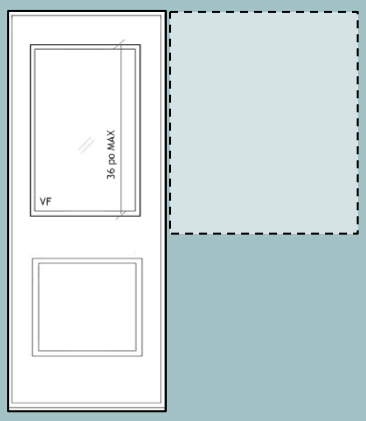

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

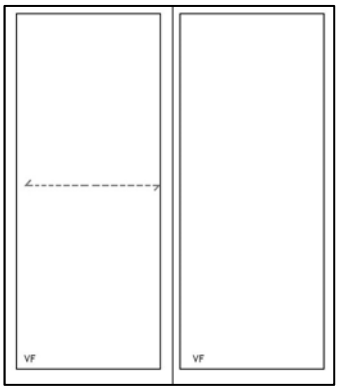

Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

CONSTRUCTION AVANT 1940 :

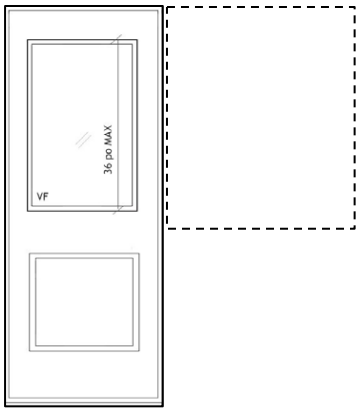

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Composition 2 sections et 1 rangée
Vitrage 40 % maximum, aligné avec la fenêtre

VF : Verre fixe

IMMEUBLE D'APPARTEMENTS

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)





FENÊTRE EXISTANTE

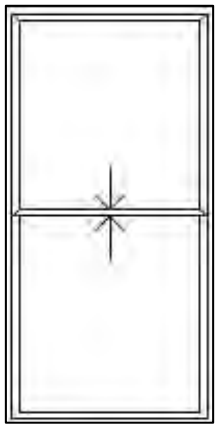

Fenêtre à guillotine ½ - ½

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

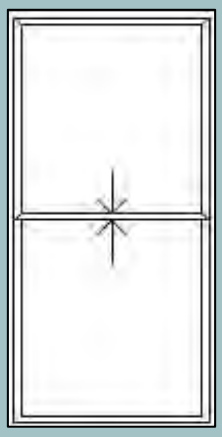

Fenêtre à guillotine ½ - ½

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

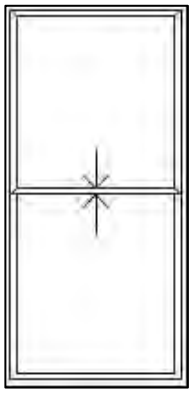

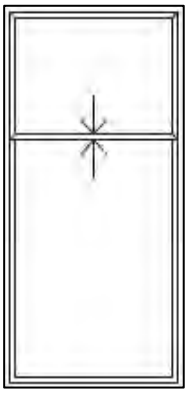

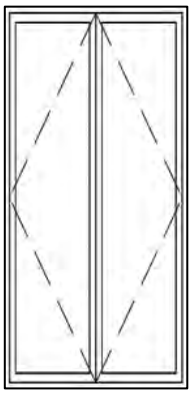

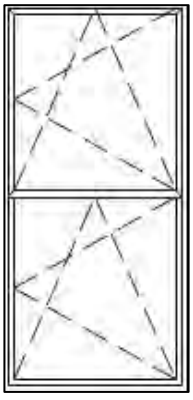

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

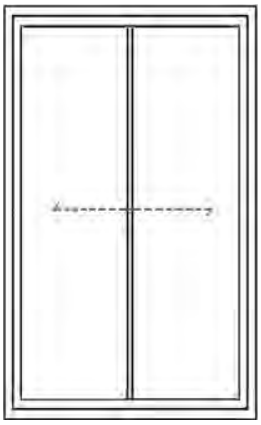

Fenêtre coulissante étroite

Proportion ½ : 1 (LxH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

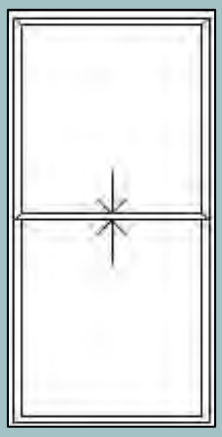

Fenêtre à guillotine ½ - ½

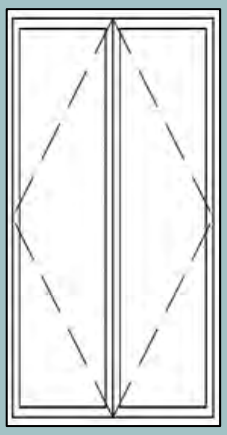

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

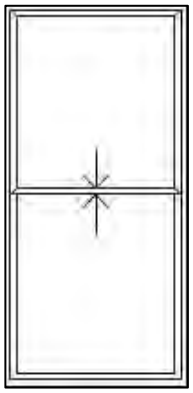

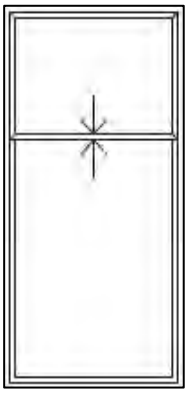

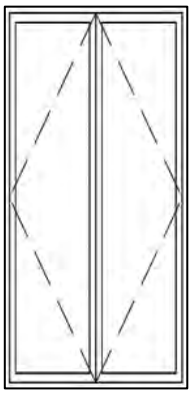

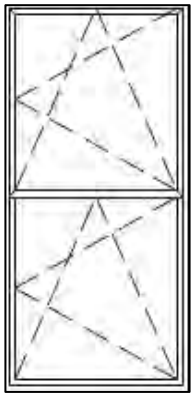

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante
2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à auvent avec section à battant ou à crémone
2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

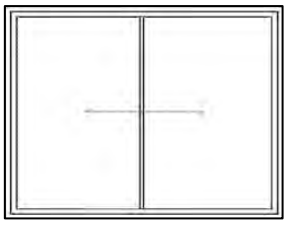

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant 2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

Ce modèle de fenêtre est considéré comme d'origine UNIQUEMENT lorsque l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

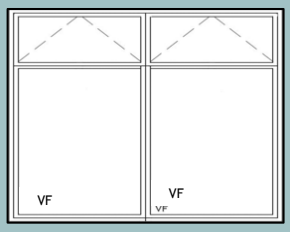

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

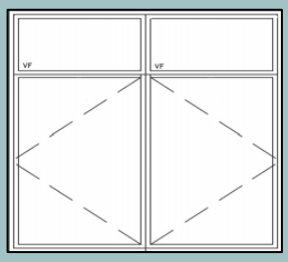

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

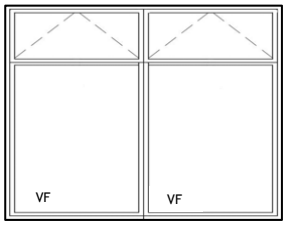

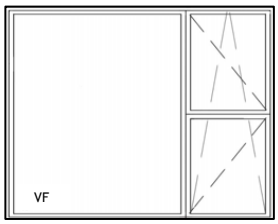

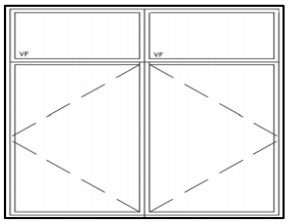

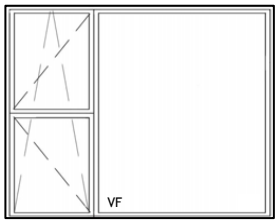

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante 1 vantail et meneau horizontal

OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante 1 vantail et meneau horizontal avec verre FIXE rectangulaire

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

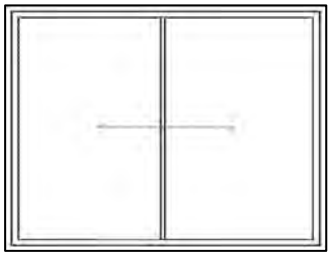

Fenêtre coulissante rectangulaire
Composition ½ - ½

OU

Composition ½ - ½

Fenêtre à battant
2 vantaux

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

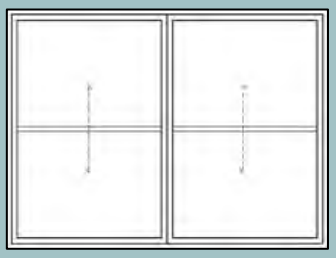

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

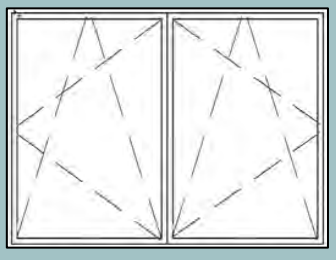

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battant double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

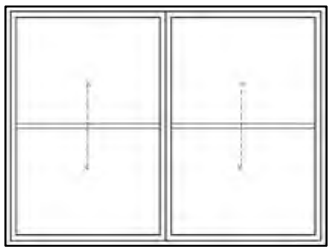

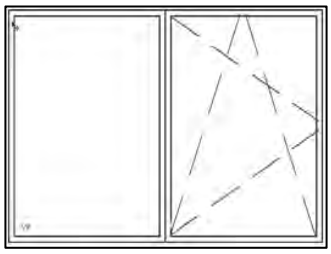

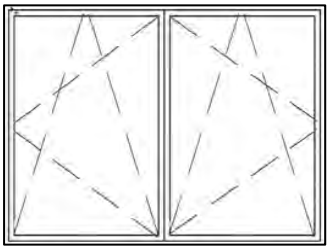

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante
2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

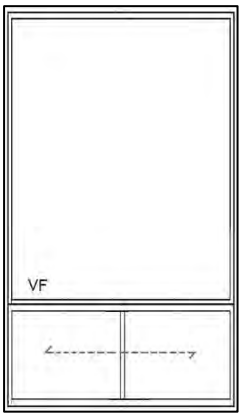

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante
à 2 panneaux

Composition ⅓ - ⅔ ou
Composition ¾ - ¼

OU

Fenêtre avec verre FIXE
Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅔ ou
Composition ¾ - ¼

Proportion ½ : 1 (LxH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

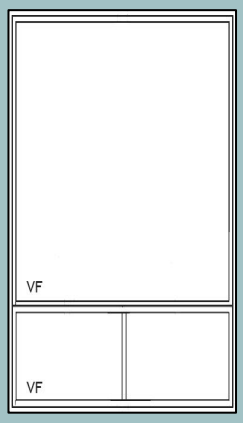

Fenêtre à verre FIXE avec
section verre FIXE et croisillons

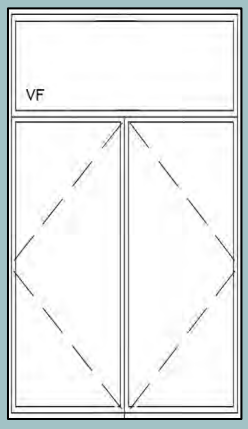

Fenêtre à verre FIXE avec
section à battant ou à crémone
2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

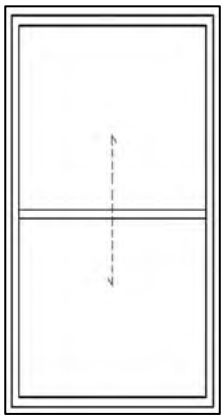

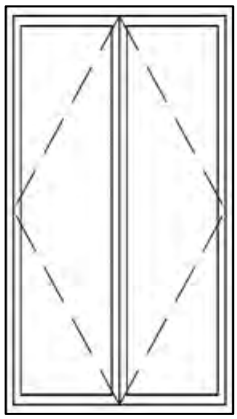

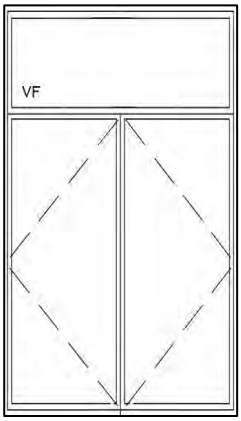

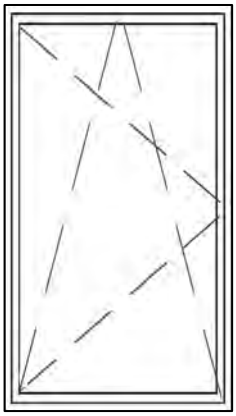

Fenêtre à guillotine ½ - ½
OU
Fenêtre à battant 2 vantaux
OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut
avec section à battant 2 vantaux
OU
Fenêtre à battant 1 vantail

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

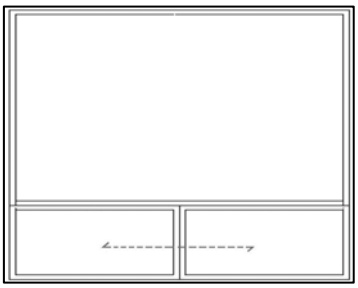

Fenêtre coulissante rectangulaire 2 panneaux

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

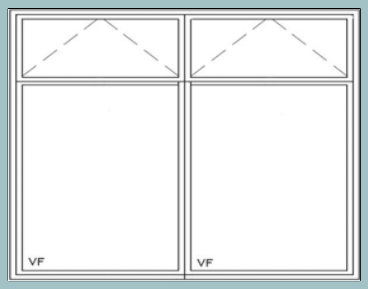

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

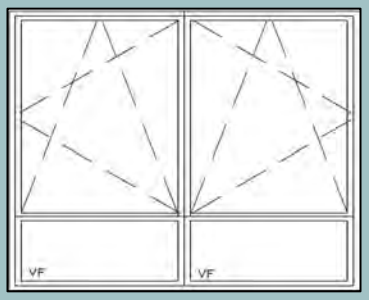

Fenêtre à battant ou oscillo-battante avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

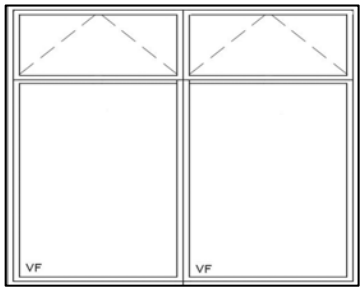

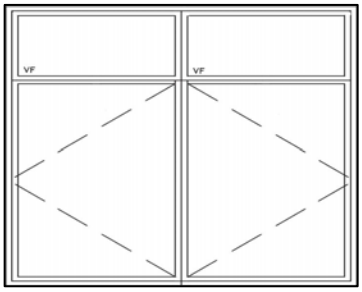

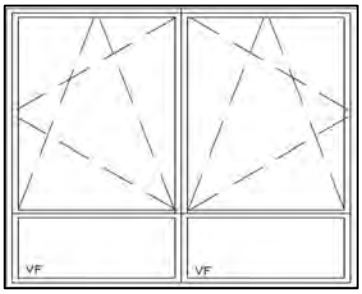

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

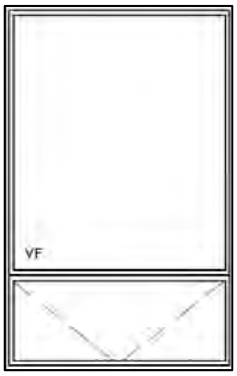

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent ou FIXE

Composition ⅔ - ⅓

Proportion ½ : 1 (LxH)

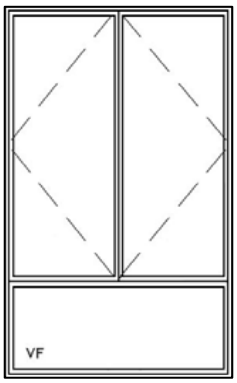

Fenêtre à battant 2 vantaux avec section du bas FIXE

Composition ⅔ - ⅓

Proportion ½ : 1 (LxH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs



Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

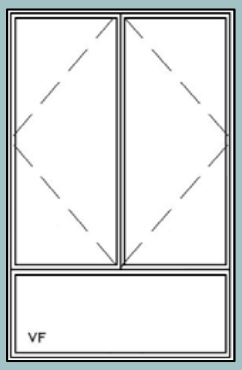

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

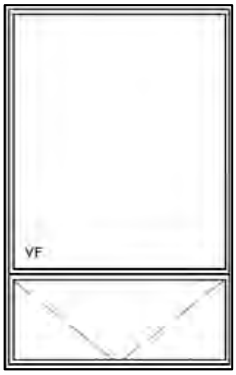

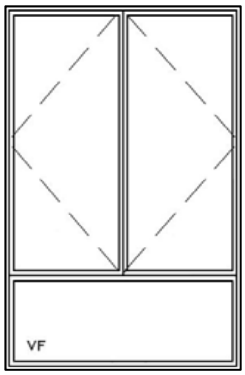

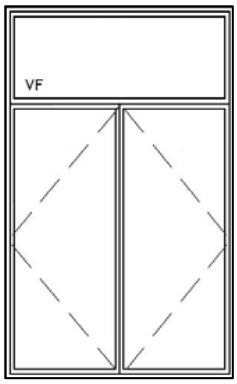

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

OU

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU

Fenêtre avec verre FIXE et section à battant 2 vantaux
Composition ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

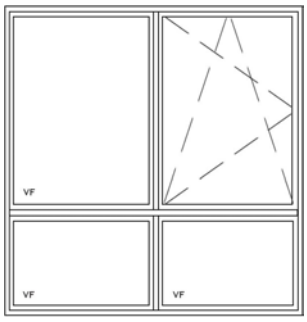

Fenêtre à battant 1 ou 2 vantaux ou verre FIXE (l'ordre peut varier)

Portion du bas 2 sections

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

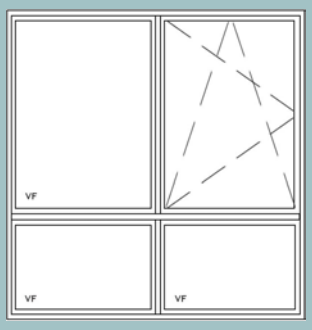

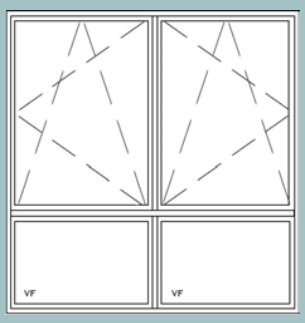

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail avec verre FIXE 2 panneaux (position du vantail peut varier)

Portion du bas 2 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

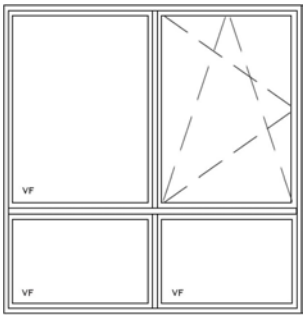

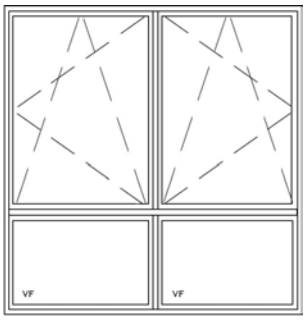

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 ou 2 vantaux avec verre FIXE

Portion du bas 2 sections FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

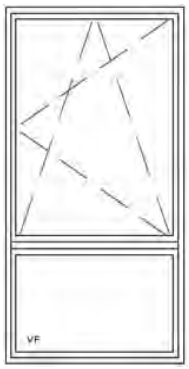

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail ou verre FIXE

Portion du bas FIXE

Meneau horizontal

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

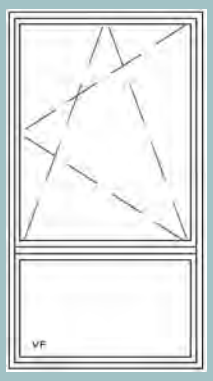

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail ou verre FIXE
Portion du bas FIXE
Meneau horizontal

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

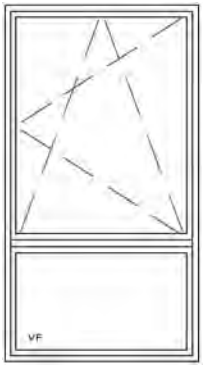

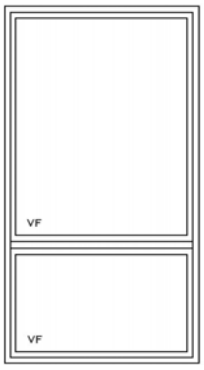

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 1 vantail ou verre FIXE
Portion du bas FIXE
Meneau horizontal

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs



Porte simple

Grande surface de vitrage (largeur peut varier)

Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte

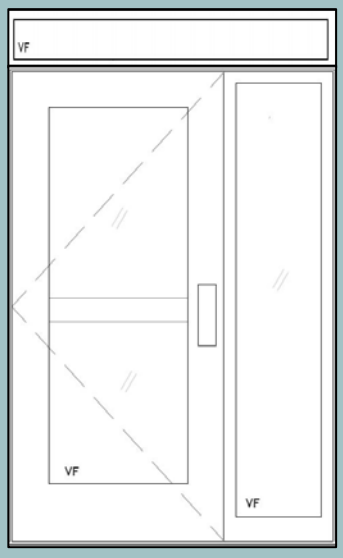

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

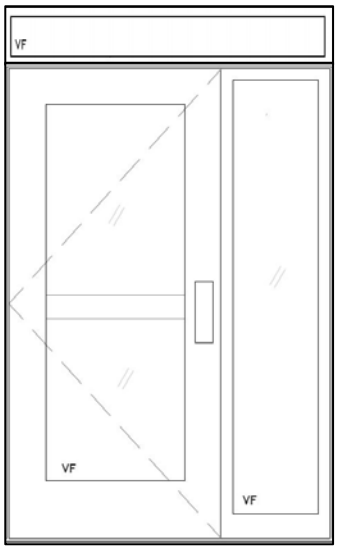

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier(
Impostes latéraux vitrés ou pleins du même matériaux que la porte (largeur peut varier)

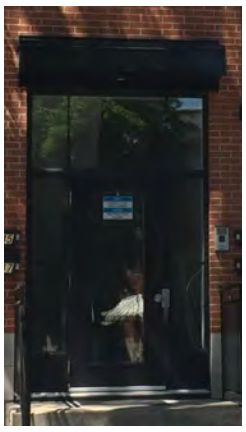

Porte simple

Grande surface de vitrage (largeur peut varier)

Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte

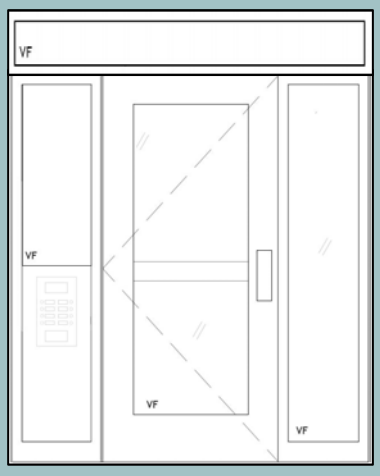

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

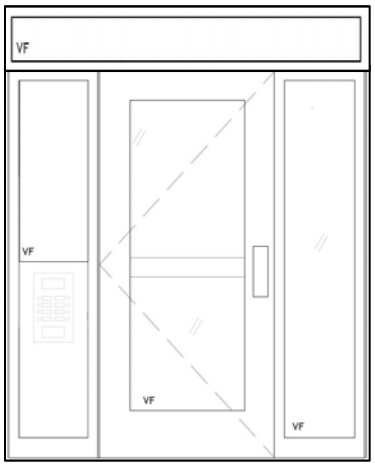

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

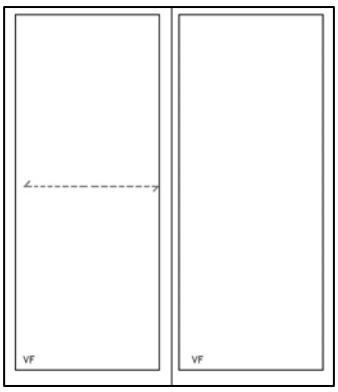

Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

PORTE DONNANT SUR UN BALCON SEULEMENT

Une porte-patio peut avoir remplacé les composantes d'origine. Une porte-patio est considérée comme d'origine si l'immeuble a été construit après 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

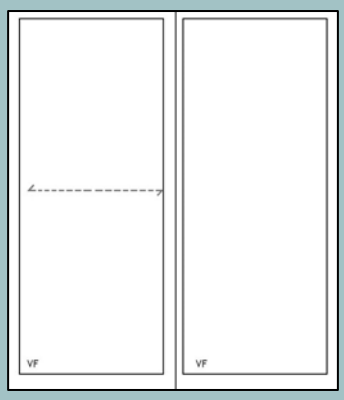

Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

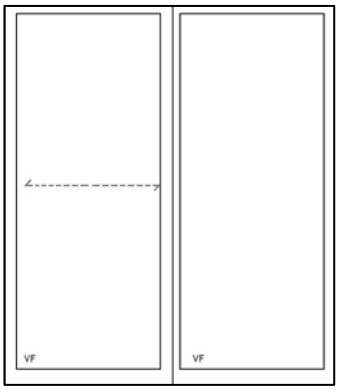

Porte coulissante

Grande surface de vitrage (largeur et sens d'ouverture peut varier)

VF : Verre fixe

IMMEUBLE À VOCATION MIXTE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)







FENÊTRE EXISTANTE	MODÈLES AUTORISÉS Immeubles & secteurs significatifs	MODÈLES AUTORISÉS Autres secteurs
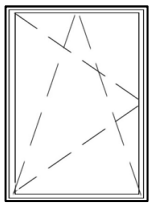 LUCARNE Fenêtre à battant Présence ou non de carreaux	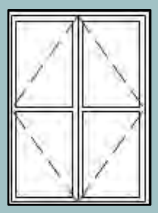 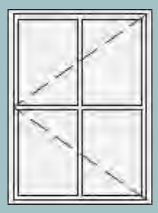 Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillons **OU** Fenêtre à crémone avec croisillons	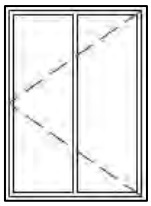 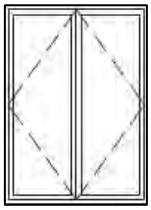 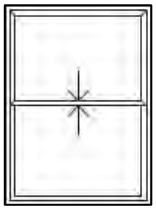 Fenêtre à battant (1 ou 2 vantaux) avec croisillons **OU** Fenêtre à crémone avec croisillons **OU** Fenêtre à battant 2 vantaux **OU** Fenêtre à guillotine ½ -½
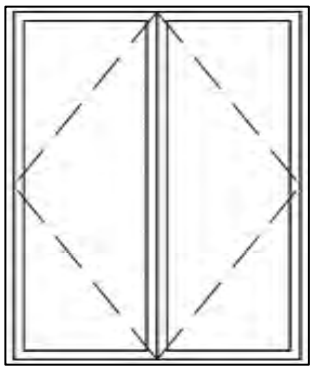 Fenêtre à battant ou coulissante Proportion rectangulaire ou carrée	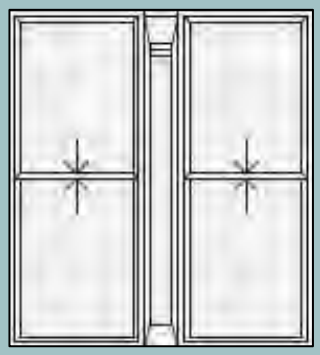 Fenêtre à guillotine ½ - ½ double Pied-droit en bois au centre	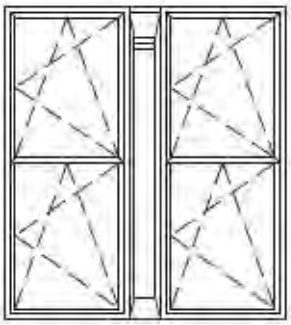 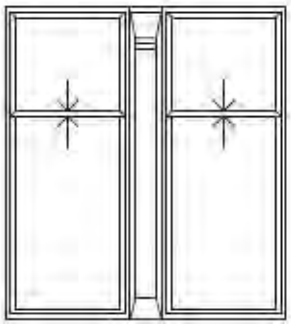 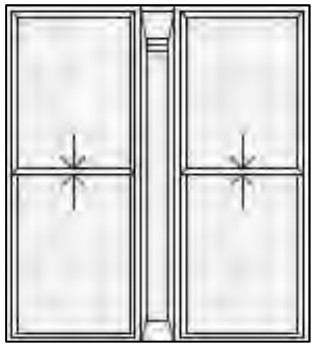 Fenêtre à auvent ou à battant double ou à auvent double Pied-droit de bois au centre **OU** Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ ou ½ -½, double Pied-droit de bois au centre

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

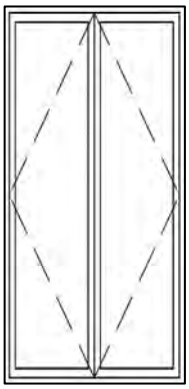

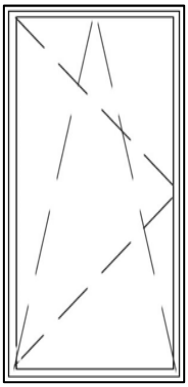

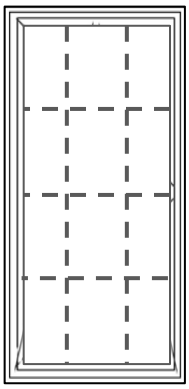

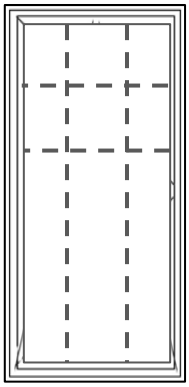

Fenêtre à battant ou à crémone 1 ou 2 vantaux

Présence ou non de carreaux
Proportion ½ : 1 (L xH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

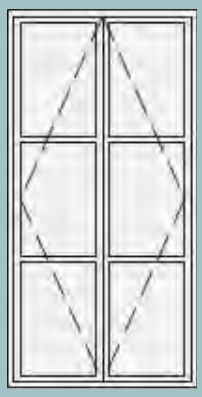

Fenêtre à battant ou à crémone à 6 carreaux

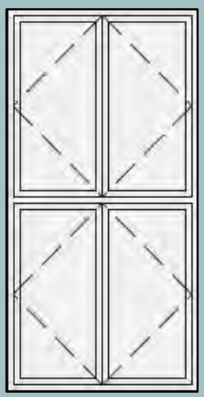

Fenêtre ½ - ½ à battant 2 vantaux ou à crémone 2 vantaux

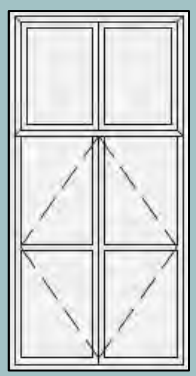

Fenêtre à crémone ½ - ½ avec croisillons
Imposte 2 sections

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

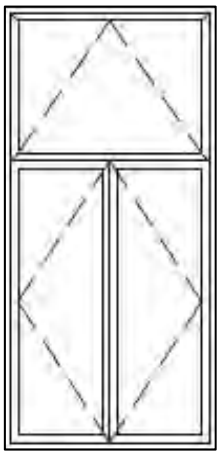

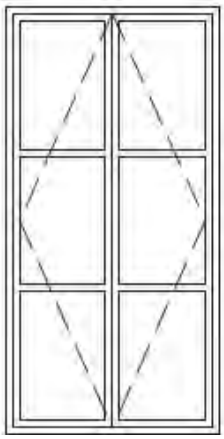

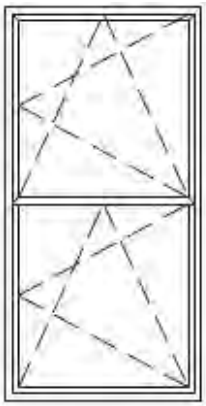

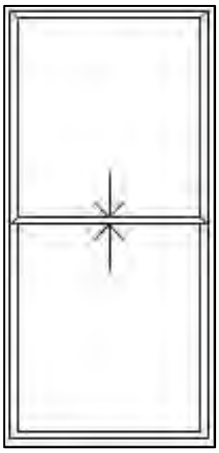

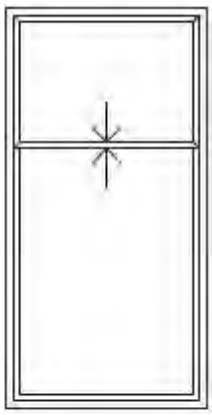

Fenêtre à battant ou à crémone avec croisillons

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU
Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU
Fenêtre à auvent avec section à battant

FENÊTRE EXISTANTE

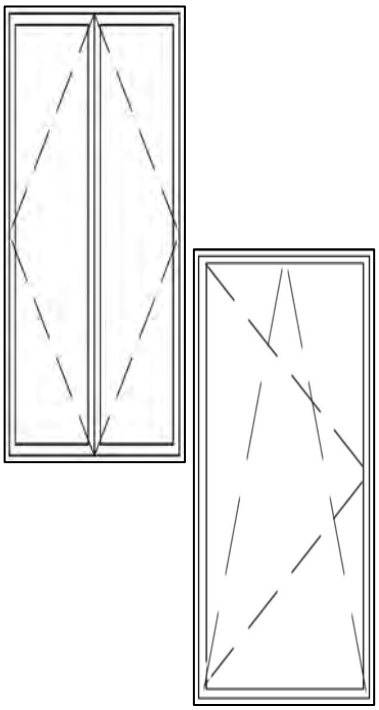

Fenêtre à guillotine ½ - ½ avec croisillons

Imposte FIXE

Proportion dépassant ½ : 1 signifie que la fenêtre doit avoir une imposte dans la partie haute

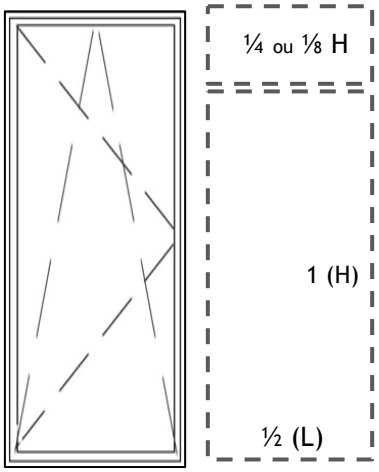

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

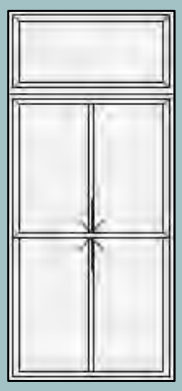

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ avec croisillons
Imposte

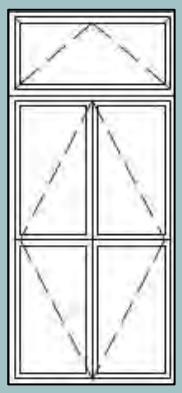

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

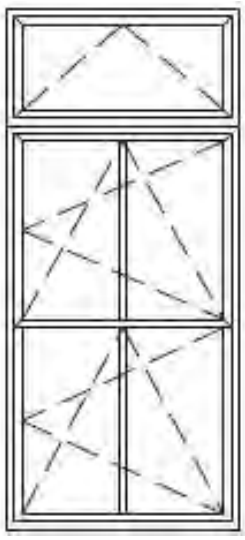

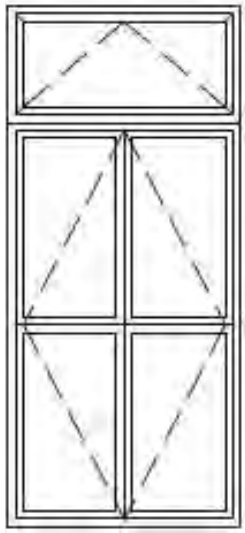

Fenêtre à auvent ou à battant ½ - ½ avec croisillons
Imposte à auvent

OU

Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux
Imposte à auvent

FENÊTRE EXISTANTE	MODÈLES AUTORISÉS Immeubles & secteurs significatifs	MODÈLES AUTORISÉS Autres secteurs
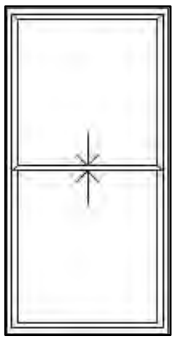 Fenêtre à guillotine ½ - ½	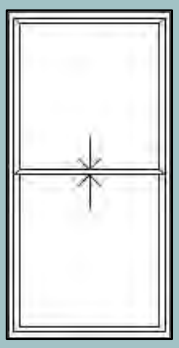 Fenêtre à guillotine ½ - ½	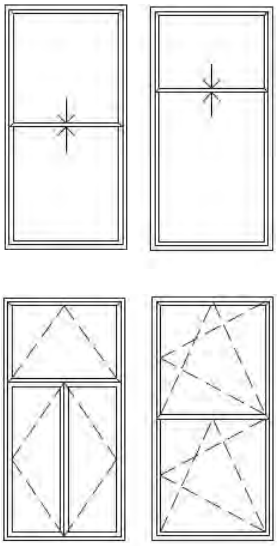 Fenêtre à guillotine ½ - ½ **OU** Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔ **OU** Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal **OU** Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux
 Fenêtre à crémone 2 vantaux Vitraux sur guillotine ½ - ½ en contre-fenêtre	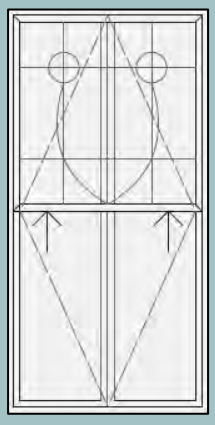 Fenêtre à crémone 2 vantaux Vitraux sur guillotine ½ - ½ en contre-fenêtre	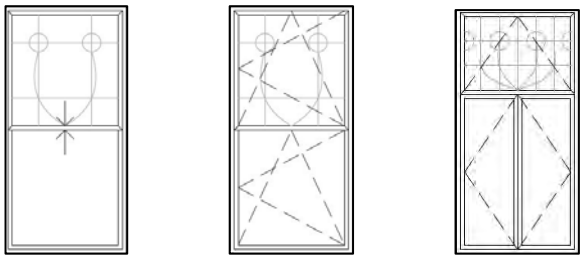 Fenêtre à guillotine ½ - ½ Vitraux dans la portion du haut **OU** Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal Vitraux dans la portion du haut **OU** Fenêtre à auvent avec section à battant 2 vantaux Vitraux dans la portion du haut

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

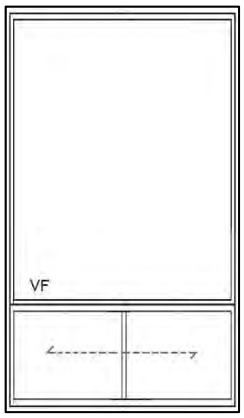

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas coulissante à 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Proportion rectangulaire ou carré possible

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

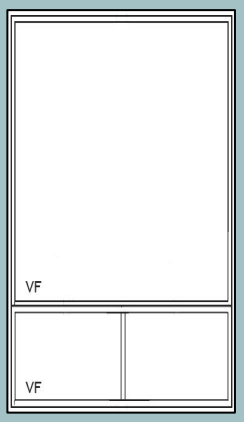

Fenêtre à verre FIXE avec section verre FIXE avec ou sans croisillons ou section à auvent

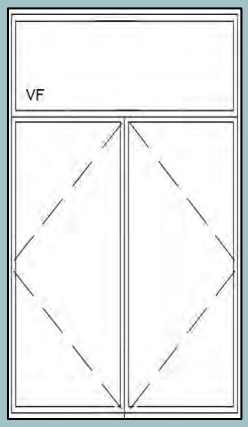

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

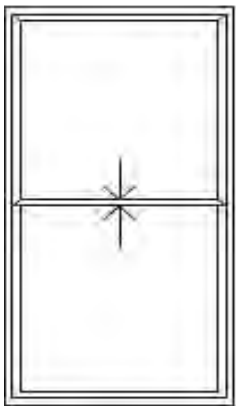

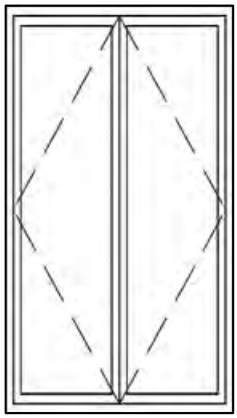

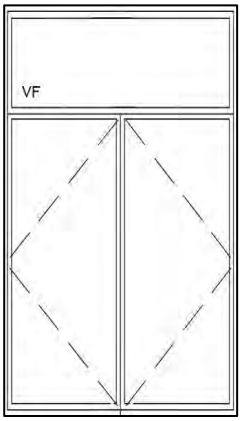

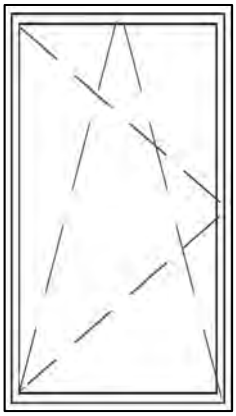

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU
Fenêtre à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre avec verre FIXE dans le haut avec section à battant 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant 1 vantail

FENÊTRE EXISTANTE

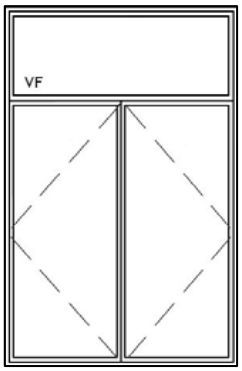

Fenêtre avec verre FIXE
Portion du bas à battant
à 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

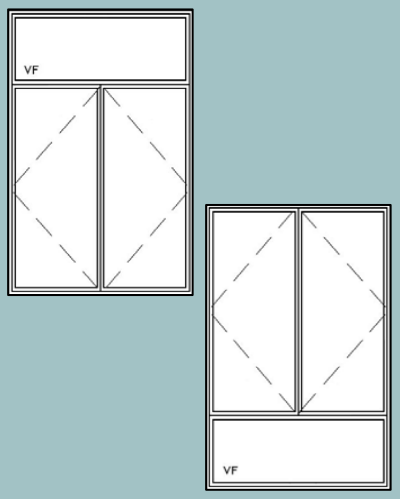

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

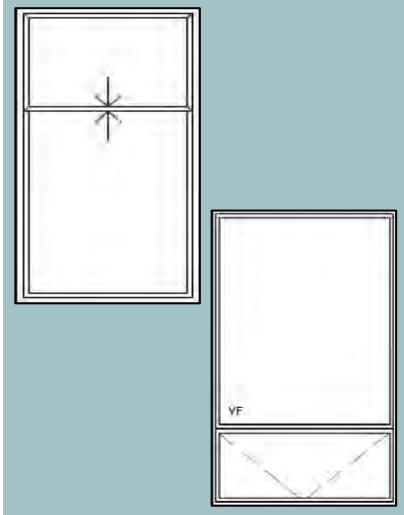

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

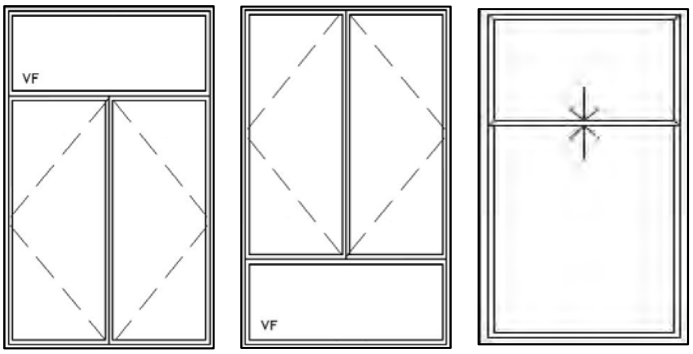

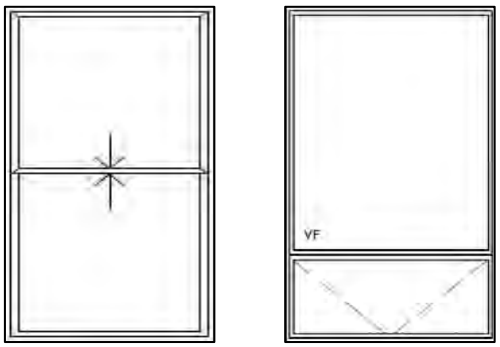

Fenêtre à verre FIXE avec section à battant ou à crémone 2 vantaux

OU
Fenêtre à battant ou à crémone 2 vantaux avec verre FIXE dans la portion du bas

OU
Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔
OU
Fenêtre avec verre FIXE et section à auvent
Composition ⅔ - ⅓

FENÊTRE EXISTANTE

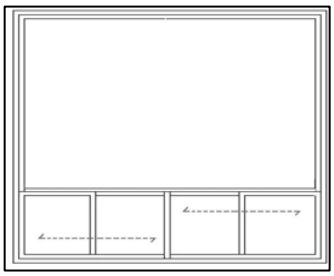

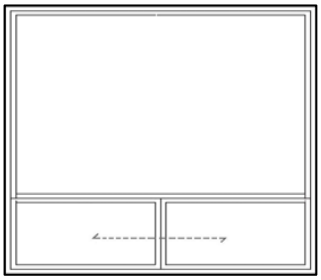

Fenêtre coulissante rectangulaire à 2 ou 4 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Sur un plex victorien ou bourgeois construit avant 1940, ce type de fenêtre n'est pas d'origine et il remplace le modèle à guillotine avec pied-droit au centre.



MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

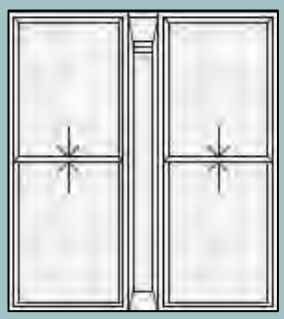

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

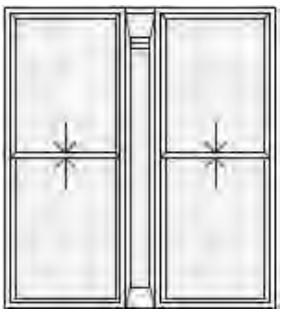

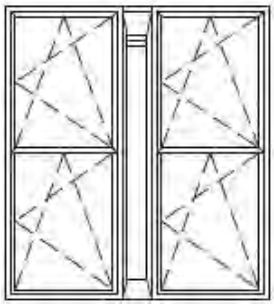

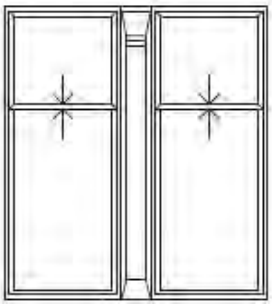

Fenêtre à guillotine ½ - ½, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à battant ou à auvent ½ - ½
2 vantaux, double
Pied-droit en bois au centre

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔, double
Pied-droit en bois au centre

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

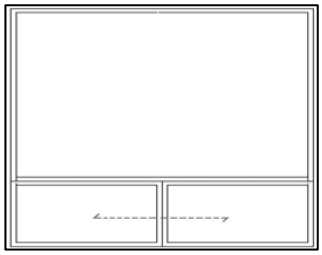

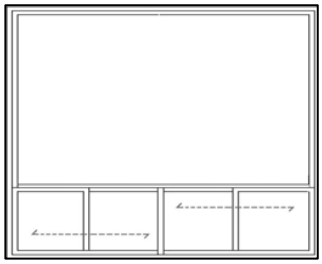

Fenêtre avec grand verre FIXE

portion du bas coulissante à 2 panneaux

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau et si l'année de construction est antérieure à 1940, ce modèle est d'origine et peut être remplacé par les modèles autorisés.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

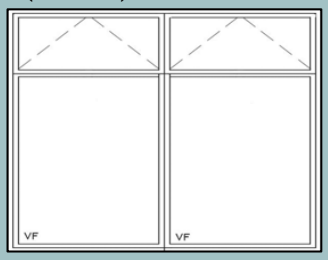

Fenêtre à auvent avec portion FIXE dans le bas, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

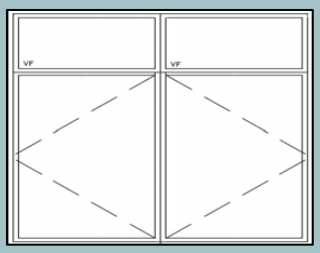

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

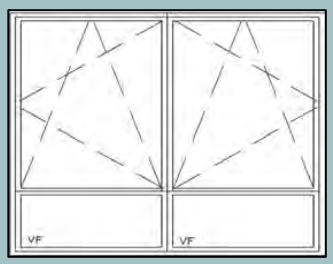

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le haut, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

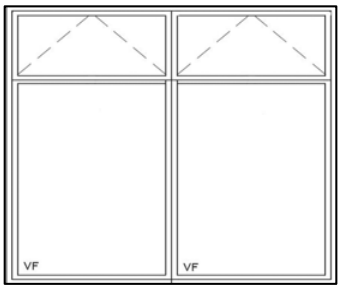

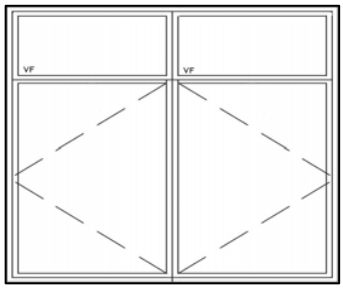

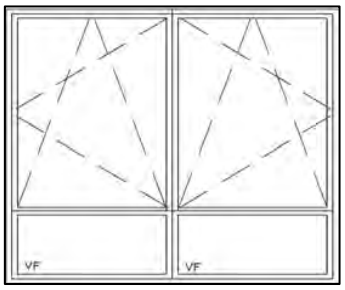

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double
OU

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double
OU

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le bas, double

FENÊTRE EXISTANTE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

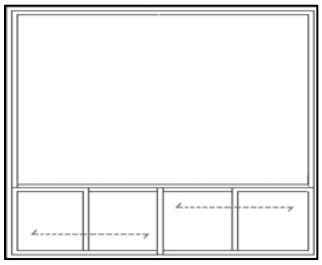

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau et si l'année de construction est antérieure à 1940.

…(SUITE)

…(SUITE)

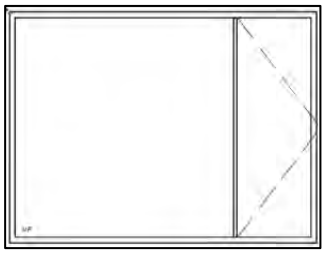

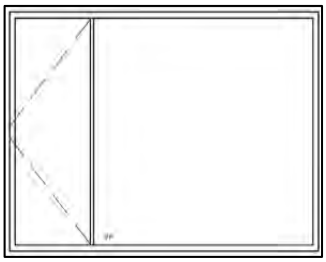

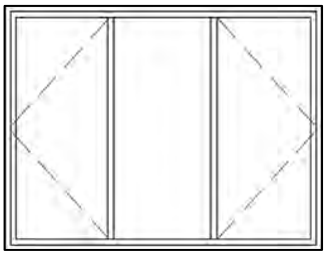

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 1 vantail

OU

Composition ⅓ - ⅔
Fenêtre à battant 1 vantail avec verre FIXE rectangulaire

OU

Composition ⅓ - ⅓ - ⅓
Fenêtre à battant 2 sections avec portion centrale FIXE

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

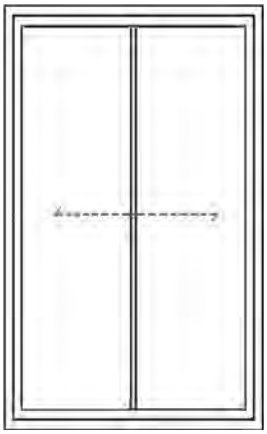

Fenêtre coulissante étroite à 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (L x H)

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage sous la fenêtre avec un autre matériau et si l'immeuble a été construit avant 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

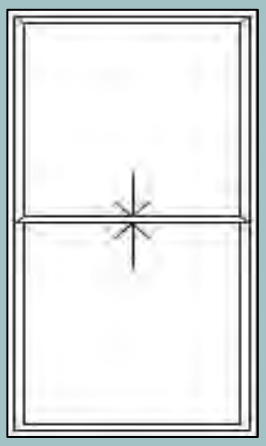

Fenêtre à guillotine ½ - ½

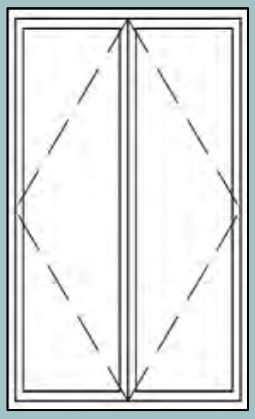

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

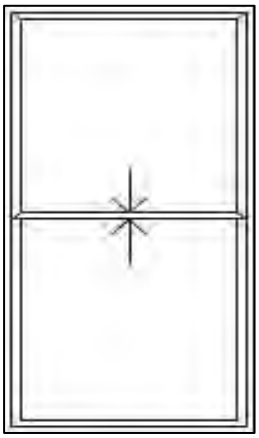

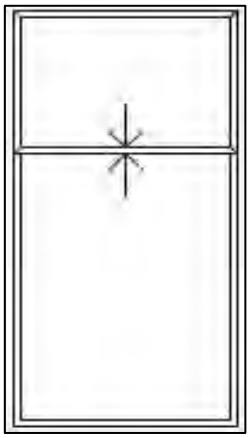

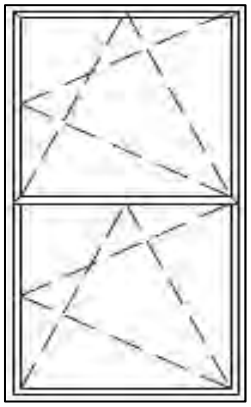

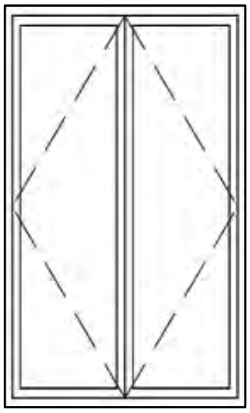

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

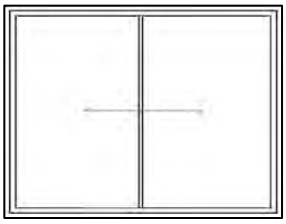

Fenêtre coulissante rectangulaire 2 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau et si l'année de construction est antérieure à 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

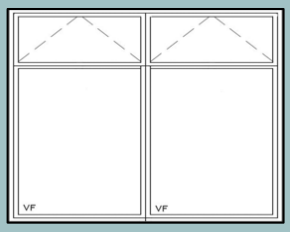

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

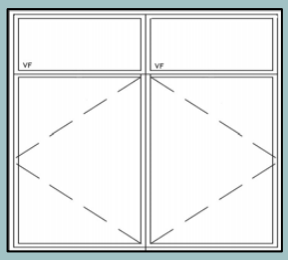

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à section FIXE avec battants 2 vantaux, double

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

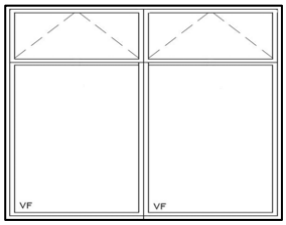

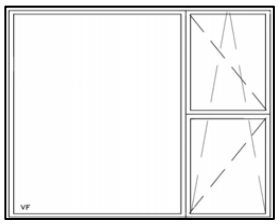

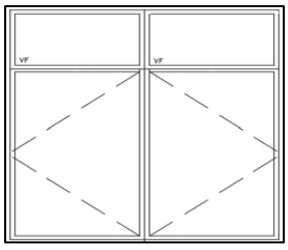

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à auvent avec verre FIXE, double

OU

Composition ⅔ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ¼ -¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Fenêtre à verre FIXE dans le haut avec battants 2 vantaux, double

FENÊTRE EXISTANTE

...(SUITE)

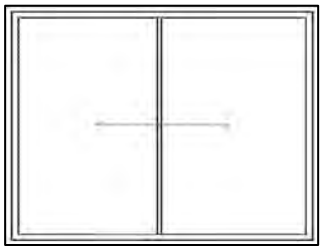

Fenêtre coulissante rectangulaire 2 panneaux

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau et si l'année de construction est antérieure à 1940.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

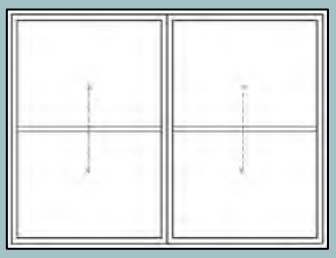

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½, double

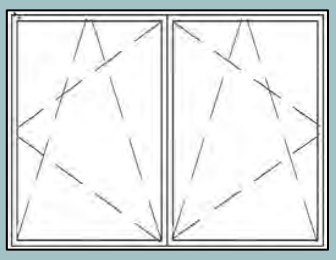

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante double

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

...(SUITE)

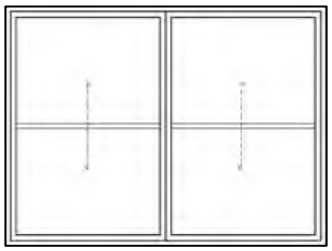

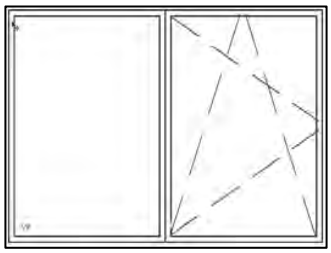

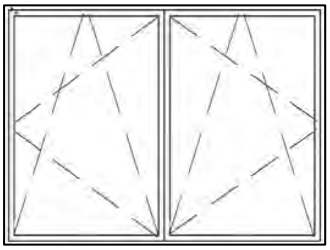

Composition ½ - ½
Fenêtre à guillotine ½ - ½ double

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à section FIXE rectangulaire avec section à battant ou à auvent ou oscillo-battante

OU

Composition ½ - ½
Fenêtre à battant ou à auvent ou oscillo-battante 2 sections doubles

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre à guillotine ½ - ½ avec verre FIXE au centre

(largeur du vitrage peut varier)

Composition ¼ - ½ - ¼
ou
Composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Proportion rectangulaire ou carrée

Cette fenêtre peut ne pas être d'origine s'il y a présence de ragréage au pourtour de la fenêtre avec un autre matériau.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

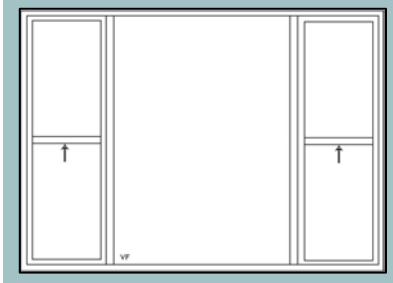

Composition ¼ - ½ - ¼
ou composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à guillotine ½ - ½ avec verre FIXE au centre

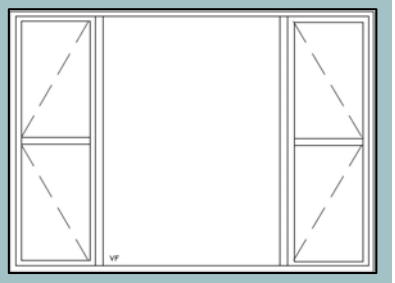

Composition ¼ - ½ - ¼
ou composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal avec verre FIXE au centre

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

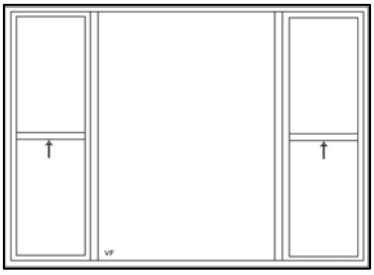

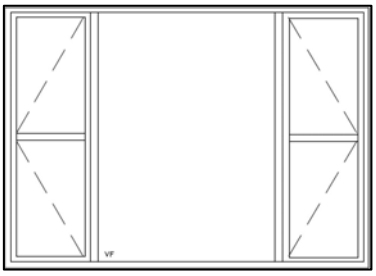

Composition ¼ - ½ - ¼
ou composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à guillotine ½ - ½ avec verre FIXE au centre

OU

Composition ¼ - ½ - ¼ ou composition ⅓ - ⅓ - ⅓

Fenêtre à battant ou oscillo-battante 2 vantaux et meneau horizontal avec verre FIXE au centre

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 2 sections (largeur et forme du vitrage peut varier)

Possibilité d'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

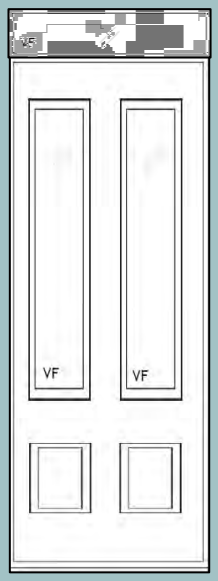

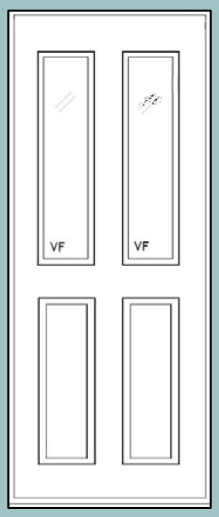

Porte simple

Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 2 sections
36 po ou 48 po de hauteur

Imposte 1 section

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

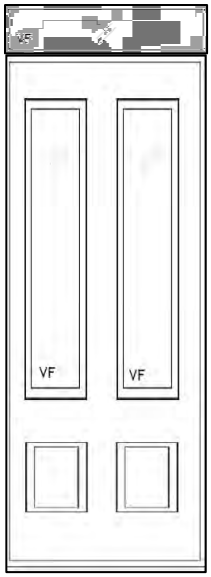

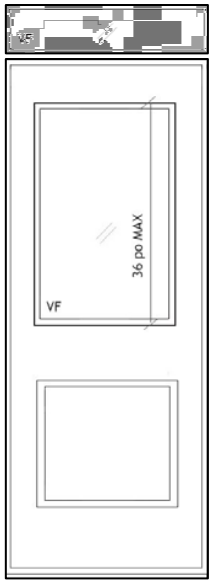

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitrées

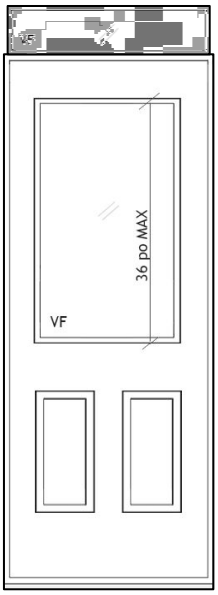

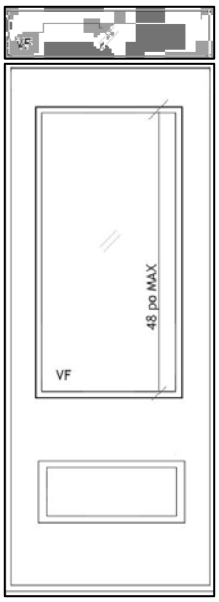

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF (1 ou 2 sections)
Vitrage FIXE 36 po ou 48 po maximum
Imposte 1 ou 2 sections, vitrées

PORTE EXISTANTE





Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT

20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

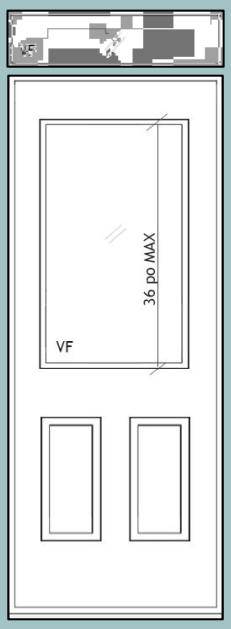

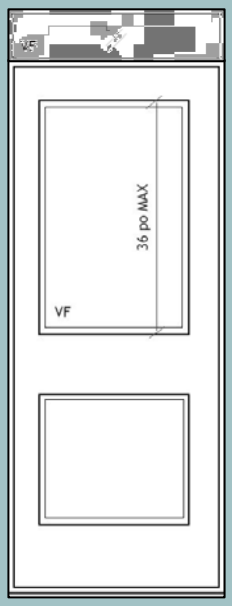

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
1 ou 2 sections
Vitrage FIXE 48 po maximum
Réinsérer l'imposte

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

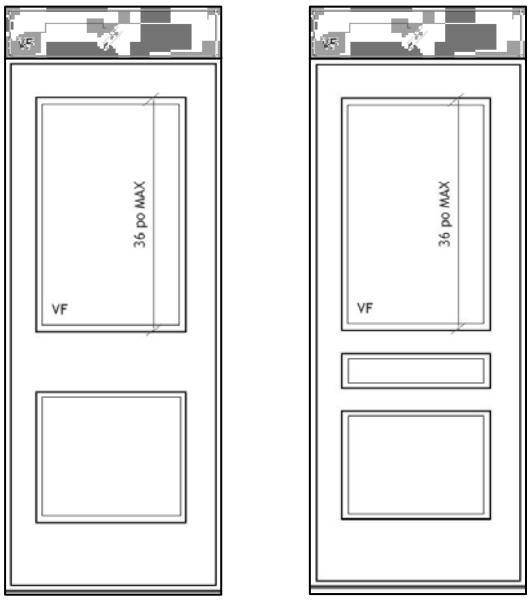

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po (LxH)
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections
Réinsérer l'imposte

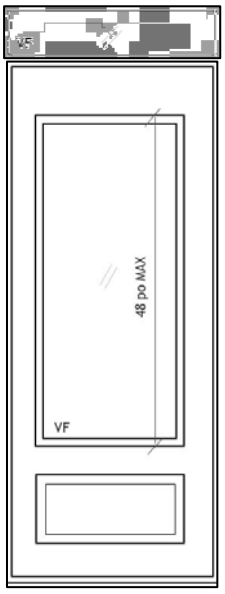

Porte simple
Panneaux décoratifs en RELIEF
Vitrage FIXE 20 ou 22 po x 48 po (LxH)
Réinsérer l'imposte

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)



Porte simple

Vitrage FIXE ou OUVRANT

20-24 po x 36, 48, 60 ou 64 po (L x H) ou de forme variée

Possible présence de vitraux ou de carrelage dans le vitrage

Panneaux décoratifs en RELIEF en 1, 2 ou 3 sections

Imposte ou non

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

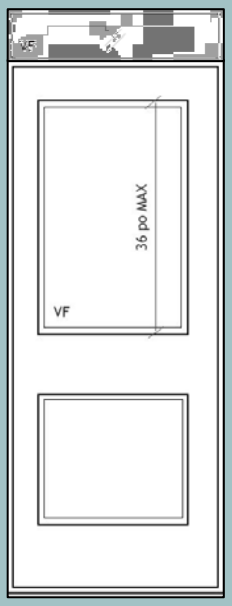

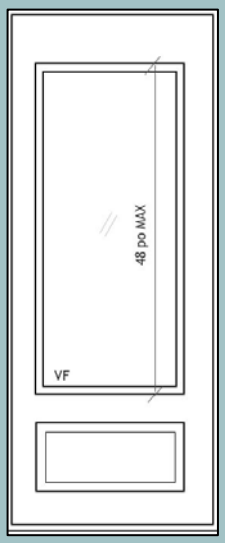

Porte simple
Vitrage FIXE
20 ou 22 po x 36 po ou 48 po maximum (LxH)
Panneaux décoratifs en RELIEF
Possibilité d'imposte

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

PORTE EXISTANTE

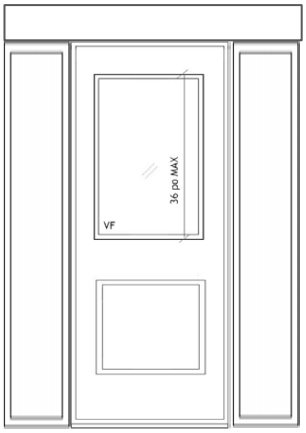

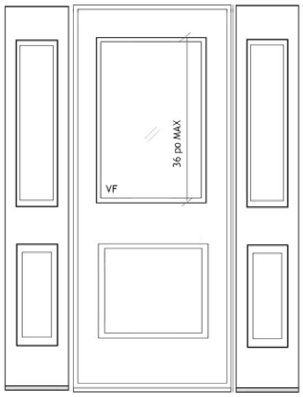

Porte simple avec 1 ou 2 imposte(s) latéral(aux), vitrées ou obturées

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage dimension variable (L x H)

Imposte vitrée ou non

Lorsque la porte est en bois, la composante est d'origine et doit être conservée.

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

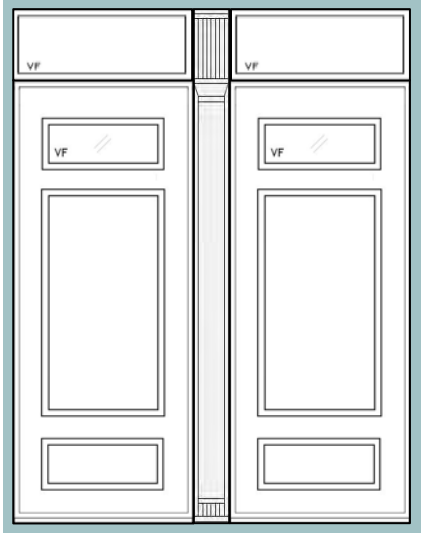

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections
15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

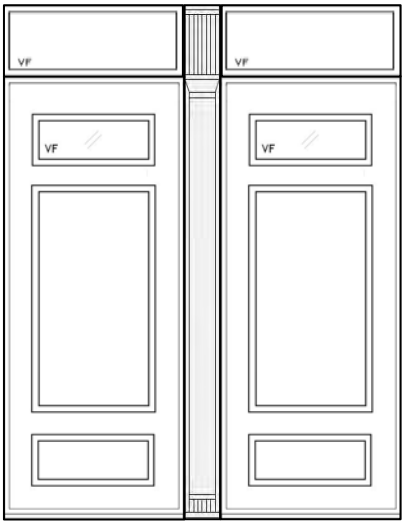

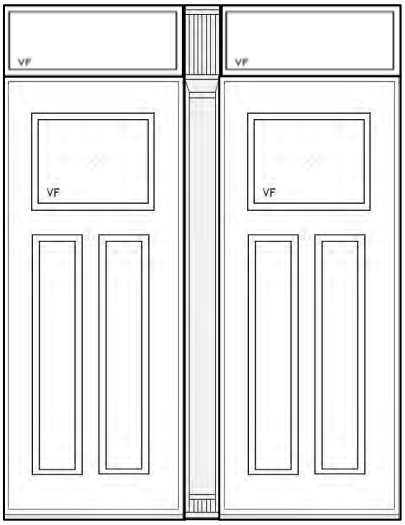

Porte simple, jumelée

Panneaux décoratifs en RELIEF

Vitrage FIXE 1 ou 2 sections
15 % maximum par porte

Pied-droit en bois au centre

Imposte, double, possibilité d'un arc

PORTE EXISTANTE

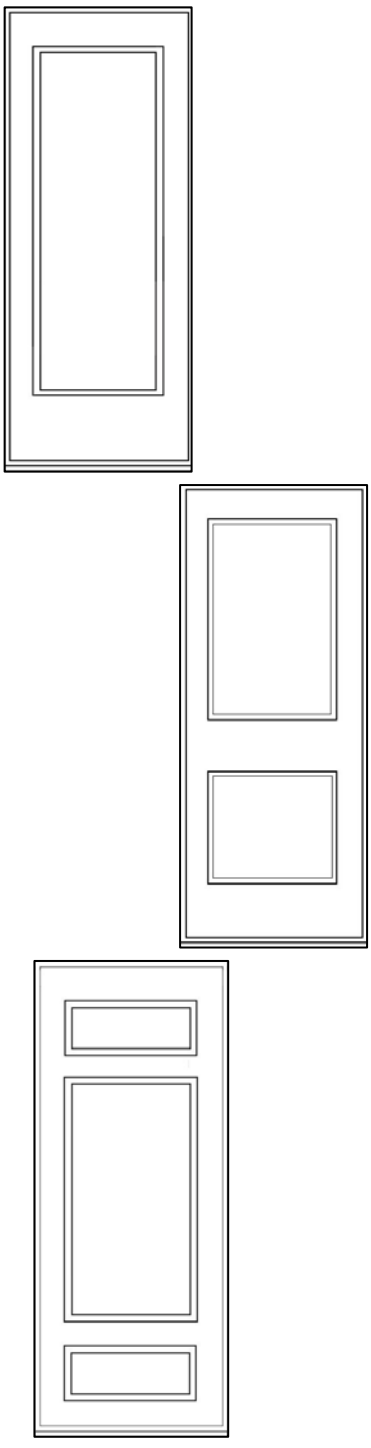

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections
Possibilité de vitrage

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

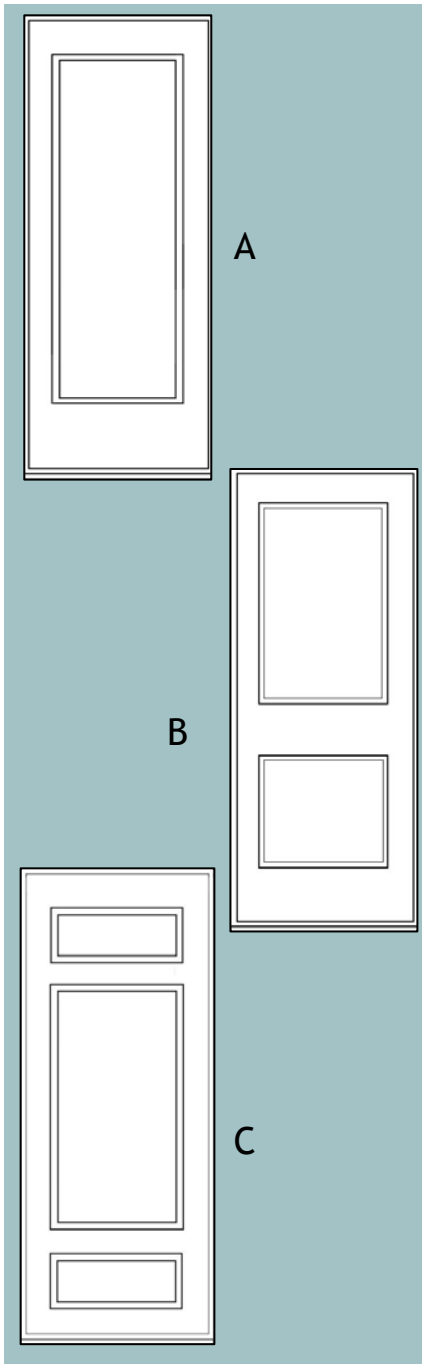

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon
options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

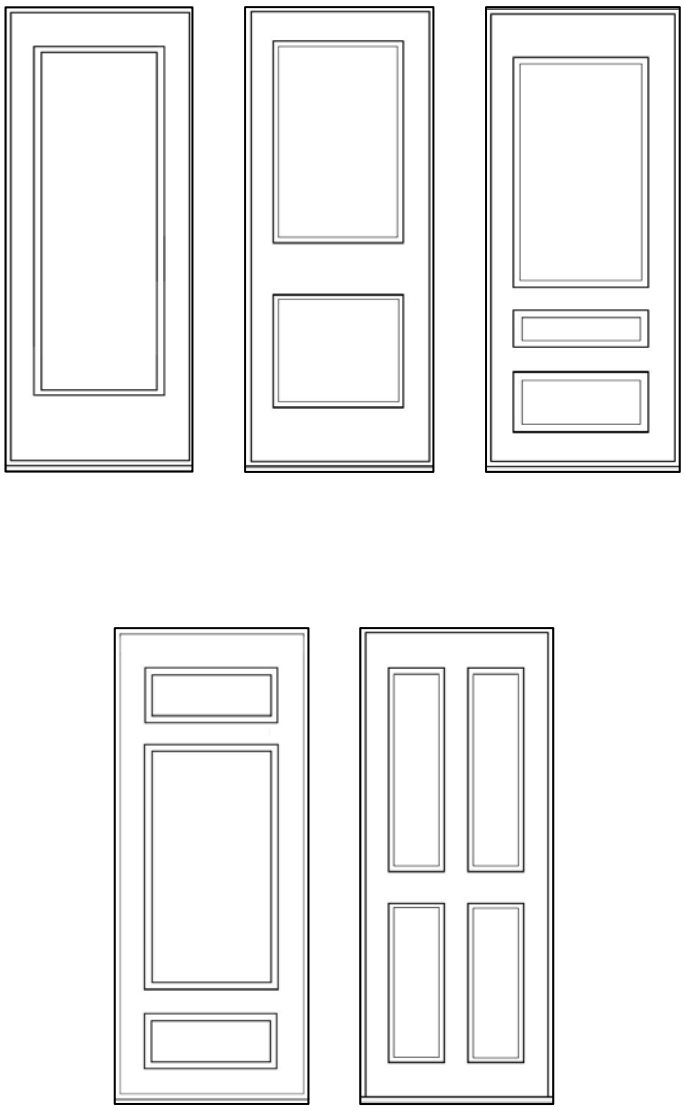

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

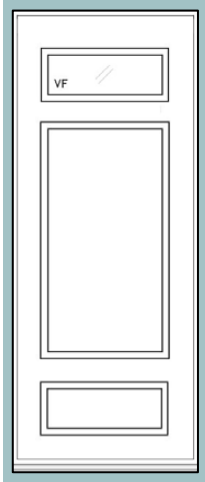

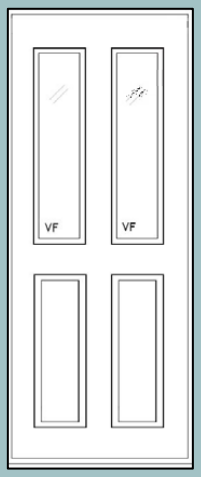

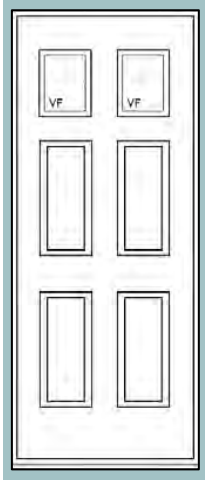

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

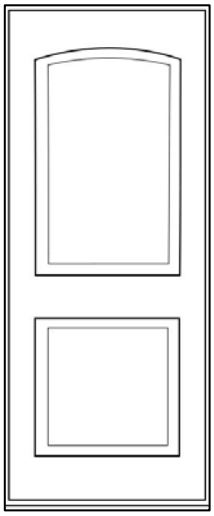

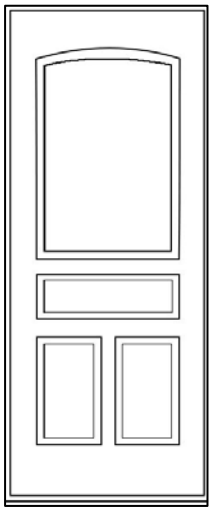

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

FENÊTRE EXISTANTE



Fenêtre à verre FIXE de chaque côté de la porte (VITRINE)

(largeur du vitrage peut varier)

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

Proportion rectangulaire ou carrée

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

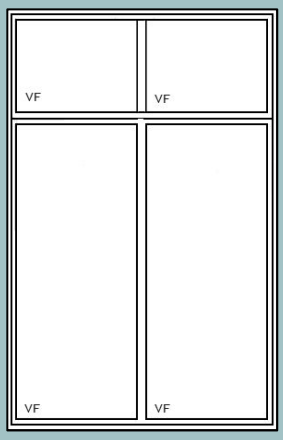

Fenêtre à verre FIXE

(largeur du vitrage peut varier)

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

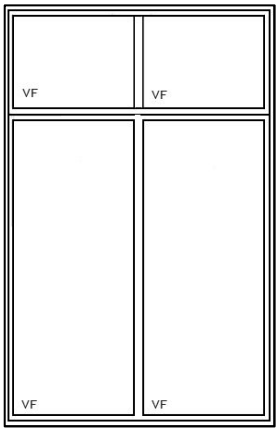

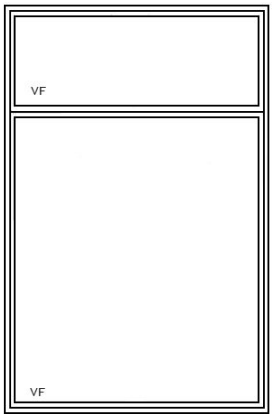

Fenêtre à verre FIXE
(largeur du vitrage peut varier)

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

OU
Fenêtre à verre FIXE
(largeur du vitrage peut varier)

Composition ¼ - ¾ horizontale

PORTE EXISTANTE

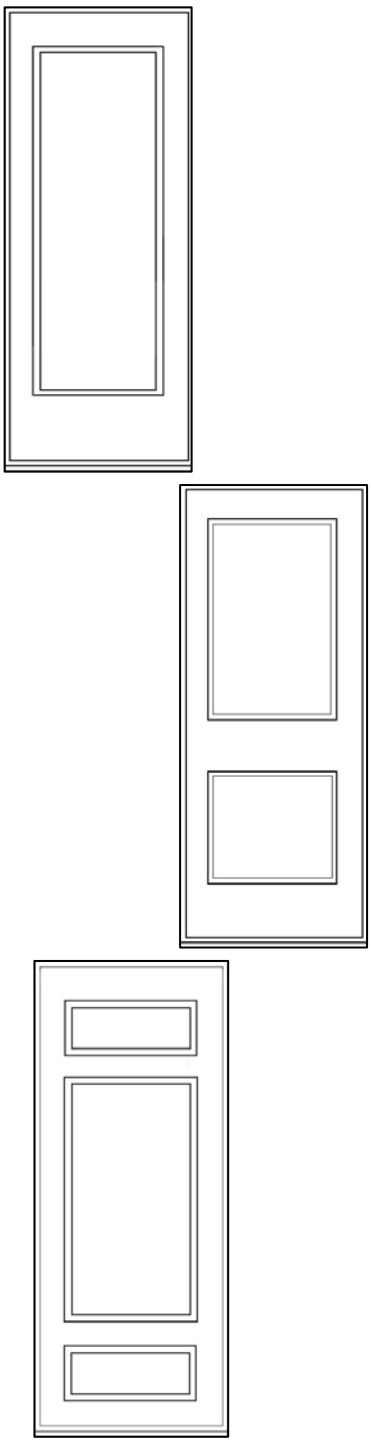

Porte simple PLEINE

Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections
Possibilité de vitrage

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

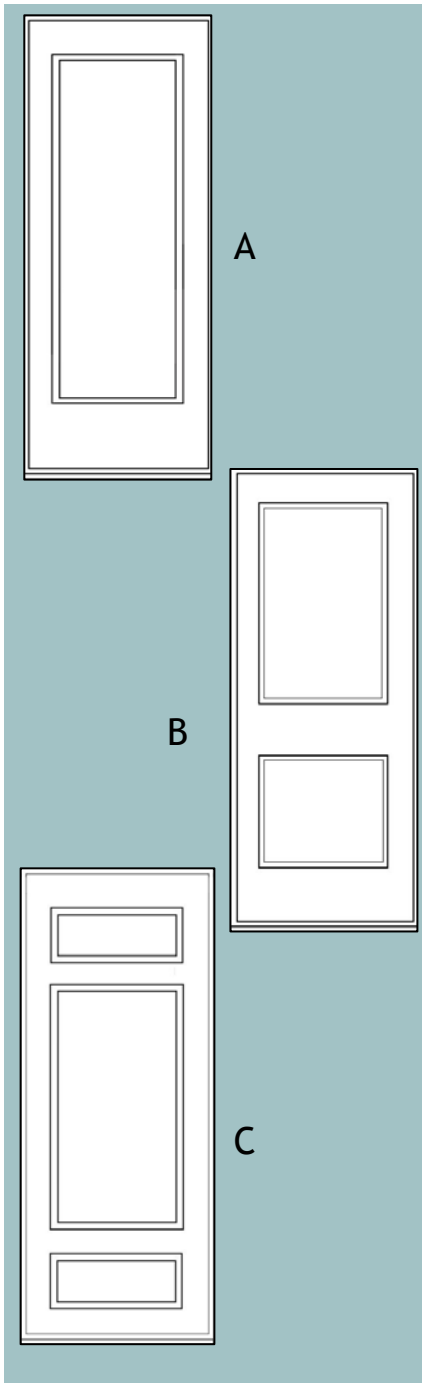

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon
options A, B ou C

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

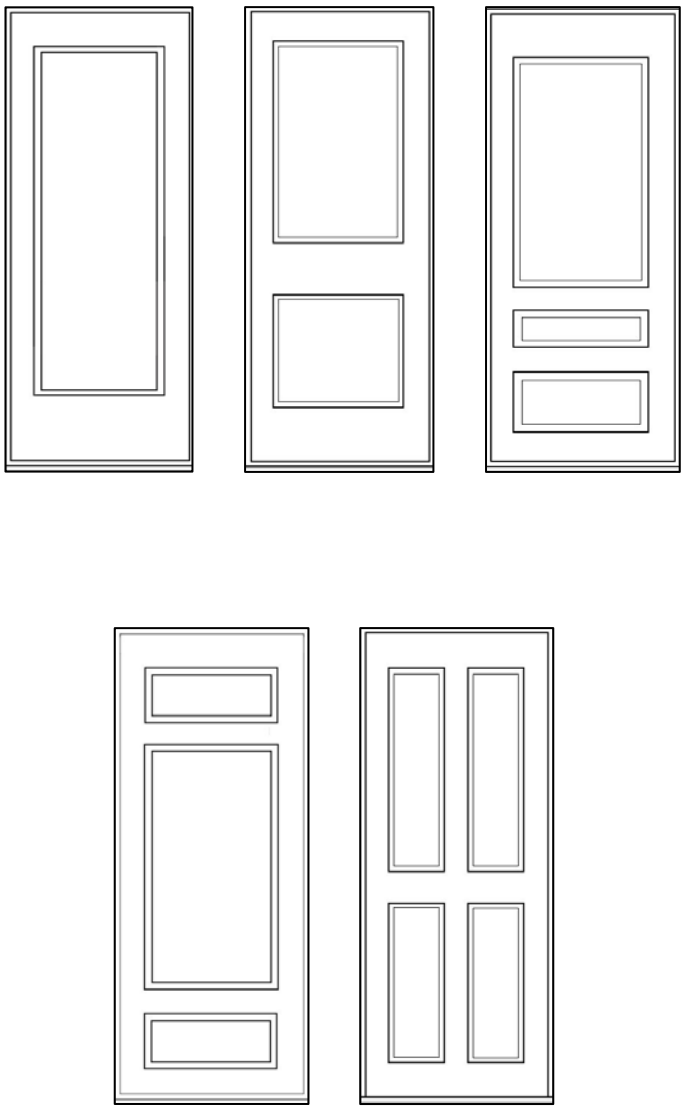

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou 2 sections

PORTE EXISTANTE

...(SUITE)

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF 1, 2 ou 3 sections

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

...(SUITE)

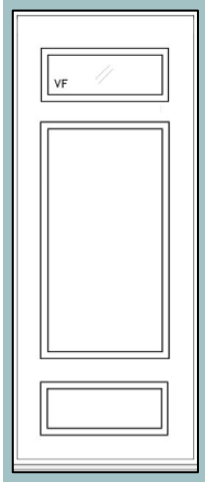

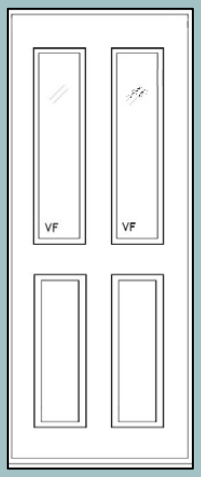

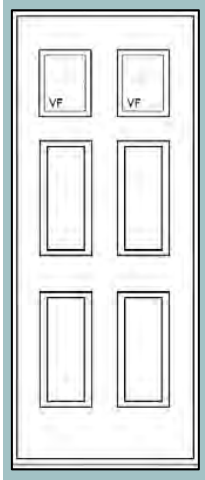

Porte simple PLEINE
Panneaux décoratifs en RELIEF
1, 2 ou 3 sections, selon options A, B ou C

Possibilité de vitrage dans la portion haute de la porte avec options B ou C, 20 % maximum
La forme du vitrage peut varier

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

…(SUITE)

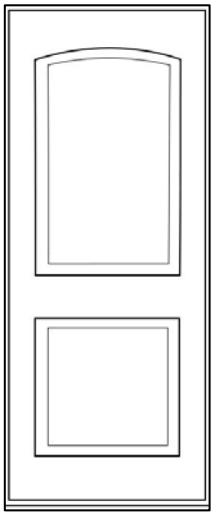

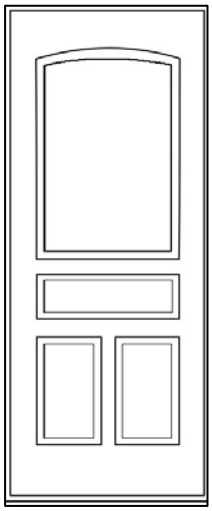

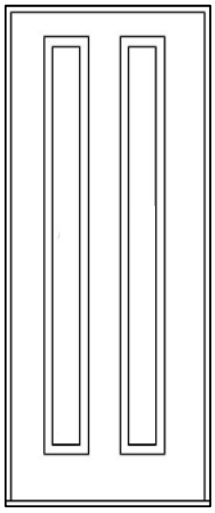

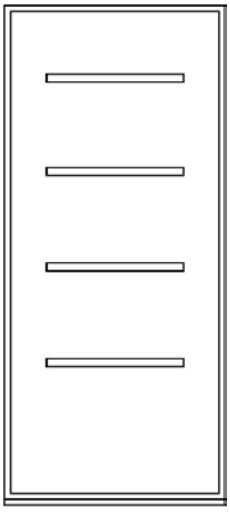

Porte simple PLEINE
Composition en 1, 2 ou 3 rangées
Panneaux décoratifs en RELIEF 1 ou plusieurs sections

IMMEUBLE À VOCATION INDUSTRIELLE

(Pour la description de la typologie, voir Annexe O)





FENÊTRE EXISTANTE

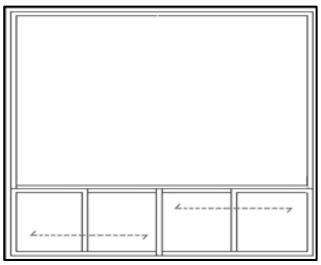

Fenêtre avec grand verre FIXE

Portion du bas coulissante à 4 panneaux

Composition ¼ - ¼ - ¼ - ¼ horizontale et verticale

Proportion rectangulaire ou carrée



Fenêtre à guillotine ½ - ½ ou ⅓ - ⅔ , jumelée avec parement au centre

Proportion ½ : 1 (LxH)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

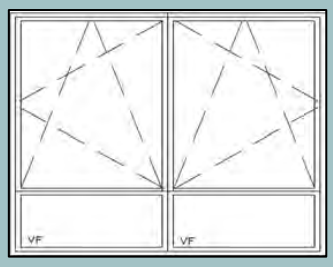

Fenêtre à battant 2 vantaux avec verre FIXE dans le haut, double

Composition ¼ - ¾ horizontale
Composition ½ - ½ verticale

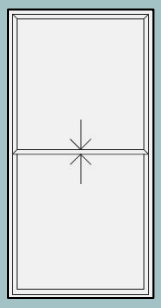

Fenêtre à guillotine ½ - ½

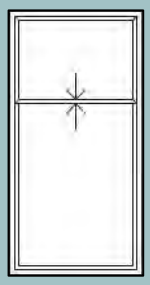

Fenêtre à guillotine ½ - ⅔

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

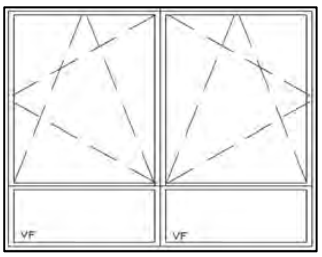

Composition ¾ - ¼ horizontale
Composition ½ - ½ verticale
Fenêtre à verre FIXE rectangulaire avec battants 2 sections doubles

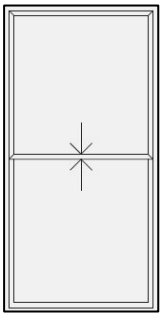

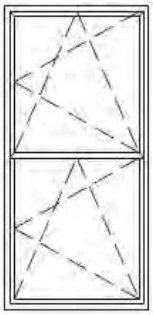

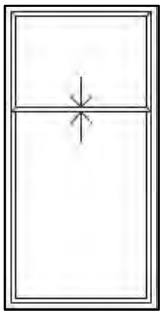

Fenêtre à guillotine ½ - ½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

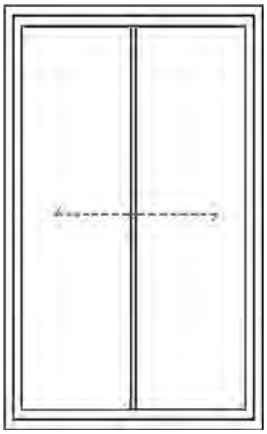

Fenêtre coulissante étroite à 2 panneaux

Proportion ½ : 1 (l x H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

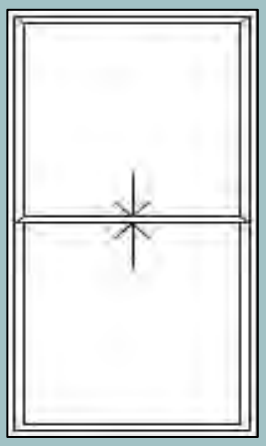

Fenêtre à guillotine ½ - ½

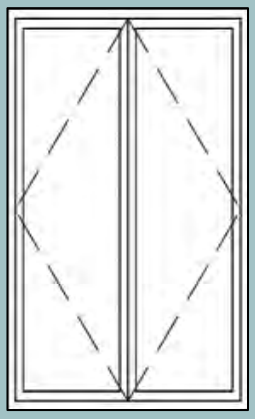

Fenêtre à battant 2 vantaux

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

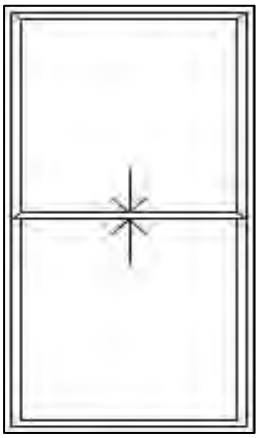

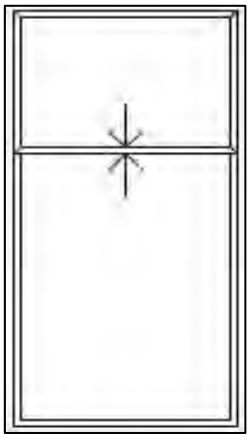

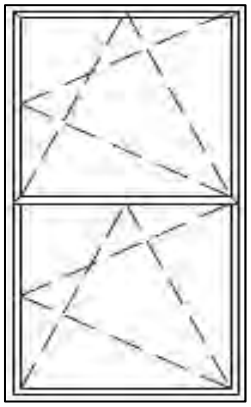

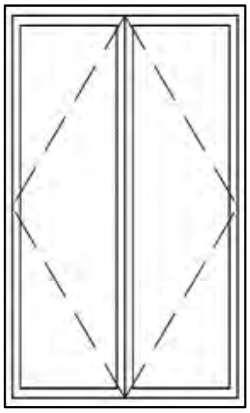

Fenêtre à guillotine ½ -½

OU

Fenêtre à auvent ou à battant ou oscillo-battante 2 vantaux avec meneau horizontal

OU

Fenêtre à guillotine ⅓ - ⅔

OU

Fenêtre à battant 2 vantaux

VF : Verre fixe

FENÊTRE EXISTANTE

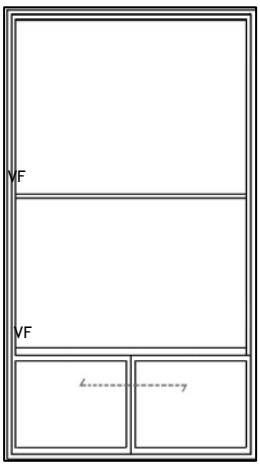

Fenêtre avec verre FIXE

Meneau horizontal

Portion du bas coulissante à 2 vantaux

Proportion ½ : 1 (L : H)

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

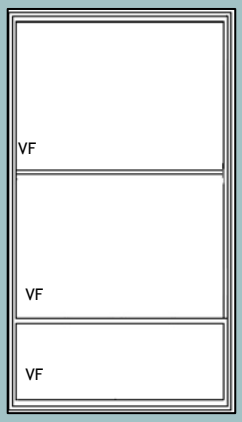

Composition ½ - ½ - ⅓
Fenêtre à verre FIXE

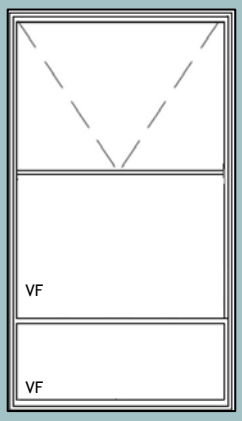

Composition ½ - ½ - ⅓
Fenêtre à auvent 1 vantail et verre FIXE

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

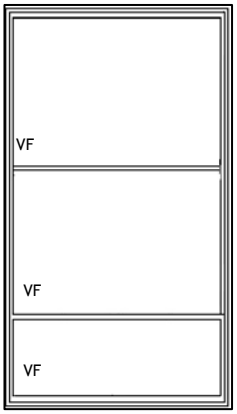

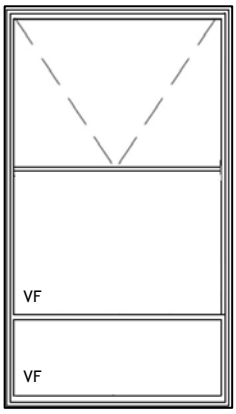

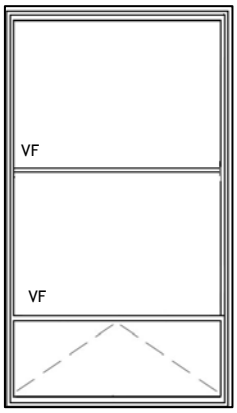

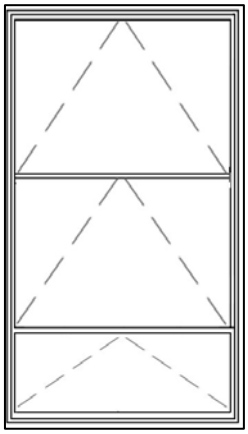

Composition ½ - ½ - ⅓

Fenêtre à verre FIXE

OU
Fenêtre à auvent 1 vantail avec verre FIXE
Meneau horizontal

OU
Fenêtre avec verre FIXE
Meneau horizontal avec auvent 1 vantail

OU
Fenêtre à auvent 3 vantaux

Le sens d'ouverture de l'auvent peut varier

VF : Verre fixe

PORTE EXISTANTE

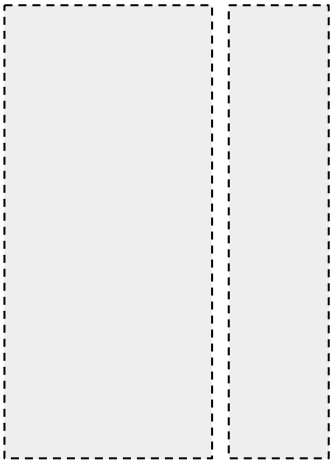

Porte simple ou double

Grande surface de vitrage (largeur peut varier)

Imposte(s) latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte ou obturées

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

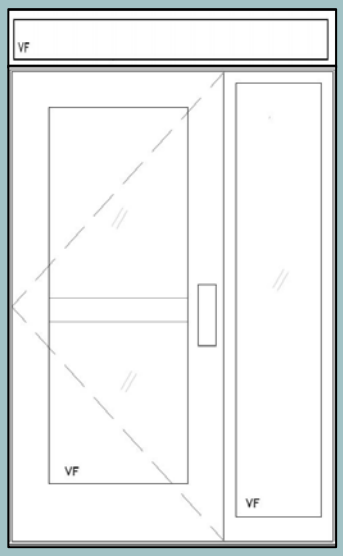

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

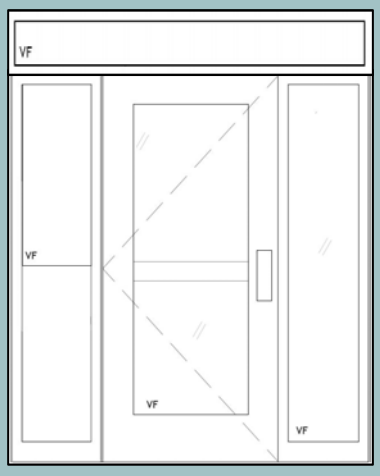

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

VF : Verre fixe

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

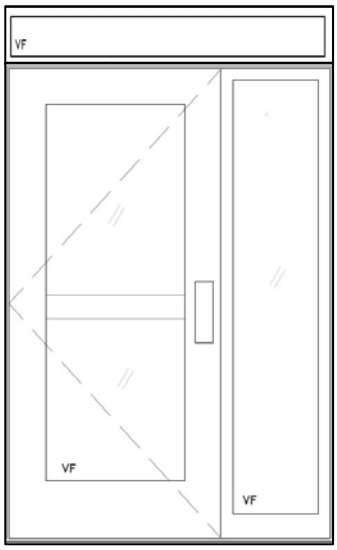

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

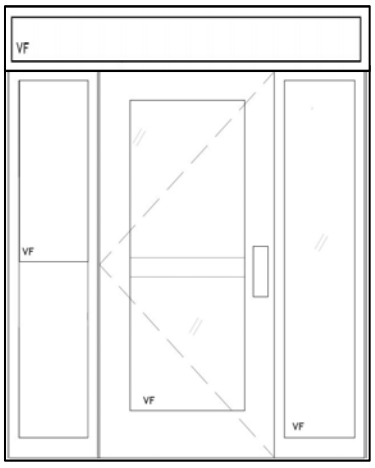

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même matériau que la porte (largeur peut varier)

PORTE EXISTANTE



Porte simple

Surface de vitrage
(largeur peut varier)

ou
toutes portes qui
semblent atypiques dans
l'usage de l'immeuble

PORTE POUR IMMEUBLE CONVERTIE

MODÈLES AUTORISÉS
Immeubles & secteurs significatifs

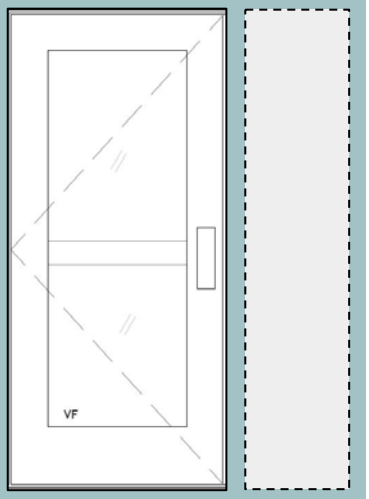

Porte simple
Grande surface de vitrage
(largeur peut varier)

Impostes latérales vitrées ou
pleines du même matériau que
la porte (largeur peut varier)

MODÈLES AUTORISÉS
Autres secteurs

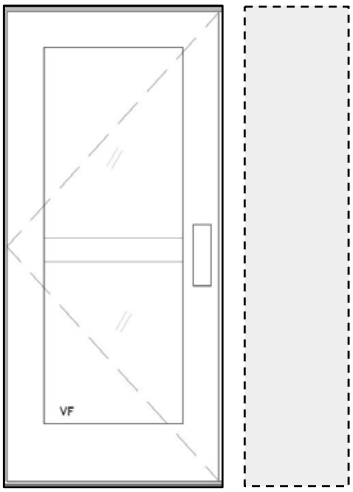

Porte simple
Grande surface de vitrage (largeur peut varier)
Impostes latérales vitrées ou pleines du même
matériau que la porte (largeur peut varier)

VF : Verre fixe

LEXIQUE

Baie : Ouverture dans un mur pour y installer une porte ou une fenêtre.

Bâti : Ensemble des parties FIXES au mur formant l'ouverture pour recevoir un ou plusieurs vantaux.

Châssis : Encadrement, mobile ou FIXE, des parties vitrées d'une fenêtre.

Croisillon : Pièce disposée en croix pour recevoir les vitres, désignant la traverse et le meneau lorsque ces derniers se croisent.

Entablement : Bandeau couronnant une façade et séparant le rez-de-chaussée commercial d'un immeuble de ses étages résidentiels, comprenant trois parties : l'architrave, la frise et la corniche.

Fenêtre à auvent : Fenêtre à un ou deux vantaux pivotant sur un axe horizontal et s'ouvrant vers l'extérieur, à l'aide d'une manivelle.

Fenêtre à battant : Fenêtre à vantaux pivotant sur un axe vertical et s'ouvrant vers l'extérieur à l'aide d'une manivelle.

Fenêtre à crémone : Fenêtre à vantaux pivotant sur un axe vertical et s'ouvrant vers l'intérieur ou l'extérieur avec penture et verrou.

Fenêtre oscillo-battante : Fenêtre à vantaux pivotant sur un axe vertical, pouvant s'ouvrir complètement et s'entrouvrir obliquement sur son axe horizontal.

Imposte : Partie supérieure et indépendante d'une porte ou d'une fenêtre, FIXE ou ouvrante, comprise dans l'ouverture de la baie.

Linteau : Élément de charpente horizontal retenant les charges au-dessus d'une ouverture et s'appuyant sur les pieds-droits.

Lucarne : Fenêtre en saillie située sur un toit.

Meneau : Partie verticale ou horizontale FIXE qui divise une baie.

Pied-droit: Montant vertical ou jambage, en bois ouvré, FIXE, installé entre deux fenêtres et qui subdivise l'ouverture.

Vantail / Vantaux : Panneau mobile d'une fenêtre ou d'une porte dont l'ouverture et la fermeture se font par rotation autour de paumelles ou de gonds.

Vitrail / vitraux : Composition décorative formée de pièces de verre.

BIBLIOGRAPHIE

Guide de référence : Portes et fenêtres de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Ville de Montréal, Juin 2008.

Le patrimoine architectural de Montréal : Les portes et fenêtres, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal – Patrimoine.

Guide de référence : Fiche patrimoine - Les portes et les fenêtres, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Le Plateau Mont-Royal, Ville de Montréal, Décembre 2015.

Guide de référence : Remplacement des composantes architecturales des bâtiments d'intérêt patrimonial, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension, Ville de Montréal, Janvier 2016.

BOUCHARD, Isabelle. Étude d'évaluation patrimoniale et de mise en valeur des maisons de type "shoebox'', Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Novembre 2018.

DUBOIS, Martin, MARMEN, Patrick, GALLANT, Conrad, et NEUMANN, Ève-Marie, Patri-Arch. Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest : Rapport de Synthèse, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement du Sud-Ouest, Ville de Montréal, Décembre 2005 (révision Octobre 2013).

DUFAUX, François, LANGLOIS, Robert et BARETTE, Philippe. Façades et devantures : guide de rénovation des bâtiments commerciaux, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du Ministère des affaires municipales, Publications du Québec, 1987.

LACOURSIÈRE, Annie. Fiches descriptives de la typomorphologie des aires et unités de paysage de l'arrondissement du Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Arrondissement du Sud-Ouest , Ville de Montréal, été 2009.

LAFONTAINE, Luce. Lignes directrices & grille d'analyse : Portes et fenêtres de l'arrondissement Outremont, Aménagement urbain et service aux entreprises, Arrondissement Outremont, Ville de Montréal, Juillet 2004.

Office québécois de la langue française. (Page consultée le 25 Août 2010 et le 20 juillet 2021). Grand dictionnaire terminologique, [En ligne]. Adresse URL : http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/gdt.html

Répertoire informatisé des photos des bâtiments «Fiches_bâtiments-types_détailles_composantes», «AAA_Photos_recensement_aut2007 » et «AAA_Photos_Mai2021», photos et adresses utilisées pour les exemples de bâtiments-types.

Mise à jour Juillet 2021, août 2022 : Textes et illustrations réalisés par Marie-Pier Marchand, architecte à la planification, Division de l'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Règlement 01-280 - Annexe O

Fiches des typologies architecturales

1. LA MAISON UNIFAMILIALE

La maison unifamiliale a été construite durant toutes les périodes historiques de développement mais sous différentes formes. Avant 1875, on retrouve principalement des maisons villageoises. Cette petite habitation est dérivée des types ruraux d'architecture résidentielle. On remarque que la forme de son toit se modifie au fil des modes esthétiques et des développements techniques.

Ensuite, dans la deuxième partie de la période de création des infrastructures municipales (1875 à 1945), on retrouve la maison unifamiliale principalement sous la forme de la maison à 1 étage. Durant cette période historique, la maison unifamiliale sera également construite sous la forme de la maison urbaine. Ce type architectural est rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on le retrouve principalement à proximité des grands squares et des secteurs prestigieux.

Finalement, la période de l'après-guerre voit le développement du pavillon sous diverses formes.

1.1 La maison villageoise

La maison villageoise est une habitation unifamiliale, implantée sans marge de recul avant sauf s'il y a une galerie en façade. Son rez-de-chaussée est généralement peu dégagé du sol. Sa hauteur est de 1½ étage. Les modèles les plus anciens possèdent un toit en pente à deux versants ainsi que 2 à 3 lucarnes à pignon selon la largeur du bâtiment.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Adaptées des maisons rurales et de faubourg, les maisons villageoises peuvent être observées dans les premiers villages de l'arrondissement du Sud-Ouest, soit Saint-Henri, Turcot, Saint-Augustin et Pointe-Saint-Charles. Généralement construites en bois, les maisons villageoises sont cependant disparues dans la plupart de ces villages, soit en raison du feu, soit en raison de leur démolition pour y reconstruire des bâtiments de briques de plus grande densité. De plus, elles ont été construites sur des lots à bâtir, donc de façon individuelle, d'où l'absence de séries de maisons villageoises presque identiques. Elles forment ainsi rarement le type architectural dominant d'une unité de paysage. La principale exception est le village Turcot qui est demeuré à faible densité, probablement en raison de son éloignement par rapport aux principaux pôles industriels et institutionnels.

Caractéristiques

Implantation :	La maison villageoise peut être isolée, jumelée ou contiguë. Cependant, la présence d'un passage latéral qui permet un accès à la cour arrière est fréquente. La marge de recul avant est inférieure à 1,5 mètre et est souvent comblée par une galerie avant. Construites de façon indépendante, les maisons villageoises forment rarement des alignements réguliers.
Volumétrie :	Le corps de bâti est rectangulaire et sans saillie. La hauteur est de 1½ étage avec une surélévation faible du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol, généralement d'un maximum de 3 contremarches. Le toit est en pente à deux versants et présente généralement 2 lucarnes. La présence d'une galerie dont la largeur est équivalente à celle de la façade est fréquente.
Matériau de revêtement :	La fondation, en pierre, est parfois recouverte de crépi de ciment. Pour le corps du bâtiment, la brique et le déclin de bois sont les deux matériaux de revêtement utilisés sur ce type de bâtiment. La tôle à baguettes était le matériau le plus courant à l'origine pour le recouvrement des toitures. Cependant, la tôle a souvent été substituée pour du bardeau d'asphalte ou un revêtement métallique.
Traitement des façades :	Le socle du bâtiment est peu exprimé (à moins de 0,6 m du sol).. La composition du corps principal de ces bâtiments peut être symétrique avec la porte au centre et les fenêtres sur les côtés, ou asymétrique avec la porte à l'une des extrémités. Toutes les fenêtres du rez-de-chaussée sont alignées horizontalement. Cependant, il n'y a généralement pas d'alignement vertical entre les fenêtres du rez-de-chaussée et les lucarnes. On retrouve généralement une lucarne de moins que le nombre d'ouvertures au rez-de-chaussée. Les lucarnes sont donc disposées entre chacune des ouvertures du rez-de-chaussée. Il n'y a aucune variation, verticale ou horizontale, dans le choix ou la disposition des matériaux de revêtement. Cependant, pour les bâtiments revêtus d'un déclin de bois, les encadrements des ouvertures ainsi que les planches cornières sont peints d'une couleur contrastante par rapport au reste du mur.

1.1 La maison villageoise (suite)

Caractéristiques (suite)	
Ouvertures :	À l'origine, il est probable que ces bâtiments possédaient des fenêtres à crémone à 6 carreaux avec ou sans portion vitrée fixe dans le haut ou des fenêtres à guillotine sans carreaux. Les proportions des fenêtres sont de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres des lucarnes sont plus petites et de proportion carrée ou faiblement rectangulaire (1 largeur = ¾ hauteur). Les portes sont simples et sans imposte. L'encadrement des ouvertures est variable selon le matériau de revêtement utilisé. Pour les bâtiments revêtus de déclin de bois, on retrouve un chambranle en bois. Pour les bâtiments revêtus de briques, on retrouve un chambranle en bois ou un linteau composé d'un appareillage de briques en soldat.

Variantes
Variante 1 : La maison villageoise à deux étages. La première variante possède une composition de façade similaire au type de base mais on y retrouve 2½ étages. Cette sous-variante ne possède pas de galerie en façade.
Variante 2 : La maison villageoise à toit en mansarde. La seconde variante possède un toit en mansarde. Cette variante est rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Variante 3 : La maison villageoise avec pignon secondaire La troisième variante se trouve principalement dans le secteur de l'unité de paysage William-Parkin (3.19). Il s'agit d'une maison villageoise sans lucarne mais avec un pignon secondaire en façade.
Variante 4 : La maison villageoise à toit plat La dernière variante est construite avec une toiture à pente unique vers l'arrière permet un deuxième étage complet. De forme simple et de plan rectangulaire, sa composition est proche de celle du duplex avec escalier intérieur.

1.2 La maison urbaine

La maison urbaine est une habitation unifamiliale implantée avec une marge de recul en cour avant. Elle possède 2 étages et son rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau du sol, d'au moins un demi étage. L'ornementation de cette maison est généralement plus soignée que la moyenne. La façade est habituellement couronnée d'une fausse mansarde. Des fenêtres en saillie sur 1 ou 2 niveaux ainsi que des tambours sont des éléments architecturaux fréquents. La maison urbaine est généralement construite en courte série ou à l'unité.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve principalement des bâtiments résidentiels modestes, souvent à forte densité. Cependant, pour des raisons de localisation, de proximité d'un parc ou tout simplement de choix de construction, certains secteurs ont vu apparaître des maisons unifamiliales plus ornementées et construites avec des matériaux plus nobles (pierres à bossages ou pierres de taille). Ces constructions sont habituellement des maisons contiguës que l'on voit apparaître durant la période dite de construction des infrastructures municipales (1875 à 1945).

Caractéristiques

Implantation :	La maison urbaine est généralement mitoyenne. La maison urbaine est implantée avec une marge de recul avant qui varie généralement entre 2 et 4 mètres. Bien que la marge avant puisse parfois être inférieure à 2 mètres, les façades sont invariablement implantées en alignement. La cour avant, dont l'aménagement est souvent soigné, est séparée de l'espace public par une clôture basse en fer forgé ou une haie.
Volumétrie :	Avec un plan de forme rectangulaire allongé, la maison urbaine possède 2 étages. L'étage supérieur est généralement construit sous un toit à faible pente ou un toit plat orné d'une fausse mansarde en façade. Le rez-de-chaussée est surélevé de 5 à 10 contremarches par rapport au niveau du sol. L'escalier d'accès au rez-de-chaussée est extérieur. Il est possible de retrouver un oriel au rez-de-chaussée ou sur les 2 niveaux. La porte d'entrée est parfois située dans un tambour en saillie, sous un porche couvert ou sous un balcon.
Matériau de revêtement :	Le socle du bâtiment est revêtu de pierres à bossages. Pour le corps, la brique et la pierre de taille ou à bossages sont les deux matériaux de revêtement dominants. Les fausses mansardes sont revêtues de bardeaux d'ardoise ou de tôle.
Traitement des façades :	La surélévation des rez-de-chaussée est accompagnée d'une démarcation franche du socle du bâtiment. Cette démarcation horizontale dans la façade se manifeste par l'utilisation d'un matériau de revêtement différent ainsi que par la disposition des pierres de fondation légèrement en saillie ou par la présence de bandeau horizontal entre la fondation et le rez-de-chaussée. Le corps de la façade est composé de deux alignements verticaux des ouvertures. Le premier alignement est composé de la porte au rez-de-chaussée et d'un balcon ou d'une fenêtre à l'étage. Le second alignement est composé uniquement de fenêtres. S'il est présent, l'oriel se retrouve généralement dans ce second alignement. Un balcon est parfois situé au-dessus de l'oriel. Pour le couronnement, une corniche de bois à modillons ou à consoles orne la base de la fausse mansarde. La forme des lucarnes est variable. La lucarne peut être située dans le plan du mur à demi encastrée dans la fausse mansarde ou être entièrement comprise dans la pente de la fausse mansarde.

1.2 La maison urbaine (suite)

Caractéristiques (suite)

Ouvertures :	La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Au rez-de-chaussée, on peut retrouver une fenêtre simple dont les proportions sont de 1 largeur = ½ hauteur ou des fenêtres jumelées aux proportions variables avec pied-droit entre les fenêtres jumelées. Les fenêtres à battants avec imposte ou à guillotine sans imposte sont dominantes. À l'étage, les lucarnes amènent généralement la présence de fenêtres aux dimensions plus petites de proportion carrée ou légèrement verticale. Les portes peuvent être doubles ou simples et possèdent généralement une imposte. L'encadrement des ouvertures est exprimé par la présence d'un linteau formé de briques en soldat sur les bâtiments revêtus de briques et par la présence d'un chambranle en pierre de taille sur les bâtiments revêtus de pierres à bossages.

Variantes

Lorsque les maisons urbaines ont été construites à l'unité, il est fréquent qu'elles possèdent des caractéristiques atypiques. Ainsi, on retrouve quelques cas de maisons jumelées (contiguës que d'un seul côté) ou isolées. De plus, selon la largeur de la parcelle, il est possible de retrouver des maisons contiguës avec 3 alignements verticaux d'ouvertures. La porte est alors centrée mais la composition n'est pas nécessairement symétrique.

1.3 La maison de type « shoebox »

La maison de type « shoebox » est un bâtiment de petit gabarit. Son toit est plat et la composition de sa façade présente peu d'ornementation.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

La maison de type « shoebox » se retrouve principalement dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul. Sa période de construction est principalement concentrée dans la deuxième moitié de la période dite de création des infrastructures municipales (1875-1945).

Il n'y a aucune unité de paysage où la maison de type « shoebox » est un type architectural principal.

Caractéristiques

Implantation :	La maison de type « shoebox » est généralement implantée de façon contiguë, avec une marge de recul avant qui varie entre 1,5 à 4 mètres. Entre 1900 et 1939, l'implantation est majoritairement près de la rue; les marges avant varient dès 1940. Lorsque l'on retrouve une série de maisons unifamiliales de 1 étage, les façades forment des alignements réguliers. La cour avant est habituellement aménagée et verdie.
Volumétrie :	Ce type architectural possède un volume rectangulaire simple de 1 étage avec toit plat. Le rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau du sol de 2 à 4 contremarches (année 1900-1910) ou plus (1920 à 1960). On retrouve fréquemment un porche d'entrée couvert dès 1920, une marquise ou une galerie en façade.
Matériau de revêtement :	<u>Socle</u> Le socle du bâtiment est constitué par le béton apparent de la fondation. <u>Corps</u> 1900 à 1960 : La brique est le principal revêtement. 1910 à 1930 : le déclin de bois ou de composite de bois s'ajoute aux revêtements extérieurs. 1940 : le clin d'aluminium apparaît comme matériau de revêtement. Sous les revêtements légers, il est possible de trouver un revêtement de brique. Le parement peut être mixte (brique et pierre) à compter des années 1920. <u>Auvents, marquises et avant-toits</u> 1900 : aucun auvent ou marquise en façade lorsque l'immeuble est construit à la limite avant du lot. 1910 : Auvent à croupe de bois recouvert de tôle pincée (revêtement métallique) 1920-1930 : auvent pavillon ou à croupe de bois sont recouvert de tôle pincée (revêtement métallique) 1940-1950 : apparition des avant-toits en bardeau d'asphalte ou en tôle. Présence d'auvent pavillon ou à croupe de bois recouverts de tôle pincée (revêtement métallique), de bardeau d'asphalte ou de fibre de verre ou métal ondulé ne couvrant que la porte.
Traitement des façades :	Le socle est peu exprimé, si ce n'est que par la fondation apparente. La composition du corps de la façade est simple. Il s'agit d'une symétrie ou l'on retrouve la porte au centre et une fenêtre de même dimension de chaque côté. La composition peut être asymétrique pour les bâtiments construits à compter des années 1930. 1900-1910: Le couronnement est simple et composé d'un solin métallique et d'une corniche en bois ou d'acrotères en brique aux extrémités. 1900: Présence d'une petite galerie en bois sans garde-corps et non couvert si l'immeuble n'est pas construit à la limite de l'emprise public. 1910: Présence d'une petite galerie en bois sans garde-corps et couvert d'un auvent si l'immeuble n'est pas construit à la limite de l'emprise public.

1.3 La maison de type « shoebox »

Caractéristiques (suite)	
Traitement des façades (suite) :	1920: le couronnement est orné de jeux de brique ou d'une insertion de médaillon en pierre artificielle moulée, d'un parapet orné d'un fronton, d'un solin mouluré et d'acrotère aux extrémités. Présence d'une galerie et d'un auvent de petites dimensions ou couvrant l'ensemble de la façade sur rue. 1930: le couronnement est orné de jeux de brique ou d'une insertion de médaillon en pierre artificielle moulée, d'un parapet orné d'un fronton, d'un solin mouluré et d'acrotère aux extrémités, pouvant être surmontées d'amortissements. Insertion de pierre artificielle ornementales au fronton. Présence d'une galerie et d'un auvent de petites dimensions. 1940: le couronnement est simple, composé d'un parapet plat ou d'un avant-toit. 1950: le couronnement est simple, sans parapet, avec un avant-toit. Lorsque l'auvent ou la marquise ne recouvre pas les fenêtres, elles sont sans appui. La composition est toujours symétrique et centrée. 1900-1940: Les couronnements plus complexes sont formés d'une corniche en métal ou d'un parapet à fronton composés de briques.
Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1900 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. 1900 à 1960: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. 1930 à 1960: Les fenêtres sont coulissantes et à proportion rectangulaire. 1900 à 1930: Les fenêtres, à proportion rectangulaire, sont jumelées. Elles sont séparées par un pied-droit en bois ouvré au centre. À compter des années 1930, les fenêtres sont plus larges, en bois ou en aluminium. 1940-1950: On retrouve également des proportions presque carrées (2 fenêtres à guillotine côte à côte, séparées par un pied-droit) sur les maisons construites dans ces années. <u>Portes</u> 1900 à 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940: Les portes sans imposte. Elles sont doublées d'une contre-porte en aluminium (protection de la porte en bois). <u>Encadrement</u> 1900-1930: Encadrement des ouvertures exprimé avec des chambranles lorsque le revêtement est en bois. 1900 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré. 1930-1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1940: Encadrement des ouvertures exprimé avec des linteaux en pierre artificielle non moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.
Variantes	
Variante 1 : La maison de type « shoebox » implantée en fond de parcelle La maison de type « shoebox » peut varier selon son implantation. L'implantation en fond de parcelle est fréquente. La composition générale du bâtiment demeure habituellement la même.	

1.4 La maison de vétérans

La maison de vétérans est un bâtiment résidentiel isolé, généralement de 1 étage avec toit à faible pente. Dans certains cas, une pente de toit plus importante permet l'occupation des combles.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, la maison de vétérans a principalement été construite entre 1940 et 1960. Elle a d'abord été érigée pour servir de logement aux vétérans par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL). La maison de vétérans était alors le modèle-type d'habitation utilisé à cette fin. Ce programme de logement a servi de point de départ de l'expansion des banlieues pavillonnaires au Canada. Il a alors été appelé bungalow.

Caractéristiques

Implantation :	La maison de vétérans est implantée de façon isolée. La marge de recul avant peut varier entre 2,5 et 8,5 mètres et les marges latérales n'ont pas de dimensions typiques. L'implantation des façades forme des alignements plus ou moins réguliers. Il est fréquent de retrouver de grandes surfaces gazonnées dans la cour avant.
Volumétrie :	La maison de vétérans possède un plan de forme rectangulaire ou carrée généralement sans saillie. Elle possède un seul étage. Son toit est en pente à deux versants, à pavillon ou en croupe. L'orientation du faîte de la toiture est variable. Le faîte est tantôt parallèle à la rue, tantôt perpendiculaire. Le niveau du rez-de-chaussée est surélevé de 2 à 5 contremarches par rapport au niveau du sol. Un escalier extérieur permet d'accéder au rez-de-chaussée. Les seuls éléments en saillie en façade sont les porches couverts et les fenêtres en saillie peu proéminentes.
Matériau de revêtement :	Le socle du bâtiment est formé par la fondation en béton. Le déclin de bois ou un revêtement léger contemporain ainsi que la brique sont les principaux matériaux de revêtement utilisés pour le corps des murs de façade. Les toitures sont revêtues de bardeaux d'asphalte.
Traitement des façades :	Les façades sont sobres et possèdent très peu de détails ornementaux. Le socle n'est exprimé que par une fondation apparente. Le corps de la façade est légèrement asymétrique. La porte est située au centre de la façade et les fenêtres sur les côtés. Sur les bâtiments revêtus d'un matériau léger, on remarque une différenciation horizontale de la couleur des matériaux de revêtement pour exprimer le pignon. Il s'agit de la seule expression du couronnement. Lorsque le comble est habité, les espaces sont habituellement éclairés par des fenêtres percées dans les murs pignons mais on peut aussi retrouver des lucarnes pratiquées dans la toiture.
Ouvertures :	La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Il est fréquent d'observer un changement de modèles d'ouvertures dans la façade pour exprimer les différentes fonctions des pièces intérieures. On retrouve une grande baie vitrée pour la salle de séjour et de plus petites ouvertures pour les chambres. Les portes sont simples et sans imposte. L'encadrement des ouvertures est rarement exprimé, si ce n'est par la présence de volets décoratifs aux fenêtres.

Variantes

Variante 1 : La maison de vétérans jumelée

L'implantation jumelée forme la principale variante de la maison de vétérans dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Variante 2 : Le bungalow

La composition architecturale du bungalow est similaire à celle des maisons de vétérans mais son plan est plus allongé et la pente du toit généralement moins prononcée. Le bungalow est rare dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Lorsqu'il est présent, il s'agit habituellement d'une exception.

1.5 La maison de ville

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve plusieurs maisons de ville généralement constituées d'habitations unifamiliales de 2 étages, coiffées d'un toit en pente. Ces maisons de ville ont pour la plupart été érigées entre les années 1960 et 1980, et sont généralement en rupture avec les développements urbains traditionnels. Bien que ces ensembles présentent une grande diversité de caractéristiques architecturales, les maisons de ville sont généralement homogènes par segment de rue ou par îlot selon leur mode de planification.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Elles sont principalement issues de projets de redéveloppement de secteurs anciens tels que La Petite-Bourgogne ou dans les secteurs touchés par l'Opération 20 000 logements (années 1960).

Caractéristiques

Implantation :	Les maisons de ville sont principalement implantées de façon jumelée ou contiguë. Bien que dans les cas jumelés la marge latérale peut varier, la marge de recul avant est généralement importante et varie entre 5 et 8 mètres. L'aménagement des cours avant présente régulièrement plusieurs éléments de paysagement dont des haies ou des arbres et un espace de stationnement pour les voitures.
Volumétrie :	La maison de ville est un bâtiment dont le plan est de forme rectangulaire et qui possède 2 étages. Le toit est généralement en pente à pignon ou en croupe. Le rez-de-chaussée est surélevé de 2 à 5 contremarches par rapport au niveau du sol. Plusieurs maisons de ville présentent des saillies en façade mais leur position varie d'une à l'autre. Il est fréquent que les maisons de ville présentent un garage intérieur. Celui-ci est localisé soit dans un volume en saillie au rez-de-chaussée ou en sous-sol, avec la présence d'une rampe d'accès.
Matériau de revêtement :	Le socle est formé de la fondation en béton. La brique est dominante comme matériau de revêtement de la façade. Il est cependant fréquent d'observer des changements de matériaux sur certaines parties du bâtiment et ce, notamment par l'utilisation d'un revêtement léger (bois ou matière synthétique). Les toitures sont revêtues de bardeau d'asphalte.
Traitement des façades :	Les façades sont sobres et possèdent très peu de détails ornementaux. Le socle est exprimé par une fondation apparente. Le corps de la façade est asymétrique. On retrouve un premier alignement vertical composé des portes principales et d'une fenêtre à l'étage et un deuxième alignement composé seulement de fenêtres. La composition des façades est généralement inversée en alternance d'un bâtiment à l'autre de manière à créer un axe de symétrie entre les bâtiments. Le couronnement est peu exprimé.
Ouvertures :	La dimension et les proportions des ouvertures sont variables. Il est fréquent d'observer l'utilisation d'ouverture de taille différente pour exprimer les diverses fonctions des pièces intérieures (une grande baie vitrée pour la salle de séjour et de plus petites ouvertures pour les chambres). Les portes sont simples et sans imposte. L'encadrement des ouvertures est rarement exprimé, si ce n'est par la présence de volets décoratifs aux fenêtres ou la présence d'imposte latéral vitré.

Variantes

La construction des maisons de ville par projet d'ensemble amène la présence de plusieurs variantes tant dans la composition des façades que dans la volumétrie.

On observe parfois la présence de toits plats lorsque les maisons sont implantées en rangée.

2. L'IMMEUBLE DE TYPE PLEX

L'immeuble de type plex est la famille de types architecturaux la plus répandue dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La construction des bâtiments qui appartiennent à cette famille de types architecturaux s'étend principalement durant les périodes historiques dites d'industrialisation (1825-1875) et de création des infrastructures municipales (1875-1945). Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, l'immeuble de type plex est présent sous diverses formes. Il peut être aligné sur la ligne de lot avant ou posséder une marge de recul. En hauteur, il peut compter 2 ou 3 étages. Il peut aussi compter de 2 à 6 logements.

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sept types d'immeubles plex ont été identifiés. Il s'agit : du duplex avec escalier intérieur, du duplex avec escalier extérieur, du duplex surélevé, du duplex de trois étages, du triplex avec escalier intérieur, du triplex avec escalier extérieur et du multiplex.

2.1 Le duplex avec escalier intérieur

Le duplex avec escalier intérieur est un bâtiment de 2 étages avec toit plat qui possède généralement 2 logements superposés. Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on retrouve deux variantes dominantes du duplex avec escalier intérieur. Ces deux variantes se différencient principalement par la position séparée ou jumelée des portes d'accès au logement.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Le duplex avec escalier intérieur est le premier type de bâtiment multifamilial construit dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est présent dans tous les secteurs dont le lotissement date de la fin de la période historique dite d'industrialisation (1825-1875). Bien que le duplex avec escalier intérieur soit moins populaire à partir de 1900, il sera construit jusqu'à son remplacement définitif par le triplex avec escalier extérieur autour de 1920.

Caractéristiques

Implantation :	Le duplex avec escalier intérieur est généralement implanté de façon contiguë. Dans la plupart des cas, il ne possède pas de marge avant, ce qui explique la présence de l'escalier d'accès au deuxième logement à l'intérieur. Les façades forment des alignements réguliers.
Volumétrie :	Le plan des duplex avec escalier intérieur est de forme rectangulaire et sans saillie. Il possède 2 étages et le rez-de-chaussée est faiblement surélevé par rapport au niveau du sol (2 à 3 contremarches). Le toit est plat. Il y a une possibilité d'un petit balcon à l'étage au-dessus des portes d'entrée, principalement lorsque celles-ci sont jumelées.
Matériau de revêtement :	<u>Socles</u> Le socle est revêtu de pierres à bossages ou de béton apparent (1950). <u>Corps</u> La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. 1910-1930: quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages. 1850-1920: Présence clin de bois, dans les noyaux villageois et les vieux quartiers. 1940-1970: Le corps du bâtiment peut être composé de plusieurs revêtements (pierre au rez-de-chaussé et brique à l'étage) selon les étages et divisé par un bandeau de pierre artificielle lisse. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. <u>Couronnement</u> 1850 -1910: Corniche en bois ou en métal ouvragé. Parapet composés de jeux de brique 1900-1940: Corniche est en bois ou parapet composé d'un jeu de brique détaillé. 1940-1980: Avant-toit en bardeau d'asphalte. <u>Saillies</u> 1850-1940: Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal, simples ou élaborés, droit ou galbé, avec l'insertion de volutes. 1940-1970 : Les balcons sont en béton apparent, recouvert de pierre ou en fibre de verre. Les garde-corps sont en métal, droit, avec l'insertion de détails géométriques ou de barrotins horizontaux.

2.1 Le duplex avec escalier intérieur (suite)

Caractéristiques (suite)

Traitement des façades :	Le socle du bâtiment se distingue par 1 ou 2 rangs de pierres à bossages. Sur les bâtiments transformés, il est fréquent de voir le remplacement de la pierre par du béton apparent. On observe deux modes de composition du corps de la façade des duplex avec escalier intérieur: avec portes séparées ou avec portes jumelées. Dans ce premier mode de composition, les portes et les fenêtres sont disposées en alternance au rez-de-chaussée. Il est alors fréquent que les ouvertures du rez-de-chaussée ne soient pas alignées avec celles de l'étage. Le deuxième mode de composition présente deux alignements verticaux. L'un des alignements est formé de portes jumelées au rez-de-chaussée et d'une fenêtre ou d'un balcon à l'étage. L'autre alignement est formé uniquement de fenêtres. <u>Couronnement (parapets, corniches)</u> 1870-1910: Le couronnement est composé de parapet détaillé de jeux de briques élaborés et d'acrotères ou d'une corniche moulurée ouvragée en bois à modillons, à denticules ou à consoles. 1915 à 1925: Couronnement de jeux de brique élaboré avec parapet à fronton (plat, à pignon ou étagé) et acrotères. 1920-1930: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères et solin mouluré; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1930-1955: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères pouvant être surmontées d'amortissements, solin mouluré et insertion de pierre artificielle ornementales au fronton; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1940-1960: le couronnement est simple, composé d'un parapet plat orné d'une pierre artificielle moulée sur toute la longueur de la façade et d'un solinage simple ou d'un avant-toit, sans parapet.
Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est rectangulaire. 1940 - 1970 : Présence de blocs de verre, fenêtres à battants. <u>Portes</u> Les portes sont simples avec ou sans imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Les portes sont parfois jumelées. 1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées.

2.1 Le duplex avec escalier intérieur (suite)

Caractéristiques (suite)

Ouvertures (suite) :	Portes (suite) 1940-1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. Encadrement 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930-1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre. 1940-1970: Les portes sont ornés d'un linteau et de pilastres de pierre artificielle moulée. Dans le cas des bâtiments dont le corps de la façade est revêtu de pierres à bossages, l'encadrement des ouvertures est formé de pierres de taille. Dans ces cas, le linteau est parfois intégré à un bandeau qui couvre la largeur de la façade.

Variantes

Variante 1 : Le duplex avec escalier intérieur et plus de 2 logements

Dans la première période de construction de ce type de logement, soit environ entre 1850 et 1875, la codification architecturale du duplex avec escalier intérieur n'était pas encore achevée. Notamment, la largeur des parcelles sur lesquelles les duplex étaient implantés pouvait varier.

Cette variation a amené la construction de duplex avec escalier intérieur qui possèdent plus de 2 logements. La composition architecturale de ceux-ci peut varier. Les portes sont parfois jumelées, parfois séparées.

Variante 2 : Le duplex avec escalier intérieur et porte cochère

En raison de l'absence de ruelle, la porte cochère est une solution fréquente sur ce type de bâtiment pour donner accès à la cour arrière. La disposition de la porte cochère est généralement sur le côté de la façade sauf si le duplex est jumelé. Alors, on retrouve un bâtiment de plus grande dimension où la porte cochère est située au centre du rez-de-chaussée. Une fenêtre simple ou jumelée, située au centre de la façade à l'étage, vient compléter la composition architecturale.

Variante 3 : Maison en rangée (ou duplex converti en unifamiliale)

La maison en rangée est d'un gabarit et d'une composition architecturale similaire au duplex avec escalier intérieur, à l'exception qu'elle ne possède qu'un seul logement. Le nom maisons en rangée est généralement utilisé car elles étaient construites en série, par groupes de bâtiments, ce qui produisait une très grande homogénéité. Souvent, la maison en rangée s'y retrouve de façon individuelle, en raison de la présence d'une parcelle atypique plus étroite sur laquelle la construction de 2 logements était difficile.

2.2 Le duplex avec escalier extérieur

Le duplex avec escalier extérieur est un bâtiment de 2 étages, implanté avec une marge de recul avant de 2 à 4 mètres et sans marge latérale. Il possède 2 logements superposés et le logement de l'étage est accessible par un escalier extérieur disposé en façade.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Le duplex avec escalier extérieur a été construit de façon simultanée au triplex avec escalier extérieur, soit à partir de 1900 jusqu'à 1945, et ce dans les secteurs nécessitant moins de densité, donc plus éloignés du centre-ville. C'est notamment dans l'aire de paysage Côte-Saint- Paul qu'il est le plus fréquent.

Caractéristiques

Implantation :	Le duplex avec escalier extérieur est implanté de façon contiguë. Il possède une marge avant variant de 2 à 4,5 mètres. L'implantation des façades avant forme généralement des alignements réguliers. L'aménagement des cours avant demeure sobre et une clôture basse en métal est parfois présente pour délimiter la cour de l'espace public.
Volumétrie :	Ce bâtiment possède un plan de forme rectangulaire simple et 2 étages avec toit plat. Le rez-de-chaussée y est surélevé de 2 à 4 contremarches par rapport au niveau du sol. On retrouve un balcon à l'étage ainsi qu'un porche d'entrée couvert par ce balcon au rez-de-chaussée. Un escalier extérieur permet l'accès au logement de l'étage. La forme de l'escalier est généralement en forme de « L » puisqu'il donne accès au balcon latéralement.
Matériau de revêtement :	<u>Socles</u> Le socle est revêtu de pierres à bossages ou de béton apparent (1950). <u>Corps</u> La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. 1850-1920: Présence rare de clin de bois, dans les noyaux villageois et les vieux quartiers. 1910-1930: quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages. 1940-1970: Le corps du bâtiment peut être composé de plusieurs revêtements (pierre au rez-de-chaussé et brique à l'étage) selon les étages et divisé par un bandeau de pierre artificielle lisse. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. <u>Couronnement</u> 1850 -1910: Corniche en bois ou en métal ouvragé. Parapet composés de jeux de brique 1900-1940: Corniche est en bois ou parapet composé d'un jeu de brique détaillé. 1940-1980: Avant-toit en bardeau d'asphalte. <u>Saillies</u> 1850-1940: Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal, simples ou élaborés, droit ou galbé, avec l'insertion de volutes. 1940-1970 : Les balcons sont en béton apparent, recouvert de pierre ou en fibre de verre. Les garde-corps sont en métal, droit, avec l'insertion de détails géométriques ou de barrotins horizontaux.

2.2 Le duplex avec escalier extérieur (suite)

Caractéristiques (suite)

Traitement des façades :	Le socle est peu exprimé et généralement formé de la fondation apparente. La composition du corps de la façade est symétrique. Les portes forment la travée verticale centrale. Les 2 travées latérales sont constituées d'un alignement vertical de fenêtres. <u>Couronnement (parapets, corniches)</u> 1870-1910: Le couronnement est composé de parapet détaillé de jeux de briques élaborés et d'acrotères ou d'une corniche moulurée ouvragée en bois à modillons, à denticules ou à consoles. 1915 à 1925: Couronnement de jeux de brique élaboré avec parapet à fronton (plat, à pignon ou étagé) et acrotères. 1920-1955: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères pouvant être surmontées d'amortissements, solin mouluré et insertion de pierre artificielle ornementales au fronton; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1940-1960: le couronnement est simple, composé d'un parapet plat orné d'une pierre artificielle moulée sur toute la longueur de la façade et d'un solinage simple ou d'un avant-toit, sans parapet. 1960 : Le couronnement peut être composé de jeux de brique présentant des losanges répétés et d'un avant-toit.
Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est carrée ou rectangulaire. 1940 à 1970 : Présence de blocs de verre. <u>Portes</u> Les portes sont simples avec imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Les portes sont parfois jumelées. 1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940 à 1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. <u>Encadrement</u> 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.

2.2 Le duplex avec escalier extérieur (suite)

Caractéristiques (suite)	
Ouvertures (suite) :	Encadrement (suite) 1940 à 1970: Les portes sont ornés d'un linteau et de pilastres de pierre artificielle moulée. Dans le cas des bâtiments dont le corps de la façade est revêtu de pierres à bossages, l'encadrement des ouvertures est formé de pierres de taille. Dans ces cas, le linteau est parfois intégré à un bandeau qui couvre la largeur de la façade.

Variantes

Variante 1 : Duplex avec escalier extérieur asymétrique

Cette variante possède une composition asymétrique des façades. L'alignement des portes est alors situé dans l'une des travées latérales.

Variante 2 : Duplex avec escalier extérieur à trois logements

Une autre variante est formée par la présence de 3 logements. L'étage est alors subdivisé en deux. Cette variante affecte la composition de la façade par la présence de portes à l'étage dans la travée centrale ou à l'opposé de l'escalier et situé au rez-de-chaussée.

2.3 Le duplex surélevé

Le duplex surélevé est un bâtiment qui possède 2 logements superposés. Il est implanté avec une marge de recul avant et sans marge latérale. Il se distingue du duplex avec escalier intérieur par la marge de recul avant, par une composition symétrique des façades ainsi que l'utilisation de fenêtres de proportion carrée ou rectangulaire.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Ces duplex ont principalement été construits à la fin de la période historique dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) et au début de la période dite de rénovation et de revitalisation urbaine (1945 à nos jours). Les duplex en rangée ont généralement été construits en série, ce qui amène une grande régularité dans le traitement architectural.

Caractéristiques

Implantation :	Ce duplex est contigu et possède une marge de recul avant qui varie de 3 à 5 mètres. La construction en série de ces bâtiments se réalise généralement avec un alignement régulier des façades. Les aménagements de la cour avant sont principalement composés de surfaces gazonnées ou d'une aire de stationnement.
Volumétrie :	Ces bâtiments sont de forme rectangulaire simple. Ils possèdent 2 étages et un toit plat. Leur rez-de-chaussée est généralement surélevé de 5 à 10 contremarches. Le sous-sol comporte parfois un espace de stationnement intérieur. Par conséquent, une rampe d'accès permet la liaison entre la rue et le niveau du sous-sol. La présence de fenêtres en saillie ou de balcon est rare.
Matériau de revêtement :	Le socle est en béton. La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. On retrouve parfois de la pierre pour souligner certains aspects du bâtiment, notamment les rez-de-chaussée ou les parois verticales et la galerie. Lorsque le revêtement est de brique, l'appareillage peut être en damier sur la majorité de la façade.
Traitement des façades :	Le socle est formé par la fondation apparente en béton. Il est possible que le niveau du rez-de-chaussée se distingue par l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement. <u>Corps</u> On retrouve deux modes de composition du corps de la façade. Le premier est formé d'une composition symétrique à 3 travées verticales. La travée centrale possède un alignement des 2 portes principales au rez-de-chaussée et d'un balcon à l'étage et les travées latérales sont formées d'un alignement de fenêtres. Le second mode de composition est similaire au premier à l'exception près qu'une seule porte est présente au centre du rez-de-chaussée. La porte d'accès au logement de l'étage se trouve sur l'un des côtés de la façade. Ces duplex sont généralement construits de façon jumelée. Ainsi, les portes d'accès au logement de l'étage de 2 bâtiments voisins se trouvent jumelées. <u>Couronnement</u> 1950-1960-1970: Le couronnement est simple et généralement exprimé par un bandeau de pierre, un jeu de brique ou un avant-toit avec une forme de fronton ou un avant-toit droit et taillé de forme angulaire. 1980: Le couronnement est exprimé par un avant-toit en tuile ou en bardeau d'asphalte, sans parapet. <u>Saillies</u> Les galeries et les balcons sont en béton apparent (naturel ou peint) ou recouvert de pierre. Les gardes-corps sont en métal avec insertion géométriques, souvent de couleur constrastante avec le bâtiment ou s,agencant avec la couleur des ouvertures.

2.3 Le duplex surélevé

Caractéristiques (suite)	
Ouvertures :	Les dimensions et proportions des ouvertures sont variables. On remarque la présence de grandes baies vitrées aux proportions carrées. Ces ouvertures sont formées d'un regroupement de plusieurs châssis soit fixes, à battants ou coulissants. Les autres ouvertures sont généralement de proportion 1 largeur = ½ hauteur. Les portes sont simples et sans imposte, avec la présence de relief et très peu vitrées (maximum 40%). On retrouve également des portes jumelées fortement ouvragées. Les encadrements des ouvertures sont principalement composés d'un linteau et d'un appui en pierre ou de brique en soldat. Sur certains bâtiments, le linteau n'est pas exprimé architecturalement.
Variantes	
Il n'y a pas de variante à ce type architectural.	

2.4 Le duplex à trois étages

Le duplex de trois étages est un bâtiment qui possède 2 logements de 1 ou 2 étages chacun. Le toit en fausse mansarde est caractéristique de ce type de bâtiment. Les caractéristiques qui peuvent varier sont la présence ou l'absence d'une marge de recul avant, l'utilisation de la brique ou de la pierre comme matériau de revêtement principal et la présence d'une fenêtre en saillie.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Ce type de bâtiment a été construit principalement au nord du canal de Lachine et plus spécifiquement dans le secteur Griffintown mais il se retrouve également, de façon plus ponctuelle, dans La Petite-Bourgogne, Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles et Côte-Saint-Paul. Les bâtiments de ce type, construits dans la période historique dite d'industrialisation (1825-1875), sont souvent plus sobres que ceux construits dans le premier tiers de la période dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) qui possèdent plus fréquemment la pierre comme matériau de revêtement, des détails ornementaux plus complexes et une surélévation marquée du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol.

Caractéristiques

Implantation :	L'implantation dominante est contiguë et sans marge de recul avant. Lorsqu'une marge de recul avant est présente, elle permet généralement l'insertion d'un escalier d'accès extérieur pour le rez-de-chaussée. Le duplex de trois étages est implanté en alignement sauf s'il est construit indépendamment des bâtiments voisins. En raison de la faible marge de recul avant, aucun aménagement paysager n'est caractéristique de ce type de bâtiment.
Volumétrie :	Le duplex de trois étages possède un corps de bâti rectangulaire de 3 étages. On remarque généralement la présence d'une fausse mansarde. Le rez-de-chaussée est surélevé de 3 contremarches sauf s'il y a présence d'une marge de recul avant. Le rez-de-chaussée peut alors être surélevé jusqu'à 8 contremarches. Lorsque présents, les balcons sont situés au premier étage, au-dessus des portes d'entrée. Les fenêtres en saillie sur tous les niveaux sont présentes uniquement sur les bâtiments implantés avec une marge de recul avant. Il est possible de retrouver un oriel au rez-de-chaussée ou sur les 2 niveaux.
Matériau de revêtement :	<u>Socles</u> Le socle est revêtu de pierres à bossages et parfois de pierres de taille. ou de béton apparent (1950). <u>Corps</u> La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. 1910-1930: quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages. 1940-1970: Le corps du bâtiment peut être composé de plusieurs revêtements (pierre au rez-de-chaussé et brique à l'étage) selon les étages et divisé par un bandeau de pierre artificielle lisse. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. 1950-1960: On retrouve parfois de la pierre pour souligner certains aspects du bâtiment, notamment les rez-de-chaussée ou les parois verticales et la galerie. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. <u>Couronnement</u> Présence de corniche en bois, de parapet en brique ou de fausse mansarde. 1850 -1910: Corniche en bois ou en métal ouvragé; Parapet composés de jeux de brique; fausse mansarde revêtue de tôle à baguette ou d'ardoise. 1900-1940: Corniche est en bois ou parapet composé d'un jeu de brique détaillé; fausse mansarde revêtue de tôle à baguette ou d'ardoise. 1940-1980: Avant-toit en bardeau d'asphalte.

2.4 Le duplex à trois étages (suite)

Caractéristiques (suite)	
Matériau de revêtement (suite):	Saillies 1850-1940: Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal, simples ou élaborés, droit ou galbé, avec l'insertion de volutes. 1940-1970 : Les balcons sont fabriqués en béton apparent, recouvert de pierre ou en fibre de verre au rez-de-chaussé; aux étages, ils sont faits de structure en acier ou en bois. Les garde-corps sont en métal, droit, avec l'insertion de détails géométriques ou de barrotins horizontaux.Les balcons et escaliers pour accéder à la galerie et aux portes d'entrées sont généralement en bois avec des garde-corps en métal.
Traitement des façades (suite):	Les escaliers pour accéder aux logements sont intérieurs. Le couronnement est formé d'une fausse mansarde et d'une corniche moulurée en bois à modillons, à denticules ou à consoles sous la mansarde. Les lucarnes de la fausse mansarde sont de formes diversifiées (fronton à pignon, arqué, etc) et plus ou moins ornementées selon les cas. On peut retrouver un auvent à fronton en bois au-dessus des portes d'entrée, sans appui, lorsque l'immeuble possède une marge avant.
Ouvertures :	Fenêtres 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est carrée ou rectangulaire. Portes Les portes sont simples avec imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Les portes sont parfois jumelées. 1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940 à 1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. Les fenêtres sont formées d'une partie fixes, à battants ou coulissants. Encadrement 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.

2.4 Le duplex à trois étages (suite)

Variantes

Variante 1 : Le duplex de trois étages avec porte cochère

En raison de l'absence de ruelle dans plusieurs secteurs, la porte cochère permet l'accès à la cour arrière. La porte cochère est souvent présente au centre de 2 duplex de 3 étages jumelés. Ainsi, la composition de la façade est la même que celle décrite précédemment mais une travée verticale supplémentaire est ajoutée entre les deux bâtiments. Il est à noter que la construction en série du duplex de trois étages peut amener la construction d'une seule porte cochère pour plusieurs bâtiments tel que l'illustre l'ensemble situé sur la rue de la Montagne.

Variante 2 : Triplex avec toit en fausse mansarde

Le duplex de trois étages possède généralement 2 logements. Dans de rares cas, un troisième logement s'y insère, ce qui peut être observé soit par l'utilisation commune de l'une des portes d'accès du rez-de-chaussée, soit par l'ajout d'une troisième porte. Dans ce deuxième cas, la composition de la façade s'en trouve modifiée. Les possibilités de regroupement des portes et d'alignement des ouvertures sont alors nombreuses. Cette variante pourrait également être identifiée comme une variante à fausse mansarde du triplex avec escalier intérieur (type architectural 2.5).

2.5 Le triplex avec escalier intérieur

Le triplex avec escalier intérieur est un bâtiment de 3 étages avec toit plat, généralement implanté sans marge de recul avant. Bien que la majorité des logements possèdent leur propre escalier d'accès, il est fréquent d'observer des bâtiments où les 2 logements des étages supérieurs partagent le même escalier.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Ce type d'habitation est, en fait, une variante plus dense du duplex avec escalier intérieur. Il est principalement présent dans les secteurs lotis à la fin de la période d'industrialisation (1825- 1875) et au début de la période de création des infrastructures municipales (1875-1945). À cette époque, la construction avec marge de recul n'est pas encore généralisée et on retrouve un escalier intérieur pour accéder aux logements.

Caractéristiques

Implantation :	Le triplex avec escalier intérieur est implanté de façon contiguë et sans marge de recul avant. Cependant, sa façade ne respecte pas un alignement régulier avec celle des bâtiments voisins. Il n'y a pas d'aménagement paysager.
Volumétrie :	Ce type architectural possède un corps de bâti rectangulaire simple avec un toit plat. La surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol est inférieure à 3 contremarches. Il y a une possibilité de balcons aux étages. Aucune fenêtre en saillie n'est présente.
Matériau de revêtement :	<u>Socles</u> Le socle est revêtu de pierres à bossages ou de béton apparent (1950). <u>Corps</u> La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. 1910-1930: quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages. 1940-1970: Le corps du bâtiment peut être composé de plusieurs revêtements (pierre au rez-de-chaussé et brique à l'étage) selon les étages et divisé par un bandeau de pierre artificielle lisse. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. 1950-1960: On retrouve parfois de la pierre pour souligner certains aspects du bâtiment, notamment les rez-de-chaussée ou les parois verticales et la galerie. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. <u>Couronnement</u> 1850 -1910:; Corniche en bois ou en métal ouvragé; Parapet composés de jeux de brique; fausse mansarde revêtue de tôle à baguette ou d'ardoise avec corniche. 1900-1940: Corniche est en bois ou parapet composé d'un jeu de brique détaillé. 1940-1980: Avant-toit en bardeau d'asphalte. <u>Saillies</u> 1850-1940: Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal, simples ou élaborés, droit ou galbé, avec l'insertion de volutes. 1940-1970 : Les balcons sont fabriqués en béton apparent, recouvert de pierre ou en fibre de verre au rez-de-chaussé; aux étages, ils sont faits de structure en acier ou en bois. Les garde-corps sont en métal, droit, avec l'insertion de détails géométriques ou de barrotins horizontaux. Les marches qui permettent l'accès au rez-de-chaussée sont généralement en maçonnerie.

2.5 Le triplex avec escalier intérieur (suite)

Caractéristiques (suite)

Traitement des façades :	Le socle est exprimé par la présence de 1 à 3 rangs de pierres à bossages. Les fondations apparentes en béton sont généralement le résultat de travaux de rénovation. La composition du corps de la façade est variable tant dans la position des portes au rez-de-chaussée que dans l'alignement vertical des ouvertures. Sur certains bâtiments, les portes sont toutes jumelées, ce qui amène une longue suite de portes au rez-de-chaussée. Sur d'autres bâtiments, on retrouve 2 portes jumelées sur un côté de la façade et une porte simple à l'autre extrémité. Finalement, il est également possible de retrouver les 3 portes séparées et divisées par des fenêtres. Cette grande variation dans la disposition des portes favorise le non-alignement vertical des fenêtres des étages avec les ouvertures du rez-de-chaussée. Cependant, les alignements verticaux sont réguliers pour les 2 étages supérieurs. Il est possible de retrouver des triplex avec escalier intérieur jumelés. La ligne de lot agit alors comme axe de symétrie. <u>Couronnement (parapets, corniches & fausses mansardes)</u> 1870-1910: Le couronnement est composé de parapet détaillé de jeux de briques élaborés et d'acrotères ou d'une corniche moulurée ouvragée en bois à modillons, à denticules ou à consoles. 1915 à 1925: couronnement de jeux de brique élaboré avec parapet à fronton (plat, à pignon ou étagé) et acrotères. 1920-1930: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères et solin mouluré; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1930-1955: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères pouvant être surmontées d'amortissements, solin mouluré et insertion de pierre artificielle ornementales au fronton; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1940-1960: le couronnement est simple, composé d'un parapet plat orné d'une pierre artificielle moulée sur toute la longueur de la façade et d'un solinage simple ou d'un avant-toit, sans parapet. Il est également possible de retrouver des fausses mansardes.
Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est carrée ou rectangulaire. <u>Portes</u> Les portes sont simples ou jumelées avec imposte. La hauteur de l'imposte est variable.

2.5 Le triplex avec escalier intérieur (suite)

Ouvertures (suite) :	1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940 à 1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. Les portes sont généralement simples ou jumelées et possèdent une imposte. <u>Encadrement</u> 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré ou en pierre de taille entourant toute l'ouverture lorsque le revêtement est fait de pierre. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.

Variantes

Variante 1 : Le triplex avec escalier intérieur à plus de trois logements

Bien que ce type de bâtiment soit en majorité un édifice à 3 logements superposés, il est possible qu'il possède plus de 3 logements notamment en fonction de sa largeur ou de sa position relative (par exemple, sur un coin de rue). Les logements situés aux étages supérieurs partagent alors leur escalier d'accès.

Variante 2 : Le triplex avec escalier intérieur situé en coin de rue

Lorsque situés sur un coin de rue, les triplex avec escalier intérieur possèdent généralement un coin tronqué. On peut alors trouver sur le mur d'angle des balcons aux étages et une porte au rez-de-chaussée. La corniche ou le couronnement de ces bâtiments est continue sur les 2 façades. Les fenêtres de la façade latérale sont disposées en alignement seulement pour les 2 étages supérieurs.

Variante 3 : Le triplex avec escalier intérieur et porte cochère

Finalement, le triplex avec escalier intérieur est fréquemment implanté dans un tissu urbain sans ruelle. On retrouve alors une porte cochère pour accéder à la cour arrière. Bien qu'il soit possible qu'un seul bâtiment possède sa propre porte cochère, il est plus fréquent d'observer le partage de la porte cochère entre 2 bâtiments jumelés. Une travée centrale est alors ajoutée à la composition architecturale. Celle-ci peut inclure ou non des ouvertures aux étages supérieurs.

2.6 Le triplex avec escalier extérieur

Le triplex avec escalier extérieur est un bâtiment de 3 étages, implanté avec une marge de recul avant et caractérisé par la présence d'un escalier extérieur qui permet de rejoindre le premier étage où sont situées les portes d'accès aux logements des étages supérieurs.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Cette variante du triplex est la plus fréquente de l'arrondissement du Sud-Ouest. Le triplex avec escalier extérieur est le type architectural de base du tissu urbain avec îlots à 4 faces bâties et ruelle en « H » si typique de plusieurs quartiers montréalais. Ce triplex a été construit principalement à partir de 1900, soit dans la période de création des infrastructures municipales (1875 à 1945).

Caractéristiques

Implantation :	Le triplex avec escalier extérieur est implanté de façon contiguë et possède une marge de recul avant qui varie entre 2,5 et 5 mètres. L'alignement des façades n'est pas régulier. L'aménagement des cours avant est souvent caractérisé par la présence d'une clôture basse en métal.
Volumétrie :	Le corps de bâti est rectangulaire et présente parfois des fenêtres en saillie sur tous les niveaux. Le triplex avec escalier extérieur présente généralement une rallonge arrière. La disposition de celle-ci s'inverse d'un bâtiment à l'autre de manière à créer des cours communes. Le toit est plat. La hauteur est de 3 étages et la surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol est de 2 à 3 contremarches. On retrouve un escalier d'accès extérieur qui conduit au premier étage. La présence de balcons est possible.
Matériau de revêtement :	<u>Socles</u> Le socle est revêtu de pierres à bossages ou de béton apparent (1950). <u>Corps</u> La brique est le matériau de revêtement dominant pour le corps de la façade. 1910-1930: quelques bâtiments sont revêtus de pierres à bossages. 1940-1970: Le corps du bâtiment peut être composé de plusieurs revêtements (pierre au rez-de-chaussé et brique à l'étage) selon les étages et divisé par un bandeau de pierre artificielle lisse. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. 1950-1960: On retrouve parfois de la pierre pour souligner certains aspects du bâtiment, notamment les rez-de-chaussée ou les parois verticales et la galerie. L'appareillage de brique peut être en panneresse ou en damier. <u>Couronnement</u> 1850 -1910: Corniche en bois ou en métal ouvragé ou parapet composés de jeux de brique ou fausse mansarde revêtue de tôle à baguette ou d'ardoise avec corniche. 1900-1940: Corniche est en bois ou parapet composé d'un jeu de brique détaillé. 1940-1980: Avant-toit en bardeau d'asphalte. <u>Saillies</u> 1850-1940: Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal, simples ou élaborés, droit ou galbé, avec l'insertion de volutes. 1940-1970 : Les balcons sont fabriqués en béton apparent, recouvert de pierre ou en fibre de verre au rez-de-chaussé; aux étages, ils sont faits de structure en acier ou en bois. Les garde-corps sont en métal, droit, avec l'insertion de détails géométriques ou de barrotins horizontaux. Les balcons et les marches des escaliers extérieurs sont en bois et les garde-corps sont en métal

2.6 Le triplex avec escalier extérieur (suite)

Caractéristiques	
Traitement des façades :	Deux modes principaux de composition de la façade des triplex avec escalier extérieur sont présents dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le premier est une composition asymétrique composée de deux travées verticales. La première travée est formée de l'alignement de l'escalier extérieur, des portes d'entrée du premier étage et d'une fenêtre et d'un balcon au deuxième étage. La deuxième travée est formée d'un alignement de fenêtres. Cette travée peut être en saillie par rapport au plan du mur de façade. Dans ce mode de composition, il est fréquent que la porte d'entrée du logement du rez-de-chaussée soit disposée à l'écart de ces 2 alignements verticaux. Elle est alors soit au centre de la façade, soit juste en retrait de l'escalier extérieur. Le deuxième mode de composition est symétrique et composé de 3 travées verticales. La travée centrale est formée d'un alignement de portes et de balcons et les travées latérales sont formées d'un alignement de fenêtres. Au premier étage, il est possible de retrouver les 2 portes d'accès aux logements supérieurs au centre de la façade. L'escalier extérieur est alors légèrement courbé. Il est également possible que l'escalier extérieur soit droit et conduise aux portes d'accès disposées dans l'un des alignements latéraux. Il est fréquent que le porche d'entrée du premier étage soit aménagé en retrait par rapport au plan de la façade. <u>Couronnement (parapets, corniches & fausses mansardes)</u> Le couronnement se démarque par la présence d'une corniche moulurée en bois, d'une corniche en pierre ou d'un parapet à fronton. 1870-1910: Le couronnement est composé de parapet détaillé de jeux de briques élaborés et d'acrotères ou d'une corniche moulurée ouvragée en bois à modillons, à denticules ou à consoles. 1915 à 1925: le couronnement est composé de jeux de brique élaborés avec parapet à fronton (plat, à pignon ou étagé) et acrotères. 1920-1930: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères et solin mouluré; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1930-1955: le couronnement peut être composé d'un ou plusieurs détails suivants : - jeux de brique selon divers appareillage (en boutisse, en panneresse, en angle, en vannerie, affleurante ou rentrante, de forme allongé); - insertion de médaillon en pierre artificielle moulée; - parapet (plat, à pignon ou étagé) avec ou sans acrotères pouvant être surmontées d'amortissements, solin mouluré et insertion de pierre artificielle ornementales au fronton; - solin mouluré et d'acrotères aux extrémités. 1940-1960: le couronnement est simple, composé d'un parapet plat orné d'une pierre artificielle moulée sur toute la longueur de la façade et d'un solinage simple ou d'un avant-toit, sans parapet.

2.6 Le triplex avec escalier extérieur (suite)

Caractéristiques

Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est carrée ou rectangulaire. On retrouve des modèles à battant ou des modèles à portion fixe dans le haut et coulissantes dans le bas à 2 ou 4 panneaux. <u>Portes</u> Les portes sont simples avec imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Au premier étage, les portes d'accès aux logements des étages supérieurs sont parfois jumelées. 1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940 à 1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. Les portes sont généralement simples ou jumelées et possèdent une imposte. <u>Encadrement</u> 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré ou en pierre de taille entourant toute l'ouverture lorsque le revêtement est fait de pierre. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.

Variantes

Variante 1 : Le triplex jumelé avec escalier extérieur

Le triplex avec escalier extérieur est parfois jumelé. On retrouve alors un escalier extérieur commun pour les 4 logements situés aux étages supérieurs. Cette variante du triplex est similaire au multiplex mis à part l'accès indépendant pour tous les logements et la largeur qui est généralement le double du triplex avec escalier extérieur régulier.

2.7 Le multiplex

Le multiplex est un bâtiment de 3 étages généralement implanté avec une marge de recul avant et sans marge latérale. Il se caractérise par la présence de 2 logements par étage et la présence d'un accès commun pour les 2 logements de l'étage supérieur.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

Le multiplex est une dérivation du triplex avec escalier extérieur. Il constitue la transformation typologique du triplex afin de répondre au processus de densification du tissu urbain. Il a généralement été construit dans un tissu urbain avec ruelle, donc de façon similaire au triplex, mais sur des parcelles plus larges. Ce type de bâtiment a surtout été construit à partir de la Première Guerre mondiale jusqu'à la fin de la période de création des infrastructures municipales (1875-1945).

Caractéristiques

Implantation :	Le multiplex est implanté de façon contiguë. La marge de recul avant varie de 2 à 4,5 mètres. L'alignement des façades est régulier si les multiplex sont construits en série. L'aménagement extérieur est caractérisé par la présence d'une clôture basse en métal ou parfois en bois.
Volumétrie :	Le corps de bâti est de forme rectangulaire simple et sans saillie. On remarque généralement la présence d'une rallonge arrière. La disposition de celle-ci est inversée d'un bâtiment à l'autre de manière à maximiser l'ensoleillement des cours. La hauteur est de 3 étages avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol de 2 à 3 contremarches. Le toit est plat. On retrouve un balcon sur tous les niveaux au-dessus de l'entrée du rez-de-chaussée. Un escalier extérieur mène au premier étage.
Matériau de revêtement :	Le socle est en béton ou revêtu de pierres à bossages. La brique est le matériau de revêtement dominant. Les balcons et les marches des escaliers sont en bois et les garde-corps sont en métal.
Traitement des façades :	Le socle se distingue par la présence de 1 ou 2 rangs de pierres ou d'une fondation apparente en béton. La composition des façades est symétrique. Les portes d'entrées et les balcons sont disposés dans l'alignement central de la façade. On retrouve 2 alignements latéraux formés de fenêtres. La présence des portes au premier étage est parfois soulignée par un porche d'entrée en alcôve. Le couronnement du bâtiment est souligné par la présence d'une corniche moulurée en métal, d'une corniche en brique ou d'un parapet à fronton.
Ouvertures :	<u>Fenêtres</u> 1850 à 1940: Les fenêtres sont à guillotine ou composées d'une partie fixe et d'une partie coulissante. La proportion d'origine des fenêtres est de 1 largeur = ½ hauteur. Les fenêtres peuvent être jumelées. Lorsque la proportion est rectangulaire, les fenêtres sont jumelées avec un pied-droit au centre. Les fenêtres d'origine sont avec ou sans imposte. 1940- aujourd'hui : La proportion des ouvertures est carrée ou rectangulaire. <u>Portes</u> Les portes sont simples avec imposte. La hauteur de l'imposte est variable. Les portes sont généralement jumelées sauf au dernier étage où elles sont simples. 1900 à 1930: Les portes sont en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses et avec imposte vitré. 1920 : possibilité d'un vitrail dans la porte. 1930: Les portes sont simples, en bois, percée d'une ouverture rectangulaire de dimensions diverses de section latérales vitrées. 1940 à 1970: Les portes sont sans imposte, colorées, le vitrage se présente sous des formes variées. 1980 : Les portes sont combinées à des impostes latéraux. Les portes sont généralement simples ou jumelées et possèdent une imposte.

2.7 Le multiplex

Caractéristiques	
Ouvertures (suite):	Encadrement 1850 à 1920: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau composé de briques en soldat en alternance de boutisse et panneresse droit ou arc cintré ou en pierre de taille entourant toute l'ouverture lorsque le revêtement est fait de pierre. Présence de vitraux dans la portion haute des fenêtres ou en imposte. 1930 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteau en pierre ornementé. 1920 à 1950: Encadrement des ouvertures exprimé avec linteaux en pierre artificielle moulée. 1900 à 1960: Encadrement des ouvertures exprimé avec des allèges en pierre.
Variantes	
Il n'y a pas de variantes du multiplex.	

3. L'IMMEUBLE D'APPARTEMENTS

La construction des bâtiments de cette famille commence à la fin de la période de création des infrastructures municipales (1875-1945) et s'échelonne jusqu'à nos jours. On retrouve l'immeuble d'appartements sous trois formes: la maison d'appartements, la conciergerie et l'immeuble d'appartements.

3.1 La maison d'appartements

La maison d'appartements est un bâtiment de 2 étages qui compte généralement 4 ou 6 logements et un escalier central intérieur commun qui permet d'accéder à tous les logements. Bien qu'il soit implanté avec une marge de recul avant, il peut être isolé, semi-détaché ou contigu.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

La maison d'appartements voit le jour à partir des années 1930. Sa construction chevauche donc la fin de la période dite de création des infrastructures municipales (1875-1945) et le début de la période dite de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Cet immeuble à logements se différencie du plex par la présence d'un escalier commun intérieur pour accéder aux logements.

Caractéristiques

Implantation :	La maison d'appartements peut être isolée, semi-détachée ou contiguë. La marge de recul avant varie de 2,5 à 4,5 mètres. Lorsque présente, la marge latérale varie de 1 à 1,5 mètre. L'alignement des façades est présent pour les bâtiments construits en série.
Volumétrie :	Les bâtiments possèdent un plan de forme rectangulaire simple. La hauteur est de 2 étages avec une surélévation du rez-de-chaussée de 5 à 6 contremarches. Le niveau du rez-de-chaussée est accessible par un escalier intérieur ou extérieur. Le porche d'entrée et parfois la cage d'escalier sont en saillie. Des balcons sont souvent alignés sur chaque côté de la façade.
Matériau de revêtement :	Le socle est en béton. La brique est le matériau de revêtement dominant. La pierre peut être utilisée comme matériau de revêtement au rez-de-chaussée. Lorsque présentes, les fausses toitures sont revêtues de bardeaux d'asphalte.
Traitement des façades :	La fondation en béton est apparente. Le socle peut également inclure le rez-de-chaussée. Celui-ci est alors revêtu de pierre ce qui crée une division horizontale avec le reste de la façade qui est revêtu de briques. Ces bâtiments possèdent une composition symétrique dans laquelle la porte d'accès principale est située au centre. Une ouverture allongée surmonte souvent cette porte afin d'éclairer la cage d'escalier. Un alignement vertical de balcons ou de fenêtres est présent de chaque côté de la travée centrale. Le nombre de fenêtres dans chacun de ces alignements latéraux est variable. Le couronnement est simple et habituellement composé d'un simple solin métallique. On peut également retrouver un avant-toit peu proéminent ou une fausse toiture. Lorsque le volume de l'escalier est en saillie, il peut être couronné d'un pignon.
Ouvertures :	Les fenêtres sont de types et proportions variés. On retrouve des fenêtres à battants ou à guillotine dont les proportions sont 1 largeur = ½ hauteur de même que des fenêtres de proportion carrée ou légèrement horizontale. Ces fenêtres sont habituellement composées de parties fixes et mobiles. La porte d'entrée du rez-de-chaussée est simple ou double. Elle n'est pas surmontée d'une imposte mais peut être accompagnée de fenêtres latérales. On retrouve parfois une marquise ou un avant-toit afin de protéger l'entrée. Les portes des balcons sont des portes simples ou de type porte-fenêtre.

Variantes

Il n'y a pas de variante pour ce type architectural.

3.2 La conciergerie

La conciergerie est un bâtiment multifamilial dont la hauteur est de 3 ou 4 étages et dont l'accès aux logements est commun. Le volume rectangulaire et simple de la conciergerie est souvent ponctué par la présence de balcons.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

La plupart des conciergeries de l'arrondissement du Sud-Ouest ont été construites pendant la période de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Il s'agit donc essentiellement de bâtiments de substitution qui remplacent des structures plus anciennes, à l'exception des conciergeries situées sur le boulevard des Trinitaires dont l'aménagement a été prévu en fonction de l'érection de ce type d'immeuble. Les conciergeries sont conçues et construites individuellement ou par ensemble, ce qui amène de grandes différences dans leur mode d'implantation et de composition architecturale. De plus, les gabarits varient énormément en fonction du nombre de logements inclus dans le projet. On retrouve ces bâtiments dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Caractéristiques

Implantation :	La conciergerie est généralement isolée. Les marges de recul avant et latérales sont alors de dimensions variables. On retrouve également des conciergeries contiguës, construites en ensemble. Les marges avant sont alors uniformes pour tout l'ensemble. Les aménagements paysagers sont caractérisés par la dominance des surfaces gazonnées.
Volumétrie :	L'immeuble d'appartements possède un plan de forme rectangulaire simple. Le côté le plus large est généralement parallèle à la rue. Sa hauteur varie de 3 à 4 étages. Le toit est plat. Les seules saillies présentes en façades sont les alignements verticaux de balcons sur tous les niveaux.
Matériau de revêtement :	Le socle est en béton. Le corps de la façade est généralement revêtu de briques dont les teintes peuvent varier.
Traitement des façades :	Le socle est composé de la fondation apparente. Le corps de la façade est composé d'un nombre irrégulier d'alignements verticaux d'ouvertures. Le couronnement est peu exprimé. Il est généralement composé d'un simple solin métallique. L'utilisation de briques d'une couleur contrastante à celle du corps de la façade et disposées en bandeau contribue parfois à former un couronnement. Le couronnement peut également être formé d'une toiture en projection.
Ouvertures :	Les types de fenêtres et de portes ainsi que leur proportion sont variés sur ce type de bâtiment. Le linteau et l'encadrement des ouvertures sont peu ou pas exprimés.

Variantes

Aucune variante n'a été identifiée pour ce type architectural.

3.3 L'immeuble d'appartements

L'immeuble d'appartements est un bâtiment de grande dimension dont l'accès aux logements des étages supérieurs est caractérisé par la présence d'un ascenseur. Ainsi, ces bâtiments sont souvent implantés sur de larges parcelles. Ils possèdent généralement plus de 4 étages et peuvent se présenter sous la forme d'une tour à logements.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

La plupart des immeubles d'appartements de l'arrondissement du Sud-Ouest ont été construits pendant la période de revitalisation et de rénovation urbaine (1945 à nos jours). Il s'agit donc essentiellement de bâtiments de substitution qui remplacent des structures plus anciennes. Les immeubles d'appartements sont conçus et construits individuellement ou par ensemble, ce qui amène de grandes différences dans leur mode d'implantation et de composition architecturale. De plus, les gabarits varient énormément en fonction du nombre de logements inclus dans le projet. On retrouve ces bâtiments dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement du Sud- Ouest.

Caractéristiques

Implantation :	L'immeuble d'appartements est généralement isolé mais ses marges de recul avant et latérales sont de dimensions variables. Les façades ne forment pas d'alignements réguliers. Les aménagements paysagers sont caractérisés par la dominance des surfaces gazonnées.
Volumétrie :	L'immeuble d'appartements possède un plan de forme rectangulaire simple. Le côté le plus large est généralement parallèle à la rue. Sa hauteur est de plus de 4 étages. Le toit est plat. Les balcons en saillie sont fréquents.
Matériau de revêtement :	Le socle est en béton. Le corps de la façade est généralement revêtu de briques dont les teintes peuvent varier.
Traitement des façades :	Le socle est composé de la fondation apparente. Le corps de la façade est composé d'un nombre irrégulier d'alignements verticaux d'ouvertures. Le couronnement est peu exprimé. Il est généralement composé d'un simple solin métallique.
Ouvertures :	Les types de fenêtres et de portes ainsi que leur proportion sont variés sur ce type de bâtiment. Le linteau et l'encadrement des ouvertures sont peu ou pas exprimés.

Variantes

Aucune variante n'a été identifiée pour ce type architectural.

4. L'IMMEUBLE À VOCATION MIXTE

L'immeuble à vocation mixte est un bâtiment résidentiel dont le rez-de-chaussée est occupé par un commerce. Ils sont généralement implantés sans marge de recul avant sur des artères commerciales. La composition architecturale de ces bâtiments possède une division claire entre le rez-de-chaussée et les autres étages qui se concrétise par le changement de matériau de revêtement, la présence d'une corniche et l'utilisation d'une fenestration différente.

Contexte de développement et lieux d'occurrence

L'immeuble à vocation mixte est principalement présent sur les grandes artères commerciales de l'arrondissement du Sud-Ouest ainsi qu'à certaines intersections de rues résidentielles.

Les immeubles à vocation mixte peuvent avoir été construits à cette fin. Ils possèdent alors les caractéristiques générales décrites dans cette fiche. Il est cependant possible que l'immeuble à vocation mixte soit le résultat de transformations effectuées sur des bâtiments résidentiels pour l'insertion de la fonction commerciale. Dans ce cas, les variantes sont plus fréquentes.

Caractéristiques

Implantation :	L'immeuble à vocation mixte est implanté de façon contiguë, sans marge de recul avant. Les façades forment généralement des alignements réguliers.
Volumétrie :	L'immeuble à vocation mixte possède un corps de bâti de forme rectangulaire simple. Sa hauteur est de 2 à 3 étages. Son toit est généralement plat mais il peut aussi être en pente ou orné d'une fausse mansarde. La plupart des bâtiments mixtes ne présentent pas de fenêtres en saillie. Lorsqu'elles sont présentes, elles couvrent seulement les étages supérieurs. Des balcons sont parfois présents aux étages supérieurs.
Matériau de revêtement :	Le socle est revêtu de pierres à bossages, de pierres de taille, de béton ou de bois. Le corps de la façade peut être revêtu de briques ou de pierres à bossages. La pierre est particulièrement présente sur les grandes artères commerciales telles les rues Notre-Dame, Saint-Jacques, du Centre, Wellington et l'avenue de l'Église. Les constructions du boulevard Monk étant plus récentes, elles possèdent plus rarement un revêtement de pierres. Les fausses mansardes sont revêtues de tôle ou de bardeaux d'ardoise. Les fenêtres en saillie sont généralement en bois. Les balcons sont en bois et les garde-corps sont en métal.
Traitement des façades :	Contrairement à la plupart des autres types de bâtiment présentés, le socle de l'immeuble à vocation mixte inclut tout le rez-de-chaussée. Une large partie de la façade du rez-de-chaussée est généralement occupée par une vitrine. Des panneaux de bois peuvent occuper l'espace non vitré, notamment la partie sous les vitrines. Une corniche moulurée, généralement en bois, divise le rez-de-chaussée des étages. Sur les bâtiments plus récents, cette corniche est remplacée par un auvent ou des éléments d'affichage. Lorsque la vitrine n'occupe pas toute la façade, des pilastres en bois ou en pierre peuvent diviser horizontalement la devanture. Sur la partie de la façade revêtue de maçonnerie, le socle est formé d'un bandeau de pierre. Les ouvertures du rez-de-chaussée peuvent ne pas être alignées avec celles des étages supérieurs. Le corps de la façade est composé d'alignements verticaux et horizontaux d'ouvertures. Le nombre d'alignement est cependant variable d'un bâtiment à l'autre. Lorsque l'on retrouve des balcons, ceux-ci sont alignés verticalement.

4. L'IMMEUBLE À VOCATION MIXTE (suite)

Caractéristiques (suite)

Traitement des façades (suite):	Il est à noter que lorsque l'immeuble à vocation mixte est situé sur un coin de rue, le traitement commercial du rez-de-chaussée, c'est-à-dire la vitrine et la corniche, se prolonge généralement sur 1 à 2 mètres sur la façade latérale. La composition du reste de la façade latérale est alors formée d'alignements d'ouvertures pour les étages supérieurs et d'aucune fenêtre ou de fenêtres qui peuvent ne pas être alignées pour le rez-de-chaussée. Le couronnement est composé d'une corniche moulurée ou d'une fausse mansarde. Lorsque le bâtiment est situé sur un coin de rue, la corniche ou la fausse mansarde couvre les 2 façades. Dans le cas des fausses mansardes, le coin est souvent marqué par un élément proéminent comme une tourelle.
Ouvertures :	À l'exception des vitrines, les fenêtres sont à guillotine ou à battants avec imposte. Leur proportion est équivalente à 1 largeur = ½ hauteur. Les vitrines sont de composition symétrique avec une porte simple. Les portes sont simples avec imposte. La porte du commerce peut être de types variés et possède généralement une grande proportion de vitrage. L'encadrement des ouvertures dépend du matériau de revêtement. Pour les bâtiments en brique, la présence d'un linteau droit en pierre est dominante. Le linteau peut également être formé de briques en soldat. Sa forme est alors droite ou en arc surbaissé. Pour les bâtiments revêtus de pierres à bossages, on retrouve un encadrement complet en pierre de taille. Il est à noter que la plupart des bâtiments construits après 1945 utilisent peu ou pas d'éléments ornementaux pour exprimer l'encadrement des ouvertures.

Variantes

Variante 1 : Le bâtiment résidentiel transformé en immeuble à vocation mixte

La transformation des rez-de-chaussée est particulièrement fréquente sur les bâtiments résidentiels situés aux intersections. La vitrine commerciale occupe alors une partie seulement de la façade principale ainsi qu'environ 2 mètres de la façade latérale. La composition du rez-de- chaussée commercial est similaire à celle du type de base. Le reste du rez-de-chaussée peut présenter des ouvertures qui ne sont généralement pas alignées verticalement à celles des étages supérieurs. Lorsque le bâtiment transformé n'est pas situé à une intersection, la façade commerciale occupe alors la totalité de la largeur du bâtiment. Cette transformation peut s'appliquer à la plupart des types architecturaux décrits précédemment mais elle est particulièrement fréquente en l'absence de marge de recul avant. Lorsqu'il y a une marge de recul avant, on remarque généralement le recouvrement de la cour avant avec un matériau dur.

5. L'IMMEUBLE À VOCATION COMMERCIALE

Quelques immeubles à vocation uniquement commerciale ont été construits sur les grandes artères du Sud-Ouest. Ces bâtiments sont généralement conçus par des architectes et possèdent un langage architectural qui leur est propre. Lorsqu'ils sont situés à une intersection, leur façade latérale conserve les mêmes règles de composition que la façade principale. On note dans l'arrondissement une grande différenciation des bâtiments de ce type.

6. L'IMMEUBLE À VOCATION INDUSTRIELLE

Le pourtour du canal de Lachine ainsi que tous les secteurs situés à proximité de voies ferrées ont conservé un tissu urbain à larges mailles, destiné principalement à la fonction industrielle. La plupart des bâtiments industriels qui sont toujours présents dans ces secteurs possèdent une grande simplicité architecturale. Les ouvertures sont disposées en alignement régulier et les éléments de structures forment les principaux éléments d'ornementation. Le mode d'implantation et les matériaux de revêtement sont cependant variables.

7. L'IMMEUBLE À VOCATION INSTITUTIONNELLE

Les immeubles institutionnels de l'arrondissement du Sud-Ouest sont répartis sur l'ensemble de son territoire. Ils peuvent former des complexes qui occupent un îlot entier, par exemple l'école secondaire Saint-Henri située dans l'îlot délimité par les rues Saint-Ferdinand, du Couvent, Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest, ou être insérés à l'intérieur du tissu résidentiel. Ces bâtiments sont destinés à des fonctions multiples (église, école, hôpital, etc.). et possède, comme l'immeuble à vocation commerciale, une architecture qui leur est propre. Les bâtiments de ce type constituent des exceptions dans le tissu urbain plutôt que des éléments de base.

ANNEXE P - FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE (FRC)

CALCUL DU FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE (FRC)

Le facteur de résilience climatique (FRC) est un indice qui exprime le rapport entre la somme des aires de résilience climatique, soit les éléments de l'aménagement paysager, et la superficie du terrain sur lequel elles se trouvent.

Le facteur de résilience climatique est déterminé par la formule suivante :

FRC = ∑ ARC ÷ superficie totale du terrain

Dans cette formule, FRC correspond au facteur de résilience climatique et ARC correspond à l'aire de résilience climatique.

L'aire de résilience climatique est déterminée par la formule suivante :

ARC = (S X V)

Dans cette formule, au regard du tableau A de la présente annexe, S correspond à la superficie ou la quantité (colonne 5) de la composante (colonne 2) et V correspond à la valeur (colonne 4) attribuée à la composante (colonne 2).

Le calcul du facteur de résilience climatique s'effectue conformément aux dispositions suivantes :

1° à moins d'indication contraire, la superficie ou la superficie équivalente de chacun des éléments de l'aménagement paysager occupant une même surface est comptabilisée;

2° pour les arbres et les arbustes de grande taille, la quantité d'arbres et d'arbustes est multipliée par la superficie équivalente en mètres carrés telle qu'elle est indiquée pour chaque composante;

3° pour les structures verticales végétalisées, la superficie en mètres carrés de la partie du mur ou de la clôture qui sera recouverte de végétation doit être utilisée;

4° pour tous les éléments autres que les arbres, les arbustes de grande taille et les structures verticales végétalisées, la superficie en mètres carrés est déterminée par la totalité de la superficie occupée par l'élément de l'aménagement paysager.

ANNEXE P - FACTEUR DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE (FRC)

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Choix des végétaux :
Les végétaux plantés doivent être sélectionnés en fonction de la zone de rusticité applicable sur le territoire.

Si plus de deux végétaux sont plantés, ils doivent provenir d'un minimum de trois espèces différentes.

Préservation de la végétation existante :
Les végétaux existants sur un terrain sont admissibles au calcul du FRC.

II. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES PAR COMPOSANTE.

PERMÉABILITÉ DES SURFACES EN CONTACT AVEC LE SOL - CATÉGORIE A

Une surface au-dessus d'un bâtiment n'est pas visée par la catégorie A. Les composantes de la catégorie A occupant une même surface ne peuvent pas s'additionner.

A.1. Surface scellée

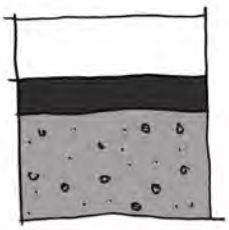

1° la surface est imperméable à l'air et à l'eau et ne présente aucune croissance végétale (par exemple: béton, asphalte, carrelage, gravier compacté, revêtements plastiques étanches, revêtements minéraux meubles stabilisés);

2° aucune surface scellée n'est admissible au calcul du FRC.

A.2. Surface partiellement scellée



1° la surface est perméable à l'air et à l'eau et ne présente aucune croissance végétale;

2° toute surface partiellement scellée est admissible au calcul du FRC;

3° de façon non limitative, toute surface recouverte d'un matériau de revêtement appartenant à l'une des catégories suivantes est considérée comme partiellement scellée :

- revêtement meuble organique constitué d'éléments grossiers d'origine organique : copeaux, fragments et plaquettes de bois (écorcés ou non), écorces de bois (type pin, coco), matériaux divers de type noyaux, coquilles, coques (noisettes, sarrasin, amandes);
- revêtements meubles minéraux constitués principalement d'éléments minéraux meubles : mélanges argilo-calcaires, granulats ou graviers concassés de diverses granulométries;
- pavé drainant ou à joints poreux constitué de pavés assemblés présentant des joints perméables ou de pavés eux-mêmes perméables, principalement en béton ou en pierre (pavé drainant (poreux), pavé à joints élargis, remplis de gravier ou de sable, pavé à ouverture de drainage);
- dalle alvéolée, dalle en béton ou en PVC, présentant des ouvertures remplies d'un matériau perméable autre que de la terre végétale (sable, gravier ou autre élément en béton);
- béton de résine drainant, béton drainant, enrobé poreux;

4° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 0,2.

A.3. Surface semi-scellée

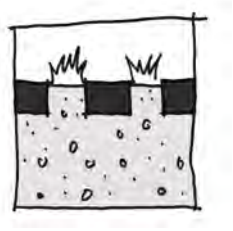

1° la surface est perméable à l'air et à l'eau, permet l'infiltration d'eau et la croissance des plantes;

2° toute surface semi-scellée est admissible au calcul du FRC;

3° de façon non limitative, toute surface recouverte d'un matériau de revêtement appartenant à l'une des catégories suivantes est considérée comme semi-scellée :

- pavé à joints élargis végétalisés : joint rempli d'un mélange organo-minéral pour assurer la croissance de végétaux;
- dalle alvéolée végétalisée: dalle en béton ou en PVC, présentant des ouvertures végétalisées;

4° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 0,4.

A.4. Surface non scellée en pleine terre (gazon, terre)

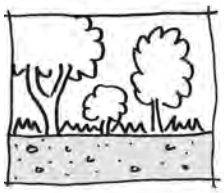

1° la surface est perméable, sans limite de profondeur et disponible pour la plantation;

2° sous réserve du paragraphe 3°, toute surface non scellée en pleine terre est admissible au calcul du FRC (par exemple : surface gazonnée, terre);

3° une surface non scellée en pleine terre couverte par une construction qui exige un emplacement sur le sol dont le pourcentage d'ouverture est inférieur à 50 % ou par une saillie dont la partie la plus basse est inférieure à 2 m à partir du niveau du sol n'est pas admissible au calcul du FRC;

4° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 1,5.

A.5. Ouvrage de biorétention

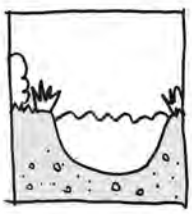

1° la surface est un aménagement paysager installé en dépression pour gérer le ruissellement des eaux pluviales. Son fond doit être perméable pour permettre une infiltration partielle ou complète;

2° de façon non limitative, un bassin d'infiltration, une tranchée d'infiltration, un réservoir souterrain sans fond, un bassin de surface avec retenue permanente ou temporaire, un fossé engazonné et un jardin de pluie constituent un ouvrage de biorétention;

3° tout ouvrage de biorétention doit retenir les eaux de ruissellement temporairement et permettre leur infiltration dans le sol dans un délai maximal de 48 heures suivant un épisode pluvial afin d'éviter la stagnation des eaux;

4° tout ouvrage de biorétention doit respecter les exigences suivantes :

a) l'ouvrage doit être situé à une distance horizontale d'au moins 4 m de la fondation de tout bâtiment;

b) en cas d'impossibilité, dû au manque d'espace sur le terrain, de respecter la distance minimale prescrite au sous-paragraphe a), une membrane verticale étanche doit être placée entre les bâtiments et l'ouvrage de biorétention;

5° tout ouvrage de biorétention qui respecte les conditions prévues aux paragraphes 3° et 4° est admissible au calcul du FRC;

6° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

7° la valeur de cette composante est de 1,5.

PLANTATION - CATÉGORIE B

B.1. Arbre

Un arbre nouvellement planté ou existant est, selon la sous-catégorie à laquelle il appartient, affecté d'une superficie équivalente.

B.1.1. Arbre à grand déploiement (autre que fruitier)

1° tout arbre à grand déploiement, autre que fruitier, est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 20 m² / arbre;

3° le produit de la multiplication du nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC X 20 m²*);

4° la valeur de cette composante est de 1.

B.1.2. Arbre à moyen déploiement (autre que fruitier)

1° tout arbre à moyen déploiement, autre que fruitier, est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 15 m² / arbre;

3° le produit de la multiplication du nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC X 15 m²*);

4° la valeur de cette composante est de 1.

B.1.3. Arbre à petit déploiement (autre que fruitier)

1° tout arbre à petit déploiement, autre que fruitier, est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 10 m² / arbre;

3° le produit de la multiplication du nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC X 10 m²*);

4° la valeur de cette composante est de 1.

B.1.4. Arbre fruitier

1° tout arbre produisant des fruits comestibles pour la consommation humaine est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 10 m² / arbre;

3° le produit de la multiplication du nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC X 10 m²*);

4° la valeur de cette composante est de 1,1.

B.1.5. Arbre mature existant

1° tout arbre existant ayant un DHP d'au moins 15 cm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 20 m² / arbre;

3° le produit de la multiplication du nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbres admissibles au calcul du FRC X 20 m²*);

4° la valeur de cette composante est de 1,2.

B.2. Arbuste, plante vivace et couvre-sol

La surface nue du sol entre les végétaux doit être complètement couverte par les arbustes, les plantes vivaces ou les couvre-sols dans les trois ans suivant la fin des travaux d'aménagement du terrain.

Si des arbustes ou des plantes vivaces partagent le même lit de plantation, la norme de profondeur de terre applicable doit être celle la plus exigeante pour ces composantes.

B.2.1. Paillis

1° toute surface couverte par du paillis grossier (par exemple des copeaux de bois d'arboriculteur, de l'écorce grossière, du paillis de compost ou du paillis minéral) maintenue à une épaisseur minimale de 100 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie occupée par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 0,1.

B.2.2. Arbuste et plante vivace de petite taille, couvre sol ou pré-fleuri

1° sous réserve du paragraphe 3°, toute surface couverte d'arbustes ou de plantes vivaces à feuilles persistantes dont la hauteur est inférieure à 600 mm à maturité et qui respecte la condition prévue au paragraphe 5° est admissible au calcul du FRC;

2° sous réserve des paragraphes 3° et 4°, toute surface couverte de couvre-sol ou de pré-fleuri à feuilles persistantes qui respecte la condition prévue au paragraphe 5° est admissible au calcul du FRC;

3° les arbustes, plantes vivaces, couvre sol et pré-fleuri plantés dans un contenant de plantation (composante C.3) ne sont pas admissibles au calcul du FRC;

4° une surface gazonnée n'est pas admissible au calcul du FRC;

5° la profondeur de terre doit être d'au moins 300 mm;

6° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

7° la valeur de cette composante est de 0,2.

B.2.3. Arbuste et plante vivace de taille moyenne

1° toute surface couverte d'arbustes ou de plantes vivaces d'une hauteur minimale de 600 mm et inférieure à 1500 mm à maturité qui respecte la condition prévue au paragraphe 2° est admissible au calcul du FRC;

2° la profondeur de terre doit être d'au moins 500 mm;

3° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

4° la valeur de cette composante est de 0,3.

B.2.4. Arbuste de grande taille

1° sous réserve du paragraphe 4°, tout arbuste d'une hauteur minimale de 1500 et inférieure à 3000 mm à maturité qui respecte la condition prévue au paragraphe 3° est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie équivalente est de 3,5 m² / arbuste;

3° la profondeur de terre doit être d'au moins 800 mm;

4° tout arbuste de grande taille planté en alignement continu avec un espacement de moins de 1 m d'un autre arbuste de grande taille afin de créer une haie doit être calculé selon la composante B.2.3 (Arbuste et plante vivace de taille moyenne);

5° le produit du nombre d'arbustes admissibles au calcul du FRC par la superficie équivalente doit être indiqué à la colonne 5 du Tableau A (*nombre d'arbustes admissibles au calcul du FRC X 3,5 m²*);

6° la valeur de cette composante est de 0,4.

B.3. Agriculture urbaine

B.3.1. Plante comestible vivace

1° toute plante comestible vivace pour la consommation humaine autre qu'un arbre fruitier qui respecte la condition prévue au paragraphe 2° est admissible au calcul du FRC;

2° la profondeur de terre doit être d'au moins 300 mm;

3° la superficie occupée par une surface couverte par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

4° la valeur de cette composante est de 0,1.

VÉGÉTALISATION DES BÂTIMENTS - CATÉGORIE C

C.1. Toit végétalisé

Un toit végétalisé est admissible au calcul du FRC, qu'il soit situé au-dessus d'une construction hors-sol ou d'une construction enterrée.

C.1.1. Toit végétalisé extensif

1° un toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 100 mm et inférieure à 150 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie du toit végétalisé extensif doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 0,4.

C.1.2. Toit végétalisé semi-intensif

1° un toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 150 mm et inférieure à 300 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie du toit végétalisé semi-intensif doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 0,6.

C.1.3. Toit végétalisé intensif

1° un toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 300 mm et inférieure à 600 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie occupée par un toit végétalisé intensif doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 0,8.

C.1.4. Toit végétalisé super-intensif

1° un toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 600 mm et inférieure à 1000 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie occupée par un toit végétalisé super-intensif doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 1.

C.1.5. Toit végétalisé ultra-intensif

1° un toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 1000 mm est admissible au calcul du FRC;

2° la superficie occupée par un toit végétalisé ultra-intensif doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

3° la valeur de cette composante est de 1,2.

C.2. Structures verticales végétalisées

Une structure verticale végétalisée est un support pouvant être installé sur un mur ou servir de clôture.

Pour être admissible au calcul du FRC, toute structure verticale végétalisée doit être :

1° fixe;

2° construite avec des matériaux non putrescibles;

3° située dans une zone de plantation bénéficiant d'une période d'ensoleillement minimale de 3 heures par jour;

4° composée de plantes grimpantes vivaces.

La superficie en mètres carrés pour cette composante est calculée pour la surface verticale qui sera couverte par la végétation dans les trois ans suivant la plantation.

C.2.1. Mur végétalisé

1° un mur végétalisé qui respecte les conditions prévues aux paragraphes 2°,4° et 5° est admissible au calcul du FRC;

2° la végétation doit être alimentée en nutriments et en eau directement par les racines plantées dans le sol (en pleine terre);

3° la surface calculée correspond à la superficie de la structure verticale permettant la croissance de végétaux, jusqu'à une hauteur maximale de 10 m;

4° le mur végétalisé ne peut être installé à moins de 2,5 m de toute sortie d'évacuation d'air mécanique sur le terrain ou un terrain adjacent;

5° le mur végétalisé ne doit pas être situé sur la limite d'un terrain;

6° la superficie occupée par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

7° la valeur de cette composante est de 0,5.

C.2.2. Clôture végétalisée

1° une clôture végétalisée connectée directement au sol qui respecte la condition prévue au paragraphe 2° est admissible au calcul du FRC;

2° la végétation doit être alimentée en nutriments et en eau directement par les racines plantées dans le sol (en pleine terre);

3° la surface calculée correspond à la superficie de la structure verticale permettant la croissance de végétaux, jusqu'à une hauteur maximale de 2,5 m;

4° la superficie occupée par cet élément doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 0,3.

C.3. Contenant de plantation

Tout contenant, qui n'est pas considéré comme un toit végétalisé, fixé de manière permanente à la structure du bâtiment et pouvant contenir un volume de terre minimal de 1 m^3, est considéré comme un contenant de plantation.

C.3.1. Contenant de faible profondeur

1° un contenant de plantation ayant un substrat de croissance d'une profondeur minimale de 400 mm et inférieure à 800 mm qui respecte les conditions prévues aux paragraphes 2° et 3° est admissible au calcul du FRC;

2° le volume de terre doit être d'un minimum de 1 m^3;

3° le contenant doit être isolé s'il est recouvert d'arbustes ou de plantes vivaces de taille moyenne (composante B.2.3);

4° la superficie occupée par cet élément (excluant l'épaisseur des bordures du contenant) doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 0,2.

C.3.2. Contenant de grande profondeur

1° un contenant de plantation ayant un substrat de croissance d'une profondeur minimale de 800 mm qui respecte les conditions prévues aux paragraphes 2° et 3° est admissible au calcul du FRC;

2° le volume de terre doit être d'un minimum de 5 m^3;

3° le contenant doit être isolé s'il est planté d'arbres, d'arbustes ou de plantes vivaces de taille moyenne ou d'arbustes de grande taille (composantes B.1.1 à B.1.4, B.2.3 et B.2.4);

4° la superficie occupée par cet élément (excluant l'épaisseur des bordures du contenant) doit être indiquée à la colonne 5 du Tableau A;

5° la valeur de cette composante est de 0,4.

TABLEAU A

(1) Éléments de l'aménagement paysager		(2) Composantes	(3) Description	(4) Valeur (V)	(5) Superficie (m2) ou Quantité (S)	(6) ARC Partiel
A. Perméabilité des surfaces en contact avec le sol		A.1. Surface scellée	La surface est imperméable à l'air et à l'eau et ne présente aucune croissance végétale.	0		0,00
		A.2. Surface partiellement scellée	La surface est perméable à l'air et à l'eau et ne présente aucune croissance végétale.	0,2		0,00
		A.3. Surface semi-scellée	La surface est perméable à l'air et à l'eau, permet l'infiltration d'eau et la croissance des plantes.	0,4		0,00
		A.4.Surface non scellée en pleine terre (gazon, terre)	La surface est perméable sans limite de profondeur et disponible pour la plantation.	1,5		0,00
		A.5. Ouvrage de biorétention	La surface est un aménagement paysager installé en dépression pour gérer le ruissellement des eaux pluviales. Son fond doit être perméable pour permettre une infiltration partielle ou complète.	1,5		0,00
B. Plantation	**B.1. Arbre**	B.1.1. Arbre à grand déploiement (autre que fruitier)	Superficie équivalente à 20m²/arbre.	1		0,00
		B.1.2. Arbre à moyen déploiement (autre que fruitier)	Superficie équivalente à 15m²/arbre.	1		0,00
		B.1.3. Arbre à petit déploiement (autre que fruitier)	Superficie équivalente à 10m²/arbre.	1		0,00
		B.1.4. Arbre fruitier	Arbre produisant des fruits comestibles pour la consommation humaine. Superficie équivalente à 10 m²/arbre.	1,1		0,00
		B.1.5. Arbre mature existant	Arbre existant ayant un DHP d'au moins 15 cm. Superficie équivalente à 20 m²/arbre.	1,2		0,00
	B.2. arbuste, plante vivace et couvre-sol	B.2.1. Paillis	Paillis grossier (par exemple des copeaux de bois d'arboriculteur, de l'écorce grossière, du paillis de compost ou du paillis minéral), maintenu à une épaisseur minimale de 100 mm.	0,1		0,00
		B.2.2. Arbuste et plantes vivaces de petite taille, couvre sol ou pré-fleuri	Hauteur inférieure à 600 mm à maturité, feuilles persistantes. Profondeur de terre d'au moins 300 mm.	0,2		0,00
		B.2.3. Arbuste et plante vivace de taille moyenne	Hauteur minimale de 600 mm et inférieure à 1500 mm à maturité. Profondeur de terre d'au moins 500 mm.	0,3		0,00
		B.2.4. Arbuste de grande taille	Hauteur minimale de 1500 et inférieure à 3000 mm à maturité. Superficie équivalent à 3,5 m²/arbuste. Profondeur de terre d'au moins 800 mm.	0,4		0,00
	B.3. Agriculture urbaine	B.3.1. Plante comestible vivace	Plante comestible vivace pour la consommation humaine autre qu'un arbre fruitier. Profondeur de terre d'au moins 300 mm.	0,1		0,00
C. Végétalisation des bâtiments	**C.1. Toit végétalisé**	C.1.1. Toit végétalisé extensif	Toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 100 mm et inférieure à 150 mm.	0,4		0,00
		C.1.2. Toit végétalisé semi-intensif	Toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 150 mm et inférieure à 300 mm.	0,6		0,00
		C.1.3. Toit végétalisé intensif	Toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 300 mm et inférieure à 600 mm.	0,8		0,00
		C.1.4. Toit végétalisé super-intensif	Toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 600 mm et inférieure à 1000 mm.	1		0,00
		C.1.5. Toit végétalisé ultra-intensif	Toit végétalisé dont le substrat de croissance a une épaisseur minimale de 1000 mm.	1,2		0,00
	C.2. Structure verticale végétalisée	C.2.1. Mur végétalisé	Hauteur maximale de 10 mètres. Plantation en pleine terre.	0,5		0,00
		C.2.2. Clôture végétalisée	Hauteur maximale de 2,5 mètres. Plantation en pleine terre.	0,3		0,00
	C.3. Contenant de plantation	C.3.1. Contenant de faible profondeur	Contenant de plantation ayant un substrat de croissance d'une profondeur minimale de 400 mm et inférieure à 800 mm. Volume de terre minimal de 1 m3.	0,2		0,00
		C.3.2. Contenant de grande profondeur	Contenant de plantation ayant un substrat de croissance d'une profondeur minimale de 800 mm. Volume de terre minimal de 5 m3.	0,4		0,00